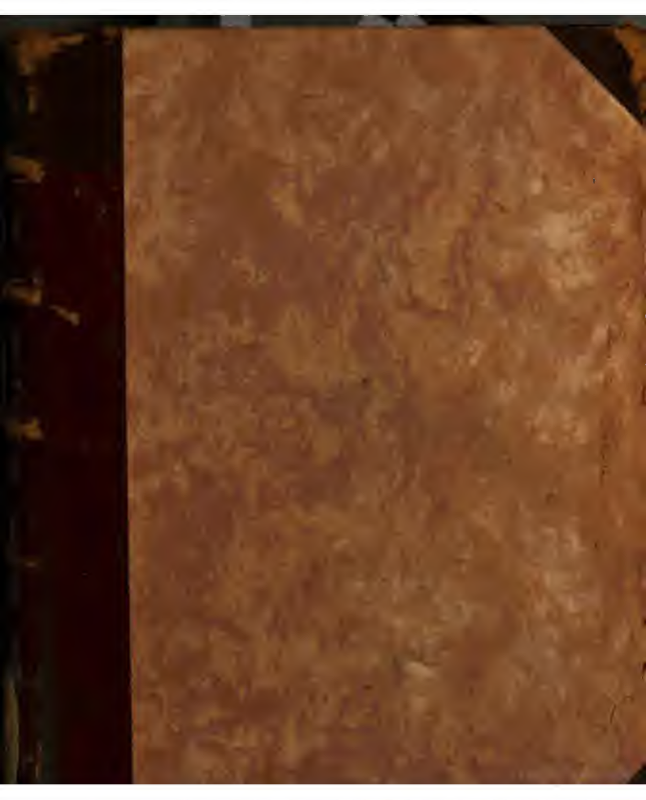



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
NAPOLI

HISTOIRE ROMAINE,

OCTAVIEN CESAR

SURNOMMÉ

AUGUSTE,

SECOND EMPEREUR.

AVEC DES NOTES HISTORIQUES, Géographiques, & Critiques; des Gravûres en Taille-douce, des Cartes Géographiques, & plusieurs Médailles authentiques.

Par les RR. PP. CATROU *&* ROUILLE' *de la Compagnie de* JESUS.

TOME DIX-NEUVIE'ME.

Depuis l'an de Rome 722. jusqu'à l'an 766.

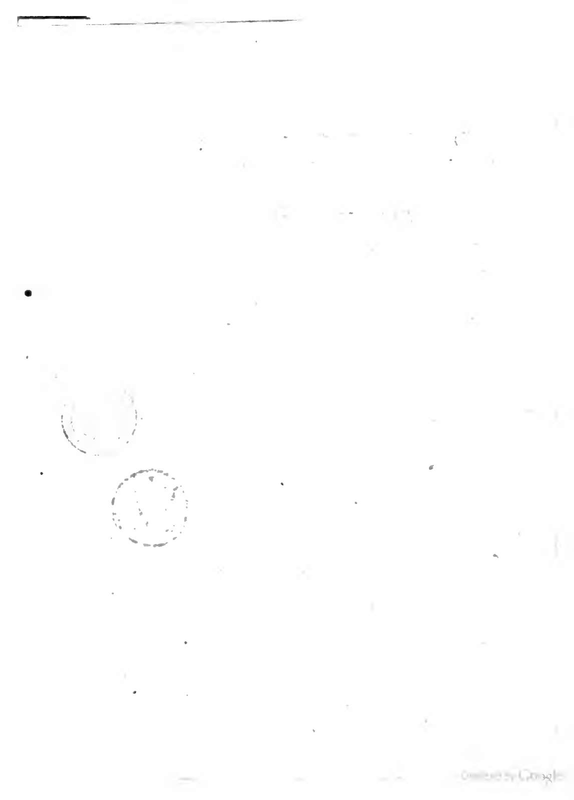


A PARIS,

Chez
- JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à S. Paul.
- JEAN-BAPTISTE COIGNARD Fils, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à la Bible d'or.
- LOUIS GENNEAU, Quay des Augustins, à S. Pierre aux Liens.
- JACQUES ROLLIN Fils, Quay des Augustins, à S. Athanase.
- CHARLES-JEAN-BAPTISTE DELESPINE le Fils, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à la Victoire.

M. DCC. XXXV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



SOMMAIRE

DU LIVRE CINQUIE'ME.

Octavien César quitte l'Italie pour aller à la poursuite d'Antoine. Etat des affaires de ce Triumvir aprês la bataille d'Actium. Circonstances de sa fuite en Lybie. Perfidie de Pinarius à son égard. Retraite de Cléopatre à Aléxandrie. Ses défiances, ses cruautés, ses projets pour la conservation de ses Etats, & pour échapper au vainqueur d'Actium. Arrivée d'Antoine à Aléxandrie. Mesures qu'il prend pour mettre l'Egypte en état de défense contre les armes victorieuses d'Octavien. Bravoure des Gladiateurs d'Antoine en Syrie. Ils sont massacrés sans exception. Sombre mélancholie d'Antoine au récit des progrês d Octavien. La plûpart des Rois d'Orient s'attachent au parti du vainqueur. Hérode abandonne Antoine, & se donne à Octavien qui parcourt les principales Villes de la Gréce & de l'Asie. Ambassades envoyées par Antoine & Cléopatre au vainqueur. Octavien paroît sur les Frontiéres d'Egypte. Il se rend maître de Pélusium, tandis que d'un autre côté Gallus faisoit pour lui la conquête de Parétonium. Conduite d'Antoine & de Cléopatre jusqu'à l'entrée triomphante d'Octavien. Malheurs de l'un & de l'autre. Evénements qui précédérent, accompagnérent, & suivirent leur mort tragique. Caractéres d'Antoine & de Cléopatre. Quel fut le sort de leurs enfans. Détail des

*actions d'Octavien César pendant son séjour en Egypte, des précautions qu'il prit & des loix qu'il porta pour assurer la conquête de ce Royaume. Il est comblé d'honneurs à Aléxandrie. Il part d'Aléxandrie. Entrevûë de César & d'Hérode à Ptolémaïs. Profusions du Roy de Judée, pour faire sa cour au vainqueur d'Antoine. Les Provinces de l'Orient le reconnoissent pour leur Souverain. Révolution dans l'Empire des Parthes. Quelle part eut Octavien à cet événement? Etat de Rome pendant l'absence de César sous l'administration d'Agrippa & de Mécéne. Conjuration du jeune Lépide contre César. Sa mort suivie de celle de Servilia sa femme. Déplorable situation de la famille du vieux Lépide. Consulat du jeune Cicéron fils de l'Orateur Romain. Son acharnement contre la mémoire d'Antoine pour vanger la mort de son pere. Honneurs rendus au vainqueur d'Actium pendant son absence & à son retour dans la Capitale. Prérogatives singuliéres accordées à Agrippa. Détail de la pompe du Triomphe d'Octavien. Bonheur des Romains sous le nouveau Maître. La paix renduë à l'Empire fait renaître à Rome les plaisirs & des spectacles de toutes les sortes. Quels furent les rapports de Cotyso Roy de Thrace à Octavien. Victoires remportées par Licinius, sur les Daces, les Bastarnes & les Mœsiens. Détail suivi de cette guerre, & de la défaite de ces Barbares. Octavien prend le titre d'*IMPERATOR*, ou d'Empereur, & dans quel sens. Une maladie de langueur dégoûte Octavien des soins du Gouvernement. Il délibére avec Agrippa & Mécéne sur le parti qu'il doit prendre. Raisons pour &*

contre exposées par les deux Courtisans. Résultat de cette Délibération. Virgile fixe l'irrésolution de l'Empereur. Réformation du Sénat, & des différents Ordres de l'Etat. Loix nouvelles portées par le Souverain pour réformer les abus. Nouveaux édifices érigés sous ses ordres. Description du Temple bâti en l'honneur d'Apollon. Etablissement d'une Bibliothéque à Rome, dont la direction fut confiée, à deux hommes recommandables par leur sçavoir. Portrait des deux Bibliothéquaires. Origine, solemnité & cérémonie des Jeux Actiaques. Réglements qui concernent les Gouverneurs de Provinces. Mariage d'Agrippa avec Marcella une des niéces de l'Empereur. Arrangements faits par rapport à la Religion & pour le bon ordre de l'Etat.

SOMMAIRE DU SIXIE'ME LIVRE.

Politique de César pour se faire reconnoître Souverain. Il partage avec le Sénat les soins du Gouvernement, & s'affermit par là dans une domination paisible. Parmi les honneurs qu'on lui rend en qualité de Souverain, on lui défére le titre & le surnom d'Auguste. Sage Gouvernement de ce Prince. Divers changements, par rapport aux Gouverneurs, aux Magistrats, à l'administration des Provinces & des finances, &c. Il pourvoit à la réparation des grands chemins. Exploits de Licinius Crassus, dans la Mœsie & dans les Contrées circonvoisines. Expédition d'Auguste dans les Isles Britanniques. Son séjour dans les Gaules. Nouvelle for-

me de Gouvernement établi parmi les Gaulois. Troubles en Espagne. Edifices somptueux construits à Rome par les soins d'Agrippa. Guerre contre les Salasses, & contre les Cantabres. Succês de ces deux Guerres. Troubles à Rome tandis qu'Auguste étoit occupé en Espagne à dompter les Nations Rebelles. Mauvaise conduite de Cornélius Gallus dans son Gouvernement d'Egypte. Il est accusé juridiquement. Sa mort tragique. Sentiments d'Auguste à la nouvelle de cette mort. Hommages rendus à l'Empereur par les Souverains de l'Asie & de l'Afrique. La Numidie est réduite en Province Romaine. Triomphe de Sextus Apuléïus. Auguste soumet les Peuples d'Asturie. Mariage du jeune Marcellus, & de Julie fille d'Auguste & de Scribonia sa premiére femme. Caractére de Marcellus. Détail de ce qui se passa dans Rome, pendant l'absence d'Auguste. Ce Prince fait célébrer des Jeux en Espagne. Fondation de plusieurs Colonies Romaines dans cette Contrée. Retour d'Auguste à Rome. Honneurs qu'on lui rend à son arrivée. Expédition d'Ælius Gallus dans l'Ethiopie. Et dans l'Arabie. Nouvelles preuves de l'attachement d'Hérode pour la personne d'Auguste & pour celle d'Agrippa. L'Empereur tombe dangereusement malade. Sa maladie occasionne des mouvements civils & domestiques. Sa santé se rétablit. Joye universelle au sujet de sa convalescence. Agrippa quitte Rome, se rend à Lesbos, & pourquoi. Succês de l'expédition d'Ælius en Arabie. Nouveaux réglements établis par Auguste. Il est déclaré Tribun perpétuel. Le Roy des Parthes restituë aux Romains les Enseignes enlevées autrefois à Crassus. Démê-

les domestiques dans la famille d'Auguste, au sujet du jeune Marcellus. Empressement de tous les Ordres de l'Etat pour engager Auguste, à accepter la Dictature. Il se refuse à leurs instances, & pourquoi. Censure de Paul Emile & de Munatius Plancus. Réformation des abus qui s'étoient glissés dans la représentation des spectacles. Traits de sagesse, d'équité & de bonté dans Auguste. On conjure contre ses jours. Détail de cette conjuration. Punition des Conjurés. Superstition d'Auguste. Spectacles à Rome. Maladie du jeune Marcellus. Sa mort, ses funérailles. Mouvements de Candace Reine d'Ethiopie contre les Romains. Elle porte la guerre en Egypte. Succès de son expédition. Broüilleries à Rome tandis qu'Auguste est occupé en Sicile. Agrippa revenu d'Orient fait cesser les divisions. Réglements qui concernent la Religion. Auguste parcourt l'Orient en Maître & en Législateur. Naissance de Caïus César. Spectacles à Rome. Auguste & Tibére donnent la Loi à l'Arménie. Ambition de Tibére & ses projets. Le Roy de Judée s'appuye de la protection d'Auguste pour opprimer ses Peuples. Démarches du Roy des Parthes pour se concilier la bienveillance d'Auguste. Conduite de l'Empereur à l'égard de ce Monarque. Recherche des Publicains. On punit leurs malversations. Factions à Rome, au sujet de l'élection d'un prétendant au Consulat. Ambassade de deux Princes Indiens pour rendre hommage à l'Empereur. Retour d'Auguste à Rome. Sa réception par tous les Ordres de l'Etat. Mort de Virgile. Auguste exerce les fonctions de Censeur, & pourvoit au bon ordre dans la Capitale. Mou-

vements dans les Gaules & dans l'Espagne. Nouvelle révolte des Cantabres. Agrippa les force à rentrer dans le devoir. Nouveaux aquéducs pour la commodité du Public. Exploits de Cornélius Balbus en Afrique. Son Triomphe. Projets d'Auguste pour réformer le Sénat & le Peuple.

SOMMAIRE DU LIVRE SEPTIE'ME.

SEconde réformation du Sénat Romain. Mouvements & factions à ce sujet. Auguste humilie le vieux Lépide. Il corrige les abus qui s'étoient glissés dans les Comices lorsqu'il s'agissoit de l'élection des Magistrats. Loix publiées contre le célibat, contre la licence des mœurs, contre la multitude des divorces, & contre les injustices qui se commettoient dans la distribution gratuite des blés. Auguste pourvoit à la Religion, au bien des Magistrats, à la sécurité des grands chemins, à l'administration de la justice. Il extirpe des usages pernicieux. Somptuosité des spectacles à Rome. Réglements faits pour y maintenir parmi les spectateurs le bon ordre, & pour réprimer la licence des Acteurs. Naissance de Lucius César fils d'Agrippa. Auguste adopte Caïus & Lucius. Célébration des Jeux Séculaires. Passion d'Auguste pour la femme de Mécéne. Son expédition dans les Gaules. Excursion des Germains dans cette Contrée. Agrippa parcourt l'Orient, & y rétablit le calme. Hérode lui fait de grands honneurs. Naissance de la Mere de Dieu. Séjour d'Agrippa à Jérusalem. Mouvements en Dalmatie &

en Espagne. Conquêtes de Lollius dans la Thrace. Rétablissement du bon ordre dans les Gaules. Concussions de Licinius dans les Provinces Gauloises. Auguste donne son nom à la Ville d'Autun. Soulévement des Peuples de la Rhétie, & de la Vindélicie. Victoires remportées successivement par Drusus & par Tibére dans la Germanie. Sages mesures de Tibére pour pacifier cette grande Contrée. Nouvelles Colonies Romaines établies en Espagne & en Germanie. Expédition d'Agrippa dans le Bosphore Cimmérien contre un fourbe qui se donnoit pour le petit-fils du grand Mithridate. Danger que court Julie femme d'Agrippa au passage du Scamandre. Querelle injuste qu'on fait à ce sujet aux Habitans d'Ilium. Les Juifs répandus dans l'Asie éprouvérent la protection d'Agrippa. Mort de Vedius Pollio. Ses mœurs & son caractére. Elévation d'un Lentulus au Consulat. Son avarice, & sa présomption. Incendie considérable à Rome. Avilissement des Augurs. Nouveaux honneurs décernés à Auguste par le Sénat. Loix portées au sujet de la Milice en général, à l'avantage des Soldats Vétérans, de la haute Noblesse de Rome, des Sénateurs & des Chevaliers Romains. Divers spectacles à Rome. Dédicace du Théâtre de Marcellus. Traits de bonté & de modestie dans Auguste. Il est reconnu Souverain Pontife après la mort de Lépide. Modération d'Auguste au milieu des applaudissements qu'il reçoit à l'occasion de cette nouvelle dignité. Il réforme des abus de Religion, & les défauts qui s'étoient introduits dans le Calendrier depuis la mort de Jule César. Marques de sa considération parti-

culiére pour les Vestales. Il rétablit d'anciens usages de Religion. Il se rend aimable à ses sujets par différents traits de bonté, & de modestie. Procédés d'Hérode à l'égard d'Auguste. L'Empereur est honoré du titre de Pere de la Patrie par le concours de tous les Ordres de l'Etat. Agrippa au retour de la Pannonie tombe malade à quelques lieuës de Rome. Sa mort. Son caractére. Portrait historique de Julie sa femme. Libéralités d'Auguste à l'égard de ses sujets. Mariage de Julie avec Tibére, qui est forcé de répudier sa premiére femme Vipsanie Agrippine. L'Intendance des aquéducs est confiée à de nouveaux Magistrats. Guerre de Pannonie. Exploits de Tibére dans cette Contrée. Drusus son frére fait respecter les armes Romaines dans la Germanie & dans les Gaules. Ses conquêtes & sa valeur le rendent cher à l'Empereur. Auguste s'occupe à Rome de la félicité de ses sujets & du bon ordre de sa maison. Guerre de Religion en Thrace terminée par les victoires de Lucius Piso. Honneurs rendus à Auguste par le Roy de Judée. Mort d'Octavie, son caractére, & l'abrégé historique de sa vie. Nouvelle guerre en Germanie sous les ordres de Tibére & de Drusus. Indignes procédés du premier à l'égard du second. Exploits de Drusus, sa mort, son caractére, & ses funérailles. Réglements au sujet du Sénat, & pour arrêter la fureur des brigues dans les Comices. Nouveaux points de Jurisprudence insérés dans le Droit Romain. Conduite d'Auguste à Rome pleine de douceur & de clémence. Suite de la guerre des Romains en Germanie sous les ordres de Tibére. Divisions domestiques dans la famille d'Hé-

rode,

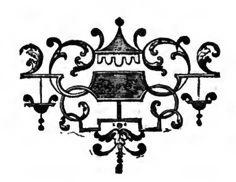
rode, portées au Tribunal d'Auguste. Réconciliation apparente du Roy de Judée avec ses enfans. Heureux succès des armes de Tibére en Germanie. Mort de Mécéne, son caractére, & l'Histoire abrégée de sa vie. Mort d'Horace. Portrait de ce Poëte célébre. Triomphe de Tibére après ses glorieuses expéditions en Germanie. Auguste par de nouveaux établissements pourvoit à la sûreté, & à la police de Rome. Par ses soins la Capitale est décorée & reçoit de nouveaux accroissements. Auguste réprime l'ambition de ses petits-fils Caïus, & Lucius. Chagrins de Tibére au sujet du libertinage de Julie sa femme. De nouvelles factions troublent le repos de la Judée. Caïus & Lucius sont déclarés Princes de la jeunesse. Tibére mécontent de Julie force Auguste à lui permettre de se retirer à Rhodes. Sa conduite dans cette Isle. Ambassade d'Hérode à l'Empereur. Quel en fut le sujet. Nouvelles divisions entre le Roy de Judée & ses enfans. Détail de cette grande affaire qui fut remise à la décision d'Auguste. Débauches de Julie. Son éxil. Punition des complices de son incontinence. Conduite de l'Empereur à cet égard. Spectacles à Rome. Création de Charges nouvelles. Auguste confie à Caïus César son petit fils, le soin de pacifier l'Arménie que le Roy des Parthes avoit usurpée. Naissance de JESUS-CHRIST. *Suite des démêlés domestiques que cause l'ambition d'Antipatre dans la Famille d'Hérode. Cruautés de ce Prince.*

SOMMAIRE DU LIVRE HUITIE'ME.

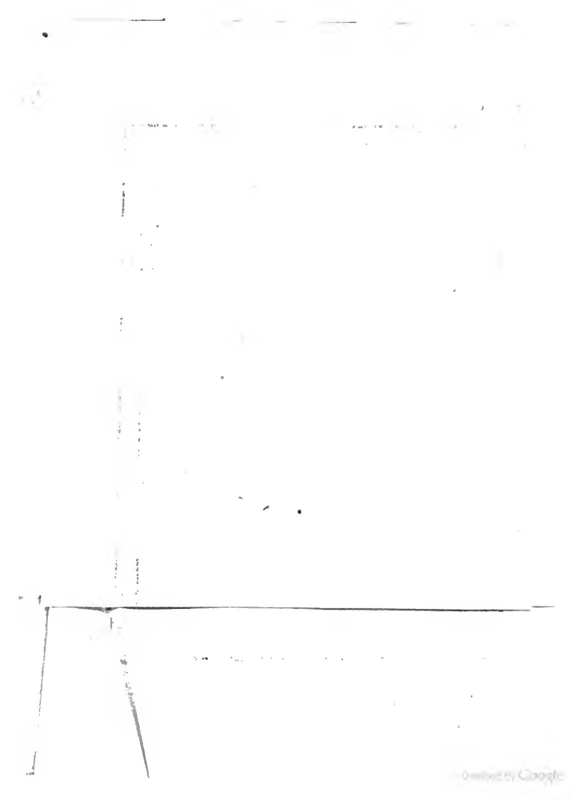
Mort d'Antipatre & d'Hérode. Etat des affaires de Judée. Troubles & divisions dans la Famille du feu Roy au sujet de la succession au Trône. La querelle est portée à Rome. Auguste partage le Royaume entre Archélaüs, Antipas, & Philippe. Sédition à Jerusalem contre les Romains. Députation du Peuple Juif à l'Empereur pour justifier leur révolte. Prétentions du faux Aléxandre à la Couronne de Judée. Fin tragique de cet Imposteur. Intrigues de Livie auprês d'Auguste pour faire rappeller Tibére de l'Isle de Rhodes. Situation de la Cour de l'Empereur depuis l'éxil de Julie. Départ de Lucius-César pour l'Espagne. Mort de ce Prince. Conduite de Tibére à Rhodes ; & son retour à Rome. Incendie du Temple de Cybéle. Politique de Tibére depuis son rappel. Soulevements dans quelques Contrées de l'Empire. Expédition de Caïus César en Arménie contre Phraate Roi des Parthes. Caïus est blessé à mort & peu de mois aprês il finit ses jours en Lycie. Auguste partage les soins du Gouvernement avec Tibére. Nouvelles marques de désintéressement & de modération dans l'Empereur. Guerre de Germanie sous les ordres de Tibére. Infléxibilité d'Auguste à l'égard de Julie. Conjuration de Cinna. Auguste lui rend ses bonnes graces. Divers fleaux désolent la Ville de Rome. L'Empereur pourvoit au soulagement du Peuple, & aux affaires de la Religion. Révolution

dans l'Empire des Parthes. Rome est désolée par la famine. Caballes & factions parmi les Romaint. Préparatifs pour continuer la guerre en Dalmatie & en Germanie. Disgrace d'Agrippa Posthumus, son caractére & son éxil. Suite de la guerre de Germanie. Attention d'Auguste à ramener & à conserver l'abondance dans la Capitale. Nouvelles loix pour y maintenir le bon ordre. La guerre se rallume en Dalmatie & en Germanie. Tyrannie d'Archélaüs en Judée. Il est cité devant le Tribunal d'Auguste, dépoüillé de ses Etats, & relégué à Vienne dans les Gaules. Exploits de Tibére & de Germanicus dans la Dalmatie & dans la Pannonie. Désordres réformés dans le Corps des Chevaliers Romains. Auguste déroge à la Loi Voconia en faveur des femmes mariées. Suite de la guerre de Dalmatie. Heureux succès des armes de Tibére & de Germanicus dans cette Contrée. Défaite de Quintilius Varus dans la Germanie. Caractére de ce Général. Portrait d'Arminius vainqueur de Quintilius. Consternation d'Auguste au récit de la perte de ses Légions. Honneurs rendus à Tibére après son expédition en Dalmatie & en Pannonie. Auguste lui confie le Commandement des troupes Romaines contre les Germains. Passion honteuse dans Auguste, réprimée par les sages conseils d'Athénodore. Exil & disgrace d'Ovide. Divers Edits de l'Empereur, en particulier contre les Astrologues, & les Duels. Départ de Germanicus pour joindre ses armes à celles de Tibére en Germanie. Auguste associe Tibére à l'Empire, ou plûtôt se décharge sur lui des soins du Gouvernement. Con-

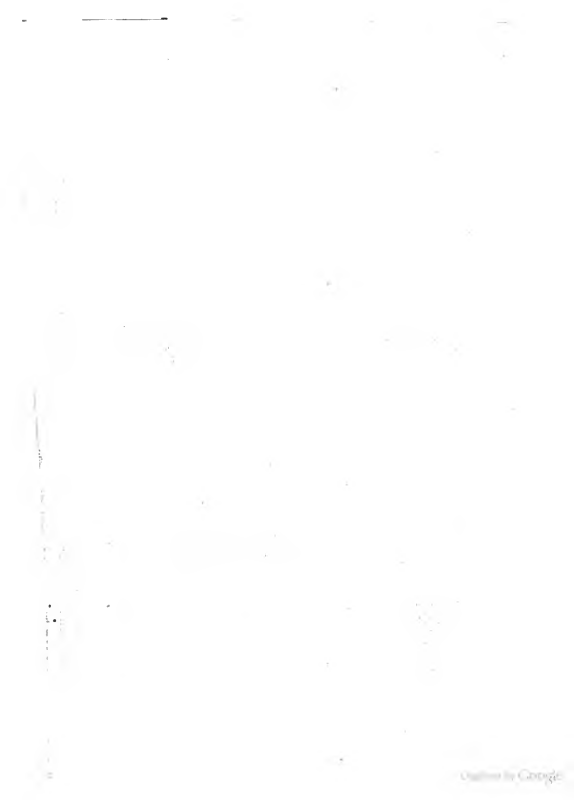
ſulat de Germanicus. Edit contre les libelles diffamatoires & contre leurs Auteurs. Préparatifs de guerre contre les Germains. Mouvement à Rome au ſujet d'un nouvel impôt. Préſages qui ſemblent annoncer la mort d'Auguſte. Infirmités d'Auguſte. Son départ de Rome & ſa retraite. Son entrevûë avec Agrippa Poſthume. Fureurs de Livie à la nouvelle de cette entrevûë. Maladie d'Auguſte. Sa mort. Ses funérailles. Portrait hiſtorique de cet Empereur. Détail de ſes vertus, & de ſes défauts. Son génie pour le Gouvernement. Sa vie domeſtique.



HISTOIRE



45
46
53
CARTE
de
L'EGY
de 75 au degré
de 600 au degré
34
34
26
26
Plaine de la Grand
25
25
ROUGE
Deserts et
24
24
UE
ñyens
23
23
Gravé par Delahaye.
45
46
53



Octavien César
Surnommé Auguste
2.e Empereur Romain

A. Humblot inv. Haussard Sculp.

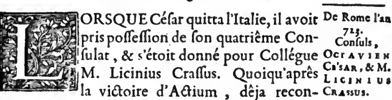


HISTOIRE ROMAINE.

OCTAVIEN CÉSAR, SURNOMMÉ AUGUSTE, EMPEREUR.

LIVRE CINQUIÉME.

De Rome l'an 725.
Consuls,
Octavien César, & M. Licinius Crassus.



LORSQUE César quitta l'Italie, il avoit pris possession de son quatriême Consulat, & s'étoit donné pour Collégue M. Licinius Crassus. Quoiqu'après la victoire d'Actium, dêja reconnu pour le Maître du monde, il eût pû prendre le titre de grandeur qu'il auroit voulu ; dans

De l'Empire Romain, An. 19.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

la crainte de révolter les esprits, il s'étoit contenté de la seule qualité de Consul. On ne l'appella donc plus Triumvir, parce que les années fixées par la République pour la durée du Triumvirat, étoient expirées. Il s'en tint au nom de Consul, qu'il conserva durant l'année entiére, & pendant plusieurs autres, pour ne pas perdre en un jour toutes les marques de l'autorité publique. César partit encore une fois de Brunduze pour la Gréce avant la fin de l'hyver, & le souvenir des tempêtes qu'il avoit essuyées ne l'effraya pas. Il falloit ôter à Marc-Antoine & à Cléopatre le tems de se reconnoître, & de reprendre des forces après leur défaite. Aller asservir l'Asie, en régler le Gouvernement en Maître, s'en assûrer le Domaine, & de-là venir retomber sur l'Egypte, la réduire en Province Romaine, & y étouffer tous les restes de la guerre civile, ce fut-là le grand projet qui donna des aîles à Octavien César. Pour s'épargner de trop longs détours sur une mer orageuse, il fit transporter ses Galéres au-delà de l'Isthme du Péloponêse. La diligence dont il usa pour repasser en Asie fut si grande, que Marc-Antoine & Cléopatre reçurent au même jour la nouvelle de son départ d'Italie, & de son arrivée à Samos.

Dion. Cass. Lib. 51.

Cependant la Reine & le Romain son mari erroient encore sur les Mers après leur déroute. C'est à nous de rapporter leurs avantures depuis l'endroit où ils abandonnérent le combat, & où ils cédérent la victoire par une fuite ignominieuse.

Nous avons dit qu'une terreur ſoudaine, ou peut-être qu'une trahiſon préméditée fit ſortir Cléopatre hors de ſes lignes, & qu'elle reprit la route de l'Egypte au plus fort de la bataille d'Actium. Rien alors n'étoit encore déſeſpéré pour Antoine, & le ſuccès étoit douteux, quand entraîné par la plus violente paſſion il ſuivit la Reine, & lui ſacrifia ſa gloire, ſes interêts, ſa flotte, & ſon armée de terre. Cléopatre fit voile vers le Péloponêſe, où le vent la conduiſoit; mais durant le trajet elle apperçût au-deſſus du vent le Vaiſſeau qui portoit Antoine. Sur le champ elle fit arborer ſon pavillon, afin d'être reconnuë de plus loin, & ordonna à ſes Matelots de plier les voiles, & à ſa Chiourme de voguer lentement, pour donner à la Galére du Général Romain le tems de joindre la ſienne. Antoine approcha, & fut reçû ſur le bord de la Reine avec un froid qui le glaça. Cléopatre s'étoit renfermée dans l'appartement qu'elle s'étoit fait conſtruire au Château de Poupe, & ne parut point pour lui faire accüeil. Antoine de ſon côté ſe retira dans un petit réduit vers le Château de Prouë. Là, il ſe livra à ſes réfléxions, & reſta long-tems ſolitaire la tête panchée, & appuyée ſur ſes deux mains.

De Rome l'an 723. Conſuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Plut. in Ant.

Les Vaiſſeaux d'Antoine & de Cléopatre s'avançoient avec l'Eſcadre Egyptienne, lorſqu'ils ſe virent environnés de quelques-unes des Galéres, que Céſar avoit détachées pour atteindre les fugitifs. Au bruit que cauſa l'allarme, Antoine ſortit de ſa rêverie. Il ne put ſouffrir cette nouvelle inſulte, & fit tourner l'éperon de ſes Na-

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Dion. Caſſ. lib. 51. Plutar. in Anton.

vires contre les aggreſſeurs. Ce mouvement contraignit les Vaiſſeaux ennemis de reculer. Il n'y eut qu'une ſeule Galére, qui à force de rames atteignit le Vaiſſeau d'Antoine & de Cléopatre. Le premier objet que le Triumvir y apperçut fut un homme armé, qui s'avançoit d'un air menaçant, & ſe mettoit en devoir de lancer contre lui une longue javeline. C'étoit un Officier natif de Lacédémone, que ſa valeur avoit conduit aux honneurs militaires. Il avoit pris parti dans les armées Romaines. Euryclés (ainſi ſe nommoit l'Officier) s'étoit donné à Céſar, qui dans la derniére expédition lui avoit confié le Commandement d'une Eſcadre. L'Officier Grec n'attendoit que l'occaſion de vanger la mort de ſon pere, qui accuſé au Tribunal d'Antoine de concuſſions & de brigandages, avoit été puni du dernier ſupplice. Euryclés pourſuivit le Général fugitif, & le joignit de ſi près, que tous deux ils pouvoient ſe parler d'un bord à l'autre. *A quel deſſein*, lui dit Antoine, *t'acharnes-tu contre moi?* *Reconnois*, lui répliqua Euryclés, *le fils de l'infortuné Lacharés, que tu m'as ravi par une mort injuſte. Sous les auſpices de Céſar je cours à la vangeance, & je viens te demander raiſon du ſang que tu as verſé. Je ne puis appaiſer les manes de mon pere qu'en te donnant la mort.* Cependant à la vûë d'un ſi grand Capitaine le Lacédémonien fut effrayé, & tourna ſa prouë contre une autre Galére, qu'il fit piroüetter d'abord, & qu'il enleva enſuite à l'abordage. Le butin qu'il fit ſur un autre Navire, dont il ſe rendit maître en même-

tems, le consola d'avoir manqué le coup ; qu'il destinoit au Général Romain. Eurycles y trouva bien des meubles précieux, s'en saisit, & disparut.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

Ce péril échappé ne remit pas la joie sur le Vaisseau qui portoit Antoine & Cléopatre. L'une & l'autre se replongérent dans leur mélancolie, & durant trois jours, ils ne se parlérent point. Enfin, à la hauteur du Cap de *a* Ténare en Laconie, les Dames qui composoient la Cour de Cléopatre entreprirent de réconcilier Antoine avec la Reine. Elles vinrent à bout par leurs importunités de les réünir. On se vit, on s'entretint. Le Romain & l'Egyptiéne soupérent ensemble, & leur union devint aussi étroite que jamais.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Ce fut en ce lieu-là que plusieurs des Vaisseaux échappés de la déroute d'Actium vinrent se ranger auprès d'Antoine, avec quelques-uns de ses plus zélés Partisans. Ils lui apprirent toutes les circonstances de la bataille, & la défaite entiére de son armée navale. Comme il ignoroit alors que les dix-huit Légions, & les vingt-deux mille Chevaux commandés par Publius Canidius s'étoient rendus au Vainqueur ; il écrivit à ce Général pour lui donner ordre de repasser en Asie,

Vell. l. 2. Plut. in Anton. Dio, Cass. lib. 51.

a Le Cap ou Promontoire de Ténare dans la Laconie Province de l'ancien Péloponêse, est aujourd'hui connu sous le nom de Cap *Matapan*, ou de *Capo Maina*. Consultez la notice Historique & Géographique, que nous en avons donnée dans le huitiême Volume, page 307. note *a*. & dans le douziême, page 178. note *b*. La Ville & le Cap de Ténare étoient situés à quarante-cinq milles de Lacédémone vers le Midi.

De Rome l'an 713. Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

& de prendre sa route par la Macédoine. Mais ses Lettres ne furent point remises à Canidius, qui dêja avoit passé dans le Camp de César. Du moins la narration de quelques Historiens nous a donné lieu de le croire. Il est pourtant vrai que Velléïus & Plutarque ne conviennent pas de cette derniére circonstance. Ils assûrent que Canidius s'étant dérobé de nuit à ses troupes abandonna son Camp, qu'il alla rejoindre Antoine avec précipitation, & que quelques mois après il fut livré à César qui le condamna à mourir. Dans ce dernier moment de sa vie, ajoûte Velléïus, il démentit par une timidité honteuse, & par des foiblesses indignes d'un guerrier, la réputation que lui avoient acquise ses exploits militaires. Quoiqu'il en soit, Antoine & Cléopatre ne firent pas un long séjour à Ténare. Il fallut se séparer. Dês-lors l'infortuné Triumvir avoit formé le dessein de se retirer en Afrique. Mais avant son départ il voulut mettre en sûreté ceux de ses amis qui l'avoient suivi dans sa fuite. Pour reconnoître leur attachement, il s'empressa de leur faire accepter l'or & l'argent dont il avoit chargé un brigantin. Sur le refus qu'ils en firent, parce qu'ils connoissoient les besoins de leur Général, & sur l'assûrance qu'ils lui donnérent d'un attachement éternel, son cœur fut attendri jusqu'à répandre des larmes. Il accusa les Dieux & la fortune de l'avoir réduit à ne pouvoir récompenser leur bon cœur d'une maniére digne de lui. *Si je ne puis répondre*, leur dit-il, *à une fidélité si constante, que par une reconnoissance stérile, ac-*

cusez-en les Dieux, qui ne m'ont laissé d'autre ressource que celle de gémir sur nos communs malheurs, & de vous souhaiter un sort plus heureux que le mien. Cependant Antoine obtint d'eux par ses priéres, qu'ils iroient chercher une retraite à Corinthe, & leur donna des Lettres de recommandation pour Théophile, qui étoit alors Gouverneur de cette Ville. Ce dernier avoit été le premier de ses affranchis, & lui étoit redevable de sa fortune. Mais l'ingrat avoit quitté son ancien maître, pour suivre le parti de César. Antoine se flattoit de trouver encore dans le cœur de Théophile un reste de reconnoissance. Il le conjuroit donc dans les termes les plus tendres d'accorder un asile aux compagnons de sa fuite, qui n'étoient malheureux que pour lui avoir été fidéles. Il l'exhortoit en même-tems à les appuyer de son crédit, & à ménager en leur faveur les bonnes graces de César. Si la Lettre d'Antoine n'eut pas l'effet qu'il s'en étoit promis, il eut du moins le mérite auprès de ses amis de leur avoir voulu du bien. Il faut avoüer que personne n'eut le cœur plus tendre, plus liberal, & plus porté à la reconnoissance. Aussi fut-il adoré de ses troupes, qui lui étoient encore attachées lors même qu'il les eût abandonnées. Si l'emportement au plaisir, & l'amour pour une femme dont il fut la dupe jusqu'à la fin ne l'avoit pas aveuglé; il est à croire que le monde auroit trouvé dans sa personne un maître aimable, & bienfaisant.

De Rome l'an 723. Coniuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Après avoir traversé la mer Ionienne, enfin Cléopatre & son mari arrivérent sur les côtes de

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

la Libye. Ils prirent terre à [a] *Paratonium*, Ville Maritime de cette Contrée, qui étoit alors soumise à la domination des Rois d'Egypte. Ce fut-là que ces deux amants se quittérent, après bien des protestations mutuelles, qu'ils se rejoindroient aussi-tôt que la situation de leurs affaires le permettroit. La Reine prit sa route du côté de l'Egypte, & força de voiles pour arriver à Aléxandrie, avant que la nouvelle de sa fuite & de la bataille d'Actium y fût répanduë. Pour imposer aux crédules Aléxandrins, elle fit dorer la poupe de sa Galére, en orna les mâts de voiles teintes en couleur de pourpre, & les fit couronner de lauriers & de fleurs. Au son des flûtes & des instrumens propres de son Païs, elle entra dans le Port, aux acclamations de son Peuple qui la crut victorieuse. Dês qu'elle se vit la maîtresse dans sa Capitale, elle déchargea son courroux sur certains Officiers de son armée, dont la fidélité lui avoit paru suspecte. Quiconque osa parler de la bataille d'Actium fut mis à mort. Toute l'Egypte souffrit du dépit qu'avoit la Reine, d'avoir fui devant les ennemis. Elle saisit les ter-

Dio. l. 51.

[a] Paratonium, que quelques anciens Géographes ont nommé *Ammonia*, selon Strabon & Etienne de Bysance, étoit situé à cent quarante-quatre milles d'Aléxandrie, & à neuf cens stades du Catabathme. Son Port avoit une étenduë de quarante stades. C'est celui que les Géographes Modernes appellent indifféremment *Alberton*, le Port *Albert*, & le Port du *Soudan*, sur les côtes du Royaume de *Barca* vers les confins du Royaume de *Tripoli*, entre l'Isle de *Cavallis*, qui est à l'Orient, & le Port de *Salomon*, qui fait la séparation de l'Egypte & de l'ancienne Marmarique. Mr. de l'Isle attribuë cette Ville à l'Egypte. Elle en fut au moins une des clefs du côté de l'Afrique, comme Péluse l'étoit alors du côté de l'Asie.

1



d'Argent

2



d'Argent

3



de Bronze

4



d'Or.

5



de Bronze

6



d'Argent.

7




d'Argent



res de ceux qu'elle avoit condamnés à mourir, enleva les biens des particuliers, & n'épargna pas même les Temples. Enfin ses Sujets furent aussi mécontents de sa cruauté & de son avarice après sa défaite, qu'ils étoient las & scandalisés de ses désordres.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

Pour Antoine, il dévoroit son chagrin dans un coin de la Libye. Il avoit espéré que [a] Pinarius Scarpus, qu'il avoit établi Gouverneur de la Cyrénaïque, lui conserveroit sa Province, & qu'avec les troupes qu'il lui avoit confiées il pourroit empêcher ses ennemis d'envahir l'Egypte. Le lâche Pinarius avoit changé de parti. A la premiére nouvelle de la victoire d'Actium il s'étoit livré à Cnéïus Cornélius Gallus, & avoit admis dans son Gouvernement l'armée,

De l'Empire Romain, An. 19.

[a] On ne répetera point ici ce qu'on a remarqué dans le second volume de cette Histoire, page 438. note *a*. sur l'origine de la Famille *Pinaria*. Nous dirons seulement, qu'on retrouve sur les Médailles & dans l'Histoire ancienne deux branches de cette Maison, dont l'une eut le surnom de NATTA, & l'autre celui de SCARPUS. De celle-ci étoit issu *Pinarius Scarpus* qui abandonna le parti d'Antoine pour se livrer à César. Deux Médailles font foi de sa désertion. Sur le revers de la premiére on voit son surnom SCARPUS, & celui de son premier Maître ANTONIUS AUGUR. Le nom de ce Triumvir M. ANTO. COS. III. IMP. IIII. est inscrit autour de la tête, qui est celle de Jupiter Ammon, Dieu turélaire de l'Afrique, dont SCARPUS étoit Gouverneur. Dans la seconde le nom d'Antoine disparoît pour faire place à celui de CAESAR DIVI FILIUS, dont Pinarius avoit suivi la fortune. La tête de la Médaille est une Victoire aîlée, qui d'une main tient une palme, & de l'autre une Couronne, comme sur le revers de la premiére. Celui de la seconde porte le surnom de SCARPUS, & est chargé d'une main qui est comme une arme parlante. En effet le terme Latin SCARPUS paroît emprunté du mot Grec *Καρπὸς*, qui signifie la paulme de la main.

Voyez la I. Planche des Médailles.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

que ce Général commandoit en Afrique au nom de César. Pour surcroît de perfidie, Pinarius avoit fait assassiner les Députés d'Antoine, qui le prioient de marcher à son secours. Ceux même de ses propres Soldats qui parurent alors sensibles aux malheurs du Triumvir, furent massacrés par l'ordre de ce barbare Gouverneur.

Tous ces contre-tems plongérent le Triumvir d'Orient dans une mélancolie qui tenoit du désespoir. Dans des accès de rage il voulut plus d'une fois renoncer à la vie, & se la seroit ôtée à lui-même, si ses amis l'eussent abandonné à sa fureur. Il avoit entre autres retenu deux hommes auprès de lui, qui par leur éloquence sçurent adoucir ses chagrins, & relever sa confiance. Dans la solitude où il s'étoit relégué avec eux, ces hommes de Lettres & Rhéteurs de profession modérérent sa douleur, ou du moins servirent à l'en distraire par leurs discours. De ces deux amis l'un étoit Grec, & se nommoit Aristocrate, l'autre Romain, dont le nom étoit Lucilius. Ce dernier avoit encore plus d'honneur & de probité que d'érudition. Dans la guerre de Philippes il avoit suivi le parti de Brutus dont il étoit l'ami, & au tems que l'on cherchoit ce Général pour le tuër, Lucilius, par un mensonge officieux, s'étoit donné pour Brutus lui-même, avoit pris son nom, & s'étoit offert à recevoir la mort pour lui. Charmé d'une fidélité si constante Antoine l'avoit retenu auprès de sa personne, l'avoit mis au nombre de ses amis, & lui confioit toutes ses peines secrettes. Heu-

reux s'il n'avoit jamais pris des liaiſons plus dangereuſes, & s'il eût toûjours ſuivi les conſeils du ſage Lucilius!

La ſolitude & la converſation des deux Philoſophes laſſérent bien-tôt Antoine. Son cœur le rappelloit ſans ceſſe vers Cléopatre. Il partit donc ſur le champ pour Aléxandrie, malgré les remontrances de ſes véritables amis. Il y trouva la Reine occupée de grands projets, pour la défenſe & pour la conſervation de ſes Etats. Afin de mettre le Roi des Médes dans ſes intérêts; elle avoit fait décapiter ce malheureux Roi d'Arménie, qui étoit retenu priſonnier de guerre à Aléxandrie, après y avoir paru chargé de chaînes, lors qu'Antoine le fit ſervir d'ornement à ſon Triomphe. Cléopatre avoit cru que ſa tête ſeroit un préſent agréable au Roi dont elle recherchoit l'alliance, & la lui avoit envoyée.

La Reine en effet ne penſoit plus qu'à quitter l'Egypte, pour aller chercher dans les Etats des plus puiſſants Monarques de l'Aſie une retraite aſſurée, contre les armes du vainqueur d'Actium. Dans cette vûë elle ſe diſpoſoit à faire enlever ſes tréſors, ſes pierreries, & ſes meubles les plus prétieux. Mais après de mûres réfléxions, Cléopatre ne jugea pas à propos de s'expoſer aux hazards d'une longue navigation, ſur la Méditerranée, où les Romains dominoient alors. Un voyage par terre au milieu de tant de Provinces que la derniére victoire aſſerviſſoit à Céſar, ne lui parut pas moins dangereux. Ainſi pour pouvoir plus aiſément échapper au victorieux, *Dio. l. 51.*

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.
Plut. in Ant.

en cas qu'il vînt l'attaquer en Egypte, elle fit construire des Galéres sur la Mer Rouge, au-delà de l'Isthme qui sépare l'Afrique de l'Asie. Le dessein de Cléopatre étoit de s'embarquer avec toutes ses richesses, & de passer aux extrêmités de l'Orient, où les Romains n'avoient point encore pénétré. Quelques Historiens même assurent, que pour accélérer son départ elle fit transporter sur des chariots plusieurs Navires, au travers de cet espace de terre qui fait la division des deux Mers, & que l'on connoît aujourd'hui sous le nom d'Isthme de Suez. Son peu de largeur qui n'est que de trois cens stades, ou d'environ [a] treize lieuës dans l'endroit le plus resserré, facilita le transport de ces lourdes masses. Mais les Arabes du voisinage de *Petra* brûlérent, à la sollicitation de Didius Gouverneur de Syrie, les Galéres de Cléopatre, soit qu'elles eussent été conduites par terre jusqu'à la Mer Rouge, comme Plutarque le prétend, soit que la Reine les eût fait construire sur le Golfe Arabique, comme Dion Cassius le dit expressément.

La présence d'Antoine dissipa un peu les terreurs de Cléopatre, & interrompit les projets timides d'une femme qui se croyoit perduë. On ne parla plus à sa Cour de fuite en Païs éloigné, ni de déserter un Royaume si long-tems occupé par ses Ancêtres. On fit au contraire des prépa-

[a] Tous les Géographes Modernes conviennent que la largeur de l'Isthme de Sués est aujourd'hui au moins de trente lieuës; il se peut faire qu'il y ait de l'erreur dans le calcul de Plutarque.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

ratifs pour soûtenir une nouvelle guerre contre César. Antoine rassembla des troupes, & fit solliciter les Rois voisins à lui envoyer des secours d'hommes, & de Vaisseaux. Cependant il ne négligea pas absolument la précaution qu'avoit euë la Reine, de s'embarquer, s'il étoit nécessaire, sur la Mer Rouge; mais pour lui il songea à se ménager une retraite en Espagne, Païs fécond en révoltes. Il parut à la Reine & à son mari qu'il étoit tems de pourvoir à l'état de leurs enfans. Ils firent prendre la robbe virile à Césarion, ce fils que Cléopatre avoit euë de Jule César, & à Antyllus l'aîné des enfans d'Antoine & de Fulvie. Cette cérémonie eut pour motif de se ménager deux Généraux, qui fussent censés d'un âge compétant, pour être à la tête des armées Egyptiénes, supposé qu'Antoine vînt à manquer. Il prit encore d'autres sûretés. Antoine fit munir & barricader tous les Ports de l'Egypte, & mit de fortes Garnisons dans les Villes Frontiéres. Sa diligence étoit redoublée par l'espérance qu'il avoit encore, que son armée de terre, campée autour d'Actium, lui restoit fidelle. Il n'avoit pû en recevoir des nouvelles certaines; lorsque Canidius, si l'on s'en tient au récit de Plutarque, vint lui en apprendre. *Tous vos Officiers, Seigneur, lui dit-il, vos Légionaires, & les Rois vos Alliés vous ont abandonné. Ils se sont retirés sous les Aigles de César.* Antoine écouta le récit de Canidius avec un air d'indifférence, qui étonna ceux de sa suite. D'autres soins que celui de réparer ses pertes paroissoient l'occu-

Plut. in Ant. Dio. l. 51.

Plut. in Ant. Dio. Cass. l. 51.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

per tout entier, & avoir étouffé dans son cœur le sentiment de ses malheurs. Il ne parut pas plus émû au récit de la défection de Didius, qui venoit de prendre les armes contre lui. Mais sa philosophie l'abandonna, lorsqu'il apprit que sa principale ressource lui manquoit.

De l'Empire Romain, An. 19.

En effet Antoine n'avoit que trop compté sur certaines Compagnies de Gladiateurs, qu'il faisoit élever à Cyzique pour les donner en spectacle au Peuple, après la victoire qu'il s'étoit flatté de remporter à Actium. A la nouvelle de sa défaite, ils volérent à son secours, & prirent leur route du côté de l'Egypte. Amyntas & les fils de Tarcondimotus eurent beaucoup à souffrir des violences qu'ils exercérent en passant par la Galatie, & par la Cilicie. Ces Princes, qui après avoir abandonné Antoine avoient suivi la fortune de César, réünirent en vain leurs forces, pour donner la chasse à ces Brigands. Les Gladiateurs pénétrérent jusqu'en Syrie. Didius qui gouvernoit la Province au nom du vainqueur d'Actium s'étoit avancé sur la Frontiére, dans le dessein de s'opposer à leur passage; mais il avoit été repoussé avec perte de ses Légionaires. Il lui fallut donc essayer les voyes de la négociation pour les gagner au parti de César. Les Gladiateurs rejettérent les offres de Didius & tinrent ferme pour Marc-Antoine, avec une constance qu'on auroit admirée dans les premiers Héros de l'ancienne Rome. Cependant le Gouverneur appuyé du secours des Monarques voisins, & entre autres d'Herode Roi de Judée, ne cessoit de les

harceler. Il avoit posté des troupes dans les Villes Frontiéres, pour leur fermer l'entrée de l'Egypte. Enveloppés de toutes parts ils dépêchérent à Antoine, & l'invitérent à venir les joindre en Syrie. Mais le silence de ce Triumvir qui ne répondit point à des invitations si pressantes, leur fit croire qu'il étoit mort. Déchûs de toute espérance ils se rendirent enfin à des conditions honorables. Didius leur accorda pour demeure le Faubourg de Daphné prês d'Antioche, jusqu'à ce qu'il eût informé César de cet événement. Leur fidélité étoit digne d'un sort plus heureux que celui qu'ils éprouvérent bien-tôt aprês. Messala usa d'artifice pour faire périr tant de braves que leur union rendoit redoutables. Sous prétexte de les distribuer dans les Légions Romaines il leur assigna divers départements. La mort fut le prix de leur dévoüement aux intérêts d'Antoine. Messala avoit envoyé un ordre secret de les exterminer. Ainsi tous furent massacrés sans exception, dans les lieux où ils avoient été dispersés.

Les nouvelles de tant de revers venus coup sur coup causérent à Antoine une espéce de phrénésie, qui le rendit méconnoissable. Il parut alors également picqué du peu de résistance de ses troupes de terre, de la trahison de Didius, & de l'ingratitude d'Hérode. *Tous les hommes*, s'écria-t'il, *sont des perfides ! Plus de commerce avec eux ! A l'exemple du Misantrope* [a] *Timon, je me bâtirai une solitude, où je n'aurai d'autre occupation que de*

[a] On conclut des Comédies d'Aristophane & du Poëte Platon, différent du Philosophe de ce nom, que Timon Athénien

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CE'SAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

détester le genre humain. Antoine exécuta le projet qu'il avoit formé dans un mouvement de fureur. Proche l'Isle de Pharos il fit jetter dans la mer [a] les fondements d'un superbe Hospice, où l'on n'abordoit que par une chaussée fort étroite. Il s'y renferma seul pour se livrer tout entier aux accès de son humeur noire. Ce fut là qu'il fit de profondes réfléxions sur l'inconstance des choses humaines, sur la légéreté de ceux qu'il avoit cru ses amis, sur la perfidie des Commandants qu'il s'étoit attachés par les serments militaires, & sur la mauvaise foi de tant d'Alliés, dont le cœur étoit changé avec sa fortune. Qui n'eût cru que la conduite de Cléopatre à son égard devoit entrer pour quelque chose dans les sages méditations du nouveau Misantrope ? Elle étoit la cause & la source de ses malheurs. N'étoit-il pas naturel qu'il s'en dégoûtât, & qu'il s'en séparât pour jamais ? Peut-être se promit-il en effet de pouvoir remporter cette victoire sur son cœur. Il sentit

de naissance vivoit pendant la guerre du Péloponèse. Plutarque, Diogéne Laërce, & Clément Aléxandrin ont fait connoître ce fameux Mysantrope, dont le nom & le caractére intraitable passérent depuis en proverbe. On peut remarquer dans les différents traits de sa vie, rapportés par les Auteurs qui viennent d'être cités, à quel point il avoit en horreur le genre humain, avec lequel il s'étoit interdit tout commerce.

[a] Au Sud-Est du Port, vis-à-vis de l'Isle de Pharos, étoit une Place nommée *Εμπόριον*, ou le marché. A son extrêmité s'avançoit un petit Cap ou coude nommé *Possidium*, à cause d'un Temple voisin consacré à Neptune. Marc-Antoine prolongea ce Cap par un beau Môle, dont on voit encore la tête. Au bout de ce Môle il bâtit le Palais, qui conserva long-tems après sa mort le nom de *Timonium*. Cet ouvrage du Triumvir enseveli sous les eaux montre encore de magnifiques débris.

alors

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

alors, que souvent la raison seule est trop foible pour guérir une passion dont on est devenu l'esclave. Ce fut dans ces circonstances que l'on vint annoncer à la Reine l'embrasement de sa flotte par les Arabes. Antoine fut sensible à ce nouveau malheur, quitta sa retraite de Pharos, qu'il nommoit *la Maison Timoniéne*, revit la Reine pour la consoler, & se plongea plus que jamais dans la débauche. Nous quitterons pour un moment le Palais d'Aléxandrie, où tout respiroit le plaisir malgré la mauvaise fortune, & nous retournerons à César.

L'Histoire ne nous a point appris en quel Port de la Gréce moüilla d'abord la flotte victorieuse devant Actium. Ce qui paroît plus vrai-semblable, c'est que César prit avec ses Vaisseaux le plus court chemin pour passer en Asie, & qu'il fit prendre à son armée de terre la route d'Afrique, sous la conduite de Cnéïus Cornélius Gallus. Il avoit ordonné à ce Lieutenant Général d'entrer en Egypte par la Cyrénaïque. Nous avons lieu de croire aussi, que César débarqua dans la Phrygie, & que delà il parcourut la Syrie, où Didius quoique l'ami d'Antoine avoit changé de parti, & défendu la Province des hostilités de ses Gladiateurs à leur passage.

Depuis l'arrivée de César la frayeur se répandit parmi les Princes Asiatiques. Le nom d'Antoine en fut bien-tôt oublié. Tout à coup ce Triumvir, qu'on avoit adoré comme un Dieu, tomba en Orient dans le mépris qu'il méritoit. Hérode autrefois le plus empressé de ses Courti-

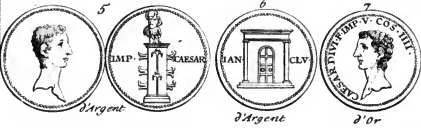
De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

Joseph. l. 15. Antiq. c. 9.

sans se tourna sans hésiter vers César, & ne pensa plus qu'à se le rendre favorable. En effet si-tôt que le Roi des Juifs sçut que le vainqueur d'Antoine avoit paru devant Rhodes, & qu'il devoit y séjourner, il arrangea les affaires de son Royaume, & courut lui offrir ses hommages. Ses amis lui faisoient entendre, que le voyage qu'il alloit entreprendre pouvoit lui devenir funeste ; que César n'ignoroit pas les liaisons qu'il avoit prises avec Antoine ; qu'il étoit dangereux à un Prince qui devoit sa Couronne au Triumvir d'Orient, de s'exposer au courroux de son vainqueur. Hérode, en sage politique, jugea qu'il valoit mieux prévenir César, que l'attendre. Deux choses le rassûroient un peu. 1°. Ses troupes n'avoient point eu de part à la journée d'Actium ; elles avoient été occupées en Arabie. 2°. Il avoit prêté des secours à Didius contre les Gladiateurs d'Antoine. Cependant, comme il étoit homme prévoyant, il pourvut avant son départ à la conservation du Sceptre de la Judée dans sa famille, supposé qu'il eût à payer de sa tête les liaisons qu'il avoit euës avec le rival de César. Il fit périr le dernier rejetton de la Maison Royale de son Païs. Hircan, autrefois Roi imbécille & pour lors Pontife de nom, vivoit encore. Hérode lui fit un crime d'Etat d'avoir écrit une Lettre séditieuse à Malich Roi des Arabes, & sous un prétexte si léger, ou peut-être si faux, le Monarque dépoüillé périt par la main d'un Bourreau. Ainsi ce vieux Roi fut condamné à une mort honteuse, sur le simple soupçon que César pourroit


1
IMP·CAESAR
DIVI·IVLI·F.
PRO·COS
C·CARRINAS
d'Argent
2
COS VI
CAESAR
AEGYPTO
CAPTA
d'Or
3
IMP·CAESAR
d'Argent
4
CAESAR
IMP·VII
COS·
V·
d'Argent


5
IMP·
CAESAR
d'Argent
6
IAN
CLV
d'Argent
7
CAESAR·DIVI·F·IMP·V·COS·IIII·
d'Or


8
ΑΥΤΟΚ' ΚΑΙΣΑΡ
ΘΕΙΟΥ ΥΙΟΣ


de Bronze.


9
IMP·CAESAR·DIVI·F·COS·V·P·P·IMP·VIII·S·P·Q·R
d'or.

De Rome l'an 713. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

peut-être le rétablir dans tous les droits de la Royauté. Ce ne fut pas assés pour Hérode. Il fit emprisonner dans des Châteaux différens Aléxandra sa belle-mere, Mariamne sa femme, & une sœur de Mariamne, toutes trois du Sang Royal, & laissa un ordre secret de les poignarder à la premiére nouvelle de sa mort. Un des Officiers qu'il avoit chargé d'une commission si barbare, eut l'indiscrétion d'en faire la confidence à Mariamne elle-même. Cette Princesse fut outrée du dépit le plus violent contre Hérode, qu'elle regardoit moins comme un époux que comme un Tyran, l'ennemi de sa famille, & l'usurpateur du Trône de ses ancêtres. Elle fit éclater son ressentiment par des plaintes améres. Ses reproches, ses menaces, ses dédains & sa fierté irritérent les jalouses fureurs d'un mari soupçonneux & cruel. Il en auroit dês-lors coûté la vie à Mariamne, si les vertus & les charmes de cette belle Reine n'eussent suspendu, pour un tems, la vengeance d'Hérode, qui l'adoroit encore malgré ses mépris. Aprês avoir pris de si cruelles précautions, le Roi de Judée partit pour Rhodes fort incertain du sort qui l'y attendoit.

A l'ambition prês on peut dire qu'Hérode fut un des plus grands Monarques de son siécle. Ce ne fut point par des soumissions outrées & par de basses flatteries, qu'il trouva grace devant César. Il parut à l'Audiance du Consul Romain avec toute la dignité & la décence d'un grand Roi. Il est vrai qu'il déposa le Bandeau Royal en la présence du vainqueur, pour marquer qu'il le tenoit

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

de lui & du Sénat de Rome ; mais il conserva tout le reste de l'appareil qui convenoit à la Majesté du Trône. Sa Harangue n'eut rien de vil & de rampant. Tout éloquent qu'il étoit, il ne chercha point des détours artificieux pour justifier sa conduite. *Je fus l'ami d'Antoine*, dit-il à César d'un air intrépide. *J'ai fait pour l'élever à l'Empire du monde tout ce que l'amitié la plus fidéle exigeoit d'un cœur reconnoissant. Mes propres affaires & mon expédition contre les Arabes*, [a] *ne m'ont pas permis de lui prêter mes troupes ; mais j'ai envoyé à son camp d'Actium de l'argent & des vivres. J'aurois cru avoir beaucoup plus fait en sa faveur, si j'avois pû lui persuader de se débarasser de Cléopatre, & de la faire mourir. Plus d'une fois je me suis hazardé à lui insinuer un si salutaire dessein. Sa passion l'a rendu sourd, & le Ciel l'en a puni. Jugés delà, Seigneur, quel est le caractére de mon cœur pour mes amis. C'est ce cœur que je viens offrir à César ; il ne tiendra qu'à lui de le mettre à l'épreuve. Mon amitié ne changera que d'objet ; mais dans moi la fidélité & le dévoüement seront toûjours les mêmes*. César étoit bienfaisant & naturellement il aimoit jusqu'aux apparences de la vertu. Il crut Hérode sur sa parole, & se sentit porté à le juger

[a] Joseph remarque au Livre 15. Ch. 6. qu'Hérode avoit porté la guerre en Arabie, moins pour ses propres intérêts, que pour seconder l'ambition de Cléopatre. Cette Princesse en effet se promettoit de grands avantages de l'expédition du Roi de Judée. De quelque côté que la fortune se déclarât, elle comptoit que la victoire ou la défaite d'Hérode favoriseroit les desseins ambitieux qu'elle avoit formés, de réünir à sa Couronne le Païs des Arabes, ou les belles Provinces de la Palestine.

aussi sincére, qu'il vouloit le paroître. *Soyons amis,* lui répondit-il. *Aussi bien j'ai appris de Didius que vous avés contribué à la défense de la Syrie contre les Gladiateurs d'Antoine. Reprenés le Diadême,* ajoûta-t'il. *Suivés moi en Egypte, & servés sous moi dans l'expédition que je prépare.* Hérode fut au comble de la joye, & son ambition fut satisfaite. Le Consul lui obtint un nouvel Arrêt du Sénat, qui le confirma dans la possession du Trône de la Judée. Ce Prince, dans les transports de joye que lui causa un accüeil si favorable, ne mit plus de bornes à sa reconnoissance. Il accompagna César en Egypte, & paya tant de bienfaits par les sommes d'argent qu'il distribua avec profusion aux principaux Officiers de l'armée Romaine, & par des présents magnifiques, dont le moindre auroit fait honneur aux plus grands Monarques de l'Oriênt. Le vainqueur content de la générosité d'Hérode, lui fit présent de quatre cens Gaulois qui composoient la Garde de Cléopatre, & ajoûta de nouveaux domaines au Royaume de Judée. En même-tems ce Prince fût remis en possession de quelques Villes de la Palestine, que la Reine d'Egypte avoit obtenuës d'Antoine au préjudice d'Hérode.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Joseph. Lib. 15.

César ne fut pas si indulgent à l'égard de tous les partisans d'Antoine. Certain Aléxas, ou autrement Aléxandre, étoit entré bien avant dans la confidence de son concurrent. Ce Syrien d'extraction né à Laodicée avoit fait, à la Cour du Triumvir d'Orient, l'infâme mêtier d'entremetteur. Personne n'avoit plus contribué que lui à

Plut. in Ant. Joseph. Lib. 15.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

corrompre le cœur d'Antoine. C'étoit principalement de lui que Cléopatre s'étoit servie, pour donner à son amant du dégoût d'Octavie, & pour attacher Antoine uniquement à elle. César n'ignoroit pas les indignes procédés d'Aléxas, & il avoit juré par les Dieux qu'il ne lui pardonneroit jamais. Pour lors Antoine avoit envoyé ce malheureux confident dans la Palestine, pour détourner Hérode de se donner à César. Le Roi de Judée étoit trop sage pour suivre un si mauvais conseil. Il entraîna Aléxas dans le nouveau parti qu'il avoit embrassé lui-même, & lui persuada de venir avec lui se présenter à César. Le trait de clémence que le Général Romain venoit d'exercer à l'égard d'Hérode, enhardit le coupable à se ménager un sort semblable. Le Roi des Juifs se fit son intercesseur ; mais César fut inéxorable. Il se souvint de son serment, & l'accomplit. Aléxas fut conduit chargé de chaînes dans sa Ville natale, & finit sa vie par un honteux supplice. Juste châtiment que le Ciel permit, pour rendre exécrables ces pestes de Cour qui s'y introduisent par de sales ministéres, & qui par leurs intrigues y font naître la débauche, ou la fomentent !

Tandis qu'on condamnoit à Rhodes un complice des désordres d'Antoine, il se plongeoit à Aléxandrie dans tous les genres de plaisirs. Le luxe & l'abondance regnoient, comme autrefois, à la Cour d'Egypte. Pour attirer plus de monde à leur parti, Antoine & Cléopatre répandoient l'argent avec profusion. Cependant leur joye étoit un peu troublée par la crainte du péril, dont ils

étoient menacés. Sur la côte d'Asie la mer étoit couverte des Vaisseaux que César rassembloit de toutes parts. D'ailleurs, à l'extrêmité de l'Afrique, l'armée de terre que conduisoit Cornélius Gallus touchoit la Frontiére d'Egypte, & s'étoit déja emparée de Parétonium, Ville du domaine de Cléopatre. Bien-tôt tout alloit être en feu jusques sur les bords du Nil. Enfin la grandeur du danger tira Antoine de l'assoupissement, où la crapule l'avoit enseveli. Dans un moment de réfléxion il prit le parti de traiter avec César, & de ménager une sorte d'accommodement avec son rival. Pour ne pas manquer à la fidélité qu'il devoit à Cléopatre il lui communiqua son dessein, & de concert ils résolurent d'envoyer chacun son Ambassadeur à Rhodes, pour fléchir leur ennemi commun. L'une & l'autre donnérent séparément leurs instructions aux Députés qu'ils alloient faire partir. Le Chef qu'ils choisirent pour l'Ambassade, fut un certain Euphronius, qui faisoit la fonction de Précepteur auprès des Princes leurs enfants. Celuici eut deux Adjoints, l'un de la part d'Antoine, & un autre qui devoit parler au nom de Cléopatre. L'Agent d'Antoine fut chargé de grosses sommes d'argent, ou pour débaucher à son ennemi le plus qu'il seroit possible d'Officiers & de Soldats, ou pour acheter sur la flotte victorieuse un traître, assés hardi pour assassiner César. Tel fut le motif secret de l'Ambassade. En public Antoine demanda la paix & la vie pour Cléopatre, à qui, disoit-il, il avoit juré un amour éternel. On dit même qu'il s'offrit à quitter l'Egypte, à passer

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Dio. l. 51. Plut. in Ant.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

le reste de ses jours dans Athênes, & à y mener une vie retirée, si César vouloit cesser de poursuivre Cléopatre par la voye des armes.

L'Envoyé de la Reine fut chargé, en particulier, d'ordres bien différents de ceux d'Antoine. En femme artificieuse, elle ne négocia avec César que par les voyes de la tendresse & de l'insinuation. A son âge elle se trouvoit encore assés belle, pour faire prendre au fils adoptif de Jule le même poison, dont elle avoit infecté le cœur de son pere. Les présents qu'elle lui fit porter étoient tout à la fois magnifiques, & propres à lui marquer une parfaite soumission. Cléopatre lui envoya un Trône, un Sceptre, & une Couronne d'or. Par ces symboles elle vouloit faire sentir, qu'il ne tenoit qu'à César de venir regner avec elle.

L'Ambassadeur d'Antoine admis à l'Audiance du Général victorieux parla d'abord, plûtôt comme de la part d'un ami & d'un Collégue, que d'un ennemi vaincu. *Le Romain qui m'envoye*, dit-il, *prit autrefois avec vous des liaisons étroites. César lui communiqua ses affaires les plus importantes, & il entra dans ses parties de plaisir. Je ne sçai quels intérêts différents vous ont broüillés. La Discorde, Seigneur, vous a fait prendre les armes, & la Fortune vous a donné de la supériorité. N'est-ce pas assés pour vous, de voir un concurrent humilié? Il s'offre à vous laisser dominer seul dans la République, & à traîner le reste de ses jours dans l'obscurité, ou en Egypte, si vous le permettés, ou à Athênes, si vous l'agréés.*

César

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

César avoit trop de lumiéres, pour ne pénétrer pas les intentions d'Antoine. C'étoit tout risquer que de le laisser respirer en Egypte, ou dans la Gréce. Rien ne lui auroit été plus facile que de renoüer là ses intrigues, & de faire avec le tems revivre son ancienne faction. Ainsi César ne répondit rien à l'Ambassadeur d'Antoine, & le laissa partir mécontent. Une seconde Ambassade n'eut pas un succès plus heureux. Le Député d'Antoine n'avoit cependant rien oublié pour attendrir Octavien, sur le malheureux sort de son Maître. Il lui rappella cette ancienne union, que la nature, que le sang, que les mêmes inclinations & les mêmes intérêts avoient formée entre les Triumvirs, avant qu'ils fussent devenus rivaux. Antoine, pour mériter son pardon, ne craignit pas alors de se déshonorer par une insigne perfidie. Depuis quelques années il s'étoit attaché le Sénateur Publius Turullius, l'un des meurtriers de Jule César. Il avoit éprouvé de sa part toutes les marques de la plus constante amitié. Cependant il le sacrifia au ressentiment d'Octavien. Le malheureux Turullius fut conduit à la suite du Député ; & livré au Bourreau par les ordres du vainqueur il fut puni du dernier supplice, dans l'Isle de Cô. Une superstition populaire accrédita les bruits qui se répandirent alors, qu'une mort si tragique étoit l'effet du courroux des Dieux. Turullius, autrefois engagé dans le parti de Brutus, avoit fait couper des arbres dans un bois consacré au culte d'Esculape. Selon la façon de penser du Peuple crédule, c'étoit un acte d'irréligion, que le Ciel ne

Dio. l. 51.

Tome XIX. D

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

manquoit pas de vanger avec éclat.

Une si lâche trahison de la part d'Antoine fut pour lui un crime inutile. Il n'en recüeillit d'autre fruit, que la honte d'avoir violé les droits les plus sacrés de l'amitié. Octavien fut inéxorable. Il ne daigna pas même écouter les offres que fit Antoine par son Député, de se donner la mort à lui-même, pourvû qu'à ce prix Cléopatre obtînt sa grace, & fût maintenuë en possession de ses Etats, pour elle & pour sa postérité.

L'Agent de Cléopatre fut plus favorablement écouté. César opposa des artifices aux ruses de la Reine, qui négocioit avec lui en femme. Sans lui donner de parole positive, le vainqueur lui fit espérer, qu'il la maintiendroit elle & ses enfans sur le Trône d'Egypte, pourvû qu'elle gagnât sur elle, de délivrer la République d'un Citoyen aussi pernicieux que l'étoit Antoine. Le Consul fit quelque chose de plus. Comme il avoit entrevû que Cléopatre visoit à lui inspirer de l'amour, il lui envoya un de ses Affranchis, nommé [a] Thyrée, avec ordre de voir souvent la Reine, de sonder son cœur, d'en pénétrer les replis, & de lui mander exactement les sentiments qu'elle avoit conçûs pour lui. Thyrée étoit un négociateur habile & clairvoyant. Il entra bien avant dans les bonnes graces de Cléopatre, & s'apperçut, dês la premiére entrevûë, des impressions que la Lettre de son Maître avoit faites sur elle. César étoit un jeune vainqueur dêja maître de l'Orient & de

[a] Dion Cassius donne à cet Affranchi le nom de Thyrsus.

l'Occident. Une si belle conquête à faire parut égalemen utile & agréable à la Reine d'Egypte. Cette méchante femme ne se fit pas un scrupule, de sacrifier Antoine à sa nouvelle inclination. Combien d'autres infidélités lui avoit-elle dèja faites? Cléopatre se livroit à tous ses panchants, & ne mettoit point de bornes à ses plaisirs secrets. En passant par la Judée, à son retour d'Arménie où elle s'étoit fait la compagne d'Antoine, elle avoit tout mis en œuvre pour corrompre le cœur d'Hérode. Sa grande passion avoit toûjours été, de pouvoir compter au nombre de ses amants tout ce que l'Orient & l'Occident avoient produit d'hommes illustres.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Ce fut donc avec le plus sensible plaisir, que la Reine reçut, par les mains de Thyrée, la Lettre que lui écrivoit César, & les réponses qu'il avoit faites à son Ambassadeur. A des expressions pleines de politesses sans doute il avoit affecté d'en mêler quelques-unes, qui sembloient marquer une passion naissante. Cléopatre étoit trop vaine & avoit trop de confiance en sa beauté, pour ne pas soupçonner que César avoit pris l'amorce. Elle employa donc, pour gagner Thyrée, tout l'art dont elle étoit capable. La Reine lui donna de si fréquentes audiances, & l'entretint si souvent en particulier, qu'Antoine en prit de l'ombrage. Ce Romain conservoit toujours, dans la Cour d'Egypte, son ancien ascendant, & Cléopatre n'avoit encore osé, ni borner son pouvoir, ni attenter sur sa personne. D'ailleurs, comme elle n'étoit pas parfaitement assurée du progrès qu'elle

Plut. in Ant.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

avoit fait dans le cœur de César, elle n'avoit garde de se priver si-tôt d'un défenseur certain de ses Etats, & de sa vie. Antoine crut donc pouvoir vanger sur Thyrée même, les inquiétudes que lui donnoit la Reine. Il le fit maltraiter à grands coups d'étriviéres; après quoi il le renvoya à César, avec des Lettres où il lui mandoit, que cet orgüeilleux Affranchi l'avoit insulté dans un tems, où sa mauvaise fortune ne lui permettoit pas d'être insensible à de pareils outrages. *Du reste*, ajoûta-t'il, *si vous voulés tirer vangeance de l'affront fait à votre Député, vous avés à votre suite Hipparchus mon Affranchi, qui a eu la lâcheté d'abandonner son ancien Maître, pour se donner à vous. Si mon procédé vous déplaît, usés de représailles à son égard.* [a] *Faites-le fustiger par vos Licteurs, je ne m'en plaindrai pas.*

Cette conduite du fougueux Antoine lors même qu'il demandoit la paix, ne servit qu'à irriter César contre lui, & qu'à en dégoûter Cléopatre. Cependant cette femme dissimulée lui fit plus de caresses que jamais. Les sociétés de débauche regnérent à l'ordinaire dans la Cour d'Egypte. On y en avoit récemment institué une, sous le nom *de la vie inimitable*. On en établit une autre, qu'on nomma *la bande joyeuse des gens*

[a] On lit dans le texte Grec de Plutarque, (*in Antoni*) τοῦτον κρεμάσας μαστίγωσον, c'est-à-dire, *après l'avoir suspendu faites le fustiger*. On suspendoit en effet les Esclaves par les aisselles, & dans cette situation ils étoient battus de verges. Nous avons la preuve de cet usage dans le Phormion de Térence.

Ph. *Geta quid nunc fiet?*
Ge. *Tu jam lites audies,*
Ego plectar pendens.

unis par le plaisir, pour vivre & pour mourir ensemble. Les associés se régaloient tour à tour, & la chére étoit toûjours splendide. Il est vrai que Cléopatre, dans la solemnité du jour de sa naissance, avoit affecté un air de modestie convenable à l'état présent de sa fortune. Mais elle célébra le jour de la naissance d'Antoine avec une somptuosité surprenante. Elle joignit à la magnificence du repas des largesses si exorbitantes, que la plûpart des conviés retournérent chés-eux riches pour jamais. Aprês une bataille perduë, & tandis que l'ennemi se montroit aux portes, étoit-ce le tems pour elle, d'épuiser ses trésors par le luxe & la profusion?

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Pendant ces divertissements hors de saison, Antoine & Cléopatre songérent encore à la paix, qu'ils souhaitoient d'obtenir. Le premier envoya Antyllus, ce fils aîné qu'il avoit eu de Fulvie, pour négocier son raccommodement avec César. L'argent que le fils offrit au nom de son pere fut accepté, mais on ne lui fit point de réponse qui le rassurât. Pour le Député de Cléopatre, on l'amusa par des discours, qui semblérent promettre, de la part de César, un attachement pour la Reine aussi vif & aussi passionné, que celui d'Antoine. César avoit ses raisons pour tromper l'Egyptiéne. Il ambitionnoit alors de pouvoir la conduire à Rome, de la donner en spectacle à l'Italie, & d'en faire le plus bel ornement de son Triomphe.

Cependant Cléopatre s'étoit vantée plus d'une fois, qu'elle ne survivroit point à la perte de ses

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Etats, qu'elle feroit consumer sa Ville, son Palais, ses richesses, & ses bijoux par le feu, & qu'elle se donneroit la mort à elle-même, avant que de tomber captive entre les mains de l'ennemi. En effet, depuis un tems, elle faisoit sur d'autres l'essai de tous les genres de poisons. Enfin, après bien des épreuves, elle s'étoit convaincuë, que la morsure d'un aspic causoit la mort la plus prompte, & la moins douloureuse. Il falloit donc faire luire aux yeux de cette femme emportée quelque rayon d'espérance, & suspendre ses fureurs.

César sçut la prendre par son foible, il lui fit accroire qu'il l'aimoit. Les gens affidés qu'il avoit à la Cour de Cléopatre entretenoient la Reine dans sa crédulité, & à force de la flatter & de lui vanter ses charmes, ils étoient venus à bout de lui persuader, que leur Maître, dès qu'il l'auroit vûë, lui livreroit son cœur avec l'Empire du monde. La Reine fut donc un peu moins effrayée lors qu'elle apprit, que son Egypte alloit être attaquée du côté Occidental par Cornélius Gallus, & à l'extrêmité Orientale par César en personne. Elle s'imagina que c'étoit moins de ses Etats, que de son cœur, que l'on prétendoit s'emparer.

Dio. l. 51.

En effet la nouvelle vint bien-tôt à Aléxandrie, que la Ville de Parétonium venoit d'être enlevée par Gallus, & que ce Général se préparoit à entrer dans l'Egypte intérieure. Sur le champ Antoine y accourt avec ce qu'il avoit pû rassembler de troupes. Il se mit en tête, qu'il pourroit aisément reprendre la Ville, & regagner l'affection des troupes, que Pinarius Scarpus avoit livrées au

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

parti de César. En tout cas, il se promit de pouvoir emporter la Place à force ouverte. Son armée étoit nombreuse, & sa flotte assés considérable. Dêja les Soldats de terre & les Vaisseaux d'Antoine paroissoient devant Parétonium. Ils s'étoient si fort approchés du mur, qu'ils croyoient pouvoir se faire entendre aux assiégés, & les engager à changer de parti par leurs sollicitations. Leur espérance fut vaine. Dês que les Soldats d'Antoine ouvrirent la bouche pour crier : *Pardon ! Amnistie ! Bon quartier !* Gallus fit sonner ses trompettes, & étouffa les clameurs des assiégeans. A l'instant même Gallus ordonna une sortie très-vive sur les troupes d'Antoine, qui bloquoient la Ville du côté de terre, & fit tendre les chaînes qui fermoient le Port. Ainsi les assiégés eurent tout l'avantage, sur mer & sur terre. Les Cohortes d'Antoine furent battuës & mises en déroute, & sa flotte enfermée comme dans un filet fut en partie brûlée, en partie submergée. Cet échec affoiblit les forces d'Antoine ; mais rien ne pouvoit rallentir son courage. Il retourne à Aléxandrie, où il apprend, sans s'allarmer, que César venoit fondre sur [a] Pélusium.

Cette Ville, située à l'embouchure la plus orientale du Nil, étoit comme la clef de l'Egypte du côté de la Syrie. Séleucus y commandoit pour

[a] On retrouve les débris de l'ancienne Ville de *Pelusium* dans le Village de *Thiné*, à trois cens stades du Mont *Casius*, & à trente-six lieuës de *Suès*. Les Géographes modernes se sont fort mécomptés, en fixant la position de Pelusium près de *Balbeis*. Voyez ce que nous avons remarqué à ce sujet dans le dix-septiême Volume, page 17. note *b*.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Cléopatre. C'étoit un brave Officier,& qui auroit défendu sa Place avec zéle ; mais il avoit des ordres secrets de la Reine, qu'elle n'avoit eu garde de confier à Antoine. Toujours prévenuë en faveur de César, & pleine des espérances que Thyrée avoit fait naître dans son cœur, elle avoit ordonné à Séleucus de livrer sa Ville à César, sans attendre qu'il en formât le siége. Ainsi le vainqueur d'Actium se vit maître de la Place la plus importante d'Egypte, presque aussi-tôt qu'il eût débarqué ses troupes. Antoine en fit grand bruit. Il accusa Séleucus de trahison, & Cléopatre même d'intelligence avec César. La Reine ne jugea pas à propos de se justifier personnellement. A l'égard de Séleucus, elle remit sa femme & ses enfants entre les mains d'Antoine, pour exercer sur eux sa vengeance, s'il trouvoit le Gouverneur de Pélusium coupable. Tout ce manége de Cléopatre n'étoit qu'un artifice, pour se conserver, au moins pour un tems, les bonnes graces de l'un & l'autre Général Romain. C'étoit faire en grand, & pour parler ainsi, dans le sublime, ce que les coquettes vulgaires font souvent pour de légers intérêts.

Plut in Ant. & Dio. l. 51.

Lorsque César fut maître de Pélusium, & qu'il vit sa flotte augmentée de celle d'Occident, que Gallus lui avoit envoyée, il ne différa pas de conduire toutes ses forces devant Aléxandrie. Cette Capitale, située sur la bouche occidentale du Nil, s'étoit préparée à soûtenir un long siége ; mais elle ne s'attendoit pas de voir si-tôt l'ennemi à ses portes. A l'arrivée de César, Antoine & Cléopatre

joüérent

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 19.

joüérent des rôles bien différents. Celui-là songea sérieusement à défendre la Place, celle-ci à recevoir bien-tôt le nouvel hôte, qu'elle attendoit avec impatience. Cependant comme la Reine étoit encore partagée entre la crainte & l'espérance, elle mit tous ses soins à déguiser les sentimens qu'elle avoit pour César, & ses intelligences avec lui. En femme effrayée elle fit transporter dans une de ces superbes pyramides, qu'elle avoit fait élever pour lui servir de tombeau, toutes les richesses de son Palais. Son or, son argent, ses pierreries, les meubles magnifiques qu'elle avoit hérités des Rois ses Prédécesseurs, & jusqu'à ses parfums, tout y fut mis en dépôt sous la garde d'Isis, dont le Temple étoit voisin. Elle poussa la dissimulation encore plus loin. Afin de tromper mieux Antoine, & de lui marquer jusqu'où alloit sa haine pour César, elle fit environner ce monceau si précieux de souphre, de bitume, & d'autres matiéres combustibles, & fit tenir des torches prêtes pour y mettre le feu. Retirée ensuite dans un appartement secret elle se livra toute entiére aux différentes passions, qui lui déchiroient le cœur. Elle aimoit César & doutoit encore si elle en étoit aimée. Elle avoit idolâtré Antoine, & sentoit la nécessité où elle étoit de se le conserver. Dans une si triste situation, tantôt elle versoit des pleurs, tantôt elle s'abandonnoit à des transports de rage, tantôt elle tomboit en de mortelles défaillances. César avoit soin de la consoler & de l'encourager par le moyen de Thyrée, & de ses autres Confidents

Dio. l. 51. Plut. in Ant. Suéton. in Octav.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

qu'il lui envoyoit l'un après l'autre. Cependant il s'empressoit de faire débarquer ses troupes. Elles eurent bien-tôt formé un camp à la vûë des remparts près de l'Hyppodrome, & tout à portée de la Capitale.

De l'Empire Romain, An. 19.

Antoine ne restoit pas tranquille. Il avoit à combattre pour sa gloire, pour la défense d'une Reine dont il se croyoit toûjours aimé, enfin s'il eût été encore possible, pour l'Empire du monde. Dans son abattement même il ranima ce feu, cette activité, & cette valeur, qui l'avoient presque égalé à Jule César son Maître dans la guerre. Suivi des troupes qu'il avoit ramenées de Parétonium il vint fondre sur les Escadrons de César, deux jours après le débarquement. Leurs chevaux n'avoient pas eu le tems de se remettre des fatigues de la mer, ils furent culbutés. L'Infanterie Césariéne vint au secours de la Cavalerie. Antoine l'enfonça, & la poursuivit jusqu'à ses retranchements. Le succès de cette premiére action fut entier; mais c'étoit le dernier effort d'une vertu expirante. Cependant Antoine rentra dans Aléxandrie, avec la même fierté, que s'il eût remporté une victoire décisive. Encore tout armé il courut chés Cléopatre, & mit à ses piés les lauriers qu'il venoit de cüeillir. Qui peut dire si ce fut avec joye qu'elle vit Antoine victorieux? Du moins elle sçut dissimuler, & comme si la nouvelle victoire eût été un Triomphe pour elle, la Reine fit présent à un Cavalier qui s'étoit distingué dans le combat, d'une cuirasse & d'un héaume d'or. Le Soldat s'en revêtit, & dès la nuit

De Rome l'an 713.
Consuls, Octavien César, & M. Licinius Crassus.
De l'Empire Romain, An. 19.

ſuivante il paſſa au camp de Céſar. Tant on étoit perſuadé dans le parti d'Antoine que ſa réſiſtance ſeroit vaine, & qu'Aléxandrie ſeroit bien-tôt en proye à l'ennemi! Auſſi, quelque beau ſemblant que fît Cléopatre, elle faiſoit aſſés ſentir qu'elle panchoit pour Céſar. Antoine exhortoit d'un côté les Bourgeois à prendre les armes & à faire des ſorties, & la Reine, du ſien, les en détournoit ſous main. Delà cette aſſûrance que le Général des aſſiégeants témoignoit à ſes amis. Il comptoit encore plus ſur les intelligences qu'il entretenoit avec la Reine, que ſur le nombre & la valeur de ſes troupes. Cléopatre étoit la duppe de Céſar, & Antoine l'étoit de l'une & de l'autre.

On a lieu de croire, que le Cavalier enrichi par les préſents de la Reine & qui étoit paſſé ſi promptement dans le parti des ennemis, ne fut qu'un Meſſager qu'elle députa pour annoncer à Céſar, que la flotte Egyptiéne ſeroit bien-tôt prête de ſe donner à lui. Antoine la conſidéroit, cette flotte, comme ſa derniére reſſource. Par elle il prétendoit échapper de l'Egypte, après la priſe d'Aléxandrie, & conduire avec lui Cléopatre, ou en Eſpagne, ou en toute autre Région qui voudroit les recevoir. Cléopatre trompa ſes eſpérances. On équippa ſa flotte & on appareilla; mais la Reine qui ne l'avoit remplie que d'Aléxandrins, de Phéniciens, & de gens à ſes ordres, leur avoit fait dire de ſe rendre à l'ennemi dês la premiére attaque. En effet Céſar, ſur l'avis de Cléopatre, mit ſes Vaiſſeaux en ordre de bataille,

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

& en fit tourner les prouës du côté des Galéres Egyptiénes. Antoine accourut pour être spectateur du combat. Avec le peu de troupes qu'il avoit rassemblées, il alla se poster sur une hauteur voisine du Port d'Aléxandrie. Delà il observa la contenance des ennemis, & envoya ordre à ses Navires d'engager l'action. La flotte Egyptiéne avança en ordre de bataille ; mais l'Amiral de Cléopatre après avoir baissé pavillon, en présence de l'armée Navale de César, joignit ses Galéres à celles du vainqueur, aux cris redoublés des Soldats Egyptiens qui le saluérent Empereur. Les deux flottes réünies voguérent ensemble & de concert, contre la Ville, à la vûë d'Antoine qui frémissoit de rage. Sa Cavalerie ne lui fut pas plus fidéle. Dês qu'elle apperçut le mouvement qui se faisoit sur la mer, elle abandonna son Chef, & alla se rendre à Octavien. Pour son Infanterie de terre, elle soutint avec courage les attaques de l'ennemi. Mais enfin elle fut forcée de se soumettre. Cet infortuné Général, abandonné de ses troupes, ne pouvant trouver sur le champ de bataille une mort glorieuse, rentra dans Aléxandrie outré de fureur. Ce fut alors que ses yeux se désillérent pour la premiére fois. *Je suis perdu*, s'écria-t'il, *Cléopatre me trahit !* L'artificieuse Reine, par ses discours, calma un peu les soupçons du foible Antoine. Il soupa ; mais sur la fin du repas il dit aux gens qui le servoient : *Régalons-nous bien aujourd'hui, mes amis ; car peut-être ne serons-nous pas demain en état de goûter les plaisirs de la table.* Ces mots qui lui échappérent

marquérent sa frayeur, & répandirent la consternation parmi ceux qui l'écoûtoient. Antoine qui s'en apperçut, essaya de les rassûrer. *Ne croyés pas*, leur ajoûta-t'il, *que mon intention soit de prodiguer votre vie pour garantir la mienne, c'est à la victoire que je veux vous conduire.* Le lendemain, par un retour de valeur, il envoya faire à César un second défi de paroître en champ clos, pour finir leurs querelles dans un combat singulier César lui fit dire pour toute réponse, *que ses affaires n'étoient pas au point de lui faire prendre le parti du désespoir; & que si Antoine cherchoit la mort, il avoit cent moyens de la trouver.* César n'avoit-il pas raison de parler ainsi? Cléopatre faisoit tout l'imaginable pour le rendre maître d'Aléxandrie, & pour se défaire d'Antoine. Elle exécuta l'un & l'autre projet, avec tout l'artifice d'une femme également scélérate, & insensée durant les accès de ses passions.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Pour rendre César maître de sa Capitale sans qu'il y parût, & sans qu'Antoine y mît obstacle, Cléopatre inventa une mascarade qui réüssit. Sur le minuit, lorsque les Bourgeois d'Aléxandrie étoient ensevelis dans le sommeil, & que le silence régnoit en tous lieux, une troupe de gens bisarement vêtus en Satyres & en Ménades, partit de la porte la plus éloignée du camp de César, & marcha jusqu'à celle qui en étoit la plus proche. A la tête de la bande paroissoit un homme habillé à la maniére dont on peignoit Bacchus avec tous ses attributs & ses symboles. Ces masques étoient précédés & suivis d'un grand nombre d'ins-

Plut. in Ant.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 19.

truments, dont le son n'avoit rien de bruyant, pour ne point causer d'allarme. En bon ordre on s'avance vers la porte qui répondoit au camp ennemi. On l'ouvre, cette porte. Le faux Bacchus sort de la Ville, & très-vrai-semblablement y fait entrer César, avec une suite de gens choisis & affidés. Il est vrai, que cette derniére circonstance n'est pas marquée dans le seul Historien qui nous a tracé un si ridicule événement ; mais il faut presque nécessairement la supposer. César en personne va bien-tôt joüer différents rôles au cœur même d'Aléxandrie. Il y étoit donc entré. Cependant il n'est dit nulle part que les assiégeants eussent fait bréche à la muraille, & qu'il y ait eu d'autre apparence d'une surprise. D'ailleurs à quoi bon cette Bacchanale, que pour éxécuter un dessein caché de la Reine ? La plus forte de ses passions étoit de voir au plûtôt César auprès d'elle. Ce fut donc pour l'introduire dans Aléxandrie qu'elle imagina, en femme, un si frivole stratagême. Le Peuple crédule tourna en prodige la fuite du prétendu Bacchus, & en augura mal. *Ce Dieu nous abandonne*, disoit-on. *C'étoit pourtant sous son nom qu'Antoine aimoit à se faire adorer. C'est un signe de sa décadence prochaine.* Le Peuple d'Aléxandrie disoit plus vrai, qu'il ne pensoit. Cléopatre avoit dèja résolu la mort d'Antoine. Voici l'artifice dont elle usa pour la hâter, sans paroître l'avoir procurée.

Dio. l. 51. & Plut. in Ant.

Cent fois Antoine dans ses fougues avoit juré à la Reine, qu'il ne lui survivroit pas un moment. Elle le connoissoit assés insensé pour tenir

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

parole. Ce fut donc de ses protestations mêmes qu'elle profita, pour l'attirer au dernier des malheurs. Peut-être aussi qu'ayant tout à craindre des justes soupçons & du désespoir d'Antoine, elle prit le parti de la retraite, pour se mettre à couvert de ses coups. Quoiqu'il en soit, la perfide quitta son Palais, & suivie seulement de deux de ses femmes & d'un Eunuque, elle alla se cacher dans la pyramide, qu'elle avoit érigée pour lui servir un jour de tombeau. Ce magnifique ouvrage n'étoit pas achevé. Le comble y manquoit, & les Ouvriers, qui y travailloient encore, avoient placé des gruës sur des échaffaudages, pour faire monter les pierres dont on devoit construire la pointe de la pyramide. Cléopatre en ferma la porte de maniére, qu'on ne pouvoit l'ouvrir, ni par dehors, ni en-dedans. Du reste elle n'oublia pas d'y faire porter des vivres & du feu, pour consumer, disoit-elle, ses trésors, avant que César s'en rendît maître. Cependant l'artificieuse Reine avoit aposté des gens, qui semérent par tout la nouvelle, que Cléopatre s'étoit donnée la mort de sa propre main, & que son tombeau la renfermoit pour jamais. Ce bruit vint de bouche en bouche jusqu'aux oreilles d'Antoine. Une si triste nouvelle rappella toute sa tendresse. Alors, agité de mille Furies il accourt au pié de la pyramide, & pousse des cris en forcené. *Infortunée Cléopatre*, dit-il, *vous mourés, & je vis! Qui peut me retenir encore sur la terre que vous avés quittée? Je vivois pour vous, je mourrai avec vous.* A ces mots il retourne au Palais. Retiré dans son ap-

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

partement il se dépoüille de sa cuirasse, & présente sa poitrine à l'un de ses Esclaves, nommé Eros, qui l'avoit suivi. *Tu te souviens*, lui dit-il, *de la parole que tu m'as donnée de me prêter ton bras pour me délivrer de la vie, au moment que je l'ordonnerois. Ma honte est de m'être laissé prévenir par une femme, & d'avoir montré moins de résolution qu'elle. Frappe, il est tems, & fais-moi rejoindre Cléopatre, du moins aux Enfers!* Eros qui aimoit tendrement Antoine dont il avoit toute la confiance, tira son épée, & faisant semblant de la tourner contre son Maître, il s'en perça lui-même. Ce sang qui couloit rendit encore Antoine plus féroce. *Généreux Eros*, dit-il en soupirant, *une mort si glorieuse met le dernier sceau à ta fidélité. Mourons. Instruit par ton exemple, je ne tarderai pas à te suivre.* Aussi-tôt il reprit l'épée, & se la plongea dans le corps, avec tant de violence, qu'il tomba à la renverse sur son lit. Le coup étoit mortel, mais le sang après avoir coulé quelque tems s'arrêta, & sembla se concentrer autour de la playe. Alors il ne revint de sa défaillance, que pour empêcher ceux de sa suite qui étoient accourus dans la chambre, de prolonger plus longtems sa vie, & ses malheurs. Il les exhorta même à lui prêter la main, pour hâter la mort qui tardoit trop à son gré. Mais tous reculérent à l'instant, & s'enfuirent. Dans cet abandon général Antoine languissoit au milieu des horreurs du trépas, lorsque Cléopatre instruite d'une si sanglante catastrophe par les cris de la multitude effrayée, dépêcha Dioméde son Secretaire, pour faire

faire transporter le mourant dans le lieu de sa retraite. Antoine, au seul nom de la Reine d'Egypte, détrompé sur le faux bruit de sa mort, sembla se ranimer. Il souhaita de lui dire un dernier adieu, & pria les spectateurs d'une scéne si tragique de soûtenir ses pas chancelants, jusqu'au tombeau qui renfermoit son amante. Au bruit que firent les assistants, on vit reparoître Cléopatre. A la vérité elle ne sortit pas de sa Pyramide, la porte en étoit bouchée, mais elle se montra sur le haut de l'édifice. Delà elle apperçut qu'Antoine respiroit encore, & ordonna qu'on le transportât jusqu'à elle. Tout blessé & tout mourant qu'il étoit, il permit qu'on le guindât avec des cordes jusqu'au faîte du Mausolée, à la vûë du Peuple d'Aléxandrie, qui fondoit en larmes. C'étoit en effet un spectacle bien touchant que celui de trois femmes, qui faisoient les plus violents efforts, pour tirer, à force de bras, un homme tout couvert de son sang, qui tendoit encore les mains à la Reine qu'il avoit cruë morte, & qu'il revoyoit pour la derniére fois. Lorsqu'il fut entré dans la Pyramide, on l'étendit sur un lit de repos. Alors Cléopatre ou feignit d'avoir; ou conçut en effet une excessive douleur. Elle déchira ses habits, s'arracha les cheveux, se frappa la poitrine, & essuya avec ses larmes le sang de la playe d'Antoine, en lui donnant les noms les plus tendres, & les plus respectueux. Tel fut l'effet, ou de sa compassion, ou de ses remords, ou de sa dissimulation. Cette perfide Reine, après avoir fait perdre à l'un des plus illustres Romains sa gloire,

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS. De l'Empire Romain, An. 19.

l'Empire du monde, & la vie, eut encore l'inhumanité de le faire guinder jusqu'à elle, pour le voir expirer entre ses bras.

Antoine de son côté sembloit avoir oublié ses propres maux, pour ne s'occuper que de l'état déplorable où se trouvoit Cléopatre. Il la conjura d'arrêter le cours de ses larmes & de modérer l'excès de sa douleur. Ensuite il demanda du vin, ou pour étancher sa soif, ou pour rappeller un reste de vie prête à lui échapper. Après avoir bû, il fixa ses derniers regards sur celle qui avoit été la cause de ses malheurs, & qui faisoit encore l'objet de son amour. *Vivés*, dit-il, *belle Reine, & réservés-vous pour des tems plus heureux! Mais en vous conservant n'abandonnés pas le soin de votre gloire. Oubliés mes infortunes, pour ne penser qu'à l'éclat de mes victoires, de mes triomphes, & des honneurs dont vous m'avés vû environné. J'ai du moins en mourant la consolation d'avoir été vaincu par un Romain, qui sera forcé lui-même de respecter mon nom, & de rendre justice à ma valeur.*

Suéton. in Octav. Plut. in Ant.

Antoine expira en prononçant ces dernieres paroles, qui furent moins l'expression d'une véritable grandeur d'ame, que d'une ridicule vanité. Il comptoit alors environ cinquante-trois ans. D'autres lui en donnent cinquante-six. Ses vertus Militaires lui auroient acquis un des premiers rangs parmi les grands hommes de l'ancienne Rome, s'il n'en avoit pas terni l'éclat par les plus honteuses foiblesses.

Aussi-tôt après la mort d'Antoine, Dercéte un de ses Gardes se rendit auprès d'Octavien, pour

lui donner avis de cet événement tragique ; & lui porta l'épée encore teinte du sang de son Maître. On peut bien juger que le Vainqueur ressentit une joye secréte, lorsqu'il se vit délivré d'un Rival, qui seul pouvoit lui disputer l'Empire du monde. Cependant à la vûë de cet objet lugubre, il se déroba de la foule qui l'environnoit, pour gémir en secret. Alors il ne put refuser des larmes aux malheurs d'un ennemi, à qui sa grandeur passée, ses exploits, & les nœuds étroits qui les avoient unis l'un & l'autre, sembloient promettre un meilleur sort. Ensuite, il appella ceux qui avoient le plus de part à sa confidence. César leur protesta, que ni la haine, ni l'ambition ne lui avoient mis les armes à la main. Pour les en convaincre, il produisit des copies de ses Lettres, qui ne contenoient que des propositions raisonnables, & les réponses d'Antoine pleines d'emportement, & de mépris.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Cléopatre avoit tout sacrifié à la nouvelle passion qu'elle avoit conçûë pour César. Elle s'attendoit donc à un retour, sinon de tendresse, du moins de reconnoissance. Son ambition étoit réduite alors à se conserver le Royaume d'Egypte, pour le transmettre à ses enfants. Dans cette espérance, elle avoit livré Pélusium, sa Flotte, sa Capitale, & immolé Antoine. Mais le Ciel destinoit Octavien à être le vangeur des scandales que cette Reine & son amant avoient donnés à l'Univers. En effet César, dèja maître dans Aléxandrie, n'avoit plus que deux démarches à faire, pour être au comble de ses vœux. La premiére

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

étoit d'enchaîner Cléopatre encore vivante, afin d'en faire l'ornement de son Triomphe. La seconde, de se mettre en possession de ses riches trésors, avant que la flâmme les eût consumés, ou altérés. Il se servit donc des dispositions où il avoit mis le cœur de la Reine, pour dissiper ses idées funestes, d'attenter sur elle-même, & de réduire en cendres ses meubles précieux. Parmi les Officiers de sa Cour, César en choisit un bien capable de manier l'esprit d'une femme, agitée de mille passions diverses. Celui-ci étoit [a] Caïus Proculéïus, Romain d'une si grande réputation de droiture & de sincérité, qu'Antoine en mourant avoit recommandé à la Reine, que de tous les Agents de César elle n'écoutât que le seul Proculéïus. L'ordre que ce négotiateur avoit reçu de son maître étoit, de flatter Cléopatre, de l'encourager, de lui faire tout espérer d'un jeune Héros, dont le cœur n'étoit pas insensible; mais de ne promettre rien, de peur d'être engagé par des paroles, qu'il ne seroit pas possible d'acquitter. Proculéïus vole à la Pyramide où Cléopatre étoit toûjours enfermée. On n'en put ouvrir la porte; mais l'Agent fit entendre sa voix à travers d'une fente, par où la Reine répondit aux propositions qu'on lui fit. C'étoit de sortir de la triste demeure où elle s'étoit ensevelie, & de prendre confiance en un Vainqueur, dont elle devoit atten-

[a] Les Proculéïus étoient issus de Famille Equestre. Ils emprunterent leur nom d'un Plautius surnomme *Proculus*, parce qu'il étoit né pendant l'absence de son pere, *Patre* PROCUL *à Patriâ degente*.

dre quelque chose de plus, que de la clémence. La Reine s'obstina, & jura par ses Dieux, qu'elle ne sortiroit point de sa Pyramide, qu'on ne l'eût confirmée dans la possession de ses Etats, pour elle & pour ses enfants. Enfin Proculéïus lassé de perdre des paroles, considéra la disposition du lieu, & retourna à César. Il lui conseilla d'envoyer un second négotiateur qui parleroit par la fente de la porte, & s'offrit à se faire élever au haut du Mausolée, & à y descendre jusqu'au fond, pour contraindre la Reine à sortir de son retranchement. César fait sur le champ partir Gallus. Celui-ci parlemente, & amuse Cléopatre par de longs discours, tandis que Proculéïus suivi de deux domestiques armés, monte d'abord au haut de l'édifice, & descend ensuite au fond du tombeau. A la vûë de Proculéïus: *Ah! Princesse, on en veut à votre liberté*, s'écria une de ses femmes toute éperduë. La Reine s'effraye, & saisit le poignard qui pendoit à sa ceinture, pour s'en frapper. Proculéïus court à elle, & lui arrête le bras. *Qu'alliez-vous faire, Princesse*, lui dit-il? *Moins encore pour vous que pour César, épargnez une vie qui lui est chére.* Aussi-tôt il la désarme, & visite avec soin ses habits, dans la crainte qu'elle ne portât sur elle quelque poison caché. Le discours de Proculéïus calma un peu les transports de la Reine. Elle se laissa conduire en son Palais, & fit orner son appartement de ses meubles les plus magnifiques, pour y recevoir la visite du Héros, qu'elle vouloit captiver.

En effet, le Général Romain, déja parfaitement

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Dio. Lib. 51. Vellei. L. 2. Flor. L. 4. Plut. in Anton. Suéton. in Octav. Oroz. Zonaras, &c.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

maître d'Aléxandrie, voulut y faire son entrée publique. Il marcha donc avec pompe à la tête de son armée, tenant par la main Arée, le plus célébre philosophe du païs, & s'entretenant familiérement avec lui. C'est ainsi que les Grands se plaisent quelquefois à honorer les Lettres, en marquant de la distinction à des Sçavants de profession, gens sans conséquence. Cette bonté de César lui fit honneur, & l'accüeil qu'il avoit fait à un de leurs Compatriotes releva l'espérance des Aléxandrins. Ils se rendirent tous dans la Place publique. César y parut avec le faste & la Majesté, que les Conquérants de Rome affectoient devant des Peuples subjugués. Cet appareil de grandeur, & la contenance fiére des soldats armés qui l'environnoient, firent trembler les Habitants de cette grande Ville. Ils se prosternérent en sa présence. Alors le Consul (car c'est le seul titre d'autorité publique qui lui restoit) monta sur le Tribunal, qu'on lui avoit préparé. L'assemblée poussa des gémissemens, & cria misericorde. Avec un air de douceur qui charma les assistants, César prononça ces paroles. *J'accorde un pardon général au Peuple d'Aléxandrie, pour trois raisons. 1°. Pour honorer la mémoire d'Aléxandre le Grand, qui fut le fondateur de cette Capitale de l'Egypte. 2°. Pour éviter le reproche, d'avoir détruit une Ville si belle & si magnifique. 3°. Parce qu'elle renferme un grand nombre de Sçavants, & Arée entre autres, que je considére particuliérement.* Ce discours fut suivi de grands applaudissements. Les Aléxandrins se retirérent en leurs maisons, bien contents

d'avoir changé de Maîtres. Pour donner encore des marques plus sensibles de sa considération pour le Philosophe Arée, le Vainqueur lui accorda la grace de Philostrate. Celui-ci vivoit en Epicurien, quoiqu'il voulût passer pour être de la Secte Académique. Il avoit été chéri de Caton d'Utique, & s'étant attaché ensuite, sans réserve, au parti d'Antoine, il avoit éclaté plus d'une fois en invectives contre César.

Cléopatre cependant languissoit dans son Palais. Dévorée par ses inquiétudes, dêja elle auroit fini ses jours, ou de sa main, ou par la violence de sa douleur, si César ne lui eût envoyé un de ses affranchis, nommé Epaphrodite. Celui-ci garda la Reine à vûë, & la consola par l'espérance de voir bien-tôt le Vainqueur auprès d'elle. Pour la distraire, César lui permit de donner ses soins [a] aux funérailles de Marc-Antoine, & d'y employer les sommes qu'elle voudroit. C'étoit en même-tems lui faire sentir, qu'étant captive elle n'étoit plus maîtresse de ses biens. Cléopatre étoit portée d'inclination à donner tout le lustre qu'elle pourroit aux obséques d'un homme, dont elle avoit été les délices, & qui s'étoit donné la mort pour ne lui pas survivre. Sa gloire étoit engagée à continuer au Romain, qui l'avoit aimée, les titres de son mari & de Roi d'Egypte, qu'il avoit portés de son vivant. Elle employa donc les parfums

[a] S'il est vrai, comme le dit Plutarque, que plusieurs Monarques de l'Orient demandérent le corps de Marc-Antoine pour l'enterrer avec pompe, ils faisoient bien mal leur cour à César, dont il leur importoit de se ménager la protection.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

les plus exquis pour l'embaumer, & n'épargna rien pour la cérémonie de sa sépulture. On sçait que les Egyptiens étoient prodigues pour les frais funéraires. Cléopatre rendit à la mémoire d'Antoine les mêmes honneurs, que les Souverains ses prédécesseurs avoient reçûs après leur mort. On porta son corps avec pompe dans la Pyramide, que la Reine avoit érigée avec tant de dépenses, pour en faire son propre tombeau. Bien-tôt après, comme si elle n'avoit eu des forces que pour rendre les derniers devoirs au plus constant de ses adorateurs, elle tomba dans un abbattement & dans une foiblesse, qui sembloit lui annoncer le trépas. Cependant ceux qui l'environnoient n'étoient attentifs qu'à écarter les objets capables d'entretenir sa douleur. Mais l'image de ses malheurs, de l'humiliante servitude dont elle étoit menacée, & du funeste sort de son mari, ne l'abandonnoit point. Olympus, le Médecin de la Cour, employa tout l'art possible pour lui redonner des forces, & pour guérir les blessûres qu'elle s'étoit faites à elle-même, dans ses accès de rage. Elle s'étoit meurtri le sein à grands coups redoublés, & son corps portoit en plus d'un endroit les marques, que ses ongles & ses dents y avoient imprimées. La fiévre se joignit à tant de maux. Cléopatre pria son Médecin, ou [a] de lui avancer la mort, par des remédes empoisonnés, ou de lui per-

[a] Selon Plutarque, la Reine d'Egypte s'ouvrit en secret à Olympus son Médecin ordinaire sur le dessein qu'elle avoit de finir ses maux avec sa vie. César en fut instruit. On la menaça de faire mourir ses enfans, si elle persistoit à vouloir se

mettre

mettre d'abréger ses jours par une diéte excessive. Epaphrodite qui veilloit sur sa santé menaça Olympus de toute la colére de César, si la Reine mouroit entre ses mains. Elle revint de ce premier danger, mais pour en courir de plus grands.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

César se crut obligé de voir la Reine après sa convalescence, & de lui accorder l'entretien qu'elle avoit ardemment souhaité. Elle se prépara à le recevoir avec tout l'artifice, qu'une longue expérience dans l'art de séduire les cœurs lui avoit appris. Son appartement fut superbement orné. On y vit, entre autres meubles de prix, plus d'un portrait de Jule César, ou de platte peinture, ou en relief. Pour la Reine, elle n'avoit point pris d'autre parure [a] qu'une simple robbe de deüil, qui servoit à rehausser l'éclat de son teint. Quand on lui eut annoncé l'approche du Consul, elle s'étendit sur un lit de repos. Si-tôt qu'elle l'apperçût elle se leva, & courut se prosterner à ses genoux. En les embrassant elle n'eut pas honte de l'appeller, *son Seigneur, & son Maître*. Ses yeux baignés de larmes, ses cheveux épars, son air languissant, sa voix tremblante, un reste de beauté, & les graces naturelles qui se laissoient appercevoir dans les traits de son visage, tout défiguré qu'il étoit, & dans l'éclat de ses yeux, inspirérent de la compassion à César. Il releva la Reine, & la contraignit à reprendre la même

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Dio. l. 51. & Plut. in Ant.

donner la mort. Ces menaces l'intimidérent. Elle consentit enfin à prendre quelque nourriture, & les remédes nécessaires à sa guérison.

[a] Cléopatre, si l'on en croit Plutarque, n'étoit couverte que d'une simple tunique.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

situation où il l'avoit trouvée. Il s'assit auprès d'elle, sur le siége magnifique qu'on lui avoit préparé. La conversation commença par l'éloge de Jule César. *C'est à votre Pere*, lui dit-elle, *que je dois le nom de Reine, & ce fut de ses mains que je reçus le diadême. Il m'aima, je l'aimai, & si vous en voulez des preuves, lisez les lettres qu'il m'écrivit.* Elle accompagna ce discours de gestes, & de regards passionnés, qu'elle jetta, tantôt sur le portrait du premier César, tantôt sur son fils adoptif Ensuite, après un court silence: *Je vous ai perdu trop tôt*, s'écria-t'elle en regardant le tableau de Jule, *ô mon aimable Protecteur!* Puis tournant tendrement les yeux du côté d'Octavien: *Que dis-je* ajoûta-t'elle *! je vous retrouve dans un autre. Héros tel que vous! Falloit-il*, continua la Reine en levant les mains vers la statuë du premier César, *que le Ciel vous enlevât si promptement à la terre, pour vous mettre au rang des Dieux! Ah! je m'égare! Vous restez encore parmi-nous, & le Destin vous rend à moi, aussi grand & aussi aimable que vous le fûtes jamais!* César avoit préparé son cœur contre les attaques de Cléopatre. Il la regarda comme une Comédiéne qui exprime des sentimens qu'elle n'a pas, & qu'elle voudroit inspirer. Tandis qu'elle parla, il tint la tête & les yeux baissés vers la terre, & ne tourna pas un seul regard sur sa captive. Cet air d'indifférence & de froideur ne laissa plus à Cléopatre d'autre ressource, que dans sa soumission, & dans la clémence de celui, que la victoire avoit rendu l'arbitre de son sort. Elle essaya de faire l'apologie de sa

conduite passée. Mais convaincuë par des preuves sans replique elle eut recours aux larmes & aux priéres. César parut attendri, & l'exhorta à prendre courage. *Soyez sûre*, lui dit-il, *qu'on n'attentera point sur vos jours*. Cléopatre poussa de grands cris, & demanda en grace, qu'il lui fût permis de se donner la mort, & de rejoindre Antoine. César la contraignit à changer de discours, & lui fit des interrogations plus sérieuses.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Le Trésorier des Finances de la Reine, qui en même-tems avoit en garde les meubles de la Couronne, étoit témoin de l'entretien. En sa présence, César demanda à Cléopatre un état de ses trésors & de ses bijoux. Elle en donna un bordereau, tel qu'elle l'avoit tracé de sa main. Le Trésorier, pour faire sa cour au Conquérant, dit tout haut à sa maîtresse, qu'il manquoit bien des joyaux à la liste. La Reine entra dans une si furieuse colére contre ce domestique, qu'elle se leva du lit où elle étoit couchée, le prit aux cheveux, & le frappa rudement au visage. Puis reprenant sa tranquillité: *Pardon*, *Seigneur*, dit-elle à César qui n'avoit pû s'empêcher de rire de cette brusque saillie: *Pardon, si je me suis échappée jusqu'à punir, à vos yeux, un insolent qui m'a manqué de respect. Sçachez donc que si j'ai dérobé à votre connoissance certain nombre de bijoux, je n'ai prétendu en faire usage, que pour vous les sacrifier. Oüi, je vous suivrai à Rome, Seigneur, avec plaisir, & là je m'efforcerai de gagner les bonnes graces des personnes qui vous sont chéres. C'est à Livie vo-*

De Rome l'an 723.
Consuls,
OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 19.

tre femme ; c'eſt à Octavie votre ſœur que j'ai réſervé ce petit reſte de mon opulence. Que pouvois-je faire de plus pour vous plaire ? Ces derniéres paroles raſſûrérent Céſar. Il crut que l'amour de la vie l'emportoit, dans le cœur de la Reine, ſur ſes premiéres fureurs. Céſar lui proteſta de nouveau, que ſes jours étoient en ſûreté, lui recommanda le ſoin de ſa ſanté, conſerva Epaphrodite auprès d'elle, & ſe retira, bien joyeux de pouvoir la montrer aux Romains, & de la faire ſervir à ſon Triomphe. Pour le malheur de Cléopatre, Cornélius Dolabella prit de l'inclination pour elle. Ce jeune Romain avoit part à la confidence de Céſar ; mais il en abuſa, dans l'intention de plaire à la Reine. Il lui manda, que ſon Général partiroit bien-tôt pour la Syrie, & que dans trois jours il l'envoyeroit à Rome avec ſes enfants, pour y attendre ſon retour.

Ce fut alors que Cléopatre ſentit toutes les horreurs de ſa captivité. Perdre une Couronne qu'elle avoit portée vingt-deux ans, aller ſervir d'eſclave à une impérieuſe Romaine, devenir le joüet d'une populace inſolente, paroître enchaînée devant le Char d'un Triomphateur, voir ſes enfants, tous iſſus du plus illuſtre ſang des Romains & des Lagides, traités comme le rebut des hommes ; ce furent pour elle des objets, dont la ſeule penſée la mit au déſeſpoir. Elle n'eut plus d'autre ſoin que de chercher un heureux moment, pourſe donner la mort. Cependant elle diſſimula, & ne parut occupée que des préparatifs pour ſon départ d'Aléxandrie. Elle pria ſeulement Dolabella, d'ob-

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

tenir du Vainqueur la liberté de voir encore une fois le tombeau d'Antoine. Cette feinte tranquillité de la Reine fit qu'Epaphrodite se relâcha un peu de sa vigilance ordinaire auprès d'elle. César lui-même y fut trompé. Il permit à Cléopatre, d'aller faire un dernier sacrifice aux Manes d'Antoine. Aussi-tôt, suivie de ses deux femmes elle se fit transporter dans l'enceinte du lieu, qui renfermoit le corps de son mari. Cléopatre donna donc à cette cérémonie toute la magnificence qu'elle put. On environna la Pyramide de guirlandes de fleurs; on y brûla des parfums; on fit des Libations, & on immola bien des victimes. Ensuite prosternée devant le cercüeil où reposoit le corps, & le tenant embrassé : *Adieu*, dit-elle en versant un torrent de larmes, *adieu cher Antoine pour la derniére fois! Que ton sort fut différent du mien! Tu mourus libre, & me voilà réduite à l'esclavage. Je ne suis pas même assez maîtresse de ma personne, pour pouvoir m'arracher les cheveux afin d'en couvrir ta tombe, & me déchirer le visage afin de l'arroser de mon sang. J'étois Reine quand j'érigeai ce monument à ta gloire; mais aujourd'hui c'est une esclave qui vient t'offrir le dernier tribut de son amour & de son respect. Ton ennemi me réserve pour orner l'appareil de son Triomphe. On me force à te quitter pour toûjours, & il ne me sera plus permis de pleurer sur ton tombeau. Cruelle destinée qui me sépare de ce que j'aimois le plus au monde! Tandis, cher époux, que tu reposes dans le sépulchre que je m'étois préparé, on me contraint de partir pour l'Italie. Je vais y trouver un tombeau,*

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

que l'on me refuse en Egypte. C'étoit l'unique bien que je pûsse attendre de celui, que la victoire a rendu l'arbitre de mon sort. Mais plûtôt, ô Antoine ! si les Dieux vous sont favorables dans le séjour où vous êtes, obtenez d'eux qu'ils n'abandonnent pas votre épouse aux insultes d'un Peuple orgüeilleux, qui triomphera de mes malheurs ! Faites que le même monument nous réünisse tous deux ! Aussi-bien ne m'est-il plus possible de vivre sans vous ! Elle n'en dit pas davantage. Comme elle craignoit d'être observée, elle s'engagea au fond du cœur, à ne pas survivre plus long-tems à Antoine.

Fatiguée des mouvements qu'elle s'étoit donnés durant une action si lugubre, Cléopatre se fit préparer un bain, puis se mit à table. César avoit ordonné qu'elle fût servie avec une magnificence Royale. Le repas alloit finir, lorsqu'il parut un homme portant à la main une corbeille. Il se présenta à la Porte du Palais, & demanda qu'on le fit parler à la Reine. Les Gardes l'arrêtérent, & voulurent sçavoir ce quele pannier renfermoit. L'Egyptien leva quelques feüilles, & montra des figues, dont la fraîcheur & la beauté attirérent les regards de ceux qui étoient présents. Le villageois les invita d'un air plein de franchise à goûter de son fruit, & joüa si bien son personnage, que les Gardes gagnés par cette apparence de simplicité, le laissérent entrer. Cléopatre reçut le présent avec joie. Comme elle n'ignoroit pas ce qui étoit caché au fond de la corbeille, son premier soin fut de faire sortir tout le monde, & d'écarter Epaphrodite, qui avoit ordre de

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

suivre des yeux toutes ses démarches. Pour s'en défaire plus sûrement, elle écrivit une Lettre à César, sous prétexte de lui révéler un secret important. Après l'avoir cachetée de son sceau, elle la remit à Epaphrodite. Cet affranchi, qui ne soupçonnoit rien du dessein de la Reine, se chargea de la porter à son maître. Le contenu de la Lettre se réduisoit à ces courtes paroles. CLEOPATRE A CESAR. *Je n'ai plus que quelques instants à vivre. Toute la grace que je vous demande, c'est de permettre que le même tombeau renferme mes cendres & celles de mon mari.* Lorsqu'elle se vit délivrée de l'espion qui l'obsédoit, elle ne retint auprès d'elle qu'Iras & Charmion ses deux confidentes. Pour l'Eunuque qui l'avoit suivie dans la Pyramide, touché des malheurs de sa maîtresse, il avoit déja fini volontairement ses jours, par le même genre de mort, qui termina la vie de cette Princesse.

Cléopatre profita de l'absence d'Epaphrodite, & fit fermer la porte de son appartement. Alors elle voulut être parée de ses plus magnifiques habits, & se fit ceindre la tête de son bandeau Royal. Ensuite, sans différer d'un moment, elle se fit mordre par l'Aspic [a] qu'on lui avoit apporté sous des fleurs, disent la plûpart des Historiens, ou selon d'autres, elle se picqua elle-même avec une aiguille empoisonnée, qu'elle portoit à

[a] Si l'on s'en tient au récit du Patriarche Eutychius, dans ses origines de l'Eglise d'Aléxandrie, écrites en Arabe, & traduites en langue Latine par Selden, avec un Commentaire de sa façon, la Reine Cléopatre se fit mordre le sein par une

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Plutar. in Anton.

sa coëffure. D'aures encore rapportent différemment les circonstances d'une mort si mémorable. Ils prétendent que Cléopatre, à la vûë de l'Aspic caché sous des figues, s'écria *: Te voilà donc enfin!* & qu'elle lui présenta son bras. Quelques-uns ont assûré, que depuis son retour d'Actium en Egypte, elle nourrissoit un serpent exprès, & qu'elle l'avoit irrité avec un poinçon d'or. Mais toutes ces diverses Relations n'ont d'autre appui, que des conjectures, ou des bruits populaires. Il est du moins certain, de l'aveu des Historiens, qu'il ne parut sur le corps de la Reine d'Egypte aucune trace de poison, & qu'on ne trouva point d'Aspic dans la chambre où elle mourut.

Iras & Charmion suivirent l'exemple de leur Maîtresse, mais le poison agit un peu plus len-

vipére, dont elle avoit éprouvé le venin sur deux femmes de sa suite, l'une appellée *Abra*, & l'autre *Matra*. La mort de cette Princesse est encore différemment circonstanciée dans le Chapitre huitiême du Traité de la Thériaque, adressé à Pison, Ouvrage attribué à Gallien, quoique Jonsius en fasse tout l'honneur à un autre Ecrivain du même siécle. L'Auteur quel qu'il soit, rapporte que l'Egypte produit une sorte de serpent nommé *Pityas*, qui allongeant le cou, selon qu'il est plus ou moins éloigné des passants, lance au visage son venin mortel. Cléopatre, ajoûte-t'il, ordonna à *Neæra* & à *Charmion*, deux de ses femmes, de mettre un de ces animaux venimeux dans un pannier de figues & de raisins, afin de le faire passer plus sûrement, à l'insçû des gardes. Après avoir fait l'essai de son venin sur l'une & l'autre, elle en usa elle même pour se donner la mort. Enfin d'autres, suivant l'Ecrivain qu'on vient de citer, assûrent que la Reine d'Egypte s'étant morduë au bras, empoisonna sa playe, en y insinuant le venin de cette espéce de serpent, qu'elle faisoit nourrir exprès dans une phiole. On peut remarquer dans ces diverses narrations, que toutes, sans s'accorder sur les circonstances, conviennent assez sur le genre de mort qui termina les jours de Cléopatre.

tement

tement sur Charmion. César cependant, si-tôt qu'il eût lû la Lettre de Cléopatre, ne douta plus du parti qu'elle avoit pris. Il lui envoya en hâte des personnes affidées pour arrêter sa fureur. Elles arrivérent trop tard pour l'empêcher de mourir, & assez tôt pour la voir expirer. On la trouva couchée sur un lit de drap d'or dans la posture d'une personne endormie. Iras étoit étenduë morte à ses piés, & lorsque les Députés de César entrérent dans son appartement, Charmion lui relevoit son diadême, que des convulsions avoient dérangé. *Que vois-je! quelle horrible action!* s'écria un des Envoyés frappé d'un si triste spectacle: *Dites plûtôt*, repartit la confidente, *que ce généreux mépris de la vie est digne de Cléopatre. Elle est morte en Reine, & en fille de tant de Rois.* A peine Charmion eût-elle prononcé ces derniéres paroles, qu'elle expira aux piés de sa Maîtresse.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Telle fut la fin d'une Reine idolâtre de sa beauté jusqu'au dernier soupir. On peut dire qu'elle en fit un détestable abus pendant sa vie. Cléopatre apprit aux personnes de son sexe, que les dons les plus parfaits de la nature sont pour elles des présents funestes, lorsque la vertu n'en regle pas l'usage. Moins d'esprit & plus de raison, moins d'agrément & plus de pudeur, des passions modérées, & une ambition médiocre l'auroient renduë moins criminelle & moins odieuse à la postérité. Il est plus vrai-semblable qu'elle se causa la mort, plûtôt par la morsure d'un Aspic que par la picquûre d'une aiguille empoisonnée. Du

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

moins son Vainqueur, qui la fit peindre, pour faire porter son portrait dans son Triomphe, la fit représenter avec un serpent entortillé autour du bras.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Dion. Cass. Lib. 51.

Lorsque César entra dans l'appartement de la Reine, il la trouva morte. Un événement si tragique lui causa le plus sensible regret, parce qu'il avoit compté que Cléopatre seroit le plus beau spectacle de son Triomphe. Il ne laissa pas de donner de grands éloges au courage de cette Princesse, qui malgré la foiblesse de son sexe, avoit préféré la mort à une honteuse captivité. Comme il apperçût au bras deux picquûres fort légéres, & presque imperceptibles, il employa le ministere des [a] Psylles, espéce de Charlatans originaires de la Libye, qui se vantoient d'avoir reçû de la nature le don de guérir les morsures des serpents, ou par le simple attouchement, ou seulement avec la salive, ou par la suction. Mais il n'étoit plus tems; le mal avoit pénétré jusqu'au cœur, & Cléopatre venoit de rendre le dernier soupir. Ce qui restoit à faire, César l'éxécuta avec toute la générosité possible. Il ordonna de magnifiques funérailles pour la Reine, fit porter son corps dans la Pyramide qui renfermoit celui d'Antoine, fit achever le couronnement de ce superbe mausolée, & donna une honorable sépulture à Iras, & à Charmion.

Clem. Alexandr, Euseb. in Chron. Ptolem. Censorin. in die natal.

Telle fut la révolution qui mit fin à cette longue succession de Rois, qui depuis Aléxandre le

[a] Voyez ce qu'on a remarqué sur les Psylles dans le dix-septiéme Volume de cette Histoire, note a.

Grand gouvernérent l'Egypte durant deux cens quatre-vingt quinze ans. Cléopatre âgée d'environ trente-neuf ans, après vingt-deux ans d'un regne, que son incontinence jointe à une ambition sans bornes, rendit onéreux à ses Sujets, & odieux à la postérité, laissa par sa mort le Trône des Lagides aux Romains. César en prit possession au mois [a] *Sextilis*, qui pour cela même eut dans la suite, par un Arrêt du Sénat, le nom de *mois d'Auguste*, que nous appellons le *mois d'Août*. Le Conquérant de l'Egypte n'eut plus d'autre soin, que de pacifier le grand Etat qu'il venoit d'ajoûter au Domaine immense des Romains. Il commença par se débarrasser d'Antyllus fils aîné d'Antoine & de Fulvie. Il songea ensuite à faire périr Césarion, ce fils ou veritable, ou prétendu de Jule César & de Cléopatre. On leur avoit fait prendre à l'un & à l'autre la robbe virile, c'est-à-dire, qu'on les avoit déclarés majeurs, afin de pouvoir les mettre à la tête des armées d'Antoine & de Cléopatre. Pour finir donc la guerre civile, & pour assûrer le repos de l'Egypte, César crut devoir sacrifier à sa politique ces deux têtes seules capables de fomenter l'une, & de troubler l'autre. César avoit quelque raison de

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Macrob. l. 1. Saturn.

Dio. l. 51.

[a] Le Cardinal Baronius s'est mépris, lorsqu'il a fixé la conquête d'Aléxandrie par Octavien César au sixième avant les Calendes d'Avril, c'est à-dire, selon notre maniére de compter, au vingt-septiême de Mars. Il donne pour garants de cette datte (*Appar. n.* 104.) les Fastes qu'il a consultés. On ne devine pas quelle est cette source où il a puisé. Du moins il est sûr que Macrobe & toutes les Annales Consulaires ont placé la prise de cette Capitale de l'Egypte au mois d'Août.

De Rome l'an 723.
Consuls, Octavien Cesar, & M. Licinius Crassus.
De l'Empire Romain, An. 19.

ménager Antyllus. Par le Traité de Paix qu'Antoine & Octavien César avoient conclu à Tarente, Antyllus avoit été fiancé à Julie fille unique de celui-ci; mais les fiancés étoient encore alors en bas âge. D'ailleurs Antyllus étoit devenu suspect à César. Outre qu'il avoit fait éclater son ressentiment contre le Vainqueur, avec un air de franchise pardonnable à son âge; on jugea qu'élevé dès sa plus tendre jeunesse sous les yeux de son pere, il avoit hérité de lui son esprit, & qu'il se conduiroit selon ses maximes. Le perfide Théodore qui avoit eu soin de son enfance, découvrit le lieu de sa retraite, & le livra aux soldats d'Octavien. Antyllus s'étoit réfugié dans un petit Temple, que Cléopatre avoit consacré à Jule César. Mais un asile si respectable aux Romains lui fut d'un aussi foible secours que ses larmes & ses priéres. Le Conquérant n'eut point d'égard à la protection de la nouvelle Divinité. Antyllus fut impitoyablement égorgé au pié de l'Autel qu'il tenoit embrassé. L'infâme Gouverneur ne joüit pas long-tems du fruit de sa trahison. Convaincu de s'être approprié un joyau de grand prix, que son pupille portoit au cou, il fut condamné à mourir en croix, au grand contentement du Peuple d'Aléxandrie, qui avoit demandé son supplice. Césarion méritoit, ce semble, un traitement plus doux. Cléopatre avoit assûré qu'il étoit fils de Jule César, & la mémoire de ce grand homme étoit chére à Octavien. Cependant sa mere, peu de tems avant sa mort, avoit fait partir cet aîné de ses enfans pour l'E-

thiopie, où il auroit trouvé une retraite favorable. Arrêté dans sa fuite, il fut conduit au Tribunal d'Octavien fils par adoption de Jule leur pere commun. La compassion agit quelque tems sur le cœur de César. Il délibéra, il chancela, & la reconnoissance qu'il devoit à Jule étoit prête à l'emporter. Arée, ce Philosophe dont nous avons parlé, présidoit alors aux Conseils du Conquérant de l'Egypte. *Le monde*, lui dit-il, [a] *seroit embarrassé de deux Césars, il n'en peut souffrir qu'un.* Cette raison d'Etat fut la plus forte, & l'infortuné Césarion en fut la victime. Un autre Historien raconte un peu différemment les circonstances de cette mort. Césarion, dit-il, éprouva comme Antyllus, la perfidie de son Gouverneur. Cléopatre lui avoit confié de grands trésors, & le soin de conduire en Ethiopie ce jeune Prince né avec les plus hautes espérances. Le scélérat, ou pour faire sa cour au Vainqueur, ou pour usurper une partie des richesses dont il n'étoit que le dépositaire, fit entendre à Césarion, qu'Octavien le rappelloit à Aléxandrie pour l'élever sur le Trône d'Egypte. Afin de le mieux tromper, Rhodon produisit des Lettres supposées. Le Prince se laissa prendre au piége, & courut à sa perte, trompé par l'appas d'une Couronne que le fourbe faisoit briller à ses yeux.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS. De l'Empire Romain, An. 19.

Plut. in Ant.

Les autres enfants qu'Antoine avoit eus de trois femmes, Fulvie, Octavie, & Cléopatre, ne fu-

Plut. in Ant. & Dio. l. 51.

[a] Ces mots qui devinrent si funestes à Césarion, sont une imitation de ce vers d'Homére dans le second Livre de l'Iliade. *La pluralité des Rois est dangereuse.*

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 19.

rent pas traités avec la même rigueur. Il lui en restoit un de Fulvie, nommé Iulus, ou Julius Antonius. Celui-ci avoit été élevé par les soins & sous l'aîle d'Octavie. Contre l'ordinaire des belles-meres, cette vertueuse Romaine s'intéressa pour lui, & fut sa protectrice à la Cour de son frére. César fit rendre à Julius Antonius la partie des biens paternels qui lui appartenoit. Pour comble de faveur, il voulut que les Affranchis de Marc-Antoine avançassent à Julius, ou en espéces, ou en équivalent, les legs testamentaires que chacun [a] d'eux étoit obligé par les Loix Romaines de lui destiner en mourant. Enfin il le considéra dans la suite jusqu'à l'élever aux plus hautes dignités de l'Empire. Antoine n'avoit eu d'Octavie que deux filles. César leur oncle les établit noblement, maria [b] l'aînée surnommée Agrippine à Lucius Domitius Ænobarbus, qui la fit mere de L. Domitius pere de l'Empereur Néron. La cadette, qui porta le nom d'Anto-

[a] Par une Loi des douze Tables le *Patron*, ou à son défaut les enfans du *Patron* étoient héritiers de l'Affranchi en cas qu'il mourût sans testament, & qu'il ne laissât point de postérité. Cependant il pouvoit arriver non-seulement, qu'un Affranchi ne fît aucune mention dans son testament, de celui auquel il avoit obligation de la liberté, mais même qu'il lui donnât formellement l'exclusion. Aussi fut-il statué par la Loi du Preteur, que la moitié des biens énoncés dans le testament retourneroit au Patron, qui conservoit le même droit, lorsque son Affranchi étant mort, sans avoir testé, laissoit après lui une épouse légitime & un fils adoptif. *Ulpian. instit. Tit. 29. & Justin. de success. libert.*

[b] Il est vrai que Tacite reconnoît la femme de Domitius pour la cadette, au quatriéme & douziéme Livre de ses Annales, où il la désigne par ces termes *Antonia minor.* Mais les témoignages de Suétone & de Plutarque décident contre celui d'un seul Ecrivain.

nia, & qui fut également belle & vertueuse, épousa Drusus l'un des fils de Livie. De ce mariage nâquirent Germanicus, & l'Empereur Claude. Cléopatre avoit donné à Antoine une fille & deux fils ; la fille, nommée Cléopatre comme sa mere, & qui fut surnommée *La Lune*, eut un sort digne de sa naissance. César lui choisit pour mari un jeune & beau Prince Africain nommé Juba, qui se rendit encore plus recommandable par l'étenduë de son érudition & de ses connoissances, que par l'éclat d'une Couronne, pour parler le langage d'un ancien Auteur. Il servoit alors dans l'armée Romaine, après avoir reçû une éducation digne de sa naissance dans la Capitale du Monde, où [a] l'étude des sciences & de la vertu avoient été la principale occupation de sa jeunesse. En considération de ce mariage le Conquérant rendit à Juba non-seulement le Royaume dont son pere avoit été dépoüillé par Jule César, mais encore il le mit en possession de quelques Etats voisins de la Mauritanie. Il ne restoit que deux fils d'Antoine & de Cléopatre, le premier nommé Aléxandre, & surnommé *le Soleil*, le second nommé Ptolémée. César les

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.
Plin. L. 5. & 25.

[a] Pline au Livre 25. donne lieu de croire que Juba fut versé dans la connoissance des simples. Du moins il lui attribuë l'invention de l'*Euphorbie*, herbe qu'il nomma ainsi pour faire honneur à son Médecin Euphorbe. Le même Ecrivain avoit cependant reconnu au *Livre* 5. *Chapitre* 1. qu'Euphorbe fut l'inventeur de ce simple. Il est difficile de concilier ici Pline avec lui-même. Quoiqu'il en soit, par tous les differents traits que cet Auteur nous rapporte de Juba, on reconnoît aisément que le Prince Maure avoit fait une étude profonde de la Géographie & des secrets de la nature. Ses ouvrages sont cités plus d'une fois par les plus graves Auteurs de l'Antiquité.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Plin. l. 7. cap. 2. Ælian. L. 16. c. 28. &c.

Dion. Cass. lib. 51. Sueton. in Octav. Justin.

confia à leur sœur, qui les conduira dans la suite en Afrique, pour faire l'ornement de la Cour du Roi son mari. Ainsi l'on peut dire qu'à tout prendre la postérité d'Antoine fut plus heureuse que lui. Pour la Princesse Jotapé, fille d'Artavasde Roi des Médes, qu'Antoine avoit fait venir en Egypte, pour être un jour la femme d'Aléxandre son fils, elle fut renvoyée à son pere.

Tout autre Conquérant moins sage & moins modéré que César, auroit soumis à l'esclavage les enfans & la famille entiére de Cléopatre. Les Egyptiens eux-mêmes s'attendoient à de sévéres traitements, & les Aléxandrins étoient dans la consternation. Octavien usa de clémence, & se plut à la faire sentir à tout l'Orient. Il renvoya dans leur Païs grand nombre de fils de Rois & d'autres ôtages qu'Antoine avoit rassemblés à sa Cour de différentes Régions de l'Asie, autant par esprit de débauche, que pour tenir les Orientaux dans le respect. Pour César il ne retint dans une espéce de captivité que les fréres d'Artaxias Roi d'Arménie, parce qu'il avoit fait périr dans ses Etats les Romains, qu'Antoine y avoit laissés pour les garder. Du reste il n'ordonna aucune autre peine aux Aléxandrins, & aux Habitants des autres Villes de l'Egypte, que des taxes pécuniaires. On prétend même qu'il racheta de ses soldats le pillage d'Aléxandrie, pour la somme de deux cents cinquante deniers Romains, ou de cent vingt-cinq livres, qu'il leur fit distribuer par tête. César répandit dans cette Capitale conquise autant de sang Romain que de sang Egyptien. Il conda-

mn

mna à la mort Canidius ce Général qu'Antoine avoit mis à la tête de ses armées. C'étoit un perfide, qui voltigeoit de parti en parti, & qui n'étoit guéres plus fidéle à l'un qu'à l'autre. La même punition fut décernée contre * Cassius, surnommé *Parmensis*. Celui-ci restoit seul des Assassins de Jule César. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & qui par son adresse s'étoit insinué dans les bonnes graces d'Antoine tout attaché qu'il fût au parti du Dictateur. Quintus Ovinius fut aussi condamné à perdre la vie. Le lâche, quoique Sénateur Romain, s'étoit déshonoré, jusqu'à éxercer la vile fonction d'Inspecteur des Fileuses, que Cléopatre employoit pour ses usages domestiques. La sévérité ne parut point ou-

* Nous apprenons de Valére Maxime, & du vieux Commentateur d'Horace, qu'après la bataille d'Actium Cassius de Parme prit le parti de se retirer à Athénes, où César le fit assassiner par Varus. Mais ce qu'ajoûte le premier Historien a un air de merveilleux, qui donne lieu de former un doute raisonnable sur la verité du fait; le voici tel que le raconte Valére Maxime, *L. 1. c. 7.*

Cassius de Parme s'étoit réfugié dans la Ville d'Athénes, depuis la défaite d'Antoine. En proye aux inquiétudes que lui causoit l'approche d'un Vainqueur irrité, il s'étoit livré au sommeil, lorsqu'il crut voir un phantôme sous une forme humaine, & d'une grandeur au-dessus de l'ordinaire; mais dont la figure hideuse auroit effrayé les plus intrépides. *Qui es-tu*, dit Cassius? *Je suis ton mauvais génie*, répondit le spectre. Le Romain saisi d'epouvante à cet aspect appelle ses gens, & s'informe d'eux s'ils n'avoient point apperçu un homme d'une taille monstrueuse. Tous lui protestérent que personne n'étoit entré dans sa chambre. Cette réponse rassûra Cassius. Il se rendormir, mais son imagination fut encore plus vivement frappée du même objet; dans l'effroi que lui causa cette seconde apparition, il demanda de la lumiére, & ses Esclaves pour le distraire passérent le reste de la nuit dans son appartement. Soit illusion, soit réalité, la mort de Cassius suivit de prês cette vision.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Plut. in Ant.

trée à l'égard de ces hommes peu dignes de compassion.

Rien ne fut ni renversé ni endommagé dans la Ville d'Aléxandrie, que les statuës d'Antoine. César laissa sur pié celles de Cléopatre. Les spéculatifs cherchérent les raisons d'une différence si marquée. On n'en trouva point d'autre, sinon qu'il étoit bon d'abolir la mémoire du honteux séjour qu'un illustre Romain avoit fait dans la Cour d'une Reine Etrangére, & qu'il étoit à propos de conserver des monuments de la révolution que l'Egypte avoit soufferte sous la derniére de ses Reines. Si l'on en croit un autre Historien, Archibius qui avoit occupé une des premiéres places de la Cour d'Egypte, par un rare exemple de générosité paya mille talents au vainqueur, & à ce prix, il obtint de lui que les statuës de Cléopatre seroient épargnées. Cependant César enleva les trésors des anciens Rois, & ces effets précieux qui depuis plusieurs siécles étoient en réserve dans le Palais, ou entassés sous les Pyramides. De ces immenses richesses, & des taxes excessives qu'il imposa sur toutes les Villes du Royaume conquis, il rassembla de si grosses sommes, qu'il fut en état d'acquitter les promesses qu'il avoit faites à ses Soldats, de payer ses dettes personnelles, & d'enrichir tellement le trésor de Rome, que les denrées y haussérent de prix, tant les espéces y furent communes! C'est tout dire. L'Egypte renduë Tributaire augmenta autant sous Octavien les revenus annuels de Rome, que la Gaule Transalpine, après la conquête que Jule

Dio. Cass. l. 51.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

César en avoit faire. Aussi le Conquérant eut-il soin de faire valoir les terres de la nouvelle Province qu'il venoit d'ajoûter à l'Etat Romain. Il en fit, aussi-bien que de la côte d'Afrique & de la Sicile, un magasin perpétuel de vivres pour la Capitale du monde, qui prenoit tous les jours de nouveaux accroissements. Afin de rendre la basse Egypte plus fertile, il en fit curer les anciens fossés, qui portoient au loin l'inondation du Nil. La négligence des derniers Rois avoit laissé combler ces canaux. César occupa le loisir de ses troupes [a] à les purger de la vase qui les remplissoit. Par-là il mit l'Egypte en état de fournir à Rome [b] vingt millions de muids, [c] ou de boisseaux de froment, sans compter les autres grains, & les excellents légumes qu'elle produisoit plus que toute autre Région du monde. Enfin pour laiſ-

[a] Octavien César avoit rendu par ses soins à l'Egypte sa premiére fertilité. Aussi les Habitants d'Aléxandrie le considérérent-ils comme un génie bienfaisant, qui leur rapportoit l'abondance. En reconnoissance, ils firent frapper à la gloire de cet Empereur une Médaille, qui d'une part porte six épics de blé pour exprimer la fécondité de leurs campagnes, & de l'autre un Palmier symbole des victoires du Conquérant.

Voyez la I Planche des Médailles.

[b] Une si prodigieuse fécondité paroîtra moins incroyable, s'il est vrai, comme Strabon le rapporte au Livre 17. d'après Cicéron, que l'Egypte rapportoit au seul Ptolémée Aulétes douze mille cinq cents talents, c'est-à-dire, trente-sept millions sept cents mille livres de notre monnoie, dans un tems où l'or & l'argent n'étoient pas aussi communs qu'aujourd'hui. Cependant Diodore de Sicile rabbat de cette somme plus de la moitié, & ne donne au Roi Aulétes que cinq mille cinq cents talents de revenu, c'est-à-dire, la valeur de seize millions cinq cents mille livres, sur le pié de mille écus pour chaque talent.

[c] Le muid chez les Romains étoit la troisiéme partie de l'amphore. Voyez la valeur de cette mesure dans le sixiême Volume, page 500. note [a].

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

ser un monument durable de ses victoires, César fit bâtir une Ville appellée Nicopolis en Egypte, à si peu de distance d'Aléxandrie, qu'elle étoit comme un des Fauxbourgs de cette Capitale. Il y établit des Jeux sur le modéle de ceux qui dans la suite furent célébrés dans une autre Ville du même nom, dont les fondements furent jettés près du Promontoire d'Actium, pour perpétuer la mémoire de la défaite de l'armée navale d'Antoine & de Cléopatre.

Dio Cass. l. 51. Suéton. in Octav. Strabo Lib. 17. pag. 796.

La coûtume avoit été à Rome, tandis que la République subsistoit, d'envoyer des Commissaires du Sénat, pour prendre possession des Provinces nouvellement conquises, & pour en régler l'administration. Ces tems n'étoient plus. César, en maître absolu, se rendit le seul arbitre du sort des Egyptiens, abolit leurs loix, en fit de nouvelles, & changea la forme du Gouvernement public. Il y établit pour Commandant de tout le Païs ce Cornélius Gallus le Général de ses troupes de terre, que le Poëte Virgile a célébré dans ses ouvrages. Celui-ci n'étoit que simple Chevalier Romain. Ce fut pour cela même que Gallus fut préféré à bien d'autres Patriciens plus illustres que lui, pour tenir le timon des affaires au milieu d'un Peuple léger, & porté à la révolte. Infailliblement l'Egypte auroit sécoüé le joug, si elle avoit trouvé un Chef accrédité, même parmi la Noblesse Romaine, dont elle eût pû suivre les étendarts avec honneur & avec quelque espérance de succès. On peut dire ici que les précautions de César allérent jusqu'à un excès de défian-

ce. Non-seulement il ne voulut pas qu'un homme de l'ordre Sénatorial fût préposé sur l'Egypte ; mais il défendit encore, sous des peines griéves, qu'aucun Sénateur y mît le pié, sans une permission expresse. Pour Gallus, il lui donna la même autorité que les Proconsuls, ou les Préteurs avoient dans les autres Provinces Romaines. César laissa sous les ordres du Gouverneur. 1°. Une Légion qui serviroit de Garnison à la Ville d'Aléxandrie. 2°. Deux autres Légions qui camperoient dans la plaine en corps d'armée 3°. Une Cohorte qui roderoit sans cesse autour de la Capitale. 4°. Trois Cohortes à Syéne Ville de la Thébaïde Supérieure sur les confins de l'Ethiopie. 5°. Trois Regiments de Cavalerie, qui sans cesse battroient la campagne. Les Tribunaux de Judicature furent aussi changés en Egypte. Plus de Sénat, ou de Conseil d'Etat pour les affaires générales de la Nation ; il fut supprimé. On établit seulement une Compagnie de Magistrats, sous le nom *d'Exégetes*, qui veilleroient sur les nécessités publiques. On leur permit de porter la robbe d'écarlate. Un Préteur, sous le nom d'*Archidicaste*, rendit la justice aux Particuliers, & un Greffier fut chargé de conserver les actes publics. On y ajoûta un Capitaine du Guet, pour veiller sur les accidents de la nuit. A l'égard des Provinces de l'Egypte elles furent confiées à des Intendants, dont le pouvoir fut limité. Tant de sages réglements promirent à César une longue tranquillité pour sa conquête. Tout étoit réglé en Egypte, lorsqu'il songea à en partir, & à parcourir en-

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

core une fois la Syrie. Cependant avant que de quitter Aléxandrie, il voulut contenter une curiosité digne du Monarque du monde.

Le corps d'Aléxandre le Grand avoit été transporté de Babylone où cet illustre Conquérant étoit mort, à la Ville qu'il avoit fondée sur le Nil, & qui portoit son nom. Ptolémée Lagus, le premier des Rois Macédoniens en Egypte, & la souche de la Maison des Lagides, avoit enlevé à Perdiccas les ossements encore revêtus de la chair de ce fameux Capitaine, & les avoit fait enfermer dans un cercüeil d'or massif. Mais ce Ptolémée, surnommé Cibyosacte, que l'on a vû l'an de Rome 697. occuper le Trône d'Egypte, lorsque Ptolémée Aulétes fut chassé de ses Etats; marqua son avénement à la Couronne par un vol sacrilége. Il se saisit du cercüeil d'or, & substitua une biére de verre à ce riche monument.

Strabo, l. 17. pag. 794.

Ce fut aux restes de cette Divinité mortelle; autrefois la terreur de l'Orient que César alla rendre ses hommages. Il en fit ouvrir la biére, en toucha le corps, & passant la main sur son visage il lui abattit le bout du nés dêja réduit en poussiére. Le Maître du monde offrit une Couronne d'or à ce cadavre insensible, & jetta des fleurs sur son tombeau, pour rendre hommage à la vertu de ce Héros. Aléxandre lui-même en avoit rendu un semblable aux cendres de Cyrus. Si l'on en croit les Relations des Voyageurs & des Géographes Modernes, ce tombeau subsiste encore aujourd'hui au milieu des ruines d'Aléxandrie. Mais les Mahométans dont la barbare ignorance

Quint. Curt. Arrian, &c.

Leo Afer, Lib. 8.

confond les tems & les personnes, se sont persuadés que ce sépulchre renfermoit les reliques d'un Saint, qui vivoit, disent-ils, dans les premiers siécles du monde. Aussi en ont-ils fait le terme de leur Pélerinage & l'objet de leur culte.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

Aléxandre il est vrai, s'étoit acquis un grand Empire, par la force des armes; mais cet Empire égala-t'il celui, que César venoit d'assujettir par la mort d'Antoine, & par la réduction de l'Egypte? A juger sainement, qui du Macédonien ou du Romain avoit plus mérité l'admiration & le silence de la terre étonnée? L'un l'avoit soumise avec plus de fracas, & n'avoit pas laissé aux vaincus le tems de respirer, & de se reconnoître. L'autre étoit monté par degrés au comble de la grandeur humaine. Celui-ci pouvoit être comparé à un fleuve majestueux, qui prend des accroissements en s'éloignant de la source, & qui coulant ensuite dans un lit plus vaste, n'arrose les contrées, que pour y porter l'abondance. Celui-là semblable à un torrent n'avoit fait tant de bruit & de ravage, que pour effrayer des Nations timides durant quelques instants. Ce torrent passe, & va se perdre sous terre sans qu'il en paroisse de vestiges. En effet, quoique César ne fût arrivé que lentement à la Monarchie de l'Univers, il n'en étoit devenu Maître que pour le rendre heureux. Après avoir honoré le corps d'Aléxandre, César plein de l'idée de ce Héros, en fit graver dans la suite l'image sur son sceau. Jusques-là il n'avoit eu pour empreinte d'autre devise que la

De l'Empire Romain, An. 19.

Plin. l. 37. cap. 1. Suet. in Aug. Dio Cass. Lib. 51.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

figure [a] d'un Sphinx aîlé. Dans un âge plus avancé il substitua son propre portrait de la façon de Dioscoride un des plus habiles Graveurs de son siécle, à celui d'Aléxandre le Grand, & le transmit à ses successeurs, qui se firent honneur de l'employer dans toutes leurs dépêches.

De l'Empire Romain, An. 19

Rien n'arrêtoit plus César en Egypte. On voulut le conduire à ces Pyramides situées au cœur de l'Egypte, qui servoient de sépulture aux plus anciens Rois du Païs. *Si j'ai été curieux*, dit-il, *de voir les restes de l'homme le plus extraordinaire qui fût jamais, je le suis peu de contempler les monuments,* [b] *que des Rois vulguaires se sont élevés par vanité.* Il méprisa plus encore le Temple d'Apis, ce monstre de Divinité qui cependant étoit respecté des Egyptiens. *Je n'ai pas été instruit à fléchir le genou devant des bœufs*, dit-il, *& je n'adore que de véritables Dieux.* César devint lui-même un objet de culte pour les Habitants du Nil.

Dio Cass. l. 51.

[a] La figure de ce Sphinx donna lieu à un bon mot qui eut succès parmi le peuple. On disoit des Edits qui paroissoient scellés du même Sceau, qu'ils étoient autant d'énigmes difficiles à deviner. La raillerie retomboit en partie sur Mécéne; l'anneau dont il contre-scelloit au nom de son Maître, les Lettres Patentes, les Actes publics, & les expéditions pour la levée des impôts, avoient pour empreinte une grenoüille. De-là cette plaisanterie des Romains; la grenoüille s'est fait entendre; son croassement n'annonce rien que de funeste. Parmi les diverses Médailles d'Octavien César où le Sphynx est représenté, nous n'en produisons qu'une dont le revers est chargé de ce monstre aîlé. La tête est manifestement celle d'Octavien César.

Plin. l. 37. cap. 1.

Voyez la I. Planche des Médailles.

[b] C'est le sens le plus naturel des paroles que Dion Cassius, (au Livre 51.) met dans la bouche d'Octavien César. *J'ai souhaité*, dit-il aux Aléxandrins, *voir un Roi & non pas des morts.* Il témoignoit par là qu'il rendoit hommage à l'Héroïsme d'Aléxandre, & non pas à sa Couronne.

Jusqu'alors

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Jusqu'alors les Egyptiens avoient pris pour point fixe dans leur Chronologie, & dans leurs dattes le commencement de l'Empire des Lagides. Par respect pour le nouveau Maître qui venoit de les soumettre, la conquête d'Aléxandrie devint pour eux une [a] nouvelle époque, d'où ils comptérent leurs années courantes dans tous les actes publics. Ils renversérent les Temples qu'ils avoient érigés à Antoine, & y substituérent les statuës de son vainqueur. Impiété pour impiété l'on ne peut disconvenir, que l'un n'ait mieux mérité que l'autre d'être placé sur des autels. Antoine n'eut que quelques vertus militaires, qui furent bien effacées par l'assemblage de tous les vices. Il apprit la guerre sous le premier des Césars, & le disciple devint un assés bon Général; mais il poussa trop loin les exemples qu'il avoit reçus de son Maître. Une ambition égale l'excita à vouloir devenir le Monarque universel. Il en vint jusqu'à partager sans aucune apparence de droit la souveraineté du monde, avec le fils adoptif d'un Dictateur per-

Voyez la I. Planche des Médailles.

[a] C'est cette époque fameuse que les Egyptiens nommérent *Annus Augustorum*, θεῶν σεβαστῶν, en mémoire de Jule & d'Octavien César, à qui, par un excès de flatterie, ils rendirent des honneurs Divins. L'Egypte fit alors frapper une Médaille, dont le revers est une Aigle qui tient une foudre dans ses serres, & une corne d'abondance, comme sur plusieurs Médailles des Ptolémées. La tête est d'Octavien César reconnu pour Souverain. ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Ces deux lettres initiales L. B. montrent évidemment que cette monnoye fut fabriquée dans le cours de la seconde année depuis la réduction d'Aléxandrie. ΛΥΚΑΒΑΝΤΟΣ. B. On sçait, & Macrobe l'a remarqué (au Livre I. Ch. 17. des Saturnales) que les anciens Auteurs Grecs ont employé plus d'une fois le terme ΛΥΚΑΒΑΣ, pour signifier *une année*.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

pétuel que la République avoit autorisé. Son héritier ne sembloit-il pas pouvoir prétendre aux mêmes honneurs que son pere, comme à une succession paternelle ? Pour Antoine, il n'avoit pas même de titre qui colorât ses prétentions. Du moins devoit-il par ses vertus se rendre digne du poste éminent où il aspiroit. Sa vie ne fut guére qu'un tissu de violences & de débauches. Cruel à l'excès, il proscrivit lui seul plus de têtes que les deux Triumvirs ses Collégues. Avare, il pilla l'Asie & la partie Européane de son partage, & ne mit point de bornes à sa cupidité. Pour la dissolution, il la porta jusqu'à l'extravagance. Enfin Cléopatre mit le comble à l'infamie d'un homme qu'elle fit servir de joüet à son ambition. On peut dire, que le tombeau où ils furent mis ensemble, renferma les deux monstres les plus abominables que l'Egypte eût portés. Antoine mourut à l'âge de cinquante-trois ans. Ce fut un homme difficile à définir, tant il changea souvent de caractére. En proye à ses passions, elles le rendirent successivement, tantôt guerrier intrépide, tantôt plus mou que les femmes dont il étoit l'esclave.

César ne différa pas à quitter Aléxandrie, pour se rendre à Antioche. Antoine en avoit fait la Capitale de son département. Il falloit rétablir l'ordre dans une Province, qui trop long-tems avoit été soumise à un indigne Triumvir. César s'embarqua donc pour la Syrie, & vint aborder à Ptolémaïs Ville de Phénicie, qui confinoit avec la Judée. Ce fut-là qu'Hérode vint rejoindre le

vainqueur, lui réïtérer ses hommages, & lui faire de nouvelles protestations de dévoüement. La réception qu'Hérode fit sur ses terres au Maître du monde, surpassa ce qu'on pouvoit naturellement attendre d'un Monarque, dont le domaine n'étoit pas fort étendu. La profusion parut extrême en fêtes, & en présents. Toute l'armée Romaine fut défrayée, & le Roi de Judée ne laissa manquer les Soldats ni de vin, ni avec plus de frais encore, de l'eau nécessaire pour traverser de longs déserts. Au départ de César Hérode lui fit un don de huit cents talents, somme exorbitante pour un si petit Souverain. Du moins il acheta par-là l'impunité, & se crut autorisé à exercer d'énormes cruautés dans sa famille, & d'affreuses véxations sur son peuple. Pour Antioche, elle se trouva mieux d'une Cour réglée comme celle de César, que du libertinage qui y regnoit autrefois sous Antoine. Toute la Syrie plia sans peine sous les nouveaux ordres, & benit la main qui l'avoit délivrée d'un mauvais Maître. Delà César se rabattit vers la côte d'Asie & y passa l'hyver. Là, tranquille lui-même il goûta le plaisir de voir les Monarques & les Peuples d'Orient, depuis le Caucase jusqu'à la Mer Rouge, plus disposés que jamais à porter le joug a Romain. Une seule Nation toûjours fiére refusoit au vainqueur du mon-

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.
Joseph. l. 15. Antiq. c. 10.

Justin. l. 42. & Dio. l. 51.

a C'est en mémoire de la réduction de ces Provinces depuis peu soumises à Antoine, que fut frappée la Médaille qui a pour légende ASIA RECEPTA, & pour devise une victoire élevée sur une petite colonne, & tenant une Couronne en main. Les deux serpents réünis sont le symbole de la paix renduë aux Asiatiques depuis la bataille d'Actium.

Voyez la I. Planche des Médailles.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

de ses hommages, & des tributs. Les Parthes se croyoient invincibles. Phraate leur Roi, après avoir chassé Antoine de la Médie, se regardoit comme inaccessible aux armées Romaines, & s'obstinoit à ne rendre point les Aigles que son pere avoit enlevées à Crassus, & les captifs qu'il avoit faits sur lui & sur Antoine. Forcer le Parthe à se soumettre & dompter son orgüeil, c'étoit, ce semble, le seul ouvrage qui restoit à César avant son départ d'Asie. Sa sagesse retint l'ardeur de ses troupes. Il fit réfléxion qu'il valoit mieux pour le présent laisser les Parthes se consumer eux-mêmes par des guerres civiles, que de perdre son tems, & peut-être sa gloire, à les poursuivre par les armes.

En effet, Phraate enflé de sa victoire sur Antoine étoit devenu insupportable à ses sujets. Ce barbare dêja soüillé du sang de son pere & de ses fréres, se faisoit un plaisir brutal d'immoler à ses soupçons les Seigneurs de sa Cour sans discernement & sans distinction. On le chassa de ses Etats, & l'on en purgea le Trône. Les Parthes mirent en sa place un Tiridate homme de résolution, qui se saisit d'abord d'un des fils de Phraate, & qui s'en fit un bouclier contre les attaques de son pere. Phraate se retira chés les Scythes, implora leur protection, & profitant de la compassion qu'on a d'ordinaire pour les Rois détrônés, se fit reconduire dans ses Etats avec une armée. Toutes ces scénes étoient arrivées du vivant d'Antoine. Lorsque César séjournoit en Asie, & y attendoit le retour du Printems pour se rendre à Ro-

me, Tiridate détrôné à son tour, vint se jetter à ses piés. Il lui offrit pour ôtage [a] le fils de Phraate encore au berceau, dont il s'étoit saisi. Phraate de son côté redemandoit le jeune Prince son fils, & imploroit le secours des armes Romaines contre l'usurpateur. César ne prit point le change; il consola Tiridate, lui assigna des revenus considérables pour sa subsistance, & lui permit de rester en Syrie sous la protection des Romains maîtres de ce Royaume. Mais il retint auprés de lui le [b] fils de Phraate, & prit dês-lors la résolution de le conduire en Italie, comme un ôtage qui lui répondoit des démarches du Roi son pere. César attendit des événements l'occasion favorable de faire servir les deux Princes à ses desseins. Nous verrons dans la suite l'usage qu'il en sçut faire, & combien l'un & l'autre contribuérent à rétablir chés les Parthes la gloire du nom Romain.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

L'autorité de César couroit risque en Italie. Pendant l'absence du vainqueur, obligé de donner ses soins en Asie au rétablissement de la paix, Mécéne gouvernoit Rome, non plus avec Agrippa (car César l'avoit rappellé auprés de lui) mais

Vell. Pat. l. 2. & Suet. in Aug. Dio. Caff. lib. 51. Liv. Epit. Lib. 133.

a Une Médaille d'argent que César fit frapper vers l'an 732. qui commença la guerre contre les Parthes, a transmis la mémoire de ce fait Historique. La tête d'Octavien César forme la tête de la Médaille. Le revers présente aux yeux Tiridate, qui met entre les mains de l'Empereur Romain un enfant enveloppé de langes.

Voyez la I. Planche des Médailles.

b Justin se trompe, lorsqu'il dit au Livre 42. que César renvoya le jeune Prince Parthe à son pere, sans en éxiger de rançon. Outre que l'autorité de cet Historien est fort inférieure à celle de Dion Cassius que nous avons pris pour guide; César étoit trop politique pour négliger un moyen si efficace de forcer Phraate à respecter les armes Romaines.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

De l'Empire Romain, An. 19.

seul, & sans associé. Quoique le Gouverneur méritât toute la considération possible, par sa naissance, par son bel esprit, & par les vûës saines qu'il avoit sur l'administration de l'Etat, il s'attiroit moins de crainte & de respect qu'il n'auroit dû, de la part des gents élevés aux premiéres dignités. Mécéne avoit toûjours méprisé les Magistratures publiques, & n'avoit jamais voulu monter à un degré plus haut que celui de Chevalier Romain. C'étoit un de ces hommes voluptueux, qui capables des plus importantes affaires ne sortent de l'inaction, que quand ils sont pressés d'agir, pour écarter de grands maux. Sous un Gouvernement si tranquille, le jeune M. Lépidus crut pouvoir former un complot secret, pour assassiner César, si-tôt qu'il paroîtroit dans la Capitale. Le séditieux avoit plus d'un prétexte pour attenter, avec honneur, disoit-il, sur la personne du fils adoptif d'un Dictateur perpétuel. 1°. La cause commune de la République prête à retomber sous la tyrannie d'un nouveau Monarque. 2°. L'opprobre de Lépide le Triumvir son pere, qu'il avoit à réparer, & l'état humiliant dont il falloit le tirer. 3°. La mort de Brutus son oncle, qu'il croyoit devoir vanger, car il étoit fils d'une Junie sœur du fameux assassin de Jule César. 4°. Les Manes d'Antoine son beau-pere qu'il vouloit appaiser. Excité par tant de raisons, Lépide le fils alloit replonger Rome dans une nouvelle guerre civile. La pénétration de Mécéne plûtôt que sa vigilance lui fit découvrir la conspiration. A petit bruit, & avec cette tranquillité qui lui étoit na-

turelle, il tendit des embûches à Lépidus, & sçut délivrer César de ce Chef des conjurés. Ainsi, sans autre recherche, il étouffa la conjuration [a] par la mort de son autheur. Servilia seconde femme du jeune Lépidus ne put survivre à la douleur d'avoir perdu un époux qu'elle aimoit tendrement. Après s'être dérobée à la vigilance des personnes qui la soupçonnoient de vouloir se donner la mort, à l'exemple de Porcia épouse de Brutus, elle avala des charbons ardents, & sur le champ elle expira entre les bras de ses femmes.

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.
Velles. l. 2. c. 88.

Junia femme du vieux Lépide, fut accusée d'avoir trempé dans la conspiration. Mécéne l'obligea de donner caution pour sa personne devant le Consul [b] Balbinus. Celui-ci, dès le commencement du Triumvirat, avoit été mis par Antoine au nombre des proscrits, & s'étoit attaché au parti de Sexte Pompée; ensuite il avoit trouvé grace auprès de César, & depuis peu il avoit été honoré du Consulat. Ce fut à son Tribunal que

Appian. Lib. 4. bellor. civil.

[a] Appien au Livre 4. des Guerres Civiles, suppose comme un fait certain, que Mécéne envoya le jeune Lépide à Actium, où César rassembloit toutes les forces de l'Occident contre Antoine; mais cet Auteur ne nous apprend point quel fut le sort du coupable. On a suivi dans le texte la narration de Velléius Paterculus Ecrivain d'une plus grande autorité, & mieux instruit d'un fait dont la mémoire étoit encore récente, lorsqu'il écrivoit son Histoire.

[b] Les Fastes Consulaires ne nous ont indiqué aucun Consul de ce nom dans l'année qui précéda, ou qui suivit la bataille d'Actium. Peut-être, Appien a-t'il désigné par le surnom de Balbinus, un Cornélius, dont les Marbres de Capouë fixent le Consulat au dixième de Juillet de l'année depuis la fondation de Rome 721. Du moins il est sûr que les Balbus étoient une des branches de la Famille *Cornélia*, ou par adoption, ou autrement.

De Rome l'an 723. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Mécéne avoit cité Junia. Lépide son mari qui sollicitoit pour elle, avoit essuyé bien des rebuts à la porte de Balbinus. Enfin le hazard lui présenta une occasion favorable de l'aborder. *Vous sçavés*, lui dit-il, *que je ne suis point complice du crime de mon fils, & que je n'eus aucune part à l'Edit de proscription qui fut porté contre vous. Daignés réfléchir un moment sur ma grandeur passée, & laissés-vous toucher à la vûë d'un suppliant dont vous respectiés autrefois les Arrêts. Recevés-moi pour caution de ma femme, ou permettés que je me constituë prisonnier avec elle.* Balbinus sensible aux priéres d'un homme, qu'une puissance presque sans bornes avoit rendu formidable aux Romains avant le changement de sa fortune, déchargea son épouse, & la déclara innocente du crime dont elle étoit accusée.

Dio. l. 51. & Plut. in Ant. & in Cicerone. Seneca lib. 4. de Benef.

Mécéne fut aidé dans ses entreprises par les divers Consuls, qui se succédérent dans l'année que nous parcourons, & qui furent autant de Collégues d'Octavien César. Licinius Crassus avoit pris possession du Consulat avec lui aux Calendes de Janvier. Crassus s'en démit entre les mains de C. Antistius au premier jour de Juillet. Celui-ci ne garda le Consulat que jusqu'au treiziéme de Septembre, & le remit à M. Tullius [a] fils du célébre Orateur Cicéron. Durant sa Magistrature

[a] Marcus Cicéron étoit pour lors âgé d'environ trente-sept ans. Son pere, en effet, dans la Lettre XI. du premier Livre à Atticus, place la naissance de son fils au mois de Juillet de l'année 688. sous le Consulat de Lucius Aurélius Cotta, & de Lucius Manlius Torquatus, lorsque Lucius Julius César & Caïus Marcius Figulus, furent désignés Consuls pour l'année suivante.

le

le nouveau Consul eut le plaisir d'apprendre, qu'Antoine l'ennemi & le meurtrier de son pere, avoit fini ses jours chargé d'opprobres, & plus infâme encore qu'il n'avoit été représenté dans les fameuses Philippiques. Ce fut à lui qu'Octavien César adressa les Lettres qui annonçoient l'heureux succès de ses armes dans l'Orient; il les lut devant le Peuple assemblé, & en fit afficher une copie devant la Tribune *aux Rostres*, dans l'endroit même où quelques années auparavant, la tête de l'Orateur Romain avoit été donnée en spectacle. Redevable de sa Charge & de l'Augurat, à l'estime [a] que César conservoit pour Cicéron son pere, il n'en fit usage que pour flétrir la mémoire d'Antoine. Par un Arrêt qu'il fit rendre au Sénat, on abattit les statuës de cet odieux Triumvir, le jour de sa naissance fut mis au nom-

De Rome l'an 723.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 19.

Appian. l. 4. bellor. civil.

[a] César conserva toute sa vie un grand respect pour le nom & la mémoire de Cicéron. Il en donna plus d'une fois des preuves bien sensibles. On peut en juger par un seul trait que rapporte Plutarque (*in Cicerone*) Le jeune Caïus fils d'Agrippa & de Julie lisoit un des écrits de Cicéron. César parut tout à coup, prit le Livre, en lut une bonne partie, & rassûra son petit fils qui craignoit que l'Empereur ne lui sçût mauvais gré de s'occuper à la lecture des œuvres d'un proscrit. *Continuez, mon fils*, dit César au jeune Prince en lui rendant le Livre : *C'étoit un sçavant homme, & un Citoyen zélé pour la gloire de sa Patrie.* Une estime si déclarée n'empêcha pas un méprisable Auteur nommé Cestius de décrier les Ouvrages de Cicéron. Marcus étoit alors Gouverneur de Syrie. Il apperçût un jour à sa table ce mauvais Critique, qui avoit eu l'impudence de prendre place parmi les conviés. *Voilà*, dit un des domestiques, *celui qui publie par tout que votre pere étoit un ignorant, & un pitoyable Orateur.* Marcus indigné de l'effronterie, autant que de la stupidité du personnage, le fit saisir par ses Esclaves, qui après l'avoir rudement fustigé, le chassérent avec ignominie.

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

bre des jours malheureux, on abolit les monuments de sa gloire, & l'on défendit à la famille Antonia, de donner jamais le prénom de *Marcus* aux enfants qui en sortiroient. Le fils du grand Cicéron content d'avoir vangé son pere abdiqua aussi le Consulat, & par un bienfait signalé de César il fut nommé Proconsul de Syrie; quoiqu'il n'eût guére [a] d'autre mérite que le nom qu'il portoit. Un L. Sænius remplit la place de Consul depuis le premier de Novembre, jusqu'au mois de Janvier suivant.

Quand l'année Consulaire fut révoluë, César ne tarda pas à prendre possession de son cinquiême Consulat, pour conserver toûjours un titre d'autorité. Il se fit donc déclarer Consul, lorsqu'il étoit encore à Samos, & ne transféra point à d'autre la place, qu'il s'étoit ajugée. César prit

[a] Si Marcus Cicéron n'hérita ni de l'éloquence, ni des grandes qualités de son pere, il eut du moins sur lui l'avantage des talents Militaires; proscrit avec toute sa famille après la mort de Jule César, il servit avec distinction dans les armées de Brutus & de Sexte Pompée. Pline au Livre 14. l'accuse de s'être déshonoré par son intempérance, & d'avoir porté la débauche du vin jusqu'à vuider presque d'un seul trait, & tout de suite, la valeur de deux pintes. Delà le surnom de *Bicongius* que lui donnérent les Romains. Le même Auteur ajoûte, que Marcus fut si peu maître de lui-même dans son yvresse, qu'un jour dans la fureur que lui causoient les fumées du vin, il jetta sa coupe à la tête du grand Agrippa, le favori & le gendre d'Auguste. Cependant son pere n'avoit rien négligé pour former son esprit & son cœur. Il avoit même conçû de lui les plus hautes espérances. Du moins, c'est ainsi qu'il s'en explique dans plusieurs de ses Lettres. Mais ou Cicéron fut aveuglé par sa tendresse sur les défauts naissants de son fils, ou ce fils abandonné à lui-même depuis la mort de son pere, & trop docile aux impressions du vice, laissa corrompre les semences de vertu qu'il avoit reçûës de la nature & de l'éducation.

De Rome l'an 714. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

seulement pour Collégue un Sextus Apuléjus, qui sans doute fut un de ses partisans. Celui-ci céda le Consulat à un autre nommé Potitus Valérius Messala, que César voulut illustrer aussi dans la même année. Valérius n'entra en exercice qu'au premier jour de Juillet.

De L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

Dio. Cass. l. 51.

Cependant Rome se préparoit à recevoir avec toute la distinction possible le vainqueur d'Antoine & de Cléopatre. Dès que la victoire d'Actium eut été annoncée à la Capitale, le Sénat lui décerna un arc de Triomphe à Brunduze, pour l'honorer au lieu même de son débarquement, & un autre dans la grande place de Rome. On fit orner le Temple érigé à Jule César des becs de Galéres, qu'on avoit prises sur les ennemis à la bataille d'Actium. Comme ils étoient de bronze on les fit fondre, pour en fabriquer des colonnes. En mémoire de cette victoire navale Rome institua des Jeux, qui se renouvelloient de cinq en cinq ans, & qui furent célébrés à peu près sur le modéle des Jeux Olympiques. Le jour que nâquit Octavien César, & celui où l'on reçut à Rome la nouvelle du succès d'Actium, aussi-bien que le jour de la prise d'Aléxandrie furent mis au nombre des Fêtes. Il fut même statué que désormais, on datteroit les actes publics du jour de cette conquête. Enfin l'Arrêt porta, que quand César approcheroit de la Capitale, le Sénat, les Vestales, & tout le Peuple Romain, hommes, femmes, & enfants iroient au-devant du vainqueur, pour le recevoir hors des portes. A l'égard du Triomphe, le Sénat se pressa de lui en accorder les honneurs, & de le pré-

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 10.

venir par ses Arrêts, parce qu'on avoit lieu de craindre qu'il ne se le décernât à lui-même après son retour. Il étoit encore éloigné de quelques mois, ce retour, puisque César étoit occupé à parcourir la Gréce & le reste de l'Europe Orientale, pour y établir sa domination & pour y remettre de l'ordre dans les affaires.

La flatterie ne mit plus de bornes aux honneurs qu'on prodigua à César durant son absence. Lucius Statilius Staurus, fit construire à ses frais, & à la gloire du vainqueur un superbe amphithéâtre dans le Champ de Mars. La dédicace de ce nouvel édifice fut suivie d'un combat de Gladiateurs. Le Peuple charmé du spectacle autant que des libéralités de Statilius, & de son zéle pour célébrer les conquêtes de César, décerna d'une commune voix que désormais les Comices auroient égard à sa recommandation dans le choix d'un Préteur. Tous les jours de nouveaux Sénatus-Consultes attribuérent au Conquérant de nouvelles distinctions. Il fut ordonné que les Vestales, toutes les fois qu'elles offriroient des Sacrifices, pour le Sénat, & pour le Peuple, en offriroient aussi, pour la prospérité de César. L'adulation même fut portée jusqu'à l'impiété. Il fut réglé, que dans les repas publics & particuliers on feroit des libations en l'honneur de César, espéce de Sacrifice qui ne convenoit qu'aux Dieux. Ce qui contribua le plus à rendre les Romains si portés à honorer le Conquérant de l'Egypte, ce fut un bruit qui courut alors à son avantage. On publia, qu'après la mort d'Antoine, César devenu maître des papiers de

fon concurrent, avoit brûlé les Lettres, que celui-ci avoit reçûës de divers particuliers de Rome. Par-là, chacun crut que ſes intelligences avec Antoine ſeroient pour jamais enſevelies dans l'oubli ; mais ils ne ſçavoient pas que Céſar avoit réſervé pluſieurs de ces Lettres pour en faire uſage, autant que le bien public & ſa propre ſûreté l'éxigeroient. On ne craignit donc plus de contribuer à la gloire d'un Maître qu'on ceſſa d'appréhender. Delà tant d'Arrêts du Sénat qui parurent en ſa faveur. Il fut décidé, *que les Saliens chanteroient des hymnes à ſa loüange, comme en l'honneur de Mars & des autres Divinités ; qu'une des Tribus porteroit à l'avenir le nom de Julia ; qu'Octavien paroîtroit avec la Couronne Triomphale dans les Jeux publics ; que les Sénateurs de ſon parti ſuivroient ſon char de Triomphe revêtus de la robbe bordée d pourpre ; que le Peuple Romain feroit tous les ans un Sacrifice au jour de ſon entrée dans Rome ; enfin qu'il auroit droit d'augmenter les Colléges Sac rdotaux d'un auſſi grand nombre de places qu'il voudroit.* Céſar accepta toutes ces diſtinctions hors celle de gêner le Peuple Romain, juſqu'à venir ſans exception & en tumulte au-devant de lui, lorſqu'il approcheroit de la Capitale.

De Rome l'an 714.
Conſuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

Sueton. in Oct. Tacit. Annal. 1.

Dio. l. 51. Suet. in Aug.

En effet, Céſar après avoir paſſé quelques mois en Gréce, en partit ſur la fin de Juin, ou au commencement de Juillet, pour retourner en Italie. Je ne parle point de la réception qu'on lui fit à Brunduze. Ce n'étoit pas en vain que le Sénat avoit fait conſtruire en ſon honneur un arc de triomphe dans cette Ville Maritime. Je ne

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

dis rien aussi du concours prodigieux des Peuples sur son passage par l'Italie. Ce fut à Rome qu'il reçut les plus grandes marques de la vénération publique. Pour lors Pot. Valérius Messala étoit en exercice du Consulat par la démission volontaire de Sextus Apuléïus. Le nouveau Magistrat signala son zéle à l'arrivée de César par une cérémonie inusitée. Il fit retomber sur le victorieux une partie de l'autorité législative, qui jusqu'alors n'avoit résidée que dans le Peuple. Depuis l'établissement de la République, jamais on n'avoit immolé de victimes du premier ordre, c'est-à-dire, des bœufs & des taureaux, qu'aux grands Dieux, & que pour le salut & la prospérité du Peuple Romain. Messala, dans le Sacrifice qu'on fit au retour de César, fit mêler ensemble le nom de César avec celui du Peuple, & n'offrit que des animaux de la premiére grandeur. N'étoit-ce pas dès-lors partager la Souveraineté entre les Comices & un simple Citoyen ? Aussi que pouvoit-on refuser à un vainqueur, à un conquérant, au Généralissime des armées Romaines ? Tous les Proconsuls & les Propréteurs répandus en Europe, en Asie, & en Afrique dépendoient de ses ordres. On lui confirma donc la puissance Tribuniciéne pour le reste de ses jours. Et cet Arrêt donna le dernier coup à la jurisdiction populaire ! Rome ne limita point à la seule enceinte de ses murs le pouvoir qu'il auroit de protéger ceux, qui le réclameroient. On voulut qu'il s'étendît, ce pouvoir, jusqu'à cinq cents pas au-delà des remparts ; prérogative, qui n'avoit jamais été don-

née à aucun Tribun du Peuple, & qui fut réservée au nouveau Tribun perpétuel. Voici un privilége plus étonnant encore. Il fut ſtatué, que les appels ne ſe feroient plus au Peuple; mais à Céſar. Il ne lui manquoit plus que ce titre de Souveraineté. On voulut qu'il eût droit d'opiner dans les Tribunaux, de quelque nature que fuſſent les affaires. Enfin il fut réglé, que chaque année au renouvellement des Conſuls on ratifieroit tous les actes de Céſar, & que les vœux publics ne ſe feroient plus qu'en ſon nom. Ne peut-on pas dire que les Romains coururent audevant de leurs chaînes, & qu'eux-mêmes ils s'empreſſérent à ſe donner un Souverain?

De Rome l'an 724.
Conſuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

La puiſſance de Céſar n'avoit preſque plus de bornes. Alors il crut le tems propre à ſe donner en ſpectacle à ſes nouveaux Sujets (ſi pourtant on peut nommer ainſi des Romains, encore un peu jaloux de leur liberté.) Déja le Sénat lui avoit décerné le triomphe; mais il ne ſe contenta pas d'une ſeule pompe triomphale. Pour s'en attribuer trois, il rappella ſes anciennes victoires, & triompha durant trois jours. Son premier triomphe commença le huitiéme d'avant les Ides du mois Sextilis, ou le ſixiéme jour d'Août, & le titre ſur lequel il ſe le décerna, fut pour avoir vaincu les Pannoniens, les Dalmates, les Japides Peuples voiſins des Alpes, au-deſſus de l'Iſtrie, & quelques Nations cenſées Gauloiſes, c'eſt-à-dire, les Salaſſes qui habitoient le Val d'Aoſte, & cette partie du Piémont qui eſt la plus proche

Tabulæ Triumphales.

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 29.

des Alpes. Il permit aussi, qu'au même jour * Albius Carrinas l'un de ses Généraux reçût le même honneur que lui. Ce Carrinas avoit fait la guerre aux * Moriniens rebelles, dans la Gaule Transalpine, & aux ** Suéves Peuples de la Germanie qui avoient passé le Rhin, pour joindre leurs armes à celles des Gaulois révoltés; il y avoit eu de l'avantage. Trait d'une politique sage dans César de souffrir que quelqu'autre partageât avec lui une gloire d'un jour! Par-là il fit sentir aux Généraux qui combattroient sous ses auspices, qu'il ne prétendoit pas absorber seul tous les honneurs militaires. Le lendemain, c'est-à-dire, le septiême d'avant les Ides du même mois, César triompha seul; mais sous un nouveau titre; ce fut pour avoir vaincu à la journée d'Actium. Il est à croire que de lui-même il songea dans une fête si magnifique à honorer Agrippa d'une façon nouvelle. Il lui accorda, comme une distinction inconnuë jusqu'alors de porter devant son char un drapeau de couleur bleuë, pour marquer son habileté dans les combats de mer. On vit encore avec plaisir le jeune Marcellus fils d'Octavie, & Tibére fils de Livie, à peu près du même âge marcher à cheval; l'un à la droite, l'autre à la gauche du Triomphateur. Enfin le sixiême d'avant les Ides de Sextilis, César parut avec une

* Ces Peuples habitoient les environs de Téroüenne, d'Ypres, & le Boulonnois.

** Peuples de la Suabe.

Suet. in Aug. & Dio. l. 51.

* On voit des vestiges de ce Triomphe sur la Médaille qui est inscrite au revers, du nom de C. CARRINAS. C. F. PRO COS. La Victoire aîlée qui tient une Couronne de laurier & une palme, rappelle les exploits du Triomphateur. Le bec de Navire qu'elle a sous ses piés, désigne quelque combat naval, où le Proconsul eut de l'avantage.

Voyez la II. Planche des Médailles.

pompe

pompe encore plus magnifique, sous la qualité de Conquérant de l'Egypte. [a] Le portrait de Cléopatre mourante, attacha tous les regards. Ce fut alors que le Prince Aléxandre, avec la Princesse Cléopatre sa sœur, tous deux enfants d'Antoine & de la derniére Reine des Egyptiens, furent montrés aux Romains, dit un Auteur, l'un comme un *Soleil*, l'autre comme une *Lune* éclipsés. Cette cérémonie n'eut rien de singulier, sinon que le Consul Valérius Messala suivit le char, & ne le précéda pas selon l'ancienne coûtume, & que les Sénateurs qui avoient eu part aux victoires de César, précédérent le Consul lui-même & le reste du Sénat. Parmi les captifs qui décorérent la pompe triomphale, un petit Prince nommé Adjatorix, issu des Tétrarques de Galatie, sa femme & ses fils, attirérent les regards de la multitude. Le pere avoit obtenu d'Antoine en Souveraineté, une partie du territoire d'Héraclée Ville considérable du Royaume de Pont dans l'Asie Mineure. Mais il y exerça une tyrannie dont les Romains établis dans cette contrée ressentirent la violence. Le perfide sur un ordre supposé qu'il disoit avoir reçû d'Antoine, les fit tous massacrer

De Rome l'an 724.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.
De l'Empire Romain, An. 20.

Strabo, l. 12.

[a] Ce fut dans ces circonstances que les Romains firent frapper les diverses Médailles dont nous donnons l'empreinte. L'une qui a pour légende AEGYPTO CAPTA, représente le Crocodille le symbole de l'Egypte, où cet animal est fort commun. Les autres sont autant d'images des trois Triomphes & des victoires de César. La Victoire qui paroît appuyée sur un bec de Navire fait allusion à la bataille navale que perdit Antoine près d'Actium. La statuë d'Octavien élevée sur une colonne Rostrate, désigne la bataille navale d'Actium, qui donna le dernier coup au parti d'Antoine & de Cléopatre.

Voyez la II. Planche des Médailles.

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

sans en excepter un seul. César à son retour d'Egypte, le poursuivit de poste en poste, le prit avec ses fils & sa femme, les fit traîner à Rome, où après avoir servi d'ornement au triomphe du vainqueur, Adjatorix & l'aîné de ses fils complice de ses cruautés furent condamnés à expier leur barbarie par le dernier supplice. On les menoit à la mort, lorsque le second fils d'Adjatorix qui les suivoit au lieu de l'éxécution, s'offrit à prendre la place de son frére. Je suis l'aîné, dit-il, & en cette qualité je dois mourir. Alors l'amour fraternel forma entre eux un combat qui tint les bourreaux en suspens. Adjatorix décida pour le cadet. L'aîné que son âge rendoit plus capable de veiller aux intérêts de sa mere & du reste de sa famille, fut forcé de céder aux remontrances de son pere, & de conserver une vie qui lui coûtoit la perte d'un frére tendrement aimé, & que son innocence rendoit digne d'un meilleur sort. César instruit de ce qui s'étoit passé ne put retenir ses larmes. Au récit d'une scêne si touchante, il marqua son indignation contre les éxecuteurs, qui par trop de précipitation lui avoient ravi le plaisir de signaler sa clémence. Du moins il accorda le pardon à Dyteutus (c'est ainsi que se nommoit le coupable, qui étoit redevable de la vie à la générosité héroïque de son jeune frére) & il le remit en possession des domaines dont son pere avoit été dépoüillé. Peu de tems après ces trois triomphes, César voulut bien permettre à L. Autronius de triompher à son tour. On sçait que celui-ci avoit gouverné l'Afrique pendant les

guerres civiles. Comme on ignore les ſuccês qu'il avoit eus à la guerre dans ſa Province, on croit que Céſar récompenſa plûtôt ſa fidélité, que ſes exploits.

De Rome l'an 714.
Conſuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.
De l'Empire Romain, An. 10.

Les libéralités que le Triomphateur répandit, furent encore un effet de cette haute ſageſſe, qui fut toûjours l'ame de ſa conduite. C'étoit par les voyes de la prudence plûtôt que par la force qu'il avoit conquis l'Egypte. Il en fut ainſi de l'Empire qu'il uſurpa ſur le monde entier. Céſar ne ſe contenta pas de loüer publiquement ſes Légionnaires, dans la harangue qu'il prononça à l'ordinaire après ſes triomphes. Il leur fit des largeſſes auſſi-bien qu'à ſes Officiers. Comme il s'étoit extrêmement enrichi par la dépoüille des vaincus, il fit auſſi d'immenſes diſtributions d'argent à tout le Peuple Romain. Ce ne fut pas ſeulement ſur les peres de famille qu'il fit tomber ſes bienfaits, il en accorda aux jeunes gents & même aux enfants, en conſidération, diſoit-il, de Marcellus le fils de ſa ſœur, encore en aſſés bas âge. Son intention étoit dês-lors de rendre agréable au Peuple ce cher neveu, & d'en faire un jour ſon ſucceſſeur, ſuppoſé qu'il mourût ſans enfants mâles. Il fit donc diſtribuer par tête & ſans diſtinction d'âge, à chaque Citoyen Romain, quatre cents piéces de * la monnoye courante. Les Villes mêmes des Provinces où Céſar avoit envoyé des Colonies, reçûrent de lui des préſents en argent; libéralité qui ne s'étoit point encore pratiquée. Enfin les Municipes furent diſpenſés de lui apporter la couronne d'or qu'ils devoient préſenter aux

* 400. deniers Romains, ou 200. livres de notre monnoye.

De Rome l'an 724.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

Triomphateurs, & de payer le reste de leurs taxes qu'ils n'avoient pas encore acquittées en entier.

Tant de marques de bienveillance de la part du victorieux, firent oublier à l'Italie les maux qu'elle avoit soufferts durant les guerres civiles. On se trouvoit à l'aise sous un seul Maître, & les Peuples bénissoient la main qui les avoit délivrés de cette multitude de Tyrans, que les partialités avoient fait naître. Dans une si heureuse circonstance, César songea tout de bon à fermer le Temple de Janus. Avant son retour de Gréce, le Sénat en avoit porté l'Arrêt ; mais l'éxécution en avoit été suspenduë. Le vainqueur s'étoit réservé l'honneur d'accomplir en personne une cérémonie d'autant plus capable de l'illustrer, qu'elle étoit moins usitée. Depuis le Regne de Numa, qui tint le Temple de Janus toûjours fermé, son successeur l'avoit r'ouvert, & l'on ne l'avoit refermé que pour quelques mois après la premiére guerre Punique. Toûjours ouvert depuis ce tems-là, il faisoit souvenir les Romains, que dans l'intervalle de sept cents ans ils n'avoient presque pas goûté les douceurs de la paix. Il est certain que ce Temple changea de situation sous Numa Pompilius, & que ce Prince en fit un nouvel usage. Pendant le Regne de Romulus & de Tatius, cette Divinité à deux visages ne marqua autre chose, sinon que deux Rois de différentes Nations occupoient ensemble le même Trône. Romulus en effet, avoit érigé ce Sanctuaire au pié du Mont Palatin, quand il eut partagé le Trône entre lui & un Roi Sabin. Lorsque Numa fut maître dans

Serv. in Æneid. 7. Macr. Sat. l. 1. Liv. l. 1. & Plut. in Numa.

Rome Janus changea de lieu & d'emploi. On ne l'avoit honoré jusques-là que comme un des Dieux qui présidoient à la guerre. Le pacifique Roi éxila Janus de Rome comme une Divinité belliqueuse, le transporta hors la porte Carmentale, entre le marché aux herbes, & la poissonnerie, & ne l'ouvrit plus. La clôture nouvelle du Temple de Janus * fut sous Auguste un spectacle bien consolant pour les Romains. Avec quelle joye se sentirent-ils déchargés du poids de tant de guerres terminées par l'assujettissement du monde entier, & par le plus glorieux repos! Octavien le ferma ᵃ ce Temple, pour la troisiéme fois seulement depuis la naissance de Rome, aux acclamations de tout le Peuple. Ce n'est pas au reste que la paix fût générale. Dans la Gaule * les Tréverois joints aux Germains faisoient encore la guerre contre Rome. En Espagne les ** Cantabres, les *** Vaccéens, & les Asturiens réünis soûtenoient contre leurs vainqueurs les restes de leur liberté. D'ailleurs les **** Bastarnes & (a) les Daces, à l'extrêmité de l'Europe Septentrionale, continuoient la guerre qu'Antoine y avoit suscitée. César compta pour rien des émotions passagéres, excitées parmi des Peuples éloignés. Statilius Taurus alla pacifier les Espagnols, Nonius Gallus les Gaulois, & M. Licinius Crassus les Bastar-

De Rome l'an 724.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

* Voyez la Dissertation Historique sur le culte de Janus, Tome 7. page 294. & suivantes.

* Les Habitants de Tréves & des environs.

** Les Biscayens, & les Navarrois.

*** Habitants du Royaume de Léon au-delà du *Douro*, & d'une partie de la vieille Castille.

**** Peuples de la Russie Noire, de la Podolie, & de la Volhinie.

(a) Voyez le XIV. Volume, page 35. note *a*.

ᵃ On voit sur le revers d'une Médaille d'Octavien César une forme de Temple. Au frontispice de l'édifice on lit ces mots IMP. CAESAR. L'inscription JANUS CLUSUS, qui est gravée à droite & à gauche, confirme le fait Historique de la clôture du Temple de Janus sous l'Empire d'Octavien.

Voyez la II Planche des Médailles.

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

De l'Empire Romain, An. 20.

Dion. Lib. 51. Suet. in Octav.

nes. César ne laissa pas de faire la cérémonie, qui supposoit une tranquillité universelle dans le monde entier, & de la terminer par une autre, qui étoit d'ancienne institution, & que les Historiens de Rome nous ont fait connoître sous le nom d'AUGURE DU SALUT. C'est ainsi que les Romains appelloient une certaine façon mystérieuse de consulter les Dieux, pour apprendre d'eux par quelque signe, s'ils trouvoient bon qu'on leur fît des vœux pour *le salut du Peuple.* C'étoit une opinion reçûë qu'on ne pouvoit sans crime demander aucune grace aux Divinités Païennes, avant que de sçavoir si elles étoient dans la disposition d'éxaucer les priéres qui leur étoient adressées. Cette pratique devoit se renouveller chaque année, sur-tout lorsque les troupes Romaines se mettoient en campagne. Depuis les guerres civiles elle avoit été interrompuë, parce que les Dieux ne pouvoient, disoit-on, favoriser l'un ou l'autre parti qu'aux dépens de la République.

Dio. l. 51.

La certitude d'une paix qui paroissoit durable fit renaître à Rome les plaisirs, & les spectacles. César donna au Peuple des Jeux de toutes les sortes. Un des plus agréables fut le carrousel, que firent de jeunes enfans de la plus haute naissance. Cet exercice qui avoit quelque chose de noble & de militaire, s'appelloit *Troja*, parce que, disoit-on, il avoit été apporté de Troye par Enée. Comme Octavien César tiroit son origine de la famille *Julia* du côté maternel, & qu'il étoit entré dans tous les droits de Jule, qui l'avoit adopté,

il fut charmé d'avoir à renouveller ce ſpectacle long-tems interrompu. Par-là il fit reſſouvenir les Romains de l'ancienneté de ſa maiſon, dont les Jules faiſoient remonter l'origine juſqu'à Iule le fils d'Enée & de Créüſe ſa premiére femme. Céſar aimoit à remplir l'eſprit du Peuple de tous les préjugés qui pouvoient contribuer à lui donner du luſtre. A ces jeux d'enfants ſuccédérent d'autres ſpectacles magnifiques. On vit dans le Circ pluſieurs courſes de chars, les uns attelés de deux, & les autres de quatre chevaux. La Nobleſſe Romaine s'empreſſa de s'y ſignaler à l'envi. Les combats de Gladiateurs n'avoient pour acteurs, que des Eſclaves, ou tout au plus que des Affranchis. On vit alors un Sénateur nommé Q. Ventilius paroître ſur l'arêne, & ſe confondre avec une troupe de champions mercénaires ; tant la flatterie & l'envie de faire ſa cour au nouveau Maître avoit dês-lors prévalu ! Le Peuple Romain prenoit un extrême plaiſir à voir dans l'amphithéâtre des animaux étrangers. Céſar y en expoſa deux fort rares. Le premier fut un *Hippopotame*, c'eſt-à-dire un cheval Marin, animal amphibie. Le ſecond un *Rhinocéros*, bête qui approche de l'Eléphant pour la grandeur, & ſon ennemi perpétuel. Pour toute défenſe le Rhinocéros porte ſur le nés une corne pointuë, dont il perce l'Eléphant ſous le ventre, ſeul endroit du corps par où il ſoit vulnérable. L'Hippopotame & le Rhinocéros ſoûtinrent des combats à mort contre d'autres animaux. Après tout, rien ne frappa plus les yeux des ſpectateurs qu'une mêlée de Da-

De Rome l'an 714.
Conſuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

ces, & de Suéves. Les premiers étoient alors peu connus des Romains, parce qu'ils habitoient en-delà du Danube. Pour les [a] Suéves, on les connoissoit un peu plus à Rome; mais leur Région étoit si vaste qu'on ignoroit encore le nom d'un grand nombre de leurs Provinces. Au reste, ces Daces qui habitoient vers l'embouchure du Danube, avoient été pris à la bataille d'Actium. Cotyso leur Souverain les avoit envoyés au secours d'Antoine dont il avoit embrassé le parti. Ce Prince, si l'on en croit Suétone, s'étoit d'abord uni d'intérêt & d'amitié avec Octavien César, dont il rechercha la fille en mariage. Julie encore en bas âge lui fut promise; & pour serrer davantage les nœuds de cette alliance, Cotyso offrit sa propre fille à César qui parut l'accepter. Mais soit que le jeune Triumvir se fût donné le tems de réfléchir sur une union si peu sortable & réprouvée par les Loix Romaines, soit que Livie se fût déja renduë maîtresse de son cœur, il se joüa des Députés qui étoient venus à Rome de la part du Roi Barbare, pour négocier ce double mariage, & les renvoya à leur Maître. Dans le dépit que Cotyso conçut d'avoir été trompé par César, il attendit des événements l'occasion de se venger. Il ne tarda pas à la trouver dans les divisions qui éclatérent quelque tems après entre les deux Triumvirs. Cotyso se déclara pour Antoine, & l'aida de tout son pouvoir contre son rival.

[a] Les Suéves, selon le témoignage de Tacite & de Strabon, occupoient alors la plus grande partie de l'ancienne Germanie.

Ces

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 10.

Les combats de Gladiateurs & de bêtes sauvages, si conformes à l'inclination sanguinaire des Romains se donnérent aux frais de César. Ils durérent plusieurs jours, & ne furent point interrompus par l'absence de celui qui les donnoit. César fut malade ; mais un autre prit sa place, & présida au Circ, au théâtre, & à l'amphithéâtre. Durant ces réjoüissances chaque Sénateur prit son jour pour donner en l'honneur de César un repas public, dans le parvis de son Palais ; tant Rome avoit d'empressement à reconnoître un Souverain ! En effet, quelle marque plus certaine de dépendance que l'adulation ! César fit ces jeux, à l'occasion de la dédicace d'un Temple, érigé à l'honneur de Jule. Son fils en fit la cérémonie avec une magnificence extrême. Aussi quel honneur pour lui de voir inscrite parmi ses titres la qualité de fils d'un Dieu, [a] *Divi filius.* Ce fut là le surnom que la flatterie lui donna depuis, & nous le lisons encore aujourd'hui, sur les marbres antiques, & sur le bronze. Ce Temple au reste, qu'on nommoit encore Basilique, ou *Curie Juliéne*, situé proche du Comice, au bas du Mont Palatin, servit souvent de salle pour les Assemblées du Sénat. Ce fut là, qu'Octavien César fit placer cette magnifique statuë qui représentoit la victoire. Il l'avoit fait transporter de Tarente, pour en faire

Voyez la II Planche des Médailles.

[a] Cette inscription se trouve sur la plûpart des Médailles d'Octavien César, comme dans les deux que nous produisons entre un grand nombre d'autres. La légende de la premiére est latine, *Divi* F. &c. Celle de la seconde est grecque. ΑΥΤΟΚ. ΚΑΙΣΑΡ ΘΕΙΟΥ ΥΙΟΣ. On y reconnoît la tête de cet Empereur.

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

Cassiodor. in Chronico.
S. Ambrof. Ep. 30. Symmach. l. 1. Ep. 2. & 3.

une feconde Déeffe tutelaire de Rome. Dès-lors le Peuple en fit l'objet de fon culte, & l'honora avec tant d'attachement, que quand il fallut en abolir le culte fous les Empereurs Chrétiens, Symmachus s'en fit le défenfeur, & prodigua bien de l'éloquence pour la conferver. Ce n'étoit pas feulement *à la Victoire*, qu'Octavien Céfar fe croyoit redevable de ce haut degré de grandeur où il étoit parvenu ; c'étoit encore plus à *la Sageffe*. Auffi fit-il ériger un Temple en l'honneur de Minerve. Tous ces monuments de Religion furent parés des dépoüilles que le Conquérant de l'Egypte en avoit rapportées. Les Temples de Jupiter Capitolin en particulier, & celui de Venus la mere des Jules profitérent le plus de ces fomptueux ornements. Céfar fit enlever du Capitole les anciens dons que tant de Confuls victorieux y avoient confacrés, & y en fubftitua d'infiniment plus magnifiques. On prétend qu'il donna feize mille livres d'or en préfent pour la décoration de ce fameux Sanctuaire, fans compter les pierres précieufes & les perles, dont il l'enrichit. Leur valeur monta, dit-on, à cinquante millions de petits fefterces, c'eft-à-dire, à la valeur de fix millions deux cens cinquante mille livres. Pour le Temple de Venus, il l'orna d'une ftatuë de Cléopatre d'or maffif, & fit pendre aux oreilles de la Déeffe cette fameufe perle qui reftoit, femblable à celle que la Reine avoit fait fondre pour fervir de breuvage à Marc-Antoine. Coupée en deux elle fit à la ftatuë de Venus des pendants d'un prix ineftimable.

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

De l'Empire Romain, An. 20.

Tous ces ouvrages de paix & de Religion avoient leur principe dans la politique du nouveau Maître. Il avoit à faire plier sous le joug un Peuple accoûtumé à ne prendre des loix que de soi-même. Pouvoit-on l'engager à souffrir la domination d'un Souverain, que par les voyes de la douceur & de la bienveillance ? D'ailleurs qu'y avoit-il de mieux à faire que de le charmer par des démonstrations de piété, de prodigalité même envers les Dieux ? César trouva le secret de gagner les cœurs, dès les premiers pas qu'il fit pour établir sa Monarchie. Il semble que la Providence veilla d'une façon particuliére à l'élévation de César sur les ruines de la République. Tout tournoit à son avantage jusques dans les Provinces éloignées, comme dans la Capitale du monde. Tandis que Rome & l'Italie goûtoient dans le repos les délices de la paix, la nouvelle arriva que M. Licinius Crassus, sous les auspices de César, venoit de remporter de glorieuses victoires sur les Daces, sur les Bastarnes, & sur les Mœsiens Peuples situés vers l'embouchure de la Save & du Danube. En effet Licinius, après son Consulat de l'année précédente, avoit été envoyé Proconsul en Macédoine, pour veiller delà sur toute la partie orientale de l'Europe. César venoit de la conquérir nouvellement sur Antoine, l'avoit soumise à sa domination, & l'avoit confiée à Licinius. Cependant un reste d'affection pour l'ancien Triumvir d'Orient survivoit à sa défaite dans le cœur des Bastarnes, & des Daces. Ces Peuples avoient passé le Danube, & répandus dans la

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

Mœsie, qui comprend aujourd'hui la Servie, la Bulgarie & la Rascie, ils en avoient asservi les plus belles Provinces. Tandis que l'inondation de ces Barbares s'étoit bornée à la seule Mœsie, Licinius ne s'étoit pas ébranlé. Lorsqu'il les vit entrer dans la Thrace, & menacer les Etats de Sitas Roi des Denthelétes, Nation qui occupoit le Païs le plus voisin des sources de l'Hebre vers les Frontiéres de la Macédoine, il conduisit ses Romains au secours de ce Prince peu capable de se défendre, parce qu'il étoit aveugle. La compassion pour un Allié privé de la vûë, & la crainte que de si féroces ennemis ne retombassent enfin sur la Macédoine, engagérent Licinius à les prévenir, & à les combattre. Il marche aux ennemis du Roi, traverse une partie de la Thrace, & trouve les Bastarnes occupés à franchir le Mont Hæmus. Sa seule présence fit trembler les Barbares. Ils se dissipent à la vûë des Aigles Romaines, & reprennent le chemin de leur Païs. L'occasion de conquérir étoit trop belle, Crassus ne la laissa pas échapper. A la suite des fuyards, il entre dans la Pannonie, y prend Ségestique Ville importante, située au confluent de la Save & du Kulp, se répand dans la Mœsie, ravage la contrée, & après quelques pertes légéres se rend maître de la Capitale. Les Mœsiens à la vûë de l'armée Romaine avoient envoyé des Députés au Général, pour sçavoir de lui à quel dessein & par quel motif il venoit porter la guerre chés des Peuples, qui n'avoient rien à démêler avec Rome. *Ignorés-vous*, leur répondit Crassus, *que les Romains sont les*

Florus lib. 4.

maîtres du monde. C'est à ce titre qu'ils viennent vous forcer à reconnoître leur Empire, & à recevoir la loi de celui qui les gouverne. Attendés, lui répondirent les Députés, *à vous dire les Souverains de l'Univers, que vous ayés subjugué nos Provinces. C'est une conquête que nous sommes résolus de vous disputer jusqu'à la mort; le sort des armes en décidera. Ainsi préparés-vous à soûtenir tous les efforts d'une Nation intrépide, qui sacrifiera ce qu'elle a de plus cher pour le maintien de ses loix & de sa liberté.* On étoit prêt d'en venir aux mains, lorsqu'un de ces Barbares s'étant avancé assés près des Légions pour s'en faire entendre, fit vœu à haute voix d'offrir aux Dieux de son Païs, les entrailles du premier Officier Romain, dont il pourroit se saisir, & de les dévorer. Ces menaces pleines de férocité annonçoient une opiniâtre résistance. Ces Peuples en effet se défendirent avec tant de valeur, que Crassus ne put les soumettre, qu'après leur avoir livré plusieurs combats. Encore ce Général ne fut-il redevable de sa derniére victoire qu'à une terreur panique. Un Centurion nommé Domitius portoit sur son casque des charbons allumés. L'agitation qu'il se donnoit en marchant rendoit le brasier plus vif. Il n'en fallut pas davantage pour intimider les Soldats Mœsiens. Par une crédulité grossiére, ils prirent cet Officier pour une Furie infernale, qui vomissoit des flammes, & que les Dieux dans leur colére avoient suscitée contre eux. A cet aspect, les troupes Mœsiennes saisies d'épouvante, mirent bas les armes, & se rendirent à la discrétion du vainqueur. C'est

De Rome l'an 724.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

De Rome l'an 724. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 20

ainsi que des causes les plus légéres & les plus frivoles naissent quelquefois les plus grandes révolutions.

Tandis que Crassus s'occupoit à prendre des Villes, les Bastarnes campoient encore sur les bords de l'Hebre en Thrace. Crassus y vole; mais en chemin faisant, il reçoit une députation de leur Roi nommé Deldon. Les Ambassadeurs se plaignirent au Général Romain de ses hostilités. *Nous n'avons rien eu*, dirent-ils, *à démêler avec Rome, & nos courses ne se sont point étenduës jusques sur les terres de son Domaine.* Crassus les écouta favorablement, les fit boire, & tira leurs secrets. Tandis qu'ils reposent dans son Camp, le Romain en fait sortir ses troupes, & les embusque dans une forêt voisine des retranchemens ennemis. A la pointe du jour, il envoye un détachement à la découverte. Les Bastarnes tombent sur ces troupes Romaines, & les poursuivent jusqu'à la forêt. Le choc fut sanglant, & la victoire disputée. Le Roi Deldon se distingua par de beaux faits d'armes. Il osa se battre d'homme à homme avec Crassus, & ne céda le champ de bataille, que quand terrassé, & percé de mille coups, il fut étendu mort sur la terre. Les dépoüilles que Crassus remporta sur ce Général ennemi tué de sa propre main, auroient été consacrées à *Jupiter Férétrien*, parmi celles qu'on appelloit *Opimes*, si le Proconsul n'eût pas fait la guerre sous les auspices d'autrui. Il n'étoit en Macédoine que le subalterne de César. Ce fut assez pour diminuer la récompense que sa belle action avoit méritée. Ce-

pendant Craſſus pourſuivit les vaincus, & en fit un carnage épouventable. Leurs charrettes, dont ils s'étoient fait un rempart, & ſur leſquelles ils traînoient leurs femmes & leurs enfans, leur fermérent le retour dans leur Camp, & le grand nombre périt avant que d'y être arrivés. Quelques-uns ſe réfugiérent dans la forêt. Les Romains y mirent le feu, & les Baſtarnes y perdirent la vie par la flamme, ou par la fumée, qui les étouffa. Ce qui reſta des vaincus ſe réünit; mais à l'aide de Rolês petit Souverain d'une Contrée des Gétes, aux environs du Pont-Euxin, ils furent bien-tôt enveloppés, & miſérablement maſſacrés. De-là Craſſus retourna contre les Mœſiens, & ſubjugua toute la Nation, en partie de gré, & en partie par la force. Pour ne pas faire hyverner ſes troupes dans un Païs ſi froid, il prit le chemin de la Macédoine; mais à ſon retour il eut beaucoup à ſouffrir de la trahiſon & des embûches des Thraces. Il ſçût les punir dans la ſuite; & après les avoir vaincus en pluſieurs combats, il fit couper le poing à tous les priſonniers qu'il fit en guerre, & ravagea tout le Païs juſqu'aux Odriſiens.

De Rome l'an 724.
Conſuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

La nouvelle de la victoire qu'avoit remportée Craſſus, donna un nouveau luſtre à la gloire de Céſar. Il avoit prêté ſes Dieux (car c'étoit ainſi qu'on parloit alors) au Proconſul de Macédoine, & celui-ci n'avoit vaincu que ſous les auſpices de celui-là. Octavien tira tout l'avantage qu'il put du ſuccès ineſpéré des armes d'autrui. Comme on paroiſſoit perſuadé à Rome, que l'étoile du Vain-

De Rome l'an 724.
Consuls, Octavien Cesar, & Sex. Apuleius.

De l'Empire Romain, An. 20.

queur d'Actium influoit dans tous les avantages que remportoient en Province ses Généraux subalternes, il mit à profit les sentimens du vulgaire en sa faveur.

Le mot d'*Imperator*, n'avoit été jusqu'ici qu'un titre d'honneur, que les Soldats donnoient volontairement à leurs Généraux, après une action de vigueur, qui marquoit leur habileté dans la guerre. César lui-même l'avoit obtenu de ses armées ce titre, du moins dêja cinq fois; mais il ne l'avoit reçu que comme une simple marque de bravoure, ou de sagesse militaire, sans aucun accroissement de puissance & d'autorité. Ce terme d'ailleurs étoit usité, & n'avoit rien d'odieux aux Romains, comme celui de Roi, ou de Dictateur perpétuel, depuis l'abus qu'en avoient fait Tarquin le Superbe, & Jule César. Octavien résolut donc de se l'attribuer à lui-même, ce titre d'*Imperator*; mais en étendant sa signification, & en ne la bornant plus à une simple marque de l'affection, ou de l'estime des Légionnaires. Il voulut que le nom d'*Empereur* devînt tout à la fois, dans sa personne, une qualité honorable, & une reconnoissance de son autorité suprême, sur les affaires de la paix [a] & de la guerre. Tandis que la République avoit subsisté, il n'avoit appartenu qu'au Peuple assemblé de décider, quelle Nation méritoit d'être traitée en ennemie, ou s'il

Voyez la II. Planche des Médailles.

[a] C'est sous ce double titre qu'on remarque sur les Médailles le terme d'IMPERATOR. On peut en juger par celle-ci, dont la tête a pour inscription IMP. CAESAR DIVI F. COS V. IMP. VII. S. P. Q. R.

falloit

falloit accepter les conditions qu'elle offroit pour la paix. Le Sénat de son côté avoit toûjours nommé les Généraux, à qui l'on confioit le soin de commander les armées. C'étoit aux Peres Conscripts de les envoyer dans les Provinces attaquées, ou selon qu'il leur plaisoit & qu'ils en jugeoient dignes les Sujets propres au Généralat, ou après leur avoir fait tirer au sort les lieux de leurs départements. César réünit dans sa personne cette double fonction partagée auparavant entre le Sénat & le Peuple. Il voulut que le titre d'*Empereur* en fût le principe & la marque. Par-là il se rendit le seul arbitre des armes dans tout l'Etat Romain. C'étoit dês-lors avoir fait un grand pas vers la Souveraineté absoluë. Aussi voit-on, que ceux qui maîtrisérent Rome dans la suite, prirent la dénomination d'EMPEREURS, préférablement à toute autre. C'est donc par ce terme d'honneur & de puissance, que nous désignerons dans la suite Octavien César, aussi-bien que ses successeurs. Par le même principe nous appellerons les terres dépendantes de Rome, L'EMPIRE ROMAIN.

De Rome l'an 714. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & SEX. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 20.

Les victoires de Crassus dans la Mœsie fournirent à César l'occasion de devenir à Rome l'unique maître de la paix & de la guerre, sous le nom d'EMPEREUR, devenu si respectable. Pour faire usage de sa nouvelle qualité, César décerna seul le Triomphe au Vainqueur des Bastarnes & des Mœsiens. Son Triomphe fut différé jusqu'à son retour de Macédoine. Tel fut le progrès que faisoit insensiblement César, & tel fut l'excès de puissance où il monta dês la premiére année qu'il

De Rome l'an 725.
CESAR; EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

reparut à Rome, aprês avoir terrassé le dernier de ses rivaux.

On peut dire que dês les premiers jours de l'année sept cens vingt-cinq de Rome, Octavien s'étoit attribué presque tout le pouvoir Monarchique. Le Tribunat perpétuel, l'appel à lui seul de toutes les affaires publiques ou particuliéres, enfin la Sur-Intendance sur les armées de terre & de mer, en quelque Région du monde qu'elles fussent dispersées, l'avoient élevé à un point de grandeur, où nul Citoyen de Rome n'étoit parvenu, depuis l'extirpation de la Royauté. Cependant tout Empereur qu'étoit César, il n'avoit pas aboli les titres ordinaires dont la République honoroit ceux que l'élection des Comices avoit élevés jusqu'aux Charges Curules. On voyoit encore dans Rome, des Consuls, des Préteurs, des Ediles, & des Questeurs. Il est vrai que l'Empereur avoit enlevé sourdement au Peuple le droit d'élire ses Magistrats, & que seul il disposoit des Charges à sa volonté; mais elles étoient toûjours les mêmes, du moins pour le nom. César en diminuoit, ou en augmentoit les attributions selon son bon plaisir. Pour soûtenir son usurpation, il ne crut pas hors de propos d'unir ensemble dans sa personne le titre de Consul à celui d'Empereur.

Dio. l. 52.

Ce fut donc pour la sixième fois qu'il se décerna le Consulat avec M. Agrippa, qu'il se donna pour associé. Celui-ci élevé pour la seconde fois à la dignité Consulaire, entra en exercice, selon la coûtume, aux Calendes de Janvier. L'Empereur Consul ne craignit pas de partager les faisceaux

avec un Collégue. Agrippa étoit un ami fidéle, qu'il pouvoit illustrer sans risque.

Cependant la santé de l'Empereur fut considérablement attaquée. La foiblesse de sa compléxion & ses travaux passés lui avoient causé une maladie de langueur, qui lui donna du dégoût, & de sa grandeur, & de la vie. C'est le propre des longues infirmités de plonger un malade dans de sérieuses réfléxions, sur l'état de ses affaires présentes, & sur les suites de ses entreprises commencées. César vit alors dans un jour nouveau les périls où sa puissance presque sans bornes pouvoit l'exposer. Il rappella le souvenir du sort de Jule son pere, & des reproches que lui avoit faits autrefois Antoine, *qu'il travailloit moins pour le bien public que pour son propre aggrandissement.* Plein de ces pensées, il balança entre les inquiétudes que lui causeroit une plénitude de puissance usurpée, & entre la tranquillité que goûte un Citoyen dans la retraite d'une vie privée. D'un côté les avances qu'il avoit faites pour s'aggrandir; de l'autre, les travaux attachés au Gouvernement du monde entier, lui tinrent l'esprit en suspens. Son indétermination fut un poids qu'il ne porta qu'avec peine, & qui donna de nouvelles atteintes à sa santé. Il prit donc le parti de s'en décharger dans le sein de ses deux plus fidéles amis. Nous l'avons dit, l'un étoit Agrippa, homme aussi sincére dans ses conseils, qu'il étoit intrépide dans les combats. Attaché à la Cour d'Octavien depuis l'enfance, il s'étoit acquis son estime & sa tendresse, plus encore par son exacte probité, que par d'importants

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

services dans la guerre. Agrippa étoit un guerrier du vieux tems, comparable pour la droiture aux Curius & aux Fabricius d'autrefois. Le second étoit Mécéne ami désintéressé de l'Empereur ; mais d'un esprit délié, le politique le plus raffiné de son tems, & le plus adroit, aussi-bien que le plus judicieux des Courtisans, qui s'empressoient dès-lors à mériter les bonnes graces du nouveau Maître. Ce fut donc Agrippa & Mécéne que César consulta pour fixer ses irrésolutions.

Dio l. 52.

Agrippa parla le premier ; mais avec une franchise conforme à la droiture de son cœur, à l'amour qu'il avoit toûjours conservé pour sa Patrie, & à la reconnoissance qu'il devoit à son ami. La longueur des discours d'Agrippa & de Mécéne, que nous sommes obligés de rapporter en Historiens fidéles, ne causera point d'ennui aux Lecteurs. On y trouvera les traces les plus marquées de la situation des esprits à Rome, au tems de l'entiére révolution dont nous racontons l'Histoire ; les sentimens intérieurs des hommes dans des circonstances si critiques, n'en sont pas une partie moins intéressante, que les évenemens publics. *Si je n'avois égard qu'à mes propres intérêts, Seigneur*, dit Agrippa, *je ne balancerois pas à vous exhorter de poußer vos avantages jusqu'à une révolution parfaite. Que n'aurois-je pas à espérer pour ma fortune, d'un Maître absolu qui m'honore de sa faveur ? Mais loin de moi des vûës basses, & des sentimens intéressés ! C'est pour le bien public & pour le vôtre que je dois parler. Ne nous y trompons pas, Seigneur. Le parfait assujettissement d'un peuple ja-*

loüx de sa liberté, est un ouvrage difficile à consommer. La nature & la longue habitude rendent insupportable aux Romains la domination d'un seul homme. Vous le sçavez. L'amour de l'indépendance naît avec nous, & c'est presque un attribut nécessaire de l'humanité. Cette inclination générale dans tous les hommes, s'augmente ou s'affoiblit par l'éducation, & se fait plus ou moins sentir, selon les préjugés de la Nation où le hazard nous a fait naître. Les Peuples accoûtumés à porter le joug d'un Maître n'ont qu'un sentiment léger du panchant universel, que la nature inspire pour la liberté. Ceux au contraire qui de pere en fils se sont communiqués par tradition la persuasion, vraie ou fausse, qu'on est moins assujetti sous des Magistrats de son choix, se révoltent à la seule pensée d'un Souverain. La violence poura bien pour un tems captiver les corps, étouffer les murmures, & rassembler des flatteurs autour d'un nouveau Monarque; mais elle n'éteindra pas dans les cœurs ce germe d'indépendance, que la nature & l'éducation y ont enraciné.

De Rome l'an 715.
CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Jusqu'ici, Seigneur, vos démarches ont été légitimes, & la gloire que vous vous êtes acquise n'a point donné d'atteinte à votre vertu. Dans la guerre de Pérouse, vous avez terrassé des ambitieux, qui, sous prétexte de vanger Jule, n'avoient d'autre prétention, que de s'ériger un Trône des débris de la Dictature. A Philippes, vous avez purgé la terre des deux assassins d'un oncle qui vous avoit adopté pour fils. La Sicile envahie par un Tyran, qui sous le nom de défenseur de la République en causoit la ruine, a été délivrée par vos armes. Des deux Collé-

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

gues que vous vous êtes associés pour le Triumvirat, avec une sagesse presque égale à celle des Dieux, l'un vit encore dans le mépris, l'autre a expié par sa mort l'opprobre qu'il faisoit au nom Romain. Par tant de victoires vous voilà enfin réduit à manifester vos intentions. Est-ce pour vous, Seigneur, est-ce pour la Patrie que vous avez vaincu? L'instant fatal est arrivé. Il faut prononcer sur le sort de l'Univers. Quelle gloire pour vous, si devenu aßez puissant pour l'asservir en Monarque, vous prenez aßez d'ascendant sur vous pour le rendre à ses veritables maîtres! Le Peuple & le Sénat Romain rétablis dans leur ancienne autorité, ou vous éleveroient au-dessus des Camilles & des Scipions, ou vous consacreroient des Temples comme aux Divinités tutelaires. Qu'il est beau de se remettre dans l'égalité, lorsqu'on a pu monter au rang suprême! C'est à elle, c'est à cette égalité des Citoyens entre eux que nous sommes redevables de la conquête du monde entier. Tandis qu'elle a subsisté, on a vû éclore du sein de la République, & des Généraux choisis avec maturité par le Peuple, & des soldats attentifs à se rendre dignes de commander à leur tour. On est jaloux de se distinguer par les armes, lorsqu'on attend son élévation plûtôt de l'estime publique, que des caprices d'un seul homme. Ah! qu'il est à craindre que Rome, après avoir ceßé d'être République, ne ceße außi, du moins dans quelques années, de vaincre & de conquérir.

Si l'Etat doit souffrir du changement de la République en Monarchie, que ne doit pas craindre le Monarque lui-même, & sur-tout l'Auteur de la ré-

volution ? Le Sénat & les Comices réünis ont eu bien des travaux à essuyer, lorsqu'il leur a fallu, ou contenir tant de Peuples assujettis, ou en régler les affaires. Un seul homme suffira-t'il à tenir le timon d'un Vaisseau, que tant de mains ont eu de la peine à conduire ? La santé la plus robuste soûtiendra-t'elle les fatigues indispensablement attachées au Gouvernement de l'Univers ? Que de veilles ! que d'inquiétudes ! que d'insomnies ! Le recouvrement seul des finances, en sera une source intarissable. Les revenus de l'Etat sont grands, j'en conviens ; mais suffiront-ils pour entretenir tant d'armées sur toutes les frontiéres, depuis le levé du Soleil, jusqu'à son couché ? Sous une administration populaire on se saigne volontiers, & l'on contribuë avec joye aux besoins pressants. L'avarice elle-même céde à la raison du bien commun. Alors la libéralité des particuliers leur tient lieu de mérite, & leur sert de degré pour monter aux honneurs & aux Charges. Sous un Souverain, on ne considére ses entreprises publiques que comme ses affaires personnelles. Il en est le mobile, dit-on ; qu'il les éxécute à ses frais ! Le simple Citoyen se resserre, cache son argent, ou ne le prodigue qu'en plaisirs. Quelle haine d'ailleurs ne s'attire pas un Juge universel, chargé seul de punir tous les coupables ? Dans un changement de Gouvernement la multitude des scélérats va croître à l'infini. Que de séditieux vont sortir, pour ainsi dire, de dessous terre ! Que d'Arrêts d'éxil ou de mort n'aurez-vous pas à prononcer ! Quelque modéré que vous soyez dans les punitions, ne sera-t'on pas porté à croire qu'elles seront plûtôt l'effet des ressentiments particuliers, que d'une justice nécessaire.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls,
OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Dans les Familles Patriciennes, combien de jalousies n'allez-vous pas exciter? Vous verrez les Grands de l'Etat murmurer d'abord, & former ensuite des complots. Les punir, les humilier, ce seroit vous rendre odieux. Les laisser vivre sans les opprimer ou sans les appauvrir, ce sera vous exposer à mille dangers. Du reste, est-il toûjours possible de se passer de ces hommes nés d'un sang illustre? Exécuterez-vous seul des projets dont la conduite ne peut être confiée qu'à des Généraux, que le soldat respecte pour leur naissance? Ils recevront de vos mains le Commandement de vos armées; mais ils tourneront contre vous les forces que vous leur aurez prêtées. Que faire alors? N'employer que des sujets d'une origine obscure? Ce seroit exposer la sécurité de l'Etat, & donner atteinte à votre gloire. Si ces hommes vulgaires réüssissent, ils deviendront insolents, & s'ils succombent, leur malheur retombera sur vous. Ah! Seigneur, préférez les douceurs d'une vie tranquille aux embarras d'une puissance tumultueuse! Un moment de plaisir pur & solide l'emporte sur tout le faste de la grandeur. Rien de plus charmant pour un bon cœur, il est vrai, que d'être le maître des graces, & le distributeur des grands emplois. Mais de combien de chagrins cette inclination bienfaisante n'est-elle pas ou accompagnée ou suivie? Que d'importunités à essuyer d'une foule de gens sans mérite, qui demandent plus qu'on ne peut leur accorder! Quels mécontentements de ceux qu'on n'aura pû distinguer sans commettre une injustice! Que de plaintes de la part des ambitieux, dont les prétentions vont toûjours plus loin que ce qu'on leur accorde.

Après

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Après les bienfaits distribués, que de glorieux, qui se croyent dignes de quelque chose de plus que ce qu'ils ont reçu! Que d'hommes suffisants qui s'imaginent ne devoir qu'à eux-mêmes les présents qu'on leur a faits! Que d'insolents qui prétendent n'avoir eû part aux bienfaits, que parce qu'on les craint, ou qu'on a besoin de les ménager! Que d'arrogants qui se croyent égaux aux plus grands hommes de l'Etat, parce que la brigue leur a fait obtenir des emplois qui les égalent aux personnes d'un vrai mérite: Enfin que d'ingrats, qui épuiseront, s'ils peuvent, les libéralités du maître, pour abuser contre lui-même de ses propres bienfaits!

Qu'ai-je prétendu conclure de-là, Seigneur, & quel est mon but? Ai-je voulu vous engager à renoncer dês aujourd'hui à la supériorité que vous avez acquise par la voie des armes? Non, sans doute. Rendre la République au Peuple Romain dans l'état où elle est, ce seroit lui faire un mauvais présent. Elle a besoin d'être reformée avant que d'être remise entre les mains de ses Anciens Maîtres. Usez de la Souveraineté que la victoire vous a donnée pour améliorer le champ que vous avez conquis. Donnez-vous le tems de rétablir les Loix, de rappeller les anciens usages, de corriger les abus du Comice, de réprimer l'ambition de la Noblesse, de mettre des bornes aux prétentions du Sénat, de modérer le pouvoir des Tribuns, de régler l'usage des Finances, & de réprimer la cupidité des Publicains. Qu'il sera glorieux alors, de ne paroître plus qu'en simple Citoyen, dans un Etat dont on aura été le restaurateur! Sylla, tout cruel qu'il étoit, l'auteur de tant de pros-

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

criptions, & le bourreau de sa Patrie, sçut se démettre à tems, & mourut à Rome, respecté & tranquille. Jule votre pere, le moins sanguinaire des hommes & le plus enclin à pardonner, rendit sa Dictature perpétuelle, & trouva des assassins jusques parmi ses amis.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Le discours d'Agrippa fit impression sur l'esprit de César. Peut-être auroit-il pris le parti de la retraite, & sacrifié ses victoires au rétablissement de la République. Mécéne parla vivement à son tour, & soûtint un sentiment tout opposé. *S'il étoit question*, dit-il, *de placer un Camp, ou de prendre des arrangements pour livrer une bataille, je me tairois en présence d'Agrippa. Mais en matiére de politique j'ai réfléchi assez long-tems, & j'ai assez manié les affaires de l'Etat Romain, pour pouvoir hasarder mes pensées. Je ne disconviendrai pas que la résolution des doutes de César pourroit embarrasser tout autre qu'un Héros déja maître Souverain, & capable d'achever par sa prudence, ce qu'il a commencé par la force. La République est tombée en enfance, elle a besoin d'être mise en tutelle. Nous n'en sommes plus à ces tems où la vertu soûtenoit ce grand Corps, & où ses forces n'avoient point encore été énervées par le vice. Aujourd'hui que l'avarice a succédé à l'amour de la pauvreté, l'ambition à la fuite des honneurs, l'intempérance à la frugalité, & l'incontinence à une modeste pudeur : maintenant que la contagion est devenuë universelle, où trouver ce nombre de Magistrats désintéressés, sobres, chastes, & abstinents, qui firent honneur aux premiers âge de Rome? Tant de maux invétérés demandent une main*

habile qui sçache les guérir. Non César, ce ne sera pas sans peine que vous vous prêterez à une cure si difficile. Vos soins, votre vigilance, & vos travaux seront grands; mais ils sont devenus nécessaires. Quoiqu'il vous en coûte, abandonnerez-vous l'Etat, dans le péril où il est de ne recouvrer jamais une santé parfaite? Ce n'est point pour joüir du plaisir de dominer, que je vous invite à prendre seul le timon des affaires: c'est pour sauver malgré eux des insensés, qui sont prêts à tomber d'eux-mêmes dans le précipice.

Non, Seigneur, il n'est pas possible, comme on a voulu l'insinuer, de remédier aux maux présents par une domination passagére. Le rétablissement du bon ordre dans Rome par la voye des Loix & des reglements, est une idée de spéculation qui ne peut avoir lieu dans la pratique. Combien faudroit-il les multiplier ces Loix, pour corriger les désordres que les passions ont introduits dans le Gouvernement? Quels hommes trouveroit-on, dont les cœurs fussent assez incorruptibles, & les mœurs assez intégres pour en maintenir l'observation? La République est réduite au point d'avoir besoin d'une Loi vivante qui ordonne & qui fasse exécuter. A peine la Majesté d'un Maître perpétuel suffira-t'elle pour en imprimer du respect. Que sera-ce, si des Magistrats d'une année sont chargés de la réformation? Les indociles se promettront l'impunité sous des successeurs plus foibles qui prendront la place des plus rigides. Il faut une autorité permanente, pour déraciner des inclinations perverses, qui renaissent sans cesse, & qu'il n'est pas aisé d'extirper. Vous vous devez à la Patrie, Seigneur, de-

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

venez-en le Maître pour toûjours par compassion pour elle. Remplissez le Sénat de gens sages, mettez à la tête des armées d'habiles Généraux, choisissez vos Légionnaires dans les Familles pauvres qui fourniront de bons hommes; mais conservez-vous la domination, & sur la Noblesse que vous mettrez dans les Charges, & sur les Commandants des troupes, & sur les soldats mêmes. Je ne prétens pas par-là vous charger seul de tout le poids des affaires. Partagez-en le soin sous vous entre les Chefs des plus anciennes Familles. Illustrez-les en les rendant laborieux. Pour le Peuple il faut le retenir dans l'humiliation. Tandis que les Plébéïens ne se mêlérent que de la culture des terres, Rome fut tranquille; on les associa au maniement des affaires publiques, ils devinrent insolents; & à l'aide de leurs Tribuns ils bouleversérent l'Etat. Qu'ils soient réduits à la subordination d'où les Factions les ont tirés!

N'appréhendez, Seigneur, ni les discours publics; ni les complots secrets. On dira, je le veux, que vous n'avez rapporté vos victoires passées qu'à votre propre aggrandissement. Rome parlera un tout autre langage, lorsque sous vos auspices elle se verra au comble de la félicité. Les attentats sur votre personne sont encore moins à craindre. Ne trouve-t'on pas des scélérats jusques dans la vie privée, & des mécontents d'une longue administration quand on s'en est dépoüillé! Qui vous garantira des perfidies cachées, lorsque désarmé vous paroîtrez dans Rome en simple Citoyen? Sur le Trône la Majesté que donne le rang suprême, & la garde dont elle est environnée, étouffent dans les cœurs les desirs mêmes

de la vengeance. Sylla ne conserva ses jours, que parce qu'il devint méprisable si-tôt qu'il eût abdiqué; & César ne trouva la mort que parce qu'il se rendit trop abordable. Votre gloire, Seigneur, & vos précautions sçauront vous préserver. Rome vous regarde comme un présent qu'elle a reçu des Dieux. Vous passez pour une Divinité tutelaire, que le Ciel a pris plaisir de conserver au milieu de tant d'ennemis, pour assûrer son bonheur. Arme-t'on son bras contre les immortels?

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 11.

Le poids de l'Empire, a-t'on dit, est trop grand pour s'en charger? Vaine terreur pour vous, quoiqu'elle pût décourager tout autre que César! Non, vous n'en êtes pas, Seigneur, à votre apprentissage du Gouvernement. La moitié du monde a déja plié sous vos Loix. Vous n'êtes encore que Triumvir, & l'Occident à regir ne fut pas pour vous une Charge trop pésante. Cependant combien l'Orient alors même vous causoit-il d'inquiétudes? Présentement l'Univers joüit de la paix que vous lui avez procurée. Nos limites sont défenduës par des Gouverneurs de votre choix, & l'on ne prend des ordres que de vous, depuis le Mont Caucase & la Mer Rouge, jusqu'à l'Océan Britannique. Il ne s'agit donc plus de demander comment vous vous rendrez le Maître du Monde; mais par quel moyen vous pouvez soûtenir le poids dont le Ciel a pris plaisir de vous charger. Le voici. D'abord composez un Sénat de personnes également sages & tranquilles. La pauvreté ne doit pas être une raison d'en exclure les bons Sujets. Il sera même avantageux d'y mêler aux Romains des étrangers, & de prendre des Sénateurs jusques chez

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR, Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
De l'Empire Romain, An. 31.

nos Alliés. Par-là vous recevrez de bons conseils; soit pour gouverner la Capitale, soit pour contenir les Provinces éloignées. Par-là encore les caballes seront moins fréquentes entre des gens de diverses Nations. L'ordre des Chevaliers est respectable; mais on l'a restreint dans des bornes trop étroites. Admettez dans ce Corps Illustre, sans en fixer le nombre, tous ceux des Provinces Romaines que la naissance, que leurs services, & que leurs biens en ont rendus dignes. Pour les Préteurs, il ne faudra guéres les tirer que du Corps Sénatorial, après cinq ans de service, c'est-à-dire au moins à trente ans, puisque nul ne doit désormais prendre place au Sénat avant vingt-cinq ans. A l'égard des Consuls, il importe de n'en choisir point d'autres que parmi les Romains de naissance. Ce seroit donner une atteinte trop sensible aux anciens usages, dégrader la République, & révolter les esprits dans un commencement de Monarchie. Que les honneurs de ces premiers Magistrats ne souffrent point de diminution! Mais leur pouvoir doit être limité. Il sera bon de leur faire sentir la subordination. Vous ôterez aux Consuls le droit d'aller commander les armées durant leur année d'exercice, & vous ne leur permettrez point d'autre fonction que dans l'enceinte de Rome. Du reste l'élection du Peuple ne doit plus avoir de lieu pour les Charges supérieures. Une nomination arbitraire sera bien plus tranquille, que ces Comices tumultueux d'autrefois où l'on vendoit les suffrages.

Après avoir resserré l'autorité des anciennes Magistratures, vous en créerés de nouvelles. Jusqu'ici Rome a eu ses Préfets, ou si l'on veut, ses Gou-

verneurs ; mais leur fonction se terminoit à commander la Garnison qui y restoit durant l'absence des Consuls & des Préteurs. Dans la suite accordés à ces mêmes Préfets une plus grande étenduë de Jurisdiction. Choisissés les d'entre les plus vertueux Magistrats, & chargés-les du soin de juger les Appels, même de certaines causes capitales dans le ressort de Rome, jusqu'à quatre-vingt-dix milles de distance. Par-là vous vous délivrerés d'un grand embarras. Pour servir de Subalterne à ces Gouverneurs vous pouvés établir, sous le nom de Sous-Censeur *un autre Juge, qui prendra la connoissance de ces légers désordres des Citoyens, qui ne vont pas jusqu'au crime ; mais qui causent du trouble dans les familles, & qui détruisent la paix publique & le bon ordre de la Ville. L'un & l'autre de ces Magistrats pourront être à vie ; car qu'auriés-vous à craindre de deux hommes désarmés qui rendront la justice sous vos yeux ? Je ne sçai si ce que je vais dire sera de votre goût, Seigneur ; mais il me paroît nécessaire pour rendre votre administration paisible. Donnés le droit de Bourgeoisie Romaine à tout ce que vous pourrés de Villes Alliées, & sur-tout à nos Colonies. Vous avilirés ainsi ce titre de Citoyen Romain, qui rend le Peuple de Rome si fier, & en gagnant le cœur des Nations Etrangéres vous vous les rendrés fidéles. Leur affection pour vous croîtra encore, si vous placés au Sénat, avec choix, les personnes les plus distinguées des Régions qui nous sont soumises. Qu'importe que nos Sénateurs passent le nombre de trois cents ! Plus vous aurés de places à remplir, plus vous acquérerés d'autorité, & plus vous vous procurerés de soulagement.*

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN; AN. 21.

Il est juste d'assigner des appointements aux Consulaires & aux Prétoriens, que vous envoyerés gouverner les Provinces. Mais est-il raisonnable, que par d'énormes concussions ils s'adjugent à eux-mêmes le salaire de leurs peines, & qu'ils levent des taxes arbitraires sur les Peuples qu'ils gouvernent? Il sera bon de révoquer les avares Gouverneurs même avant leurs trois ans finis, & de ne prolonger à aucun le tems de son administration au-delà de cinq ans. J'ai dit qu'il falloit multiplier le nombre des Chevaliers Romains. C'est de ce corps que vous choisirés vos Gardes, & vous leur donnerés deux Capitaines. Votre personne en sera plus en sûreté, & si l'un de ces Chefs vous devenoit suspect, l'autre par émulation veillera sur vos jours; celui-ci deviendra l'espion de celui-là. L'autorité que vous leur donnerés sur le reste de votre maison les affectionnera au service, & ils pourront se décharger d'une partie de leurs soins sur les Lieutenants que vous leur assignerés. C'est encore de l'ordre des Chevaliers que vous tirerés, & les Commandants du Guet qui veillera durant la nuit sur la tranquillité de Rome, & les Intendants des vivres, & les Présidents du trésor public, & les Traitans pour les revenus des Provinces. Plus vous multiplierés les Commissions des gens de finance, plus vous formerés d'hommes capables de les faire valoir. D'ailleurs vous enrichirés par ce moyen là certains particuliers de confiance, qui partageront les émoluments des recettes. Par là aussi vous aurés un plus grand nombre de personnes dans vos intérêts, & leurs bourses vous seront ouvertes au besoin. Oserai-je vous dire, qu'il sera bon d'employer même les

les Affranchis au recouvrement des deniers publics. Ces gens-là seront propres à porter la haine immanquablement attachée aux Emplois d'Exacteurs. Par-là vous aurés, Seigneur, des places à distribuer qui serviront de récompense à vos domestiques, & par-là vous remplirés l'Orient & l'Occident de gens à vos gages, qui vous instruiront de l'état des Provinces éloignées.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Un des soins les plus importants d'un Souverain Maître est de veiller sur l'éducation de la jeunesse dans tout l'Empire. Qu'il y ait donc pour elle des Ecoles publiques, des Académies pour la former au métier des armes, aussi-bien que des maîtres bien payés pour les instruire dans les exercices de l'esprit, & du corps. Delà dépend la force de l'Etat, & ces fleurs sagement ménagées produiront du fruit en leur tems. Prescrivés sur-tout que la jeune Noblesse ne soit pas élevée dans la molesse & dans l'indolence. Le reste de leur vie s'en ressentiroit, & bien-tôt Rome cesseroit d'être féconde en Héros. L'opprobre en retomberoit sur l'auteur de la révolution. Les Soldats, à leur tour méritent une attention particuliére. C'est peut-être la portion la plus nécessaire de l'Etat. Lorsque la plûpart de vos Villes joüiront du droit de Bourgeoisie Romaine, il vous sera aisé, Seigneur, de remplir vos Légions de Citoyens Romains. Faites-en lever dans toutes les contrées de l'Empire, payés-les bien, donnés-leur de bons quartiers, & ne les laissés pas trop vieillir sous le casque. Delà naissent les séditions. Tout Vétéran est d'ordinaire hardi & présomptueux. Qu'ils vous rendent leurs services sans discontinuation, depuis la fleur de l'âge jusqu'au commencement de la

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

vieillesse, & que vos Légions soient toûjours sur pié, en nombre suffisant pour défendre les Frontiéres. Loin de vous ces levées soudaines & tumultuaires, telles qu'on les faisoit autrefois au fort du besoin! Laissons une partie de nos Païsans exercer paisiblement l'agriculture, & ne troublons point leurs travaux rustiques par la crainte d'entendre à chaque instant la trompette, qui leur annoncera des enrôlements involontaires! Les armées sont bien foibles lors qu'elles ne sont composées que de gents forcés à servir.

Comment trouver, dira-t'on, *des sommes assés considérables pour entretenir tant d'armées continuellement sur pié, & toujours prêtes à marcher aux premiers ordres du Souverain? C'est ici, Seigneur, le point décisif & l'objet de terreur qu'on vous a mis devant les yeux. Tout Etat a ses revenus, & vous pouvés devenir maître du trésor public des Romains. Suffira-t'il pour éxécuter le nouveau plan que je propose? Non sans doute; mais une sage économie y suppléera. Vendés les dépoüilles des Provinces conquises, & faites-en un fond pour les besoins extraordinaires. Ordonnés que les campagnes soient soigneusement cultivées par les Propriétaires, & tirés un tribut de leur rapport. N'est-il pas juste que les Particuliers achetent d'une légére portion de leurs biens, la sécurité que vous procurerés à tout l'Etat? Veillés sur les mines de divers métaux qu'on découvrira en diverses contrées de l'Empire. Faites payer promptement les taxes par tête, sans laisser accumuler les dettes. Retranchés le luxe & les folles dépenses dans les grandes Villes de Province. Ne souffrés pas qu'on y représente d'autres jeux, que la course des chars &*

des chevaux. C'est d'ordinaire en amusements que les Cités les plus opulentes épuisent leurs revenus. Pour la Capitale de l'Empire, les bâtiments n'y peuvent être trop somptueux, & les spectacles trop magnifiques. Elle est l'abord de toutes les Nations, & la majesté du Maître qui gouverne se mesure par la Ville où il tient sa Cour. Hors de Rome vous interdirés aux Habitants toutes les dépenses excessives, & par là tous seront en état de payer les taxes. On pourra dispenser les Provinces de faire de si fréquentes députations. Les Gouverneurs y termineront les affaires sur les lieux. Si pourtant il étoit nécessaire qu'elles fussent portées à votre Tribunal, renvoyés-les au Sénat. Vous dicterés alors ses réponses, & vous ne prendrés pas sur vous seul, ce qu'elles pourront avoir d'odieux. Pour les Ambassadeurs des Nations ennemies, ou des Rois Etrangers, faites entrer le Sénat en participation des mécontentements qu'ils pourroient recevoir, & ne réservés qu'à vous seul la reconnoissance des graces que vous leur accorderés.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

A l'égard des crimes capitaux, c'est au Sénat & non plus au Peuple, que vous en abandonnerés la décision. Le Sénat s'en croira honoré, & vous en serés déchargé. Je ne parle que des crimes communs dont les loix ont réglé la punition. Pour les attentats contre votre personne, (car enfin tout peut arriver) soyés-en le délateur; mais ne jugés jamais dans votre propre cause. Laissés prononcer l'Arrêt à d'autres, & ne vous en mêlés que pour modérer le châtiment. Négligés au reste les murmures du Peuple, les paroles inconsidérées des mécontents, & les satyres répanduës

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

contre vous dans le Public. Ne vous ravallés pas jusqu'à en rechercher les auteurs, & regardés-vous comme placé dans une sphére supérieure, où vous êtes aussi invulnérable que les Dieux. Votre courroux ne doit s'allumer que contre des séditieux, qui mis à la tête d'une armée auront tourné vos propres armes contre vous même. Le jugement de ces criminels d'Etat, gens d'ordinaire d'une haute considération, ne doit être remis par Commission qu'à d'anciens Consuls. La qualité des Juges donnera du poids à l'Arrêt qu'ils auront porté. Il y aura des causes où vous ne pourrés vous dispenser de vous prêter vous-même. Les affaires d'honneur entre les Officiers de vos armées, & les appels des Tribunaux du Préfet de Rome & du Sous-Censeur, *doivent naturellement vous revenir. Prenés alors pour Assesseurs des Patriciens ou d'autres personnes de naissance, qui puissent figurer avec vous dans une Assemblée de Juges.*

La grande sagesse d'un Maître indépendant est d'écoûter volontiers les conseils. Recevés gracieusement ceux qui vous en donneront de salutaires, mais ne rebuttés pas avec fierté ceux qui pourroient vous en donner mal à propos. Ceux de qui partent les avis peu sortables peuvent avoir eu des intentions droites. Il en est d'eux comme des Généraux battus par l'ennemi. Souvent la faute n'est imputable ni aux uns ni aux autres. Comme on ne peut pas toûjours répondre des événements de la guerre, aussi ne doit-on pas sçavoir mauvais gré à tout homme, qui de bonne foi donne un conseil peu sensé. Les Philosophes se mêleront souvent de vouloir vous conduire par leurs spéculations. Il est vrai que vous avés éprouvé combien

les conseils d'Arrée & [a] d'Athénodore étoient avantageux. Après tout, les mémoires de ces gens-là, à parler en général, sont d'ordinaire défectueux par leur manque d'expérience dans le manîment des affaires. Les méditations du cabinet sont souvent les moins sûres pour la pratique. Voilà, Seigneur, des maximes générales pour le Gouvernement, qui rendront votre Administration Souveraine moins difficile & moins périlleuse, qu'on a voulu vous le persuader.

Les qualités personnelles du Monarque, sur-tout lorsqu'il est l'auteur de la Monarchie, doivent égaler la hauteur du rang dont il s'empare. Je crois pour moi qu'il n'est point à propos qu'il accepte indifféremment tous les titres & toutes les distinctions, que la flatterie pourra lui déférer. La réalité de la Monarchie doit vous suffire sous quelque nom que vous la reteniés. Qu'on ne vous appelle que César, ou tout au plus Empereur, qu'importe, pourvû que vous administriés Souverainement l'Etat Romain ? A quoi bon les statuës d'or & d'argent qu'on vous élevera ? C'est dans les cœurs de ses sujets qu'il faut s'ériger des monuments durables. On a construit en votre honneur des Temples en Province. Ne souffrés pas qu'on vous en consacre à Rome. C'est un objet de mépris pour les personnes sensées, & une dépense inutile qui peut être mieux employée. Usés vous-même, usés d'économie pour les frais de votre propre entretien, & pour ceux de votre maison. La réputation d'homme frugal vous fera plus d'honneur, qu'un

[a] C'est ce même Athénodore de Tharse en Cilicie, Philosophe stoïcien, que César choisit pour être Précepteur de Tibére. Lucien assûre qu'Auguste même avoit été son Disciple. La suite de l'Histoire donnera occasion d'en parler plus au long.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

grand nombre de Sanctuaires, d'Autels, & de statuës. Ces dehors de culte deviendront communs aux mauvais, comme aux bons Princes. D'ailleurs ne seroit-ce pas faire injure aux Dieux que d'égaler ses honneurs à ceux que le Peuple leur défére ? Un Souverain qui veut être honoré lui-même, doit toûjours montrer de la piété pour les Immortels. Ainsi ne souffrés pas qu'on introduise des Religions étrangéres. Les nouveautés en matiére de culte en attirent toûjours bien d'autres. De-là les attroupements séditieux & les caballes dangereuses. Passe qu'il reste encore parmi nous des Augurs que pourra consulter qui voudra ; mais pour les Astrologues & les Magiciens, c'est une sorte de gents, qu'il ne faut pas souffrir. Par leurs prédictions vrayes ou fausses commencent toûjours les entreprises des perturbateurs du repos public.

Vous aurés sans doute en divers lieux des espions & des délateurs. Ils seront néceſſaires ; mais gardés-vous bien de déférer trop à leurs rapports. Souvent la haine, l'intérêt, ou d'autres passions délient la langue aux uns, & ferment la bouche aux autres. C'est ici qu'il faut sans cesse avoir la balance à la main, & se donner de garde de la faire pancher plûtôt du côté des accusés. Vos anciens amis & vos domestiques les plus familiers doivent encore être pour vous un autre objet de précaution. Les négliger ce seroit ingratitude. Les élever trop ou les enrichir outre mesure, ce seroit contre vous un sujet perpétuel de reproches, & de murmures. On jugera de vous par vos amis, & leurs fautes vous seront imputées. Ecartés donc également les moins réglés & les plus insatiables dans leurs desirs. L'égalité, Seigneur, est la base de tout bon Gouvernement. Les in-

justes préférences le sappent d'abord, & causent enfin son entiére destruction. Soyés le protecteur des Grands jusqu'à certain point ; mais le soûtien éternel des foibles & le vangeur des opprimés. Protégés les Arts utiles qu'exerce le simple Peuple, & bannissés les gents oisifs. C'est par les personnes désoccupées que commencent les émotions populaires, & ce qui les fomente ce sont des noms de parti que l'on se donne mutuellement pour se faire injure. Sources de révoltes qu'il faut faire tarir dês qu'elles paroissent.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

L'abus de son autorité est le plus grand des malheurs pour un Souverain. Exécuter tout ce que l'on peut c'est souvent faire plus qu'il n'est permis. Plus on est puissant, plus il faut veiller sur soi pour ne se livrer pas à ses desirs. Ce qui n'attirera pas des reproches ne devient pas pour cela licite. Il ne faut pas attendre à éviter le mal qu'on ne nous en ait fait subir la honte. Les flateurs vous ménageront sur vos défauts ; mais ils les blâmeront en secret. Ayés donc pour maxime, de régler votre conduite, non pas tant sur ce qu'on y aura repris que sur ce qu'on y pourroit reprendre. Représentés-vous à vous-même, non pas comme un Maître ; mais comme un sujet responsable au Public de tous vos déportements. Craignés-le, ce Public, & respectés-le. Il vous observera avec plus d'attention, & vous jugera avec plus de sévérité, que vous ne le jugerés & ne le condamnerés lui-même. Voilà, Seigneur, le détail des qualités qu'il vous faut acquérir & des écüeils qu'il vous faut éviter. La sagesse que le Ciel vous a donnée en partage vous servira de guide, & l'usage vous facilitera l'art de gouverner. Entrés, Seigneur, entrés avec confiance dans la carriére, que la victoire vous

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

a ouverte. Rome & l'Univers vous réclament, comme le seul homme capable de rétablir les désordres d'une République tombée en décadence. C'est aimer la Patrie que de vous exhorter à consommer la révolution. Ce n'est pas vous qui vous ingérés à en devenir le Maître, c'est votre destin qui vous y conduit comme par la main. Quelle douceur ne goûterés-vous pas, dans une administration tranquille, où vous ferés le bonheur du monde entier! Rien n'est si doux que de dominer lorsqu'on est capable de procurer la félicité commune. Ne rebuttés pas la Fortune qui vous a choisi entre mille pour soûtenir Rome prête à tomber. Regnés sans prendre le nom de Roi, & soyés Souverain sans autre titre, que celui de César ou d'Empereur. En un mot, la régle la plus sûre pour rendre votre domination aimable, c'est de gouverner vos Peuples comme vous voudriés être gouverné vous-même si les Dieux vous avoient fait pour obéir.

Le discours de Mécéne dissipa un peu les défiances d'Octavien César, & lui donna plus de sécurité. Ce qu'il y eut d'étonnant, c'est qu'Agrippa ne fut point mécontent de voir son avis rejetté, & celui de Mécéne l'emporter sur le sien. Agrippa comprit que César risqueroit moins qu'on n'avoit cru dans le poste éminent où on lui conseilloit de se perpétuer, & que l'utilité publique se trouveroit jointe à la gloire de son ami. Il entra dans les vûës de Mécéne, & loüa la profondeur de ses réfléxions sur la nécessité, qu'avoit Rome d'être gouvernée par un seul homme. Il admira la sagesse de ses maximes pour rendre heureuse une administration Monarchique. Aussi l'expérience nous

nous a fait connoître depuis, que tous les Rois véritablement dignes du Trône ont arrangé leur plan, sur celui que Mécéne avoit tracé. La lecture de son discours, qui nous reste en entier, est un chef-d'œuvre qui peut encore aujourd'hui instruire les Souverains, à devenir heureux en procurant la félicité de leurs sujets.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 21.

César se remplit l'esprit de ce qu'il avoit entendu de Mécéne, & n'eut pas honte d'en conférer avec un de ses domestiques, homme de basse naissance, né dans un Village de parents pauvres; mais dont l'esprit étoit supérieur. Celui-ci fut le fameux Virgile, Poëte dont la mémoire se conservera dans tous les siécles. Depuis longtems il étoit au service d'Octavien César, & par de vils commencemens il étoit parvenu jusqu'à mériter la faveur de son Maître. Mécéne l'avoit tiré de la poussiére, & il avoit démêlé dans la foule cet incomparable génie, qui dès-lors avoit donné à l'Italie un Théocrite & un Hésiode; & qui lui faisoit espérer un autre Homére. En effet, Virgile avoit déja répandu dans le Public ses Eglogues & ses Géorgiques, dont César avoit entendu la lecture avec plaisir durant son séjour à Atella après la victoire d'Actium. La réputation que le Poëte s'étoit acquise avoit effacé le souvenir de son origine, & des premiers Emplois qu'il avoit exercés. Il n'est donc pas étonnant que César ait bien voulu lui confier un reste d'incertitude où il étoit encore, s'il abdiqueroit l'Empire ou s'il le retiendroit. Virgile fixa l'irrésolution de l'Empereur par ces paroles. *Tous ceux*

Tib. Donatus in vitâ Virgilii.

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

qui jusqu'ici se sont emparés du Gouvernement n'y ont pas réüssi. Pourquoi ? C'est que peu équitables pour les autres ils ont eu sans cesse à craindre les mains vangeresses des mécontents. Pour vous, Seigneur, que le Ciel a fait naître juste & modéré, vous coulerés des jours fortunés, en faisant éprouver aux Romains une aimable domination.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 2.

Dio. l. 52. & Suet. in Aug.

Sur la parole d'un ancien Client, éclairé & sincére, César fut entiérement déterminé à préférer le conseil de Mécéne. Cependant il prit le parti de n'user des maximes du sage politique qu'à la longue & successivement, pour ne pas déranger tout à coup l'ordre de la République par de nouveaux établissemens. L'unique affaire de conséquence qu'il entreprit pour lors, ce fut une récension du Peuple & la réformation des membres du Sénat. Dès l'année précédente César s'étoit fait déclarer Censeur avec Agrippa, mais sans prendre les honneurs attachés à la Censure. Ils n'en firent les fonctions que dans l'année que nous parcourons, & terminérent la récension du Peuple par un Lustre, que les Fastes Capitolins marquent pour le soixante douziéme depuis son institution. Par la multitude étonnante de Citoyens Romains que l'on compta pour lors, il paroîtra sans doute, combien Jule César, & après lui les Triumvirs, avoient été prodigues d'un titre autrefois borné aux seules Tribus Romaines. On trouva, dans ce dernier dénombrement, quatre millions cent soixante & quatre mille Citoyens de Rome répandus par toute la terre en état de porter les armes. Le nombre des Sénateurs avoit aussi

Eusebius in Chronic.

été augmenté très-indiscrétement, depuis la mort de Jule César. Une infinité de gens sans nom, sans mérite, & sans vertu s'y étoient introduits à la faveur des guerres civiles, & le vulgaire les appelloit par dérision *les Avortons du Sénat*. Le nombre des Peres Conscripts étoit monté à plus de mille. Il fallut donc faire des retranchements nécessaires dans ce premier corps de l'Etat; mais César s'y prit de la maniére la plus douce, & acheva ce grand ouvrage, avec un applaudissement universel. Ce ne fut pas avec l'autorité d'un Censeur qu'il dressa la nouvelle liste. Avoir été effacé de la liste précédente, c'étoit parmi les Sénateurs un opprobre, dont la tache restoit toute la vie. César prit la voye de l'insinuation pour engager les moins dignes sujets de cet Ordre supérieur à s'en retirer d'eux-mêmes, sans attendre un Arrêt qui les flétriroit pour jamais. Cinquante d'abord se firent justice & se condamnérent à la vie privée. César fut si content de leur promptitude à se soumettre, qu'il leur permit de porter l'habit Sénatorial le reste de leurs jours, de s'asseoir aux spectacles dans le rang des Sénateurs, & de manger en public comme les Grands de l'Etat. Cent quarante autres attendirent une jussion en forme pour quitter la place qu'ils occupoient indignement. Les Censeurs leur en firent porter l'ordre; mais ces réfractaires perdirent les honneurs qu'on avoit conservés aux premiers. Cependant la modération de César leur épargna l'affront de les déclarer chassés de leurs places. Il se contenta d'omettre leur nom dans la liste dont il fit la lecture en pleine Assem-

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Dio Cass. l. 52.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

blée. On dit qu'alors il se munit d'une cuirasse & qu'il fit environner sa chaise Curule par une troupe des plus braves Sénateurs de son parti. En un mot, il ne se laissa approcher de personne qu'on ne l'eût foüillé.

A l'égard des Sénateurs qui restérent en Charge, César demanda d'eux qu'ils fissent preuve d'un revenu plus ample, que celui qu'on éxigeoit autrefois pour être admis au Sénat. Il avoit suffi jusqu'alors d'être riche * de huit cens mille petits sesterces, ou de cent mille francs, selon notre maniére de compter, pour être reçû parmi les Sénateurs. César fit monter la somme jusqu'à douze cents mille sesterces. Ce réglement fut efficace pour purger le Sénat. Cependant l'Empereur eut la précaution d'y retenir bien de vertueux Citoyens dont les richesses n'égaloient pas la probité. Il suppléa de ses propres fonds, à ce qui manquoit à leurs biens, & les maintint dans la possession de leurs Charges. Par-là l'Empereur s'acquit bien des gens de naissance & de probité qui se dévoüérent uniquement à ses intérêts. Il voulut bien cependant abandonner le choix de quelques nouveaux Sénateurs, aux plus anciens de ceux qui composoient le Sénat. Un Quintus Antistius Labeo donna sa voix au vieux Lépide depuis longtems réduit à mener une vie obscure; & sur ce que César lui remontra qu'un si méprisable sujet n'étoit pas digne d'accepter une place de cette importance. *Je n'en juge pas ainsi*, repartit Antistius.

* Voyez la Dissertation Historique sur le Sénat de Rome, Tome VII. page 437. & suivantes.

Non-seulement il ne sçut point mauvais gré au Sénateur d'une réponse si fiére & si peu respectueuse, mais même il ne daigna pas faire la moindre perquisition au sujet de quelques écrits injurieux à sa personne, qui avoient été semés dans le lieu où le Sénat étoit assemblé. Il se contenta de faire publier un Edit qui ordonnoit d'informer contre les Auteurs, qui sous des noms empruntés répandoient dans le Public des libelles diffamatoires. Mais ce qui fit plus d'honneur encore à César, c'est qu'il rétablit dans les dignités supérieures le plus qu'il pût de Patriciens. On ne peut croire combien le nombre en avoit été diminué par les proscriptions & par les guerres civiles. De tout tems la haute Noblesse avoit été plus prodigue de sa vie que les personnes vulgaires. Ce qui resta de ces anciennes Maisons, César prit plaisir à l'élever & à lui procurer des richesses & des honneurs, mais il voulut tenir dans la sujettion ceux-même qu'il avoit fait monter aux premiers rangs. Caïus Cluvius & Caïus Furnius avoient été désignés Consuls, & n'étoient point parvenus aux honneurs du Consulat, parce que d'autres avoient usurpé la place qui leur étoit destinée; César pour les dédommager l'un & l'autre, voulut que désormais ils jouïssent de toutes les prérogatives attachées aux personnes Consulaires, qui avoient été élevées à ce premier poste de la République. Il n'en usa pas avec tant d'indulgence à l'égard de Quintus Statilius, qu'il força de renoncer à la dignité de Tribun du Peuple, dont il étoit redevable aux suffrages des Tribus assemblées en Comi-

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

De l'Empire Romain, An. 21.

Dio Cass. Lib. 52.

ces; César avoit déja réüni dans sa personne, le titre, l'autorité & les fonctions de cette Magistrature.

Pour prévenir les caballes & les révoltes, il voulut avoir sans cesse sous ses yeux les plus illustres Citoyens de Rome. Par un Edit il fit défense à toute personne de l'ordre Sénatorial, de quitter l'Italie sans un congé exprès, si ce n'étoit peut-être qu'ils eussent des terres en Sicile, ou dans la Gaule Narbonnoise. Ces Provinces étoient voisines & pacifiques. Il fut accordé à tous d'y aller vivre de leur bien sans autre permission. Soit politique, soit véritable estime, ou déférence sincére, les Peres Conscripts ne réclamérent point contre un Edit si gênant. Ils déclarérent même César Prince du Sénat à perpétuité. Au même-tems on lui attribua la Censure pour toûjours. Ces deux dignités achevérent presque de le mettre au comble de la toute-puissance. Cependant il observa plus soigneusement ceux des Sénateurs, que leurs anciennes liaisons avec Marc-Antoine lui avoient rendu suspects. Quoiqu'il eût fait courir le bruit qu'il avoit brûlé les Lettres & les papiers d'Antoine, il en avoit conservé la plus grande partie, & il sçut en faire usage dans les circonstances importantes.

César fut bien plus sévére, à l'égard des Chevaliers Romains lorsqu'il les passa en revûë. Aussi pouvoit-on dire que nul corps de l'Etat n'avoit plus besoin de réforme. Comme la plûpart des Chevaliers avoient manié les deniers publics en des tems de troubles, leurs malversations avoient

excité bien des murmures. Ainsi leur abaissement ne pouvoit être qu'agréable à la multitude. L'Empereur ne se contenta pas d'examiner à la hâte leurs déportements en gros. Il tira d'entre les Sénateurs dix Commissaires, qu'il chargea d'entrer avec lui dans une discussion détaillée des mœurs, & des recettes du corps des Chevaliers. Nul de ceux qui se trouvérent coupables ne fut épargné. Les uns furent condamnés à des peines afflictives, les autres notés d'infamie, & les moins coupables furent forcés à faire une lecture publique des articles de leurs Livres de compte où l'on avoit trouvé de la fourberie. Emprunter de grosses sommes à un denier médiocre pour en tirer sur l'heure même de gros intérêts, c'étoit un des artifices les plus ordinaires de ces avares Publicains. Pour la récension du Peuple, ce ne fut plus en corps d'armée que César le convoqua au Champ de Mars par Centuries. Le nombre des Citoyens de Rome étoit cru à l'infini. Quelle plaine eût été assés vaste pour les contenir tout ensemble sous les armes & rangés en ordre de bataille. Octavien César suivit l'exemple de Jule son pere. Il assembla le Peuple par quartiers, l'un après l'autre. Ce fut alors qu'il rétablit l'ancien usage de l'habillement Romain. La toge avoit toûjours été le vêtement propre des Citoyens de Rome, & comme la marque qui distinguoit la Nation victorieuse. On [a] ne la

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Dio Cass. l 52. Suet. in Aug.

[a] Suétone nous apprend à ce sujet, que César remarqua un jour dans une Assemblée du Peuple, une troupe de Romains fort bisarrement vêtus, & qu'alors avec un ris mocqueur, il récita ce vers de Virgile,

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls,
OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

portoit plus depuis un tems, & la mode en étoit passée. Les deux Censeurs la rétablirent. Ils firent aussi des loix pour modérer le luxe, pour remettre la concorde dans les familles, pour arrêter les infractions de la fidélité conjugale, pour anéantir les brigues & la vente des suffrages, enfin pour faire revivre dans Rome l'ancien amour de la pudicité. César comprit par son expérience, combien le lustre & la récension des ordres de l'Etat étoit un ouvrage laborieux. Il en partagea les fatigues entre plusieurs Magistrats, qu'il créa de nouveau. Trois hommes furent destinés à tracer la liste des Sénateurs; trois autres à faire la revûë des Chevaliers Romains, & à dresser les informations de leurs mœurs* & de leur administration; trois autres encore, à veiller sur la réparation des grands chemins & des quais de la Ville, aussi-bien que sur les ravages que causoient les débordements du Tybre, enfin sur la distribution du blé des magasins entre les familles. Par-là l'Empereur devenu Censeur se procura du soulagement dans un Emploi, dont il ne se réserva que la Surintendance.

Des loix si sages, & un arrangement si convenable rendoient de jour en jour César plus aimable aux Romains. Son Gouvernement paroissoit infiniment plus supportable que celui d'un Etat populaire, tel qu'il étoit à Rome avant la révolution. La confiance qu'on eut en lui, augmenta encore par les nouvelles marques de piété envers les Dieux, qu'il donna dans la même année. Nous

Les voyez-vous, dit-il, ces Romains maîtres du Monde, les reconnoîtroit-on pour tels à leur habit?

avons

avons dit que sa maison étoit placée sur le Mont Palatin, & que de là tous les logements qu'il prit, à la Ville, à la campagne, ou en Province, s'appellérent toûjours *Palais*, nom qui s'est perpétué depuis à tous les magnifiques édifices qu'habitent les Rois & les Princes. Au fond ce Palais où l'Empereur habitoit n'avoit rien de somptueux. César étoit persuadé, qu'un air de modestie feroit plus d'impression sur le Peuple qu'il avoit à gouverner, que ces dehors fastueux dont les Rois Asiatiques se paroient pour se rendre respectables. Sa maison conserva toûjours cette ancienne simplicité, qu'Hortensius, à qui elle avoit appartenu d'abord, lui avoit donnée lorsqu'il l'avoit construite. Point de magnifiques galleries, point de parquets exquis, point de meubles précieux, point de marbres recherchés, point d'appartements de rechange pour les diverses saisons. César ne quitta pas durant quarante ans la chambre assés étroite qu'il s'étoit choisie d'abord. S'il donna quelques nouveaux ornements à son Palais, ce fut moins pour ses propres usages, que pour l'utilité & la décoration de la Ville. Il fit ériger deux superbes édifices pour le Public tout à portée de sa maison. Le premier fut un Temple d'Apollon. César avoit fait vœu à la journée d'Actium, qu'il le feroit construire en mémoire de ses succès. Le second fut une Bibliothéque remplie de Livres Grecs & Latins, dont il permit l'entrée & l'usage à tous les gens de Lettres. L'antiquité a pris plaisir à vanter ces deux ouvrages & leur architecture.

Les fondements du Temple d'Apollon avoient

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls,
OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Suet. in Aug.

Ovid. & Tibullus.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.
Dio. l. 53. Velles. L. 2. Servius in Æneid. L. 6. Plin. l. 36.

été jettés dès le tems qu'on avoit appris à Rome la fuite d'Antoine & de Cléopatre devant la flotte de César. Une année après son retour à la Capitale, l'Empereur acheva de le construire & de l'orner. Rien de plus magnifique, si nous en croyons les Poëtes Contemporains qui nous en ont laissé la description. Il étoit tout bâti d'un marbre précieux, dont la blancheur éblouïssoit. On y montoit par plusieurs degrés, qui donnoient bien de l'élevation à l'édifice. La statuë du Dieu, posée entre celles de Latone sa mere & de Diane sa sœur, en faisoit le principal ornement. C'étoit un ouvrage du fameux Sculpteur [a] Scopas. Quatre taureaux en fureur sortis de la main du célébre Myron fermoient la clôture de ce Sanctuaire. Enfin le char du Soleil attelé de quatre chevaux servoit de couronnement au Temple. Les portes étoient du plus bel yvoire, & des bas reliefs d'un goût incomparable en augmentoient le prix. De la voûte pendoit une multitude infinie de lampes toûjours ardentes, & qui sembloient comme autant d'étoiles attachées au firmament. Au milieu de l'édifice s'élevoit un grand arbre d'un métail brillant, dont les fruits étoient autant de lampions qui rendoient une lumiére égale à celle du Soleil. Ce riche monument avoit été autrefois enlevé dans le sac de Thébes par Aléxandre le Grand. On avoit pris plaisir de rassembler dans ce Temple tous les symboles & tous les attributs de la Divinité qu'on y

[a] Scopas s'étoit rendu célébre par plusieurs Ouvrages de Sculpture, dont on peut voir le dénombrement dans le 36. Livre de Pline le Naturaliste.

adoroit. Auſſi Céſar honoroit-il Apollon d'un culte particulier. Sa mere lui avoit mis en tête qu'il en étoit fils, & depuis cette déclaration, il avoit toûjours douté s'il avoit reçû le jour du mari de ſa mere.

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Conſuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

La Bibliothéque qui touchoit le Temple ne lui cédoit pas en magnificence. C'étoit un long & large portique ſoûtenu par un bel ordre de colonnes du plus beau marbre d'Afrique. Dans les intervalles des colonnes avoient été poſées des ſtatuës d'une beauté parfaite. Elles repréſentoient ces cinquante filles de Danaüs Roi d'Argos, qui maſſacrérent leurs maris le premier jour de leurs nôces. On les voyoit toutes le poignard à la main; mais ſous diverſes attitudes, & en poſture de frapper. On y remarquoit ſur-tout la ſtatuë d'Auguſte ſous la figure d'Apollon. Ce fut dans cette ſuperbe gallerie que Céſar raſſembla les plus belles productions de la Gréce, de l'Aſie & de Rome en matiére de littérature. On y fit tranſporter les Livres des Sibylles, recüeillis dans un coffret précieux ſous la garde des Quindécimvirs.

Après tout, un des ornements le plus eſtimé de cette Bibliothéque magnifique, étoit le cabinet de curioſités, dont le jeune Marcellus lui avoit fait préſenr. Ce Prince le cher neveu de Céſar avoit raſſemblé, après bien des recherches, une quantité prodigieuſe de pierres précieuſes, où les ſymboles & les portraits des Rois Etrangers, & des Héros de l'antiquité avoient été gravés par les plus habiles Maîtres. Ces monuments avoient ſervi de cachets, & tout enſemble d'anneaux, aux

De Rome l'an 715.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 21.

Suet. de Ill. Gramm.
Gell. l. .x.
Euseb. in Chronic.

Princes, qu'ils représentoient. Pour cela même on avoit donné le nom de *Dactyliothéque*, à l'armoire qui les renfermoit. Cette suite d'anneaux étoit encore plus précieuse alors aux Romains, que leurs médailles les plus rares ne nous le sont aujourd'hui. César mit ce trésor de Livres & de curiosités antiques sous la garde de deux hommes d'une profonde érudition. Le premier étoit Espagnol ou Egyptien d'origine, car on n'a jamais bien démêlé sa véritable Patrie. D'Esclave de l'Empereur, qui l'avoit amené d'Aléxandrie, il en étoit devenu l'Affranchi, & delà il avoit pris le nom de [a] Caïus Julius Hyginus. La science de tous les tems, qu'il avoit acquise, & sa mémoire étoient si prodigieuses, qu'on l'appelloit *une Histoire vivante*. Enfin, après Térentius Varro, Rome n'avoit point vû d'homme plus estimable par l'étenduë de son érudition. Varron venoit de mourir dans cette année-là même, âgé, ou peu s'en faut, de quatre-vingt-dix ans. Son mérite n'auroit pas échappé aux bienfaits de César si sa caducité ne l'avoit pas rendu insensible à toutes les distinctions. Le second Bibliothéquaire, fut un C. Mécénas Mélissus, que Mécéne avoit introduit chés l'Empereur après l'avoir affranchi. C'étoit un homme d'un esprit en-

[a] Parmi les Ouvrages d'Hyginus, Macrobe, Aule-Gelle, Asconius Pédianus & Servius font mention d'un Traité Géographique sur les Villes d'Italie, d'un Livre des Généalogies, & d'un autre qui avoit pour titre, *Les Vies des Hommes Illustres.* On a publié sous son nom un Recüeil de Fables, & un *Astronomicon Poeticum*. Le mauvais goût de ces écrits fait sentir l'imposture de l'Auteur qui, à en juger par son style, étoit un Ecrivain du bas Empire.

joüé, qui à l'âge de soixante ans se mit à composer cent cinquante Volumes sur les *Inepties du genre humain.* [a] Mélissus fut l'inventeur d'une nouvelle sorte de Comédie. Il ne fit plus paroître sur sa scène les Bourgeois, qu'on y introduisoit d'ordinaire. Il n'y présenta que des gens d'une condition distinguée dont il peignoit les mœurs, & qu'il travestit en ridicule. Pour cette raison cette nouvelle Comédie fut appellée *Trabeata.* Le goût que César fit paroître pour la littérature, & l'estime dont il honora les Sçavants commencérent avec son regne, & ne contribuérent pas peu à la célébrité de son nom. Il s'attira les loüanges des beaux esprits qu'il sçavoit récompenser selon leurs talents. Par les éloges des Poëtes, sa gloire s'établit, & sa personne devint plus respectable. Mécéne, ce grand politique, n'eut guére d'autre vûë lorsqu'il se fit le protecteur des gents de Lettres auprès de l'Empereur, que de changer leur malignité ordinaire en respect & en reconnoissance, pour le nouveau Maître.

César sçut encore faire usage de ce genre de fureur que le Peuple Romain avoit pour les spectacles. Il rétablit & fit célébrer, en son nom, pour la premiére fois, les Jeux qu'on nommoit [b] *Actiaques*, avec toute la pompe imaginable. L'institu-

a Il ne faut pas confondre le Mélissus dont il s'agit ici, avec un autre du même nom, qui vivoit sous l'Empire d'Adrien. Le premier étoit ami d'Ovide, qui faisoit estime de ses pieces dramatiques. C'est ainsi qu'il en parle dans ce vers de la derniére Elégie *de Ponto*

Et tua cum Socco musa,
Melisse, Levis.

b On voit encore des vesti-

De Rome l'an 725. CESAR, EMPEREUR. Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Strabo, l. 7.

Sueton. in Aug. & Dio. l. 52. & 53.

tion n'en étoit pas nouvelle. De tems immémorial le rivage d'Actium avoit servi d'arène à des Jeux, qui s'y célébroient de cinq en cinq ans. Les Lacédémoniens, tandis qu'ils avoient été dans la splendeur, en avoient eu l'Intendance. Depuis que César avoit vaincu sur mer à la hauteur de cette Bourgade, il renouvella les Jeux Actiaques interrompus, en augmenta la célébrité, & en donna le soin aux quatre plus illustres Colléges Sacerdotaux de Rome à perpétuité. Les Pontifes, les Augurs, les Septemvirs, & les Quindécimvirs en furent chargés. La Ville de[a] Nicopolis, qu'il fit au même tems construire sur la côte de l'Epire, vis-à-vis Actium, fut encore un monument de sa libéralité, & de sa gloire. Ce ne fut point dans le trésor public qu'il puisa les fonds pour de si grands ouvrages. Il en fit lui-même la dépense, aussi-bien que des [b] Jeux Gymniques, dont il donna

ges de ces Jeux dans l'Apollon *Actiaque*, qui paroît sur les Médailles, avec cette légende ACT. c'est l'attribut local de ce Dieu, qui étoit alors l'objet du culte des Romains. On le prendroit pour une Muse à l'habit long sous lequel ces monuments le représentent. Mais un sçavant Antiquaire a fort bien observé que les Poëtes, & en particulier Ovide & Tibulle, de concert avec plusieurs Médailles, lui ont donné plus d'une fois le même habillement, les mêmes attitudes, le même air de jeunesse, & les mêmes graces qu'ils attribuënt aux Muses.

Voyez la III. Planche des Médailles.

a En mémoire de cette nouvelle Ville & de son fondateur, une Médaille fut frappée quelques années après sa fondation. La tête représente Auguste César ΚΑΙΣΑΡΑ ΣΕΒΑΣΤΟΝ. Sur le revers est l'image d'une victoire élevée sur une prouë de Navire, pour désigner la défaite de la Flotte d'Antoine à Actium. La légende ΝΙΚΟΠΟΛΙΣ ΙΕΡΑ, ou la *Sacrée Nicopolis*, fait allusion aux Jeux qu'on y célébroit en l'honneur d'Apollon.

Voyez la III. Planche des Médailles.

b On sçait que les Grecs donnérent à ces Jeux le nom de *Gymniques*, à cause de la nudité des Champions qui entroient dans l'Aréne, pour s'exercer à la lutte.

le divertiſſement aux Romains. Ce fut ſans doute à grands frais, puiſqu'il lui fallut conſtruire dans le Champ de Mars un amphithéâtre de charpente, aſſés vaſte pour contenir une multitude prodigieuſe de ſpectateurs. Cependant il fut bien aiſe de faire ſentir au Peuple, que ſes finances n'étoient pas épuiſées. Pour remettre le commerce en vigueur, & pour l'animer, il fit circuler de groſſes ſommes tirées de ſon épargne, qu'il prêta, pour ainſi dire, au Public ſans intérêt. La garde du tréſor de l'Etat fut tranſportée des Queſteurs, qui en abuſoient, ou aux Préteurs actuellement en Charge, ou à des gents qui avoient exercé la Préture ſans reproche. Céſar déchargea les Villes d'Italie d'une rude corvée. Juſqu'alors on les avoit forcées à fournir à diſcrétion des voitures à tous les Gouverneurs qui y paſſoient pour aller prendre poſſeſſion de leurs Provinces. L'Empereur leur aſſigna des ſommes pour leurs voyages, qu'ils firent, dans la ſuite ſans être à charge aux lieux de leur paſſage.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Conſuls,
OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Par une conduite ſi pleine de ſageſſe & de bonté, Céſar faiſoit ſentir de plus en plus, combien il avoit profité des inſtructions que Mécéne lui avoit données & qu'il lui réïtéroit ſans ceſſe. Agrippa lui-même avoit renoncé à ſes premiers ſentiments, & ſe convainquoit par ſes yeux, que Rome pourroit à la fin plier ſous le joug d'un ſeul Maître. Octavien faiſoit goûter à la Ville & à tout l'Etat Romain une félicité ſi parfaite, que cet aſſujettiſſement volontaire des cœurs étoit devenu cent fois plus tolérable, que l'apparence d'u-

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

ne liberté imaginaire sous des Comices & sous un Sénat tumultueux. Mécéne & Agrippa partageoient ensemble la confiance du Souverain; mais Mécéne n'étoit pas homme à profiter des avantages que la Fortune lui présentoit. Nous l'avons dèja dit, il s'étoit borné à ne sortir jamais du rang de simple Chevalier. Pour Agrippa, quoiqu'il fût modéré dans ses desirs, il n'étoit pas insensible aux marques de distinction qui pouvoient l'illustrer. César forma le dessein de se l'unir encore plus étroitement, que par les liens de l'amitié. Octavie sa sœur avoit eu de Marcellus son premier mari un fils, & deux filles. Le jeune Marcellus qui portoit le nom de son pere tenoit lieu de fils à l'Empereur, à qui Livie n'avoit point donné d'enfants. Toute l'espérance d'Octavien fut alors fondée sur ce cher neveu, que son esprit, son courage, & ses vertus naissantes rendoient tous les jours plus digne de l'Empire. Ses sœurs les deux Marcelles se sentoient aussi de l'éducation qu'elles avoient reçûës de leur mere, la plus vertueuse des Dames Romaines. Comme elles étoient extrêmement chéres à l'Empereur leûr oncle, il se fit une gloire de leur donner de sa main des maris dignes d'elles. Le premier qu'il choisit fut Agrippa. A la vérité du côté de la naissance il n'avoit pas lieu de prétendre à un mariage, qui lui donnoit des alliances avec deux des plus illustres Maisons de Rome, celle des Marcellus & celle des Jules. Mais à considérer ses services, sa probité, sa valeur, & son dévoüement sans réserve à César, rien n'étoit au-dessus de ce qu'il s'étoit mis en état d'espérer,



1

CAESAR DIVI F. IMP. V. COS. III

ACT.

d'Or.

2

ΚΑΙΣΑΡΑ ΣΕΒΑΣΤΟΝ

ΝΙΚΟΠΟΛΙΣ ΙΕΡΑ

de Bronze

3

IMP.

P P

DIVI·F·

COL NEM

de Bronze.

4

CAESAR COS·VII·CIVIBVS SERVATEIS

d'Or

5

IMP CAES

d'Argent

6

L·VINICIVS· L·F·III·VIR

S·P·Q·R
IMP·CAE
QVOD V·
M·S·EX
EA·P·Q·IS
AD·A·D·E

d'Argent

7

QVOD VIAE MVN SVNT

d'Argent

8

QVOD
VIAE
MVN
SVNT

d'Argent

9

QVOD L·NAS·NAM VIAE

d'Argent

10

QVOD L·NAS·NAM VIAE

d'Argent



ter. Il épousa donc l'une des Marcelles. Fut-ce la cadette, fut-ce l'aînée, & quel fut le sort de celle qui n'eut point Agrippa pour époux ? L'Histoire ne nous en a point assés sûrement instruits pour en décider. Ce que nous en sçavons, c'est que dès-lors Agrippa partagea en quelque sorte les honneurs de l'Empire avec César. Dans la suite, lorsqu'il l'accompagna dans les camps, sa tente & sa garde furent semblables à celles de l'Empereur, & il donna le mot du guet également comme lui. César ne crut pouvoir trop illustrer Agrippa, & bien-tôt il le rapprochera encore plus près de sa personne.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

Toute la face de la République paroissoit changée en mieux, depuis que César la gouvernoit par les conseils d'Agrippa & de Mécéne. Avant que de finir son sixième Consulat il fit des réglements qui lui conciliérent une estime générale. 1°. Il rélégua hors des murs de Rome les Divinités Egyptiénes, & n'en permit le culte qu'aux Fauxbourgs. 2°. Il abolit toutes les dettes, que les particuliers avoient jusqu'alors contractées avec l'Etat. 3°. Il déclara nuls tous les Edits, que la nécessité des tems lui avoit fait porter à lui-même durant le Triumvirat. 4°. Il se fit le restaurateur d'un grand nombre de Temples, ou que les guerres passées avoient ruinés, ou qu'on avoit négligé de réparer par la disette d'argent. Il eut néanmoins la modestie de ne faire inscrire son nom sur le frontispice d'aucun de ces Sanctuaires, & d'y conserver celui de leurs premiers Fondateurs. 5°. Il régla

Dio. Lib. 53. Oros. Velleius, Sueton. &c.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

que les distributions gratuites de blé, qu'on avoit coûtume de faire au Peuple sur le fond du Trésor Public, en certains tems marqués seroient plus fréquentes, & qu'à chaque fois on donneroit aux pauvres familles, une mesure quadruple de celle qui étoit auparavant en usage. Aussi pour l'ordinaire le total d'une seule répartition montoit au moins à deux cents cinquante mille muids [a] de cent soixante livres chacun ou environ.

Ces derniers Edits, portés adroitement sur la fin de l'année en firent espérer d'autres encore plus avantageux. Ce fut donc avec un applaudissement universel qu'on vit César & Agrippa se retenir le Consulat pour l'année suivante. Rome ignoroit encore jusqu'où l'Empereur pousseroit ses prétentions. Les plus entêtés de la liberté ne regardoient la domination présente marquée par tant de Consulats rassemblés sur un seul, que comme un joug passager, ou tout au plus que comme un reste de la servitude qu'on avoit soufferte sous les Triumvirs. Pour le commun Peuple il ne forma nul desir pour le recouvrement de son ancienne liberté. La Noblesse même & les vieux Magistrats ne s'attendoient pas à voir long-tems le même homme régir l'Univers avec indépendance. En un mot, le rétablissement de l'Etat en République n'étoit pas encore désespéré. A l'égard de César il jouïs-

[a] Voyez la Dissertation sur les mesures Romaines, Tome VI. page 500. note a.

soit tranquillement de la félicité qu'il avoit procurée, mais il conservoit dans son sein la résolution qu'il avoit prise, de changer pour jamais la République en Monarchie & de s'en faire le Souverain absolu & indépendant.

De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR, Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.



De Rome l'an 725.
CESAR, EMPEREUR.
Consuls, OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 21.

LIVRE SIXIE'ME.

LEs intentions d'Octavien se manifestérent davantage au renouvellement de l'année Consulaire. L'attribution qu'il s'étoit faite du sixiême Consulat, n'avoit été à proprement parler, qu'une préparation au grand ouvrage qui lui restoit à consommer. Il s'étoit efforcé de prévenir tous les esprits en sa faveur & tous les cœurs étoient sincérement affectionnés à son genre de gouvernement. Il ne manquoit donc plus à César pour être Souverain, non-seulement de fait, mais même de droit, que le consentement volontaire de la Nation Romaine, dêja asservie par ses armes, & plus encore par la douceur & par la sagesse de son administration. De qui falloit-il l'obtenir, ce consentement? Ce n'étoit plus du Peuple assemblé au Champ de Mars. Depuis le commencement du Triumvirat l'autorité Plébéïenne avoit été anéantie, & les Comices devenus moins fréquents, ne conservoient plus qu'un phantôme d'autorité. On n'y faisoit plus les élections des Magistrats Curules, signe le plus sensible de la puissance législative qu'avoit euë le Peuple. Les Triumvirs avoient disposé des dignités supérieures indépendamment des suffrages; & par les listes qu'ils avoient dressées des Consuls pour plusieurs années, ils avoient enlevé aux Tribuns & aux Centuries le pouvoir qu'elles avoient eu de choisir à leur gré les Chefs de la République. Ce

n'étoit donc plus le Peuple assemblé qui représentoit le Corps de l'Etat Romain. A l'égard du Sénat, il avoit toûjours retenu, du moins en apparence, les vestiges de son ancienne supériorité. Quoique depuis Jule César il eût été maîtrisé par les plus forts, & qu'il n'eût presque dicté que des Arrêts inspirés par des Généraux d'armées, cependant il s'étoit assemblé à l'ordinaire, & les Loix n'avoient passé que sous son nom. Ce fut donc uniquement sur le Sénat que César fonda ses espérances. Mais pour l'amener au point qu'il vouloit, il conduisit l'affaire avec une habileté digne de lui.

En l'année sept cens vingt-six de Rome, César se fit encore déclarer Consul pour la septiême fois. Rien de plus important pour lui que de se conserver pour Collégue l'homme du monde qui lui étoit le plus sincérement dévoüé. Il s'associa donc pour une année si critique M. Vipsanius Agrippa, qu'il éleva au Consulat pour la troisiême fois. Ce fut alors que César chercha dans les conseils de ses sages confidents les expédients les plus propres pour engager les Peres Conscripts à lui déférer juridiquement & sans violence, la souveraineté sur le monde entier. Ce projet quelque difficile qu'il parût à la premiére vûë, ne sembla pas impraticable. Toutes les circonstances en promirent la réüssite. Dans une conférence secrette Mécéne & Agrippa convinrent avec César, qu'il falloit user d'un artifice qui en tout cas tourneroit à sa gloire. *En témoignant du dégoût pour le Gouvernement*, lui dit-on,

De Rome l'an 726. Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 22.

& en faisant semblant de vouloir l'abdiquer, vous verrez le Sénat allarmé, interdit. Le Corps des Peres Conscripts tient à vous par mille endroits. Les uns vous sont redevables de la place qu'ils occupent. Les autres vous sont obligés de la préférence que vous avez faite de leur personne pour être maintenus dans l'Ordre Sénatorial, tandis qu'on en rejettoit un si grand nombre. Le reste croira sans doute, que votre prétendu renoncement ne sera qu'une feinte, & que vous ne l'aurez proposé que pour les sonder. Enfin on les verra tous vous supplier, de continuer à prendre le soin des affaires sur le même pié que vous les administrez aujourd'hui. Par-là devenu le maître par autorité publique comme vous l'êtes par la force, vous commencerez un regne tranquille & légitime. Ce discours persuada César. Il résolut d'entrer dans la voye qu'on lui montroit. Le Sénat devoit s'assembler dans les premiers jours de Janvier, selon la coûtume. César prépara une harangue artificieuse pour ce jour-là, & parla aux Peres Conscripts en ces termes :

Dio. l. 53.

La proposition que je viens vous faire, Peres Conscripts, n'aura sans doute que peu d'approbateurs, & trouvera peut-être un grand nombre d'incrédules. On ne croit pas aisément les choses qu'on seroit capable d'exécuter si l'on étoit dans les mêmes circonstances. Souvent la défiance qu'il est ordinaire de prendre au sujet des gens constitués en dignité, fait qu'on les soupçonne de détour, & de mauvaise foi lors même qu'ils parlent & qu'ils agissent avec sincerité. Je courerois infailliblement tous ces risques, si je n'étois résolu d'exécuter sur le champ les paroles que je viens vous donner. Vous voyez à quel degré d'élevation le sort des armes & une con-

duite modérée m'ont fait parvenir. Chef souverain, & indépendant de la République, je suis le maître d'user de ma puissance & de me la perpétuer. A peine sorti de l'enfance je pris les armes, & je courus vanger l'assassinat d'un oncle qui m'avoit adopté pour fils. Dès le moment que j'entrai dans la carriére, je pris la Justice pour guide, & la victoire devint ma compagne. J'eus des ennemis de plus d'une sorte à combattre. Il fallut dissimuler avec les uns; & prendre pour un tems des intelligences avec eux, pour ne succomber pas sous la multitude; il fallut ensuite poursuivre les autres à outrance, & les contraindre à tourner contre eux ce même bras, qu'ils avoient rendu funeste à Jule mon pere. Je m'associai des compagnons de mes victoires, & je partageai avec eux le soin de l'Univers. Qu'arriva-t'il? Lépide en Afrique laissa dépérir par sa négligence les affaires de Rome, & Antoine exposé en Asie & dans l'Egypte comme sur un théâtre, par son infamie déshonora les Romains, & nous rendit odieux à tout l'Orient. Le Ciel a secondé le zéle qu'il m'avoit inspiré pour la gloire de Rome. Antoine n'est plus, & Lépide coule à Circée dans l'oisiveté des jours heureux, pour un homme de son caractére.

De Rome l'an 716.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

Qu'attendez vous, Peres Conscripts, d'un Vainqueur maître de son destin & du vôtre? Toutes les factions sont détruites. Nul Corps d'armée n'est commandé sur les Frontiéres que par des Généraux qui me sont dévoüés & fidéles. Les Rois nos Alliés ne reçoivent l'impression que de moi, & leurs secours ne marcheront que par mes ordres. L'argent de nos tributs ne s'apporte que dans mes coffres, & il n'en coule dans le Trésor public qu'autant que je le permets. Il y a plus. Je con-

De Rome l'an 726. Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

nois vos cœurs & ceux du Peuple Romain. Je puis répondre de votre affection pour moi, & me reposer sur la bienveillance publique. L'indépendance & la souveraineté peuvent-elles aller plus loin ? Mais pourquoi vous tenir plus long-tems en suspens ? Soyez attentifs à mes paroles, & que de vous elles passent à la postérité la plus reculée ! Ce Vainqueur maître absolu, ce Général universel de toutes les forces de Rome, cet Empereur adoré du Peuple, sacrifie au bien de la Patrie les honneurs dont vous l'avez comblé, les titres que vous lui avez déferés, enfin tout le fruit de ses victoires. Dans ce moment même je vous restituë mes droits sur les armes, sur les Loix, sur les tributs, sur le Gouvernement des Provinces, en un mot sur tout ce que vous m'avez accordé, & sur tout ce que la néceßité des tems m'a contraint de m'attribuer. Que voulez-vous davantage ? Qu'on dise après cela que je n'ai travaillé que pour moi, quand j'ai couru tant de périls dans les batailles ! Rome ! tu fus toûjours présente à mes yeux, à Pérouse, dans les plaines de Philippes, en Sicile, sur le Golphe d'Ambracie, & en Egypte. C'étoit à toi seule que j'immolois mes ennemis & les tiens. Oüi, je ne prodiguai mon sang que pour assûrer la liberté Romaine ! Plût aux Dieux qu'ils n'eussent jamais employé mon ministere en des guerres civiles, qui nous ont épuisés d'hommes & ont dépeuplé tant de Provinces ! O ma chére Patrie, que ne t'ai-je trouvée tranquille comme au tems de nos Peres ! Ciel tu ne l'as pas permis ! Tout jeune que j'étois, tu m'as choisi pour être le vengeur du plus perfide assassinat, le réparateur des affronts faits à la Nation Romaine, le restaurateur de notre gloire flétrie, enfin le pacificateur du Monde ! Mon ouvrage est accompli ;

pli, & j'ai rempli mes destinées. Permettez-moi, Peres Conscripts, d'aller joüir dans la retraite du bonheur que j'ai procuré. Je ne puis sans injustice retenir une puissance qui vous appartient, & je dois à ma propre sûreté un dépoüillement volontaire, qui doit me mettre à couvert des assassins. Je ne vous rends donc pas seulement à vos Loix & à vos anciens priviléges, je vous abandonne les riches héritages, & les prérogatives que je tiens des droits de ma naissance.

De Rome l'an 726.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

Tout parut surprenant dans la déclaration de César. Elle frappa d'autant plus qu'elle étoit moins attenduë. Les plus clair-voyants soupçonnérent du déguisement & de l'artifice dans sa démarche. C'étoit le petit nombre. La multitude se trouvoit bien de l'administration nouvelle, sous l'autorité d'un seul homme. Les plus sages fatigués de tant de combats livrés inutilement pour la défense des Loix & de la liberté, soupiroient ardemment pour une paix durable, & préféroient l'état présent au danger de combattre sans cesse pour des droits trop difficiles à rétablir. Les personnes les plus chéres à l'Empereur craignoient de perdre leur fortune en changeant de gouvernement. Le peu qui restoit de zélés Républicains à Rome, n'osoient exprimer leurs desirs, & demeuroient dans le silence. Les duppes se persuadoient, qu'enfin il se pouvoit faire, que le dégoût de la Souveraineté l'eût emporté dans le cœur du Prince, sur le plaisir de regner. Malgré la diversité des sentimens, personne ou ne voulut ou n'osa accepter la démission de l'Empereur. Par une acclamation unanime, qui sembla tenir de l'inspiration, tous

De Rome l'an 726.
Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 22.

le suppliérent de vouloir retenir les rênes du Gouvernement. *Dans quel abîme de maux allez-vous nous replonger* ? lui dirent les vrais zélateurs du bien public, *Rome sera t'elle toûjours exposée aux factions d'un Peuple mutin, & d'un Sénat jaloux de la supériorité? Verrons-nous sans cesse le Comice divisé, & des batailles données entre les Plébéïens & la Noblesse? Le Tribunat continuëra t'il à casser les Loix Consulaires, & pour les soûtenir les ruës de la Ville seront-elles à jamais teintes du sang des Citoyens?* Les plus portés à rétablir l'Etat Républicain parurent les plus empressés à loüer la magnanimité de César. *Quel effort*, lui dirent-ils, *ne vous êtes-vous point fait à vous-même, Seigneur, pour renoncer à une indépendance tranquille, & qui n'étoit pas même traversée par des murmures? La justice que vous avez prétendu vous faire, nous assûre plus que jamais d'une administration équitable & fortunée sous votre direction.* Enfin, l'estime, l'affection, l'amour de la Patrie, l'espoir d'un bonheur constant, & la flatterie se confondirent dans le refus que lui fit le Sénat, de le laisser abdiquer. César fut maintenu juridiquement & sans contradiction dans cette même toute puissance, qu'il s'étoit donnée à lui-même sans aveu. L'Acte en fut dressé sur le champ, & une déclaration si authentique qui transportoit à la personne du nouvel Empereur, toute l'autorité du Sénat & du Peuple, devint célébre parmi les Anciens Jurisconsultes, sous le nom de *Lex Regia.*

Les derniers mots de la harangue de César avoient fait impression sur l'Assemblée. Il avoit

De Rome l'an 716. Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 21.

paru craindre un destin semblable à celui de Jule son pere. Pour dissiper des frayeurs qu'il avoit sçu feindre avec habileté, sur le champ le Sénat ordonna par Arrêt, que la paye des soldats de sa garde seroit doublée. Rome pouvoit-elle rien faire de plus authentique, pour marquer l'acceptation qu'elle faisoit d'un Souverain ? C'étoit elle qui lui érigeoit un Trône de ses mains & comme malgré lui. Enfin l'acte qu'elle fit alors de souffrir une garde pour l'un de ses Citoyens, & de la payer au double, fut un témoignage bien marqué de l'indépendance Monarchique qu'elle lui accordoit.

César avoit donc cessé d'être usurpateur, & son droit de Souveraineté étoit devenu légitime. Cependant il ne crut pas devoir le pousser trop loin, & l'exercer à la rigueur. Je ne sçai quel retour de popularité, ou plûtôt je ne sçai quelle affectation nouvelle de modération lui fit prendre un dessein digne de sa sagesse. Le Sénat n'avoit point restreint sa domination, & l'Empereur pouvoit l'étendre dans toutes les parties de l'Etat Romain, depuis le Levant jusqu'au Couchant. Que fit César ? De lui-même, & lorsqu'on s'y attendoit le moins, il proposa aux Peres Conscripts le partage des Provinces entre eux & lui. *Non*, dit-il, *je ne prétens pas abuser de vos bienfaits, & dépoüiller absolument la République de son domaine sur le monde entier, pour m'en revêtir seul. Ce n'est qu'à titre onéreux que je veux recevoir le présent, dont vous m'honorez malgré moi. Parmi ces vastes Régions qui composent le Corps de l'Empire Romain, les unes sont pai-*

De Rome l'an 726. Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

De l'Empire Romain, An. 22.

sibles, & le soufle de la guerre ne s'y fait pas même sentir. De-là leur abondance, & de-là les richesses qu'on en transporte tous les ans à Rome. Malheur à moi, si j'attentois sur des fonds d'un si grand rapport pour le Sénat & pour le Peuple Romain! Que la République subsiste donc, & qu'elle continuë à joüir du fruit de ses conquêtes passées! Puisque vous me forcez à porter, comme un autre Atlas le fardeau du monde, que le Sénat Romain, semblable à Hercule me prête ses épaules pour ne me laisser pas succomber sous le faix. Au reste ma charge sera la plus pesante. Je ne me réserve du Gouvernement que ce qu'il a de pénible. La guerre se fait encore, ou craindre, ou sentir en diverses Provinces frontiéres, & les revenus qu'on en pourroit tirer sont consumés sur les lieux par les nombreuses armées, qu'on ne peut se dispenser d'y entretenir. Voilà mon partage. Ces Régions actuellement troublées par des hostilités, & où la fidélité des Peuples est encore suspecte, seront l'objet de mes soins & de mes travaux. Pour vous, Peuple & Sénat Romain, retenez la domination sur les contrées tranquilles, & joüissez du produit de leur fécondité. Nommés-y des Gouverneurs à l'ancienne maniére, recüeillés-en les tributs, enfin régissés-les avec la même autorité, que vous me contraignés de prendre sur les Provinces troublées par des guerres. Désormais mon unique fonction sera de remplir le nom D'EMPEREUR, *c'est-à-dire, de Général universel de toutes vos armées, titre que vous m'avés déféré. Toute mon attention n'ira plus qu'à procurer de la sécurité au dedans de l'Etat, à tranquilliser Rome, à mettre à l'abri vos finances,*

enfin à garantir de toute hostilité les Païs qui vous sont soumis.

De Rome l'an 726.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

Ce second discours parut encore plus surprenant que le premier. Auroit-on pu s'imaginer qu'un homme à qui l'on venoit d'accorder une puissance sans bornes, pût lui-même se résoudre à la limiter ? Tous les Sénateurs furent saisis d'étonnement; quelques-uns cependant entrevirent d'abord l'artifice caché sous de si belles apparences. Les plus pénétrants comprirent seuls, que César en se retenant la Souveraineté sur les armes, se conservoit par-là même, une autorité indépendante sur le Corps entier de l'Etat. Que pouvoit-on refuser dans la suite à un Général toûjours armé qui se feroit obéir par force ? Cependant toutes les voix applaudirent à la modération du Prince. On fut charmé de voir encore à Rome une forme de République, tempérée par un mélange de Monarchie. Les loüanges qu'on redoubla en faveur de l'Auteur d'un si grand bien, fit inventer à César une nouvelle maniére de s'attirer de nouveaux éloges. Tous les cœurs n'étoient pas encore dépris de l'amour naturel, que les hommes conservent pour l'ancien Gouvernement de leur Païs. On souffroit César à la tête des affaires publiques; mais on auroit bien voulu ne voir la toute-puissance partagée comme autrefois, qu'entre le Peuple & le Sénat. César flatta cette inclination Républicaine, & ce fut-là le chef-d'œuvre de sa politique. *Ne vous attendés pas, Peres Conscripts*, dit-il encore au Sénat assemblé, *que je retienne pour toûjours l'Empire que vous me dé-*

De Rome l'an 726.
Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 22.

ferés, sur les armes, & sur les Provinces menacées de la guerre. Le fardeau seroit insupportable, si je ne devois jamais le déposer. Je ne m'en charge que pour dix ans. Peut-être même pourrai-je m'en décharger plûtôt si les affaires sont rétablies dans un plus court intervalle. A ces mots, le simple étonnement se changea en admiration. La vertu & la droiture des intentions de César parurent égales à celles des Dieux. On ne perdoit point l'espérance de voir dans peu l'autorité populaire remise sur l'ancien pié. On sentoit bien que l'Etat avoit besoin de réforme & de soûtien. Les esprits étoient encore remplis du souvenir des maux que les guerres civiles avoient causés. Il falloit donner le tems aux tempêtes de se calmer, & remédier aux principes qui les avoient excitées. César étoit le seul qui pût mettre un frein aux factions, & il fixoit un tems qui mettroit fin à sa domination, & qui procureroit le renouvellement de l'autorité Républicaine. Quel bonheur inespéré!

Il faut avoüer, ou que le Sénat Romain ne perça pas bien avant dans l'avenir, ou que s'il connut ses intérêts, il céda à la nécessité. Lorsque César se vit revêtu de l'Empire pour dix ans, il s'en fit dans la suite proroger deux fois successivement la possession pour cinq ans, puis enfin pour dix autres années à plusieurs reprises. Par-là César rendit sa Monarchie perpétuelle. A chaque renouvellement de la concession que César voulut bien recevoir du Sénat, seulement pour la forme, Rome fit des vœux pour la prospérité du

Souverain qu'elle se donnoit. Les successeurs d'Octavien César, quelque affermis qu'ils fussent sur le Trône, imitérent en cela sa conduite ; mais ce ne fut plus pour eux qu'une simple cérémonie. De-là nous lisons encore aujourd'hui sur des Marbres antiques, & sur le bronze, cette inscription, VOTA DECENNALIA, ou VOTA QUINQUENNALIA. Ce sont des monuments qui nous retracent les vœux publics qu'on avoit faits pour la conservation des Empereurs, lorsque les suffrages de tous les Ordres de l'Etat sembloient concourir à renouveller leur pouvoir. Par-là Rome vouloit apprendre à la postérité, que des Chefs de l'Etat Romain ne tenoient leur Souveraineté que du consentement libre du Peuple & du Sénat. Légére consolation que les Maîtres les plus absolus accordérent dans tous les tems aux Romains, après la perte de leur liberté. C'est ainsi que le nouvel Empereur en feignant de vouloir abdiquer l'autorité Souveraine, trouva le secret de la faire confirmer par ceux-même qui ne la voyoient qu'à regret entre ses mains.

De Rome l'an 726. Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

Dio. l. 53. Strabo, l. 17. & Suet. in Aug. c. 47.

Lorsque César eut pris les précautions nécessaires pour s'affermir dans une domination paisible & sans contradiction, il ne songea plus qu'à regler le partage des Provinces qu'il prendroit pour lui, & de celles dont il laisseroit la joüissance au Peuple & au Sénat. Il s'attribua en Orient la Syrie, la Phénicie, la Cilicie, l'Isle de Chypre & l'Egypte. Dans l'Occident il se réserva la Gaule Transalpine entiere, la partie conquise en Germanie, & toute l'Espagne, hors la Bétique. Il laissa sous la

De Rome l'an 726. Conſuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 22.

domination de la République les deux Provinces Africaines, qui comprenoient l'ancien Etat des Carthaginois, la Numidie, & la Cyrénaïque. Il rendit encore au Sénat les Provinces Aſiatiques, c'eſt-à dire, celles qui compoſoient autrefois le Royaume de Pergame, la Bithynie, & le Pont, auſſi-bien que l'Epire, la Macédoine, la Dalmatie, & la Bétique en Eſpagne. Les principales Iſles de la Méditerranée, comme celles de Sicile, de Sardaigne, de Corſe, de Créte, & bien d'autres entrérent auſſi dans le partage de la République. Il abandonnoit ces vaſtes Contrées à la diſpoſition du Sénat, ſous prétexte qu'elles étoient paiſibles, & pour laiſſer, diſoit-il, aux Peres Conſcripts l'avantage d'un Gouvernement tranquille; tandis qu'il gardoit pour lui ſeul la peine & le danger. Mais le vrai motif de cet arrangement étoit d'ôter à ce Corps, autrefois ſi redoutable, un crédit dangereux, en ſe rendant maître de toutes les troupes. Il fut néanmoins ſtipulé que le Sénat & l'Empereur pourroient quelquefois faire des échanges entre eux. Lorſqu'une Province, par exemple, auroit beſoin du ſecours des armes Romaines, il fut dit qu'elle paſſeroit ſous la domination du *Généraliſſime*, qui de ſon côté céderoit une de ſes Provinces à la République. Ce fut ainſi que dans la ſuite Céſar permuta l'Iſle de Chypre pour la Dalmatie, Région expoſée aux courſes des ennemis. L'Empire Romain étoit-il donc borné aux Contrées dont nous venons de faire le dénombrement? Non ſans doute. L'Aſie étoit pleine d'un grand nombre d'autres Royaumes qui reſſortiſſoient

fortiffoient de la Jurifdiction Romaine. Mais ils avoient leurs Rois particuliers qui les gouvernoient immédiatement. Ils payoient tribut au Trésor Romain ; mais à proprement parler, ils n'étoient pas censés du Corps de l'Empire. Les Etats d'Hérode, par exemple, ceux des Rois d'Arménie, de Galatie, & le refte, n'entrérent point dans la diftribution, que firent entre eux Céfar & le Sénat.

De Rome l'an 726. Confuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

La République & l'Empereur mirent quelque différence dans les Loix qu'ils prefcrivirent aux Gouverneurs & aux Commandants, qu'ils envoyeroient chacun de fon côté dans les Provinces de leur partage. Céfar devoit choifir à fon gré des Propréteurs, pour aller régir en fon nom & fous fes aufpices les Régions qu'il s'étoit retenuës. A proprement parler, ceux-ci n'étoient que des Lieutenants, foumis à l'unique *Général* des armées Romaines. Il n'eut donc point d'égard aux dignités qu'ils avoient obtenuës dans la République; mais à leur valeur, à leur fidélité, & à leurs talents. Cependant autant qu'il fut poffible, il ne nomma pour ces poftes que des Sénateurs ou des Préteurs, qui tous prenoient le nom de Propréteurs dans leur département. Ces fubalternes n'avoient pour efcorte que fix Licteurs, ne s'en faifoient fuivre qu'à l'entrée de leurs Provinces, & les quittoient avant que d'en fortir. Du refte, ils étoient révocables à la volonté de l'Empereur. Cependant ils avoient une autorité entiére fur les foldats; & pour marque du droit qu'ils avoient de les juger à mort, ils ne paroiffoient en public

De Rome l'an 726. Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 22.

qu'armés de l'épée, & vêtus d'habits Militaires. Leur Jurisdiction n'étoit point différente de celle des Généraux; mais ils n'avoient nul droit de lever des tributs ou de mettre à contribution les Villes de leur district, sans un ordre supérieur. Il n'en étoit pas tout à fait ainsi des Magistrats que la République députoit pour régir les Provinces qu'on lui avoit attribuées. Le Sénat n'y nommoit guéres, ou que d'anciens Consuls, ou du moins que des Prétoriens. De quelque dignité qu'ils eussent été, ils prenoient le titre de Proconsuls, surtout lorsque le sort leur avoit fait écheoir l'Asie, l'Afrique, ou l'Achaïe. Tout étoit censé paisible dans leur Gouvernement. Aussi ne se ceignoient-ils jamais de l'épée, & ne paroissoient-ils point sur le Tribunal en habit de guerre, mais seulement avec la toge ou la prétexte. Ils se donnoient à eux-mêmes leurs Assesseurs; mais ni eux ni les Proconsuls mêmes ne prononçoient aucun arrêt de mort. Toutes les affaires capitales des Provinces Proconsulaires se portoient à Rome par appel, & se décidoient par le Sénat. Ainsi à tout prendre les honneurs qu'on rendoit en Province aux Magistrats placés par la République, étoient plus grands; mais l'autorité que l'Empereur accordoit aux Commandants qu'il établissoit de sa main étoit plus étenduë.

Cette portion de la Souveraineté que César rendoit au Sénat toucha le cœur des Peres Conscripts, qui s'attendoient à la perdre. Leur reconnoissance fut aussi vive, que le bienfait qu'ils avoient reçu, leur parut singulier. Ce ne fut pas

De Rome l'an 726.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

seulement par des acclamations qu'ils marquérent leur gratitude ; ils cherchérent tous les moyens de la rendre publique. Que pouvoient-ils faire de plus pour César, & quel nouveau titre restoit-il encore à lui donner ? Consul pour la septiême fois, il étoit Empereur ou Général indépendant de toutes les armées, & Prince du Sénat ; on le reconnoissoit aussi pour le Chef, ou plûtôt pour l'arbitre des Assemblées du Peuple, par la puissance Tribuniciéne qu'on lui avoit déférée. Il ne faut pas au reste se figurer qu'il fût réellement Tribun du Peuple. Il n'arrivoit guéres qu'un Patricien entrât dans ce Collége des Plébéïens. César s'en étoit attribué seulement l'autorité & les prérogatives. Mais il n'en prit le titre en forme que dans le cours de la sept cens trentiême année de Rome, qui fut celle de son onziême Consulat, comme on peut s'en convaincre par l'inspection des Médailles que nous produirons en son lieu. A la verité la dignité de suprême Pontife manquoit encore à ses titres ; mais il avoit refusé de l'accepter, par respect pour les Loix, tandis que Lépide le Triumvir vivroit. Le Sénat délibéra donc sur les moyens d'ajoûter quelque nouveau lustre à la gloire de son bienfacteur. D'abord on fut d'avis de faire planter près de la porte qui conduisoit dans le vestibule de son Palais, des arbres de laurier surmontés de trois couronnes de chêne, cérémonie qu'on renouvelleroit tous les ans à perpétuité au premier jour de Mars. Par ces symboles on vouloit éterniser le souvenir des Victoires de César, dont le fruit

Censorin. de die natal. c. 21. Oros. l. 6 c. 8. Suet. in Aug. & Dio. l. 53. &c.

De Rome l'an 726. Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

avoit été le salut des Romains. Aussi parurent-ils si convenables, ces symboles, que les Monétaires les firent graver plus d'une fois sur les Médailles avec cette inscription [a] OB CIVES SERVATOS, c'est-à-dire, POUR AVOIR SAUVÉ LES CITOYENS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

Ce ne fut pas encore assez. Afin de marquer la nouvelle affection pour le Prince, par un surnom qui le distinguât de tous les Héros de l'ancienne République, les Peres Conscripts en proposérent plusieurs. Les uns vouloient qu'aux noms de C. JULIUS OCTAVIANUS CESAR, on ajoûtât le surnom de *Romulus*. *En effet*, disoit-on, *si Romulus a fondé Rome*, *César l'a rétablie*, *l'a réformée*, *l'a renouvellée*. Cette dénomination ne déplut pas d'abord à l'Empereur ; mais après un moment de réfléxion il s'en dégoûta. *Romulus fut Roi*, dit-il : *Loin de moi un surnom qui retrace l'idée odieuse de la Royauté. Je ne veux être parmi vous que Citoyen de Rome*, *& puisqu'on me le permet*, *le Général des troupes de la République*. Des paroles si modestes en apparence, excitérent encore les esprits à trouver un mot assez énergique

Voyez la III. Planche des Médailles.

[a] On retrouve sur une Médaille d'Auguste César, comme sur un grand nombre d'autres la Couronne de chêne, & la même légende OB CIVES SERVATOS. Le revers où on lit ces mots COL. NEM. prouve que la Médaille fut frappée à Nimes, alors une des plus considérables Colonies de la Gaule Narbonnoise. Le Crocodille, le Palmier, & les deux Couronnes qui chargent ce revers sont des symboles qui conviennent au Vainqueur d'Antoine & au Conquérant de l'Egypte. La tête d'une seconde Médaille d'Auguste a conservé la datte de cette distinction qui lui fut déférée lorsqu'il étoit Consul pour la septiéme fois. CAESAR COS. VII. CIVIBUS SERVATEIS.

pour exprimer tout ce qu'on sentoit pour César. Enfin Lucius Munatius Plancus se leva, & proposa à l'Assemblée ce terme si long-tems cherché. Plancus étoit un Sénateur illustre & homme d'esprit*, qui durant son Gouvernement de la Gaule Transalpine avoit bâti la Ville de Lyon, au confluent du Rhône & de la Saône. *Le surnom* D'AUGUSTE, dit-il, *me paroît remplir en quelque sorte l'étenduë du mérite d'un homme presque égal à la Majesté des Dieux. L'usage l'a consacré, ce terme, à tout ce qui s'attire un respect religieux. Nous disons un Temple Auguste, un Auguste Sacrifice. Ce mot emprunte son origine des Augures, que nous recevons avec vénération comme des réponses du Ciel. Nous ne sçaurions trop rapprocher du culte Divin celui que nous devons au Vainqueur & au pacificateur du monde.* Ici l'approbation fut générale. Le Sénat s'en tint au titre D'AUGUSTE, qui dês-lors devint le surnom ordinaire d'Octavien César, & de ses successeurs. L'Empereur qui avoit refusé le titre de *Romulus*, accepta l'autre qui exprimoit plus la dignité que la puissance, & imprimoit bien moins la terreur que la vénération, de-là le terme de ΣΕΒΑΣΤΟΣ employé dans les monuments antiques & sur les Médailles Grecques, pour rendre le surnom D'AUGUSTE dans sa signification naturelle. C'est par-là que nous le désignerons dans la suite. Cette scène qui fut si glorieuse à l'Empereur, se donna au Sénat le 17. Janvier de l'année que nous parcourons.

De Rome l'an 716.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

Par le nom d'Auguste, c'est-à-dire, d'homme

De Rome l'an 726.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
De l'Empire Romain, An. 22.

inviolable, & aussi respectable que les Dieux, César se crut entiérement confirmé dans cette plénitude de puissance qu'il avoit déja prise. Quoiqu'il eût refusé les titres odieux de Dictateur & de Roi, il se vit revêtu par-là d'un pouvoir entier, & qui n'eut plus d'autres bornes que son bon plaisir. Toute l'autorité des Charges Républicaines se trouva réünie dans sa personne. Il devînt le Maître des armes, des Magistratures, & des Finances de l'Etat. Il décida souverainement sur la guerre, sur la paix, sur la validité des Traités, & sur les alliances qu'il falloit faire ou rejetter. Les Ambassadeurs des Nations Etrangéres ne prirent plus des réponses que de lui, & le Sénat ne prononça plus d'Arrêts qu'il n'eût dictés, insinués, ou approuvés. Rome le reconnut pour le Juge Souverain de la vie & de la mort, non-seulement des simples Sujets de l'Empire, mais encore de tout ce qu'il y avoit à la Capitale & ailleurs de Citoyens Romains. Pontifes, Augurs, Sénateurs, Chevaliers, enfin tous les Ordres & tous les Colléges, ou des Prêtres, ou des Magistrats, furent rangés sous sa dépendance. Pour lui, lorsqu'il fut déclaré Supérieur à toutes les Loix par un consentement public, il se crut en droit d'annuller quand il voudroit les anciens Plébiscites & les Senatus-Consultes, & de faire à son gré de nouveaux Edits. Si l'assemblage de toutes ces prérogatives constituë la Monarchie, comme on n'en peut disconvenir, on peut dire encore qu'Auguste fut un Monarque plus absolu que ne l'avoient été les premiers Rois de Rome. On vou-

lut qu'un des mois de l'année portât son nom. Le Sénat étoit d'avis que le mois de Septembre fût distingué par le nouveau surnom d'Auguste. L'Empereur s'y opposa. Il est vrai qu'il étoit né en Septembre sous le signe de la balance. Cependant il préféra le mois Sextilis, & dans l'Arrêt que le Sénat en fit dresser, il inséra les raisons de son choix, en ces termes: *Ce fut au mois Sextilis que l'Empereur* AUGUSTE *prit possession de son premier Consulat, que les Légions Romaines se déclarérent pour lui, qu'il triompha trois fois, qu'il réduisit l'Egypte sous sa domination, & qu'il mit fin aux guerres civiles. A ces causes, le mois Sextilis si favorable au bien public, ne s'appellera plus que le mois * d'Auguste.*

De Rome l'an 726.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.
Macrob. Saturnal. L. 1. c. 12.

* Le mois d'Août.

On peut bien juger, que dans une si haute élévation César fut bientôt investi de flatteurs. Jusqu'alors Rome ne comptoit qu'un petit nombre de braves qui se fussent dévoüés pour la Patrie. Ce ne fut plus pour la liberté commune, ce fut pour le Prince qu'une troupe de Courtisans fit vœu de sacrifier leur vie, & de répandre leur sang pour lui. Le premier qui déclara son dévouëment & qui s'en fit honneur, fut un certain Sextus Pacuvius ou Apadius, qui pour lors avoit place dans le Collége des Tribuns du Peuple. Cet indigne Plébéïen sollicita bien d'autres Romains à suivre son exemple, & crut gagner les bonnes graces du Maître par une si servile adulation. Cette coûtume étoit ordinaire en Espagne & dans les Gaules. Les Seigneurs de ces Païs avoient d'ordinaire à leur suite une escorte de déterminés,

Dio. l. 53.

De Rome l'an 726. Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 22.

qui faisoient profession de vivre & de mourir avec la personne qui avoit reçu leurs engagements. Cette cérémonie parut à César plus convenable à des barbares qu'à des Romains. Il la désapprouva, & il en jugea les suites dangereuses. Pacuvius chercha donc un autre biais pour se mettre bien dans l'esprit du Maître. Il fit un testament par lequel il partagea son bien par portions égales entre son fils & Auguste. Il n'étoit pas riche & la succession ne devoit augmenter que médiocrement le Trésor de l'Empereur. Cependant Auguste lui en sçut gré, & le récompensa. Qu'étoient devenus ces Romains autrefois si fiers? L'asservissement à un seul homme les rendoit plus vils & plus rampants que des Esclaves.

Ce ne fut pas-là le seul inconvenient qui suivit le changement de la République en Monarchie. Le goût de la veritable éloquence se perdit avec la liberté Républicaine. La crainte de déplaire au Souverain ou à ses favoris glaça les harangueurs, & tint dans la contrainte leurs saillies. Ils n'eurent plus de sujets sublimes à traiter, puisque toutes les délibérations sur les affaires d'Etat, se firent en secret, & dans le cabinet du Monarque. D'ailleurs le talent de la parole ne fut plus une voye aussi sûre que celle des armes, pour parvenir aux premiéres dignités. Alors l'art oratoire n'eut presque lieu qu'au barreau, & pour les causes civiles. Enfin la franchise, & la mâle assûrance des Orateurs dégénéra en ménagements, & en flatteries.

L'Histoire

L'Hiſtoire ne ſouffrit pas moins de l'anéantiſſement de la République. Tandis qu'elle ſubſiſta, les Hiſtoriens eurent des monuments ſûrs & inconteſtables, non-ſeulement des événements publics; mais auſſi des reſſorts les plus ſecrets qui les cauſérent. Alors les affaires les plus importantes ſe rapportoient au Sénat, & ſe concluoient dans les Aſſemblées du Peuple. Nul ne pouvoit ignorer ni les réſolutions que Rome avoit priſes, ni les motifs de ſes déciſions. Lorſque le Gouvernement fut changé, peu de gens ſe mirent en peine de tranſmettre à la poſtérité des faits où ils n'avoient point eu de part, & dont les principes étoient autant d'énigmes pour eux. Auſſi voyons-nous que les Ecrivains qui tracérent dans la ſuite l'Hiſtoire des Empereurs, ſuppléerent ſouvent, par de malignes conjectures, aux connoiſſances que la précaution des Souverains leur avoit dérobées. En récompenſe le regne d'Auguſte fut le regne de la Poëſie. Les beaux eſprits de Rome ſe plûrent à répandre les fleurs ſous les pas du Monarque. Virgile, Horace, & Ovide, firent paſſer les Muſes de la Gréce en Italie, pour célébrer la gloire d'Auguſte. Leur art fait pour plaire & pour flatter trouva dans le Maître du monde la plus ample & la plus belle matiére à des éloges.

De Rome l'an 726.
Conſuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 22.

Auguſte commença ſon regne par établir de nouveaux Reglements pour la Ville & pour les Provinces. Les anciens uſages ne convenoient plus à un Gouvernement devenu tant ſoit peu Républicain en apparence; mais réellement Mo-

Dio. l. 53. Sueton. in Aug.

De Rome l'an 726.
Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.
De l'Empire Romain, An. 22.

narchique. Le Sénat & le Peuple cessérent d'être les seuls maîtres des décisions sur les affaires d'Etat. Pour en délibérer l'Empereur se forma un Conseil composé des principaux Magistrats, & de quinze Sénateurs, dont il remettoit le choix à la décision du sort. Quelquefois même il ne s'en tint pas à l'avis d'un si petit nombre. Il proposa les résolutions douteuses au Sénat assemblé. C'étoit dans ces rencontres qu'il signaloit sa modération. Il recevoit les opinions des moins sensés avec aussi peu de mépris & de dédain, que celles des plus sages Sénateurs. Le plus souvent il ne consultoit que son Collégue dans le Consulat, ou tout au plus les Consuls des années précédentes, qu'il avoit eu soin de choisir à son gré. Au reste le Conseil Privé qu'il avoit établi n'étoit pas perpétuel. Il le changeoit tous les six mois, & par-là il honoroit un plus grand nombre de Peres Conscripts, & se les attachoit par l'espérance d'être un jour admis dans une communication plus intime des secrets du Prince. Auguste n'abolit pas aussi entiérement les Assemblées du Peuple par Comices; mais il eut soin qu'il ne s'y passât rien contre ses intérêts, ou même contre son inclination. Il permit aux Centuries de s'assembler tous les ans au Champ de Mars pour les grandes élections; mais il désigna d'avance les Consuls, & nomma pour Préteurs ceux qu'il lui plut. Enfin il ne laissa au Comice la liberté des suffrages que pour des Magistratures peu importantes. Alors il ne dédaignoit pas d'aller de rang en rang pour recommander les Prétendants au

Peuple assemblé, de solliciter en leur faveur, de se confondre parmi les Bourgeois de Rome, & de donner même son suffrage selon l'ordre de sa Tribu.

De Rome l'an 726.
Consuls,
L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 21.

Après avoir pourvû au Gouvernement général de l'Etat dont Rome étoit le centre, Auguste étendit ses soins sur l'administration des Provinces. Il s'en étoit retenu quelques-unes, & en avoit cedé quelques autres au Sénat. Tant pour celles de son partage, que pour celles qui n'en étoient pas, l'Empereur voulut, que nul ne fût nommé pour les régir, que de l'Ordre Patricien. Il excepta seulement l'Egypte, qu'il ne confia qu'à de simples Chevaliers, pour prévenir, comme nous l'avons dit, les révoltes d'une Nation légére. Quelquefois aussi il choisit des Chevaliers pour le commandement des armes dans certaines Villes moins importantes, afin de ne laisser pas sans emploi des personnes de mérite, quoique d'un rang inférieur à celui des Peres Conscripts. Pour mettre de la différence, au moins dans le nom entre les Provinces Républicaines & les siennes, Auguste regla, que les Gouverneurs de sa nomination, eussent-ils été Consuls, n'auroient que le titre de Propréteurs, & que ceux dont le Sénat feroit choix, à parler en général, prendroient la qualité de Proconsuls. Tous néantmoins eurent des Licteurs & des faisceaux pour marque de leur autorité, & des Assesseurs gens choisis parmi les grands Magistrats de la République, & qui du moins auroient été ou Ediles, ou Questeurs. Les Gouverneurs au choix du Sénat ne furent qu'annuels; mais

De Rome l'an 716. Consuls, L'Empereur Octavien César, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 22.

ceux de l'Empereur purent être continués dans leur Commission aussi long-tems qu'il lui plairoit. Enfin il établit que ces Gouverneurs, de quelque nomination qu'ils fussent, ne pourroient entrer dans les Charges Curules que cinq ans après avoir quitté leurs Provinces. Dans cet intervalle on avoit tout le tems d'examiner leurs malversations, de les déférer, & de les punir. Pour leur ôter plus sûrement l'occasion de piller les Peuples, Auguste les priva de l'ancien droit d'imposer des taxes arbitraires, & ne laissa qu'aux seuls Publicains le pouvoir de lever les Tributs, que lui ou le Sénat auroient fixés.

Strabo Lib. 4.

La principale attention de l'Empereur fut de mettre un ordre dans celles des Provinces d'Occident qu'il s'étoit réservées. Les Gaules depuis la conquête que Jule César en avoit faite étoient restées sur l'ancien pié, & depuis lui les Gouverneurs que Rome y avoit envoyés, les avoient régies à leur volonté d'une manière arbitraire. Auguste pour lors n'en fit qu'une division plus exacte; mais il différa d'y établir tout l'ordre nécessaire jusqu'au voyage qu'il méditoit d'y faire dans peu de mois. Il ne changea rien à l'ancienne dénomination des trois grandes Provinces, qui étoient connuës par les Romains sous les noms de Gaule Narbonnoise, de Gaule Aquitanique, de Gaule Belgique. Mais il voulut que la Gaule Celtique fût désormais appellée Province Lyonnoise, parce que Lyon en devint la Capitale. De plus, il changea un peu les limites des trois premiéres L'Aquitaine se terminoit autrefois à la Garonne;

Auguste l'étendit jusqu'à la Loire. Il démembra une portion considérable de l'ancienne Celtique, dont il forma la Province Lugdunoise, ou Lyonnoise. Il paroît aussi, qu'il joignit à la Gaule deux Provinces de la Germanie, & qu'il y fit passer quatre Légions qui campérent sur le Rhin. Pour l'Espagne nous verrons bien-tôt Auguste y conduire ses Légions en personne, & pacifier cette Région indocile, qui depuis les Scipions n'avoit point cessé de faire la guerre aux Romains ses conquérants. Comme Auguste avoit dès-lors formé le projet de soumettre absolument les Isles Britanniques que Jule son pere n'avoit fait qu'entamer, il fit deux choses avant son départ de Rome. 1°. Il ouvrit le Temple de Janus qu'il avoit fermé deux ans auparavant. La cérémonie s'en fit au bruit des trompertes, & la guerre fut annoncée. 2°. Pour faciliter les marches à ses troupes jusqu'aux Alpes, & pour leur rendre les routes plus aisées, il les fit réparer. Auguste auroit bien voulu persuader aux Romains qu'il faisoit lui seul toute la dépense de ces grands ouvrages. A cette intention il fit fondre les statuës d'or & d'argent qu'on avoit érigées en son honneur, car avant lui on n'avoit guére élevé pour personne des monuments d'un si précieux métal. Au fond il ne fit rétablir à ses frais que la seule *voye Flaminiéne*. Elle s'étendoit depuis la Capitale jusqu'à Ariminum. Il plut à l'Empereur d'ordonner aux Généraux d'armées ses Subalternes, qu'ils eussent à réparer les autres grands chemins, du provenu des dépoüilles qu'ils avoient rapportées du Païs ennemi. On ne laissa pas de faire

De Rome l'an 726.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

Dio. lib. 53. Velles. Flor. Sueton. &c.

De Rome l'an 726. Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

construire deux arcs de Triomphe à Auguste, l'un à Ariminum, l'autre proche de Rome à l'entrée du pont sur le Tibre, où commençoit *la voye Flaminiéne.* [a] Sans doute Licinius Crassus fut chargé d'une partie de ces réparations. Du moins il est constant qu'il revint à Rome victorieux quelque tems avant qu'Auguste en partît. Nous avons commencé le récit des exploits de Crassus, le reste trouve ici naturellement sa place. Ne craignons point de mêler la gloire d'un Subalterne à celle de son Empereur.

Dio. lib. 51.

M. Licinius Crassus, avons-nous dit, nommé Proconsul de Macédoine, accourut au secours de la Thrace menacée par les Daces & les Bastarnes, les défit, & tua de sa main leur Roi Deldon. Une partie même de la Mœsie succomba sous l'effort de ses troupes. Ce fut-là le fruit de sa premiére expédition. A sa seconde tentative il poussa encore plus loin le bonheur de ses armes. Appellé par Rolés l'un des Souverains de Mœsie, il entra dans le Païs des Gétes, y défit le Roi Dapix avec sa seule Cavalerie, & le contraignit à se réfugier dans une Forteresse de son Païs. Sur le champ Crassus en fit le siége & surprit la Place par la trahison d'un Grec, qui se trouva je ne sçai com-

[a] Les Médailles nous ont conservé la forme de ces Arcs de Triomphe érigés en l'honneur d'Auguste, *pour avoir donné ses soins à la réparation des chemins publics.* Les inscriptions gravées sur les revers de ces Médailles en font foi. *Senatus Populus-Que Romanus Imperatori Cesari. Quod via Munita Sint. ex ea Pecuniâ Quæ is ad Ærarium Detulit.* On remarque sur l'un de ces revers l'Arc de Triomphe érigé sur un Pont, & surmonté d'un Char traîné par deux Eléphants.

Voyez la III Planche des Médailles.

ment mêlé dans l'armée ennemie. Dapix lui-même perdit la vie à la défense du Château. Les Peuples de la Contrée se réfugiérent alors dans le creux des montagnes, & principalement dans un antre nommé Céira, si vaste & si profond qu'on disoit que les Titans s'y étoient autrefois retirés, pour éviter le courroux des Dieux. Les Gétes n'y furent pas à couvert de la poursuite des Romains. Crassus les y enveloppa, & les contraignit par famine de se rendre à discrétion. Par-là il devint maître de toutes les richesses du Païs que les Gétes y avoient transportées. Ce succès anima les troupes Romaines à plus oser encore. Elles s'enfoncérent dans la Région des Gétes bien au-delà du Royaume de Dapix. L'ardeur de conquérir fut la seule écoutée, & sans autre prétexte Crassus porta la guerre chés un Peuple tranquille. Il est vrai qu'autrefois C. Antonius vaincu par les Bastarnes avoit perdu, dans ces quartiers-là, quelques aigles Romaines, & que ces étendarts avoient été transportés dans la Capitale du Païs. C'en fut assés pour aller les redemander à main armée & pour faire le siége de la Place. Cette Ville s'appelloit Genucla. Zyraxes l'un des Rois Gétes y tenoit d'ordinaire sa Cour ; mais pour lors il étoit allé chercher des renforts chés les Scythes. Crassus profita d'un instant si favorable. Comme Genucla étoit située sur le bord du Danube, il fallut l'attaquer & du côté du fleuve & du côté de la terre. Ce ne fut pas sans peine que les Romains s'en rendirent maîtres. Mais enfin ils l'enlevérent à la pointe de l'épée. Delà Crassus passa chés les Artaciens,

De Rome l'an 726.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

De Rome l'an 716. Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.

De l'Empire Romain, An. 21.

Peuple féroce, dont le Païs confinoit avec la Thrace & la Mœsie, y fit grand nombre de captifs, & contraignit la Nation à se rendre, par la crainte d'être réduite à l'esclavage. Enfin toute la Mœsie, c'est-à-dire, ce continent qui s'étend entre la Save & le Danube, depuis la Thrace jusqu'à la Pannonie, fut soumis à l'Empire Romain.

Tant d'exploits & tant de Païs conquis auroient mérité à Crassus quelque chose de plus qu'un simple Triomphe ; mais alors les Généraux des armées Romaines n'étoient plus que des Lieutenants subordonnés à l'Empire du Généralissime. Auguste crut pouvoir partager la gloire du Conquérant. Ce fut également en son nom, & au nom de Licinius Crassus que Rome fit des supplications, & qu'elle rendit des actions de graces aux Dieux. La gloire de Licinius Crassus fut bornée-là, & le produit des dépoüilles qu'il avoit rapportées fut employé à applanir les grandes routes pour la marche des troupes. Cependant l'Empereur s'avança vers les Alpes, dans la résolution de passer des Gaules dans l'Isle Britannique. Auguste étoit dêja arrivé à Narbonne, & il y avoit établi sa Cour, jusqu'à son embarquement ; lorsque tout se préparoit pour l'expédition Maritime, arrivérent dans les Gaules des Ambassadeurs de la grande Bretagne. Ceux-ci par leurs soumissions désarmérent Auguste, & changérent ses projets de conquête dans des sentiments de compassion. L'Empereur pardonna à ces Insulaires leurs mauvais procédés, & peut-être fut-il charmé de n'avoir pas à éprouver les bourasques de l'Océan. Quoiqu'il en soit, il résida

sida quelque tems dans les Gaules, & profita du séjour qu'il y fit pour achever de régler les affaires de la plus belle & de la plus fertile Région de son partage. Nous avons dit qu'avant qu'il franchît les Alpes il avoit ordonné une nouvelle division des Gaules. Quelques-uns prétendent; mais sans preuve, qu'à son arrivée il la trouva séparée en quatorze *Préfectures*, ou pour user de nos termes vulgaires en quatorze *Généralités*, qui ressortissoient chacune d'une Ville principale de la Contrée. C'étoit une grande avance, pour mettre de l'ordre dans les tributs qu'on devoit éxiger des Gaulois à l'avenir. Du moins il est constant que pour faciliter les levées d'argent, & pour les rendre plus proportionnées aux facultés des solvables, Auguste établit dès-lors dans la Gaule Transalpine *la récension Romaine*. Tous furent obligés de venir chacun dans son district donner un aveu de ses biens, afin que la répartition des taxes se fît avec plus de connoissance & de justice. On peut dire que la Gaule fut la premiére des Provinces Impériales où le cens Romain eut lieu. Dans la suite, nous verrons que cette même police s'étendit, en Orient, dans la Syrie & dans la Judée.

De Rome l'an 726. Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

Epit. Livii. l. 134.

Il faut avoüer que les Gaules avoient besoin de réforme lorsqu'Auguste y entra avec une armée, ou dans l'intention d'aller porter la guerre aux Peuples de la Grande Bretagne, ou sous prétexte de vouloir passer dans leur Isle. Les années précédentes l'Aquitanique avoit secoüé le joug Romain, & le ravage de ces Gaulois révoltés s'é-

Appian. l. 4. bellor. civ. Tibul-lus l. 1. elegiarum & Fasti Capit.

De Rome l'an 726. Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 22.

toit étendu depuis la riviére [a] d'Atax jusqu'à la Loire. Marcus Valérius Messala avoit combattu ces mutins, & avoit remporté sur eux d'assez grands avantages pour mériter le Triomphe. Auguste lui permit de triompher à Rome, même durant son absence. La pompe s'en fit sept jours avant les Calendes de Septembre. On y vit les Chefs des Gaulois rebelles précéder le Char d'yvoire, où le Triomphateur étoit monté. Tibulle qui l'avoit accompagné dans son expédition fut témoin de sa gloire. Aussi l'élégante description qu'il en a faite, montre tout à la fois son bel esprit, & prouve que tout Poëte qu'il étoit, il ne s'étoit pas réduit à mener dans Rome une vie oisive, éxempte des travaux Militaires. Il sçavoit cüeillir, dit-il, des lauriers ailleurs que sur le Parnasse. Messala son Général seconda les intentions d'Auguste. Il consacra une partie du butin qu'il avoit rapporté de l'Aquitanique, à faire applanir & paver de pierres dures un grand chemin à travers les territoires d'Albe & de Tusculum, qu'on appella de son nom, selon quelques Auteurs, mais avec peu d'apparence, *la Voye Valériéne*. Nous sçavons que le grand chemin qui portoit le nom de Valérius passoit par * Tibur, & s'étendoit jusques dans le ** Païs des Péligniens. Au même-tems que Messala triomphoit à Rome Auguste résidoit à Narbonne, & ses divers Camps occupoient tout le. Païs jusqu'aux Pyrénées. Cependant les Cantâbres & les Asturiens ne cessoient

* Tivoli.

** Partie de l'Abbrusse Citérieure entre le Fleuve *Sangro* & *Pescara.*

Dio. l. 53. & Orosius l. 6. c. 22.

[a] Ce Fleuve de la Gaule Narbonnoise est aujourd'hui connu sous le nom de la riviére d'*Aude.*

De Rome l'an 726.
Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.
De l'Empire Romain, An. 22.

point de l'irriter par leur obstination dans la révolte. Ces deux Peuples voisins & confédérés n'avoient encore pû plier sous le joug Romain. Quoique le reste de l'Espagne eût pris la Loi de ses Vainqueurs, elle la souffroit par nécessité, bien qu'avec peine. Tous les ans on y voyoit renaître de nouvelles guerres que les Propréteurs ou les Proconsuls venoient à bout de calmer. Pour la Cantabrie & l'Asturie, elles s'étoient maintenuës dans une espéce d'indépendance, & souvent vaincuës, elles se donnoient pour un Païs libre & affranchi de toute domination. Ce n'étoit pas assez. Elles communiquoient leur esprit de révolte aux * Vaccéens, aux ** Turmodiges, & aux *** Autrigones, Nations voisines, qui se tiroient insensiblement de la servitude où Rome les avoit assujetties. Pour tout dire en un mot, les Cantabres & les Asturiens, ou se croyoient assez forts, ou avoient assez de présomption pour ne redouter pas les armes d'Auguste, qui n'avoit plus qu'un pas à faire pour les accabler. En effet, il fit passer les Pyrénées à ses troupes vers le commencement d'Octobre, & les suivit de près. Sa santé néantmoins avoit reçu quelque atteinte dans les Gaules, & la saison étoit trop avancée pour tenir la campagne. Il se logea donc à Tarragone, & mit ses Légions en quartier d'hyver dans l'Es-

* Peuples qui habitoient une partie du Royaume de Léon ; en de-là du *Douro*, & de la vieille Castille.

** Peuples de la Castille, aux environs de Burgos. On ne sçait pas au juste leur situation.

*** Nation Espagnole qui habitoit une partie de l'Alava & de la Biscaye.

De Rome l'an 726. Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

pagne Tarragonoise, où il attendit le retour du Printems. Laissons ce Héros joüir de quelques momens de loisir.

Cependant tout étoit calme à Rome pendant l'absence du Souverain. Aussi Agrippa y étoit-il demeuré, pour maintenir l'ordre durant le peu de mois qui lui restoient encore jusqu'à la fin de son troisième Consulat. Ce fut alors que le Collégue d'Auguste perfectionna les somptueux Ouvrages qu'il avoit entrepris, & qu'il en commença de nouveaux encore plus magnifiques. Du nombre de ces somptueux édifices fut le fameux Panthéon, connu aujourd'hui sous le nom de la *Rotonde*, qui subsiste encore, qui sera long-tems l'admiration de la postérité, & qui a servi de modéle à nos Architectes Modernes pour les proportions des bâtimens les plus réguliers. Ce Temple qui fut consacré à JUPITER VANGEUR, eut le nom de *Panthéon*, ou parce que découvert par le haut, il sembloit inviter les Divinités du Ciel à venir l'habiter, ou parce que sur les vêtemens de Mars & de Venus dont les statuës y étoient placées, on avoit taillé de sculpture les images d'un grand nombre de Dieux, ou parce que sa forme sphérique représentoit le globe Céleste, ou enfin parce que dans l'enceinte de ce Temple l'Architecte avoit ménagé plusieurs niches dont chacune avoit sa Divinité fabriquée du plus beau métal. La figure de ce superbe sanctuaire est ronde, & tout l'édifice est construit de pierres Tiburtines três-dures, & revêtuës du plus beau marbre. Il reçoit la lumiére par une ouverture sphérique pratiquée

Pline lib. 36. cap. 15.

au milieu de la voûte. Le toît de ce magnifique Temple étoit couvert de bronze doré,[a] & sa partie extérieure appuyoit sur des poutres du même métal. Agrippa auroit bien voulu joindre dans le lieu le plus apparent de son édifice la statuë de l'Empereur son ami à celle de JUPITER VANGEUR, & des autres Divinités qu'on y adoroit; Auguste refusa cet honneur. Du moins il permit qu'on y plaçât celle de Jule César. Pour la sienne & celle d'Agrippa, elles furent élevées à la droite & à la gauche de la Porte de bronze à deux battants, que le tems a respectée. La magnificence du Fondateur, & le génie de l'Architecte se font encore plus sentir à la vûë du portique bâti dans l'enceinte des murs. Il est soûtenu de seize colonnes & de quatre pilastres de marbre granit; chaque colonne est d'une seule piéce, & a près de cinq piés de diamettre. La hauteur proportionnée à cette grosseur, est de trente-sept piés & plus, sans compter la base & le chapiteau. Le tout où dominoit l'ordre Corinthien étoit incrusté au dedans & au dehors de différents marbres de toutes les couleurs; on en remarque encore les vestiges dans quelques endroits du portique. Pour juger de l'ancienne décoration de cet édifice, il ne faut que considérer les précieux débris qu'on a déter-

De Rome l'an 726.
Consuls, L'EMPEREUR OCTAVIEN CESAR, & M. AGRIPPA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 22.

[a] Ce Bronze doré fut enlevé par l'ordre de Constance III. Empereur de Constantinople, pour le faire servir à la décoration de cette Capitale. Des poutres du même métal, Urbain VIII. forma le beau Baldaquin de saint Pierre, & quelques grosses piéces d'artillerie, que l'on voit au Château-Saint-Ange. Si l'on en croit Pomponius Lætus, le comble du toît étoit couvert de lames d'argent.

De Rome l'an 726.
Consuls, L'Empereur Octavien Cesar, & M. Agrippa.
De l'Empire Romain, An. 22.

rés en creusant aux environs; on en pourroit même inférer que parmi les différentes statuës qui ornoient le portique du *Panthéon*, [a] celle d'Agrippa étoit représentée en bronze sur un Char Triomphal. A la frise du portail au bas du fronton qui lui servoit de couronnement, le Fondateur fit mettre cette inscription en lettres de bronze doré de la grandeur d'un pié : *C'est Marcus Agrippa fils de Lucius, qui m'a bâti pendant son troisiéme Consulat.* Un si auguste monument s'est conservé malgré le ravage des Barbares, qui souvent ont pillé & détruit Rome. Aussi avoit-il été réparé par les Empereurs Septime Sévére & Antonin Pie. Il semble que la Providence ait pris plaisir à garantir de la ruine commune un si magnifique ouvrage jusqu'à nos tems. Boniface IV. le consacra à la Mere du Verbe fait chair, & à tous les Martyrs de la veritable Religion. Nous retournerons bien-tôt à Auguste que nous avons laissé en Espagne, & nous n'omettrons aucuns des exploits d'un Héros, qui fut le modéle de tous les Souverains.

Spartian. cap. 19. Capitol. cap. 28. Gruter. Inscr. p. 1. n. 1.

L'année Consulaire étoit expirée. L'Empereur alors se fit proclamer à Tarragone Consul pour la huitiéme fois. Le Collégue qu'il se donna fut Titus Statilius Taurus l'un de ses Lieutenants

a Sous le Pontificat d'Eugene IV. on trouva près du Panthéon à quelques piés de terre, une partie de la tête d'Agrippa, un pié de cheval, & une rouë, le tout de bronze. Ces restes antiques ont donné lieu de conjecturer, qu'au portique de ce temple, les Romains avoient érigé un Char de Triomphe à Agrippa.

Généraux, qui prit possession de son second Consulat aux Calendes de Janvier. Agrippa se trouva donc réduit à la vie privée ; mais quoique destitué des honneurs publics, il eut toûjours la meilleure part à l'affection du Souverain, & son attachement pour Auguste ne fut point rallenti. Agrippa n'ignoroit pas que l'Empereur n'avoit rien de plus à cœur, que de trouver à son retour la Ville parée de divers embellissements. Comme le favori n'avoit point été chargé du soin d'aucun des grands chemins, il occupa son loisir & fit sa cour, en achevant un ouvrage, qui devoit être agréable au Maître du monde. L'enclos où le Peuple Romain alloit donner ses suffrages au Champ de Mars, & qui ressembloit à ces parcs où les bergers retirent leurs troupeaux, n'avoit été d'abord fermé que de clayes, ou que d'une enceinte de pieux. Dans la suite Lépide l'avoit fait environner de portiques à plusieurs rangs de colonnes. Cet édifice quoique magnifique en soi, n'avoit pas toute sa perfection. Il étoit demeuré imparfait, les murailles n'en étoient pas enduites, & tous les ornements lui manquoient. Agrippa le rendit un des lieux le plus superbe de Rome. Il le fit incruster de marbre jusqu'à certaine hauteur, en orna les murailles de magnifiques peintures, & fit poser dans les entre-colonnements des statuës d'un si grand prix, qu'il obligea ceux qu'il en établit les Gardiens à lui en répondre sur leur tête. Aussi Agrippa eut-il l'honneur d'en faire la Dédicace. Il ne lui fit pas porter son nom. En bon courtisan il l'appella l'*En*-

De Rome l'an 727.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

Tacit. L. 3. Dio. l 53. Strabo l. 5. Martialis l. 9. Epig. 62.

De Rome l'an 727. Consuls, L'Empereur Cesar Auguste, & T. Statilius Taurus.

De l'Empire Romain, An. 23.

Cic. ad Attic. l. 4. Epist. 16.

Martial. Epigr. l. 9. Epigr. 60.

Suet. in Aug. c. 29. Dio. l. 51. Ovid. Fast. l. 6. Eumen. Orat. ad praefect. Gallìarum.

clos de Jule ; non pas qu'il le consacrât au premier des Césars ; mais au second, qui par adoption étoit entré dans la Famille *Julia*, & qui en prenoit le nom. On pourroit dire néantmoins qu'il eut en vûë de le dédier au premier Jule, par la raison, que le Dictateur perpétuel avoit donné les premiers ordres pour la construction de ce portique. Il en avoit laissé la commission à [a] Cicéron de qui nous l'avons appris. Mais sa mort & les guerres civiles, qui la suivirent suspendirent l'ouvrage. Lépide le Triumvir continua ce bel édifice, qui ne fut achevé que par Agrippa. Là fut le rendez-vous des riches Négociants de Rome, qui y établirent leurs plus précieuses marchandises. Auguste se plut à y donner de grands spectacles, & nul lieu ne lui parut plus propre pour de nombreuses assemblées, que l'aire immense d'un enclos, qui de tous côtés étoit environné de galeries, & qui portoit le nom des Jules.

A l'exemple d'Agrippa les riches particuliers s'empressérent d'ajoûter des embellissements à la Capitale. Que ne faisoit-on point pour seconder les inclinations du Prince, & pour gagner ses bonnes graces ! Marcius Philippus, beau-pere de l'Empereur & le dernier mari de sa mere, rebâtit à ses frais le Temple que M. Fulvius *Nobilior* avoit autrefois fait construire en l'honneur [b] d'*Hercule*

a Voici comme s'en explique Cicéron dans sa XVI. Lettre à Atticus Livre 4. *Nous ferons dans le Champ de Mars des enclos & des galeries toutes de marbre, qui seront entourées d'un grand portique de mille pas, où le peuple pourra se mettre à convert lorsqu'on l'assemble par Tribus.*

b Le titre de Chef ou de Protecteur des Muses, répond au

le

4. planche des Medailles vol 19 page 184.



le Protecteur des Muses. Le Consul *Nobilior* avoit rapporté [a] d'Ambracie, où il avoit fait la guerre avec succès, les statuës des neuf Muses, y avoit joint une statuë d'Hercule surnommé [b] *Musagéte*, & leur avoit élevé un Sanctuaire. Cet édifice étoit prêt à tomber de vieillesse. Marcius en

De Rome l'an 727.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

terme *Musagéte*. C'est un des attributs que les Grecs donnoient à leur Hercule. Cette épithéte ne paroîtroit pas trop convenir à un Héros, dont l'Antiquité nous a vanté la valeur & les exploits, si l'on ne sçavoit d'ailleurs qu'il joignit aux vertus guerriéres un génie sublime, & une grande étenduë de connoissances dans tous les genres de Littérature. Poësie, Eloquence, Medecine, Géométrie, Astronomie, Philosophie : en un mot il avoit possédé presque toutes les sciences dans un degré supérieur. La plûpart des Ecrivains de l'Antiquité s'accordent sur ce point, entre autres Diodore de Sicile Livre 4. Séneque, Ch. 1. de la constance du Sage. Aule-Gelle L. 1. Isocrate dans son discours à Philippe de Macédoine. S. Augustin, L. 10. Ch. 12. de la Cité de Dieu, Tzerzés Chil. 7. Hist. 94. Plutar. question Rom. 9. &c. Delà les hommages que les Grecs lui rendirent sous le titre de *Musagéte*, & les Gaulois comme au Dieu de l'Eloquence. A en juger par la maniére allégorique dont ces derniers le figuroient dans leurs Temples, ils reconnoissoient qu'*Ogmion* (c'est le nom qu'ils donnoient à Hercule) avoit soumis les Peuples, moins par la terreur de ses armes, que par la force invincible de ses discours. Pour exprimer ce talent admirable de la persuasion, ils le représentoient traînant à sa suite une foule de gens par des chaînes qui lui sortoient de la bouche, & dont le dernier anneau aboutissoit à leurs oreilles ; c'étoit faire entendre qu'Hercule avoit sçû les captiver par les charmes de son éloquence.

a On a parlé de la réduction d'Ambracie par Fulvius dans le Volume onziême, sous l'année de Rome 564. & suivantes.

b Non-seulement on retrouve le titre de *Musagéte* Ἡρακλῆς Μουσαγέτης dans plusieurs inscriptions, mais encore l'image de ce Dieu sur des Marbres Antiques, telle que nous la représentons d'après ces prétieux monuments. Que son culte ait passé de la Gréce en Italie, & particuliérement à Rome, nous en avons des preuves qui subsistent sur des Médailles de la Famille Pomponia. Hercule *Musagéte* s'y montre sous le nom d'HERCULES MUSARUM, à la tête des neuf Muses. Le Monétaire POMPONIUS MUSA fit apparemment graver leurs images, ou parce qu'il avoit fait réparer le Temple con-

Voyez la IV. Planche des Médailles.

De Rome l'an 727. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

fut le restaurateur. Il voulut faire entendre, que comme le Poëte Ennius avoit fleuri sous la protection du guerrier Fulvius, aussi les gens de Lettres vivoient tranquilles sous la protection d'Auguste le Vainqueur du monde. Ces allusions étoient au goût des Romains. Asinius Pollio fit aussi réparer le Vestibule qui servoit d'entrée au Temple de la Liberté. Tib. Gracchus l'avoit fait environner de portiques; mais Asinius le rendit plus régulier & plus somptueux. A l'ancien bâtiment où l'on conservoit depuis long-tems les Archives des Pontifes, il ajoûta une Bibliothéque, qu'il consacra à l'utilité publique. Pollion aimoit les Lettres, & sçavoit qu'un des moyens de plaire au Monarque, c'étoit de favoriser les Sçavants. Aussi fut-il regardé à Rome comme un autre Mécéne. Virgile lui dût en partie la faveur dont Auguste l'honora. Munacius Plancus ne fut pas un

sacré par Fulvius à ce Héros de la Fable, ou parce qu'il y exerçoit les fonctions de grand Prêtre, ou pour faire allusion à son surnom de *Musa*; peut-être aussi se proposa-t'il d'exprimer sur les Monnoyes publiques son inclination pour les Lettres, & le commerce que ceux de sa famille avoient eu avec les Muses. Les plus graves Auteurs de l'Antiquité conviennent en effet, que la Maison Pomponia fut féconde en Philosophes, en Poëtes Dramatiques, en Historiens & en Orateurs. Chacune des neuf sœurs a sa Médaille & son symbole particulier qui la caractérise. Il est aisé de reconnoître sur la premiére, Apollon & Hercule Musagéte. Sur les revers suivants on voit les Muses tout de suite. Entre autres, Uranie, désignée par une sphére, Thalie à qui on attribuoit l'invention de la Comédie, & Euterpé qui présidoit à la Tragédie. Elles sont toutes deux reconnoissables au masque qu'elles ont à la main. On conjecture que le dessein du Monétaire en donnant une double tête & une massuë à Thalie, étoit de figurer l'ancienne & la nouvelle Comédie sous la protection d'Hercule qu'Aristophane, dans ses *Nuées* dit, avoit été le Génie tutélaire des piéces dramatiques.

des derniers à signaler son zéle pour l'embellissement de Rome. Il rétablit le Temple de Saturne, & L. Cornificius celui de Diane. Le Consul de l'année, T. Statilius Taurus se chargea de construire à ses frais le premier amphithéâtre de pierres qu'on eût élevé dans Rome. Jusqu'alors on avoit souvent donné au Peuple le plaisir des combats de Gladiateurs ; mais ces spectacles n'avoient point eu de lieu déterminé. Tantôt on choisissoit le Champ de Mars, tantôt la Place publique, où l'on élevoit de charpente des portiques & des rangs de siéges pour la commodité d'un nombre infini de spectateurs. Statilius rendit stable & permanente l'arêne de ces Jeux si agréables à un Peuple sanguinaire. Il la plaça au Champ de Mars, & lui-même en fit la Dédicace par un combat d'Athlétes qu'il y fit donner. Par quel moyen Statilius avoit-il pû rassembler assez de richesses pour fournir à de si grandes dépenses ? Sa naissance étoit obscure, mais il avoit mérité les bonnes graces du Prince par les plus importants services. Habile dans le métier des armes, il avoit un talent particulier pour commander l'Infanterie. Après Agrippa ce fut celui de ses Généraux qu'Auguste estima davantage & qu'il combla le plus d'honneurs & de richesses. Il apprenoit parlà aux Romains, que sous un Gouvernement Monarchique le mérite seroit encore plus sûrement récompensé, que sous la République.

De Rome l'an 727.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

Vell. Pat. l. 2.

Tandis que les amis du Souverain embellissoient sa Capitale à l'envi, l'Empereur s'occupoit à établir une paix solide dans les deux Provinces Oc-

De Rome l'an 717.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

Dio. l. 53. Suet. in Aug. & Epit. Liv.

cidentales qu'il s'étoit personnellement réservées. L'intérieur de l'Espagne & de la Gaule Transalpine étoit paisible & soumis ; mais les Salasses au pié des Alpes, & les Cantabres aux environs des Pyrénées, n'avoient pû encore porter le joug Romain, sans faire par intervalles des efforts pour le secoüer. Tout récemment les Salasses avoient affecté l'indépendance. Lorsque Messala faisoit la guerre dans l'Aquitanique aux Gaulois révoltés, ce Général avoit ordonné aux Salasses de faire transporter du bois dans son Camp pour les besoins de son armée. Ils avoient refusé de lui en fournir sans argent. Ils avoient plus fait. Sous prétexte de vouloir réparer les grands chemins qui conduisoient de l'Italie dans les Gaules à travers les Alpes, ils avoient rassemblé des troupes, & par des portions de rochers qu'ils avoient fait tomber du haut des Montagnes, ils en avoient embarrassé le passage. Leur audace étoit allée jusqu'à enlever l'argent des tributs qu'on transportoit de la Gaule à l'Empereur. Ces attentats méritoient une punition proportionnée à la faute. Auguste qui se trouvoit à portée de vanger l'insulte des Salasses, détacha une partie de ces nombreuses Légions qu'il avoit conduites en Espagne, & sous la conduite de Térentius Varro surnommé *Muréna*, il les envoya punir & soumettre les Salasses. L'expédition d'Aulus Térentius ne fut ni longue ni difficile. Il eut bien-tôt obligé de si foibles ennemis à quitter la campagne. Les Salasses se cantonnérent pourtant, & demandérent la paix. Térentius usa d'artifice pour les surprendre, & s'en

vanger. Il se contenta d'abord d'éxiger quelque argent de ces rebelles, & les fit ensuite rassembler, sous prétexte de choisir parmi-eux des soldats pour recruter ses troupes. Quand il en fut maître il les désarma, & les envoya tous à [a] Eporédie Ville du voisinage. Là il les soumit à l'esclavage, en fit vendre à l'enchére jusqu'à quarante-quatre milles, & leur défendit d'aspirer à la liberté qu'après vingt ans. Auguste distribua les terres de leur Païs & des Villes voisines aux soldats de sa garde, & fonda pour la nouvelle Colonie une Cité qui porta son nom, qu'on appella depuis *Augusta Prætorianorum.* *

De Rome l'an 727.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

* C'est aujourd'hui la Ville d'Aoste.

Cependant le retour de la belle saison tira l'armée Impériale des quartiers où elle avoit passé l'hyver. Auguste sortit lui-même de Tarragone. Il avoit à combattre deux Nations réünies, celle des Cantabres, & celle des Asturiens, & à réduire les deux plus vastes Provinces de l'Espagne Tarragonoise. Il commença par la [b] Celtibérie. Ce ne fut pas assez pour l'Empereur de marcher à ses ennemis par terre en côtoyant les Pyrénées, il crut que pour donner plus d'idée de son pouvoir à des Peuples qui ne le connoissoient pas assez, il devoit aussi les attaquer par mer. Pour cela il ordonna à sa Flotte de passer le Détroit * d'Her-

Oros. 16. Florus L. 4. & Dio. L. 53.

* Les Colonnes d'Hercule ou le Détroit de Gibraltar.

[a] Eporédie, aujourd'hui Yvrée dans le Piémont, eut le titre de Colonie Romaine, sous le sixiême Consulat de Marius, selon la remarque de Velléïus Paterculus.

[b] La Celtibérie dont nous avons parlé dans les Volumes précédents, comprenoit cette partie de l'Arragon qui est au delà de l'Ebre, une petite portion de la nouvelle Castille, du Royaume de Valence, & de l'ancienne Lusitanie.

De Rome l'an 727. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

* La Mer de Biscaye.

cule, la fit entrer de la Méditerranée dans l'Océan, & ranger la côte entiére de l'Espagne jusqu'au Golphe qui sépare la mer Aquitanique de * l'Océan Cantabrique. Après une longue marche à travers des Nations soumises, il vint enfin camper à [a] Ségisame, Ville du Païs des Vaccéens à portée des Provinces rebelles qu'il avoit à soumettre. Comme la Cantabrie étoit la premiére qu'il avoit résolu de châtier, il la fit d'abord environner du côté des terres dans toute son étenduë, par trois Corps de troupes, qui lui coupérent les vivres & les secours. Ce n'étoit pas assez. Du côté de l'Océan la Flotte Impériale débarqua une seconde armée, qui blocqua les Cantabres, & qui les empêcha de recevoir les vivres & les renforts, qu'on pourroit leur transporter par une des Villes Maritimes. Les Rebelles alors jugérent bien qu'ils ne pourroient se retirer du filet où ils étoient enveloppés, que par une action générale. Ils crurent devoir la hazarder au milieu de leur Païs, où ils pourroient trouver bien des ressources en cas de malheur. Les Chefs Espagnols rassemblérent donc toutes leurs forces aux environs de [b] Vellica Ville peu distante de

[a] Les anciens Auteurs ne s'accordent ni sur le nom, ni sur la position de Ségisame. Ils conviennent cependant que cette Ville étoit située dans le Païs des Vaccéens, qui occupoient une partie de la Vieille Castille, & du Royaume de Léon en de là du *Douro*. Orosius est le seul qui place Ségisame dans la Cantabrie. Selon Garibay, il faut en chercher les vestiges à *Vejsama*, ou aux environs.

[b] C'est ainsi qu'il faut lire dans le Chapitre 12. du Livre 4. de Florus, comme le remarque Grævius. Vellica étoit située au milieu des terres dans le Païs

l'Ebre. Ce fut-là qu'Auguste les attaqua & les défit. La déroute fut si compléte, que les Cantabres n'osérent s'enfermer dans leurs Places fortes, & ne choisirent plus d'autre asile que le Mont Vindius, rocher si haut & si escarpé, que c'étoit un proverbe dans le Païs, *qu'il seroit plus aisé à la Mer de couvrir le [a] Vindius de ses flots, qu'aux ennemis d'y grimper.*

De Rome l'an 727. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

Auguste ne s'étoit point épargné durant le cours de son expédition. Rigide observateur de la discipline, il l'avoit éxigée de ses troupes avec sévérité, & l'avoit pratiquée lui-même pour en donner l'exemple. Enfin les fatigues des marches & des campemens, la chaleur extrême d'un climat où il n'étoit pas accoûtumé, & l'air qu'on respire au voisinage de l'Océan, intéressérent sa santé. Il se sentit si fort affoibli, qu'il fut obligé de regagner Tarragone. Ce ne fut point par la force du corps qu'Auguste mérita le nom de Héros, comme les Héros de l'antiquité. Il étoit d'un tempérament délicat, & d'ordinaire il succomboit aux moindres travaux. La force de l'esprit réparoit dans lui la foiblesse de sa compléxion. Auguste faisoit plus à l'ombre & dans le secret du cabinet, d'où il envoyoit ses ordres, qu'exposé au grand jour & à la tête de ses troupes. Il avoit même éprouvé que ses armes étoient plus heu-

des Cantabres. Quelques Modernes la placent où est aujourd'hui *Vittoria*.

[a] Le Vindius étoit une des Montagnes des Pyrénées, du côté des Asturies. Garibay lui donne le nom de *Mont Irnio*. Les Géographes Modernes l'appellent plus communément, le *Mont des Asturies*.

De Rome l'an 727. Consuls, L'Empereur Cesar Auguste, & T. Statilius Taurus.

De l'Empire Romain, An. 23.

reuses entre les mains de ses Lieutenants dirigés par sa prudence, que quand il les manioit en personne. Avant que de quitter la Cantabrie, il laissa le Commandement de ses armées à C. Antistius. C'étoit un excellent Officier, personne n'en disconvint dans la suite ; mais alors sa renommée n'étoit pas encore suffisamment établie, ni parmi les Légions Romaines, ni parmi les Chefs des troupes ennemies. Pour acquérir beaucoup de gloire, il lui servit de n'avoir encore qu'une réputation médiocre. Les Cantabres retirés sur le Mont Vindius ne le redoutérent pas assés, ils abandonnérent le poste où ils étoient inabordables, & parurent dans la plaine. Bien-tôt Antistius les eut dispersés. Contraints donc à chercher des asiles ils se refugiérent sur le Mont [a] Médullius dans la Galice, & se cachérent dans des taillis qui s'étendoient jusqu'au Fleuve * Minius. Ce fut-là qu'Antistius & que Furnius nommé par Auguste pour Lieutenant de son Général subalterne, résolurent de faire périr le reste de ces Rebelles. Ils environnérent le lieu de leur retraite d'un large fossé dans l'étenduë de quinze mille pas, & le munirent par intervalles de fortins gardés par des troupes. Le désespoir alors saisit ces malheureux. Trop foibles pour se faire jour à travers leurs ennemis & déja pressés par la faim, ils préférérent une mort volontaire à l'esclavage. Les uns se percérent eux-mêmes de leurs dards, les au-

* Le Minho.

[a] Garibay conjecture que le Mont *Medullius* n'est point différent de celui que les Naturels du Païs appellent *Mandurla*.

tres

tres se jettérent tout vivants dans des feux qu'ils allumérent ; les autres s'empoisonnérent avec le fruit des Ifs, qui croissoient en abondance dans la forêt qu'ils occupoient. Cette défaite finit la campagne ; mais elle ne finit pas la guerre. Les Asturiens restoient encore à punir. Leur châtiment fut réservé pour l'année suivante.

De Rome l'an 727. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

Velleï. Paterc. l. 2. Dio. lib. 53. Suet. in Aug.

L'Empereur reprenoit ses forces à Tarragone, & gouvernoit de-là l'Univers avec la même autorité que s'il eût été à Rome à la tête du Sénat. Durant son absence, deux hommes d'un esprit inquiet s'avisérent de remuer, l'un dans la Capitale du monde, l'autre en Egypte. Le premier étoit un Préteur nommé M. Egnatius Rufus. L'année précédente il avoit obtenu l'Edilité, & s'étoit acquitté de son emploi à la satisfaction du Peuple. Le feu avoit pris à un quartier de Rome, & l'auroit consumé, si Egnatius n'eût mis en œuvre ses clients & ses esclaves pour l'éteindre. C'étoit un petit service rendu à la Ville, dont Rome pouvoit lui tenir compte, en l'élevant dans la suite & en son tems à de plus hautes dignités. L'ambitieux voulut être payé sur le champ de son bienfait. Sans garder les interstices marqués, il brigua la Préture, & cabala pour l'enlever au sortir de l'Edilité. L'absence de l'Empereur facilita son entreprise, & il obtint par la faveur du Peuple ce que les Loix & l'usage lui refusoient. C'étoit un attentat d'une dangereuse conséquence, & qui donnoit atteinte à l'autorité du nouveau Monarque. Dans l'espérance de pouvoir passer encore sans milieu de la Préture au Consulat, l'insolent fit

De Rome l'an 727. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

publier un Edit où il se qualifia *le Libérateur de Rome*. Ce seul titre excita les murmures de tout ce qu'il y avoit à la Ville de personnes distinguées. On s'en plaignit à l'Empereur tandis qu'il séjournoit à Tarragone. Auguste fut piqué de la conduite du Préteur ; mais il ne s'oublia pas & sçut modérer son courroux. Il se contenta de dresser une Ordonnance pour les Ediles présents & à venir, par laquelle il statuoit, que selon le devoir de leur Charge, ils eussent à faire éteindre avec soin les incendies, lorsque le hasard ou la négligence en auroit causé dans la Ville. C'étoit un avis indirect pour Egnatius, que quand il avoit rendu le service dont il se prévaloit avec ostentation, il n'avoit fait qu'éxécuter un des ministéres de son emploi. Nous verrons dans la suite ce même Egnatius honoré par Auguste d'un Gouvernement en Province, venir briguer séditieusement le Consulat, & condamné enfin au dernier supplice pour avoir tramé une conspiration contre l'Empereur.

Auguste reçut aussi en Espagne une accusation juridique contre ce Cornélius Gallus, à qui il avoit confié le Gouvernement de l'Egypte aussitôt qu'il l'eut conquise. Gallus n'étoit d'origine que Chevalier Romain ; mais par son bel esprit & par ses exploits Militaires, il s'étoit acquis quelque chose de plus que de la considération, dans la Cour d'Auguste. Il étoit aimé du Prince avec tendresse. L'élégance de ses Poësies, dont nous n'avons aujourd'hui que de fausses copies, l'avoit mis en liaison avec le Poëte Virgile, qui n'avoit rien épar-

gné pour célébrer la gloire de Gallus. Le Prince des Poëtes avoit fini son quatriême Livre des Géorgiques par un éloge magnifique d'un ami si estimable, & il avoit consacré la derniére de ses Eglogues à représenter la passion de Gallus pour la Comédiéne Cythéris. Cependant ce Gouverneur d'Egypte si cher à l'Empereur & à sa Cour, avoit manqué de fidélité & de respect à son Maître & à son bienfaicteur. La domination qu'on lui avoit laissé prendre sur les bords du Nil, l'enyvra. Il ne songea qu'à s'enrichir aux dépens d'un Peuple malheureux, & dépoüilla Thébes, l'une des superbes Villes de son Gouvernement, des principaux ornements dont les anciens Rois d'Egypte l'avoient embellie. Fier de ses grands biens, il se donna à la Province qu'il gouvernoit pour un petit Souverain, se fit ériger des statuës en divers lieux, & inscrire son nom sur des Pyramides. Bientôt Auguste averti de son faste & de ses concussions le révoqua, & lui envoya Pétronius pour successeur. Gallus revint à Rome & fut disgracié. Sa mauvaise fortune lui suscita autant d'adversaires qu'il avoit eu d'amis tandis qu'il étoit dans la faveur. Je ne sçai quel Valérius Largus, autrefois son ami, se fit son accusateur & sa partie, & le déféra comme coupable de mille attentats contre l'autorité du Prince. Auguste en laissa la décision au Sénat, & partit pour l'Espagne. Bien-tôt le procês de l'accusé fut instruit. Les Peres Conscripts le condamnérent à l'éxil, & adjugérent la confiscation de ses biens à l'Empereur. Ils ordonnérent même qu'on feroit des sacrifices aux Dieux, pour

De Rome l'an 727.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

Tib. Donatus in vitâ Virgilii.

Strabo, l. 17. & Dion. Lib. 53.

De Rome l'an 727. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

Suet. in Aug.

les remercier d'avoir délivré la Pattie d'un si dangereux Citoyen. Cet affront réduisit Gallus au désespoir. La vie lui parut insupportable, & pour s'en priver il n'employa point d'autre secours que son bras.

La nouvelle de la condamnation & de la mort d'un homme autrefois si cher, vint à l'Empereur durant son séjour en Espagne. Il regretta Gallus & répandit des larmes. *Tout Maître du monde que je suis*, dit-il, *faut-il que je ne puisse donner les bornes que je voudrois à la punition de mes amis, lorsqu'ils sont coupables !* Les sentiments d'Auguste pour l'infortuné Gallus augmentérent à Rome la haine qu'on avoit déja conçûë contre son accusateur. Largus devint un objet d'éxécration aux amis du Prince. On dit, que C. Proculéïus à la rencontre de Largus se boucha le nez, de peur, dit-il, de respirer un air contagieux proche d'un perfide délateur. Un autre Romain l'aborda, & lui demanda en présence de témoins, s'il le connoissoit : ***Moi ? Non,*** *je ne vous ai jamais vû*, répondit Largus. *Tant mieux pour moi*, repartit vivement le Romain : *Je n'ai plus à craindre que vous me déferiés.* Puis tirant ses tablettes il y écrivit ces mots : ***Largus ne me connoît pas, même de nom***, & fit signer par des témoins l'aveu que le Délateur en avoit fait. Telle devint à Rome la disposition des cœurs, lorsque le Gouvernement y fût changé. On y redouta les espions. Les Romains furent persuadés que leur Ville en étoit remplie. On se persuada même que l'administration d'un seul homme chargé des affaires du monde entier ne pouvoit s'en


1
IMP·CAESAR·AVG·
de Bronze
2
EX·S·C·
d'Or
3
AVGVSTVS
IMP·CAESAR
HISPANIA RECEPTA
T·CARISIVS LEG·
d'Argent
4
EMERITA
AVGVSTA
COL
d'Argent
5
FORT·RED
CAES·AVG
S·P·Q·R·
d'Argent
6
d'Or
7
AVGVSTO
d'Or
8
CAESAR
d'Argent

De Rome l'an 717.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

passer. De-là les défiances des Citoyens entre eux, & ces timides précautions pour agir & pour parler, qu'on avoit ignorées sous la République. Auguste néantmoins n'avoit pas encore fait beaucoup d'usage de ces voies odieuses de gouverner. Il avoit appris de Mécéne à ne déférer que médiocrement aux rapports de ces pestes de la Société. La supériorité de son génie & l'estime publique, l'éxemptérent tant qu'il vécut, de mettre en crédit des ames vénales, capables d'acheter la faveur par des trahisons. A proprement parler, le regne des Délateurs ne commença que sous ses successeurs. Plus ils furent foibles ou méprisables, plus ils eurent soin de recourir à d'indignes artifices, pour arrêter le cours des murmures & des complots.

La réputation du Gouvernement Romain n'étoit point affoiblie chez les Nations étrangéres, depuis qu'un seul Chef étoit maître de Rome. On y vit arriver du fond de l'Asie des Ambassadeurs de Polémon, qui demandoit avec empressement d'être mis au nombre des Alliés [a] du Peuple Romain. On peut bien juger que sa Requête fut agréée. Ce Roi du Pont & du Bosphore fut si charmé de se voir compris parmi les amis de Rome, qu'il accorda à ceux des Sénateurs Romains qui passeroient par son Païs le droit d'y occuper

Voyez la V. Planche des Médailles.

[a] Une Médaille qui représente Auguste & Polémon, est la preuve la plus autentique des liaisons que ce Monarque avoit soin d'entretenir avec le Peuple Romain, sous la protection de l'Empereur, depuis la défaite d'Antoine dont il avoit été le plus zélé partisan. Voyez le 13. Volume, page 629. & suiv.

De Rome l'an 727.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 25.

la premiére place aux Jeux publics. Environ ce tems-là même, Amyntas Roi de Galatie vint à mourir. Tout éloigné que fût alors Auguste des Régions Orientales, son nom imprima assez de terreur aux Galates, pour les contraindre à ne prendre plus de Maître dans leur Nation. Les fils d'Amyntas ne succédérent pas à leur pere. Rome s'empara de ses Etats, & en fit une Province Romaine sous l'administration de M. Lollius. Ainsi la Galatie & la Lycaonie commencérent dês-lors à n'obéïr plus qu'aux Propréteurs, qu'Auguste leur envoya. L'Empereur retrancha cependant du nouveau Domaine dont il prit possession, certaines Villes de la Pamphylie, qu'Amyntas avoit injustement usurpées. Elles furent restituées à leurs anciens maîtres. N'étoit-ce pas colorer une grande injustice par une légére apparence d'équité? Les Rois de l'Afrique intérieure se sentirent aussi de cette plénitude de puissance qu'Auguste s'étoit donnée sur tous les Souverains du monde. Juba avoit rendu la Numidie florissante. Sous son regne cette contrée autrefois barbare, avoit si bien pris les mœurs & les coûtumes des Romains, qu'elle les égaloit dans leur police, dans la culture des campagnes, & dans la discipline Militaire. La Numidie parut à l'Empereur une Région digne d'être ajoûtée aux Provinces de son Empire. Juba fut forcé de s'en désaisir. Rome lui donna en échange cette partie de la Gétulie, qu'elle n'avoit pas envahie avec les Provinces, qui autrefois avoient été sous la dépendance de Bocchus & de Bogud, c'est-à-dire, la

Mauritanie Césariéne & la Tingitane. De ſon côté Marcus Vinucius Propréteur de la Gaule Celtique ſous les ordres d'Auguſte, vengeoit la mort de pluſieurs Romains, qu'une Nation rebelle avoiſine de la Germanie avoit cruellement maſſacrés; & forçoit les Peuples de la contrée à ſe ranger ſous les Loix du Souverain de Rome. Tant de proſpérités affectionnérent de plus en plus le Peuple & le Sénat Romain au Gouvernement d'un Prince, qui tous les jours donnoit de nouveaux accroiſſements à l'Etat. On vit donc à Rome, ſans murmure, Sex. Apuléïus triompher ſous le bon plaiſir d'Auguſte, quoiqu'on n'apperçût pas bien clairement qu'il eût mérité cet honneur, autrement que par l'affection du Monarque. Apuléïus avoit été Proconſul en Eſpagne avant qu'Auguſte s'y tranſportât. C'eſt tout ce qu'on en ſçait. Les exploits qu'il y fit ſont ſi obſcurs, que nul Hiſtorien n'a daigné nous les tranſmettre.

De Rome l'an 727.
Conſuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 23.

L'Empereur étoit toûjours à Tarragone, tandis qu'il permettoit à ſes amis de triompher dans la Capitale. Si-tôt que ſon huitiême Conſulat fut fini, il ſe fit déclarer Conſul pour la neuviême fois, & prit M. Junius Silanus pour Collégue. Nous avons dit qu'après avoir ſubjugué la Cantabrie, il reſtoit encore à Auguſte de dompter les Aſturiens. Une partie de ce grand Peuple occupoit encore ſon propre Païs; & l'autre partie s'étoit retirée en Luſitanie, dont elle avoit envahi des Places, pour y ſoûtenir ſa révolte. Auguſte qui vouloit finir la guerre d'Eſpagne dans l'année, partagea ſes Légions en deux Corps. Il donna l'un

De Rome l'an 728.
Consuls, L'Empereur Auguste César, & M. Junius Silanus.

De l'Empire Romain, An. 24.

à Antistius pour agir dans l'Asturie, & l'autre à Titus Carisius, avec ordre de poursuivre les Asturiens jusques dans leurs derniers retranchements chez les Lusitaniens. Carisius prit les devants & se mit le premier en campagne. Les Rebelles étoient campés sur les bords de * l'Astura. L'armée Romaine s'approcha du Fleuve, & le Général sépara ses troupes par pelottons, sans craindre les ennemis qu'il croyoit éloignés. Les Asturiens furent bien-tôt avertis de la marche du Romain. Ils firent des détachements pour le surprendre, & pour l'attaquer de divers côtés à l'improviste. Si le projet eût réüssi, les Légions Romaines couroient risque d'être enveloppées & de périr sous le fer des Espagnols. Par un bonheur inespéré la discorde se mit parmi les troupes Asturiénes. Quelques[a] Brigéciniens mécontents de leurs Chefs trahirent le secret de leur parti, & donnérent avis à César du dessein qui se tramoit à son désavantage. A l'instant le Romain rassemble ses soldats divisés, va fondre sur l'ennemi, l'attaque, & le met en désordre. Ce ne fut pas sans perte; car les Asturiens étoient braves. Leur retraite fut prompte; mais courageuse. L'épée à la main, ils se firent un passage pour regagner [b] Lancia, Ville la plus forte & la plus considérable du Païs. L'ardeur des Romains parut extrême. Sans laisser les

* Le Fleuve *Astaris* ou *Asturio*.

Orosius l. 6. Florus l. 4. & Dio l. 53.

[a] Les Brigeciniens habitoient le territoire de *Brigæcium*, Ville que les uns confondent avec *Ovédo* dans les Asturies; les autres la placent dans l'endroit où est *Briviesca*, Ortélius conjecture qu'elle n'est point différente de Léon.

[b] On ne peut rien dire de certain sur la situation de *Lancia*, sinon que c'étoit une Ville du Royaume de Léon.

fuyards

De Rome l'an 728.
Consuls, L'EMPEREUR AUGUSTE CÆSAR & M. JUNIUS SILANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 24.

fuyards respirer un moment ils environnent la Place, & déja ils étoient prêts d'y mettre le feu. [a] Carisius y mit obstacle, fléchit le cœur de ses soldats, & leur persuada qu'il étoit plus honorable de laisser sur pié ce monument de leur victoire, que de le consumer par un incendie. Alors les Asturiens de l'une & l'autre dispersion se rendirent à leur Vainqueur, & tout le Païs s'assujettit au joug Romain. Ainsi lorsqu'Auguste & Antistius arrivérent, les grands coups étoient donnés, & l'Asturie étoit réduite.

Vell. Pat. l. 2.

L'Empereur cependant fut extrêmement sensible au plaisir que lui donna la victoire. Enfin l'Espagne venoit d'être entiérement pacifiée. Depuis plus de deux cents ans, c'est-à-dire, depuis les premiéres conquêtes qu'y firent les deux Scipions le pere & l'oncle de Scipion l'Africain, à la premiére année de la seconde guerre Punique, jamais l'Espagne n'avoit été parfaitement tranquille. Des troubles y renaissoient tous les ans, & plus d'un million de Romains y avoit perdu la vie, sans pouvoir l'asservir. Viriathe & Sertorius avoient épuisé Rome de Citoyens, & mis la République en danger de prendre la Loi de ces deux braves avanturiers. Numance à renverser avoit autant coûté & causé plus d'infamie aux Consuls & à leurs Légions, que la fameuse Carthage. Un nombre considérable de Préteurs avoient rougi de leur sang les terres Espagnoles. Enfin

Voyez la V. Planche des Médailles.

[a] La Médaille qui a pour légende T. CARISIVS LEGatus HISPANIA RECEPTA est un monument des exploits de Carisius en Espagne sous les ordres d'Auguste.

De Rome l'an 728. Consuls, L'Empereur Auguste Cesar, & M. Junius Silanus.

De l'Empire Romain, An. 24.

jusqu'à Auguste les révoltes n'avoient point discontinué, au moins dans quelques-unes des Provinces de ce vaste continent. Il sembloit que l'entiére pacification d'un Peuple si courageux & si constant à maintenir sa liberté, eût été réservée au nouveau Monarque du monde. Aussi le tems s'approchoit, où la paix devoit descendre du Ciel avec le Messie promis aux Juifs. Auguste n'étoit que l'instrument de la Providence, qui préparoit de loin les Nations à bannir la discorde, pour recevoir le Dieu pacificateur. L'Empereur fut si charmé d'avoir rétabli la tranquillité dans l'Espagne, que pour cela seul il fit refermer le Temple de Janus. Ce fut pour la quatriême fois depuis la fondation de Rome, & la seconde depuis le Regne d'Auguste. Du reste il s'occupa à la rendre solide, cette paix, qu'il avoit procurée aux Régions de sa nouvelle conquête. La plûpart des Villes de l'Asturie & de la Cantabrie étoient situées sur des montagnes, & l'audace de leurs Habitants n'étoit accruë, que par la difficulté de les y attaquer & de les y forcer. Auguste les contraignit de quitter ces demeures escarpées, & de venir habiter les plaines. Par-là leur humeur martiale & inquiéte céda aux soins paisibles qu'ils se donnérent, de tirer de leurs terres ce qu'elles étoient capables de produire. Les uns s'éxercérent à l'agriculture, les autres à foüir les mines d'or qui abondoient alors dans le Païs, les autres à creuser ces veines de terre si fécondes en *Minium*, sorte de minéral connu des Naturalistes sous le nom de *Cinnabre*. Elles étoient d'un grand rapport pour

ces Peuples, & se trouvoient sur-tout aux environs du fleuve *Minius*. Enfin Auguste eut la consolation d'avoir donné la chasse en Espagne à ces troupes de brigands, qui couroient les Provinces, & qui les remplissoient d'horreur & de pillages.

De Rome l'an 728. Consuls, L'EMPEREUR AUGUSTE CESAR, & M. JUNIUS SILANUS.

La multitude des Réglements qu'il eut à faire dans l'étenduë d'un si grand Païs, retint quelque tems l'Empereur à Tarragone. Ce fut-là qu'il apprit les embellissements nouveaux qu'Agrippa avoit faits dans la Capitale. Cet habile courtisan n'avoit rien épargné pour seconder sur cela les inclinations du Prince. Outre le Panthéon qui ne fut achevé qu'alors, & le Parc pour les Comices qu'il avoit décoré de galeries, il venoit de construire un magnifique portique dédié à Neptune, & qui portoit le nom de ce Dieu. C'étoit un tribut d'hommage & de reconnoissance. En effet Agrippa se croyoit redevable de ses derniéres victoires au * Dieu des Mers. Sur l'empire, & comme il se le persuadoit, sous la protection de Neptune, il avoit gagné les deux batailles qui l'avoient le plus illustré, celle de Sicile contre Sexte Pompée, & celle d'Actium contre Cléopatre & Antoine. On peut dire que rien n'égala dans Rome les ornements dont il embellit ce dernier édifice. Il y rassembla ce que la peinture & la sculpture avoient produit de plus exquis. Un tableau qui re-

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 24.

Dio. Lib. 53. Plin. L. 35. Solin. Strabo. &c.

* *a* Agrippa pour perpétuer la mémoire des heureux succès qu'il attribuoit à la protection de Neptune, fit représenter sur le revers de ses Médailles un Neptune, comme on le peut voir dans la Médaille que nous produisons.

Voyez la V. Planche des Médailles.

De Rome l'an 728. Consuls, L'EMPEREUR AUGUSTE CESAR, & M. JUNIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 24.

Martialis l. 11 Epigr. 109. & Epig. 1. l. 3. Ep. 20.

présentoit l'expédition des Argonautes & leurs avantures tenoit un rang distingué parmi ces chefs-d'œuvre de l'art. Un nombre prodigieux de statuës de Lysippe & des plus grands maîtres de la Gréce, y fut disposé en bel ordre. On dit qu'Agrippa donna le premier aux Romains l'exemple de faire plûtôt servir à la décoration des lieux publics les dépoüilles de l'Orient, que d'en orner les appartements de leurs logis. Ce grand homme joignit au portique de Neptune un Temple qui lui fut dédié, & le fit entourer d'un bosquet de lauriers, qui fournit au Champ de Mars une agréable promenade. Il consacra aussi à la commodité du public les Thermes, qu'il avoit fait bâtir pour son usage. Là le peuple fut reçu gratuitement à prendre les bains chauds, & à s'oindre d'huiles parfumées, après la sueur que procuroient les étuves. Les murs de cet édifice aussi utile que somptueux, & placés proche du Panthéon, furent couverts en dedans de petits tableaux peints en émail. On y admiroit, sur-tout, la statuë d'un homme qui se frotte en sortant du bain. C'étoit l'ouvrage du célébre Lysippe natif de Sicyone, & contemporain d'Aléxandre le Grand. Le reste des appartements fut enduit d'un blanc poli & lissé. Auguste fut si content des soins que s'étoit donnés Agrippa pour la décoration de la Capitale, qu'il lui confia la commission de terminer le mariage de Julie sa fille avec Marcellus son neveu, quoiqu'absent de Rome, de représenter ce jeune Prince dans la cérémonie, & d'en faire les honneurs. Nous n'avons point appris de l'Histoire les motifs

pressants qu'eut Auguste de conclure un mariage si intéressant avant son retour d'Espagne. S'il nous étoit permis de conjecturer, nous dirions que le dérangement de sa santé & la diminution de ses forces, l'engagérent à ne différer pas à unir ensemble les deux principales têtes de sa famille. Il avoit en vûë de se donner des successeurs avant sa mort, & destinoit l'Empire à Marcellus, sous la conduite & la direction d'Agrippa.

De Rome l'an 728. Consuls, L'EMPEREUR AUGUSTE CESAR, & M. JUNIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 24.

En effet rien de plus cher au Souverain du monde, que les deux jeunes personnes qu'Agrippa eut ordre de joindre ensemble par les liens de l'hyménée. Julie étoit l'unique enfant qui restât à l'Empereur. Scribonie, qu'Auguste avoit épousée en l'année sept cens douze de Rome, ne l'avoit fait pere que de cette seule fille. Répudiée ensuite en l'an sept cens quinze, Scribonie avoit fait place à Livie, qui ne fut féconde que tandis qu'elle eut Drusus Tibérius Néro pour mari. Auguste qui n'avoit point d'autre fruit de ses mariages que Julie, & qui n'espéroit plus en avoir de Livie sa femme qu'il aimoit passionnément, jetta les yeux sur Marcellus, pour l'unir plus étroitement à sa personne. Marcellus épousa donc Julie par procureur; car le neveu d'Auguste étoit alors en Espagne, auprès de son oncle occupé à réduire les Peuples de cette contrée.

Appian. Lib. 5. bellor. civil. & Dio. lib. 48.

Dio l. 53.

Quoi de mieux assorti que ces deux illustres époux? Leur âge étoit parfaitement égal, & ils comptoient l'un & l'autre environ seize ans. Marcellus fils d'Octavie sœur d'Auguste, avoit été adopté dès le berceau par son oncle. L'éducation

Vel. Pat. l. 2.

De Rome l'an 728.
Consuls, L'EMPEREUR AUGUSTE CESAR, & M. JUNIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 24.

qu'il avoit reçûë à la Cour de l'Empereur, & sous les yeux de sa mere, la plus vertueuse Romaine de son siécle, l'avoit rendu digne de donner un jour des Loix à l'Univers. Né sans défauts il n'avoit qu'à se montrer pour plaire. Son oncle, qui le destinoit à l'Empire aimoit à le produire dans les Assemblées du Peuple & du Sénat. Il excelloit sur-tout dans ces Jeux où la jeune Noblesse se donnoit en spectacle, pour faire preuve de son adresse aux exercices Militaires. On étoit convaincu d'ailleurs, que son cœur cachoit encore plus de vertus qu'il ne paroissoit de graces sur son visage & d'agrément dans sa personne. Enfin le fils d'Octavie étoit devenu les délices & la seconde espérance de Rome. Le procureur chargé de représenter Marcellus dans la cérémonie du mariage, s'en acquitta avec un zéle & une magnificence digne de lui. Il s'agissoit de faire sa cour à l'Empereur. Agrippa sans doute ignoroit, que dans très-peu d'années, il deviendroit lui-même le mari de la jeune Princesse, qu'il épousoit alors sous le nom d'autrui.

Pour Auguste il restoit toûjours à Tarragone. Sa mauvaise santé l'y retenoit plus encore que les besoins de l'Espagne, où il souhaitoit rétablir l'ordre avant que d'en sortir. Ce fut-là qu'il apprit les réjoüissances qui s'étoient faites à Rome, & les fêtes qu'Agrippa y avoit données aux nôces de Marcellus & de Julie sa fille. Au même-tems on lui annonça, que la maison qu'il avoit accordée à Agrippa, & par moitié à Valérius Messala, avoit été consumée par un incendie. Ce beau Pa-

De Rome l'an 728. Consuls, L'EMPEREUR AUGUSTE CESAR, & M. JUNIUS SILANUS.

De l'Empire Romain, An. 24.

lais situé sur le Mont Palatin, avoit autrefois appartenu à Marc-Antoine, & depuis la mort de ce Triumvir, Auguste en avoit fait présent à ses deux plus fidéles amis. Il eut pitié de leur infortune, & donna en argent à Messala l'équivalant de ce que le feu lui avoit fait perdre. A l'égard d'Agrippa, l'Empereur fut charmé d'avoir occasion de l'attirer encore plus près de sa personne. Il lui assigna une portion de son logement. Cette distinction fit dire aux Romains, qu'Auguste avoit presque partagé l'Empire entre lui & son ami, & de-là un Poëte fit sa cour à l'Empereur, par une allusion ingénieuse. *Le Gouvernement de Remus & de Romulus réünis*, lui dit-il, *va recommencer à Rome.* En effet, il sembla que les vertus de l'ancien tems alloient bien-tôt refleurir dans la Capitale. Depuis que les guerres civiles étoient éteintes, on y honoroit la probité, & l'on y récompensoit le mérite. Le fils d'un Affranchi nommé C. Toranius avoit obtenu place dans le Collége des Tribuns du Peuple. Son pere quoiqu'autrefois esclave, & portant encore les marques de sa servitude, osa se présenter sur la Tribune. Toranius l'y reçut & le fit asseoir auprès de lui. Rome parut avoir oublié son ancienne fierté, & loüa la déférence du fils pour son pere. Un Athléte nommé Servilius s'étoit distingué dans l'arêne ; de sa main il avoit percé trois cents ours, & autant d'autres bêtes féroces qu'on avoit apportées d'Afrique. Sa valeur fut illustrée, & on lui en fit goûter les fruits en l'élevant à la Préture. C'étoit ainsi que sous l'administration d'un bon Maître, les

* *Remo cum fratre Quirinus jura dabit.* Virg. Æneid. l. 1.

Dio. l. 53.

De Rome l'an 728. Consuls, L'Empereur Auguste César, & M. Junius Silanus. De l'Empire Romain, An. 24.

mœurs des Romains s'adoucissoient, & que cet orgüeil farouche de ces altiers Républicains, se changeoit peu à peu en des sentiments d'humanité.

Quoique l'année Consulaire fût sur sa fin, l'Empereur ne reparoissoit point à Rome. La maladie, ou plûtôt une espéce de langueur le retenoit toûjours en Espagne. Il y occupoit son loisir, en partie à procurer des divertissements aux Peuples qu'il avoit vaincus, en partie à récompenser les troupes qui l'avoient fait vaincre. Auguste fit célébrer des Jeux dans son Camp. Toute l'Espagne, pour parler ainsi, y accourut. L'Empereur confia le soin du spectacle aux deux jeunes guerriers qui le touchoient de plus près. Marcellus & Tibére y firent les fonctions d'Ediles. Nous avons dit que le premier étoit le neveu du Maître de l'Empire, l'époux de sa fille, & le plus aimable des Romains. Le second, transmis dans la Maison Impériale par Livie sa mere qui l'avoit eu d'un premier lit, s'efforçoit de mériter les bonnes graces de son beau-pere, & cachoit ses vices sous des apparences de vertu. Beau, bienfait, & brave, mais dêja plein d'ambition, Tibére ne surpassoit en âge Marcellus que d'environ un an. On ne peut dire avec quelle diligence les deux jeunes rivaux de gloire s'acquittérent de leur commission. Les Espagnols furent charmés de voir la magnificence Romaine transportée dans leur Païs. L'Empereur fit succéder à ces amusements des occupations sérieuses. Il lui restoit à récompenser un grand nombre de Vétérans qui avoient usé leurs forces

forces à son service. Il leur distribua les terres de cette portion de la Lusitanie où les Asturiens rebelles s'étoient cantonnés, & où il avoit fallu les forcer. Là il bâtit une Ville, à qui il donna le nom & les priviléges des Colonies Romaines. Dês-lors elle fut appellée [a] *Augusta Emerita*. Auguste l'honora de son nom parce qu'il en étoit le Fondateur, & y ajoûta celui d'*Emerita*, pour faire entendre, qu'il ne l'avoit construite que pour servir de récompense au mérite & aux longs travaux de tant de braves, qui avoient eu part à ses victoires. Elle subsiste encore aujourd'hui, cette Ville, sous le nom de *Merida*. En même-tems il fonda Sarragoce, appellée de son nom *César-Augusta*, & diverses autres Villes, où il laissa de fortes garnisons pour réprimer les fréquentes révoltes des Cantabres. Enfin pour faciliter le passage des armées Romaines d'une Province à l'autre, on construisit par ses ordres un pont de pierre sur l'Ebre.

De Rome l'an 728.
Consuls, L'EMPEREUR AUGUSTE CESAR, & M. JUNIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 24.

Auguste commençoit à se mieux porter, & le rétablissement de ses forces lui permit de supporter les fatigues de son retour à Rome. Avant son départ il n'eut rien de plus à cœur, que d'établir en Espagne une tranquillité durable. Pour y réüssir, il partagea ce grand continent en trois Régions, dont l'une fut appellée la Lusitaniéne, l'autre la Tarragonoise, & la troisiême la Bétique. Il établit Titus Carisius Gouverneur de la

Voyez la V Planche des Médailles.

[a] Plusieurs Villes d'Espagne ont conservé la mémoire de leur fondation sur plusieurs Médailles frappées en l'honneur d'Auguste; telle est celle qui a pour inscription EMERITA AVGVSTA.

De Rome l'an 729. Consuls, L'Empereur Cesar Auguste, & C. Norbanus Flaccus.

De l'Empire Romain, An. 25.

Lusitanie, & mit la Tarragonoise (c'est-à-dire, le reste des Provinces Espagnoles de son partage) sous la garde d'Antistius, qu'il en nomma Propréteur. Les trois Légions qu'il y laissa, & les trois Lieutenants Généraux qu'il donna au Commandant, veillérent avec tant de soin sur les mouvements de ces Peuples, que les révoltes y parurent assoupies pour long-tems.

Il est fort incertain si l'Empereur prit possession de son dixiême Consulat, ou en Espagne, ou sur la route, ou après son retour à Rome. Du moins il est constant, qu'il se choisit pour Collégue C. Norbanus Flaccus. Dès le premier jour de Janvier les Peres Conscripts s'assemblérent, & lûrent la Requête que l'Empereur absent leur avoit fait présenter. Auguste demandoit leur agrément pour faire distribuer par tête quatre cents * piéces de la monnoye courante à chaque Citoyen de Rome. C'étoit une gratification qu'il étoit bien aise de répandre sur le Peuple, pour le remercier de l'intérêt qu'il avoit pris à sa santé durant sa maladie. Il est vrai que les Loix avoient défendu ces sortes de largesses. On n'avoit plus lieu de craindre dans la personne du Souverain un motif si intéressé. Non-seulement le Sénat agréa la demande du Prince; mais il ratifia encore par un Acte Juridique ce que Rome lui avoit accordé de vive voix. Il fut déclaré, qu'Auguste étoit au-dessus des Loix, & qu'il pourroit contrevenir à toutes sans se rendre coupable. On fit plus, par un serment solemnel, les Peres Conscripts approuvérent tout ce qu'il avoit ordonné depuis qu'il

* Deniers Romains.

Dio. l. 53.

étoit à la tête des affaires. Le zéle des Sénateurs pour lui redoubloit à mesure qu'il approchoit de Rome. Lorsqu'il y fut arrivé on ne mit plus de bornes à la flatterie. On fit des Réglements pour la conservation de sa santé & pour la sûreté de sa personne. Il parut encore plus d'affectation dans le soin que prirent tous les Ordres de distinguer Marcellus & Tibére. Ils accordérent au premier, tout jeune qu'il étoit, le droit d'avoir place au Sénat, & de s'y asseoir parmi les anciens Préteurs. On statua de plus, qu'il pourroit obtenir le Consulat dix ans avant l'âge fixé par les Loix. A l'égard de Tibére, on lui permit d'aspirer aux Charges Curules cinq ans avant l'âge prescrit.

De Rome l'an 729.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & C. NORBANUS FLACCUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 25.

Le Triomphe étoit dû à Auguste pour ses nouvelles conquêtes en Espagne, & pour la tranquillité qu'il avoit rétablie dans une des plus belles portions de l'Empire. Le Sénat & le Peuple n'auroient pû le refuser à tout autre Général que lui, dans les tems même où les armes ne faisoient point encore de violence à l'équité des suffrages. Les Peres Conscripts décernérent donc le Triomphe au Vainqueur des Cantabres & des Asturiens. Fût-ce par modestie, ou par un raffinement d'orgüeil, qu'Auguste ne voulut pas l'accepter ? Il avoit rendu lui-même cette distinction Militaire trop commune, pour en faire l'objet de ses desirs. En la prodiguant pour de légers sujets aux Généraux ses subalternes, il l'avoit en quelque sorte avilie. Auguste souffrit seulement que le Sénat fit ériger à sa gloire un arc de Triomphe couronné d'un trophée. Il est constant que ce monument

De Rome l'an 729. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & C. NORBANUS FLACCUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 25.

Plin. l. 3. cap. 20. Dio. l. 53. Sueton. in Aug. Orof. l. 6.

fut placé dans les Alpes; mais rien n'est plus incertain que le lieu précis où il fut élevé. Les uns veulent que ce fut au Païs des Salasses proche de la nouvelle Ville nommée * *Augusta Pratoria.* D'autres prétendent qu'on l'érigea à l'extrêmité des Montagnes, vers le Port ** *Monacus*, où l'on voit encore une colonne torse reste d'un plus grand édifice. Ne pourroit-on pas conjecturer que ce superbe ouvrage fut bâti à portée d'une petite Ville Maritime de la Ligurie, dont parle Ptolomée, & qu'il appelle *** *le Trophée d'Auguste*? Quoiqu'il en soit (car nous n'osons décider) du moins il paroît inconteſtable, que l'inscription qu'on y lisoit du tems de Pline, & qu'il nous a rapportée en entier, n'y fut mise que plusieurs années après l'ouvrage commencé. Parmi les autres titres d'Auguste on y lisoit celui de suprême Pontife. Cependant on ne peut douter que l'Empereur ne prît possession du Souverain Pontificat qu'après la mort de Lépide, qui vivoit encore dans l'année que nous parcourons.

A parler en général, la paix regnoit dans toute l'étenduë de l'Empire Romain. Le Temple de Janus fut fermé, & l'on ne jugea pas à propos de le r'ouvrir pour quelques soulevements nouveaux, excités par les Cantabres & les Asturiens depuis le départ d'Auguste. C'étoit un reste de fureur que ces Peuples rigoureusement traités exhalérent par une cruelle perfidie. L. Lamia commandoit

* Aoste.

** Monaco.

*** Villefranche selon les uns, *Torbia*, ou *Turbia* selon d'autres.

les troupes qui veilloient sur leurs démarches. Ces barbares le priérent d'envoyer un détachement de ses soldats pour y recevoir le blé, dont ils vouloient, disoient-ils, faire présent à leurs défenseurs. Lamia se laissa surprendre à ces marques d'affection. Un bataillon Romain part, on le sépare sous prétexte de conduire une partie des soldats dans des magasins reculés, & les autres dans des granges plus voisines; on les massacra tous sans en excepter un seul. La vangeance d'une si noire trahison ne fut pas différée. Le Commandant Romain conduisit toutes ses troupes dans le Païs rebelle. Là tout fut mis à feu & à sang. Les Villes furent pillées & démolies, les Bourgs renversés, enfin toute la contrée ne parut plus qu'une vaste solitude couverte de cadavres & de débris.

De Rome l'an 729.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & C. NORBANUS FLACCUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 25.

Une autre guerre encore moins intéressante dans une Région plus éloignée, ne fit pas r'ouvrir le Temple de Janus. Certain Chevalier Romain nommé Ælius Gallus, ou selon d'autres Ælius Largus, commandoit quelques troupes en Egypte. L'Empereur l'y avoit envoyé exprès comme un homme propre à tenter des avantures. Le dessein de l'Empereur étoit de connoître au vrai les limites de l'Ethiopie du côté de l'Orient, & le Païs des [a] Troglodytes qui n'étoient séparés de l'Egypte que par le Golphe Arabique. Il sçavoit que ces Peuples étoient riches par le trafic qu'ils

Plin. l. 6. Strabo. l. 11. Diod. 55. Zonaras, & Josephus.

[a] Ce n'est pas seulement au fond du Golphe Arabique, que les anciens plaçoient les Troglodytes. Ils trouvérent encore un Peuple du même nom au milieu de l'Afrique, à seize journées de la grande Syrte vers l'Occident.

De Rome l'an 729. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & C. NORBANUS FLACCUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 25.

faisoient de parfums & de pierres précieuses, dont ils commerçoient par des échanges d'or & d'argent. Auguste vouloit ou les conquérir, ou les forcer à prendre des alliances avec Rome. Ælius de sa part avoit toute l'ardeur imaginable de se signaler par des conquêtes, & de rendre son nom fameux par des découvertes. Il quitte donc les bords du Nil, suivi d'une assez grosse armée qu'Hérode le Roi de Judée avoit augmentée de cinq cents hommes de sa garde. Le premier séjour d'Ælius fut chez les Nabathéens, Nation unie d'alliance avec les Romains. Là pour son malheur le Commandant Romain trouva un traître nommé Syllaï, homme de condition & Arabe de naissance, qui s'offrit à devenir son guide à travers les Païs où il alloit entrer. Il s'agissoit d'abord d'arriver dans la Capitale de la Nabathée, pour passer de-là dans l'Arabie Heureuse. Le perfide conducteur assûra, qu'il n'étoit pas possible de s'y frayer une route par terre. Cependant tous les jours des Caravanes presque aussi nombreuses que des armées s'y rendoient, en côtoyant la Ville de Petra. Malgré les préjugés le fourbe se fit croire. Il engagea Ælius à faire construire au voisinage de Cléopatris, autrement Arsinoé, huit cents tant Birêmes que Trirêmes pour le transport de ses troupes. Ce genre de bâtiments ne parut pas propre au conducteur pour naviger sur ces mers. Il fallut les changer en cent trente grosses flûtes d'une grande pésanteur. On chargea dessus les onze mille cinq cens hommes qui composoient l'armée Romaine. Le Nabathéen qui connoissoit ces mers,

eut la malice de faire passer la Flotte à travers des rochers & des bas-fonds, qui l'endommagérent considérablement. Enfin après quinze jours de navigation Ælius arriva à la Capitale des Nabathéens. Delà il prit sa route par terre, sous la conduite du même Syllaï, qui l'introduisit dans l'Arabie. Jusques-là ce Royaume n'avoit point été entamé par les Romains, & c'étoit presque une Région inconnuë pour eux. Après des fatigues incroyables on les engagea dans une terre aride, où le Ciel & la terre parurent contribuer de concert à leur perte. D'abord la bravoure naturelle des Légionaires leur fit enlever sans peine quelques Villes mal défenduës, dont les noms avoient été ignorés en Occident. Ils prirent Amneste, Maguse, & d'autres Places encore plus éloignées du terme de leur course. Le Roi Sabos défendit moins son Arabie par la force des armes que par une sage inaction. Il espéra que la nature du climat seroit plus nuisible à l'armée ennemie, que la résistance de ses Sujets. En effet les Romains eurent infiniment à souffrir d'un Soleil ardent, d'une terre brûlante, & des eaux infectées qui couloient dans le Païs. La faim se joignit à la soif, & de cet assemblage de maux il en résulta un beaucoup plus grand. Ce fut une maladie jusques-là inconnuë aux Romains, qui les enlevoit par troupes, sans que l'art de leurs Médecins pût les guérir ou les soulager. Le mal se faisoit d'abord sentir à la tête, en desséchoit les humeurs, faisoit tomber les dents, ulcéroit les gencives, & causoit la mort. Ceux néanmoins

De Rome l'an 729.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & C. NORBANUS FLACCUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 25.

De Rome l'an 729. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & C. NORBANUS FLACCUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 25.

qui échappoient de cette premiére attaque sentoient leur mal passer du corps jusqu'aux piés, qui demeuroient perclus. On n'y trouva point d'autre reméde que de faire prendre aux malades du vin avec de l'huile & de les en frotter. Par malheur le Païs ne produisoit aucune de ces liqueurs, & peu de Romains avoient eu la précaution de s'en fournir. Tout le Camp d'Ælius étoit donc épuisé de langueur, & les forces de ces braves ne répondoient plus à leur courage.. Le Roi Sabos profita de ces instants. Après un repos que la prise de ses Villes n'avoit pas interrompu, il se rabattit sur l'ennemi, le défit, lui reprit ses Places, & le chassa de ses Etats. Ælius avoit été le premier des Romains qui eût osé porter la guerre dans cette partie de l'Arabie, qui confine avec la Mer Rouge. Il fut aussi le dernier qui y rentra. Ce Royaume fut le seul de toute l'Asie Occidentale qui se préserva pour jamais du joug Romain.

L'échec que Rome avoit reçu au voisinage de la Judée ne dégoûta point Hérode de l'attachement qu'il avoit pour Auguste. Il bâtit deux Palais dans le lieu le plus élevé de Jérusalem, & donna au premier & au plus magnifique le nom de César, & au second le nom d'Agrippa. Aussi comptoit-il sur l'affection de ces deux illustres Romains. Hérode étoit persuadé, qu'après Agrippa Auguste n'aimoit personne autant que lui, & qu'après César il tenoit la première place dans le cœur d'Agrippa. Il est vrai que de tous les Rois de l'Asie nul ne faisoit sa cour avec plus d'habileté

Joseph. Lib. 1. de Bell. Jud. c. 16. & Antiq. l. 15.

leté à l'Empereur & à son favori. Il rétablit la Ville de Samarie, augmenta son enceinte, lui donna vingt stades ou à peu près une lieuë commune de circuit, & y fit bâtir un Temple à l'honneur du Monarque du monde. Il changea le nom de *Samarie* en celui de *Sébaste*, c'est-à-dire, la Ville d'Auguste, & il y assembla dix mille hommes pour la peupler. Le Temple en fit le principal ornement par sa beauté. Au milieu de la Ville dans l'espace d'un stade & demi, ou d'environ cent quatre-vingt-sept pas géométriques, s'étendoit une grande place qui étoit terminée par le nouveau Sanctuaire. Ce Temple tout magnifique qu'il étoit céda néantmoins à celui que le même Hérode consacra à Auguste proche des sources du Jourdain. Ce dernier fut tout entier revêtu de marbre blanc. Enfin comme il n'osa en ériger dans Jerusalem, & opposer le culte de son Dieu mortel & visible, à celui du Dieu éternel, il fit du moins adorer César dans les Villes frontiéres de ses Etats. Toute la Religion de ce Prince Iduméen d'origine consistoit dans sa politique. C'est à elle qu'on doit attribuer la fondation de Césarée, superbe monument de l'opulence du Roi des Juifs & de la gloire d'Auguste dont elle porta le nom. Entre Joppé & Dora étoit une plage orageuse, où les Vaisseaux qui venoient de Phénicie étoient en danger lorsque le vent du midi souffloit. Hérode voulut donner une retraite aux Marchands de Tyr & de Sidon, leur procurer un abri contre les tempêtes, & en même-tems enrichir ses Etats par le négoce. Il choisit donc un lieu de

De Rome l'an 729.
Consuls, L'Empereur César Auguste, & C. Norbanus Flaccus.

De l'Empire Romain, An. 25.

De Rome l'an 729. Consuls, L'Empereur Cesar Auguste, & C. Norbanus Flaccus.

De l'Empire Romain, An. 25.

son domaine, nommé la Tour de Straton, y fit creuser en forme de croissant un Port aussi vaste que le Pyrée d'Athènes, y bâtit une Ville superbe, & la nomma Césarée. Ce qui mit le comble à la flatterie ce fut le Temple qu'il y fit ériger en l'honneur d'Auguste. On y vit la statuë colossale de l'Empereur, de la même hauteur que celle de Jupiter Olympien, ou que celle de Junon posée à Argos dans le Temple de la Déesse. Ce ne fut pas tout. Il dressa dans sa nouvelle Ville & à Jerusalem même des théâtres & des amphithéâtres. Il fonda à perpétuité des Jeux en l'honneur d'Auguste, Jeux qui devoient se renouveller dans la Capitale de Judée tous les cinq ans à l'imitation des Jeux Olympiques. Il rétablit aussi la Ville d'Anthédon prête à tomber en ruine, & la nomma *Agrippium*, pour faire sa cour au favori de l'Empereur. Des monuments si prophanes, & pour la plûpart si contraires à la sainteté des Loix Judaïques avoient irrité le Peuple contre leur Roi. Cet adulateur impie, qui faisoit plus pour Rome que ce qu'elle éxigeoit de lui, disoit sans cesse à ses sujets, qu'il y étoit forcé par des ordres supérieurs. Le monde sentoit du moins avec étonnement jusqu'à quel point l'autorité du Monarque Romain étoit montée, puisque la Judée elle-même souffroit qu'on érigeât des Temples dans l'étenduë de son domaine, à d'autres qu'au vrai Dieu.

L'onziéme Consulat d'Auguste fut tout propre à lui faire comprendre combien l'idée qu'on avoit en Orient de sa Divinité étoit chimérique.

Il s'étoit fait déclarer Consul avec Aulus Térentius Varro Muréna. Aprês la mort de ce dernier qui ne survêcut que três-peu de tems à son élévation, il venoit de choisir pour Collégue Cn. Calpurnius Piso, lorsqu'il tomba dans une langueur mortelle. Auguste avoit toûjours été d'une compléxion délicate, & depuis un tems sa santé avoit souffert de fréquentes alternatives de maladie & de convalescence. Alors le mal se déclara d'une maniére à faire craindre pour sa vie. Antonius [a] Musa le plus fameux Médecin de Rome contribua beaucoup à augmenter le danger du malade, par des remédes nuisibles qu'il lui fit prendre. Il hasarda d'abord des potions chaudes, qui allumérent dans les veines du malade un feu qui le réduisit à l'extrêmité. D'ailleurs l'inquiétude où l'avoit mis l'expédition d'Ælius qu'il avoit ordonnée, redoubla la violence de sa fiévre, & lui revint souvent à l'esprit au fort de ses accês. Accablé par la violence du mal, & désespérant de voir ses jours prolongés, il manda les Magistrats Curules, le Sénat en Corps, & les principaux Chevaliers Romains. Tous s'attendoient que l'Empereur mourant alloit se désigner un successeur, & que pour perpétuer l'Empire dans sa famille, il ne manqueroit pas de le transmettre au jeune Marcellus son gendre, son neveu, & son fils adoptif. L'assemblée fut fort étonnée de n'entendre pas un nom si cher sortir de la bouche du malade, & plus encore de la démarche qui sui-

De Rome l'an 731.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 26.

Sueton. in Aug. Dio. l. 53. Plin. l. 19. Strabo, &c.

[a] Antonius Musa étoit Grec d'origine, & frére d'Euphorbe Médecin de Juba Roi de Mauritanie.

De Rome l'an 730.
Consuls, L'Empereur Cesar Auguste, & Cn. Calpurnius Piso.

De l'Empire Romain, An. 26.

vit un silence si mystérieux. Auguste fit approcher Calpurnius Piso son nouveau Collégue dans le Consulat, & sans proférer une seule parole, lui mit entre les mains son testament cacheté, & un Journal écrit de sa main. On ignora ce que contenoit le testament. Pour le Journal, on sçut que l'Empereur s'étoit donné la peine d'y tracer un état exact de tout l'Empire, de ses Provinces, de ses armées, de ses finances, & de ses Alliés. Remettre aux Magistrats un écrit si important, c'étoit en quelque sorte les rendre maîtres, ou de rétablir la République, ou de se choisir un Empereur à leur gré. Auguste se contenta de leur faire entendre; mais seulement d'une maniére indirecte & comme par voix d'insinuation, que s'ils panchoient à se donner un nouveau Maître, leur choix ne pouvoit mieux tomber que sur Agrippa. En effet Auguste remit son anneau à ce fameux Capitaine, à ce sage Citoyen, en présence du Sénat, comme autrefois Aléxandre avoit donné le sien à Perdicas, à la vûë des Officiers de son armée. Ce fut-là le seul signe de prédilection que donna l Empereur. Marcellus parut entiérement oublié.

La démarche d'Auguste fit quelque chose de plus sur les Romains, que de leur inspirer de la compassion pour son état, & que de préparer les cœurs à le regretter. Tout Rome fut remplie d'admiration pour sa vertu, & sur-tout pour ce désintéressement si peu ordinaire, qui lui faisoit négliger sa famille en faveur du bien commun. Auguste paroissoit aux Romains plus digne de

l'Apothéose par son tendre amour pour la Patrie, que Jule César par ses exploits héroïques. Cependant cet honneur lui fut différé pour plusieurs années. Le Médecin Musa changea de méthode : Ce qui l'avoit trompé, c'est qu'il jugeoit le foye du malade attaqué, & qu'il croyoit que la chaleur étoit bonne pour ces sortes de maladies. Ses premiéres expériences le désabusérent. Il n'usa plus que de remédes rafraîchissans, & sur-tout de laituës, & il ordonna au malade des bains d'eau froide. Ce régime [a] réüssit. Par-là Musa tira l'Empereur de danger & remplit Rome de joye. Aussi ce Médecin fut-il honorablement récompensé. Le Sénat lui fit dresser une statuë de bronze vis-à-vis celle d'Esculape, distinction nouvelle pour un affranchi ! Enfin Auguste l'enrichit de ses dons, & accorda non-seulement à lui, mais en sa considération à tous les Médecins de Rome, l'immunité de toutes les taxes & de tous les tributs.

De Rome l'an 730.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 16.

La convalescence d'Auguste causa dans la Capitale une [b] joye universelle. Tous les Ordres de

[a] La guérison d'Auguste César acquit une si grande réputation à Antonius Musa, que les Grands de Rome lui confiérent le soin de leur santé ; ce fut par ses conseils qu'Horace & quantité de Romains distingués, s'en tinrent aux bains froids de Gabies & de Clusium. Il accrédita tellement ces bains, que ceux de Bayes furent entiérement abandonnés. Les Habitants de ce dernier endroit portérent plus d'une fois leurs plaintes contre le Médecin, qu'ils accusérent d'ignorance ou de mauvaise volonté.

[b] Les Monnoyes Romaines furent en quelque sorte dépositaires des vœux que les Citoyens avoient formés pour la guérison de l'Empereur. On en jugera par une Médaille d'Auguste, dont le revers est chargé d'une Couronne & de cette inscription. JOVI. VOTA SUSCEPTA PRO SALVTE CAESARIS AUGUSTI. S. P. Q. R.

Voyez la V. Planche des Médailles.

De Rome l'an 730.
Consuls, L'Empereur Cesar Auguste, & Cn. Calpurnius Piso.

De l'Empire Romain, An. 26.

l'Etat la firent éclater par des réjoüissances publiques. Les jeux du Circ & les spectacles du théâtre furent célébrés avec un appareil & un concours qu'on n'avoit point vû dans les plus heureux tems de la République. Quelques peres de familles même prêts de quitter la vie voulurent avant que d'expirer, prendre part à l'allégresse commune. Par une des clauses de leurs testaments, ils ordonnérent à leurs héritiers de porter des offrandes au Capitole, & d'immoler à Jupiter des victimes chargées de cette inscription. *Le jour de notre mort est celui de la guérison d'Auguste.* C'étoit faire entendre qu'ils mouroient sans regret, puisque les Dieux rendoient à la terre un Prince qui tiendroit lieu de pere à leurs enfants.

Le premier soin de l'Empereur lorsqu'il eut rétabli ses forces, fut de rendre graces au Sénat de l'intérêt qu'il avoit pris à sa santé. Il voulut lire à l'assemblée le testament qu'il avoit fait, & la convaincre par-là qu'il ne s'étoit point nommé de successeur; mais qu'il avoit laissé libre à la République, ou de se rétablir, ou de se donner un maître de son choix. Pour ne pas paroître en douter, tous les Sénateurs se récriérent, qu'ils ne souffriroient jamais qu'on leur fit une lecture inutile. C'étoit ainsi que Rome non-seulement s'accoûtumoit à porter le joug; mais encore qu'elle aimoit son état, & qu'elle le regardoit comme la délivrance d'une servitude réelle, qui n'avoit de la liberté que l'apparence.

Cependant les procédés d'Auguste durant sa maladie & après sa guérison firent naître dans sa

Maison des mécontentements & des jaloûsies, entre ses proches & ses amis. Marcellus & Julie s'étoient attendus à de tout autres témoignages de bien-veillance, que ceux qu'ils avoient reçus de l'Empereur dans ce tems critique, où le pere de l'une & l'oncle de l'autre sembloit prêt à expirer. Ils regardérent comme une injustice la préférence que le mourant avoit donnée à Agrippa. C'étoit à lui seul qu'il avoit remis son anneau. *L'insensible Auguste*, disoient-ils, *a-t'il donc pû oublier ce qu'il devoit à son sang, pour ne se souvenir que d'un homme obscur & né dans la poussiére? L'âge de Marcellus a-t'il pû servir de prétexte! Frivole excuse! Lorsque Jule César fit porter son nom à son neveu, & qu'il le mit en possession de ses biens, Octavien lui-même comptoit-il beaucoup plus d'années que Marcellus n'en compte aujourd'hui? Antoine avoit servi Jule avec autant de constance qu'Agrippa. Celui là néanmoins témoigna-t'il par le moindre signe, qu'il souhaitoit d'avoir Antoine pour successeur?* Ces plaintes de Marcellus & de sa femme étoient injustes; mais l'ambition & la jalousie ne sont-elles pas plus fortes que la raison? Le mauvaise humeur des mécontents éclata, non pas tant contre l'Empereur, qu'ils respectoient encore assez pour lui dissimuler leurs ressentiments; mais contre le favori. Enfin les dissentions de la Cour allérent si loin, qu'il fallut séparer les rivaux, & écarter Agrippa pour rendre le calme à la famille Impériale. Ce fidéle, cet inséparable ami de l'Empereur se vit contre son attente nommé au Gouvernement de la Syrie,

De Rome l'an 730.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 26.

De Rome l'an 730.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 26.

ou plûtôt de l'Asie entiére. Il partit au grand regret d'Auguste ; mais il partit en homme qui n'avoit pas résolu de mettre entre lui & Rome tout l'intervalle que ses jaloux avoient prétendu. Il confia donc à des Lieutenants l'administration des Contrées les plus reculées. Pour lui au lieu de prendre la route d'Antioche, il s'arrêta dans l'Isle de Lesbos, & fixa sa demeure à Mitylêne. De-là il envoya des ordres aux Provinces Asiatiques, à la Syrie même, & aux Régions qui en dépendoient.

' Joseph. l. 15. & 13.

Le politique Hérode sentit bien que l'éloignement d'Agrippa n'étoit pas une disgrace. Si-tôt qu'il le sçut à Lesbos il quitta la Palestine, & vint rendre ses hommages à cet ancien ami, à ce protecteur constant. Comme Roi de Judée il ressortissoit du Gouvernement de Syrie ; Hérode alla donc faire sa cour au nouveau Gouverneur. Son voyage ne fut pas inutile. Une députation des Habitants de Gadara Ville des environs de Galaad, arriva presque sur ses pas à Mitylêne, & se plaignit des véxations d'Hérode & de sa tyrannie. Ces accusations ne furent pas même écoutées. Agrippa renvoya au Roi les Députés piés & poings liés, avec permission de s'en faire justice à sa volonté. C'étoit ainsi que par des soumissions, par des présents, & par des flatteries, qui donnoient quelquefois atteinte à la Religion de son Païs, l'Iduméen assis sur le Trône de David achetoit l'impunité de ses violences. Rome aussi prenoit plaisir à étendre les limites de ses Etats, & attribuoit au Roi de Judée des Provinces entiéres de

de son voisinage, pour peu que l'Empereur les eût trouvées rebelles à ses ordres. Par-là le Domaine d'Hérode prit de grands accroissements.

De Rome l'an 730. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.

Les troupes que le Roi des Juifs avoit prêtées à Ælius Largus pour son expédition dans l'Arabie Heureuse, ne revinrent qu'avec peine dans leur Païs, & Largus lui-même n'arriva qu'à travers mille dangers sur les terres d'Arétas autre Roi d'Arabie. Le perfide Syllaï servoit toûjours de guide à l'armée Romaine. Tout ami qu'Arétas étoit de ses nouveaux hôtes, son Païs étoit si sec & si inculte, que les Romains n'y vêcurent que de dattes durant un mois. De-là ils passérent dans une Région déserte nommée l'Ararène, où les Habitants n'avoient point d'autre occupation que de nourrir des bestiaux. Enfin après cinquante jours de marche Largus passa dans la Région des Négrans. Ceux-ci à la vie pastorale joignoient le métier des armes, & marchant par bandes, ils se servoient dans les combats, de la hache, de l'arc, de la lance, & de la fronde. A l'approche des Romains leur Roi prit la fuite, & laissa sa Ville principale à l'abandon. Ses sujets plus courageux firent quelque résistance, & livrérent bataille aux Romains sur les bords d'un Fleuve. Quelle différence entre des bergers armés & les troupes de Largus depuis long-tems aguerries! Les Négrans perdirent dix mille hommes dans le combat, & de l'armée Romaine il ne resta sur la place que deux soldats Gaulois. Cette victoire procura quelques rafraîchissements aux Romains consumés de fatigues & desséchés par la faim. Ils prirent la Ville

De l'Empire Romain, An. 26.

Strabo, l. 16. Plin. l. 6.

De Rome l'an 730.
Consuls, L'Empereur Cesar Auguste, & Cn. Calpurnius Piso.
De l'Empire Romain, An. 26.

d'Athrulla, & profitérent des provisions de grains & de dattes qu'ils y trouvérent. Poussant plus loin, Largus entra dans le Païs des Rhamanites. Là les Habitants avoient construits une Ville dont l'enceinte étoit de six mille pas. Aussi l'appeloient-ils [a] *Mariaba*, c'est-à-dire en langage du Païs, *la Maîtresse des Nations*. Les efforts du Général Romain y échoüérent. Faute d'eau il fut obligé de se retirer après l'avoir assiégée durant sept jours. Il déchargea du moins son dépit sur plusieurs Villes qu'il démolit ; mais la misére lui fit bientôt quitter un si funeste climat. Largus ne reconnut la fraude de son conducteur qu'à son retour. En soixante jours de marche il arriva au même terme d'où il étoit parti. De-là il jugea des détours qu'il avoit pris durant six mois par la mauvaise foi de son guide. Son armée réduite à la moitié aborda enfin au Port d'Aléxandrie. Elle étoit partie avant la maladie d'Auguste, & ne parut sur le Nil que long-temps après sa convalescence.

Dio. l. 53.

Lorsque l'Empereur eut recouvré sa santé, il ne s'occupa plus que du Gouvernement public. Le nombre des Préteurs s'étoit fort accru par la nomination du Sénat, qui donnoit ce titre assez légérement aux Gouverneurs des Provinces de son partage. Auguste en diminua le nombre & le réduisit à dix. Il songea encore à se démettre lui-même du Consulat. Depuis neuf ans il s'é-

[a] *Mariaba* à qui Ptolomée donne aussi les noms de *Mariana* & de *Saba*, fut la Capitale du Païs des Sabéens, Peuples de l'Arabie Heureuse.

toit attribué cette dignité sans discontinuation, & l'avoit retenuë tout le tems qu'il l'avoit cruë néceſſaire à l'établiſſement parfait de ſa domination indépendante. Pour avoir plus de liberté d'abdiquer le Conſulat, & pour éviter les importunités d'une foule d'amis ou de flatteurs qui mettroient obſtacle à ſon deſſein, il ſe retira dans une de ſes maiſons de campagne au voiſinage d'Albe. De-là il annonça le ſubſtitut qu'il s'étoit donné pour tenir ſa place le reſte de l'année. Tout Rome fut ſurpris du choix qu'il avoit fait. A la verité P. Seſtius, que l'Empereur préféra à bien d'autres aſpirants, étoit homme d'une probité reconnuë, & d'une conſtance à toute épreuve. Mais il avoit été l'ami de Brutus, & dans la guerre de Philippes il avoit exercé ſous lui la Charge de Pro-Queſteur. Fidéle à la mémoire de ſon ami, il ne parloit de ce déterminé Républicain qu'avec éloge, & il en conſervoit le portrait dans ſon logis, avec une intrépidité, qui ſembloit braver l'indignation du fils & du ſucceſſeur de Jule. Ce fut juſtement ce qui lui attira l'eſtime d'un Prince modéré, qui ſçavoit priſer la vertu par tout où il la trouvoit. Auguſte crut devoir donner des marques de diſtinction à ce caractére d'amitié ſi peu commune qui ſurvivoit aux malheurs d'un ami, & que la crainte d'une diſgrace n'avoit pu détruire. Par ce bienfait imprévû Auguſte ſembla briguer une place dans le cœur de Seſtius. Il trouva que le vertueux Romain ſçavoit s'attacher par reconnoiſſance, ſans oublier un ami de tous les tems. Rien ne fit plus d'honneur à Auguſte

De Rome l'an 730.
Conſuls, L'Empereur Cesar Auguste, & Cn. Calpurnius Piso.

De l'Empire Romain, An. 26.

De Rome l'an 730.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 26.
Plut. in Bruto.

que cette promotion de Sestius au Consulat. Depuis que monté au faîte des grandeurs il n'eut plus à craindre les revers, il parut avoir oublié les injures qu'il avoit reçuës de ses ennemis. Auguste ne parloit jamais à leur désavantage, & ne trouvoit point à dire que l'on conservât de l'affection pour eux. Ce fut ainsi qu'en revenant des Gaules, à son passage par Milan il vit avec plaisir la statuë de Brutus encore sur pié, dans la place Publique. C'étoit un ouvrage admirable, & le Sculpteur avoit ce semble animé le bronze, qui représentoit l'assassin de son pere. L'Empereur attacha quelque tems ses regards sur un si magnifique monument, & passa outre. Quelques moments après, il feignit d'être en courroux, & il adressa la parole aux Magistrats de la Ville qui l'accompagnoient par honneur. *Perfides!* leur dit-il, *vous recellés dans vos murs le plus cruel de mes ennemis!* Ces paroles firent trembler les Milanois; mais Auguste par un sourire gracieux les eut bientôt rassûrés. *C'est Brutus lui-même*, ajoûta-t'il, *& non pas son image que j'ai vû parmi vous. Allés, conservés bien ce chef-d'œuvre de l'art, & ne vous en dessaisissés jamais. Je vous sçai gré d'avoir étendu votre gratitude pour vos amis infortunés au de-là même de leur trépas.* Ces sentiments du Maître, qui partoient de son bon cœur, & qui n'avoient rien d'affecté, charmoient ses nouveaux sujets, & leur faisoient aimer la servitude.

Dio l. 53.

Le Peuple, & le Sénat Romain conçurent tant d'estime des qualités héroïques de leur Souverain, qu'ils furent veritablement fâchés de le voir ab-

De Rome l'an 730. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 26.

diquer le Consulat. Cependant Auguste avoit eu ses raisons pour ne conserver pas plus long-tems un titre, qui fermoit la porte des premiers honneurs à bien des gens de merite, & qui trop souvent réïtéré, pourroit à la fin rendre sa grandeur odieuse. D'ailleurs ses fréquentes infirmités le portoient à se décharger de mille menus soins attachés à la place de Consul, sur le pié même qu'elle étoit alors. Le Gouvernement du monde entier lui fournissoit assez d'occupations sérieuses pour négliger les affaires d'une légére importance. Du moins on le força de retenir à perpétuité la puissance Tribuniciéne, pour ne l'abdiquer jamais. On voulut encore que soit qu'il fût à Rome, ou qu'il n'y fût pas, il conservât, même en Province, toute l'autorité du Tribunat. C'étoit une prérogative inusitée & qui n'avoit point eu d'exemple sous la République. Le pouvoir des Tribuns du Peuple n'avoit jamais passé au de-là des murs de la Ville. Cependant ils s'étoient rendus formidables à tout l'Etat. Cette nouvelle distinction fut fort au gré d'Auguste. Par-là sa personne devenoit sacrée & inviolable, pour tous les tems & pour tous les lieux. Par-là les personnes lézées pouvoient toûjours implorer son assistance contre l'injustice des iniques Magistrats. Par-là encore il avoit droit de condamner à la mort sans autre Jugement, quiconque oseroit l'insulter de paroles ou d'action. Il accepta donc avec remercîment en échange du Consulat, cette nouvelle augmentation de pouvoir. Aussi les Empereurs qui lui succédérent ne se dessaisirent ja-

De Rome l'an 730. Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 26.

mais de la puissance Tribuniciéne. Ils la firent inscrire chaque année sur les Monuments Publics en ces termes. [a] *Tribunitiæ potestatis primùm*, ou *secundùm*, *&c.* Ce fut d'Auguste qu'ils emprunterent une prérogative si distinguée. En effet depuis l'année qu'il renonça au Consulat jusqu'à trente-six ou trente-sept ans au de-là, Auguste s'attribua toûjours le pouvoir des Tribuns *pour la premiére*, *pour la seconde fois*, & ainsi du reste ; comme s'il avoit reçû à chaque renouvellement d'année, une dignité qu'on lui avoit déférée pour toûjours. Rome fit quelque chose de plus en faveur d'un si bon Prince. Elle lui accorda le titre de Proconsul & les honneurs attachés au Proconsulat, soit qu'il résidât à Rome, soit qu'il en sortît. Autre distinction inoüie jusqu'à lui. Ne peut-on pas dire qu'Auguste fut dédommagé au double du sacrifice qu'il avoit fait de la dignité Consulaire ?

Justin. l. 42. Dio. l. 51. & l. 53.

La flatterie n'avoit point eu de part au nouvel accroissement d'autorité qu'Auguste venoit de recevoir. Rome en rendant sa chaîne plus pésante n'avoit eu d'attention qu'à la bonté du Maître qui l'aidoit à la porter. Tout Esclaves qu'étoient les Romains, ils se croyoient plus heureux qu'au tems de leur ancienne liberté. De-là, le Sénat permit même à Auguste après son abdication du Consulat, de proposer aux Assemblées les affaires qu'il voudroit. Les Sénateurs étoient

Voyez la V. Planche des Médailles.

[a] On peut juger de cet usage par les trois têtes d'Auguste, où l'on remarque la premiére, la seconde, & la troisiéme année de son Tribunat.

disposés à prendre jusqu'aux moindres signes de son inclination pour régles de leurs Arrêts. Ce fut alors qu'il termina un différend émû depuis long-tems entre Phraate & Tyridate, qui s'étoient disputés par les armes le Royaume des Parthes. Nous avons dit que Phraate le plus mauvais Roi qui se fût jamais assis sur le Trône des Arsacides, en avoit été dépoüillé par ses Sujets, & que Tyridate avoit pris sa place. Celui-ci chassé à son tour par la force supérieure de Phraate, avoit trouvé un asile auprès d'Auguste, & lui avoit conduit un des fils de Phraate qu'il avoit enlevé à la Cour de son pere avant que de la quitter. Cette révolution s'étoit faite, lorsqu'Auguste poursuivoit encore en Orient les restes de sa victoire sur Antoine & Cléopatre. Tyridate & le jeune Prince qu'il avoit enlevé, avoient toûjours suivi les marches d'Auguste même jusqu'en Espagne. De retour à Rome ils virent arriver une Ambassade de la part du Roi des Parthes, qui redemandoit son fils & Tyridate son esclave, (car c'étoit ainsi qu'il le nommoit) La décision étoit embarrassante. Les intérêts de Rome se trouvoient mêlés avec ceux des deux Rois Parthes. Tyridate faisoit valoir ses droits sur la Couronne qu'il avoit reçûë des mains du Peuple. Il promettoit aux Romains, que si par leur autorité ou par la force de leurs armes il remontoit sur le Trône, son Royaume autrefois si funeste à Crassus & à Antoine, deviendroit tributaire de leur Empire. Par respect pour César le Sénat lui renvoya la décision de cette affaire. L'Univers étoit dans l'at-

De Rome l'an 730.
Consuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 26.

De Rome l'an 730. Consuls, L'Empereur Cesar Auguste, & Cn. Calpurnius Piso.

De l'Empire Romain, An. 26.

tente d'un jugement, qui d'un côté devoit adjuger le Trône à un Roi établi par les suffrages d'un peuple mécontent, & de l'autre le restituer à un ancien & légitime possesseur. Auguste prononça un Arrêt plein de cette sagesse & de cette équité qui faisoient l'ame de sa conduite. D'abord il jugea que Phraate étoit en droit de redemander son fils, comme un bien qu'on n'avoit pu lui ravir sans injustice. Ainsi le jeune Prince fut remis entre les mains des Ambassadeurs. Pour Tyridate, que son mérite avoit élevé sur le Trône par la voix d'un Peuple irrité, l'Empereur le retint à sa Cour, lui épargna les mauvais traitements d'un rival, & lui assigna des revenus conformes à l'Etat dont il étoit déchû. Par-là Auguste marqua tout à la fois sa justice, & son désintéressement. Il crut qu'un sceptre héréditaire n'étoit plus au pouvoir des Sujets, & qu'il ne leur appartenoit pas de l'ôter & de le transporter selon leur caprice. Enfin il confirma le Royaume à Phraate, tout ennemi qu'il fût des Romains, & l'ôta à Tyridate tout vertueux qu'il étoit, quoiqu'il s'offrît de le rendre tributaire de l'Empire. Il entra de la politique dans une disposition si équitable. Auguste, dit-on, prétendit tenir Phraate dans le respect, & le contraindre à rendre les Aigles Romaines que son pere avoit prises sur Crassus. Pour cela, ajoûta-t'on, il lui montra de loin un compétiteur de la Royauté toûjours prêt à la reprendre par la force. Quoiqu'il en soit, Rome applaudit au jugement de l'Empereur, & le crut plus que jamais seul digne de commander l'Univers,

Cependant

Cependant je ne ſçai quel levain de diſcorde commençoit à ſe faire ſentir à la Cour d'Auguſte. L'ambition d'une femme répandoit ſourdement le trouble dans la Famille Impériale. Livie avoit fait entrer dans le Palais de l'Empereur ſon mari, deux fils qu'elle avoit eus d'un premier mariage avec Tibérius Néro. L'un étoit Tibére, & le ſecond ſe nommoit Druſus. Leur mere, qu'Auguſte aimoit tendrement quoiqu'il n'en eût point eu d'enfants, avoit dês-lors conçû l'eſpérance de pouvoir faire un jour l'aîné de ſes fils l'héritier & le ſucceſſeur d'Auguſte. Le ſeul Marcellus pouvoit mettre obſtacle aux prétentions de Tibére & de Livie; mais cette femme artificieuſe s'étudioit à ne laiſſer pas beaucoup d'intervalle entre Tibére & Marcellus. Elle fomentoit même entre eux une rivalité ſourde, qui pouvoit peut-être ſe terminer un jour à l'avantage de Tibére. Dês l'année même que nous parcourons, elle s'efforça de mettre quelque ſorte d'égalité entre ſon fils & le gendre d'Auguſte. Livie ſçut que l'Empereur avoit deſtiné à Marcellus l'Edilité pour l'année ſuivante. Elle fit tant par ſes priéres & par ſes careſſes, qu'elle obtint la Queſture pour Tibére. Ainſi Auguſte fit entrer enſemble pour la premiére fois Tibére & Marcellus dans les fonctions publiques; mais avec la différence qu'il devoit mettre par bienſéance, entre un Prince de ſon ſang & le fils de ſa femme. Quoique celui-ci fut plus âgé d'un an que celui-là, Marcellus occupa une place ſupérieure à celle de Tibére.

De Rome l'an 730.
Conſuls, L'EMPEREUR CESAR AUGUSTE, & CN. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 26.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

La même année qui vit Marcellus Edile, & Tibére Questeur, eut pour Consuls un M. Claudius Marcellus Æserninus, & L. Arruntius. Rome fut surprise de ne trouver plus le nom d'Auguste à la tête des Fastes Consulaires. Il avoit fait choix d'Æserninus & d'Arruntius pour remettre les Orateurs en crédit. Depuis long-tems les places de distinction n'avoient été occupées que par des hommes consacrés au métier des armes. Jule & son successeur n'avoient guéres accordé les Consulats & les Prétures qu'à des Généraux de leur parti, à titre de récompense pour les services qu'ils en avoient reçûs à la tête de leurs armées. Par-là l'éloquence étoit tombée dans un extrême avilissement. Auguste fit un léger effort pour la rétablir dans le même lustre où elle avoit été sous la République. On ne trouvoit plus à Rome d'Hortensius & de Cicérons; mais Æserninus & Arruntius s'étoient du moins acquis quelque réputation par la plaidoyerie, & dans le peu de harangues qui se prononçoient alors devant le Peuple assemblé. Ainsi tandis qu'à Rome tout étoit parfaitement tranquille, Auguste éleva au Consulat deux hommes d'une profession pacifique. Leur année de Gouvernement fut malheureuse, moins par leur faute que par des hasards imprévûs. Le débordement du Tybre avoit commencé sous leurs prédécesseurs; mais l'inondation devint plus furieuse durant l'hyver, lorsqu'Æserninus & Arruntius entrérent en Charge. Les eaux du Fleuve répanduës en torrents renversérent le Pont Sublicius, entrérent dans la basse Ville, & s'y élevérent

à une si grande hauteur, qu'il ne fut plus possible de passer du Mont Palatin au Capitole qu'en batteau. Les orages continuels & les fréquens tonnerres effrayérent encore plus la Ville, qu'ils ne l'endommagérent. La foudre tomba sur le Panthéon, y gâta quelques statuës, & fit tomber la lance que celle d'Auguste tenoit à la main. Le dérangement des saisons causa encore de plus grands maux. La peste infecta l'Italie, & la terre y demeura inculte faute de Laboureurs. Ce fut alors que la superstition publique se joignit à l'affection tendre que tous les Ordres de l'Etat avoient pour Auguste.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

Je ne sçai par quel enthousiasme le Peuple & le Sénat se réünirent, pour aller supplier l'Empereur d'accepter la Dictature. *Tous les malheurs sont venus fondre sur nous*, lui dirent-ils, *depuis votre renonciation au Consulat. Du moins par pitié acceptez la Dictature, puisque les places de Consuls sont occupées. Pompée dans un tems de disette moins à redouter que celui dont nous sommes menacés, ne refusa pas d'employer ses peines & son autorité pour procurer des vivres à la Ville indigente. Faites en qualité de Dictateur ce qu'il fit par une commission extraordinaire. C'est Rome entière, c'est la Patrie éplorée qui vous en prie.* Auguste frémit au seul nom de Dictateur. Il se retrancha sur l'Arrêt, qui après la mort de Jule avoit aboli pour jamais ce titre, aussi-bien que la qualité de Roi. Il eut beau dire, on l'exhorte, on le presse de l'accepter. On joint les menaces aux priéres; & en cas de refus, le Peuple déclare qu'il mettra le feu à la salle

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

où le Sénat étoit alors assemblé. Pour prévenir les fureurs de cette multitude irritée, les Sénateurs déférérent la Dictature perpétuelle à Auguste, par un decret qu'ils dressérent sur le champ. Aussi-tôt les Citoyens de tous les Ordres, & comme de concert coururent au Palais d'Auguste, pour lui présenter les vingt-quatre faisceaux armés de haches, distinction attachée au titre de Dictateur. L'Empereur persista constamment à refuser ces honneurs. Les instances du Peuple redoublérent. Pour derniére ressource Auguste déchire ses habits, découvre sa poitrine, & se résout à recevoir plûtôt la mort qu'une dignité devenuë odieuse. Enfin après avoir fait le personnage de suppliant devant la foule qui l'environnoit, il détourne de lui la funeste dénomination dont on vouloit le charger. Au fond, qu'avoit-il besoin de courir les risques attachés au nouveau grade où l'on prétendoit le faire monter? Empereur, c'est-à-dire, Généralissime de toutes les armées & Maître de toutes les Provinces frontiéres, plus puissant que les Tribuns du Peuple, Prince & Président du Sénat, arbitre de la guerre & de la paix, ne renfermoit-il pas dêja dans sa personne toute la prééminence de la Dictature? Il ne pouvoit en prendre le nom qu'à pure perte. Cependant Auguste pour accorder quelque chose à l'empressement des Citoyens, consentit quoiqu'à regret, à éxercer les fonctions de Pourvoyeur Général, titre dont le grand Pompée avoit été autrefois honoré. En même-tems il ordonna que chaque année deux hommes à son choix & d'une

probité reconnuë, feroient chargés de procurer l'abondance dans la Capitale, & de pourvoir à la distribution des vivres. Selon ce nouveau réglement, une Commission si honorable n'étoit réservée qu'à ceux qui avoient été Prêteurs [a] cinq ans auparavant.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

L'Empereur marqua une égale répugnance pour la Censure perpétuelle qu'on le prioit d'ajoûter à ses autres dignités. Sur le champ même il nomma deux autres que lui pour une si pénible & si critique fonction. Paul Emile surnommé Lépide, & L. Munacius Plancus furent désignés Censeurs au grand étonnement de Rome, par la bouche même de leur plus grand ennemi. Ce Lépide avoit été proscrit par son propre frére durant le Triumvirat; Plancus étoit frére d'un proscrit, & avoit été long-tems livré au parti d'Antoine & de Cléopatre. Ils étoient alors l'un & l'autre sans emploi. Ce fut donc contre l'usage qu'ils passérent de la vie privée à l'une des plus importantes Magistratures de l'Etat. Aussi s'imagina-t'on que le Ciel désapprouvoit leur promotion. Dès la premiére fois qu'ils montérent sur l'estrade qu'on leur avoit

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

Val. Max. L. 6. c. 8.
Suet. in Aug.
Vellei. L. 2.
Dio. l. 54.

[a] Cet interstice de cinq ans qui réduisoit les Gouverneurs des Provinces à la vie privée, étoit l'ouvrage de la plus fine politique: par-là César avoit mis un frein à l'ambition des Grands de Rome, quoiqu'il ne produisît d'autre raison de ce réglement, que le bien commun des Sénateurs, qui autrement n'auroient pû partager tour à tour les dignités de l'Empire. Au fond cette Loi n'étoit pas nouvelle; comme on a pû le remarquer dans l'Histoire de la République; elle avoit été portée pour réprimer l'avarice des Proconsuls & des Propréteurs, & pour laisser aux Peuples opprimés la liberté de les accuser dans cet intervalle de cinq ans, qu'ils passoient sans avoir d'autre titre que celui de Citoyen Romain.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 27.

dressée pour prononcer des Arrêts, l'échaffaut tomba & leurs siéges furent renversés. De-là les Romains prirent la résolution de supplier Auguste, qu'il n'accordât plus la Censure à des gens qui ne seroient pas actuellement en Charge. Il faut avoüer aussi que les deux sujets du choix de l'Empereur pour un si important ministére, en étoient tout-à-fait incapables. Lépide manquoit de santé & mourut dans l'exercice de son emploi. Plancus avoit soüillé sa jeunesse de tant de crimes, & déshonoroit sa vieillesse par de si honteuses débauches, qu'il ne pouvoit sans rougir censurer les vices publics, & veiller à la réformation des mœurs. On peut dire que leur élévation à la Censure fut plûtôt l'ouvrage de la politique d'Auguste, que de son estime pour les deux Magistrats. Il voulut passer dans l'esprit des Romains pour un Prince sans fiel, & effacer tout soupçon qu'il conservât dans le cœur des sentiments de vengeance. Tout son soin alloit à se rendre aimable. Il y parut à la peine qu'il prit d'exercer lui-même les fonctions de Censeur, pour suppléer à l'incapacité d'Æmilius & de Plancus. Les Loix Censoriales qu'il porta furent toutes à l'avantage du public.

Les Jeux du Circ, du théâtre, & de l'amphithéâtre, avoient également besoin de réformation. Les Ediles, qui de tout tems en avoient eu soin, ne s'y étoient que trop souvent ruinés par des dépenses excessives. Tandis que le Peuple avoit dominé, les Ediles n'avoient point eu d'autre moyen de parvenir aux plus hautes dignités, que

d'enchérir sans fin sur la somptuosité des spectacles. Auguste enleva à de jeunes Magistrats qui ne commençoient que d'entrer dans la carriére des honneurs, le soin des Jeux Publics, & le transporta aux Préteurs. Encore leur défendit-il d'en dresser l'appareil à leurs frais. Il voulut que tout le Peuple y contribuât du sien, & que le Trésor de l'Etat fournît le reste. Souvent l'amphithéâtre avoit été ensanglanté par un nombre infini de gladiateurs, qui s'étoient égorgés pour donner un plaisir barbare. Quelquefois on avoit vû des armées entiéres d'esclaves couvrir l'arêne de massacres. Une loi de l'Empereur rendit ces combats moins fréquents & moins cruels. Elle ordonna qu'on n'en donneroit que deux fois l'an, & que les combattants n'excéderoient pas le nombre de six vingts partagés en deux bandes. Autrefois des Chevaliers Romains, & des femmes d'un rang distingué avoient joüé des rôles & dansé sur la scêne. Auguste attacha une nouvelle infamie & des punitions à un exercice si peu convenable à la Noblesse. Il fit donc publier une loi expresse, qui non-seulement s'étendoit aux enfans des Sénateurs, mais encore à leurs petits-fils; les danses de théâtre leur furent absolument interdites, aussibien qu'à l'Ordre des Chevaliers sans aucune exception, & sur-tout aux femmes de qualité. Auguste ne fut pas moins zélé pour bannir de Rome l'intempérance, & les excès de table. Les autres Réglements qu'il fit, ne visérent qu'au bon ordre, & qu'à la sûreté publique. Par exemple, il attribua aux Ediles Curules six cents esclaves achetés

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

De l'Empire Romain, An. 27.

& entretenus aux frais du Trésor commun, & voulut que ce Corps n'eût point d'autre fonction que d'éteindre le feu lorsqu'il auroit pris dans un quartier de Rome. A ces soins paternels du Maître du monde, Auguste ajoûta un accès toûjours facile auprès de sa personne, un accüeil gracieux à l'égard de tous ceux qui l'approchoient, & des airs de popularité qui n'avoient rien d'affecté, & qui ne laissoient entrevoir aucun faste. L'Empereur ne refusoit pas d'accompagner devant leurs Juges ceux qui l'en prioient, afin que sa présence fût pour eux une sollicitation muette. Il ne dédaignoit pas même de plaider leurs causes, & il arriva plus d'une fois, que cette complaisance lui attira des insultes de la part des adverses parties de ceux qu'il protégeoit. Ce caractére de bonté se manifesta d'une maniére bien sensible, au sujet d'un Gouverneur de Macédoine accusé devant le Préteur de Rome, d'avoir fait irruption dans le Païs des [a] Odrysiens de son propre mouvement & sans ordre. Primus (c'étoit le nom du Gouverneur) soûtint que cette expédition s'étoit faite de concert avec l'Empereur. Auguste parut un moment après dans le barreau. Interrogé par le Juge sur la verité du fait, il répondit que Primus se trompoit, & qu'il ne se souvenoit pas de lui avoir jamais donné aucun ordre de cette nature. Licinius Muréna qui prenoit la défense de l'accusé, fut outré d'un aveu qui faisoit la condamnation de

Suet. in Aug.

[a] Les Odrysiens habitoient une petite contrée de la Thrace, aux environs du Fleuve Hebrus.

son

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

son client. Il osa faire éclater son dépit par des reproches amers. *Que venez-vous faire ici*, dit-il à Auguste d'un ton insultant, *& quel motif vous conduit dans un lieu où vous n'étiez pas attendu ? L'amour du bien public*, repliqua l'Empereur avec un air de modération, qui charma tous les gens sensés. Mais ses ennemis secrets ou jaloux de sa grandeur, ou animés de l'esprit Républicain, saisirent cette occasion pour lui débaucher Muréna, qui commença dès-lors à complotter sourdement contre son Souverain. Plusieurs même des Juges, sans égard à un témoignage si décisif & si respectable, opinérent en faveur de Primus. Auguste ne s'en offensa point ; il pardonnoit volontiers les procédés peu respectueux, comme il l'avoit appris de Mécéne, & ne punissoit que les crimes, encore ne le faisoit-il qu'avec lenteur, & lorsque le bon ordre, la tranquillité publique, & la sûreté de l'Etat le forçoient d'abandonner le coupable à la rigueur des Loix. Il n'ignoroit pas que des gens mal intentionnés se répandoient en termes injurieux contre sa personne ; mais il prenoit le parti ou de les dissimuler, ou de les mépriser. Sa maxime étoit qu'il en coûtoit moins de paroître peu sensible à ces sortes de discours, que d'en faire une recherche trop exacte. *S'ils sont vrais*, disoit-il, *il est plus raisonnable de me corriger moi-même que de punir la malignité de mes ennemis ; s'ils sont faux, trop d'inquiétude pour en découvrir les auteurs, donneroit une apparence de verité à la calomnie, & aux calomniateurs le plaisir d'avoir troublé mon repos. D'ailleurs si l'on parle de*

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆTERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

De l'Empire Romain, An. 27.

moi sans ménagement, ne suis-je pas trop heureux d'occuper une place qui m'élevera au-dessus des traits que lancent contre moi des hommes vils ou décriés. Le mieux est de leur laisser la consolation de médire, & à moi celle de les mépriser. Mais autant qu'il paroissoit lent à venger ses injures personnelles, autant étoit-il zélé pour le maintien des Loix & de l'équité. Tous les jours il déroboit quelques heures aux affaires d'Etat, pour rendre la justice aux particuliers, ou dans sa littiére, ou dans son appartement, lorsque ses indispositions ne lui permettoient pas de parcourir les différens quartiers de Rome. Souvent il se transportoit au barreau, ou pour appuyer le bon droit des clients, ou pour éclairer la conduite des Juges dans l'exercice de leur ministére, ou pour protéger l'innocence opprimée. Si l'intérêt de la société & du bien public le mettoit dans la nécessité de réprimer la licence, & d'arrêter le cours du désordre par la punition des criminels cités à son Tribunal, on étoit persuadé qu'il ne condamnoit qu'à regret. Pour s'épargner le déplaisir de prononcer un Arrêt de mort, il fournissoit aux coupables des moyens de défense, sans cependant intéresser les Loix. *Non, il n'est pas possible que vous ayez été assez dénaturé pour commettre le parricide que l'on vous impute*, disoit-il un jour à un homme soupçonné d'avoir tué son pere; Auguste ne pouvoit mieux s'y prendre pour enhardir l'accusé à se justifier d'un crime qui fait frémir la nature. Ses maniéres affables le rendoient accessible aux gens même de la lie du Peuple. Il recevoit leurs plain-

tes avec un air de popularité qui les consoloit, & ne dédaignoit pas de se faire l'arbitre de leurs différends. Un d'entre eux retenu par le respect de la Majesté Impériale, n'ayant osé l'aborder, lui présenta sa Requête de loin & d'un air tremblant. *Que craignez-vous*, lui dit Auguste avec un sourire plein de douceur en recevant sa supplique? *Me prenez-vous pour une bête féroce, qu'on ne peut approcher sans éprouver ses fureurs.*

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

Tant de qualités respectables rendoient l'Empereur digne de regner sur tous les cœurs; mais il se trouvoit encore à Rome des Citoyens, ou qui regrettoient la perte de l'ancienne liberté, ou à qui des remords bien fondés faisoient craindre un vangeur dans le Souverain. Fannius Cœpio étoit de ce dernier caractére. C'étoit un scélérat qui ne pouvoit trouver l'impunité que dans une révolution. Il forma donc le projet d'assassiner Auguste, s'associa des conspirateurs, & les attira par différents motifs. L. Licinius Muréna avoit été jusqu'alors d'une conduite irrépréhensible. Un amour trop vif de la liberté étoit son seul défaut, & il le poussoit souvent jusqu'à l'audace. Peu mesuré dans ses paroles, il parloit d'Auguste & de ses amis avec peu de ménagement, & n'épargnoit les railleries picquantes ni contre le Maître, ni contre sa Cour. Ces deux Chefs du complot avoient tout arrangé pour l'exécution de leur dessein. Le jour étoit pris; mais que pouvoit-on attendre d'un indiscret qui n'étoit pas maître de sa langue? Muréna avoit une sœur, qui mariée à Mécéne faisoit les délices de cet époux volup-

Vel. Pat. l. 2. Suet. in Aug. c. 8. Dio. lib. 54.

De Rome l'an 731
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

tueux. Il lui fit la confidence de l'attentat qu'il méditoit, & Térentilla aussi peu discréte que son frére eut à son tour la foiblesse de le découvrir à son mari. Quel embarras pour Mécéne! Il aimoit l'Empereur & il en étoit aimé; mais sa tendresse pour sa femme n'avoit rien d'égal. Il trouva un expédient pour accorder son devoir avec son amour, & pour mettre tout à la fois à couvert la vie de l'Empereur & celle de son beau-frére. De concert avec Proculéïus autre favori d'Auguste & frére de Muréna, Mécéne prit le parti de faire avertir Auguste de la conspiration, par je ne sçai quel Castricius, & de faire échapper le frére de sa femme. Le procês des deux Conjurés s'instruisit. En vain Mécéne & Proculéïus employent leur crédit auprês du Prince pour le fléchir. L'Empereur fut inéxorable. Cependant quelle protection plus forte auprês d'Auguste que celle de Proculéïus? L'Empereur avoit long-tems délibéré s'il ne le préféreroit pas à Marcellus, & s'il ne le choisiroit pas pour son gendre & pour l'époux de Julie.

Mécéne lui-même ne fut pas écouté. Dans les instructions qu'il avoit autrefois tracées à Auguste pour l'engager à se charger de la Monarchie, il l'avoit exhorté à la clémence; mais il avoit excepté les attentats contre sa personne. Aussi le Prince fut-il infléxible. Il assigna des Juges aux coupables, & les fit citer à comparoître. Cœpion & Muréna étoient en lieu de sûreté, & ne comparurent point au iour marqué. Nouvelle assignation. Ce fut alors qu'Auguste craignit que la

confidération qu'on auroit pour ses deux favoris n'amollit le cœur des Juges. Ce n'est pas qu'il désapprouvât les sollicitations de Proculéïus & de Mécéne en faveur d'un frére & d'un beau-frére; mais il vouloit faire un exemple, & se garantir des périls où l'impunité exposeroit sa vie dans un commencement de regne. Auguste fit donc une ordonnance nouvelle, & traça pour parler ainsi un nouveau Code. Il statua deux choses. 1°. Que les criminels qui refuseroient de comparoître, seroient condamnés par contumace aux mêmes peines, qu'ils auroient subies si leur cause avoit été discutée dans toutes les regles de la procédure. 2°. Que les Juges dans ces occasions n'opineroient plus par des suffrages secrets; mais qu'ils diroient leur avis tout haut de peur qu'on ne l'ignorât. Ces précautions firent que la faveur n'eut point de part à l'Arrêt. Le feu & l'eau furent interdits à Cœpion & à Muréna dans toute l'étenduë de l'Empire, c'est-à-dire, qu'il ne fut permis à personne de recevoir les fugitifs en son logis sans encourir la peine de mort. Les deux proscrits furent donc obligés à sortir de Rome, où ils s'étoient tenus cachés. Un esclave transporta Cœpion dans une corbeille jusqu'au Tibre, lui fit descendre le Fleuve jusqu'à Ostie, & le conduisit dans une maison de campagne proche de Laurence. De-là il gagna Cumes, & y fut reconnu. L'esclave fidéle le déroba aux satellites qui le cherchoient; mais un autre esclave le trahit, & le Centurion qui le poursuivoit lui trancha la tête. Le pere de Cœpion vangea son fils comme

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls,
M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 27.

il put; il rendit la liberté à l'esclave qui avoit fait ensorte de sauver son Maître. Il fit mettre en croix l'esclave qui l'avoit décelé; mais il accompagna cet Arrêt domestique d'une circonstance bien capable d'irriter Auguste contre lui. Le pere infortuné fit passer l'esclave délateur à travers les ruës de Rome, avec un écriteau qui ne pouvoit être qu'injurieux à l'Empereur. Ce bon Prince dissimula l'audace du vieux Cœpion, & crut devoir quelque indulgence à sa douleur. Muréna n'eut pas un sort plus heureux que Cœpion le fils. Après bien des recherches il fut découvert dans une maison de Rome, & mis à mort par les émissaires d'Auguste. Athénée Orateur & Philosophe Péripatéticien avoit été l'ami & le confident du coupable. Sa fuite précipitée & ses liaisons avec Muréna le rendirent suspect à l'Empereur. On ne douta pas qu'il n'eût trempé dans la conjuration. On le poursuivit, & il tomba entre les mains des soldats qui le cherchoient. Ils le conduisirent à Rome. Athénée s'y défendit avec tant de force & d'éloquence, qu'il força ses Juges, à reconnoître son innocence & à lui rendre la liberté. Délivré de la prison où il avoit été confiné & des inquiétudes que lui avoit causées la crainte d'une mort ignominieuse, il prononça ces paroles d'Euripide. *Je viens de quitter l'antre des morts & les portes de l'enfer.*

Strabo, l. 4.

Le Public ne désapprouva point la justice qu'Auguste s'étoit faite. On trouva, au contraire, dans sa conduite des traits de modération qui charmérent le Peuple. La bonté avec laquelle il avoit

permis à Proculéïus & à Mécéne de s'intéresser, l'un pour son frére, l'autre pour son allié, & la patience avec laquelle il avoit souffert l'insulte de Cœpion le pere, tournérent à la gloire de l'Empereur.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

Auguste fit quelque chose de plus pour se rendre aimable au Sénat. La Gaule Narbonnoise étoit tranquille depuis l'assujettissement des Salasses, & l'Isle de Chypre n'avoit plus rien à craindre du voisinage de l'Asie & de l'Egypte. Comme il n'avoit pris pour son partage que les Provinces exposées aux attaques de l'ennemi, il laissa celles-ci, l'une Orientale, l'autre Occidentale, à la disposition des Peres Conscripts. Le Sénat commença donc alors d'y nommer des Gouverneurs, & rendit ces deux Provinces Proconsulaires. Au même-tems Auguste bâtit un Temple tout de marbre sur le panchant du Capitole à mi-côte, & le dédia à *Jupiter Tonant.* Lorsque tout récemment il faisoit la guerre aux Cantabres, il s'imagina que ce Dieu l'avoit préservé d'un danger considérable. Il marchoit de nuit en littiére, & un esclave portoit devant lui un flambeau. Tout à coup la foudre tomba du Ciel & tua le domestique. Auguste témoigna sa reconnoissance à une Divinité dont il se disoit le favori, par le magnifique Sanctuaire qu'il lui consacra sous le nom de *Jupiter Tonant.* La nouveauté de l'édifice & les superbes ornements dont l'Architecte Léocras l'avoit embelli, attira d'abord la curiosité de tous les Romains. Le Temple de *Jupiter Tonant* étoit placé sur la voie qui conduisoit à celui de Ju-

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

Dio. l. 54.

Suet. in Aug. c. 29. & 71.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. De l'Empire Romain, An. 27.

piter Capitolin. Par-là le principal Sanctuaire de la Religion Romaine fut un peu négligé. On publioit même, qu'au moment qu'Auguste en faisoit la consécration, le tonnerre s'étoit fait entendre. Cette espéce de miracle qu'on divulguoit avec affectation, avoit fort accrédité le nouvel édifice. L'Empereur lui-même s'y transportoit souvent, & y passoit de longues heures. Un jour il y resta si long-tems qu'il s'y endormit. Il fit accroire au Public que durant son sommeil Jupiter Capitolin lui étoit apparu en songe, & qu'il s'étoit plaint amérement de ce que la foule & les vœux ne s'addressoient plus qu'à *Jupiter Tonant. Pour appaiser ce Dieu jaloux & irrité*, dit Auguste, *je lui ai promis que Jupiter Tonant ne seroit plus que le portier de Jupiter Capitolin, & que le premier Temple ne serviroit que de passage pour aller au second.* En effet il fit attacher des sonnettes au fronton de son nouveau Temple, comme on en posoit aux portes des maisons pour avertir que quelqu'un y entroit. Ce fut ainsi qu'il remit en honneur la devotion publique pour Jupiter Capitolin. Peut-être craignoit-il qu'on ne lui reprochât de l'avoir détruite. Un aussi sage politique que lui ne négligeoit rien pour se maintenir dans l'estime même du simple vulgaire.

Vell. Pat. l. 2. Plin. l. 19. c. 1.

Auguste se servit aussi des jeunes Princes qu'il avoit élevés à sa Cour, pour se concilier la bienveillance de la Commune. Tibére fils de sa femme exerçoit la Questure dans Rome, & Marcellus l'Edilité. Il chargea le premier de soulager la misére des Romains dans une année, que la peste &

& que la famine leur avoient renduë funeste. Tibére s'acquitta d'une commission si importante au gré du Peuple & de l'Empereur. Il veilla sur le Port d'Ostie, & en fit partir des Vaisseaux à tems, pour aller chercher des grains en Afrique & en Asie. Il eut soin d'en procurer la distribution avec équité, & selon l'indigence des familles. Enfin si le beau-fils fit honneur à Auguste son beau-pere, il travailla aussi dês-lors três-efficacement à se concilier l'affection des Romains. Marcellus, dans l'étenduë des fonctions que lui permettoit l'Edilité, ne se rendit pas moins agréable au Peuple. De violentes chaleurs durant l'été succédérent aux pluies continuelles de l'hyver. Le jeune Edile fit étendre sur toute la place de Rome des voiles d'une grandeur prodigieuse, & garantit par-là de l'ardeur du soleil les Marchands qui y étalloient leurs denrées. Quoique le soin des Jeux eût été transporté aux Préteurs, Auguste exempta son gendre de la Loi Commune. Il lui permit de faire à ses frais l'appareil de divers spectacles, qui parurent supérieurs en magnificence à ceux des Ediles d'autrefois les plus prodigues. L'infortuné Marcellus ne devoit pas joüir long-tems de la faveur d'un Peuple qui l'adoroit ! Soit que les chaleurs excessives & la corruption de l'air dans une année de mortalité eussent altéré sa santé, soit que l'ambitieuse Livie eût dêja fait passer dans ses veines un poison qui devoit délivrer Tibére de son rival, Marcellus tomba dans une fiévre lente qui le consuma peu à peu.

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

Le Médecin Musa, qui plûtôt par hasard que

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 17.
Serv. in 8. Æn.
Vellei. Paterc. L. 2.
Senec. de Brevit. vita.

par habileté avoit tiré l'Empereur des portes de la mort, se chargea de la guérison du jeune Prince. Il lui ordonna les eaux de Bayes, & y marcha à sa suite. La maladie s'accrut par les remédes, & Marcellus mourut âgé de dix-huit à dix-neuf ans. Jamais Prince ne fut plus regretté dans tout l'Empire. Rome s'attendoit de retrouver dans lui un autre Auguste. La conduite du neveu retraçoit les vertus de l'oncle. Même modération dans ses desirs, même circonspection dans ses paroles, même douceur, même affabilité, même amour de la tempérance. On appercevoit en lui certain air de pudeur qui sembloit rare à son âge, quoique son rang & la faveur d'Auguste semblassent le mettre au-dessus des Loix; ses discours & ses actions étoient dêja reglées sur les maximes de la plus sévére sagesse. Cependant rien de farouche ou de contraint dans son caractére de vertu. La gaïeté & la franchise, mêlées avec la retenuë lui concilioient tout à la fois de l'affection & du respect. Aussi Julie sa femme, qui dans la suite fut si décriée pour ses désordres, ne franchit point les bornes de la modestie propre de son sexe, tandis qu'elle eut devant les yeux l'exemple du Prince son époux. Quoiqu'en dise un Ecrivain médisant, la douleur d'Auguste fut sincére lorsqu'il apprit la mort de son gendre. Il avoit conçû pour lui la même estime que tout le Peuple Romain. S'il ne l'avoit pas nommé à l'Empire dans le péril de mort qu'il venoit d'échapper, il n'avoit eu égard qu'à la jeunesse de ce cher neveu, & n'avoit pas renoncé pour cela à le voir un jour son successeur. D'ail-

Tacit. Ann. L. 2.
Dio. l. 53.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

leurs en donnant son anneau à Agrippa il pouvoit compter qu'il assûroit l'Empire à Marcellus, & que la Toute-Puissance ne seroit qu'en dépôt entre les mains de son ami. Les obséques qu'il fit au futur héritier de sa grandeur, marquérent son affection pour lui. Comme le plus proche parent du mort, il prononça lui-même une harangue funébre en son honneur, & lui fit dresser un Mausolée. Le bucher mortuaire fut élevé dans le Champ de Mars au bord du Tibre; & l'on y dressa trois cents lits pour le repas qui suivit la cérémonie. Octavie fut inconsolable. Elle imputa, comme tout le public, la mort de son fils à l'ambitieuse Livie, & à ses intelligences avec le Médecin Musa. Quel moyen de les convaincre ? Les deux assassins se retranchérent sur l'intemperie des saisons, & sur la mortalité générale de l'année. En vain les Poëtes, dont la Cour d'Auguste étoit remplie, s'efforcérent de calmer la douleur d'Octavie par d'élégantes productions de leur esprit; cette mere affligée ne voulut recevoir aucun écrit de ces frivoles consolateurs. Virgile seul eut l'adresse de lui faire sa cour par une surprise ingénieuse. Dans son Poëme de l'Enéïde il inséra un éloge indirect de Marcellus, dont il dit, que les Destins ne l'avoient fait que montrer au monde; & lorsqu'il en fit la lecture en présence d'Octavie il y glissa le nom de son fils. Un souvenir si douloureux fit sur elle une impression vive. Elle tomba en défaillance; mais elle n'imputa son accident qu'à sa foiblesse, & non pas à l'indiscrétion de Virgile. Octavie lui sçut si bon gré d'avoir consa-

Virg. L. 6. Æneid.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

cré la mémoire de Marcellus dans son ouvrage; qu'elle lui fit compter dix mille sesterces, pour chaque vers d'un morceau de poësie qui fera l'admiration de tous les siécles.

Auguste, après la mort de Marcellus & durant l'absence d'Agrippa, sentit un grand vuide dans sa Cour. Il ne s'occupa plus que du soin de procurer en personne l'abondance à la Capitale menacée d'une famine. Il quitta Rome sans peine, passa en Sicile, y ordonna le transport des grains à Rome, & de-là il se prépara à faire voile en Syrie, pour régler les affaires de l'Empire dans les Provinces Asiatiques. La nouvelle révolte des Cantabres ne le retint pas en Occident. Ces indomptables Espagnols mépriférent Carisius leur Gouverneur, & à l'exemple des Peuples de l'Asturie, il secoüérent le joug encore une fois. C. Furnius avoit eu moins de peine à réduire les Cantabres qu'à arrêter les saillies de leur fureur. Domptés & assujettis de nouveau, ils se donnérent la mort à eux-mêmes, & périrent en désespérés. Pour les Asturiens, quoiqu'en apparence plus intraitables, ils se rendirent enfin à la raison & pliérent sous la force. Ils se livrérent à discrétion, & ils éprouvérent la clémence de Carisius. Les mouvemens furent plus à craindre vers le Midi de l'Empire. Une nouvelle ennemie prit les armes, & troubla le repos qu'Auguste avoit établi en Egypte sa conquête favorite. Candace Reine [a] d'Ethiopie, femme

Dio. l. 54. Strabo Lib. 17. Plin. l. 6. c. 29.

[a] Les Grecs, sur-tout Hérodote, Homére, & après lui son Commentateur Eustathius comprenoient sous le nom d'Ethiopie

d'une [a] générosité supérieure à son sexe, souffroit impatiemment qu'Ælius Largus eût fait la tentative de pénétrer dans ses Etats, & de s'en ouvrir le chemin par l'Arabie. L'Avanturier Romain n'avoit pas encore reconduit à son terme ses troupes harassées, lorsque la Reine entra elle-même en Egypte en suivant le cours du Nil. C'étoit une Héroïne, qui restée veuve après la mort du Roi son mari gouvernoit l'Ethiopie en qualité de Tutrice de son fils unique en bas âge. Soit par elle-même (car elle étoit guerriére & elle avoit perdu un œil, sans doute dans un combat) soit par ses Généraux, elle enleva bien des Villes Romaines dans la haute Egypte. Candace établit un Camp à [b] Syéne, puis

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

divers Païs de l'Asie & de l'Afrique, dont les Peuples ont la peau noire ou basannée. Mais ils le donnérent en particulier aux côtes Orientales qui forment une partie de la grande Péninsule de l'Arabie, & à la côte Occidentale qui est située entre le Golphe Arabique & le Nil. Il s'agit ici de la derniére que les anciens Géographes ont distinguée par le nom d'Ethiopie voisine de l'Egypte *Æthiopia sub Ægypto*. On retrouve cette partie de l'Afrique dans la Nubie & dans la Troglodytique, qui n'est point différente de la côte d'Abex. C'est proprement cette portion de l'Ethiopie que l'Antiquité a désignée par le terme d'INDIA, comme si les Indiens & les Ethiopiens n'eussent fait qu'une même Nation. Aussi Virgile place-t'il la source du Nil dans les Indes.

Usque coloratis amnis devexus ab Indis. Georg. L. 4. v. 293.

C'est ainsi qu'il nomme l'Ethiopie limitrophe des Provinces Méridionales de l'Egypte; car on doit remarquer que dans les premiers siécles, les Peuples de l'Afrique Australe furent indifféremment appellés Ethiopiens & Indiens. Hyginus ne pensoit point autrement lorsqu'il plaçoit le Temple de Jupiter Ammon dans les Indes, & Ovide quand il disoit que Persée passa dans l'Inde pour délivrer Andromède.

[a] Les grandes qualités de cette Princesse rendirent son nom si célébre dans l'Ethiopie, qu'il devint comme héréditaire parmi toutes les Reines qui gouvernérent aprês elle cette contrée de l'Afrique.

[b] Syéne, aujourd'hui Assoüan, Ville de la Thébaïde ou de la hau-

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

elle prit d'emblée [a] Eléphantine & [b] Philles, & y renversa les statuës d'Auguste. C. Pétronius étoit alors Propréteur de la Province. Les forces qu'Auguste y avoit laissées étoient alors considérablement diminuées par les détachemens qu'il avoit fallu faire, pour seconder la malheureuse expédition d'Ælius Largus. Tout ce que put faire Pétronius, fut de rassembler à la hâte dix mille hommes de pié, & huit cens chevaux. C'étoit encore trop pour faire tête à des Ethiopiens mal vêtus, mal armés, peu braves, & conduits par une femme. En effet l'armée de Candace, quoiqu'elle fût de trente mille combattants, se dissipa à la seule nouvelle que le Gouverneur Romain approchoit. Pétronius poursuit les fuyards jusqu'à Pselcha Ville d'Ethiopie située sur les bords du Nil, & leur envoye redemander les prisonniers qu'ils avoient faits sur la frontiére d'Egypte.

Candace étoit fiére. Elle se plaignit à son tour des hostilités que les Chefs des Frontiéres Egyp-

te Egypte, étoit située sous le Tropique du Cancre, c'est-à-dire, au vingt-troisiéme degré vingt-neuf minutes de latitude, vers les confins de la Nubie. On remarque encore dans ses ruines les vestiges de son ancienne grandeur. Près de cette Ville est une des cataractes du Nil. Ses campagnes produisent les fameuses carriéres du marbre Syénite, si vanté de nos jours sous le nom de marbre granit.

[a] Le nom d'Eléphantine étoit commun à l'Isle & à la Ville la plus voisine de la cataracte du Nil, où ce Fleuve cesse d'être navigable. L'Isle appellée par les Naturels du Païs *Zabera* ou *Isle Fleurie*, n'est separée du Port de Syéne que par un bras du Nil. Elle a un quart de lieuë de long sur un peu moins de large, quoiqu'en dise Strabon, qui ne lui donne qu'un demi stade en longueur.

[b] Héliodore & Ptolomée placent la Ville de Philles proche des cataractes du Nil.

tiénes avoient exercés ſur ſes terres. *Des Chefs Egyptiens*, lui répondit-on, *ne tiennent plus de rang en ces lieux. C'eſt Auguſte ſeul que vous avez offenſé; c'eſt Auguſte ſeul qu'il faut appaiſer.* Pétronius donna trois jours à la Regente pour prendre ſa réſolution. Elle s'obſtina, & pour toute réponſe elle envoya dire, *qu'elle ignoroit s'il y avoit un Auguſte au monde.* Il fallut donc courir aux armes & livrer bataille. Quelle différence entre les deux armées! Les Ethiopiens à demi nuds n'avoient pour armes offenſives que des haches & des perches pointuës, & pour armes défenſives, que des boucliers faits d'une peau de bœuf, ſans apprêt & ſechée au Soleil. Auſſi ne tinrent-ils pas devant les Légionnaires. Les Ethiopiens fuirent à la débandade, ſans s'être donné de rendez-vous pour ſe rallier. Les uns ſe retirérent dans la Ville la plus voiſine, les autres s'enfoncérent dans un deſert ſablonneux, & la plûpart paſſérent le Nil à la nage, ſans craindre les Crocodilles. Ils ſont en effet en fort petit nombre dans cette partie du Fleuve, parce qu'il deſcend en cet endroit-là des montagnes d'Ethiopie avec une extrême rapidité. Les fuyards ſe cantonnérent dans une Iſle du Nil & s'y crûrent en ſûreté. Les Romains eurent bientôt fabriqué des radeaux. On les force dans leur Iſle, on les charge de chaînes, & on les envoye à Aléxandrie pour être vendus à l'enchére.

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Conſuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

La Ville de Pſelcha frontiére de l'Ethiopie ne tarda pas à ſe rendre. Pétronius pouſſa plus loin ſes avantages. Après avoir traverſé ces mêmes campagnes de ſable, où l'armée de Cambyſe

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

avoit autrefois été ensevelie, il prit à son passage Premnis Ville d'un difficile accès. Ensuite, après s'être emparé d'Aboccis, de Phturis, de Cambusis, d'Atteva, & de Stadisis lieu mémorable par une chûte épouvantable du Nil, dont le bruit assourdit les Habitants du Païs, il parut devant Napates Capitale de l'Ethiopie. La Reine y avoit sa Cour. A la seule vûë de l'armée Romaine, les Gouverneurs du Roi encore enfant se crurent obligés de le faire sortir de Napates & de le cacher dans un desert voisin. Pour sa mere, elle se fortifia dans un Château à portée de sa Capitale, & y attendit le succès du siége. Napates ne fit pas une longue résistance. Pétronius la prit & l'abandonna au pillage de ses soldats. Tant de revers ne rabattirent pas la fierté de Candace. Dans la forteresse où elle s'étoit enfermée, elle attendit le départ de Pétronius. En effet ce Gouverneur désespérant de pouvoir pénétrer plus avant dans les terres se contenta de fortifier Premnis, y laissa quatre cents hommes de garnison, & retira ses troupes. Pour annoncer sa victoire à l'Empereur, parmi le grand nombre de prisonniers qu'avoit faits Pétronius en Ethiopie, il en choisit mille des mieux faits, & les envoya en présent à Auguste. La plûpart de ces captifs moururent de mésaise si-tôt qu'ils eurent changé de climat. Du moins l'Empereur eut le plaisir d'apprendre, que sa conquête d'Egypte avoit été considérablement étenduë dans les contrées Méridionales entre l'Afrique & l'Asie.

Cependant la Reine des Ethiopiens ne perdit pas

pas courage. Lorſqu'elle vit les Romains réduits à un petit nombre dans une ſeule Ville de ſes Etats, elle raſſembla ſes forces, & fit des préparatifs pour le ſiége de Premnis. Pétronius veilloit ſur ſes démarches. Il n'eût pas plûtôt appris que Candace alloit ſe remettre en campagne, qu'il s'avança vers l'Ethiopie. Avec une célérité inconcevable il prévint la Reine, renforça la garniſon de Premnis, y fit entrer des vivres, & s'y renferma lui-même. Ce fut alors que la Régente ſe vit forcée à parler de paix. Elle fit une députation à Pétronius, qui la renvoya à Auguſte. *A Auguſte*, s'écria-t'elle, *où le chercher? où le trouver?* En effet l'Empereur n'étoit plus à Rome. Il en étoit parti après avoir fait r'ouvrir le Temple de Janus. La nombreuſe armée qu'il avoit conduite avec lui, étoit capable de jetter la terreur dans toutes les contrées du Levant. D'abord il fit voile vers la Sicile où il ſéjourna, comme nous l'avons dit, & après avoir viſité la Gréce, il ſe rendit encore une fois à Samos. Nous parlerons bien-tôt plus en détail de ce ſecond voyage; mais nous dirons d'avance que ce fut à Samos qu'il reçût les Ambaſſadeurs de Candace. Auguſte fut ſenſible aux malheurs d'une mere & d'un pupille, & donna à leurs Envoyés les marques d'une bonté particuliére. Non-ſeulement il reſtitua à la Regente & à ſon fils les Villes qu'on leur avoit enlevées; mais il relâcha les tributs que Pétronius leur avoit impoſés. Content de ſe voir redouté juſqu'au-delà des ſources du Nil, il fixa les limites de ſon Empire aux extrêmités de l'Egypte ſupérieure.

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Conſuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

Auguste étoit encore en Sicile, lorsqu'il apprit les broüilleries survenuës à Rome depuis son départ. Rien ne le convainquit mieux du besoin qu'avoit la Capitale & tout l'Empire, d'être régis par un seul homme. Le premier souffle de l'esprit Républicain qui s'étoit fait sentir à Rome y avoit reveillé les anciennes divisions domestiques, & toute la Ville étoit en feu. L'Empereur se vit obligé de calmer les soulevements du Peuple Romain, toûjours prêt à abuser des moindres lueurs de liberté. C'est un événement qu'il faut mettre dans son jour. La Cour & l'armée étoient parties de Rome peu de jours avant les grandes Elections. Par je ne sçai quel sentiment de popularité, & pour laisser aux Romains quelque vestige de l'ancienne forme Républicaine, contre son ordinaire Auguste n'avoit point nommé les Consuls de l'année suivante. Les Comices se virent donc les Maîtres d'en choisir à leur gré. On assembla les Centuries comme autrefois au Champ de Mars. Rien de plus paisible que cette premiére élection, & rien de plus judicieux que la maniére dont le Peuple usa du droit de suffrage. D'un consentement unanime, Auguste fut proclamé Consul, & M. Lollius fut déclaré son Collégue.

Dio. lib. 54.

La déférence que les Comices avoient euë pour l'Empereur, & le choix qu'ils avoient fait de lui, tout absent qu'il fût, étoit une marque sensible de la sincére affection que les Romains conservoient pour leur Prince, dans le tems que rien ne faisoit violence à leur inclination. Il ne restoit plus que de faire consentir Auguste à se char-

ger du Consulat. Les Comices lui envoyérent des Députés, qui le trouvérent encore en Sicile. Ce fut avec action de graces qu'il reçut la nouvelle de son élection; mais il n'accepta pas le titre de Consul. Auguste ne voulut pas même s'en substituer un de son choix; & laissa aux Centuries le pouvoir de donner à Lollius le Collégue qu'il leur plairoit. Ce nouveau trait de popularité charma les Romains. Dans la Capitale tout fut en mouvement pour la nouvelle assemblée qui devoit donner un second Consul. Parmi les Prétendants se trouvérent deux hommes également ambitieux & opiniâtres. Le premier étoit un L. Silanus, le second un Q. Æmilius Lépidus. Qu'arriva-t'il? Les deux compétiteurs renouvellérent les mêmes pratiques, que les anciens aspirants au Consulat avoient si souvent mis en œuvre sous la République finissante. Ils achetérent les suffrages à prix d'argent, & formérent deux Factions prêtes à faire du Champ de Mars un Champ de bataille. Les plus sages Citoyens de Rome comprirent alors combien il avoit été important pour la tranquillité publique de remettre le Gouvernement entre les mains d'un seul Maître. Le tumulte de la Ville alla si loin, qu'on crut devoir prier Auguste d'y retourner. En repassant tout-à-coup le détroit de Sicile il auroit pu faire cesser l'émotion, & nommer d'autorité un Consul, comme il avoit fait souvent. Il jugea plus à propos de convaincre Rome du danger des assemblées populaires, & des tempêtes que les passions ne manquoient guéres d'y soûlever. Il se contenta d'appeller auprès

De Rome l'an 731.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

de soi les deux Concurrens, de les réprimander, & de leur défendre le retour à la Capitale, jusqu'après une nouvelle Election.

Cependant les factions ne furent ni moins vives ni moins animées, pour ou contre Silanus & Æmilius. Leurs émissaires eurent soin d'en allumer le feu durant leur absence. Il étoit tems d'appaiser une émotion, qui d'une querelle de particulier pouvoit dégénérer en une guerre civile. Auguste neanmoins ne crut pas devoir interrompre son voyage du Levant, qu'il jugeoit necessaire, & dont les préparatifs étoient tout faits. Il se détermina donc à donner à Rome un Maître qui le représenteroit & qui tiendroit sa place avec une autorité à peu près égale à la sienne. Agrippa revenu de Mitylênes à sa Cour, lui parut seul capable d'une si importante commission. Pour l'accréditer davantage, pour lui donner un nouveau lustre, & pour réparer le chagrin que son éloignement avoit pu lui causer, l'Empereur forma le dessein de lui faire épouser Julie sa fille. Cette Princesse étoit veuve; mais Agrippa avoit épousé une des Marcelles fille d'Octavie. L'obstacle fut bien-tôt levé. La vertueuse sœur d'Auguste sacrifia volontiers les interêts de sa famille au bien commun. Elle pressa, elle conjura même l'Empereur son frere, à ne tarder pas de rompre le mariage de Marcelle & d'Agrippa, & de lui donner Julie pour femme. Mécéne fut du même avis. Consulté par Auguste s'il étoit à propos d'élever Agrippa jusqu'à un si haut point de grandeur; *après ce que vous avez fait pour cet illustre favori,*

lui répondit le sage politique, *vous ne sçauriez trop faire pour lui. Ou faites périr Agrippa, ou prenez-le pour gendre.* Dês-lors l'affaire fut concluë. Agrippa partit pour Rome avec une plénitude de puissance, qui relevoit encore son nouveau mariage. Marcelle sa femme, qu'il quitta avec regret, devint l'épouse d'Iulus Antonius fils du Triumvir Marc-Antoine. Après tout, Agrippa ne gagna à cet échange qu'un peu plus de faveur à la Cour d'Auguste.

De Rome l'an 731. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. CLAUDIUS ÆSERNINUS, & L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.

Si-tôt qu'Agrippa fut à Rome les factions cesférent, les cabales furent dissipées, & l'assemblée au Champ de Mars se tint avec tranquillité. Q. Æmilius Lépidus proclamé second Consul, fit paisiblement les fonctions de sa Charge avec M. Lollius, qui l'avoit exercée seul durant quelques mois. Rome eut à craindre de pareils soulevements pour le choix du Préteur qui devoit commander dans la Ville, pendant la célébration des Féries Latines. Agrippa ne permit point d'assemblée pour l'élection d'un Magistrat si peu nécessaire. Le Vicaire de l'Empire (car c'est le nom le plus convenable au rang que tenoit alors Agrippa) n'eut plus d'autre soin, que de pourvoir à la sûreté de l'ancienne Religion. Le culte des Divinités Egyptiénes s'introduisoit insensiblement dans la Capitale du monde. Isis & Osiris y prenoient peu à peu la place de Jupiter, d'Apollon, & de Mars. Agrippa comprit que la diversité des Religions ne manque guéres de causer des troubles dans un Etat. Il défendit aux Egyptiens d'ériger des Temples, & de pratiquer leurs cérémo-

De Rome l'an 732. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. LOLLIUS, & Q. ÆMILIUS LEPIDUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 28.

nies dans l'enceinte de Rome. Les superstitions Egyptiénes en furent bannies, & l'Edit ne permit aux adorateurs des Dieux étrangers de s'assembler que hors des fauxbourgs, & à la distance de cinq cents pas. Une année si paisible fut stérile en événements. Agrippa n'entreprit pas même d'autre ouvrage d'architecture que la réparation du *a* Pont Fabricius. Ce Pont prit son nom de l'Intendant des grands chemins, qui fut alors chargé de le réparer. On sçait que le Pont Fabricius ne servoit point à d'autre usage qu'à la communication de la Ville avec l'Isle du Tibre, où l'on avoit érigé le fameux Temple d'Esculape. Pendant ces jours de tranquillité Agrippa voulut du moins amuser les Romains par le spectacle d'un Triomphe. Il en accorda les honneurs à L. Sempronius Atratinus pour le quatrième jour des Ides d'Octobre. Atratinus venoit d'exercer le Proconsulat en Afrique, & y avoit remporté de si légers avantages sur les ennemis de Rome, que l'Histoire n'a pas daigné nous en instruire. Nous avons dèja dit, qu'alors on permettoit de triompher pour les moindres sujets.

Dio, l. 54.

Agrippa maintenoit la paix à Rome & dans

a Ce Pont avoit d'abord été bâti peu de tems après la conjuration de Catilina l'an de Rome 691. & fut reparé sous les auspices des deux Consuls de l'année 732. Quintus Lépidus & Marcus Lollius, comme le porte une ancienne inscription recüeillie par Gruter, & que l'on lit sur deux des arches du Pont, L. FABRICIUS. C. F. CUR. VIAR. FACIUNDUM. COERAVIT. Q. LEPIDUS. M. F. M. LOLLIUS. M. F. COSS. EX. S. C. PROBAVERUNT. Ce Pont est aujourd'hui nommé le Pont de *Quattro Capi*, ou *le Pont des Quatre Têtes*, à cause d'une statuë de Janus à quatre fronts, qui avoit été érigée au-dessus d'une des arcades.

les Provinces Occidentales, tandis qu'Auguste parcouroit l'Orient, y rétablissoit le bon ordre, & y affermissoit sa domination. La Sicile, par où il avoit commencé ses courses, avoit éprouvé les effets de sa bonté. Syracuse obtint de lui les mêmes priviléges que les Colonies Romaines, & l'Empereur fit la même grace à plusieurs Villes d'une Isle qui venoit de soulager les besoins de Rome, & nourrir l'Italie. La Gréce occupa ensuite durant l'été & l'automne entiers les soins & l'attention du Maître de l'Univers. Il crut devoir user diversement de douceur & de sévérité à l'égard d'un Peuple volage, qui avoit pris différents partis durant les guerres civiles. Les Athéniens s'étoient déclarés pour Antoine. Les Lacédémoniens au tems des disgraces de Livie, & de son premier mari Tibérius Claudius Nero, les avoient honorablement reçus dans leurs murs. Auguste punit les premiers & récompensa les seconds. Il démembra de la dépendance d'Athênes l'Isle d'Egine & la Ville d'Eretrie dans la Phtiotide, petite Province de la Thessalie. Il défendit aussi à ces superbes Citoyens de vendre aux Etrangers le droit de Bourgeoisie dans leur Ville. A l'égard de Lacédémone, l'Empereur la combla de biens & d'honneurs. Il y établit sa demeure ordinaire durant son séjour en Gréce. Il en admit les principaux Habitants à sa table, & augmenta le domaine de la Laconie en y joignant l'Isle de Cythére, & cinq autres Villes. La jalousie qu'en conçûrent les Athéniens augmenta leur chagrin, & rendit leur punition plus dure. Aussi feignirent-ils que cette mortification leur avoit

De Rome l'an 732.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. LOLLIUS, & Q. ÆMILIUS LEPIDUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 28.

De Rome l'an 733. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.

été annoncée par Pallas leur protectrice. *La statuë de la Déesse*, dirent-ils, *qui regardoit autrefois l'Orient, s'est tournée vers l'Occident, & l'on a vû du sang couler de sa bouche.* Lorsqu'Auguste eut arrangé les affaires de la Gréce Européane, il s'approcha de l'Asie, & vint passer l'hyver à Samos.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

Rome cependant se choisit deux nouveaux Consuls sous les yeux d'Agrippa; mais avec plus de tranquillité que l'année précédente. Les suffrages tombérent sur M. Apuléïus & sur P. Silius Nerva. Le premier avoit figuré autrefois dans le parti de Brutus; mais Auguste & Agrippa avoient oublié les anciennes querelles, & se plaisoient à élever ceux-mêmes qui leur avoient été contraires dans les guerres passées. Ce fut par-là que le nouveau Souverain rétablit la paix dans ses Etats, & qu'il la rendit plus solide, que s'il avoit écouté les sentimens d'aigreur qui restent souvent après de longs démêlés. Tout fut calme dans la Capitale sous la nouvelle administration. Le Vicaire de l'Empire se vit naître un fils de Julie sa femme, qui n'en avoit point eu de Marcellus son premier mari. On lui donna le nom de Cajus, & tout Rome prit part à la joie d'Agrippa. Pour célébrer l'heureuse journée qui venoit de rendre Auguste grand-pere, on fonda un Sacrifice à perpétuité, en action de graces envers les Dieux. Ce fut aussi avec pompe que la Capitale honora le jour que l'Empereur lui-même étoit venu au monde. Les Ediles donnérent au Peuple à leurs dépens deux spectacles; le premier d'une course de

de Chars dans le Cirque ; le ſecond d'une chaſſe de ces bêtes étrangéres qu'on lâchoit dans l'arêne, & que des Athlétes perçoient à coups de traits ou d'épieux. C'étoit ainſi qu'Agrippa amuſoit les Romains ; mais ſans perdre de vûë les Provinces de l'Occident. Dês-lors la Gaule commençoit à ſe reſſentir des courſes que les Germains faiſoient en de là du Rhin à main-armée. Les Gaulois même étoient agités entre eux de diviſions inteſtines. Sur le champ Agrippa ſeroit parti pour rendre le calme à une Province ſi chére aux Céſars & ſi utile à l'Empire. Il attendit qu'Auguſte fût prêt à retourner, & ne quitta Rome que quand l'Empereur eut achevé ſon expédition d'Orient.

De Rome l'an 733.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls,
M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

Auguſte au retour du printems mit à la voile, s'éloigna de Samos, & vint débarquer à l'un des Ports de la Province Aſiatique ; c'eſt-à-dire, dans l'ancien Royaume de Pergame. Il eſt vrai que tout cet immenſe Païs qui borde la mer, & qui compoſe ce que nous appellons aujourd'hui la côte de l'Aſie Mineure, n'étoit pas compté parmi les Provinces Impériales. Auguſte en avoit laiſſé la diſpoſition au Sénat. Cependant il y prit la même autorité que s'il s'en étoit réſervé le domaine en propre. Il y répandit ſon armée, la partagea en divers Camps, & prit la connoiſſance de toutes les affaires d'une ſi riche contrée. La Bithynie & la Syrie, enfin tout ce que Rome comptoit de Provinces ſoumiſes en de-là du mont Taurus, Auguſte le fit reſſortir de ſon Tribunal. Il donna la loi en tous lieux, régla les tributs,

Dio. l. 54.

De Rome l'an 733. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

déchargea certaines Villes des impositions trop onéreuses, les augmenta dans d'autres, fit des largesses aux plus pauvres, & aggrava le joug des plus riches & des plus insolentes. Un tremblement de terre avoit fort endommagé la Ville de Tralles en Lydie, Auguste y fit une ample distribution d'argent. Tibére s'étoit intéressé auprès du Sénat, pour les Habitants de Laodicée en Phrygie, pour ceux de Thyatire en Lydie, pour les Ciottes, & n'avoit rien obtenu des Peres Conscripts. Auguste fut plus favorable à leurs requêtes, & leur fit justice. A l'égard des Cyzicéniens & des Peuples de Tyr & de Sidon, l'Empereur les traita sévérement. Il leur ôta leurs franchises, parce qu'ils en abusoient. Les premiers avoient fait périr inhumainement des Citoyens Romains, après les avoir soumis, comme des Esclaves, à une honteuse flagellation. Les seconds conservoient entre eux des haines irréconciliables, & leurs dissentions étoient sans cesse suivies de meurtres & d'assassinats.

Il est pourtant vrai qu'Auguste eut la précaution de faire agréer au Sénat de Rome la liberté qu'il prit, de commander avec empire dans des Provinces qui n'étoient pas de son partage. Cette déférence ne fut que de pure cérémonie. Qui des Peres Conscripts pouvoit alors s'opposer aux volontés d'un Maître que tous redoutoient, & que le plus grand nombre adoroit? Ce fut donc avec une autorité sans bornes & avec l'indépendance d'un Souverain, qu'il fit bien des changements parmi les Rois Asiatiques. A la verité il n'em-

ploya pas la voye des armes, & il ne songea pas à faire de nouvelles conquêtes pour aggrandir le domaine des Romains; mais il causa bien des révolutions dans les Etats des Princes soumis à la Jurisdiction du Sénat. Jamblique & Tarcondimote étoient parents, & fils selon les apparences de deux fréres du même nom qu'eux. Les deux peres avoient regné, l'un dans un canton de l'Arabie, l'autre dans la Cilicie. Pour les deux fils ils ne s'accordoient pas entre eux sur le partage de la succession paternelle. Auguste appaisa le différend. Il attribua les terres d'Arabie à Jamblique, & la Cilicie à Tarcondimote. Cependant il retrancha à ce dernier Roi quelques Villes maritimes de la Cilicie, & les donna à Archélaüs qu'il venoit d'établir Roi de la petite Arménie, après la mort d'Artavasde. Le Royaume de Comagéne changea aussi de maître, par la nouvelle disposition qu'en fit Auguste. Antiochus Souverain de cette petite contrée de la Syrie avoit eu de grands démêlés avec son frére. Celui-ci avoit fait partir un Ambassadeur pour implorer en son nom la protection du Sénat de Rome contre les mauvais procédés du Roi. Le Député homme de distinction fut assassiné en chemin par des scélérats, Ministres des cruautés d'Antiochus. Son fils Mithridate déféra le principal auteur de l'assassinat au Tribunal des Peres Conscripts, & leur remit le soin de vanger la mort de son pere. Mais après avoir inutilement réclamé la justice du Sénat, il eut recours à l'Empereur dont la présence faisoit trembler les Souverains d'Asie. Il trouva dans le

De Rome l'an 733.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

Dio. l. 53. & 54.

De Rome l'an 733. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls. M. APULEIUS & P. SILIUS NERVA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

Monarque du monde un vangeur. L'équité même dicta l'Arrêt qu'Auguste prononça ; il transporta au fils qui demandoit justice pour son pere la Couronne de Comagéne, tandis que le Roi détrôné étoit conduit à Rome où il expia ses crimes & sa tyrannie par un supplice honteux. De son côté la grande Arménie supportoit impatiemment les véxations tyranniques d'Artaxias. Celui-ci ne s'étoit emparé du Diadême, & ne le retenoit depuis longtems que sous la protection des Parthes. Les Sujets d'un si mauvais Roi crurent que l'occasion s'offroit d'elle-même de s'en délivrer. Artaxias avoit un frére nommé Tigrane, qu'Auguste avoit fait conduire à Rome après la prise d'Aléxandrie, où Antoine & Cléopatre l'avoient retenu prisonnier. Les Arméniens redemandérent à grands cris ce jeune Prince pour leur Roi. L'Empereur étoit porté à lui faire prendre la place du Tyran ; mais il craignit encore de s'engager avant le tems dans une longue guerre contre les Parthes.

Cependant Auguste prit son parti. Il chercha un Général qu'il pût mettre à la tête de ses troupes, pour reconduire Tigrane en Arménie. Tibére âgé seulement de vingt à vingt & un an avoit suivi l'Empereur en Asie. Depuis la mort de Marcellus & dans l'absence d'Agrippa, ce fils de Livie tenoit le premier rang à la Cour du mari de sa mere. Ce fut lui qu'Auguste chargea de l'honorable commission d'aller mettre un Roi sur le Trône, & s'il en étoit besoin, d'opposer sa valeur à la férocité des Parthes. Tibére fit ses préparatifs, & charmé d'avoir pour la premiére fois

une armée sous ses ordres, il se mit en marche. Par malheur le jeune Romain fut prévenu, & n'eut point à signaler son courage contre les Parthes. Artaxias fut massacré par ses Sujets avant que l'armée Romaine fût arrivée. Ainsi le Trône se trouva vacant, & Tigrane y fut placé par les Arméniens mêmes, sans que Tibére eût de combat à rendre. Cependant il donna toute la pompe qu'il put au Couronnement du nouveau Roi. Il posa le Diadême sur son Tribunal, & voulut que Tigrane vînt le prendre de sa main comme s'il en eût été uniquement redevable à sa valeur. Ce succês enfla le cœur du jeune Romain. Quoique son expédition n'eût été ni dangereuse, ni difficile, Tibére obtint du Sénat de Rome un Arrêt qui lui accordoit des supplications, pour avoir donné un Roi à la grande Arménie. Jusqu'où l'ambitieux fils de Livie ne porta-t'il pas dês-lors ses vûës & ses prétentions ? Il se flatta que le destin l'avoit choisi pour être un jour le successeur d'Auguste & le Maître du monde. Cette espérance s'accrut encore dans son cœur, lorsqu'à son passage par la Ville de Philippes, il voulut sacrifier sur le même Autel, dont s'étoit autrefois servi Marc-Antoine, pour rendre graces aux Dieux de la victoire remportée sur Brutus & Cassius. Les Prêtres préposés pour brûler la victime que Tibére avoit offerte, lui firent accroire que par un miracle le feu sacré s'étoit allumé de lui-même. Sur ce faux rapport ils fondérent des pronostics avantageux, & annoncérent au jeune Romain une grandeur sans bornes. Le mérite de Tibére & la faveur dont il com-

De Rome l'an 733. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

Joseph. Lib. 15. Antiq. c. 13.

mençoit à se rendre digne, donnérent de la vraisemblance aux conjectures des prétendus Prophétes. Elles animérent Tibére à ne négliger rien pour remplir ses destinées.

Parmi les changements que fit Auguste dans les Cours Asiatiques, détrônant les Rois, & leur en substituant de nouveaux, il n'oublia pas Hérode le plus attentif à meriter ses bonnes graces. Le Roi de Judée s'étoit transporté à Antioche pour faire sa cour à l'Empereur, comme les années précédentes il étoit allé rendre ses hommages à Agrippa dans l'Isle de Lesbos. Les Gadaréens le suivirent en Syrie, & renouvellérent auprès d'Auguste les plaintes qu'ils avoient faites inutilement à Agrippa, des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus d'Hérode. Ces mécontents avoient fortifié leur parti, & y avoient fait entrer un petit Souverain voisin de la Judée, nommé Zénodore. Celui-ci étoit maître d'une contrée située entre la Traconitide & la Galilée, dont Ulata & la [a] Panéade faisoient partie. Ensemble donc Zénodore & les Députés de [b] Gadara présentérent leur Requête à Auguste; mais son cœur étoit prévenu en faveur d'Hérode. Les Gadaréens avoient dêja perdu leur procês au Tribunal d'Agrippa. Pou-

[a] Selon Etienne de Bysance la Panéade (*Paneas*) fut autrefois une petite Ville de Phénicie; mais Joseph & Pline en parlent comme d'un petit canton de la Palestine. On y voyoit une espéce de caverne d'où le Jourdain prenoit sa source; près de-là Hérode avoit fait construire de marbre blanc un Temple en l'honneur d'Auguste.

[b] *Stephanus* reconnoît deux Villes de *Gadara*, l'une dans la Cœlé-Syrie, l'autre dans la Palestine.

De Rome l'an 733.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.
De l'Empire Romain, An. 29.

voient-ils s'attendre, que le crédit de Zénodore feroit casser un Arrêt rendu par le Vicaire de l'Empire ? Ces imprudens craignirent avec raison d'être livrés à la vangeance d'Hérode. Les uns se donnérent la mort de leur propre main, les autres se précipitérent dans l'Oronte pour éviter de plus cruels châtiments. A l'égard de Zénodore, il mourut d'un flux de sang qu'il s'étoit peut-être procuré. Auguste fut charmé de trouver une occasion si favorable de témoigner sa bienveillance, & de donner un accroissement de Domaine au Roi des Juifs. Il lui accorda en propriété toutes les terres* de Zénodore, y ajoûta la Batanée & l'Auranitide deux petites Provinces de la Palestine, & pour comble de faveur, il enjoignit aux Gouverneurs Romains de la Syrie de prendre conseil du Roi de Judée, de l'écouter en tout, & de se conduire par ses avis.

Cette supériorité formidable qu'Auguste avoit prise sur tous les Royaumes d'Asie, moins par des exécutions Militaires que par la terreur de son nom, fit trembler jusqu'au superbe Roi des Parthes. Phraate dont le pere avoit vaincu Crassus, & qui lui même avoit contraint Antoine à se retirer de son voisinage après des pertes considérables, avoit conçu une toute autre idée du nouvel Empereur des Romains, que du Triumvir d'Orient. La puissance d'Auguste jointe à sa sagesse paroissoit à Phraate infiniment plus à redouter, que cette valeur un peu fanfarone des Généraux, que Rome avoit envoyés jusqu'alors porter la guerre dans son Païs. D'ailleurs le Roi

*Dio. l. 54. Tiernus lib. 4. Strabo, l. 16. Cassiod. &c.

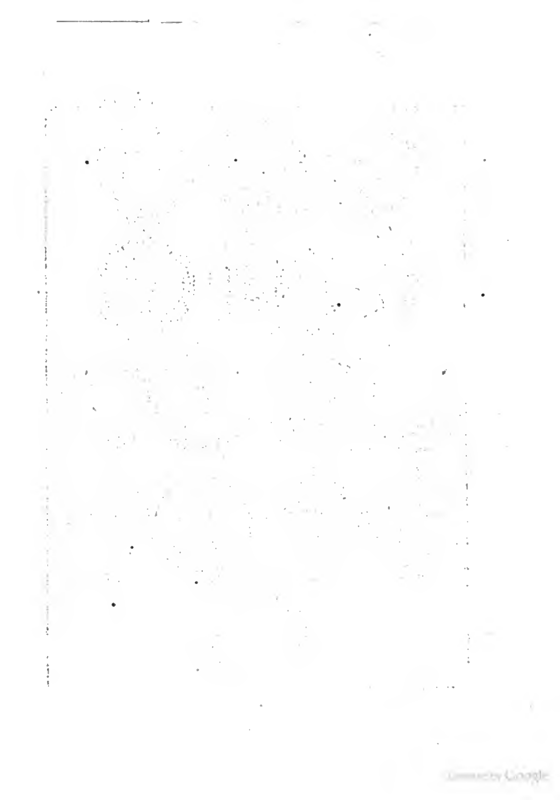
De Rome l'an 733.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

des Parthes sentoit à sa porte un nouveau Roi d'Arménie placé sur le Trône de la main d'Auguste. Il voyoit aussi ses Etats environnés de Peuples soumis jusqu'à l'adoration aux moindres volontés de l'Empereur Romain. Ce n'étoit plus une République, c'étoit un Monarque absolu du monde qu'il avoit à craindre & à ménager. Il mesura donc le plan de sa conduite sur les circonstances présentes. La crainte engagea Phraate à une démarche qu'il avoit plus d'une fois refusé de faire. De son gré & sans en avoir été sommé, il renvoya à Auguste les Aigles & les autres étendarts que son pere avoit pris sur Crassus. Dans ces tems-là toutes les Nations du monde se faisoient honneur de ne laisser chez leurs ennemis aucun monument des pertes qu'elles avoient faites en tems de guerre. Pour rendre sa déférence plus complette, le Roi des Parthes fit partir avec les drapeaux enlevés ceux des soldats Romains que son pere & lui avoient pris à Crassus ou à Antoine en divers combats. La plûpart de ces malheureux prisonniers avoient pris parti dans les troupes de Phraate, s'étoient mariés au lieu de leur captivité, & s'étoient accoûtumés aux maniéres & à la vie libertine des Parthes. Ils craignirent une réception ignominieuse & de rigoureux traitements de la part de leurs compatriottes. Les uns se cachérent, & quelques autres se percérent de leurs armes. Cependant Auguste regarda cette [a] restitution comme une victoire.

[a] Les Monnoyes publiques furent chargées de symboles & d'inscriptions qui retraçoient la mémoire d'une restitution si glo-

Par-là



1 SIGNIS RECEPTIS CAESAR AVGVSTVS — DE PARTHIS

d'Argent

2 RECEPTIS SIGNIS PARTHICIS

d'Argent

3 CAESAR AVGVSTVS — MARTIS VLTORIS

d'Argent

4 IMP. CAESAR DIVI F. AVGVSTVS TRIB. POT. IIII.

d'Argent

5 CAESARI AVGVSTO — MAR VLT

d'Argent

6 S.P.Q.R. SIGNIS RECEPT.

d'Argent

7 CIVIB. ET SIGN. MILI. A PARTHIS RESTITVT.

d'Argent

8 CIVIB. ET SIGN. MILIT. A PARTHIS RESTIT.

d'Argent

9 CAESARI AVGVSTO FOR. RE. EX S. C.

d'Argent

10 L. BALBVS PR. COS.

d'Argent

11 L. MESCINIVS RVFVS III. VIR IMP. CAES. AVG. LVD. SAEC. XV. S. F.

d'Argent

12 ΚΑΙΣΑΡΑ ΣΕΒΑΣΤΟΝ ΠΑΤΕΡΑ ΠΑΤΡΙΔΟΣ

de Bronze

Par-là l'honneur du nom Romain lui parut être réparé, & selon les préjugés d'alors, les manes de Crassus lui semblérent avoir été suffisamment vangés. Aussi l'Empereur offrit-il aux Dieux pour leur témoigner sa reconnoissance grand nombre de sacrifices, & à son retour il fit bâtir dans le Capitole un Temple sur le modéle de celui qui long-tems auparavant avoit été construit en l'honneur de *Jupiter Férétrien*. Le nouveau Sanctuaire fut dédié à [a] *Mars le Vengeur*, & Rome y déposa les drapeaux restitués par le Roi des Parthes comme des monuments précieux de la protection du Dieu de la guerre, & comme un hommage que les ennemis de l'Empire rendoient au Souverain du monde.

Phraate fit quelque chose de plus, pour se

rieuse à l'Empereur. Trois revers des Médailles d'Auguste en font foi; sur l'un paroît un Parthe en posture de suppliant, qui tient entre les mains les enseignes Romaines; sur l'autre est une espéce de thyare, ou de bonnet à l'Arménienne, autrefois en usage parmi les Peuples de l'Orient, un carquois rempli de fléches, & un arc que les Parthes, comme l'on sçait, manioient avec une adresse qui les distinguoit de toutes les autres Nations. Au troisiéme revers est la figure du Capricorne, constellation qui présida, dit on, à la naissance d'Auguste. La Lune selon la remarque des anciens Astronomes, qui dressérent son horoscope étoit entrée dans ce signe lorsqu'il vint au monde. Voyez ce que nous avons observé à ce sujet dans le dix-septiéme Volume pages 432. & 433. note *a*. Les inscriptions ou Légendes DE PARTHIS.... RECEPTIS SIGNIS PARTHICIS gravées sur les trois Médailles rappellent le souvenir d'un fait attesté par tous les Historiens. Voyez la VI. Planche des Médailles.

[a] Plusieurs Médailles d'Auguste, deux entre autres portent sur leurs revers la forme du Temple consacré à MARS VENGEUR. L'Image de cette Divinité guerriére, les Aigles Romaines, les Enseignes Militaires qui paroissent dans l'intérieur du Temple, & l'inscription MARTIS ULTORIS confirment le fait Historique de cette consécration. Voyez la VI. Planche des Médailles.

De Rome l'an 733. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

concilier la bienveillance de l'Empereur Romain. Auguste dêja en marche pour s'éloigner de la Syrie avoit laissé Tibére à Antioche, & l'avoit établi pour quelques mois Commandant dans la Province, avec une inspection générale sur l'Asie entiére. Ce fut donc à Tibére que le Roi des Parthes adressa ses fils & ses petit-fils, non pas comme ôtages; mais les uns pour être les garants de son attachement aux Romains, & les autres pour être élevés à la Romaine, & pour prendre l'esprit de la Cour la plus polie qui fût au monde. Au fond le politique Phraate avoit eu plus d'une vûë en éloignant de lui les Princes de son sang. Il avoit craint pour soi le même sort qu'il avoit fait subir à son pere. En donnant aux Romains des assûrances de sa fidélité il se procuroit de la sécurité à lui-même. Rien de plus intéressant pour lui que de ne laisser dans ses Etats aucun rejetton de la souche des Arsacides, que le Peuple mécontent auroit eu à la main pour l'élever sur le Trône en sa place. Dans la démarche de Phraate, Auguste ne considéra que l'honneur qui lui en revenoit. Il recommanda à Tibére de traiter avec toute la considération possible, Sarospades, Cérospades, Phraate, & Vonone (c'étoit les noms des quatre fils du Roi des Parthes.) Deux de ses femmes, meres de quatre autres enfans en bas âge suivirent les jeunes Princes, & se rendirent à Antioche. Le Commandant de la Syrie s'acquitta de sa commission avec dignité, n'omit rien pour distinguer à sa Cour les Princes qu'il avoit comme

en dépôt ; & lorsqu'il quitta l'Orient il les conduisit à Rome, où Auguste leur tint lieu de pere, & les forma aux vertus de l'ancienne Rome.

De Rome l'an 733. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA. DE L'EMPIRE ROMAIN. An. 29.

L'Empereur satisfait d'avoir soumis sans combat le seul ennemi qui restât aux Romains en Orient, communiqua sa joye à ses Sujets. Comme si la soumission des Parthes eût été pour lui la fin de ses exploits & le terme de ses conquêtes, il ordonna que le Temple de Janus, ouvert à son départ fût fermé avant son retour. C'étoit pour la troisiême fois depuis son regne, & la cinquiême fois depuis la fondation de Rome que la tranquillité étoit devenuë générale dans tout l'Empire. Nous dirions volontiers ici avec quelques Ecrivains Modernes, que Marie la mere du Dieu de paix nâquit dans une année où le calme le plus profond regnoit sur toute la terre. Des autorités plus respectables que celles des Auteurs récents nous obligent à différer cette heureuse naissance de quelques années. Revenons à l'Empereur. Il sortit de l'Asie après l'avoir pacifiée, & retourna encore une fois en Gréce où il passa l'hyver.

Baron. in Appar. num. 48. Evod. Antioch. Episc. apud Nicephorum l. 2. cap. 3.

Il y a lieu de croire, que quand Auguste arriva à Samos Agrippa n'étoit plus à Rome, & que dês-lors il avoit abandonné la Capitale pour aller assoupir des soulevements survenus dans les Gaules & en Espagne. Du moins il est certain que de nouveaux tumultes furent excités au Champ de Mars lorsqu'il fallut procéder à l'élection de deux Consuls. Rome assemblée en Comices eut encore une fois la déférence pour Auguste de le nommer

De Rome l'an 733. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29. *Velleı. Paterc. l. 2.*

Strabo l. cit. & Dio l. 54.

Consul, & lui donna pour Collégue C. Sentius Saturninus. Celui-ci fut seul chargé des fonctions Consulaires durant quelques mois, pendant l'absence d'Auguste & d'Agrippa. On ne peut dire avec quelle fermeté Sentius remplit les devoirs de sa Charge. Rome retrouva dans lui un de ces Consuls du vieux tems, d'une rigidité infléxible. Il rechercha les Publicains, découvrit leurs malversations, punit leur avarice par des taxes, & leur fit rapporter au Trésor Public les sommes qu'ils en avoient soustraites. L'administration de Sentius fut long-tems prolongée. Il fallut députer à Auguste jusqu'à Samos, pour lui faire agréer le nouveau Consulat que le Peuple lui avoit déféré. Sur le refus qu'il fit de l'accepter, les factions recommencérent à Rome lorsqu'il fallut élire un Collégue à Sentius. Certain Egnatius Rufus dont nous avons déja parlé, après avoir exercé durant quelques années la Préture en Province, étoit de retour à Rome. Son ambition se réveilla lorsqu'il put espérer une place de Consul vacante. Sept ans auparavant pendant son Edilité il avoit fait éteindre un incendie, & par des largesses il s'étoit attiré la bienveillance du Peuple. Egnatius crut alors que par la brigue & à la faveur de ses Partisans, il pourroit enlever tous les suffrages. Il trouva dans Sentius un Magistrat infléxible & toûjours prêt à s'opposer aux cabales des factieux. Il fallut donc qu'Egnatius eût recours à la violence. Il eut beau faire. Le Consul protesta toûjours qu'il ne mêleroit point le nom d'un séditieux Candidat avec les noms des prétendants au Consu-

lat. Les conteſtations deviennent plus vives. Egnatius s'obſtine à pourſuivre ſes prétentions par la force, & le Sénat donne des gardes à Sentius pour mettre ſes jours en ſûreté. Le Conſul refuſe par modeſtie une autre eſcorte que celle de ſes Licteurs ordinaires. Rome prend parti pour & contre. Des combats ſe livrent en divers quartiers, & le ſang coule par ruiſſeaux dans la Ville. Il fallut donc faire une nouvelle députation à Samos. L'Empereur fut charmé de voir pour la ſeconde fois que le Peuple & le Sénat ſentoient le beſoin d'être régis par un ſeul homme. Il nomma d'autorité pour Collégue de Sentius un des Lieutenants Généraux de ſon armée d'Aſie nommé Q. Lucrétius Veſpillo, qui autrefois proſcrit par les Triumvirs, avoit mis ſes jours en ſûreté par les ſoins de ſa femme. Ces deux Magiſtrats vêcurent en bonne intelligence, entretinrent la tranquillité dans Rome juſqu'à l'arrivée d'Auguſte.

De Rome l'an 733.
AUGUSTE, EMPEREUR,
Conſuls,
M. APULEIUS, & P. SILIUS NERVA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 29.

L'Empereur paſſa l'hyver entier à Samos, également à portée de la Gréce Européane, & de la Gréce Aſiatique. On peut dire que le lieu de ſon ſéjour fut témoin d'un grand accroiſſement de gloire pour lui. Il apprit là juſqu'où la terreur de ſon nom s'étoit répanduë. La crainte de ce puiſſant Maître du monde s'étoit communiquée depuis les Parthes juſqu'aux rives de l'Indus & du Gange. Tout le Païs renfermé entre ces deux Fleuves obéïſſoit à deux Rois, dont l'un ſe nommoit Pandion & l'autre Porus. Le dernier avoit autrefois envoyé une Ambaſſade à Auguſte lorſqu'il

De Rome l'an 734. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

Strab. l. 15. Florus l. 4. & Dio. lib. 54.

faisoit la guerre en Espagne, pour lui demander son amitié. La difficulté des chemins & la longueur du voyage avoit presque fait périr tous ces pauvres Indiens, qui avoient été quatre ans en route, avant que de se rendre depuis l'Espagne jusqu'en leur Patrie. L'Historien Nicolas de Damas dit, qu'il vit la nombreuse escorte des Ambassadeurs de Porus réduite à trois hommes, lorsqu'ils repasférent par Antioche. Cependant le Roi Indien ne se rebuta pas, & fit partir une seconde Ambassade avec celle de Pandion, pour rendre de nouveaux hommages à l'Empereur des Romains. Ils arrivérent à Samos chargés de mille curiosités de leur Païs, & reçurent un accüeil favorable. Là les Ambassadeurs renouvellérent à Auguste les protestations que Porus lui avoit dêja faites, de lui permettre le passage à travers ses Etats, & de l'aider dans ses expéditions Militaires, supposé qu'il voulût porter la guerre, comme Aléxandre, jusqu'à l'extrêmité des Indes. Rien de plus flatteur pour Auguste qu'une Ambassade venuë de si loin, & rien de plus agréable à ses yeux que les présents des Indiens. Il admira sur-tout un homme venu de si loin, qui né sans bras joüoit de la trompette, & se servoit de ses piés pour tendre un arc & pour lancer des fléches avec une adresse surprenante. L'Empereur vit avec plaisir les animaux singuliers inconnus, pour la plûpart, aux Occidentaux, & les présents rares que lui présentérent huit Esclaves Indiens nuds jusqu'à la ceinture. Ni les Grecs, ni les Romains n'avoient jamais vû

de Tigres [a] ſi l'on en croit l'Hiſtorien Dion. Celui dont on fit préſent à Auguſte étoit d'une rare beauté. Une vipére d'une grandeur énorme, & un autre ſerpent long de dix coudées le frappérent encore plus que cette multitude prodigieuſe de pierres précieuſes & de perles que les Indiens lui avoient apportées. Nul préſent après tout ne parut plus rare, que celui d'un de ces Philoſophes Indiens, qui portoient le mépris de la mort encore plus loin que les Sages de la Gréce. Ce fanatique s'appelloit Zarmar. Après avoir congédié les Ambaſſadeurs de Pandion & de Porus, l'Empereur retint le prétendu Philoſophe à ſa ſuite, réſolu d'éprouver ſa conſtance dans la Capitale de l'Attique. En effet en paſſant par Athènes à ſon retour vers l'Italie, Auguſte fit entendre à Zarmar qu'il étoit ſur le plus magnifique théâtre du monde pour ſe ſignaler. Le Philoſophe à ces mots fait allumer un grand feu dans la place publique. Sans paroître avoir d'autre ſentiment que de la joie la plus ſenſible, après s'être parfumé le corps, il ſe jetta nud dans le braſier, & à l'éxemple du Gymnoſophiſte Calanus, qui avoit donné le même ſpectacle aux troupes d'Aléxandre le Grand, il ſe laiſſa conſumer ſans donner le moindre ſigne de douleur. Les

De Rome l'an 734.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls.
C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

Q. Curt. L. 10. Arrian. L. 7. & 16. Strab. L. 15.

[a] Dion perſuadera-t'il que les Romains juſqu'à l'année 734. n'avoient jamais vû de tigres ? L'Afrique, Païs, comme l'on ſçait ſi fécond en ces ſortes de bêtes féroces, étoit ſoumiſe depuis près de deux ſiécles à leur domination ; & ces Conquérans avoient ou parcouru ou ſubjugué les parties les plus reculées de l'Aſie. Auſſi l'Hiſtorien n'oſe-t'il garantir ce fait. *Je crois*, dit-il, *que les Romains n'avoient point encore vû de Tigres.*

De Rome l'an 734. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.

Grecs furent si surpris d'une scéne si étrange qu'ils dressérent un tombeau où ils renfermérent les os du Philosophe avec cette inscription, [a] A ZARMAR INDIEN DE BARGOSA. Si cette Ville fut la même que quelques Ecrivains nomment *Barygaga*, il faudra dire que Zarmar fut du Royaume de Calécut, proche de l'embouchûre du Fleuve Indus.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

Au retour de la belle saison, lorsque l'Empereur eût fait assembler à Samos les Rois d'Orient, ou en personnes, ou par leurs Ambassadeurs, après leur avoir donné ses derniers ordres, il partit pour l'Italie, en traversant la Gréce. Cependant avant son départ il accorda aux Samiens une immunité entiére, & affranchit toute l'Isle des subsides qu'il avoit imposés au reste des Nations. La réception que Rome prépara à Auguste fut telle qu'on pouvoit l'attendre d'un Peuple idolâtre de son nouveau Maître, & charmé de l'ascendant qu'il avoit pris sur un grand nombre de Contrées autrefois inconnuës aux Romains. Outre les Indiens on avoit vû des Scythes, des [b] Garamantes, & des Habitants de la Bactriane venir reconnoître la domination d'Auguste & de Rome, sous un climat fort éloigné du leur. Cet accroissement de l'Empire où tant de Peuples s'étoient réünis depuis

[a] Strabon (*L. 15. page 720.*) donne à ce fanatique le nom de *Zarmanochagas*.

[b] Les Garamantes, selon la notice que Ptolomée nous en donne, habitoient cette partie de la Libye intérieure, qui s'étend depuis les sources du Fleuve Bagrada, jusqu'au Lac Nuba. Nous avons parlé de ces Peuples dans les volumes précédents, aussi bien que des Habitants de la Bactriane.

que

que l'Etat étoit devenu Monarchique, augmenta l'affection des Romains pour leur Souverain. Auguste arrivé aux portes de la Capitale, évita les acclamations de la multitude, & se déroba aux transports de joie que sa vûë alloit causer. Il n'entra dans la Ville qu'au fort de la nuit. Du moins le Sénat s'empressa de lui prodiguer toutes les distinctions qu'une sincére reconnoissance jointe à la flatterie la plus ingénieuse pouvoit imaginer. Il lui décerna des [a] arcs de Triomphe, pour être des monuments durables de la soumission des Parthes, que le bruit de ses exploits & la terreur de son nom avoient forcés de restituer les aigles Romaines enlevées autrefois à Crassus. Auguste étoit rassasié d'honneurs; & quand bien même il n'auroit pas été aussi modeste qu'il étoit, il les auroit refusés par dégoût. Parmi cent autres prérogatives qu'on lui avoit décernées il n'en admit que deux. 1°. Il permit qu'à son occasion on érigeât un Autel à la Fortune, avec cette inscription, [b] FORTUNÆ REDUCI, c'est-à-dire, qu'*avec lui la Fortune, la prospérité publique, & tous les biens ensemble étoient de retour à Rome.* 2°. Il souffrit que le jour de son arrivée à la Capitale fût célébré tous les ans comme un jour de Fête, qu'il fût consacré par des Sacrifices, marqué par des Jeux & des spectacles, & qu'il conservât à jamais le nom

De Rome l'an 734.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls.
C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

[a] Trois Médailles d'Auguste ont transmis à la postérité les trois Arcs de Triomphe érigés en son honneur par un decret du Sénat, comme le porte l'inscription, CIVIBUS ET SIGNIS MILITARIBUS A PARTHIS RECEPTIS.

[b] On voit encore sur le revers d'une Médaille d'Auguste l'Autel érigé à la Fortune, avec l'inscription FORTUNAE REDUCI.

Voyez la VI Planche des Médailles.

De Rome l'an 734.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.
Tib. Donatus in vitâ Virgilii.

D'*AUGUSTALIA*, c'est-à-dire, *d'une Fête en l'honneur d'Auguste.*

La joie de la Cour & de la Ville fut un peu interrompuë par la nouvelle d'une mort qui les intéressoit l'une & l'autre. Virgile courtisan agréable au Prince & considéré dans tout Rome comme un des ornements de la Patrie, n'avoit pas suivi Auguste dans son expédition d'Asie. Sa santé affoiblie par les travaux de l'esprit l'avoit contraint de rester à Naples. Cependant à la premiére nouvelle, que l'Empereur avoit repris la route d'Italie, il s'embarque, court à sa rencontre, & le trouve dans Athênes. Après avoir félicité un maître qui de l'état de simple domestique l'avoit élevé jusqu'à l'honorer de sa confidence, Virgile se fait conduire à Mégare où il tomba malade: ayant examiné avec trop de contention les Antiquités de cette Ville durant une grande chaleur, il sent ses forces diminuer, se remet en Mer, gagne le Port de Brunduze, & y expire. Par son testament, il avoit ordonné qu'on brûlât son Enéïde, ce chef-d'œuvre de l'art que son Auteur seul trouvoit imparfait, parce qu'il n'y avoit pas mis la derniére main. Auguste, pour parler ainsi, sauva encore une fois Troye d'un nouvel embrasement. Quoiqu'il respectât les derniéres volontés d'un homme qu'il aimoit, il défendit que l'Enéïde, ce monument si digne d'être transmis à la postérité & si rempli de sa gloire, fût réduit en cendres. Les vers que l'Empereur composa lui-même pour accompagner sa défense servirent d'éloge funébre à la mémoire de ce Favo-

ri des Muses. On peut dire ici qu'Auguste, qui se fit un plaisir continuel de combler Rome de bienfaits, devint le bienfaicteur universel de toutes les Nations polies. En sauvant l'Enéïde du feu où son Auteur l'avoit condamné, il conserva aux siécles à venir le modéle le plus parfait de la Poësie Héroïque. Le corps de Virgile transporté à Naples, comme il l'avoit ordonné par son testament, fut enfermé dans le tombeau qu'on lui avoit érigé sur le chemin de * Putéoles. Pour Inscription on y grava deux vers que le Poëte avoit composés pour lui servir d'épitaphe, & qui ne contenoient qu'un récit modeste de sa naissance, de sa mort, de sa sépulture, & de ses Ouvrages, en ces termes. ** *Mantouë me donna le jour; Je suis mort en Calabre, & mes os reposent à Naples. J'ai chanté des Bergers, des Laboureurs, & des Héros.* Auguste regretta long-tems un ami plein de probité dans la personne d'un Poëte de Cour, & l'honora comme un homme illustre, dont les vers lui promettoient depuis long-tems l'immortalité. Il étoit mort âgé de cinquante & un an, après avoir légué une partie de ses grands biens à Auguste & à Mécéne.

De Rome l'an 734.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

** *Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc Parthenope, cecini pascua, rura, Duces.*

Dês le jour qui suivit l'arrivée de l'Empereur à Rome, il eut soin de récompenser Tibére des services qu'il en avoit reçûs en Asie. Il le créa Préteur. A l'égard de Drusus son frere & le second fils de Livie, Auguste lui permit de se faire inscrire pour les dignités superieures, cinq ans avant l'âge prescrit par les Loix pour y entrer.

Dio. l. 54.

* Pouzzoles.

De Rome l'an 734. Auguste, Empereur. Consuls, C. Sentius Saturninus, & Q. Lucretius Vespillo.

De l'Empire Romain, An. 30.

L'Empereur lui-même ne put se dispenser d'accepter la Sur-Intendance des mœurs dans la Capitale. La licence effrénée qui s'étoit introduite à Rome durant son absence, & les séditions qu'on y avoit vû naître coup sur coup pour l'élection des Consuls, demandoient un Réformateur, qui par la force fût en état de vanger les attentats contre les Loix. Auguste céda aux instances du Sénat, & se chargea des fonctions de la Censure pour cinq ans. Il ne put même refuser l'offre qu'on lui fit de la Puissance Consulaire à perpétuité sur le même pié qu'il avoit reçû la puissance Tribunicienne. Il fut donc revêtu de toute l'autorité des Consuls sans en porter le nom, comme on lui avoit déféré les prérogatives du Tribunat sans qu'il prît place dans le Collége des Tribuns. Dês-lors l'Empereur eut droit de présider au Sénat assis sur sa chaise Curule, au milieu des deux Consuls de l'année. A la priére des Peres Conscripts Auguste commença de publier des Loix sous son seul nom, indépendamment des Comices & du Sénat. Ces deux anciennes Puissances qui composoient la République, s'offrirent même à s'engager par serment à observer ses Edits. Quel titre plus marqué pour Auguste de la cession que lui faisoit Rome entiére d'une autorité absoluë. Mais l'Empereur crut devoir refuser un serment qu'il jugeoit inutile: *Si les Réglements que j'établis*, disoit Auguste, *leur paroissent contribuer au bon ordre, tous concoureront à les faire observer. S'ils se persuadent que ces Loix sont préjudiciables au bien public, leur serment ne les guérira pas de cette fausse persuasion.*

A ſon retour d'Aſie l'Empereur n'avoit plus trouvé Agrippa dans la Capitale. Le ſoin de l'Empire dont on l'avoit établi Vicaire, l'avoit fait partir en diligence au-delà des Alpes, pour arrêter les courſes des Germains répandus dans les Gaules, après avoir paſſé le Rhin qui leur ſervoit de barriére. Agrippa les eut bien-tôt fait rentrer dans leurs limites. Si-tôt qu'il eût pacifié les Gaules, de nouveaux ſoulevements l'appellerent en de-là des Pyrénées. Ces mêmes Cantabres ſi ſouvent domptés & ſi ſouvent rebelles avoient repris les armes. Réduits autrefois à l'eſclavage par Cariſius & vendus à l'enchére, ils avoient maſſacré leurs Maîtres; & dégagés de leurs chaînes ils étoient retournés dans leur Païs & s'y étoient fortifiés. Ils avoient dêja ſoulevé une partie des Provinces voiſines, & étendu leurs ravages juſques dans les Provinces Romaines. Agrippa y vole avec ſon armée victorieuſe des Germains; mais il trouva dans la Cantabrie de tout autres ennemis que ſur les bords du Rhin. Plus braves d'ordinaire que ne l'étoient la plûpart des autres Peuples du monde, par déſeſpoir du pardon, ces Eſpagnols avoient changé en fureur ce que la nature leur avoit donné de courage. Dès les premiers combats ils firent ſentir aux Romains combien il ſeroit difficile de forcer des hommes féroces dans leurs retranchements. Leur reſiſtance fut ſi vive, qu'elle découragea les Romains. Leurs Légionaires toûjours ſi dociles à la voix de leurs Généraux refuſérent d'entrer en action contre des Furies, que l'Enfer ſembloit avoir déchaînées. Il fallut qu'Agrippa em-

De Rome l'an 734.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.]

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

De Rome l'an 734. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

ployât les priéres & les menaces pour engager ses troupes à le suivre à travers mille dangers. Dans les diverses batailles que les Romains avoient livrées aux Cantabres, ceux-ci avoient appris à faire la guerre dans les regles. Ainsi l'habileté des Chefs de la révolte, jointe à la rage de leurs soldats rendit cette expédition plus périlleuse qu'aucune de celles qu'Agrippa eût tentées sur mer ou sur terre. On en vint aux mains, mais du côté des ennemis avec un acharnement que les Romains n'avoient point encore éprouvé. Peu s'en fallut qu'Agrippa ne reçût des Cantabres le même affront, que tant de Consuls avoient essuyé autrefois devant Numance. Du moins il acheta chérement la victoire.

Enfin les Légionaires se rebutérent tout-à-fait d'une guerre peu honorable pour eux, & moins lucrative encore. Leur mutinerie se changea en sédition. Agrippa fut donc obligé d'en venir à de grandes extrêmités. D'abord il nota d'infamie quelques-uns de ses plus lâches soldats; ensuite il punit une Légion entiére d'une maniére nouvelle. On l'appelloit par honneur la *Légion d'Auguste*. Un si beau nom lui fut ôté. Que ne peut pas le point d'honneur sur le cœur des vrais braves. Il n'est pas possible de s'imaginer jusqu'où ceux-ci poussérent la valeur, pour recouvrer un titre dont la perte les couvroit de confusion. C'est tout dire, la Légion fit pour la gloire plus que le désespoir ne fit oser aux Cantabres pour leur liberté. Les Romains reprirent le dessus, & la victoire qu'ils remportérent coûta bien du

De Rome l'an 734. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.

De l'Empire Romain, An. 30.

sang aux vaincus. On les traita sans quartier. Tous leurs Châteaux furent rasés, & d'une Nation si nombreuse à peine resta-t'il un seul homme en état de porter les armes. Le reste (c'est-à dire, les femmes, les enfans, & les vieillards) n'habita plus que dans les plaines, avec défense de se rétablir jamais sur les hauteurs. Il ne tint pas à Agrippa que la gloire d'une si belle action ne fût pour jamais ensevelie dans l'oubli. Sa modestie lui fit négliger d'écrire à l'Empereur & au Sénat le détail de ses succès. On ne l'apprit à Rome que par la voix publique. Nous pouvons bien juger qu'Auguste ne différa pas à décerner le Triomphe au Vainqueur, en attendant qu'il fût de retour à Rome. Agrippa refusa de triompher. Etoit-ce par mépris pour une distinction qu'Auguste avoit renduë trop commune? N'étoit-ce pas plûtôt pour éviter de paroître avec trop d'éclat en la présence du Souverain? Agrippa s'étoit fait une loi de céder à Auguste toute la gloire de ses conquêtes, de faire éclipser sa gloire autant qu'il pourroit, dans la crainte de causer de la jalousie, & de s'attirer la disgrace d'un ancien ami, son maître, & son bienfaicteur.

Cassiod. l. 7. Ep. 6. & Front. in Aquaduct.

Agrippa n'employa donc plus les momens de son loisir qu'à se rendre utile au public. L'eau qu'on appella *Virgo*, [a] parce qu'aucune ordure

[a] Frontin a emprunté d'ailleurs l'origine du nom de *Virgo*. Elle fut ainsi nommée, dit il, depuis qu'une jeune fille la montra par hasard à quelques soldats qui avoient soif. Elle a sa source à huit milles de Rome, & à deux milles du chemin de Palestrine près de *Salona* dans un terroir marécageux. De là elle coule par *Bocca di Leone*, & après avoir traversé les chemins

De Rome l'an 734. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

n'en soüilloit la pureté, ne couloit pas encore à Rome. Agrippa la fit conduire aux bains qu'il avoit fait construire par un canal soûterrain qui communiquoit aux Jardins de Lucullus. Cette eau vint saillir au Champ de Mars derriére le Panthéon, vis à-vis la façade du portique, qui environnoit le parc destiné à recevoir les suffrages. Elle étoit si salutaire, qu'Auguste, dont elle portoit aussi le nom, répondit un jour en plaisantant, aux plaintes qu'on lui faisoit de la cherté du vin, que Rome avoit suffisamment de quoi étancher sa soif avec l'eau dont elle étoit redevable à Agrippa. Ce n'étoit pas, au reste, l'unique service de la même nature, que le gendre de l'Empereur eût rendu à ses Concitoyens. Par lui l'eau [b] Julia, & celle qu'on appelloit *Tépula*, avoient

de *Tivoli*, *la Mentana*, & *Salaria*, elle prend son cours près de la vigne du Pape Jules sur la Voye Flaminiéne, d'où elle se rend à Rome proche *Muro Torto*, & parcourt la longueur du Mont Pincius, jusques sous la Trinité du Mont, où étoit autrefois la Naumachie de Domitien. Là elle se partage en deux canaux, dont l'un porte ses eaux en divers quartiers de Rome, & l'autre se décharge par trois ouvertures, dans un grand bassin qu'on appelle la Fontaine de *Trévi*, soit à cause d'un *Trivium* ou concours de trois ruës qui aboutissent à cet endroit, soit par allusion aux trois sources de l'*Aqua Virgo*, soit à cause de ses trois sources, soit enfin parce qu'elle fut appellée indifféremment la Fontaine de *Diane*, la Fontaine de *Trivia*.

b Dès l'année de Rome 720. Agrippa avoit fait conduire à Rome l'eau *Julia* par deux canaux pratiqués dans la distance de quinze milles. Le premier portoit ses eaux à la Porte *Nævia*, & l'autre au Mont Viminal. Sa source étoit formée de plusieurs veines d'eau qui se réünissoient dans le Champ de Lucullé près de *Grotta Ferrata* sur la Voye Latine. L'*Aqua Julia* avoit un acquéduc commun avec l'*Aqua Tepula* & l'*Aqua Marcia*. Elle suppléoit au défaut des deux derniéres, qui pendant les chaleurs de l'Eté ne fournissoient pas à Rome une quantité d'eau suffisante. Il est inutile, au reste, de répéter ce

été

été introduites dans la Ville. Par lui les canaux des fontaines, l'une nommée *Appia*, l'autre *Marcia*, & la troisième dérivée de l'Anio, avoient été réparés. L'Histoire ne peut se dispenser de dire à sa gloire, que personne ne contribua plus par là, non-seulement à la commodité, mais même à l'embellissement de la Ville. Rien de plus superbe au reste du monde que ce nombre prodigieux d'aquéducs, tous d'une magnifique structure. La plûpart étoient soûtenus sur des colonnes de marbre, & servoient d'ornement à Rome, en même-tems qu'ils lui fournissoient un élément nécessaire pour les usages domestiques, pour les bains publics & particuliers, & pour remplir des lacs où se donnoient des combats comme sur mer. Il est vrai que le nombre de ces édifices, qui sur des arcades portoient aux sept collines de la Capitale des fleuves entiers, pour parler ainsi, s'accrut beaucoup sous les Empereurs qui suivront. Mais il faut avoüer aussi, qu'Agrippa fit naître sous Auguste le goût si raisonnable de multiplier dans tous les quartiers de Rome les eaux, tantôt coulantes, tantôt saillantes, pour rafraîchir l'air durant les grandes chaleurs, pour laver les ruës, & pour fournir aux besoins de cette multitude innombrable de Citoyens & d'étrangers qui se rendoient de toutes parts dans la Capitale du Monde.

De Rome l'an 734.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

Pour des services moins importants que ceux d'Agrippa, plusieurs Généraux d'armée deman-

que nous avons remarqué dans les Vo'umes précédents sur les eaux *Tepula*, *Appia*, & *Marcia*.

De Rome l'an 734.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SENTIUS SATURNINUS, & Q. LUCRETIUS VESPILLO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 30.

dérent les honneurs du Triomphe. L'Empereur se rendit facile à remplir leurs desirs. Rien ne devint plus ordinaire que de voir des Propréteurs ou des Proconsuls rentrer dans Rome avec la pompe triomphale, pour avoir dissipé une poignée de brigands ou de mutins attroupés. Par-là les Triomphateurs n'eurent plus lieu de s'enorgüeillir, & leur arrogance ne causa plus d'ombrage au Souverain. Cependant l'estime publique sçavoit mettre de la distinction entre les Triomphes qui s'accordoient au merite, & ceux qu'on obtenoit par faveur. Lucius Cornélius Balbus triompha dans l'année que nous parcourons; mais sa gloire ne souffrit point de l'avilissement où les Triomphes étoient tombés. Proconsul en Afrique il avoit porté la guerre chez les Garamantes; dans un Païs jusqu'alors inconnu aux Romains. Ses Habitants avoient eu soin de le rendre inabordable par la disette d'eau. Ils avoient comblé de sable tous les puits qui se trouvoient sur la seule route qui conduisoit dans leur vaste Royaume, bien peuplé, & rempli de Villes. Balbus y pénétra, & se rendit maître de toute cette Région située entre l'Afrique proprement dite, l'Ethiopie inférieure, & la Gétulie. Une conquête si importante qui reculoit les limites de l'Empire Romain jusqu'à la Nigritie, méritoit de la part d'Auguste toutes les distinctions imaginables. Par malheur Cornélius Balbus étoit étranger. Né à Gades en Espagne il avoit récemment reçu le droit de Bourgeoisie Romaine avec son oncle, & du consentement de la famille Cornélia ils en avoient pris

Fasti Capit. Dio. l. 54. Plin. l. 5. c. 5. & Solinus c. 32.

le nom. Pour lors il étoit sans exemple qu'on eût vû triompher un seul Général, qui ne fût pas originaire, au moins d'Italie.

De Rome l'an 735. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

Auguste passa sur de frivoles considérations, & eut plus d'égard aux services qu'à des coûtumes introduites par fantaisie. Il ordonna [a] le Triomphe du généreux Espagnol. Rien de plus pompeux que la marche. Devant le Char du Conquérant on porta sur des brancards les figures des Villes qu'il avoit assujetties; Garama étoit la principale. Leur nombre & leurs noms inconnus tracés sur des cartouches firent connoître aux Romains, jusqu'où leur domination s'étoit étenduë au Midi. Tout l'honneur de ce prodigieux accroissement de l'Empire rejaillissoit sur Auguste. Aussi les jaloux secrets de sa prospérité se multiplioient à l'infini. Rome avoit changé de Consuls. P. Cornélius Lentulus, & Cn. Cornélius Lentulus, ou fréres ou parents avoient obtenu les faisceaux par la nomination, ou au moins par le consentement d'Auguste. A l'aide de ces deux Magistrats l'Empereur étoit résolu de faire une réformation générale du Sénat & du Peuple, dans les mœurs, dans les coûtumes, & dans les anciennes Loix de Rome. La liberté Républicaine, & sur-tout l'impunité qui suivit les guerres civiles y avoient introduits mille désordres. D'ailleurs les Réglements faits sous un Etat populaire ne convenoient plus à un Gouvernement de-

De L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

[a] C'est sans doute en mémoire de ce Triomphe, & des exploits de Cornélius Balbus en Afrique, que fut frappée la Médaille qui porte son nom. L. GALBVS PROCOS.

Voyez la VI. Planche des Médailles.

De Rome l'an 735. AUGUSTE, EMPEREUR, Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

venu Monarchique. Le dessein d'Auguste transpira & le nombre de ses ennemis s'accrut. Ce fut alors qu'il craignit le sort de son prédécesseur. Il ne parut plus en public, & n'alla plus au Sénat que revêtu d'une cuirasse sous sa tunique. Pour plus grande précaution encore, il donna tant de crédit & de relief à Agrippa, qu'il parut l'avoir associé à l'Empire. Il l'admit en participation de la puissance Tribunicienne, & lui fit conférer cette suprême prérogative pour cinq ans. Quelle sagesse & quel rafinement de politique! Auguste fit comprendre à ses ennemis cachés, qu'Agrippa maître du Peuple par sa nouvelle dignité, & tout-puissant sur les troupes par le souvenir de sa valeur, étoit en état de donner un nouveau Souverain & de le remplacer sur le Trône. Par-là les cabales se dissipérent. Rome qui se vit dans la nécessité d'avoir un Maître s'en tint à celui qui la gouvernoit avec modération. Auguste fit donc renouveller pour cinq ans son titre d'Empereur & ses autres prééminences, c'est-à-dire, son pouvoir Souverain & son indépendance. Ce fut alors qu'il joüit d'une parfaite liberté d'oser tout ce qu'il vouloit. Comme ses intentions alloient au bien, & que sa conduite étoit sage, il ne se permit rien que de conforme à la raison & à l'éxigence des tems. Il ne réforma les divers Ordres de l'Etat qu'en prenant tous les tempéraments possibles de douceur pour l'éxécution de ses projets.

De Rome l'an 735.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

LIVRE SEPTIE'ME.

IL étoit devenu nécessaire de purger le Sénat d'un grand nombre de mauvais Sujets. Ce Corps supérieur étoit rempli de gens vicieux, dont les uns paroissoient évidemment mal intentionnés pour le Gouvernement Monarchique, & les autres n'étoient attachés à l'Empereur que par bienséance ou par intérêt. Les derniers employoient les plus honteuses flatteries à faire leur cour au Souverain, ils n'opinoient jamais qu'en sa faveur, & paroissoient toûjours les premiers à lui décerner des honneurs excessifs. Le caractére de ces adulateurs, dont on entrevoyoit la malignité dans leurs déférences outrées, ne déplaisoit guéres moins à Auguste que celui de ses ennemis déclarés. Il résolut donc de concert avec Agrippa de changer la face du Sénat, & de réduire ce premier Ordre à bien moins de Sujets, que Jule son pere n'en avoit laissé s'introduire dans ces places importantes. Le dessein de l'Empereur fut d'abord de remettre le Sénat sur le pié des anciens tems de la République, c'est-à-dire, de n'y souffrir plus que trois cents Peres Conscripts. Toutes réfléxions faites, Auguste & Agrippa jugérent que ce retranchement paroîtroit excessif, & que le nombre des exclus surpasseroit considérablement celui des anciens Membres qui resteroient en place. Leur dernier parti fut donc de fixer le nombre des Sénateurs à six cents, & de ne don-

Dio. l. 54.

De Rome l'an 735.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

ner par-là l'exclusion qu'à un certain nombre de personnes, ou suspectes, ou notées de quelque infamie publique. Faire ce changement de pure autorité & en courir seuls les risques, c'étoit une entreprise dangereuse, qui tenoit en suspens Auguste & son ami. Enfin ils trouvérent un expédient pour se décharger d'une partie de la haine dont ils alloient se charger, ou du moins pour la partager avec la plus saine portion du Sénat même. Voici le biais que la sagesse leur fit prendre. Auguste assembla le Sénat, lui proposa une réforme, & lui exposa la maniére dont il vouloit procéder à la réduction d'une compagnie, que la multitude de ceux qui la composoient avilissoit. Jamais l'attention du Sénat au discours de ce Prince ne fut plus grande, parce qu'elle fut causée par la surprise & par l'intérêt. L'Empereur prononça tout haut la formule d'un serment, par lequel il s'engageoit à ne choisir par lui-même, d'entre les mille Sénateurs, que trente personnes d'une probité connuë, qui de leur part choisiroient le reste de leurs confréres, jusqu'à la concurrence de six cents. A l'instant même il les nomma, ces trente Sénateurs, & mit à leur tête un *a* Antistius Labéo habile Juriscon-

A. Gell. l. 13. c. 12. Suet. in Aug.

a Antistius Labéo eut pour pere un célébre Jurisconsulte du même nom, dont on a raconté la mort d'après Appien, & Dion, dans le dix-huitiéme Tome de cette Histoire, page 222. L'intégrité de ses mœurs, & l'étenduë de son érudition dans la science du Droit Romain, lui acquirent une grande réputation. Mais sa vertu trop rigide qui ne connoissoit pas même les Loix de la bienséance, & un zele indiscret pour la liberté Républicaine, lui suscitérent de puissants ennemis. Horace dans la troi-

fulte, mais un de ces Sçavants bizares, toûjours déterminés à fronder l'autorité fuperieure. Ces trente Sénateurs de la premiére nomination devoient chacun faire le choix de cinq perfonnes; mais à leur tour on leur fit faire ferment, qu'ils n'auroient égard qu'à l'équité, & l'on défendit à chacun d'eux de nommer leurs parents. Cette maniére de procéder appaifa un peu le tumulte que la diminution qu'on alloit faire des places du Sénat, devoit naturellement exciter. Chacun efpéra pouvoir trouver parmi les trente premiers Electeurs du moins un ami, qui auroit foin de le conferver dans fa premiére dignité. La commiffion de recevoir les fuffrages des trente, fut confiée à l'un des Queteurs. En effet chaque Sénateur écrivit cinq noms fur des tablettes & les remit ces noms, au Commiffaire, qui devoit les faire paffer entre les mains d'Augufte & d'Agrippa.

L'Empereur & fon gendre furent furpris de trouver une feconde fois fur la lifte que donna Antiftius Labéo, le vieux Lépide marqué pour occuper une place dans le Corps Sénatorial. Autrefois Triumvir; mais relégué pour lors à Circée, il avoit perdu le droit de tenir rang au Sénat. A ce trait il fut aifé de reconnoître le caractére de Labéo, & cet efprit de contradiction qu'il portoit jufqu'à l'extravagance. D'ailleurs le Queſteur avoit altéré les trente tablettes, & y avoit fait des changements. Augufte prit donc

Horat. Satyr. I. l. 3.

fiéme de fes Satyres, *L.* I. le met au rang des infenfés, fans doute pour faire fa cour à Augufte qui n'aimoit pas Antiftius.

De Rome l'an 735. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

Dio. l. 54.

un nouveau parti. Son dessein avoit été d'admettre au Sénat, sans autre distinction, les cinq personnes que chacun des Electeurs auroit proposées. Il se contenta de n'en choisir qu'une de chaque tablette, selon qu'il plairoit au sort d'en décider. Cependant il eut soin de retrancher Lépide du nombre des désignés. Auguste ne put s'empêcher de faire des reproches à Antistius sur le choix bizare qu'il avoit fait. *A quoi bon*, lui dit l'Empereur avec indignation, *préférer Lép de exilé à tant de noms illustres ?* Antistius lui répondit d'un air railleur, *Hé ! Pourquoi, Seigneur, avez-vous conservé vous-même à Lépide le Souverain Pontificat jusques dans son exil ? Le Chef de la Religion doit-il être réputé indigne d'avoir place au Sénat ?* Ces mots calmérent le courroux d'Auguste. Aussi entroit-il plus de caprice que de malignité dans la conduite de Labéo.

Depuis cette premiére tentative le Sénat n'étoit encore composé que d'un petit nombre de Peres Conscripts qui fussent assûrés de rester en place. Le reste attendit avec impatience une nouvelle nomination, & craignit d'être exclus. Les trente réïtérérent encore plus d'une fois une nouvelle élection de cinq sujets pour le Sénat, & Auguste continua de n'admettre de chacun de leurs billets qu'une seule personne tirée au sort. Enfin il entra tant de fraudes & tant de malversations dans cette maniére de procéder, qu'Auguste & Agrippa se virent forcés, de choisir eux-mêmes ce qui manquoit de Sénateurs jusqu'au nombre de six cents. On peut juger combien de tempêtes

tempêtes que cette nouveauté excita. Il se passa dans le Sénat des scênes qui firent naître bien des murmures. Certain [a] Livinéius Régulus avoit mérité par sa valeur & par ses services dans les armées d'obtenir une place parmi les Peres Conscripts de l'ancien Sénat. Il se vit dégradé, quoique son fils eût eu part à la nouvelle promotion. Cette méprise fit grand bruit. Régulus le pere parut dans l'assemblée des Sénateurs, il ouvrit sa tunique, montra les blessures qu'il avoit reçûës pour la Patrie, & fit sentir l'injustice de son exclusion. Il est vraisemblable qu'Auguste eut égard à ses cris & à son merite. Un autre Sénateur nommé Articuléïus Pétus se trouva chassé du Sénat, & vit aussi son fils occuper une place qu'il prétendoit pour lui-même. Le pere attribua son infortune à sa malheureuse destinée. Le fils de son côté demanda en pleine assemblée qu'il lui fût permis de céder le rang qu'il venoit d'obtenir à celui dont il avoit reçû le jour. Ces inconvénients que les Réformateurs n'avoient pû prévoir, les firent procéder à une autre élection, sans pourtant donner atteinte au nombre des six cents qu'ils avoient fixé. De ceux qu'on avoit déja nommés, on retrancha quelques-uns, & on en substitua d'autres, que les Electeurs ou le sort avoient injustement exclus.

De Rome l'an 735.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

[a] Dans les Editions peu correctes de Dion Cassius, on lit *Licinius* Λικίνιος, au lieu de *Livinéius* Λιουΐνιος. C'est une erreur qu'il est aisé de vérifier par les Médailles. On y retrouve les *Livinéius* tous avec le surnom de *Régulus*, dont la famille *Licinia* ne présente aucun vestige.

De Rome l'an 735. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

On peut juger que la réforme du plus illustre Corps de l'Etat causa bien du trouble & des murmures. Quatre cents mécontents, autrefois d'un rang distingué, & pour lors réduits à la vie privée, se plaignirent avec amertume, & inspirérent des sentiments de compassion. L'Empereur lui-même parut touché de leur disgrace. Il diminua leurs chagrins autant qu'il put. Pour marquer que leur exclusion ne devoit pas tourner à leur déshonneur, il leur accorda le privilége d'assister aux repas publics & aux spectacles avec les anciennes marques de leur dignité. Il voulut aussi qu'ils eussent droit de se faire inscrire parmi les Prétendants aux Charges supérieures, comme s'ils eussent encore été du Corps Sénatorial. Le reméde n'adoucit pas toute l'aigreur du mal. Les Sénateurs dépoüillés furent sensibles à la honte de leur dégradation. Quelques-uns, dit-on, songérent à se vanger. De-là l'occasion que prirent leurs ennemis d'en déférer un grand nombre à Auguste, ou de les accuser devant Agrippa, d'avoir formé des complots contre leurs personnes. Le préjugé seul auroit suffi à d'autres Juges pour rendre criminels tant de malheureux accusés. On les avoit maltraités, ç'en étoit assez pour présumer qu'ils étoient capables de tout oser contre les auteurs de leur infortune. Tel est le malheur de ceux que les Grands ont une fois irrités. On ne cesse plus de les soupçonner & de leur imputer de perverses intentions, par la seule raison qu'on leur a donné lieu d'en avoir. Je n'assûrerai point avec quelques Auteurs, qu'Auguste & qu'Agrippa

Dio. l. 54. Tacit. Ann. l. 10.

écoûtérent d'injustes délations contre plusieurs des Sénateurs dégradés, qu'ils firent verser du sang sans autre examen, & qu'alors il en coûta la vie à cet Egnatius Rufus, que son arrogance avoit rendu odieux à l'Empereur. Sur la foi d'un sage Historien de l'Antiquité, j'aime mieux dire qu'on doit ajoûter peu de foi aux Ecrivains médisans qui donnent ici pour régle de conduite au meilleur des Empereurs, *qu'il faut faire périr tous ceux qu'on a commencé d'irriter*. C'est une maxime de la plus détestable politique qu'Auguste eut toûjours en horreur. Les procédés de l'Empereur à l'égard du vieux Lépide, vont mettre son équité & sa modération dans tout leur jour.

De Rome l'an 735.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

Cet ancien Triumvir qu'Auguste auroit pû faire mourir pour le punir de sa révolte en Sicile, couloit des jours tranquilles à Circée. L'affront qu'il venoit de recevoir par l'exclusion que l'Empereur lui avoit donnée, & la mort de son séditieux fils, le tirérent de cette situation paisible qui flattoit son indolence. Il se fit le Chef des mécontents. Du lieu de son exil, le vieux Lépide fomenta les cabales, & se servit d'un reste de crédit pour entretenir les ressentiments des Sénateurs dépoüillés. Un homme si suspect auroit merité les plus rudes châtiments. Auguste se contenta de l'humilier. On lui fit quitter Circée, & afin qu'il fût sous les yeux de la Cour on lui ordonna de revenir à Rome. Là, l'Empereur prit plaisir à lui faire ressentir les chagrins de son infortune. Confondu avec les plus vils Citoïens, sans distinction, sans aucune marque de son ancienne dignité, on

De Rome l'an 735. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

De l'Empire Romain, An. 31.

le contraignit de se trouver aux Assemblées du Peuple. Souvent la canaille lui insulta comme à un homme vulgaire. On croyoit faire sa cour en l'accablant de mépris. Sa qualité d'homme Consulaire, & le suprême Pontificat lui restoient encore. C'étoit deux titres ineffaçables ; mais sa condamnation à l'exil l'avoit interdit des fonctions du Sacerdoce. Auguste qui régla pour lors les rangs des Consulaires ne lui assigna parmi-eux que la derniére place. Ce fut ainsi que par de simples mortifications Auguste se vangea du plus méprisable de ses ennemis.

Il est aisé de comprendre que l'Empereur fut reçû avec des acclamations extraordinaires dans son Sénat des six cents, lorsqu'il s'y montra pour la premiére fois. Les Peres Conscripts du nouveau choix étoient disposés à témoigner à leur bienfaicteur toute l'étenduë de leur reconnoissance. Quelle prérogative pouvoit ajouter la flatterie même pour honorer un Empereur, à qui il ne restoit rien à desirer ? Toute la Séance ne fut occupée qu'à invectiver contre les quatre cents mécontents. Dêja Auguste avoit pris des précautions pour se garantir des mauvais coups. On n'admettoit personne en sa présence qu'on ne l'eût foüillé. Au Sénat même, il ne fut plus permis d'approcher en foule de son Trône, & l'on n'étoit admis qu'un à un pour lui parler. Cette circonspection du Prince donna lieu aux Sénateurs de lui faire une proposition qui dut lui plaire. Tous s'offrirent à aller jour & nuit monter la garde autour de lui, par bandes & à tour de rôle. Il pa-

Sueton. in Aug. Dio. Lib. 54.

roîtroit ſurprenant que des Magiſtrats s'offriſſent à exercer les fonctions de la Milice, ſi l'on ne ſçavoit d'ailleurs que le Sénat n'étoit rempli que de guerriers élevés, dès l'adoleſcence au métier des armes. La choſe ne fut pas long-tems ſans être miſe en délibération. A l'inſtant même on procéda à la conclure par un Arrêt. Ce fut alors que cet Antiſtius Labéo dont nous avons parlé, ſignala de nouveau ſon humeur bizarre. Tandis qu'on traita l'affaire il fit ſemblant de dormir. Puis comme s'il ſe fût réveillé en ſurſaut: *Qu'on ne compte pas ſur moi*, dit-il, *pour être de garde auprès de l'Empereur! Je ſuis grand dormeur, & j'incommoderois plus que je ne rendrois de ſervice.* Cette ſaillie de Labéo fit rire à ſes dépens, & marqua ſon caractére. Auguſte ne lui en témoigna nul reſſentiment.

La confiance que l'Empereur prit en ſon Sénat l'enhardit à tenter une réforme générale de tous les Ordres de l'Etat. Il commença d'abord par décerner contre ceux qui diſtribuëroient de l'argent pour acheter les ſuffrages une peine capable de mettre un frein à leur ambition. Il ordonna que durant cinq ans, ils ſeroient exclus de toutes les Charges publiques. Pour dédommager les Tribus de ce qu'elles perdoient par la nouvelle réforme, il fit diſtribuer à quelques-unes d'entre elles mille petits ſeſterces, ou la valeur de cent vingt-cinq livres par tête, à condition qu'elles n'éxigeroient rien des Prétendants.

La débauche des Romains étoit montée à l'excès. Les mariages devenus rares cauſoient l'extin-

De Rome l'an 735. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

ction des plus illustres Familles, & Rome se dépeuploit. Auguste pourvut au désordre. D'abord il confirma la permission accordée aux Plébéïens d'épouser des filles Patriciénes. Cette fausse délicatesse des Nobles avoit un peu cessé dès le tems de la République. Auguste fit quelque chose de plus. Il ordonna que ceux qui persévéreroient à vivre dans le célibat après un certain âge, seroient chargés des subsides les plus onéreux. Il promit au contraire des récompenses à ceux dont les mariages seroient suivis d'une loüable fécondité. Les filles Patriciénes restoient souvent sans maris. Bien des familles illustres se retranchoient sur la honte qu'ils auroient à mésallier leurs filles. L'Empereur déclara, que la Noblesse ne seroit pas déshonorée en épousant même des filles d'affranchis, & que les enfans qui naîtroient de ces alliances disproportionnées, participeroient à la Noblesse de leurs peres. L'Edit excepta les Sénateurs, & ne leur permit pas de s'avilir par des mariages peu sortables. Hortensius presque réduit à l'indigence, ou par le malheur des guerres civiles, ou par son peu d'œconomie ne pouvoit prétendre aux alliances avantageuses qui convenoient à la splendeur de sa naissance, & il étoit à craindre que le nom d'une Famille si distinguée dans Rome ne finît avec lui. Auguste pourvut à ses besoins, & lui donna une somme considérable qui lui donna les moyens d'épouser une fille de condition.

Anonym. apud Plutarc. in vitâ August.

Le libertinage des femmes mariées étoit la principale cause de l'aversion, que les jeunes Ro-

mains avoient pour des engagements durables. Les personnes zélées pour le bon ordre exhortoient l'Empereur à réprimer la licence des Dames du plus haut rang par des punitions sévéres. Auguste se sentoit encore trop foible à l'égard des femmes, pour se faire le vangeur des atteintes données à la pudicité conjugale. Il avoit entretenu des commerces secrets avec les épouses des principaux Seigneurs de Rome & de sa Cour. C'étoit moins par débauche, dit-on, que par politique. Dans les entretiens particuliers qu'il avoit avec les plus Nobles Romaines il apprenoit d'elles le secret des Familles illustres, & régloit sa conduite sur les connoissances qu'il en avoit tirées. Lorsque son Trône fut plus solidement affermi il régla un peu ses mœurs, & quand il donna moins de prise à la médisance, il se vit en état de réformer [a] l'excès de l'incontinence publique. Dans le tems dont nous parlons, en vain le Sénat le pressa de réprimer la licence des jeunes femmes. *C'est un soin*, répondit-il, *que j'abandonne à la vigilance des maris. Ma Cour sur cela peut servir d'exemple à la Ville. Je sçai contenir Livie & Julie ma fille dans les bornes du devoir.*

De Rome l'an 735. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

Suet. in Aug. c. 69.

Dio. l. 54.

Le Sénat alors prit la liberté de demander à

[a] Suétone, Horace *Odar.* 4. *l.* 5. 20. Ulpien, Justinien, & après eux les Jurisconsultes Modernes, font une mention expresse des Loix qu'Auguste publia contre les adultéres & les débauches monstrueuses que la pudeur ne permet pas de nommer. Elles décernoient non-seulement la peine de mort contre les coupables, mais elles déclaroient qu'on pouvoit tuer impunément tout homme qui auroit été pris sur le fait.

De Rome l'an 735. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

l'Empereur par quelle induſtrie il avoit ſçu maintenir l'ordre dans ſon Palais, & en particulier dans l'appartement des femmes. Auguſte parut embarraſſé de l'interrogation. Pour ſe tirer d'affaire il fit un lieu commun ſur la décence & ſur la ſomptuoſité des habits qui convenoient à des perſonnes d'un haut rang. Il diſcourut ſur les trop fréquentes ſorties qu'on devoit interdire au ſexe, ſur la modeſtie de leurs geſtes & de leurs paroles, enfin ſur le travail, dont il falloit les occuper. Dans ce portrait que fit Auguſte des femmes réguliéres, il ne fit pas attention que tous les traits qu'il avoit raſſemblés ne convenoient guéres aux Dames de ſa Maiſon. Les Sénateurs la firent pour lui; mais le reſpect les empêcha de parler avec liberté. Pour tout dire, en un mot, Auguſte ne porta alors aucun Edit pour arrêter le torrent du vice, il parut même le tolérer. Comme en qualité de Cenſeur il étoit chargé du réglement des mœurs, on conduiſit à ſon Tribunal un jeune Romain, dont on prétendoit caſſer le mariage. L'accuſé étoit convaincu, d'avoir long-tems avant ſes nôces, & avant la mort du premier mari entretenu un commerce infame avec la veufve qu'il venoit d'épouſer. C'étoit un moyen de nullité ſelon les Loix Romaines. Cependant l'Arrêt Cenſorial confirma cette union illégitime. Il eſt vrai qu'Auguſte héſita quelques moments avant que de prononcer. Il craignit d'autoriſer le libertinage en pardonnant, ou de punir dans autrui le même déſordre dont il ſe ſentoit coupable. Sa conduite avec Livie avant qu'il en eût fait

De Rome l'an 735. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

fait sa femme n'étoit pas plus nette que celle du jeune Romain. Il prit donc un détour, & motiva son Arrêt en ces termes : *Vû la confusion que les guerres civiles ont introduites dans les Loix, Nous jugeons le mariage valide : bien entendu que de pareils désordres ne seront plus tolérés.*

De l'Empire Romain, An. 31.

L'Empereur n'usa pas des mêmes ménagements lorsqu'il fallut extirper un autre désordre contraire à l'honnêteté publique. Il étoit devenu ordinaire à Rome de marier les filles encore en bas âge avec des hommes tout faits, & de donner à leurs époux la joüissance de la dot de celles qu'ils s'étoient destinées pour femmes. Afin de remédier à l'abus, Auguste ordonna par une Loi, qu'aucune fille ne contracteroit de mariage qu'elle ne fût en état d'habiter deux ans après ses nôces avec son mari. Par le même Edit les filles ne furent déclarées nubiles qu'à douze ans. Ainsi nulle ne put être fiancée qu'elle n'eût au moins dix ans accomplis.

Les divorces étoient devenus trop fréquens. Auguste en diminua la licence en deux maniéres. 1°. Il défendit aux affranchies qui auroient épousé leurs Patrons, de se séparer jamais d'eux. 2°. Il arrêta, que si les deux conjoints étoient également libres d'origine, celle des deux parties qui donneroit lieu à des ruptures perdroit ses conventions matrimoniales.

Le blé qui se tiroit des magasins publics, & qu'on répartissoit tous les mois à chaque famille pour sa subsistance, donnoit occasion à des injustices, & à des murmures. Auguste en ôta la commission à des distributeurs peu fidéles, & la trans-

De Rome l'an 735. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

porta à quatre Préteurs sortis de Charge depuis trois ans. Ceux-ci furent choisis par leurs Successeurs.

Jusqu'où l'Empereur ne porta-t'il pas ses soins en faveur de la Religion ? Les Livres des Sibylles consumés de vieillesse tomboient par lambeaux. Auguste ordonna, que les Pontifes seroient chargés de les transcrire eux-mêmes. Il craignit que d'autres copistes n'en eussent la lecture, qu'ils n'en divulguassent les mystéres, & qu'ils n'en multipliassent les copies.

Souvent des personnes peu riches briguérent les Magistratures supérieures, quoiqu'elles ne fussent pas en état de les soûtenir avec décence. L'Empereur statua, qu'à l'avenir nul ne seroit inscrit parmi les Prétendants, qu'il n'eût en fonds au moins quatre cens mille sesterces. Il augmenta même dans la suite la somme qu'il avoit fixée d'abord, & la fit monter jusqu'à un million de sesterces, ou de cent vingt-cinq mille livres selon notre maniére de compter. Si néanmoins quelque homme d'une probité reconnuë n'étoit pas assez opulent pour remplir des postes dont il étoit digne, Auguste suppléoit de son épargne ce qui manquoit aux biens du Prétendant.

Suet. in Aug. c. 33.

Les Loix que fit Auguste pour purger les grands chemins de voleurs, allérent jusqu'à la plus grande sévérité. Aussi la licence que les guerres civiles avoient introduites sur cela, étoit montée à de si furieux excès, qu'il étoit difficile de la réprimer sans outrer un peu les punitions. Tous ceux qui furent trouvés sur les grandes routes armés

De Rome l'an 735.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

de l'épée, ou du javelot, sous prétexte même de se défendre, fussent-ils de condition libre, étoient enfermés sur le champ dans les mêmes cachots où les Seigneurs de la terre sur laquelle ils étoient pris retenoient leurs Esclaves. Pour faire ces sortes de captures l'Empereur disposa en divers lieux des escoüades d'archers, qui veilloient à la sûreté des voyageurs. Dans la même vûë, l'Empereur cassa de nouvelles confraternités érigées sans aveu, & qui sous prétexte de Religion ne s'unissoient par bandes, que pour commettre le crime. Ces attroupements ne servoient qu'à multiplier les assassinats.

Les anciennes dettes que les particuliers avoient contractées avec le Fisc public, étoient contre le même peuple de Rome une source intarissable de procês. On les redemandoit aux héritiers jusqu'à la quatriême ou à la cinquiême génération. Auguste abolit toutes ces vieilles obligations. Il fit plus. Certaines portions de terre dans l'enceinte de la Ville étoient en litige entre le Public & les particuliers. L'Empereur fit tout d'un coup cesser ces chicannes par un Edit. Il ordonna que les possesseurs actuels joüiroient à perpétuité des fonds qu'ils occupoient alors, sans que jamais on pût les inquiéter. Par un autre trait d'humanité il fit relâcher grand nombre de prisonniers, que leurs adverses parties retenoient dans la captivité, pour goûter l'indigne plaisir de les tourmenter. Du reste, si ces demandeurs s'obstinoient à continuer leurs poursuites, Auguste statua, qu'ils prouvassent évidemment la dette ou le délit, fau-

De Rome l'an 735. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

te de quoi ils feroient condamnés à fubir la peine décernée contre les calomniateurs, c'eft-à-dire, celle du talion. Depuis long-tems fous prétexte de vérifier les faits conteftés, les affaires traînoient en longueur. Les procédures fe multiplioient par de femblables délais ; les Juges perdoient la trace du délit commis, & les coupables venoient fouvent à bout d'obtenir l'impunité. L'Empereur prévint donc ce défordre, & l'arrêta. Il augmenta le nombre des Tribunaux, & créa de nouveaux Juges, afin que les affaires partagées entre plufieurs fuffent foigneufement examinées, & terminées avec plus de diligence. Il ajoûta donc une quatrième Décurie, qu'on nomma des *Ducénaires*, aux trois autres qu'il avoit trouvées établies. Comme ceux-ci furent tirés des Centuries les moins riches, ils ne jugérent que des caufes les moins importantes. Afin même qu'on ufât d'une plus grande célérité à terminer les procès, Augufte retrancha trente de ces jours de fêtes qui faifoient vacquer les Tribunaux, & qu'on employoit en fpectacles. Ce fut même avec peine qu'il accorda aux Juges les vacations ordinaires des mois de Novembre & de Décembre, & qu'il permit à chaque Décurie de ceffer tour à tour durant une année. Auffi trouva-t'on avec difficulté des gens qui vouluffent fe charger du fardeau de la Judicature. Il fallut y forcer ceux qui refuférent d'entrer dans la Décurie de nouvelle inftitution.

Pour donner aux autres l'exemple de l'affiduité aux fonctions de leurs Charges, fonctions qu'il exigeoit à la rigueur, Augufte s'afféïoit prefque tous

les jours sur le Tribunal, & contre l'ancien usage, faisoit durer ses séances jusques bien avant dans la nuit. Lorsque sa santé ne lui permettoit pas d'écouter les plaintes, & de recevoir les Requêtes debout ou assis, il se faisoit porter en litiére au bas du Tribunal, & quelquefois même il donnoit audience dans son lit. Il est difficile de décider s'il eut plus d'attention à ne prononcer que des Arrêts équitables, ou à traiter les affaires capitales avec douceur. Bien loin d'épouvanter les coupables par des interrogations effraïantes, il les adoucissoit, & mettoit les accusés en voye de se défendre. Un jour il eut à prononcer sur un faux testament que sept témoins avoient signé. Selon la Loi de Sylla ils méritoient tous la même punition que le principal faussaire. L'Empereur en fit deux questions différentes, & sépara la cause du falsificateur intéressé, de celle des témoins qui avoient souscrit le faux Acte. Ainsi au lieu de deux tablettes, l'une pour les absoudre ensemble, l'autre pour les condamner, il en donna trois aux Juges. La derniére fut pour absoudre ceux qui par mégarde, disoit-il, pouvoient avoir soussigné le testament falsifié. Quelle marque de bonté dans le Souverain! Pour épargner aux plaideurs la lenteur des décisions, l'Empereur érigea la Jurisdiction du Préteur de la Ville en Tribunal sans appel. Il en fut ainsi des Provinces éloignées de la Capitale. Auguste voulut que le Proconsul ou le Préteur du lieu y jugeât en dernier ressort, sans qu'il fût nécessaire de recourir à Rome. Pour ne rien ôter à la Jurisdiction du nouveau Sénat, il

De Rome l'an 735.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

De Rome l'an 735. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. CORNELIUS LENTULUS, & CN. CORNELIUS LENTULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

ne se mêla que de l'administration générale des contrées de son partage. Du moins l'Empereur éxigea de ces Peres Conscripts, qu'avant que de prendre leurs places ils s'avanceroient vers l'Autel du Dieu qu'on honoroit dans la Basilique où se tenoit l'assemblée, qu'ils y feroient des Libations, & qu'ils y brûleroient de l'encens. Auguste étoit persuadé que la Religion étoit la plus forte barriére contre les injustices.

Les jours prescrits pour les délibérations du Sénat en Corps, furent fixés à deux par mois : cependant le Sénat se retint le droit de les convoquer plus souvent selon l'éxigence des affaires. Alors Auguste qui y présidoit demandoit les avis, non pas par ordre d'antiquité ; mais selon qu'il lui plaisoit. Les premiers qui avoient parlé toûjours conformément aux intentions du Maître, faisoient la décision, & l'affaire passoit par le consentement tacite du reste de la multitude. Là se borna l'autorité qu'Auguste avoit laissée aux Peres Conscripts.

Auguste avoit employé une année entiére à rétablir l'ordre dans l'Etat, à extirper de pernicieuses coûtumes introduites sous la République défaillante, à rappeller les anciennes Loix qui se trouvérent conformes à son projet de gouvernement, à en faire de nouvelles, & à rendre le Sénat souple à ses volontés. La paix regnoit dans les Provinces. Il est vrai que les Germains avoient fait quelques courses en deçà du Rhin, sous la conduite d'un de leurs Chefs nommé Melo, mais M. Lollius qui commandoit les troupes Romai-

Euseb. & Marian. Scot. in Chronico.

nes à l'extrêmité de la Gaule les avoit battus, & repoussés dans leurs limites. Enfin le Temple de Janus restoit toûjours fermé. Cependant le nombre des mécontents croissoit dans la Capitale du Monde. Les quatre cents exclus du Sénat faisoient entendre leurs cris. Les Citoyens en général se trouvoient gênés par la réforme, & se plaignoient de la sévérité du nouveau Législateur. L'Empereur comprit que dans un tems de calme au-dehors & de murmures au dedans, il falloit occuper le loisir des Romains naturellement inquiets, & suppléer par des jeux & des divertissements publics aux éxercices de la guerre, qui faisoient leur plus forte inclination. Si-tôt donc que les nouveaux Consuls C. Furnius, & C. Julius Silanus nommés par Auguste à la premiére dignité, s'en furent mis en possession, on ne parla plus à Rome que de passer l'hyver en fêtes & en réjoüissances. Auguste aimoit les spectacles, & son inclination autant que sa libéralité & sa politique le portoit à ne rien épargner, pour amuser le Peuple dans les Circs, aux Théâtres, & dans les Amphithéâtres. Dans ce dessein il avoit permis aux Préteurs qu'il avoit chargés du soin des Jeux, d'ajoûter à ce que fournissoit le Trésor public tout ce qu'ils voudroient de leurs propres fonds pour en augmenter la somptuosité. Pour lui, il avoit dêja donné à ses frais au moins vingt-quatre spectacles, sans compter ceux qu'il avoit fait représenter au nom de Julie sa fille, d'Octavie sa sœur, de Marcellus son neveu, de Livie sa femme, & de quelques Magistrats qui n'étoient pas

De Rome l'an 736.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 32.

Sueton. in Aug. 43 44. & 45.

De Rome l'an 736.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 32.

en état d'en faire la dépense. Souvent même il avoit poussé la magnificence, jusqu'à faire dresser des Théâtres dans tous les carrefours de la Ville, pour y joüer des Comédies, des Farces, & des Mimes de toutes les sortes, & en des langues différentes. Quelquefois encore il avoit donné au Peuple dans le Champ de Mars des chasses de bêtes étrangéres, ou des combats de Vaisseaux comme en pleine mer sur des Lacs creusés exprès, & où l'on avoit dérivé l'eau du Tybre. Lorsqu'il lui étoit arrivé quelque animal rare & inconnu à l'Italie, il le faisoit voir au Peuple. Ce fut ainsi qu'il exposa à la vûë de tout Rome dans le parc des suffrages un Rhinocéros, un Tigre sur le Théâtre public, & un Serpent long de cinquante coudées dans le Comice.

Du reste l'Empereur lui-même avoit eu soin que la confusion des Spectateurs ne troublât point le bon ordre des Spectacles. Les principaux Magistrats & les Sénateurs eurent leurs places au dernier rang des dégrés, c'est-à-dire, à l'endroit le plus proche du parterre. Ces derniéres marches, ou pour mieux dire, ce dernier corridor, étoient plus large que les autres, parce qu'on y rangeoit les Chaises Curules des premiers Officiers de l'Etat, qui seuls avoient droit d'en user. Autrefois les Ambassadeurs des Rois alliés avoient eu aux Spectacles leurs places marquées dans l'Orchestre, c'est-à-dire, au lieu le plus bas du Théâtre. Auguste fit réfléxion que les Souverains étrangers n'envoyoient guéres que leurs Affranchis, ou même que des Esclaves en Ambassade. On ne mêla donc plus ces hommes

hommes vils avec la fleur de la Noblesse Romaine. Les Chevaliers occupérent au Spectacle les degrés supérieurs à ceux des Magistrats, c'est-à-dire, que leurs places furent un peu moins commodes & moins honorables. La proximité du Théâtre ou de l'Arêne régloit la distinction des rangs dans ces assemblées. Pour le commun des Citoyens, ils étoient rangés au-dessus des Chevaliers; mais avec quelque différence entre eux. Les gens mariés, & parmi-eux ceux qui comptoient le plus d'enfans étoient préférés aux personnes stériles ou qui n'étoient point engagées dans le mariage. Enfin les simples soldats étoient reculés sur les plus hauts degrés. Cette disposition des Spectateurs étoit plus ancienne qu'Auguste, mais il eut soin de la maintenir. Ce qu'il régla de nouveau pour le bon ordre, ce fut que les jeunes enfans d'une qualité distinguée auroient un rang à part, & que leurs Gouverneurs s'asseïeroient à leurs côtés. A l'égard des femmes, elles furent placées au même rang que leurs maris durant les Jeux Scéniques, & pendant les courses du Circ; dans l'Amphithéâtre, lorsque des Gladiateurs se donnoient des combats à mort, on ne leur permit de les voir que de loin & placées sur les degrés supérieurs. Mais dans les Jeux du Pugilat, lorsque des athlétes dépoüillés de leurs habits s'éxerçoient à la lutte & faisoient des efforts pour se terrasser, Auguste défendit aux femmes d'y prendre part, & trouva cent prétextes pour les en écarter, il lui paroissoit indécent qu'elles arrêtassent leurs regards sur des hommes

De Rome l'an 736.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 32.

entiérement nuds. Ap ès avoir pourvû à l'ordre & à la distribution des places, il fit publier une Loi qui enjoignoit aux Magistrats & aux personnes constituées en dignité, de se trouver aux Spectacles en habit de cérémonie. Il défendit aux particuliers d'y paroître couverts de ces sortes de casaques qui étoient alors en usage pour se garantir du mauvais tems. Chacun étoit obligé de les quitter en montant sur l'Amphithéâtre. Ainsi les Plébéïens, les Chevaliers Romains, les Sénateurs & les Magistrats s'y montroient parés de leurs plus superbes habits. L'Empereur y assistoit lui-même revêtu de ses ornements Impériaux ; & les Dames Romaines y paroissoient avec des robbes tissuës d'or & enrichies de pierres précieuses. Pour la commodité des Spectateurs, Auguste fit couvrir l'Amphithéâtre de toiles de couleur de pourpre. A droite & à gauche avoient été construits des portiques ombragés par des arbres qui défendoient de l'ardeur du Soleil. Jamais les Spectacles n'avoient été si fréquents ni si magnifiques ; tantôt c'étoient des athlétes qui disputoient le prix des Jeux à la course ou à la lutte ; tantôt c'étoient des Gladiateurs qui se présentoient dans l'Arêne au nombre de cinq cents hommes de piés, & de trois cents à cheval, avec vingt Eléphants d'un côté, & autant de l'autre. Quelquefois Auguste donnoit au Peuple le plaisir de cette sorte de combat naval, que les anciens nous ont désigné sous le nom de Naumachie. Le lieu destiné à ces Jeux Militaires , étoit un lac long de dix-huit cents piés,,& large de deux cents, creusé dans le

Champ de Mars, & capable de contenir trente Galéres armées, & un plus grand nombre de Brigantins. On y voyoit des Galéres équipées voguer comme en pleine mer. Pour varier ces Spectacles souvent on lâchoit dans l'Arêne jusqu'à trois mille tant Lions que Tigres & autres bêtes sauvages, qui se lançoient avec fureur les unes sur les autres & s'entredéchiroient. Auguste aimoit sur-tout ces espéces de tournois si connus sous le nom de Jeux Troyens. Cet exercice lui paroissoit propre à former la jeune Noblesse. Mais il fut long-tems interrompu sur la Requête qu'Asinius Pollion présenta au Sénat, pour en obtenir l'abolition. Son petit-fils Eserninus s'étoit rompu une jambe en tombant de dessus son cheval qu'il poussoit avec trop d'ardeur. Ce malheur toucha le cœur du grand-pere, & lui rendit odieux un exercice dont l'issuë avoit été funeste à cet enfant qui étoit alors l'objet de sa tendresse. Le jeune Nonius Asprenas avoit eu à peu près le même sort. Mais pour le consoler l'Empereur lui fit présent d'une chaîne d'or. De-là le surnom de Torquatus qu'il transmit à sa postérité.

De Rome l'an 736.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 32.

Le plaisir que goûtoit l'Empereur à ces divertissemens populaires l'engageoit quelquefois à y rester tout le jour, sans prendre de place distinguée pour lui ni pour la famille Impériale. Souvent même il en laissoit la Présidence à d'autres. Son attention aux Jeux venoit autant de son goût que de sa politique. On avoit reproché à Jule son pere, qu'il passoit le tems à lire ou à écrire des lettres dans le lieu même des Specta-

De Rome l'an 736.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 32.

cles, où il n'assistoit que par bienséance. Auguste affecta sur cela par inclination plus de complaisance que son prédécesseur. Elle alla même si loin, qu'au milieu d'un spectacle les Spectateurs s'étant écriés à la vûë d'un édifice qui sembloit menacer ruine, il changea de place, & choisit celle où le danger se faisoit le plus appercevoir. Cet air de confiance rassûra le Peuple, & calma ses frayeurs. Il mêloit ses acclamations à celles de la multitude ; & siffloit comme elle les défauts des mauvaises représentations. Souvent aussi il ajoûtoit des gratifications considérables aux récompenses qu'on accordoit d'ordinaire aux excellens Acteurs. Tous les ouvriers qui servoient à l'embellissement des Spectacles lui étoient chers. Il conserva aux athlétes le privilége d'être affranchis lorsqu'ils avoient été trois fois Vainqueurs dans l'arêne. Jamais il ne permit de pousser les combats des Gladiateurs jusqu'à la mort. Les Préteurs & les Ediles perdirent sous lui leur ancien droit de condamner au foüet les Acteurs, lorsqu'ils avoient mal joüé leurs rôles. Mais la protection dont il honora les Comédiens n'alloit pas jusqu'à souffrir leurs déréglements. Informé qu'un d'entre eux nommé Stéphanion se faisoit servir par une femme déguisée en garçon, il le condamna à l'éxil après l'avoir fait fustiger publiquement sur les trois Théâtres de Rome. Pour les indécences sur la scéne, & les gestes cyniques des Pantomimes, Auguste les avoit de tout tems châtiés avec sévérité : Il avoit relégué Pylade pour avoir montré du doigt, & désigné d'une maniére

peu séante un Citoyen de Rome qui l'avoit sifflé. Cependant Pylade étoit un Acteur incomparable dans le comique. Batylle qui pour le tragique avoit des talents singuliers étoit un broüillon. La famille de Mécéne avoit eu lieu de s'en plaindre. L'Empereur l'avoit éxilé.

De Rome l'an 736.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.

Dans les circonstances présentes où il s'agissoit de regagner le Peuple, Auguste rappella les deux fameux Comédiens. Rien ne fut plus à propos que ce rétablissement de Pylade & de Batylle. Le Peuple Romain ne s'occupa plus que du Théâtre & oublia la contrainte où il vivoit sous la sévérité des Loix. Les murmures des quatre cens exclus du Sénat furent étouffés par les applaudissemens qu'on donna à Pylade & à Batylle. Aussi ce dernier eut la confiance de répéter à l'Empereur ce qu'il lui avoit dêja dit avant que d'aller en éxil. *Notre profession, Seigneur, sert mieux votre politique que vous n'avez pensé. Nous amusons les gens oisifs, & nous calmons bien des cœurs irrités, qui s'occuperoient de leurs chagrins dans la solitude, ou qui se les communiqueroient dans des entretiens secrets.* Dês lors Auguste n'eut rien de plus à cœur que de faire succéder les divertissements publics les uns aux autres. On ne parla plus guéres à Rome que des avantures du Théâtre, de l'Amphithéâtre & du Circ. Les six cents Sénateurs du nouveau choix eurent intérêt de réprimer les attentats des quatre cents exclus. Ainsi Rome parut tranquille, & les deux Législateurs Auguste & Agrippa goûtérent en apparence les fruits de leur réforme. Cependant il restoit toûjours dans

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 32.
Dio. l. 54.

De Rome l'an 736. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 32.

le cœur des mécontents un levain caché, & les inquiétudes des deux Maîtres de l'Empire n'étoient pas entiérement calmées.

Il sembla que le Ciel prît plaisir à augmenter les prospérités de l'Empereur dans une année si critique. Julie mit au monde un second fils, rendit Auguste encore une fois grand-pere, & remplit de joie le cœur d'Agrippa son mari. On donna le prénom de Lucius à cet enfant si cher, comme on avoit donné le prénom de Caïus à son frére né trois ans auparavant. L'Empereur considéra ce nouvel accroissement de sa famille comme un bonheur signalé, & crut dês-lors son Trône affermi. L'usage & les Loix avoient introduit à Rome deux maniéres d'adoption, selon les différens états des enfans qu'on adoptoit. Lorsqu'on faisoit passer dans une famille des orphelins destitués de leurs peres & de leurs meres, c'étoit toûjours en présence du Préteur & dans des Comices assemblés par Curies. Cette formalité n'étoit plus nécessaire, lorsqu'on adoptoit des enfants, dont le pere & la mere vivoient encore; ce n'étoit plus en public, c'étoit en particulier que se faisoit l'adoption. Alors celui qui prenoit un fils dans une autre famille l'achetoit de son vrai pere, & dês-lors l'adopté prenoit le nom & joüissoit des droits de la famille où il étoit transmis. Ce fut ainsi qu'Auguste en usa à l'égard des deux fils d'Agrippa & de Julie. La cérémonie de leur adoption se fit dans le Palais Impérial. L'Empereur acheta d'Agrippa ses deux enfants, avec les mêmes formalités que s'il eût acheté deux Esclaves. Les pe-

res étoient maîtres alors de vendre leurs enfants, mais c'étoit une vente simulée, & il n'étoit pas néceſſaire que le miniſtére public intervînt pour en autoriſer le contract.[a] On fit donc venir au Palais un de ces Officiers dont la Charge conſiſtoit à peſer avec la balance l'argent du payement. Là en préſence de cinq témoins Auguſte demanda au pere de Lucius & de Caïus, s'il vouloit l'accommoder de ſes deux fils. Sur le conſentement d'Agrippa, Auguſte jetta dans la balance quelques piéces de monnoye, que prit Agrippa, comme le prix de la vente. Enſuite l'Empereur prononça cette formule uſitée dans ces ſortes d'achats. *Ces enfans ſont à moi par le droit des Romains, puiſque je les ai acquis à prix d'argent peſé dans la balance.* Dês ce moment même Caïus & Lucius appartinrent à Auguſte comme s'il en eût été le vrai pere. Il leur donna le nom de Céſar qu'ils portérent toûjours depuis, & par-là Auguſte répara la ſtérilité de Livie. Malheureux enfans d'avoir eu pour marâtre une femme également cruelle & ambitieuſe!

De Rome l'an 736.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls, C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 32.

La naiſſance des deux fils de Julie, & l'adoption que leur grand pere en avoit faite, attirérent à Auguſte de nouvelles félicitations de la part des Romains. Les mécontents eux-mêmes appréhendérent un Monarque dont la poſtérité pourroit un jour occuper le Trône après lui. Enfin la Ville entiére prit part à la joie de la Cour. Ce

[a] Conſultez le troiſiême & le ſeiziême Volume de cette Hiſtoire touchant les formalités requiſes pour l'adoption & l'émancipation des enfans de famille.

De Rome l'an 736. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. FURNIUS, & C. JULIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 31.

fut alors qu'Auguste fit transporter la fête de *la Vertu*, & de l'*Honneur* (deux Divinités à qui l'ancien Marcellus avoit fait ériger un Temple) au quatriême d'avant les Calendes de Juin, c'est-à-dire, au vingt-neuviême de Mai. Il prétendit par-là honorer le jour que le second fils de Julie étoit venu au monde. Apparemment pour la même raison, l'Empereur fit célébrer en ce tems-là même, les Jeux Séculaires, qui distinguérent l'année où il avoit adopté ses deux petit-fils. [a] Une cérémonie si peu usitée ne se renouvelloit pas précisément à la fin de chaque siécle, c'est-à-dire, aussi-tôt après que cent ans étoient révolus. On ne peut croire avec quelle joye Rome vit annoncer la célébration d'une fête qu'on attendoit avec empressement, parce que, disoit-on, nul homme ne la voyoit qu'une fois en sa vie. Ils avoient été institués à Rome ces Jeux Séculaires en l'année deux cents quatre-vingt dix-sept depuis la fondation de Rome. On ne les réïtéra pour la seconde fois qu'en l'année quatre cents sept, pour la troisiême fois qu'en l'année cinq cents dix-sept, & pour la quatriême fois selon l'opinion la plus commune qu'en l'année six cents vingt-sept. Enfin, quoique Rome eût pu alors

Censorin. de die natal. Dio. l. 54. & Suet. in Aug.

Voyez la VI. Planche des Médailles.

[a] Voyez ce qu'on a remarqué dans le quatriême Volume sur l'origine des Jeux Séculaires, & dans le septiême sur l'appareil de cette cérémonie. Au reste, le revers d'une Médaille de l'Empereur Auguste atteste la célébration de ces Jeux. IMP. CAES. AVG. LVD. SAEC. XV. S. F. L. MESCINIVS RVFVS. Les lettres initiales XV. S. F. désignent les Quindécemvirs, dépositaires des Livres Sibyllins. Nous avons fait observer ailleurs que la Sur-Intendance des Jeux Séculaires appartenoit à ces Prêtres.

renouveller

renouveller la solemnité dês l'année sept cents vingt-sept, Auguste la différa jusqu'à l'année sept cens trente-six, environ dix ans plus tard que les cent ans qui s'étoient écoulés depuis les derniers Jeux Séculaires. C'est ce que nous insinuë Horace dans l'Hymne qu'il composa, & qui fut chantée durant le sacrifice à Pluton & à Proserpine qui précéda les Spectacles du Circ, & les autres Jeux du Théâtre & de l'Amphithéâtre. La cérémonie duroit trois jours & trois nuits; mais Auguste eut soin que nulle des jeunes personnes des deux sexes ne prît part à la célébrité entiére. Il leur fit défense de sortir du logis paternel depuis le Soleil couché jusqu'au retour de la lumiére.

De Rome l'an 737.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
L. DOMITIUS ÆNOBARBUS, & P. CORNELIUS SCIPIO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 33.

Les craintes d'Auguste & d'Agrippa recommencérent avec la nouvelle année. Ils firent donc tomber le Consulat sur L. Domitius Ænobarbus, & sur P. Cornélius Scipio, deux hommes qui leur étoient dévoüés. Cependant les deux Réformateurs du Sénat & de tous les Ordres de l'Empire ne cessérent pas d'appréhender les emportemens des furieux qui tramoient de dangereux complots. Auguste se trouva dans la nécessité ou de voir tomber ses Loix sans éxécution, ou de forcer par violence les Romains à les observer. Il n'eut pas deux partis à prendre. L'Empereur résolut de conserver ses réglements dans toute leur vigueur; mais à l'exemple du Législateur Solon il voulut s'éloigner de la Capitale, tandis qu'on éxigeroit par force l'observance de ses Loix. Il eut plus d'un prétexte d'abandonner Rome & de

De Rome l'an 737. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, L. DOMITIUS ÆNOBARBUS, & P. CORNELIUS SCIPIO. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 33.

faire partir encore une fois Agrippa pour l'Orient. Cependant avant son départ l'Empereur fit une nouvelle tentative, pour appaiser l'émotion des esprits par de nouveaux Jeux, & par des cérémonies de Religion. Ce fut peut-être alors, & peut-être aussi sur la fin de ses jours qu'il dédia un Temple à Quirinus, c'est-à-dire, à Romulus. Ce qi a pu faire croire qu'il ne le construisit qu'aux derniers tems de sa vie, c'est qu'il fut porté, ce Temple, sur soixante-seize colonnes. Ce nombre égaloit les années de la vie d'Auguste. A cette Dédicace, qui toûjours étoit accompagnée de spectacles, l'Empereur ajoûta des Jeux magnifiques. Il en fit la dépense ; mais il voulut qu'on les représentât sous le nom des fils de Livie. Tibére aussi-bien que Drusus son frére en eurent tout l'honneur. Ces deux jeunes Seigneurs, tandis que Caïus & Lucius les enfans d'Agrippa & de Julie furent en bas âge, eurent la principale considération à la Cour de leur beau-pere. Il le fit bien sentir alors. Auguste voulut que Tibére l'accompagnât dans l'expédition qu'il méditoit, & que Drusus restât à Rome pour achever la Préture de son frére, dont le tems n'étoit pas expiré.

Dio. l. 54.

Il étoit naturel que l'Empereur laissât en son absence le Gouvernement de Rome & d'Italie à Mécéne, comme il le lui avoit autrefois confié dans des tems plus difficiles. Mécéne étoit alors disgracié. Sa femme nommée Térentia, ou Térentilla, tenoit alors la premiére place dans le cœur d'Auguste. Quoiqu'il aimât encore Livie,

cependant il permettoit à Térentilla de disputer de la beauté avec elle. Il animoit même leurs contestations, & sembloit donner de l'avantage sur l'Impératrice au nouvel objet de sa tendresse. Ce n'étoit peut-être encore qu'un jeu, mais une préférence si déclarée devint publique, & troubla le repos de Mécéne. Le mari jaloux éclata, & devint importun. La passion de l'Empereur pour la femme de son ami devint plus forte, & fit oublier à Auguste la reconnoissance qu'il devoit à Mécéne. Enfin l'amour l'emporta sur l'amitié. On disoit à Rome qu'Auguste n'entreprenoit l'expédition des Gaules, que pour y conduire avec lui Térentilla, & que pour vivre avec elle en liberté, loin des yeux de Livie & de Mécéne. Ces discours ne furent peut-être que l'effet de la mauvaise humeur des mécontents. Peut-être aussi Auguste n'y donna-t'il que trop de lieu. Quoiqu'il en soit, l'Empereur partit pour la Gaule après avoir fait ouvrir le Temple de Janus, qui ne put être fermé que dix ans après. Térentilla fut du voyage, & Statilius Taurus à l'exclusion de Mécéne eut l'Intendance des armes à la Capitale & dans toute l'Italie.

La nuit même d'après le départ de l'Empereur, avant qu'Agrippa eût quitté Rome pour se transporter en Asie, des événements fortuits que la superstition tourna en prodiges en effrayérent les habitans. Le Temple de la Jeunesse (c'est-à-dire de la Déesse que les jeunes Romains invoquoient) fut consumé par un incendie. Un loup entra dans la Ville, tua quelques Citoyens, & pénétra jus-

De Rome l'an 737. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, L. DOMITIUS ÆNOBARBUS, & P. CORNELIUS SCIPIO. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 33.

ques dans la place publique. Une aurore boréale brilla durant quelques heures de la nuit. Des fourmis sortirent de terre & marchérent comme en bataille rangée. Sur des présages si vains on fit des vœux pour l'heureux retour d'Auguste. Agrippa lui-même, nouvellement admis dans le Collége des quinze Administrateurs des choses sacrées, présida aux Jeux qu'on faisoit tous les cinq ans, pour la conservation de l'Empereur & pour l'heureux renouvellement de son pouvoir. Cependant Auguste étoit en chemin pour la Gaule. Au voisinage des Alpes les *Camutes*, & les *Vennonétes*, c'est-à-dire, les Peuples du Bressan & de la Valle-Téline s'étoient soulevés. Dêja P. Silius l'un des Lieutenants d'Auguste avoit dompté ces derniers rebelles. La présence de l'Empereur acheva de les pacifier. De-là il prit sa route à travers les Alpes, & il entra dans la Gaule Transalpine. [a] Les Sicambres, les [b] Usipétes, & [c] les Tenchtéres réünis y troubloient le repos de l'Empire. Ils avoient commencé leurs hostilités par faire expirer sur des Croix certain nombre de

[a] On a remarqué dans le seiziéme Volume, que les Sicambres avoient habité les Païs qui sont situés aux environs des riviéres de Lyppe & de l'Issel. D'autres les placent dans le Duché de Gueldres entre la Meuse & le Rhin, quelques-uns dans le Comté de Zurphen. Rhénanus les confond avec les Francs, & n'en fait qu'un même Peuple. Quoiqu'il en soit, tous conviennent que cette Nation occupa dans la suite tout le Païs d'Allemagne, qui s'étend depuis la Mer jusqu'au Mein.

[b] Les Usipéres habitoient le Territoire de Relinchusen en Allemagne, & une partie de la Marche.

[c] Une portion des Duchés de Mons, de Westphalie & du Comté de la Marche, passe pour avoir été le Païs des anciens Tenchtéres.

Romains que le commerce avoit attirés dans leur Païs. Ensuite ils avoient passé le Rhin, & ravagé une partie de la Gaule. Ces Germains avoient plus fait. Sans craindre les armes de Lollius qui commandoit les troupes Romaines sur les bords du Rhin, ils étoient tombés brusquement sur sa Cavalerie, l'avoient défaite, & battu Lollius. La fierté de ces nouveaux ennemis à dompter, & leur insolence à réprimer furent le principal motif, qui attira Auguste aux extrêmités de la Gaule. Le bruit de son arrivée eut le même effet qu'auroient eu ses armes. Les féroces Germains ne reparurent plus en campagne, donnérent des ôtages, & se cachérent dans leurs forêts. Ce fut donc sans combat qu'Auguste finit la guerre. Cependant il comprit, que pour la gloire & la sécurité de l'Empire il seroit avantageux d'ajoûter la Germanie à ses autres conquêtes. Jule son pere ne l'avoit que médiocrement entamée. L'Empereur par émulation & par intérêt, prit goût à la réduction des Germains, & résolut d'étendre cette conquête bien au-delà des limites de la Gaule.

De Rome l'an 737. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, L. DOMITIUS ÆNOBARBUS, & P. CORNELIUS SCIPIO. DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 33.

Agrippa de son côté parcouroit l'Asie, non pas pour y exercer des hostilités ou pour y calmer des séditions ; mais pour y maintenir l'ordre. Si-tôt qu'Hérode eût appris que le Ministre d'Auguste, ou pour parler plus juste, que son associé à l'Empire paroissoit sur la côte, il y accourut, & invita le Romain à venir se reposer dans son Royaume. Hérode avoit un nouvel intérêt de faire sa cour au plus puissant des Romains après l'Empereur. Il avoit envoyé à Rome, pour être

Joseph. Antiq. Lib. 16. c. 2. & 3.

De Rome l'an 737. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, L. DOMITIUS ÆNOBARBUS, & P. CORNELIUS SCIPIO. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 33.

formés à la politesse qui y regnoit plus qu'en aucun lieu du monde, Aléxandre & Aristobule les deux fils qu'il avoit eus de Mariamne sa premiére femme. On ne peut exprimer les honneurs & les caresses qu'Agrippa reçut du Roi de Judée. Il le conduisit à Sébaste & à Césarée, lui fit admirer les superbes édifices qu'il y avoit élevés en l'honneur d'Auguste, & lui fit voir à Jérusalem le beau Palais qu'il avoit construit sous le nom d'Agrippa. Les applaudissements & la magnifique réception qu'il procura en tous lieux au Seigneur Romain, aussi-bien que la bonne chére qu'il lui fit durant son séjour en Judée, achevérent de lui gagner le cœur du Favori d'Auguste. Agrippa auroit bien voulu rester plus longtems dans la Palestine; mais la saison le pressa d'en partir. L'hyver approchoit, & la mer auroit été moins praticable s'il eût tardé plus long-tems. Il s'embarqua donc, & vint aborder dans l'Ionie.

Peu de jours avant qu'Agrippa sortît des Ports de la Judée, venoit d'y naître une fille, qui semblable à l'aurore annonçoit le plus beau jour. MARIE, destinée à être la Mere du Verbe fait chair, avoit pris naissance dans le Bourg de Nazareth en Galilée. Issuë de parents presque inconnus, quoique d'une illustre Noblesse & du Sang des anciens Rois, dès le moment qu'elle vit le jour, elle entra dans une carriére de gloire plus solide & plus durable que celle d'Auguste & d'Hérode dont elle étoit née la sujette. La fille d'Anne & de Joachim étoit venuë au monde dans

le mois de Septembre, & Agrippa quitta la Judée au mois d'Octobre. Par politique ou pour témoigner de l'affection au Peuple Juif, le Général Romain honora le vrai Dieu avant son départ. L'holocauste de cent bœufs, qu'il fit sacrifier en son nom dans le Temple de Jérusalem marqua quel étoit alors le caractére des Romains, au sujet de la Religion. Ils la régloient sur le tems & sur les lieux, & présentoient indifféremment leur encens à toutes les Divinités des Nations dont ils vouloient gagner l'estime ou conserver la bienveillance. Le fruit que les Juifs tirérent du séjour d'Agrippa, fut qu'il se déclara leur protecteur dans toutes les contrées de l'Asie où ils avoient des Synagogues. Par tout il les maintint dans leurs priviléges, & les fit éxemter des travaux publics qu'on éxigeoit d'eux au jour du Sabbath.

De Rome l'an 738.
AUGUSTE, EMPEREUR,
Consuls,
M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

Auguste & Agrippa restérent, l'un dans les Gaules, l'autre en Asie, durant l'année qui suivit leur départ de Rome. Statilius Taurus gouverna la Capitale & l'Italie entiére avec succès, malgré sa vieillesse. Il présida à l'élection des nouveaux Consuls, & mit dans la premiére place M. Lucius Drusus Libo, & L. Calpurnius Piso. Cependant les frontiéres de l'Empire en Orient & en Occident, furent à la fois agitées de divers mouvements. Les Dalmates & les Espagnols se soulevérent, mais la tempête ne fut ni violente ni de longue durée. Il y eut plus à craindre du côté de la Macédoine. Les Denthéletes & les Scordisques se réünirent, entrérent dans la Province Macédoniéne, & la

De Rome l'an 738. AUGUSTE, EMPEREUR, Consuls, M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

ravagérent. Cet échec auroit pu tourner au désavantage d'Auguste. Il ne s'étoit chargé de l'Empire qu'à condition d'en défendre les frontiéres. Par bonheur les désavantages de Macédoine furent abondamment réparés par les Conquêtes de Lollius dans la Thrace. Ce Lieutenant Général d'Auguste marcha au secours de Rymétalces, oncle & tuteur des enfans de Cotys, attaqués par les Besses. Rien de plus loüable en apparence, que de soûtenir une famille orpheline, contre des Barbares sortis des Régions que l'Hébrus arrose. Les Romains n'eurent point alors d'autre vûë que de s'aggrandir. A l'occasion du secours qu'ils prêtérent à des indeffendus, ils prirent le prétexte de conquérir le Païs des Besses, & d'étendre leurs limites depuis le Mont Pangée jusqu'au pié du Mont Hæmus. De son côté C. Cornélius Lentulus dont les troupes gardoient les bords du Danube, repoussa les Sarmates en de-là du Fleuve, & contint les Daces & les Gétes, qui tous les hyvers passoient les riviéres sur la glace, & venoient ravager les Provinces de l'Empire.

Dio. l. 54.

Durant ces légéres expéditions dans les contrées Septentrionales, l'Empereur n'étoit occupé dans les Gaules qu'au rétablissement du bon ordre. Certain Gaulois de naissance, autrefois Esclave de Jule César, ensuite affranchi par Auguste, avoit excité de grands désordres dans les Provinces dont il étoit originaire, & causé les murmures d'un Peuple toûjours docile depuis sa réduction. Pour effacer s'il eût été possible la honte de sa servitude, l'Esclave Gaulois avoit pris un

nom

nom Romain, & au lieu d'Encelade il se faisoit appeller L. Licinius. Par son esprit & à force de souplesses il s'étoit insinué bien avant dans les bonnes graces de l'Empereur son ancien Maître & son Patron. Enfin il avoit obtenu d'Auguste l'Intendance sur toutes les Provinces Gauloises pour le recouvrement des taxes & des impositions. Licinius avoit établi son Bureau à Lyon, y vivoit avec la magnificence d'un Roi, & de-là il exerçoit sa tyrannie depuis les Alpes jusqu'à l'Océan Britannique & au Rhin. Cet avare exacteur abusoit impunément de l'autorité que lui donnoit sa commission. C'étoit une coûtume généralement répanduë dans les Gaules, que toutes les familles payassent par chaque mois au Receveur Général la douziême partie de la taxe, qui leur avoit été imposée pour l'année entiére. L'avarice avoit fait inventer à Licinius un stratagême grossier, pour molester les Gaulois, & pour les ruiner. Il avoit partagé les jours de l'année en quatorze mois, & tiroit à son profit le payement des deux mois qu'il avoit ajoûtés. De-là les cris de la Nation & les plaintes portées à Auguste contre les injustes véxations de l'Intendant. L'Empereur fut en partie rempli de honte d'avoir mis en place un si barbare exacteur, & en partie plein de courroux contre ce tyran d'un Peuple fidéle. Il auroit voulu pouvoir éviter à la fois le reproche d'avoir employé un si mauvais Receveur, & contenter ses accusateurs. Tantôt il cherchoit des raisons pour l'excuser, & tantôt il promettoit d'en faire justice. Enfin Li-

De Rome l'an 738.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 34.

De Rome l'an 738. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

cinius comparut. L'adroit Gaulois trouva le moyen d'appaiser l'Empereur. Il lui demanda une audience secrette & lui parla de la sorte : *Ne croyez pas, Seigneur, qu'en augmentant les impositions sur le Païs Gaulois j'aye prétendu m'enrichir, & divertir à mon profit les sommes que j'en ai tirées. Je n'ai eu d'égard qu'au bien général de l'Empire, & qu'à vos intérêts particuliers. En diminuant les richesses d'un Peuple inconstant, j'ai soustrait l'aliment qui entretenoit le feu de ses révoltes. Enfin si j'ai rassemblé tant d'argent, c'est pour enrichir le Trésor Impérial.* Des offres si considérables l'emportérent sur l'équité d'Auguste. Dès-lors Licinius fut absous & sa conduite fut approuvée. Malgré ses envieux & les murmures des Gaulois il fut continué dans son emploi. On a lieu de croire qu'alors Auguste donna son nom à la Ville, qui selon le commun des Géographes avoit toûjours été appellée [a] *Bibracte*. Autrefois elle étoit la Capitale du Royaume des Eduens habitans de la Gaule que les Romains avoient honorés du nom de *Fréres*, parce que les premiers, ils avoient fait alliance avec leur République. *Bibracte* prit donc le nom d'*Augustodunum*, & l'Empereur y établit une Académie de belles Lettres, qui ne servit pas peu à diminuer la férocité de la jeunesse Gauloise.

Cependant [b] la Rhétie & la Vindélicie avoient

[a] Voyez le seiziéme Volume page 253. note *a*.

[b] Sous les noms de Rhétie & de Vindélicie les Anciens comprenoient pour la premiére, ce qui compose aujourd'hui les Evêchés de Trente & de Brixen, le Comté de Tirol, le Veronois, & le Feltrin. Ils attribuoient à la seconde une partie de l'Evêché de Constance, le Rhégou, l'Algou, quelques dépendances du Tirol, le Marquisat de Bargou, le Duché de Neu-

De Rome l'an 738.
Consuls, AUGUSTE, EMPEREUR. M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

Strabo, *l.* 14. *Dio. l.* 54. *Suéton. in Tiber. c.* 9. & *in Aug. c.* 21. *Plin. l.* 3. 4. & 10.

pris les armes contre les Romains, également voisins de la Gaule & de l'Italie, ces Germains y avoient souvent fait irruption, & exercé des cruautés inoüies. Leur fureur n'y avoit épargné ni homme, ni enfans mâles, pas même ceux qu'ils croyoient enfermés dans le sein de leurs meres; ils avoient, dit-on, un secret pour reconnoître leur sexe avant qu'ils fussent nés. Ce soulevement avoit commencé dês l'année précédente par les Peuples répandus depuis les [a] Carnes, dans toute la lisiére qui borde les Alpes du côté Septentrional; mais principalement chez les [b] Noriques. Drusus le second fils de Livie leur avoit donné bataille dans le Tirol, & sa victoire lui avoit fait obtenir la Préture. Les vaincus ensuite s'étoient rabattus vers l'Occident. Là joints aux Vindéliciens & aux Rhétiens ils menaçoient également les Gaules & l'Italie. Auguste alors détacha Tibére qui l'avoit suivi dans les Provinces Gauloises, & l'envoya achever la victoire de son frére. Tibére se signala, & sous les auspices d'Auguste il prit des Villes après avoir dompté ces Nations féroces en plus d'une bataille rangée. Cette expédition dans un Païs rude & difficile lui coûta bien des fatigues. Il traversa le lac

bourg, & la plus grande partie de la Baviére.

[a] Le Païs des Carnes comprend toute cette contrée que bornent au Septentrion le Mont *Cèse*, à l'Orient le fleuve *Rizano*, à l'Occident le fleuve *Traiamento*, & au Midi la mer Adriatique. C'est aujourd'hui la partie Orientale du Frioul, le Comté de Goritz, & une petite partie de l'Istrie.

[b] Les Noriques proprement dits, habitoient la plus grande partie de l'Autriche, l'Archevêché de Saltzbourg, la Stirie & la Carinthie. Voyez le quatorziéme Volume page 140. note *c*.

De Rome l'an 738.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

de (1) *Brigantium* sur des batteaux, vainquit les Suéves & les assujettit à l'Empire. Ce ne fut pas assez. Tibére assûra sa victoire, & trouva le moyen de rendre tranquilles les Régions qu'il avoit soumises. Pour cela il fit trois choses, qui marquérent dans lui autant de sagesse après la victoire, qu'il avoit fait paroître de valeur dans les combats. 1°. Il ne prit en ôtage que des femmes & des filles. Tibére avoit reconnu que ces Barbares se mettoient peu en peine des hommes lorsqu'ils en avoient livré aux ennemis pour gage de leur fidélité. 2°. Le Vainqueur s'apperçut que la Région nouvellement conquise étoit trop peuplée, & que la confiance des habitants étoit augmentée par leur multitude. Il enleva donc quarante mille de ces Germains du Païs qu'ils cultivoient, les fit transporter dans la Gaule, & fixa leur habitation entre le Rhin & la Meuse. 3°. Tibére établit deux Colonies sur le terrain conquis pour le tenir en bride. A la premiére des deux Villes qu'il bâtit dans la Vindélicie il donna le nom de son pere Drusus, & l'appella (2) *Drusomagus*. Pour la seconde il lui donna le nom de l'Empereur; & la fit appeller (3) *Augusta-Vindelicorum*. Ainsi toute cette vaste contrée fut réduite en forme de Province Romaine.

Avant qu'Auguste quittât les Régions Occidentales de l'Empire, il y fonda bien des Colonies qu'on honora de son nom. Aussi avoit-il

(1) De Constance.
(2) Memmingen.
(3) Augsbourg.

parmi ses troupes un grand nombre de vieux soldats à récompenser. En Espagne les Villes d'Astigi & de Tucci devinrent Colonies & prirent les noms, la premiére (1) d'*Augusta Firma*, la seconde (2) d'*Augusta Gemella*. D'autres, comme (3) *Augusta Bracarum*, (4) *Augustobriga*, & (5) *Cæsaraugusta*, changérent leur ancienne dénomination pour prendre le nom d'Auguste. Un plus grand nombre encore de Colonies fut établi dans la Gaule Transalpine & porta le nom de l'Empereur. Ce fut ainsi qu'on appella (6) *Augusta Tricastinorum*, (7) *Augusta Trevirorum*, (8) *Augusta Rauracorum*, (9) *Augusta Véromanduorum*, (10) *Augusta Ausiorum*, (11) *Augusta Nenatum*, (12) *Augusta Suessonium*, & le reste. Tels furent les soins qui occupérent Auguste dans la Gaule, & qui l'y retinrent pour le moins encore toute l'année suivante.

De Rome l'an 738. Auguste Empereur. Consuls, M. Lucius Drusus Libo, & L. Calpurnius Piso. De l'Empire Romain, An. 34.

Agrippa n'eut pas des affaires moins importantes en Orient. Il y avoit conduit avec lui Julie sa femme, qui marchoit à plus petites journées que son mari à travers les vastes Régions de l'Asie. Une expédition nécessaire obligea tout-à-coup Agrippa de s'avancer vers le* Bosphore Cim-

Dio. l. 54. & Joseph. l. 16. c. 3.

(1) Ecija.
(2) Martos.
(3) Brague.
(4) Ponte de Arcobisbo, ou Agiéda, ou Aldea el Muro.
(5) Sarragosse.
(6) Trois-Châteaux.
(7) Tréves.
(8) Augst.
(9) Vermans.
(10) Auche.
(11) Spire.
(12) Soissons.

* Le Bosphore Cimmérien est aujourd'hui connu sous le nom de Détroit de Caffa. Il a pour bornes la Chersonése Taurique à l'Occident, la Sarmatie Asiatique à l'Orient, les Palus Méo-

De Rome l'an 738. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

mérien, où la guerre s'étoit allumée par la fourberie d'un imposteur. Je ne sçai quel Asiatique s'étoit donné pour le petit-fils du grand Mithridate. Après avoir pris à Rome le nom de Scribonius il en étoit parti pour retourner en son Païs, si-tôt qu'il eût appris la mort d'Assander dernier Roi du Bosphore. Le fourbe se porta d'abord pour l'héritier du Trône, & feignit qu'il en avoit reçû l'investiture d'Auguste même. Pour pouvoir prendre sans obstacle la possession d'un Royaume qui ne lui appartenoit pas, il épousa Dynamis la veuve du Roi défunt, dont le droit sur le Pont étoit incontestable. Elle étoit sans contredit petite fille du grand Mithridate. La supercherie de Scribonius fut bientôt découverte. Agrippa qui se trouvoit en Orient ne tarda pas à envoyer ordre à Polémon Roi de cette partie du Pont qui approchoit le plus de la Cappadoce, de détrôner l'usurpateur; mais il fut prévenu par les Bosphorans. Ceux-ci mécontents d'un Roi qui s'étoit placé sur le Trône par une fourberie, lui avoient dêja ôté la vie, & s'étoient remis en liberté. Ainsi lorsque Polémon arriva il trouva Scribonius mort par la main de ses Sujets, & les Bosphorans résolus de soûtenir les attaques du Cappadocien qu'ils craignoient d'avoir pour maître. Toute la partie Septentrionale de l'Asie alloit être en feu, si les armes Romaines n'avoient pas arrêté l'incendie. Agrippa y marche sans différer,

tides au Septentrion, & le Pont Euxin au Midi. Les Païs circonvoisins composoient le Royaume du Bosphore. Voyez le treizième Volume sur l'ancienne contrée des Cimmériens.

va soûtenir l'entreprise de Polémon qu'il avoit commandée, & se fait suivre par Julie.

Dans ce voyage la fille d'Auguste essuya un danger qui pensa lui coûter la vie. En s'approchant d'Ilium ancienne Ville de la Phrygie, que les Romains regardoient comme leur berceau, elle fut obligée de traverser à gué le Scamandre petite riviére du voisinage. Il étoit nuit & la Princesse étoit portée dans une litiére. Tout-à-coup le Scamandre s'enfla, & la rapidité de l'eau fut si grande, que la litiére en fut entraînée. Julie ne fut sauvée qu'avec peine d'un danger si imprévû. Elle rendit les Iliens responsables du péril qu'elle avoit couru, & leur fit imposer une taxe de cent mille dragmes. Agrippa & Julie continuérent leur route & s'embarquérent, si-tôt que le tems fut propre à la navigation. Dans peu de jours ils abordérent à Sinope, où Hérode toûjours attentif à faire sa cour aux Maîtres du Monde, trouva Agrippa après l'avoir long-tems cherché. Cet habile Courtisan ne quitta plus le Général Romain, & le suivit aussi long-tems que son expédition dura. Personne n'entra plus avant que lui dans les bonnes graces du Vicaire de l'Empire, & ne lui donna de meilleurs conseils. Les Romains pénétrérent dans le Bosphore, soumirent les Bosphorans, déthrônérent la femme de Scribonius, donnérent à Polémon la Couronne de l'imposteur, & forcérent Dynamis à prendre le Cappadocien pour mari. Cette nouvelle victoire d'Agrippa lui donna un nouveau lustre. Cependant toûjours semblable à lui même il s'ab-

De Rome l'an 738.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

De Rome l'an 738. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

ſtint par modeſtie d'en informer le Sénat. Auguſte qui l'apprit au fond de la Gaule, ordonna des ſupplications à Rome en l'honneur de ſon gendre, & lui décerna le Triomphe après ſon retour. Agrippa fut infléxible, & refuſa de Triompher après ſon retour.

Après la réduction du Boſphore le Vainqueur reprit le chemin de la Syrie, traverſa la Paphlagonie & la Galatie, pour venir s'embarquer à Ephêſe. Hérode ſuivit toûjours Agrippa, & ſur la route il ſe fit auprès de lui l'interceſſeur univerſel pour tous les malheureux. Les Juifs ſurtout dont les Synagogues étoient répanduës dans les Ports de l'Ionie ſentirent les effets de ſon crédit. A ſa priére, ils obtinrent des Romains la permiſſion qu'on leur diſputoit en bien des lieux, de faire tranſporter à Jéruſalem les ſommes que leur piété deſtinoit tous les ans à la décoration du Temple de Jéruſalem, & à l'entretien des ſacrifices. Ce qu'il y eut de plus ſurprenant encore, c'eſt qu'il obtint grace pour les Iliens, quoiqu'ils euſſent été rebutés plus d'une fois. Hérode fit relâcher la taxe extraordinaire qu'on leur avoit impoſée à l'occaſion de Julie. Il eſt vrai qu'Agrippa de ſon fond panchoit vers la douceur; mais il étoit charmé de faire entendre qu'il avoit une conſidération particuliére pour le Roi de Judée. Enfin ces deux amis ſe quittérent. Agrippa fit voile pour Leſbos où il tint quelque tems ſa Cour, & Hérode retourna dans ſa Judée, comblé de faveurs, & plus puiſſant que jamais.

Durant l'abſence des deux Maîtres de l'Empire

re (car Agrippa partageoit en quelque sorte la Souveraineté avec Auguste) tout fut tranquille à Rome. Statilius Taurus la gouverna aussi-bien que le reste de l'Italie, avec cette prudence & cette modération qui sont propres de la vieillesse. Rien d'extraordinaire n'y arriva que la mort d'un homme moins recommandable par sa naissance & par ses services, que par la bisarrerie de son caractére. Védius Pollio n'étoit d'origine que le fils d'un affranchi. Cependant par ses grands biens il étoit parvenu jusqu'à trouver place parmi les Chevaliers Romains. Il avoit même quelque considération à la Cour. Auguste ne dédaignoit pas d'honorer quelquefois de sa présence les repas somptueux que donnoit Védius. Aussi avoit-il rassemblé à sa maison de campagne dans des lacs dérivés exprès de la Mer, une quantité prodigieuse de Murênes. C'étoit une espéce particuliére de poissons dont les Romains faisoient leurs délices. Pour les engraisser & pour leur donner un goût plus exquis, le cruel Védius ne les nourrissoit guéres que de chair humaine. A la moindre faute que ses Esclaves avoient commise, ce mauvais Maître les condamnoit à être jettés dans ses viviers & à servir de pâture aux Murênes. On dit qu'un jour dans un festin qu'il donnoit à l'Empereur à sa campagne, un de ses Esclaves qui servoit au buffet cassa un verre de cristal. C'étoit alors un meuble rare & précieux. Aussi-tôt l'Esclave se crut perdu & se jetta aux piés d'Auguste pour obtenir grace par son entremise. L'Empereur intercéda pour lui. Cependant le malheu-

De Rome l'an 738.
Auguste, Empereur.
Consuls, M. Lucius Drusus Libo, & L. Calpurnius Piso.

De l'Empire Romain, An. 34.

Plin. l. 9. c. 23. Dio. l. 54. Senec. l. 3. de irâ. Tertull. de Palliis.

De Rome l'an 738.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. LUCIUS DRUSUS LIBO, & L. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 34.

reux fut condamné sans miséricorde. Il étoit prêt à devenir la proye des Murênes, mais par bonheur Auguste, moins irrité du refus qu'il venoit de recevoir que de la dureté du Maître & de la cause d'un si mauvais traitement, s'avisa de prier Védius qu'on lui fît voir ce qui restoit de verres du même prix. A l'instant l'Empereur les casse, & prononce un Arrêt d'affranchissement en faveur de l'Esclave. Par-là Védius sentit tout à la fois le reproche qu'on lui faisoit, d'avoir moins estimé la vie d'un homme qu'un vase fragile, & la honte d'engraisser des poissons aux dépens de l'humanité. Védius ne cessa pas néantmoins de cultiver Auguste & lui fut attaché jusqu'à la mort. Elle arriva tandis que l'Empereur étoit encore au-delà des Alpes. Védius par son testament déclara Auguste son principal héritier, & lui laissa sa belle terre de Pausylippe au voisinage de Putéoles. Le testament portoit une condition onéreuse, c'est que le Légataire feroit construire quelque ouvrage nouveau pour la commodité publique. L'Empereur se fit un scrupule de ne pas accepter le legs. Parmi les Romains c'étoit un procédé odieux que de mépriser les derniéres volontés d'un mourant. Après tout, il eut honte d'avoir eu pour ami un insensé, qui si souvent avoit noyé tant d'hommes dans les Lacs qu'il lui avoit légués. Il ordonna donc qu'on détruisît la maison que le Testateur avoit habitée dans un des plus beaux quartiers de Rome; maison superbe, qui par la grandeur des appartements, & par l'étenduë de son terrain occupoit une enceinte con-

Dio. l. 54. Ovid. Fast. l. 1.

sidérable. Sur les ruines de ce Palais, Auguste fit élever dans la suite un somptueux Portique, qui servit de promenade au public. Enfin pour abolir la mémoire d'un homme aussi dénaturé que Védius, il donna le nom de Livie au nouvel édifice.

De Rome l'an 739. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, CN. CORNELIUS LENTULUS, & M. LICINIUS CRASSUS.

Des deux Consuls de l'année suivante l'un fut en son genre un homme aussi extraordinaire que Védius Pollio l'avoit été. Son nom étoit Cn. Cornélius Lentulus. Le Collégue qu'on lui donna se nommoit M. Licinius Crassus. Lentulus étoit tout ensemble le plus riche & le plus avare des Romains. Entré pauvre au service sous Auguste il avoit raccommodé les affaires de son illustre Maison, & s'étoit si fort enrichi par les bienfaits du Prince, qu'on lui donnoit en fond quatre mille fois cent sesterces. La somme réduite à notre maniére de compter d'aujourd'hui, montoit à cinquante millions de livres. On peut dire qu'il n'eut que le plaisir de voir tant de richesses accumulées, puisqu'il n'eut pas l'esprit d'en faire usage. Cet homme d'un génie étroit & borné prodiguoit aussi peu les paroles que l'argent. Cependant il vouloit passer pour Orateur. C'étoit-là son foible, & le sujet le plus ordinaire de ses remontrances à Auguste. *J'ai plus perdu*, lui disoit-il, *en quittant le ministére de la parole pour vous servir, que je n'ai gagné en me déclarant pour vous.* Cependant Auguste qui l'avoit tiré de la Plaidoyerie lui avoit épargné bien du ridicule. Du moins sous le prétexte d'aimer les Lettres Lentulus menoit une vie retirée, & couvroit ainsi

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 35.

Senec. l. de Benef.

Sueton. in Tiber. c. 49.

De Rome l'an 739. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, CN. CORNELIUS LENTULUS, & M. LICINIUS CRASSUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 35.

la honte de son avarice. Enfin ce Romain si singulier dans ses maniéres fut élevé au Consulat durant l'absence du Souverain.

La guerre de Germanie rouloit toûjours dans l'esprit de l'Empereur. Il regardoit cette portion de l'Europe à conquérir comme son ouvrage personnel, & y attachoit la meilleure partie de sa gloire. La Gaule & l'Espagne étoient pacifiées. Les révoltes de la Pannonie paroissoient appaisées, & la Ligurie Gauloise aussi-bien que la Région des Alpes maritimes qui se flattoient d'être indépendantes, avoient été soumises & unies au Corps de l'Empire. Pour étendre ses Etats Auguste n'eut plus d'autre vûë, que de pousser ses conquêtes aussi loin qu'il pourroit au-delà du Rhin, & même par de-là le Danube. Tout prêt donc à quitter la Gaule il y laissa Drusus le second fils de Livie, avec ordre de conduire chez les Germains l'armée qu'il lui confioit. A l'égard de Tibére, Auguste l'avoit fait partir pour Rome afin d'y prendre possession du Consulat, où il avoit été désigné pour l'année suivante. A son arrivée Tibére trouva la Capitale endommagée par un incendie considérable. La Basilique, ou si l'on veut la Galerie couverte que Paul Emile avoit fait bâtir autrefois, venoit d'être réduite en cendres. De-là, le feu s'étoit communiqué au logement des Vestales & au Temple de Vesta. La Supérieure de ces filles, qu'on appelloit la premiére ou la grande Vestale, fut aveuglée par l'activité du feu. Ainsi ses Compagnes furent obligées de remplir ses fonctions, de toucher au Pal-

Dio. l. 54.

ladium, & de transporter en d'autres lieux les autres monuments de la superstition Romaine. La maison attribuée par le Public au Grand Prêtre de Jupiter se trouvoit vuide. Depuis long-tems ce Sacerdoce étoit vacant. On logea donc les Vestales chez le *Flamen* de Jupiter jusqu'au rétablissement de ces Gardiennes du Feu Sacré. Auguste à son retour répara tout le dommage. Il fit rebâtir le Portique d'Æmilius Paulus, non pas aux frais des descendans de cette illustre branche, car ils étoient tombés dans la disette ; mais à ses propres dépens, & par les largesses de la famille Æmilia. Ils obtinrent par-là que la Basilique réparée conserveroit son ancien nom.

De Rome l'an 740.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

Cependant Tibére, & P. Quinctilius Varus entrérent en exercice du Consulat au premier jour de Janvier. Les anciennes coûtumes établies sous la République, sur-tout celles où la superstition avoit eu part, s'abolissoient insensiblement à Rome. Autrefois les élections aux Charges Curules n'étoient pas censées légitimes, lorsque les Augurs avoient annoncé qu'à en juger par le vol des oiseaux le choix n'étoit pas agréable aux Dieux. Sur le champ ceux qu'on avoit élus se voyoient obligés d'abdiquer sans espérance de retour. Par-là le Collége des Augurs avoit paru formidable. Depuis que l'Etat, de Républicain étoit devenu Monarchique, cette puissance des Augurs fondée sur de faux principes ne fut plus au goût de l'Empereur. Elle mettoit obstacle au choix qu'il vouloit faire à sa volonté, des personnes dont il croyoit devoir remplir les premiers pos-

Dio, Lib. 54.

De Rome l'an 740. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

tes. Ainsi Tibére durant son Consulat, ou peut-être Auguste lui-même après son retour des Gaules, donna atteinte à la puissance Augurale. L'année précédente, lorsqu'on eut fait le choix des Ediles Curules, les Augurs les avoient obligés à se démettre sur de prétenduës oppositions de la part du Ciel. A la verité pour ne pas trop échauffer les esprits sur un point de Religion, on eut égard à l'ancien usage. Mais lorsque l'année suivante il fallut procéder à une nouvelle élection pour les mêmes Charges, on ne laissa pas de présenter aux Electeurs les mêmes personnes qu'on avoit contraintes d'abdiquer. Elles furent choisies de nouveau sans obstacle. Par-là Auguste éluda cette autorité trop absoluë de l'Augurat, qui faisoit servir un art illusoire à contenter des haines personnelles, ou à contrarier les volontés du Souverain.

Auguste étoit revenu des Gaules où il avoit séjourné plus de deux ans. Il n'étoit pas encore rentré dans Rome, & déja le Sénat lui avoit décerné de nouveaux honneurs à l'ordinaire. Les Peres Conscripts avoient statué qu'on dresseroit un Autel dans la salle où s'assembloit le Sénat, & qu'on y rendroit graces aux Dieux de leur avoir conservé le Prince. Ils réglérent aussi que tous les criminels qui viendroient ce jour-là se jetter aux piés d'Auguste recevroient leur grace. L'Empereur évita ces distinctions, entra dans la Ville de nuit, & ne souffrit pas que le Peuple vînt à sa rencontre. L'Empereur parut dans la Capitale justement la veille d'une célébrité considérable.

Cornélius Balbus ce Vainqueur des Garamantes, qui tout étranger d'origine qu'il étoit avoit été honoré du Triomphe pour avoir reculé les frontiéres de l'Empire jusqu'au de-là du Mont Atlas, venoit d'achever le Théâtre qu'il avoit fait bâtir après son Triomphe. Le lendemain avoit été marqué pour en faire la dédicace. Cependant un débordement du Tibre avoit tellement inondé la Ville, qu'on ne pouvoit passer qu'en batteau du Mont Palatin où étoit situé le Palais Impérial, jusqu'au voisinage du Circ Flaminien, c'est-à-dire, plus loin que la Porte Carmentale hors la Ville, où le nouveau Théâtre étoit placé. L'Empereur voulut bien faire l'honneur à Balbus d'assister aux premiers Jeux Scéniques, qui furent représentés pour la consécration du Théâtre. Tibére qui pour lors étoit Consul fut si charmé de la magnificence de tout l'appareil & de la dédicace qui s'étoit faite, que par distinction il nomma Balbus pour opiner le premier dans l'assemblée des Peres Conscripts.

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

Les premiers jours d'après le retour d'Auguste se passérent en spectacles. Ç'en fut un que de voir tous les Ordres de l'Etat aller en Corps saluer l'Empereur dans son Palais. La marche qu'il fit lui-même au Capitole pour remercier Jupiter de ses succês eut autant de dignité que la pompe d'un Triomphe. On vit Auguste prosterné devant les Autels mettre aux piés du prétendu Maître des Dieux, les lauriers qu'il avoit détachés de ses faisceaux. On peut dire que ces démonstrations de Religion lui concilioient aussi efficace-

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

ment l'affection des Peuples, que la gloire de ses armes. On peut ajoûter même qu'il n'y eut plus à Rome de mécontents, & que les Sénateurs exclus, ou bien oubliérent leurs chagrins, ou se virent forcés à les dévorer dans le silence. Il y parut dês la premiére fois qu'Auguste convoqua le Sénat depuis son retour. Il y porta sans obstacle une Loi également intéressante à la Milice Romaine, & aux habitans de l'Italie. L'Empereur ne la prononça pas lui-même. Il avoit une extinction de voix que lui causoit un rhume. Il fit lire son Edit par un Questeur. Pour en comprendre le sens il faut se souvenir, qu'en divers tems sous la République, les soldats vétérans avoient obtenu des terres en propriété pour récompense de leurs services. Depuis les derniéres guerres civiles, les largesses des Vainqueurs en faveur de leurs troupes avoient paru excessives. Pour contenter l'avidité de leurs Légionaires, Jule & Octavien s'étoient vûs obligés de chasser d'anciens possesseurs des terres qui leur appartenoient, & de transporter bien des malheureux en d'autres climats. Ces procédés étoient injustes, & Auguste en comprenoit alors toute l'inhumanité. Il se résolut donc à changer une coûtume si peu digne d'un Gouvernement équitable. La nouvelle Loi porta : *Qu'à l'avenir le salaire des Légions vétéranes ne se payeroit plus en fonds de terre, mais en argent.* Il régla par le même Edit, & les années de service que chaque Corps de la Milice seroit obligé de rendre à l'Etat, & la somme que chaque Vétéran recevroit, lorsqu'il auroit rempli le tems

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls.
TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

tems de son engagement. A l'égard de ceux qu'on enrôleroit parmi les Gardes Prétoriénes, il fut dit qu'il suffiroit d'avoir servi douze ans pour qu'ils fussent réputés vétérans. Quant aux soldats des autres Légions il fut statué que s'ils n'avoient porté les armes durant seize ans, ils n'obtiendroient ni leur congé, ni la récompense promise à l'ancienneté dans le service. Au reste la somme fut moins considérable pour les Légions ordinaires que pour les Cohortes Prétoriénes après leur tems expiré. En même-tems Auguste porta de sages Loix pour remettre en vigueur la discipline Militaire. Il bannit des armées & des camps la débauche & la licence. Les excès que la confusion des guerres civiles sembloient avoir autorisés furent punis avec sévérité; & un Officier nommé Hérennius fut contraint de quitter le service, & dégradé de son emploi après avoir été convaincu d'une légére contravention à une Loi de Police nouvellement établie pour maintenir le bon ordre parmi les Légions. Afin de donner plus de lustre à la Noblesse, & pour l'attacher à son service par des liens plus étroits, Auguste exempta les jeunes Patriciens, ou ceux dont les Familles tenoient un rang distingué dans Rome, des années de service que la République avoit eu coûtume d'éxiger de tous les Citoyens sans exception, avant que d'être élevés aux emplois Militaires. Dès la premiére campagne un jeune Romain par le droit de sa naissance, obtenoit l'agrément de l'Empereur pour servir dans les armées, ou en qualité de Tribun Légionaire, ou

De Rome l'an 740. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

de Commandant & de Colonel dans la Cavalerie. A cette distinction, Auguste en ajoûta une autre; il accorda aux fils des Sénateurs le privilége de tenir séance dans le Sénat, & de porter le a Laticlave dês l'âge de dix-sept ans. Selon le réglément de Jule César, ils ne pouvoient joüir de ces honneurs qu'après avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis. Jusques-là ils n'avoient eu que le rang de Chevaliers Romains. Ces nouveaux arrangements furent reçus avec une approbation universelle, & n'excitérent point de murmures, ni au Sénat, ni parmi les soldats.

Les troupes de l'Empire étoient constamment attachées au service d'Auguste; mais à la verité on n'apperçut plus cette même ardeur pour les Charges, qu'on avoit eües sous le gouvernement Républicain. Outre qu'alors on méprisoit les Dignités, dont toute l'autorité étoit absorbée par celle du Souverain; il falloit être riche d'un million de sesterces pour avoir droit d'être admis au Corps Sénatorial. Ainsi les uns ne pouvoient aspirer au rang des Peres Conscripts faute de richesses, ou négligeoient ces Dignités qui n'avoient plus leur premier lustre. On en pouvoit dire autant des Tribuns du Peuple. Dans les derniers tems de la République il avoit fallu réprimer l'ambition de ceux qui aspiroient à obtenir des places dans leur Collége. Depuis qu'Auguste avoit été revêtu de la puissance Tribuniciéne, personne n'avoit plus d'empressement pour un grade avili

a Voyez les remarques du cinquiéme Volume de cette Histoire sur la forme & les honneurs du Laticlave, page 174. note b.

par une ſervile dépendance ſous un Chef perpétuel. Auſſi durant l'abſence d'Auguſte les Conſuls s'étoient vûs forcés, d'ordonner que ceux des Queſteurs qui n'auroient pas encore atteint la quarantiême de leurs années ſeroient contraints de prendre place dans le Tribunat. D'ailleurs un grand nombre d'illuſtres Citoyens, ou aſſez riches pour figurer parmi les Peres Conſcripts, ou même de race Sénatoriale, refuſérent la qualité de Sénateurs. Pluſieurs même s'en démirent ſous prétexte de pauvreté. Que fit Auguſte pour rendre ſon Sénat complet? 1°. Il remplit de Chevaliers Romains vingt poſtes de ces Magiſtratures inférieures que des Peres Conſcripts occupoient. 2°. Il contraignit tous ceux qui avoient l'âge d'être admis au Sénat, & aſſez de revenu pour en ſoûtenir la dignité, d'y prendre place, excepté les perſonnes dont le corps étoit infirme ou contrefait. 3°. Il examina par lui-même ſi l'on ne feignoit point des maladies, ou ſi l'on ne prétextoit pas une pauvreté imaginaire pour s'exempter des fonctions publiques. Par-là il vint à bout de repeupler le Sénat deſert. On y décida les grandes affaires à l'ordinaire; mais ſous le bon plaiſir du Monarque.

De Rome l'an 740. AUGUSTE, EMPEREUR. Conſuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

Après ces actions d'autorité qui réüſſirent ſans beaucoup de contradiction, Auguſte donna au Peuple de nouveaux Spectacles. C'étoit ſon recours ordinaire lorſqu'il falloit calmer les têtes échauffées. Il fit réfléxion que le Théâtre de Marcellus n'avoit point encore été dédié. L'Empereur l'avoit fait conſtruire ſous le nom de ſon neveu;

Dio. lib. 54.

De Rome l'an 740. Auguste, Empereur. Consuls, Tib. Claudius Nero, & P. Quinctilius Varus.

De l'Empire Romain, An. 36.

mais l'ouverture ne s'en fit qu'alors, par des représentations sur la scéne, d'un goût nouveau; & d'une magnificence extraordinaire. Auguste accompagna les Jeux Scéniques d'un de ces Carrousels, qu'on appelloit *Troïens*. Caïus César petit-fils de l'Empereur, & pour lors devenu son fils par adoption, fut dans cet exercice le Chef ou le conducteur de la jeune Noblesse. On vit avec un plaisir singulier les enfans des plus illustres Familles de l'Empire, faire à cheval cent évolutions, & représenter un combat de Cavalerie sans répandre de sang. Pour plus grande magnificence encore Auguste donna au Champ de Mars une chasse de bêtes féroces qu'il avoit fait venir d'Afrique. Dans un seul jour on étendit sur l'arêne six cents tant Eléphants, que Lions, que Léopards, & que Panthéres. Peu de tems après Julius Antonius ce fils de Marc-Antoine le Triumvir qu'Auguste avoit affecté d'élever à la Préture, célébra la naissance du Souverain par une course de chevaux, & par une nouvelle chasse de bêtes étrangéres. La fête finit par un somptueux repas où Antonius invita l'Empereur, & où se trouvérent les six cents Sénateurs. Dans ces réjoüissances publiques Auguste faisoit toûjours garder un grand ordre. Il ne voulut pas que ses enfans y tinssent un rang distingué, non plus que dans les assemblées du Peuple aux Spectacles. Un jour Tibére, en qualité de Consul, occupoit au Théâtre la premiére place. Arriva Caïus César, & pour lui faire honneur le Consul le plaça à sa droite. L'Empereur ne fut pas content

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

de la déférence qu'on avoit euë pour son fils. Il en réprimanda Tibére, & lui fit entendre, *que dans les Assemblées publiques on devoit moins avoir égard au Sang & à la naißance, qu'à la dignité des personnes & au rang qu'elles tenoient dans l'Etat.* Par le même principe, Auguste trouva mauvais que le Peuple se fût levé à l'arrivée de ce même Prince au Théâtre, & qu'il l'eût salué par des acclamations. *C'est éteindre*, disoit-il, *dans le cœur des enfans les sentimens de la véritable gloire, que de leur prodiguer des applaudissements avant qu'ils les ayent mérités.*

Tant de vertus, tant de talents pour gouverner, mais principalement cette modération dans l'usage des honneurs, rendirent supportables dans Auguste les usurpations. Depuis trente & un an, à les compter de son premier Consulat, qu'il avoit envahi par violence, jusqu'à l'année où Tibére & Varus furent Consuls, Auguste s'étoit attribué successivement & à diverses reprises l'autorité de toutes les Charges supérieures. Il avoit réüni dans sa seule personne ce que la République avoit partagé entre plusieurs. D'abord il s'étoit donné le Commandement universel des troupes, & de-là il avoit pris le titre d'EMPEREUR, ou de *Généralissime* de toutes les armées Romaines. Ensuite il s'étoit fait déclarer Prince du Sénat, c'est-à-dire, le Chef & le mobile de toutes les délibérations importantes. Peu de tems après il s'étoit attribué la puissance Tribuniciéne, & par-là l'autorité du Collége entier des Tribuns du Peuple lui étoit dévoluë. Devenu Cen-

De Rome l'an 740. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

seur perpétuel, il eut seul le pouvoir de porter des Loix pour la réformation des mœurs, de faire le dénombrement des Citoyens, de s'informer de leurs biens & de leur conduite domestique, de dominer sur l'Ordre des Chevaliers, de les dégrader, & de les remplacer à son gré ; enfin de composer la liste des Sénateurs, sans que personne pût être admis dans leur Compagnie ou en être exclus que de son aveu. Pour mettre le comble à une puissance entière & absoluë dans l'Etat, que lui restoit-il sinon d'avoir une intendance suprême sur la Religion de son Païs? Par malheur le souverain Pontificat étoit à vie, & Lépide qui s'en trouvoit revêtu n'avoit vêcu que trop long-tems. Cependant les jours de l'infortuné Triumvir n'avoient été prolongés que par la tolérance du Souverain. Tout autre Empereur auroit condamné Lépide à la mort, & se seroit paré de sa dépoüille. Auguste manquoit-il de prétextes ou même de raisons pour lui faire porter la peine de ses attentats séditieux ? Ce bon Prince laissa Lépide remplir le nombre de ses années, & ne se vangea de cet ancien rival qu'en lui permettant de traîner durant vingt ans une longue vie dans l'opprobre. Si-tôt que Lépide eut les yeux fermés, Auguste se fit déclarer suprême Pontife. La cérémonie s'en fit au Sénat la veille des Nones de Mars, c'est-à-dire, le sixiéme jour de ce mois. Alors il ne manqua plus rien à Auguste pour égaler sa puissance à celle des anciens Rois de Rome. Depuis Romulus jusqu'au dernier Tarquin ils avoient tous joint le

Dio. l. 54. Sueton. in Aug. & Seneca 1. de Clem.

Ovid. Fast. l. 3.

Pontificat à la Royauté. On peut bien juger que les Peres Conscripts ne modérérent pas leur joie, ou si l'on veut les démonstrations qu'ils en donnérent lorsqu'il fallut proclamer Auguste Chef Souverain de la République. Leurs applaudissements furent marqués par des cris d'allégresse. Sitôt que ces acclamations eurent cessé, on alla aux voix & chacun s'empressa à inventer de nouveaux titres en faveur du Maître commun. C'est tout dire, Auguste lui-même ne put supporter de si grands excès de flatterie. Il se leva de son siége & se déroba de l'assemblée. Sa modestie parut encore plus dans le refus qu'il fit des nouvelles prérogatives que les Sénateurs lui décernérent. Il n'accepta pas même toutes celles que la République avoit attachées à la Charge de Grand Pontife. De tout tems ses prédécesseurs avoient habité dans un Palais bâti aux frais du Public. C'étoit une Loi aussi ancienne que la fondation de Rome. L'intercesseur pour le Peuple auprès des Dieux, avoit-on dit, ne doit pas loger ailleurs que dans une maison publique, afin que ses appartements mêmes l'avertissent de faire des vœux pour ses bienfaicteurs. Auguste révéra l'ancienne coûtume; mais sans changer de demeure, il donna une partie de son propre Palais au Public. Par-là il satisfit à la coûtume, & contenta le Peuple.

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.
Dio. l. 54.

L'Empereur alors crut devoir ses premiers soins à remplir les devoirs du souverain Pontificat. Il apprit que dans la Capitale on publioit une infinité de Prophéties d'Auteurs incertains, de di-

Suet. in Aug. c. 31.

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

vers Pais, & de Religions différentes. Il en ordonna la recherche & les condamna au feu. Rome en vit brûler plus de deux mille exemplaires. Les Livres des Sibylles furent épargnés. Auguste eut pour eux la même vénération que la République leur avoit témoignée depuis Tarquin. Cependant comme il s'en étoit glissé bien des copies contrefaites ou falsifiées, il les soumit à la revision, les fit réformer par de sçavants critiques, & quand elles furent correctes il leur donna une place distinguée dans le Temple qu'il avoit érigé en l'honneur d'Apollon. La statuë de ce Dieu étoit colossale, & le pié-d'estal qui la soûtenoit étoit proportionné à sa grandeur. Là il fit pratiquer des armoires & y fit poser des tablettes, sur lesquelles on plaça d'ordre les anciens Livres des Sibylles. Que ces filles si révérées de l'antiquité ayent été inspirées du Ciel, ou non, c'est un point de discussion qui n'appartient que médiocrement à l'Histoire. Du moins il nous sera permis de dire, que les Peres & les premiers Docteurs de l'Eglise de JESUS-CHRIST s'en sont utilement servis pour établir la verité des Mystéres qu'elles avoient annoncés, & pour décréditer le Paganisme par des monuments qu'il respectoit.

Plin.

S. Aug. de Civit. Dei, Clemens Alex. Lactant. Arnob. &c.

Depuis la mort du premier des Césars bien des défauts s'étoient introduits dans le Calendrier Romain, que le Dictateur perpétuel avoit réformé. Lépide son successeur dans le Pontificat, ou par indolence, ou par incapacité, avoit négligé de faire en leur tems les intercalations que Jule avoit prescrites. Selon la regle établie par Jule César,

Suet. in Aug. c. 31. & Macrob. Saturn. l. 1.

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

César, l'insertion d'un jour surnuméraire ne devoit avoir lieu qu'après l'entiére révolution des quatre années communes. Le Pontife qui lui succéda n'avoit pas bien pris la pensée du Réformateur. Il intercala dês le commencement de chaque quatriême année. Par-là les tems alloient retomber dans leur ancienne confusion. Il étoit devenu nécessaire qu'une main habile remédiât au désordre. Auguste en qualité de Pontife suprême se chargea de ce nouveau soin. Il connut l'erreur, & s'apperçut, que dans l'espace de trente-six ans, au lieu de neuf jours bissextiles on en avoit inséré douze. Il ordonna donc, que durant douze années consécutives, à les commencer depuis l'an sept cents quarante-cinq de Rome, on n'ajoûteroit plus de jours intercalaires. Ainsi l'on absorba les trois jours qu'on avoit ajoûtés de trop dans l'espace de trente-six ans. Pour maintenir cette nouvelle réformation Auguste ordonna, qu'on n'intercalât plus de jours qu'après la quatriême année révoluë, ou au commencement de la cinquiême. L'Edit fut gravé sur des tables d'airain & conservé à la mémoire de la postérité.

L'inspection sur la conduite des Vestales étoit encore une des fonctions qui appartenoient au nouveau Grand Pontife. Auguste eut une considération particuliére pour ces Vierges consacrées. Ce fut avec joie qu'il saisit l'occasion de donner plus d'amplitude à leur clôture, qui lui parut trop resserrée. La maison du *Roi des Sacrifices* n'étoit séparée d'elles que par un mur.

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

L'Empereur le fit abbatre ce mur, & pour la commodité des Vestales il les mit en possession de l'emplacement & de la maison. Il auroit bien voulu remplir de filles du premier rang une Communauté autrefois si respectée des Romains. Souvent on lui avoit entendu dire, que si ses petites filles enfans de Julie & d'Agrippa avoient eu l'âge compétant, il les auroit engagées au service de Vesta. Cependant il trouva bien de la répugnance dans les familles Patriciénes lorsqu'il fallut remplacer une Vestale. Parmi les Romains l'esprit de débauche avoit prévalu, la continence étoit devenuë odieuse. Auguste se vit donc obligé d'admettre jusqu'à des filles d'affranchis dans un Sanctuaire qui n'avoit été ouvert jusqu'alors qu'à des Vierges distinguées par leur naissance. Le dépérissement d'un grand nombre de coûtumes sacrées n'avoit été causé que par les guerres civiles. Auguste devenu Pontife les rétablit. Depuis long-tems on avoit omis de faire décider par le sort, s'il étoit à propos d'ouvrir le Temple du Salut Public & d'y faire des vœux pour la prospérité des Romains. C'étoit une cérémonie qu'on ne pouvoit pratiquer que durant la paix la plus profonde, & qu'avec le même appareil que pour la clôture du Temple de Janus. On la renouvella cette cérémonie par ordre d'Auguste. Il rappella encore la fête des Lupercales, plus ancienne que Rémus & que Romulus, & qu'on avoit abolie parce qu'Antoine l'avoit renduë funeste à Jule César. Par les mêmes soins les Jeux Compitalices, c'est-à-dire ceux que les Esclaves

célébroient dans les carrefours en l'honneur des Dieux *Lares*, furent réïtérés deux fois l'an ; tant le nouveau Pontife avoit à cœur de multiplier les jours de relâche pour des malheureux, que la rigueur de leurs Maîtres accabloit souvent de travaux insupportables.

De Rome l'an 740. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

Si la piété d'Auguste envers les Dieux n'avoit rien d'équivoque, on peut dire que sa bonté pour ses Sujets fut marquée par des traits encore plus sensibles. Ce fut par-là qu'il gagna tous les cœurs. Fidéle à ses amis il les secouroit dans leurs adversités, & les aggrandissoit sans préjudicier à l'équité, & sans donner d'atteinte au bien public. Abordable à tous il recevoit à son audience jusqu'aux personnes du plus bas Peuple. Rien de plus humain que ses procédés à l'égard des Peres Conscripts. Il ne sortoit jamais du Sénat, qu'il n'eût fait le tour de la salle, qu'il ne les eût salués l'un après l'autre en les appellant par leur nom, & qu'il ne les eût gracieusés sans exception. Il ne manquoit à leur égard aucun des devoirs de la vie civile. Auguste leur rendoit visite, le matins aux uns lorsque leurs fils prenoient la robe virile, l'après-midi aux autres, pour les féliciter sur un mariage, & la nuit à d'autres pour leur faire des condoléances sur la mort de quelques-uns de leurs proches. Telles étoient alors les bienséances qui s'observoient à Rome entre les Citoyens de Rome. Souvent la présence de l'Empereur rendoit l'allégresse aux personnes désolées. Par un trait de bonté naturelle qui le rendoit sensible aux malheurs d'autrui,

De L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

Suet. c. 53. 54. 56. &c.

De Rome l'an 740. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

Auguste eut la complaisance de se transporter au logis d'un Sénateur nommé Tarrinius, qui par un accident subit avoit perdu la vûë. Tarrinius dans son désespoir avoit résolu de se donner la mort. Dês qu'on lui eût annoncé la visite du Souverain, avec qui il n'avoit entretenu aucun commerce d'amitié, il sentit l'excès de son chagrin se dissiper, & sa tranquillité renaître. Les paroles d'Auguste furent assés efficaces pour l'engager à souffrir patiemment l'affliction qui l'avoit plongé dans l'abbattement.

Jamais homme n'affecta moins de faste & ne méprisa davantage les vains titres, dont on ne se pare que par ostentation. Maître absolu du Monde. il rejetta le nom de *Seigneur*, comme une injure. Il ne permit pas même à ses domestiques d'en user à son égard, ni à ses enfans de se le donner entre eux, même par jeu. Sa modestie fut si délicate sur ce point, que pendant la solemnité des Jeux Publics il ne reçut qu'avec un air de chagrin & de mépris, les compliments flatteurs d'un Comédien qui lui donnoit le titre de *Souverain* & de *Maître*. Il en témoigna son mécontentement devant le Peuple, & dês le lendemain il déclara par un Edit exprès, qu'il dédaignoit ces noms fastueux, & en proscrivit pour jamais l'usage. Aprês de longs voyages il ne rentroit à Rome que de nuit, & n'arrivoit aux grandes Villes de son passage qu'aprês le Soleil couché, pour éviter le concours des Peuples & les compliments de la Noblesse. A la Ville il ne paroissoit guéres en public qu'à pié, sur-tout lorsqu'il

étoit Consul, & ne se faisoit porter que rarement en litiére pour se rendre au Sénat. Lorsqu'il y avoit séance il y présidoit sans orgüeil, & souffroit jusqu'aux impolitesses de ceux des Peres Conscripts qui ne lui étoient pas affectionnés. Un entre autres eut l'audace de lui dire impunément; *Je vous contredirois si je ne vous appréhendois pas.* Souvent ses avis étoient débattus pour & contre, & lorsque la dispute s'échauffoit, il se levoit de son siége, & quittoit l'assemblée sans la rompre. Un jour lorsqu'il se retiroit il entendit un Sénateur lui crier; *Du moins qu'on nous laisse la liberté d'opiner.* Comme il aimoit à plaisanter & qu'il avoit la répartie vive, aussi souffroit-il qu'on lui répliquât, & il écoutoit sans peine les railleries qui retomboient sur lui. Pour s'amuser il s'avisa de tracer quelques vers satyriques contre Pollion son ami. Pour toute réponse Pollion lui fit entendre, *Qu'il n'avoit garde d'écrire contre un homme qui sçavoit proscrire.* Nous ne finirions point si nous rapportions en détail, & tous les bons mots que dit Auguste, & tous ceux qu'il s'entendit dire sans marquer le moindre ressentiment. Il arriva qu'un Cornélius Sisenna fut déféré à son Tribunal pour un crime que sa femme avoit commis & dont on le rendoit complice. Sisenna déplora son malheur d'avoir épousé une mégére capable de l'embarquer dans de mauvaises affaires. *Hé! Pourquoi la preniez vous?* lui dit Auguste? *Pourquoi*, reprit Sisenna? *C'est vous-même, Seigneur, qui me l'avez donnée*: A ces mots l'Empereur rougit, & comme il sentit des

De Rome l'an 740. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

Macr. l. 2. Saturn.

Dio. l. 54.

De Rome l'an 740.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & P. QUINCTILIUS VARUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 36.

mouvements de colére s'exciter dans son cœur il quitta l'assemblée. Il y revint si-tôt que son courroux fut appaisé, & dit aux assistants. *J'ai commis une indécence en sortant d'ici brusquement; mais j'ai mieux aimé disparoître, que laisser appercevoir des passions toûjours méséantes dans un Juge.* Auguste se connoissoit. La nature l'avoit formé prompt & facile à irriter; mais il s'étoit étudié à modérer ses transports. Il pratiqua toûjours une leçon qu'il avoit apprise du Philosophe Athénodore, & qui depuis a passé comme en proverbe; *C'est que dans un excès de courroux, avant que d'éclater il faut réciter tranquillement toutes les lettres de l'Alphabeth.*

Depuis son retour des Gaules Auguste prenoit plaisir à voir l'Univers tranquille sous ses Loix, & Rome satisfaite de se l'être donné pour Maître. Plus d'autre guerre dans tout l'Empire, que celle de la Germanie qu'il avoit suscitée lui-même, & dont il avoit confié le soin à Drusus le second fils de l'Impératrice sa femme. Il est vrai que de légers mouvements commençoient à se faire sentir dans la Pannonie; mais le feu étoit encore sous la cendre. L'Europe seule étoit un peu troublée, tandis qu'un calme profond regnoit en Asie & en Afrique. L'Empereur, ce semble, n'avoit plus rien à désirer que le retour d'Agrippa dans la Capitale. C'étoit un ami, ou pour parler ainsi un Collégue de l'Empire, dont il souhaitoit la présence afin de partager avec lui les honneurs & les soins du Gouvernement. Mais Agrippa ne put retourner en Italie que sur

De Rome l'an 741.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 37.

la fin de l'année. Nous avons dit que le Triomphe lui avoit été décerné pour son expédition du Bosphore. Il persista dans la résolution de refuser la pompe Triomphale. Par-là ce sage Ministre donna l'exemple à bien des Généraux subalternes de négliger un honneur passager, qui pourroit déplaire au Souverain même qui l'auroit accordé. Agrippa reçut au centuple la récompense de sa modestie. Cinq ans auparavant Auguste l'avoit associé à la Puissance Tribunicienne. Il lui renouvella cette dignité importante pour cinq autres années, & le rapprocha de lui jusqu'à le rendre presque son égal. Après l'avoir honoré, l'Empereur le fit partir pour la Pannonie, & lui donna sur l'armée une autorité plus étenduë, que celle qu'il accordoit d'ordinaire à ses autres Généraux. Agrippa quitta Rome au commencement de l'hyver, lorsque l'Empereur étoit sur le point de nommer de nouveaux Consuls. En effet Auguste éleva de sa propre autorité, ou fit élever au Consulat par son crédit M. Valérius Messala le pere de la fameuse Messaline, & P. Sulpicius Quirinus, ou Cirinus, que nous verrons dans peu gouverner la Syrie. Le premier mourut quelques mois après son élévation, & fut remplacé par [a] Caïus Valgius. Celui-ci abdiqua & eut pour successeur Caïus Caninius Rébilus.

[a] Ce Caïus Valgius fut célébre par son érudition. Selon Pline *Lib.* 25 *cap.* 2. il avoit composé un Ouvrage sur les propriétés des simples, & le dédia à Auguste. Tibulle, *L.* 4. Horace, *Od. L.* 2. Acron & Porphyrion lui donnent un rang distingué parmi les Poëtes.

De Rome l'an 741. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 37.

La nouvelle dignité d'Auguste attira bien-tôt à sa Cour le Roi de Judée. Hérode étoit trop bon Courtisan pour manquer à venir féliciter l'Empereur sur son Pontificat. Un autre intérêt encore dirigea ses pas vers la Capitale du Monde. Ses deux fils Aléxandre & Aristobule résidoient à Rome depuis cinq ans, y avoient pris les maniéres Romaines, & s'y étoient perfectionnés dans les exercices Militaires. Auguste & Agrippa les avoient traités avec une distinction singuliére, & certainement ils étoient dignes de la considération que les deux Cours avoient euës pour eux. On remarquoit dans ces enfans de Mariamne un cœur élevé, un esprit cultivé par la connoissance des Lettres, & un attachement sincére pour la Religion de leurs peres, qu'ils avoient pratiquée dans le centre même de l'Idolâtrie. Il est vrai que la douleur qu'ils avoient ressentie à la mort tragique de leur mere, n'étoit pas encore effacée de leurs cœurs ; mais ils cachoient leur chagrin avec sagesse, & jamais ils n'avoient fait entendre de paroles inconsidérées contre leur pere le meurtrier de Mariamne. Hérode fut charmé de trouver ses deux aînés si accomplis, remercia Auguste & Agrippa de l'éducation que ses fils avoient reçuë sous leurs yeux, & se disposa à les remener en Judée, dans le dessein d'en faire ses successeurs. Malheureux Princes d'avoir eû l'infortunée Mariamne pour mere, & pour pere un Roi cruel & soupçonneux ! Nous regretterons bien-tôt le sort de ces deux chers éleves des Romains.

Jos. l. 16. Ant. c. 1.

Hérode

De Rome l'an 741.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 37.

Hérode différa assez long-tems son départ d'Italie pour être témoin d'un nouveau titre d'honneur, que le Peuple, le Sénat, & les Chevaliers Romains déférérent à Auguste. Lorsqu'il y pensoit le moins & qu'il assistoit, à son ordinaire, au Sénat, le Consul Messala lut une formule concertée avec le Peuple & les Chevaliers. Elle étoit conçûë en ces termes. *Que ce que je vais annoncer tourne au bien & à la gloire de la République! Auguste César, tous les Ordres de l'Etat m'ont chargé de vous saluer en leur nom sous la qualité de* ᵃ PERE DE LA PATRIE. Etonné d'un enthousiasme si subit & d'un honneur où il ne s'étoit pas attendu, l'Empereur ne put retenir ses larmes. Puis un peu revenu de sa surprise & maître de lui-même au fort de sa joye, *Rome*, s'écria-t'il, *tu me mets au comble de mes vœux! Que me reste-t'il à desirer aprês avoir été reconnu si généralement pour le pere de mon Peuple! Je n'ai plus qu'une grace à demander aux Dieux, c'est de ne démentir jamais le titre glorieux dont on m'honore.* Deux fois le Peuple Romain lui avoit déféré ce même nom; la premiére par une députation que la Commune lui avoit faite à Antium; la seconde en plein Théâtre & par une acclamation tumultuaire. Ici ce fut par le concours de tous les Ordres, d'une maniére Juridique, & par la voix d'un Consul. Hérode fut présent à ce nouvel accroissement de gloire, & avant son départ il en félicita Au-

Suet. in Aug. c. 58. & Ovid. Fast. l. 2.

ᵃ Ce titre d'honneur est inscrit sur la plûpart des Medailles d'Auguste, en ces termes, CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE, ΚΑΙΣΑΡΑ ΣΕΒΑΣΤΟΝ ΠΑΤΕΡΑ ΠΑΤΡΙΔΟΣ.

Voyez la II. Planche des Médailles.

De Rome l'an 741. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 37.

Dio. Lib. 54. Suet. in Aug.

guste. Agrippa pour lors faisoit encore la guerre dans la Pannonie. Le Roi de Judée n'eut pas le bonheur de lui faire sa cour pour la derniére fois. Le Ciel avoit arrangé que l'heureuse expédition d'Agrippa contre les Pannoniens seroit la derniére de ses victoires. Il les avoit soumis & pacifiés; mais au lieu d'un Triomphe qu'on lui auroit offert & qu'il auroit refusé, il trouva la mort en Italie. Lorsqu'il approchoit de Rome & qu'il étoit dêja dans la Campanie, il fut surpris de la maladie qui dans peu de jours le mit au tombeau.

A la premiére nouvelle qu'eut Auguste du danger d'un ami, qui l'avoit placé sur le Trône par sa valeur, & qui l'y avoit maintenu par ses conseils, il quitta tout pour se rendre auprès du malade. Cependant l'Empereur étoit alors occupé à célébrer la fête de Minerve, qui duroit cinq jours, & qu'on nommoit [a] *Quinquatrus*. Les Spectacles, qui faisoient la meilleure partie de la solemnité, étoient commencés, & se donnoient au nom de Caïus & de Lucius Césars. Auguste ne consulta que son cœur, & sur le champ il prit la route de la Campanie. Il n'eut pas la consolation de recevoir les derniers soupirs d'Agrippa. Il apprit à son arrivée que ce grand homme venoit d'expirer. Du moins l'affection d'Auguste s'exprima par tous les témoignages possibles de la reconnoissance la plus parfaite. Il pleura dans l'illustre mort le plus grand Capitaine que

[a] Voyez le cinquiême Volume page 254. sur la fête des petites & des grandes *Quinquatres*.

Rome eût vû après Jule César, le Miniſtre le plus ſage, & le moins intéreſſé qui fut jamais, un ami fidéle & conſtant, qui attaché depuis l'enfance à ſa ſuite, avoit couru mille haſards pour augmenter ſa gloire, ſans prendre de jalouſie, & ſans en donner. Auguſte fit tranſporter à Rome le corps du défunt, & le fit expoſer dans la Place Publique, juſqu'au tems de ſa ſépulture. On en prépara l'appareil avec une magnificence peu commune. L'Empereur ſe chargea lui-même de faire ſon éloge funébre. Comme en qualité de Pontife, il ne lui étoit pas permis de tourner la vûë ſur un cadavre, de peur d'être ſoüillé, l'Orateur ſe couvrit d'un voile le côté de la tête, oppoſé au brancard qui portoit le mort. Le Sénat avoit aſſigné par Arrêt le Champ de Mars, pour être le lieu de la ſépulture d'Agrippa. C'étoit une diſtinction peu uſitée. Auguſte ne la jugea pas ſuffiſante pour honorer la mémoire du premier homme de l'Etat. Afin de donner plus d'étenduë à ſon affection, il ordonna que le mort fût tranſporté dans ſon propre Mauſolée, & fit inhumer ſon gendre proche de Marcellus ſon neveu. *Il faut*, diſoit-il, *que ma cendre repoſe en paix au voiſinage des deux perſonnes, que j'ai le plus tendrement aimées.*

De Rome l'an 741.
Auguste, Empereur, Conſu's, M. Valerius Messala Barbatus, & P. Sulpicius Quirinus.
De l'Empire Romain, An. 37.

Il faut avoüer qu'Agrippa laiſſoit un grand vuide dans la Cour d'Auguſte. Guerrier intrépide, & toûjours victorieux, il avoit ſuppléé à ce qui manquoit au Souverain de bravoure, & d'expérience Militaire. Citoyen zélé pour le bien de ſa Patrie, il avoit modéré l'ambition d'Auguſte, &

De Rome l'an 741. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 37.

l'avoit empêché de porter jusqu'à la tyrannie l'empire qu'il avoit pris sur le Peuple, & sur le Sénat Romain. Sujet fidéle & soumis, il n'avoit jamais abusé de ses victoires & de son crédit, pour faire ombrage au Maître qu'il avoit conduit au Trône comme par la main. Ami sincére, & naturellement ennemi de la dissimulation, on ne l'avoit jamais vû déguiser la verité pour flatter les inclinations du Prince, & dans les délibérations il s'étoit plû à faire pancher la balance en faveur des malheureux. Courtisan aimable, il avoit toûjours paru d'un commerce aisé, & sa complaisance n'avoit été bornée que par les régles du devoir. Plus sage que les Philosophes de profession, il ne s'étoit jamais laissé dominer par l'humeur. Bon mari, il eut pour Julie tous les égards que demandoit le Sang dont elle sortoit, & s'il excéda ce ne fut que par trop d'indulgence pour les galanteries trop fréquentes de sa femme. Avec ces qualités de cœur, d'esprit, de courage dans la guerre, & ces vertus domestiques, il fit long-tems douter, qui de lui ou d'Auguste méritoit mieux de regner. Du moins on peut dire, qu'à la naissance près, Agrippa ne fut guéres inférieur en mérite au Monarque le plus vanté qui se soit assis sur le Trône des Romains. De sa premiére femme Cæcilia Attica, fille du célébre Pomponius Atticus, il n'avoit eu qu'une fille nommée Agrippine qui épousa Tibére. Il quitta sa seconde femme Marcella pour épouser la fameuse Julie, qui lui donna Caïus, Lucius, Agrippa posthume, & deux filles, dont l'une nommée Julie comme sa mere, fut

mariée à Lucius Paulus, & l'autre si connuë sous le nom d'Agrippine, devint l'épouse de Germanicus.

De Rome l'an 741.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 37.

Après la mort d'Agrippa, l'Empereur se trouva chargé de la nombreuse famille que son gendre avoit laissée. Deux Princes Caïus & Lucius Césars, & deux Princesses Julie & Agrippine étoient restés en bas âge. Les deux fils d'Agrippa déja adoptés par Auguste avoient trouvé un pere dans leur ayeul. Agrippine & Julie la jeune lui restoient à pourvoir lorsqu'elles seroient nubiles. Après tout le fardeau le plus pésant pour lui étoit Julie leur mere. Demeurée veuve dans une assez grande jeunesse que de soins ne devoit-elle pas coûter à l'Empereur son pere. L'éducation de cette Princesse avoit long-tems partagé son attention. Lui-même il s'étoit étudié à cultiver l'esprit de Julie, & à former son cœur aux vertus propres de son sexe; mais son malheureux panchant pour la débauche, l'emporta sur les leçons d'un pere tendre & vigilant. Toutes les précautions d'Auguste ne furent pas une assés forte digue contre le torrent d'une inclination dépravée. Agrippa étoit vieux lorsqu'elle l'épousa après la mort de Marcellus son premier mari. L'éclat de sa beauté, & l'enjouëment de son esprit avoient attiré auprès d'elle la jeune Noblesse de Rome. Trop sensible aux discours séduisants d'une troupe d'amants passionnés, elle oublia la fidélité qu'elle devoit à son époux, & paya leur empressement par des complaisances criminelles, qui furent bien-tôt suivies des derniers excès. Ses privautés ne tardérent pas à deve-

De Rome l'an 741. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 37.

nir publiques. Ceux-mêmes à qui elle s'étoit livrée sans réserve, publioient avec aussi peu de circonspection leur infamie & celle de leur Maîtresse. Enfin n'étant plus retenuë par les bienséances de son rang & de son sexe, Julie ne rougit plus de faire elle-même les premiéres avances, & d'enhardir les plus timides. Aussi n'y eut-il point à Rome de Citoyen, même dans les plus méprisables conditions qui ne se flattât d'avoir part aux faveurs de cette Princesse, pour peu qu'il en eût formé le dessein. A en croire les bruits de la Cour, elle auroit eu de la peine à désigner le vrai pere de l'enfant qu'elle portoit alors dans son sein. Son incontinence étoit connuë de tout le monde. L'Empereur seul sembloit l'ignorer, & n'avoit encore sur ses déréglements que de simples soupçons. Il sçavoit qu'elle étoit libre dans ses paroles, immodeste dans ses parures, & que son cortége ordinaire n'étoit composé que de la plus licentieuse jeunesse du Sénat & des armées. Cependant le pere trop indulgent regardoit sa fille comme une autre Claudia dont on avoit autrefois taxé les mœurs à faux, pour de simples légéretés. Auguste croyoit Julie aussi chaste que la Vestale qui se vit obligée à prouver sa pudicité par un prétendu miracle. En effet Julie n'avoit mis jusqu'alors au monde que des enfants três-ressemblants à son mari. Celui même, dont elle accoucha peu de tems après la mort d'Agrippa, en avoit tous les traits. Pour cela même, & pour conserver le souvenir de son ami, Auguste fit donner à ce nouveau petit-fils, le nom d'Agrippa, & y ajoûta le sur-

Macrob. l. 2. Saturn.

nom de *Posthumus*, pour marquer la circonstance du tems, où il étoit né. Les confidents des débauches secrettes de Julie s'étonnoient, de trouver si constamment sur le visage de ses enfans l'image de son mari. *N'en soyez pas surpris*, leur répondit-elle un jour, en des termes, que la pudeur nous empêche de rapporter. Ce bon pere ne condamna pas sa fille sur de simples apparences, & ne se résolut à l'éxiler ensuite, que quand il eut connu l'excès des désordres où elle s'abandonnoit.

De Rome l'an 741. AUGUSTE, EMPEREUR, Consuls, M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 37.

Les biens d'Agrippa le pere retournérent après sa mort à sa veuve, & à ses enfans. Auguste ne fut pas oublié dans son testament. 1°. Le gendre légua à son beau-pere le Domaine utile de toute la Chersonése de Thrace. Le Testateur en avoit joüi durant sa vie. Comment l'avoit-il acquis? C'est ce que l'Histoire nous laisse ignorer. 2°. Agrippa laissa à Auguste certaines rentes sur ses terres d'Italie, à condition qu'il fourniroit aux frais des bains & des étuves, dont il avoit abandonné la joüissance au public. En reconnoissance de ces legs, l'Empereur fit distribuer par tête à tous les habitants de Rome une somme d'argent, qu'ils reçurent au nom d'Agrippa. Certainement Auguste avoit bien des raisons personnelles de déplorer la perte d'un homme, qui lui manquoit au besoin. Nul n'auroit été plus capable de finir la guerre de Germanie qu'un Héros toûjours suivi de la victoire. Cependant l'Empereur avoit une ressource. Tibére & Drusus les fils de sa femme étoient en âge de remplacer en quelque sorte Agrippa, &

De Rome l'an 741. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. VALERIUS MESSALA BARBATUS, & P. SULPICIUS QUIRINUS.

De l'Empire Romain, An. 37.

Dio. l. 54.

les deux fils de sa fille qu'il avoit adoptés, donnoient déja des espérances de pouvoir un jour imiter les vertus de leur pere. Ces appuis qu'il trouvoit autour de lui, & pour ainsi dire à ses côtés, l'empêchérent de renoncer au Gouvernement de l'Empire. Il se fit même renouveller alors pour cinq autres années l'autorité Censoriale, comme il se faisoit proroger de dix en dix ans la puissance Souveraine sur les armes & sur les Comices Tribuniciens. Ce n'étoit que pour la forme, il est vrai, qu'il demandoit de tems à autre de nouveaux pouvoirs. Au fond il étoit bien résolu de rendre sa domination perpétuelle; mais il s'efforçoit de la rendre aimable à ses Sujets. Un tremblement de terre causa du dommage dans la Province Asiatique. Cet ancien Royaume de Pergame n'étoit pas du ressort de l'Empereur. Auguste en avoit cedé la joüissance à la République. Il ne laissa pas de compatir à la misére où se trouvoient réduites bien des Villes infortunées. De son autorité particuliére, il leur remit le payement d'une année entiére de leurs impositions & de leurs taxes. Cependant dans la crainte que le Trésor public n'en souffrît, il remplaça de sa propre épargne les gratifications qu'il avoit faites aux Asiatiques.

L'année s'écoula dans les regrets de la Cour & de la Ville pour la mort d'Agrippa. Deux nouveaux Consuls prirent sans discontinuation les faisceaux, aux Calendes de Janvier. Leurs noms furent Q. Ælius Tubero, & Paulus Fabius Maximus. Ce dernier étoit passé par une adoption de la

la famille de Paul Emile dont il étoit issu, dans celle des Fabius. Leur administration fut tranquille, & tout le poids des affaires ne tomba que sur Auguste. Sa maison à régler causoit alors son principal embarras. Julie sa fille lui étoit à charge. Elle se lassoit de la solitude, qu'elle auroit dû garder par bienséance & par devoir durant sa viduité, & s'échappoit souvent pour des rendez-vous suspects. Auguste se hâta donc, non pas de la marier, car le tems de son deüil n'étoit pas encore fini; mais de la fiancer à Tibére, qu'il destinoit à prendre la place d'Agrippa dans ses armées & dans ses Conseils. Quelle violence ne fit-il point au fils de sa femme, lorsqu'il lui annonça l'ordre d'épouser Julie? Tibére vivoit pour lors dans une parfaite intelligence avec Vipsanie fille d'Agrippa d'un premier lit. Cette chaste épouse lui avoit donné un fils, & portoit même alors un second enfant dans son sein. Quel embarras pour Tibére, & comment devoit-il s'y prendre, pour signifier à une femme chérie l'arrêt d'une répudiation, qui alloit augmenter la douleur dont elle étoit accablée depuis la mort de son pere? Enfin l'ambition l'emporta sur la tendresse & sur l'estime. Tibére consentit à son mariage avec Julie dont il n'ignoroit pas les désordres. Aussi pour récompense de sa soumission, le nouveau gendre d'Auguste fut mis en possession de toutes les Charges qu'Agrippa avoit occupées de son vivant. De tous les emplois dont joüissoit le dernier mari de Julie, l'Empereur ne refusa à Tibére que l'Intendance sur les aquéducs de Rome & sur la distribu-

De Rome l'an 742. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, Q. ÆLIUS TUBERO, & PAULUS FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 38.

Dio. l. 54. & Suet. in Aug.

Front. de Aquaed.

De Rome l'an 742. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, Q. ÆLIUS TUBERO, & PAULUS FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 38.

tion des eaux dans la Ville. Il en confia la commission à trois hommes de son choix, dont le Chef fut Corvinus Messala, à qui le Souverain donna pour adjoints Sulpicius Postumus, & L. Comminius, deux anciens Préteurs. Cette Charge de nouvelle création devint considérable par les honneurs qu'Auguste & que le Sénat y attachérent. Il fut statué par Arrêt, que quand ils sortiroient en campagne pour ordonner des réparations, ils auroient à leur suite deux Licteurs, un Greffier, un Architecte, des Appariteurs, & trois Valets entretenus aux frais du Public. Pour l'exercice de leurs fonctions dans l'enceinte de la Ville ils eurent le même cortége, à la réserve des Licteurs.

Lorsque Tibére se vit premier Ministre de tout l'Etat Romain à la place d'Agrippa, l'Empire étoit en partie devenu Monarchique, & en partie Républicain. Telle étoit la forme qu'Auguste avoit bien voulu lui laisser prendre, pour ne pas révolter les esprits par une altération trop sensible de l'ancien Gouvernement. A en juger par les apparences, les différents Ordres de la République subsistoient dans leur premiére splendeur. Le Sénat prononçoit sur les affaires publiques. Le Peuple s'assembloit quelquefois en Comices, & donnoit ses suffrages au moins pour les Elections des Magistrats subalternes. Les Chevaliers Romains tenoient toûjours un rang mitoyen, entre les Sénateurs & les simples Bourgeois. Les causes civiles, soit des Romains entre eux, soit entre les Etrangers & les Romains, se jugeoient à l'ordi-

naire par les Préteurs. Quoiqu'Auguste eût son thrésor particulier comme Empereur, la République avoit aussi le sien, où étoient remis les tributs qu'on levoit à la Ville, & dans les Provinces assignées au public. Au fond la domination sur le Sénat, sur le Peuple, sur les Chevaliers Romains, sur les Jugemens civils & criminels, enfin sur toutes les Finances, étoit dévoluë en entier au Commandant Général des armées distingué par le nom d'Empereur. Auguste reconnu pour Prince du Sénat, revêtu de la Puissance Tribuniciéne, déclaré depuis un tems Censeur perpétuel, & tout récemment Souverain Pontife, étoit par-là même l'arbitre de la paix & de la guerre, le Maître des décisions & du choix des Peres Conscripts, le Législateur unique, le Président des Comices, le distributeur de tous les postes, soit du Sacerdoce, soit de la Milice, le Souverain sans partage des Provinces frontiéres, &, quand il vouloit, le dispensateur des Finances de tout l'Etat. Que falloit-il de plus pour être regardé comme le Monarque le plus absolu qui eût jamais regné ? L'Empire des Babyloniens, des Perses, & des Grecs, n'avoit point égalé en étenduë & en puissance celui d'Auguste. Les conquêtes d'Aléxandre lui-même avoient été bornées à la seule Asie. Pour l'Empire des Romains il embrassoit les trois parties du Monde connu.

Telle étoit la Monarchie Romaine lorsque Tibére en devint le Ministre, & le principal soûtien sous Auguste. Rome n'avoit point alors d'autres ennemis que les Germains. Drusus le frére de

De Rome l'an 742.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, Q. ÆLIUS TUBERO, & PAULUS FABIUS MAXIMUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 38.

Tibére leur faisoit la guerre, par les ordres & sous les auspices du Généralissime. Le reste du Monde étoit en paix. Cependant la mort d'Agrippa, si-tôt qu'elle fut publiée dans les Provinces, causa des mouvements en Pannonie. La présence de ce formidable guerrier avoit calmé les Pannoniens. Lorsqu'il ne fut plus, ces Peuples Barbares & jaloux de leur liberté se persuadérent, que Rome n'avoit plus de Général qu'elle pût leur opposer. Auguste leur envoya Tibére, qui commença les fonctions de son nouveau Ministére par achever l'ouvrage d'Agrippa, dont il avoit pris la place. Les Scordisques voisins de la Pannonie étoient demeurés fidéles aux Romains. Tibére quand il fut sur les lieux, employa leurs bras & leur férocité même, à la ruine des Pannoniens. Comme les Scordisques étoient accoutumés à user des mêmes armes & des mêmes stratagêmes que leurs voisins, Tibére leur permit de s'en servir contre les ennemis de Rome. Tandis que les Romains ne faisoient la guerre qu'en braves, les Scordisques la firent à la maniére de leur Païs. Ils empoisonnérent les lacs & les fontaines, brûlérent & saccagérent les campagnes, & employérent plus les maléfices que la valeur pour vaincre. Tibére profita de ces procédés contre le droit des gens que ses alliés mirent en œuvre. Les Pannoniens cédérent enfin, & accablés de mille maux ils se rendirent à discrétion. Le Vainqueur ne fit point d'autre grace à ces malheureux que de leur donner la vie. Mais par un trait de politique, assez ordinaire aux Romains, il transpor-

ta leur jeuneſſe en d'autres climats. Comme l'expédition de Tibére n'avoit pas duré long-tems, il revint à Rome dans la même année qu'il en étoit parti. On peut bien juger que le Sénat ne lui épargna pas les honneurs à ſon retour. Il lui décerna le Triomphe. Le jeune Victorieux montroit une véritable ardeur de triompher. Son âge ne l'avoit pas encore conduit au point de ſageſſe & de modération qu'avoit eû Agrippa. Auguſte prit plaiſir à réprimer la trop violente paſſion de Tibére pour une gloire d'un jour. Il le réduiſit à ſe contenter des diſtinctions qu'on accordoit aux Triomphateurs pour le reſte de leur vie. C'étoit d'occuper une place particuliére au Spectacle, & d'y paroître avec l'habit triomphal & la Couronne de laurier ſur la tête.

De Rome l'an 742.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls, Q. ÆLIUS TUBERO, & PAULUS FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 38.

Druſus de ſon côté ſignaloit ſes exploits bien avant dans la Germanie, pendant que Tibére réduiſoit la Pannonie en Province Romaine. Le ſecond fils de Livie avoit été laiſſé dans la Gaule Celtique avec une armée. Auguſte avant que d'en partir, lui avoit recommandé de réprimer les Germains, & même s'il étoit poſſible, de tenter la conquête de leur Païs. Druſus s'étoit vû forcé de faire dans la Gaule un plus long ſéjour qu'il n'avoit crû. Il y avoit eû les Finances à réformer, & à rétablir l'ordre dans la levée des taxes & des contributions. Il ordonna donc une nouvelle recenſion des Gaulois; mais ſon ordonnance parut une nouvelle atteinte donnée au peu de liberté qui leur reſtoit. De-là les plaintes & le ſoulevement d'une Nation aiſée à irriter. Druſus éprouva

Strabo, l. 4. Dio. l. 54.

De Rome l'an 742.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, Q. ÆLIUS TUBERO, & PAULUS FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 38.

qu'elle étoit encore plus facile à calmer. Il usa avec elle de sages ménagements & la ramena au devoir. La Ville de Lyon, quoiqu'assez nouvellement bâtie, étoit devenuë par les charmes de sa situation l'une des Capitales de la Celtique. Là résidoient plus ordinairement les Magistrats que Rome envoyoit pour gouverner la Gaule entiére. Dans le Confluent du Rhône & de la Saône, les Lyonnois avoient construit un Temple à l'honneur de Jule César mis au rang des Dieux. Drusus résolut d'en faire la dédicace, & convoqua pour la fête tous les Seigneurs Gaulois. Lorsqu'on les eût rassemblés dans le même lieu, Drusus fit tant ou par ses caresses ou par la crainte qu'il leur inspira, que les Chefs de la Nation Gauloise changérent en affection pour Auguste les complots qu'ils avoient formés de secoüer le joug Romain. Soixante Peuples de la Gaule concoururent ensemble pour ériger un Autel à Auguste, qu'ils reconnurent pour un Dieu de son vivant même. Bien d'autres Nations Orientales avoient prévenu sur cela les Gaulois, & avoient déféré au Souverain de Rome le même culte qu'aux Divinités qu'elles adoroient. L'éloquence avoit été de tout tems en crédit parmi les Gaulois ; témoin leur Hercule qu'ils croyoient aussi capable de conquérir par les charmes du discours, que l'Hercule de la Gréce par la force des armes. Ils instituérent donc à Lyon des Jeux en l'honneur d'Auguste, à peu près semblables aux Jeux Néméens & aux Jeux Istmiques. Il y eut cette différence entre ceux-ci & ceux-là, qu'au lieu de Poëtes les Rhéteurs du Païs vinrent

Dio. l. 54. Oros. l. 6. & Strabo Lib. 7.

se disputer au concours les prix de l'art oratoire. Un Eduen nommé Vercundarus, fut fait Prêtre du Temple de Jule César, & du nouvel Autel consacré à Auguste.

Drusus n'eût pas plûtôt pacifié les Gaules, qu'il tourna ses armes du côté du Rhin. Les Sicambres quoique dêja conquis & réputés Sujets de l'Empire, s'étoient trop pressés d'imiter les Gaulois. Ils étoient entrés dans leurs complots, & menaçoient Rome d'une révolte générale. Pour se joindre à la Gaule dêja prête à se soulever, les Sicambres s'étoient avancés vers le Rhin, après avoir rassemblé tout ce qu'ils avoient pû de troupes auxiliaires chez les Nations de la Germanie. On comptoit dans leur armée, des Noriques, des Illyriens, des Pannoniens, des Dalmates, des Mésiens, des Thraces, des Daces, & des Sarmates. Ces Peuples voisins du Septentrion se préparoient à faire un dernier effort pour défendre la liberté commune. Ils ignoroient, ces Rebelles, que les Gaulois adoucis par les caresses de Drusus, ou pacifiés par la crainte de ses armes, s'étoient réconciliés avec Rome. Drusus alla donc attendre les Germains sur les bords du Rhin pour les combattre à leur passage. Les défaire & les repousser dans leurs limites ce ne fut qu'un jeu pour le Général Romain. Il suivit les premiers avantages qu'il avoit remportés sur eux, & côtoyant a l'Isle des Bataves située entre le Rhin & le Vahal, il entra dans

a L'Isle des Bataves connuë aujourd'hui sous le nom de Bétuwe, est un canton de la Gueldre, renfermé entre le Rhin d'une part & le Wael de l'autre.

De Rome l'an 741. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, Q. ÆLIUS TUBERO, & PAULUS FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 38.

le Païs des (1) Usipétes. De-là, le trajet ne fut pas long jusques dans la Région des Sicambres. Alors ces Barbares portérent la peine de leur rébellion. Leurs bourgades livrées au pillage & leurs terres ravagées furent la juste punition de leur révolte. Le Vainqueur ne séjourna chez les Sicambres qu'autant qu'il falloit pour vanger Rome. Suivant toûjours le cours du Rhin il s'approcha de l'Océan Germanique, & fut le premier des Romains qui s'embarqua sur cette mer. Dans peu Drusus se rabbatit sur les terres des Frisons, qui n'avoient point encore été entamés par les armes Romaines. Leur asservissement fut suivi de la réduction des Cauques Peuples qui habitoient la Frise Orientale. On ne peut exprimer les fatigues que le Vainqueur eut à essuyer pour pénétrer dans une Région si peu fréquentée. La flotte de Drusus n'aborda dans un Païs coupé de canaux & de bras de mer, qu'à travers de grands lacs qu'elle eut bien de la peine à traverser. Là elle trouva des habitants destitués de tous les biens de la vie hors de la liberté. Leurs campagnes inondées deux fois le jour par le flux de la mer se refusoient à la culture, & pour tout aliment ces Peuples vivoient du poisson que leurs lacs fournissoient en abondance. Ce fut dans une traversée si périlleuse pour des gens peu instruits de la vicissitude des marées, que Drusus courut un très-pressant danger. Sa flotte se trouva tout-à-coup échoüée au tems du reflux, & demeura à sec sur une gréve. Les Vaisseaux Romains alloient y être

(1) Le Canton de Relinchusen & une partie de la Marche.

fracassés,

fracassés, lorsque les Frisons Occidentaux, quoique récemment subjugués accoururent à leur secours. Ce bon Peuple s'empressa de décharger leurs Navires, & à les soûtenir avec des pieux jusqu'au retour d'une nouvelle marée. L'hyver aprochoit. L'armée victorieuse eut besoin de repos. Drusus la conduisit dans un Païs fertile & dans des quartiers plus abondants que la Frise telle qu'elle étoit alors. Pour lui il revint à Rome, avant que le Consulat de Tubéron & de Fabius fut expiré.

Le retour d'une nouvelle année fit place à de nouveaux Consuls. Iulus Antonius, & Q. Fabius Maximus furent élevés au Consulat. Le premier étoit fils du Triumvir Marc-Antoine. Auguste en lui accordant les faisceaux fit voir, que sa haine pour la famille Antonia ne survivoit pas à la perte de son concurrent à l'Empire. Pour Drusus, tout couronné qu'il étoit par la victoire après avoir défait les Sicambres & conquis la Frise, il ne fut nommé qu'à la Préture. Autrefois il avoit été désigné pour ce même emploi; mais alors il l'exerça. Le sort le destina à juger les affaires civiles des Romains entre eux. Une Charge de Judicature ne convenoit guéres à un Héros déja illustré par de grandes entreprises terminées par d'heureux succês. Mais telle fut la volonté d'Auguste. Il se plut à faire passer les fils de Livie par toutes les fonctions du Gouvernement public. Cependant au retour du printems l'Empereur crut, que la valeur du frére de Tibére étoit devenuë plus nécessaire en Germanie que la connoissance

De Rome l'an 743.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.
Dio. lib. 54.
* Le Lyppe, Fleuve de Westphalie.

qu'il acquéroit des Loix ne le rendoit utile sur les Tribunaux de la Capitale. Il remit donc Drusus à la tête de la même armée, que ce Prince avoit dèja renduë victorieuse en de-là du Rhin. Le jeune Général reparut encore une fois sur les bords de ce grand Fleuve, le traversa en Conquérant, & marcha droit aux Usipétes, qu'il soumit par sa seule présence, aussi-bien que les Tenchtéres. De-là il fit passer à ses troupes le * Lupias sur un pont, dompta les [a] Cattes & les [b] Chérusques, & poussa le progrès de ses armes jusqu'au Véser. Ce Fleuve ne l'eût pas arrêté si l'armée Romaine n'eût pas tout-à-coup manqué de vivres, & si l'hyver n'eût pas commencé à se faire sentir trop vivement à des troupes élevées dans un climat plus tempéré. Alors la superstition servit de prétexte au retour de Drusus. Il fit remarquer à ses Légionaires un essein d'abeilles qui se reposoit sur une de leurs tentes. Le Prince qui se voyoit en danger de périr par la faim, tourna habilement l'avanture en un présage sinistre. En effet d'un péril il tomba dans un autre, & sa prédiction se vérifia par un hasard. Durant sa retraite, il arriva dans un chemin creux de tous côtés & environné de montagnes où les Germains

[a] Les Cattes dans les tems que nous parcourons habitoient le Comté de Schauvenbourg, Hildesheim, une partie du Païs de Brunswick, de la Thuringe, de Hesse, le territoire de Mansfeld, de Lengou, de Paderborn, de Fulde, &c.

[b] Les Géographes Modernes attribuënt aux Chérusques quelques Cantons du Païs de Lauvenbourg, d'Anneberg, de la vieille Marche, de l'Archevêché de Magdebourg, de Brunswick, Halsbertat, Hal, & une portion de la Thuringe.

étoient embusqués. Tout-à-coup l'armée Romaine se vit enveloppée, & les Barbares comptérent sur la défaite de leurs Vainqueurs. La précipitation & je ne sçai quel excès de confiance fit manquer aux Germains l'occasion de recouvrer la liberté. Sans ordre, sans discipline, & sans garder de rangs, ils descendirent de leurs montagnes avec la furie ordinaire à des Barbares. Le combat se donne, les Légionaires rassemblés sous leurs aigles se serrent, & reçoivent l'ennemi sans s'ébranler. Enfin Drusus fait de si grands efforts de valeur, qu'il se dégage du défilé à travers deux haies d'ennemis étendus sur la plaine. Une victoire si éclatante quoiqu'inespérée rendit Drusus maître du Païs. La difficulté fut de le conserver. Ici parut la sagesse du jeune Vainqueur. Drusus bâtit deux Forts, l'un au confluent du Lupias & de [a] l'Alison, l'autre sur le Rhin. Ensuite, il fit creuser un fossé en forme de canal, qui communiqua avec l'Issel. Long-tems cet ouvrage qui coûta tant de fatigues, porta le nom de * Drusus. Ces exploits & ces conquêtes annoncés à Rome déterminérent dês-lors Auguste à décerner au second fils de Livie les honneurs qui suivoient le Triomphe, sans lui accorder le Triomphe même. Il fallut qu'il se contentât de la simple *Ovation*. L'Empereur le consola un peu de ces foibles témoignages de reconnoissance après de si grands exploits. Il le désigna Consul pour l'année sui-

De Rome l'an 743.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 39.

* Fossa Drusiana.

[a] Le Fleuve Alison, aujourdhui la riviére d'Alme, a sa source près du Village d'*Almen*, à peu de distance de la Ville de Paderborne dans le Duché de Westphalie.

De Rome l'an 743. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, Iulus Antonius, & Q. Fabius Maximus.

De l'Empire Romain, An. 39.

vante. Enfin Auguste ne lui refusa que le seul titre d'*Imperator*, quoique ses soldats l'en eussent honoré plus d'une fois dans les Camps. Il craignoit sans doute d'augmenter l'orgüeil du jeune guerrier, en lui laissant prendre une qualité, qui confondoit un peu le surnom de Drusus, avec le titre d'autorité qu'Auguste avoit pris lui-même. Enfin on ne reconnut jamais Drusus à la Cour, sous le nom d'*Imperator*. Tandis qu'Auguste vêcut, il ne souffrit pas non plus que Tibére prît cette dénomination trop approchante de la sienne. Cependant le fils aîné de Livie l'avoit également meritée par bien des victoires.

Sueton. in Aug. c. 64. & 65.

Auguste n'étoit occupé à Rome que de la félicité de ses Sujets, & du bon ordre de sa maison. Ses trois petit-fils; mais sur-tout Caïus & Lucius Césars, étoient l'objet de sa principale tendresse. Il se voyoit revivre dans les enfans de Julie & d'Agrippa qu'il avoit adoptés. On pouvoit dire qu'il réünissoit pour eux dans sa personne, toute la sensibilité d'un pere & d'un grand-pere. Cependant il eut un soin extrême d'élever ses fils & ses petites filles dans la plus sévére retenuë. Comme il aimoit les Lettres & qu'il en étoit le protecteur, il se plaisoit à servir lui-même d'instructeur aux jeunes Princes. Auguste leur faisoit imiter son écriture avec l'exactitude d'un Maître assidu, & ne dédaignoit pas de leur conduire lui-même la main. Ce fut de lui encore que Caïus & Lucius apprirent les élémens de la Grammaire. Le soin du Monde entier ne le détournoit pas de l'attention qu'il avoit sur le progrés de ses fils dans tous

De Rome l'an 743. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

les genres d'études propres de leur âge & convenables à leur naissance. On dit même qu'il les accompagnoit au Champ de Mars, qu'en personne il les instruisoit à la course & à la lutte, & qu'il leur apprenoit à traverser le Tibre à la nage. Point de délassement plus touchant pour le Maître du Monde, que de former leur cœur à la vertu, & leur corps à toutes sortes d'exercices. Ce Héros étoit incessamment appliqué à leur inspirer des sentiments de modestie, convaincu qu'elle est d'autant plus nécessaire aux Souverains, que tout contribuë à les remplir d'orgüeil. Pour les avoir plus souvent sous ses yeux, il voulut qu'ils assistassent à tous ses repas; non pas couchez mollement sur des lits à la maniére des Romains; mais assis proche de lui à une table moins élevée que la sienne. Lorsqu'il sortoit de son Palais en litiére, toûjours ses deux fils marchoient à ses côtés, montés sur des chevaux. Les Princesses ses petites filles étoient encore élevées avec plus de rigueur. Auguste les occupoit continuellement de travaux qui convenoient à leur sexe. Pour les rendre semblables à Lucrece, on les exerçoit à filer de la laine, & à la préparer pour en faire des ouvrages. Il porta la précaution au point de leur défendre tout commerce avec les personnes du dehors. Sur un article si délicat la vigilance d'Auguste alloit si loin, qu'il fit à [a] Lucius Ticinus, jeune Romain d'une

[a] C'est ainsi que l'on lit dans l'ancienne Edition de Rome. Dans les autres, les Editeurs ont substitué les noms, ou de Turinius, ou de Vicinius. Casaubon & Torrentius conjecturent qu'il faut lire Titus, ou Lucius Vinicius. C'étoit le nom d'une famille, qui sous l'Empire d'Auguste tenoit un rang considérable à Rome.

De Rome l'an 743. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

naissance illustre, une sévére réprimande, pour avoir rendu visite à sa fille, tandis qu'elle prenoit les eaux à Bayes. Pour accoûtumer les Princesses à la réserve dans leurs paroles, il les obligea d'écrire dans un Journal tous leurs discours, & ne souffrit pas qu'elles eussent même entre elles aucun entretien secret. Quel fut le fruit d'une éducation si gênante ? Qui le croiroit ? Elle produisit un extrême débordement de mœurs. Lorsque la digue fut rompuë, Julie leur mere élevée par les ordres de son pere dans la même contrainte que ses filles, s'abandonna aux plus grands excès du vice. Sa fille aînée nommée Julie comme elle, instruite dans les mêmes principes, & mariée ensuite à L. Æmilius Paulus, lorsqu'elle eut acquis plus de liberté par le mariage, imita sa mere & se plongea dans un gouffre de désordres. Agrippine sa cadette profita mieux des leçons qu'elle avoit reçûës sous les yeux de son grand pere. Devenuë femme du second Germanicus, elle tint plus d'Agrippa son pere que de Julie sa mere. Où nous entraîne ici la suite des narrations ? C'est avec horreur que nous nous sentons obligés à retracer l'infamie d'une femme qui déshonora la Maison d'Auguste, & que la postérité ne doit regarder que comme un monstre. Julie ne changea pas de conduite sous un troisiême mari. Si-tôt que son deüil fut fini Tibére l'épousa. Les libertés qu'elle se permit, & la licence qu'elle introduisit parmi les Dames Romaines vont trop loin, pour que nous osions en faire un détail circonstancié. Qu'on en juge seulement par un petit nombre de traits, que la pu-

Macrob. Saturn. l. 2. c. 5.

deur nous permet de produire au grand jour. La profession que faisoit Julie d'aimer les Lettres, avoit fait de son logis une Académie de Sçavants. La foule des jeunes Romains qui se piquoient de bel esprit, se rassembloient dans son appartement à certains jours. Julie brilloit dans ce cercle par son génie facile & orné; car les perfections du corps & de l'esprit étoient réünies dans sa personne. Après tout, ces assemblées ne servoient que de prétexte au panchant que la femme de Tibère avoit pour la débauche. Elle ne paroissoit dans ces conférences, où l'amour avoit la meilleure part, qu'avec des habits si peu modestes, & si transparents, que les yeux un peu chastes n'en pouvoient soûtenir la vûë. L'Empereur la surprit un jour vêtuë de la sorte, & l'en réprimanda. Le lendemain elle changea de parures, & s'habilla modestement. Auguste alors la reçût avec un sourire gracieux, & la félicita sur la décence de ses ajustemens. *N'en soyez pas surpris*, répartit-elle, *hier je me parai comme pour mon mari, aujourd'hui c'est comme pour mon pere.* L'Empereur fut content de la réponse, & ne forma pas alors de soupçons désavantageux à sa fille. Faut-il s'étonner s'il en fut long-tems la duppe par un excès de tendresse paternelle? Julie, à toutes les graces dont la nature l'avoit avantagée, joignoit un grand fond de douceur, une complaisance sans bornes, & une souplesse dont il étoit mal-aisé de se défendre. De-là l'illusion qu'elle fit quelque tems à ses maris. De-là encore cette foule de Courtisans qu'elle attiroit auprès d'elle, & qui dans la suite serviront

De Rome l'an 743. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

à sa perte. Jamais Julie n'alloit au Spectacle qu'escortée de la jeunesse la plus leste, & la plus brillante de la Cour. La conduite de Livie étoit bien différente. Celle-ci n'avoit d'ordinaire à sa suite que des gens graves, & d'un âge avancé. *D'où vient cette différence*, dit un jour Auguste à sa fille? *Doit-on s'en étonner*, répondit-elle? *Je suis jeune, & mon cortége vieillira avec moi.*

Tibére cependant ne se consoloit d'avoir répudié Vipsanie Agrippine que par l'espérance du Trône, où il prétendoit pouvoir monter après Auguste. Il est vrai qu'il se voyoit éloigné de trois dégrés du poste éminent où il aspiroit. Julie avoit dêja donné trois petits-fils à Auguste, Caïus, & Lucius, enfin Agrippa Postumus né depuis peu de mois. Après tout, l'aîné des deux Césars n'étoit âgé que de huit à neuf ans, & Auguste d'une santé foible avançoit en âge, & comptoit au moins cinquante-cinq ans. Si la mort eût prévenu la majorité de ses petits-fils, Tibére avoit lieu de s'attendre, que par ses victoires passées, par l'autorité qu'il avoit prise sur les Légionaires, par sa qualité de gendre d'Auguste, & par la faction de Livie sa mere, il pourroit se rendre maître du Sénat & du Peuple. N'étoit-il pas naturel en effet qu'il fût préféré à trois enfans, incapables de gouverner le Monde entier. Dans ces vûës l'ambition l'emporta sur la tendresse qu'il avoit conçuë pour sa premiére femme Vipsanie Agrippine. Il l'avoit congédiée, & cette séparation lui avoit coûté bien des regrets. Les combats qu'il eut à soûtenir, se renouvellérent plus d'une fois; surtout

Sueton. in Aug.

tout lorsque par hasard il venoit à la rencontrer. Dans ces moments l'émotion & l'embarras qui paroissoient sur son visage, donnoient lieu de croire, qu'un divorce forcé n'avoit pas encore étouffé dans son cœur l'amour conjugal. Pour prévenir les mauvais effets qui pouvoient naître de ces rencontres inopinées, il fallut que désormais Agrippine consentît à éviter la présence de Tibére par tout où il se trouveroit. Il ne songea donc plus qu'à oublier sa femme, qu'à se donner un nouveau lustre par de nouveaux exploits, qu'à se faire des créatures à l'aide de sa faveur présente, & qu'à profiter de l'ascendant que l'Impératrice sa mere avoit pris sur l'esprit de l'Empereur. Auguste sans s'en appercevoir favorisoit les prétentions du fils de sa femme, & par les emplois qu'il lui donnoit il le mettoit en voie d'arriver au comble des honneurs. Aussi l'attention principale de Livie étoit d'entretenir dans le cœur de son mari l'ardeur qu'il avoit témoignée pour la conquête de la Germanie. Cette femme industrieuse avoit eu soin de faire partager entre ses deux fils le commandement des armées pour une si glorieuse entreprise. Enfin si quelque accident venoit à lui enlever Auguste, Tibére & Drusus se seroient trouvés à la tête de deux armées. Quelle facilité n'auroient-ils point euë alors d'envahir la puissance Souveraine, par les mêmes voies que Jule César & qu'Auguste ? A la verité Lucius Piso commandoit une armée Romaine dans la Thrace ; mais Piso n'étoit un rival à redouter que par ses vertus. Ce Général subalterne avoit un me-

De Rome l'an 743.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, IULUS ANTONIUS & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

Vell. Pat. l. 2.

De Rome l'an 743. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

rite supérieur & de l'expérience dans la guerre ; mais son crédit à la Cour, au Sénat, & parmi le Peuple étoit inférieur à celui des enfans de Livie. Modéré d'ailleurs dans ses desirs, Piso les bornoit à devenir Préfet de Rome, c'est-à-dire, le Chef de la Police, & le Juge des crimes commis dans l'enceinte de la Capitale. Un hazard l'avoit alors chargé d'une guerre nouvellement éclose en Thrace, qu'Auguste avoit à cœur de terminer. Voici l'occasion qui la fit naître.

Liv. Epit. Dio. l. 54. & Florus l. 4. c. 11.

Tandis que Piso gouvernoit la Pamphilie, certain Fanatique, nommé Vologêse, né dans la Bessique au pié du Mont Hæmus sur les bords de l'Hebrus, s'avisa d'exciter une guerre de Religion dans son Païs. De Prêtre de Bacchus qu'il étoit, il se fit Général d'armée. Après avoir communiqué aux Peuples de son voisinage les fureurs du Dieu dont il se disoit inspiré, il entra sur les terres des Alliés de Rome, déclara la guerre à Rhascipore fils du Roi Cotys, lui livra bataille, & tua dans un combat ce jeune Prince, que son courage emporta trop loin à la défense de sa Patrie, contre les ordres de Rhémétalces son tuteur. Celui-ci courut vanger son pupille; mais Vologêse se servit de prestiges, inspira aux soldats de Rhémétalces du respect & de la crainte pour Bacchus, & fit abandonner ce Chef par son armée. Rhémétalces prit la fuite, & Vologêse le poursuivit jusques dans la Chersonêse de Thrace. Là le Vainqueur semblable à Bacchus, suivi de ses soldats comme d'autant de Ménades & d'Egipans, exerça des brigandages inoüis, & marqua son paf-

sage par des ruisseaux de sang. La Macédoine étoit voisine de la Thrace. Auguste craignit que le torrent ne se débordât sur une Province qui lui étoit chére. Il envoya donc ordre à Piso de quitter la Pamphilie & de passer en Thrace, pour y arrêter les courses & punir les attentats de Vologêse. Les Légionaires plus accoûtumés à se battre de pié ferme contre des troupes réglées, qu'à repousser les efforts d'une multitude de forcenés conduits par leur seule impétuosité, cédérent & furent repoussés dans le premier combat. Piso livre une seconde bataille. Alors les Romains eurent leur revanche. Vologêse défait & vaincu cherche un asile dans son Païs, & y attire les Vainqueurs sur ses pas. Ils entrent dans cette fertile Vallée qui sépare le Mont Pangée d'avec le Mont Hæmus, remplissent toute la contrée de carnage, & se rendent maîtres du Païs. Illustre victoire qui fit tant de plaisir à Auguste, qu'il crut en devoir récompenser l'Auteur par les plus grands honneurs Militaires. Piso à la verité ne triompha pas à son retour. Le Triomphe alors n'étoit plus à la mode. Il eut du moins tous les priviléges des Triomphateurs, & Rome ordonna des supplications pour célébrer sa conquête. On peut dire que peu de Romains, depuis la mort d'Agrippa, s'acquirent une réputation plus universelle que L. Calpurnius Piso. Elevé au Consulat cinq ans avant ses succès dans la Thrace, & nommé Proconsul d'Asie, il devint l'instrument dont se servit Auguste pour maintenir l'ordre dans toute la partie Orientale de l'Empire. Aussi jamais homme ne mêla si

De Rome l'an 743.
Auguste, Empereur.
Consuls, Iulus Antonius, & Q. Fabius Maximus.

De l'Empire Romain, An. 39.

Vell. Pat. l. 2.

De Rome l'an 743.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q FABIUS MAXIMUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN 39.

à propos la sévérité avec la douceur du Gouvernement. Né ce semble pour le repos il en joüissoit tandis que les affaires n'exigeoient point d'activité. Si-tôt que le mouvement & l'action étoient devenus nécessaires, il se donnoit par art & par réfléxion autant de vivacité, que s'il l'avoit reçûë de la nature & du tempérament. Quel bonheur pour l'Univers si un si sage Citoyen eût remplacé Auguste! Les honneurs qu'il reçut alors l'égalérent presque à Tibére, & dans l'estime de l'Empereur il commençoit à prendre quelque sorte de supériorité. Piso ne manqua guéres que d'ambition pour parvenir au rang le plus élevé. Peut-être craignoit-il les embarras attachés à la poursuite du Trône qui pourroient lui devenir funestes. Il sçût donc modérer ses desirs, vêcut tranquille, parvint à un âge fort avancé, & sous le regne de Tibére il exerçoit encore la Charge de Préfet de Rome. Mais revenons à l'Empereur, qui doit être l'objet de notre principale attention.

Dio. l. 54.

Auguste ne s'occupoit dans la Capitale que du réglement des affaires publiques, & que du bon ordre de sa maison. La Censure qu'il avoit reçûë à perpétuité redoubla ses soins. Il fit une récension du Peuple, & il exigea de tous les Romains un état exact de leurs biens, afin de pouvoir établir avec équité les impositions, & assigner les emplois. Pour donner l'exemple aux particuliers d'une sincérité parfaite dans la déclaration de leurs fonds & de leurs revenus, il donna lui-même un détail de ses biens, & rendit public l'usage qu'il

en avoit fait pour l'utilité commune. C'étoit se mettre lui-même de niveau avec les Citoyens, & en quelque sorte se ravaler ; mais il se ménageoit la bienveillance du Peuple. Toutes les démarches qu'il faisoit avec tant de modération, ne visoient qu'à l'estime publique. Le lustre qu'il fit en qualité de Censeur, fut suivi d'une nouvelle liste de Sénateurs. Ainsi tout l'Ordre Sénatorial se crut encore une fois redevable de sa promotion à la préférence du Souverain. L'Empereur eut même la bonté de soulager l'assiduité trop gênante des Peres Conscripts aux assemblées du Sénat. Jusqu'alors nul Arrêt n'avoit été censé valide, qu'il n'eût été prononcé par le concours au moins de trois cens Sénateurs. Un seul de moins que ce nombre prescrit rendoit les Sénatus-Consultes inutiles. Auguste relâcha bien de cette premiére sévérité. Il jugea qu'un plus petit nombre que celui de quatre cens suffiroit pour donner une forme juridique aux Arrêts portés par le Sénat dans le cours des mois de Septembre & d'Octobre, tems destiné à goûter les plaisirs de la campagne. Alors les Sénateurs étoient tirés au sort & se rendoient à Rome, pour régler les affaires importantes. Nouvel objet d'une grande modération dans le Maître absolu du Monde. Aux Calendes de Janvier, qui répondent au premier jour de ce mois, l'usage du Peuple Romain & de chaque Citoyen en particulier avoit été depuis un tems, de venir présenter en forme d'étrennes à l'Empereur une somme arbitraire, pour l'érection & pour l'entretien de ses statuës, ou s'il étoit absent de la déposer au

De Rome l'an 743. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

De Rome l'an 743. Auguste, Empereur. Consuls, Iulus Antonius, & Q. Fabius Maximus.

De l'Empire Romain, An. 39.

Capitole jusqu'à son retour. Auguste recevoit ces présents, mais pour l'ordinaire il rendoit au-delà de l'équivalent. Dans la suite il n'employa plus ces dons gratuits à des monuments de sa propre gloire. Il appliqua un argent qu'il ne voulut pas refuser, tantôt à multiplier les statuës de la *Sécurité Publique*, tantôt à relever celles de la *Concorde*, de *la Paix*, & d'un grand nombre de Divinités. Telles furent celles de l'Apollon *Sandaliarius*, [a] & de Jupiter *Tragœdus*. On dit encore que l'Empereur en des circonstances fâcheuses, & sur la foi d'une vision nocturne qui l'avoit inquiété pendant son sommeil, se chargeoit lui-même de faire des quêtes de porte en porte, pour des familles obérées, ou pour des Provinces ruinées. Qui ne s'apperçoit qu'Auguste par le mépris qu'il affectoit d'une gloire frivole, s'en acquéroit une véritable? Les Registres du Sénat avoient été jusqu'alors entre les mains des Tribuns du Peuple ou de leurs Ediles, & ceux-ci en confioient la garde à leurs Appariteurs. De là le Greffe étoit en désordre, & l'on ne trouvoit aucun arrangement dans les Actes Publics. L'Empereur transporta aux Questeurs une fonction si importante, & veilla sur la conservation des Archives de l'Etat Romain. Aussi par reconnoissance le Sénat honora-t'il Caïus César petit-fils de l'Empereur du titre

[a] Ces deux attributs de *Sandaliarius*, & de *Tragœdus*, furent empruntés des deux ruës où Auguste fit ériger les symulachres d'Apollon & de Jupiter. L'une s'appelloit la ruë des Cordonniers *Vicus Sandaliarius*, & l'autre la ruë des Comédiens ou de la Comédie où habitoient les Acteurs de Théâtre, tant pour le tragique que pour le comique.

de Grand Prêtre de Jupiter, après la mort de Mérula qui en avoit exercé les fonctions.

De Rome l'an 743. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

Hérode de son côté n'épargnoit rien pour relever en Judée la gloire du Monarque du Monde. Sa Couronne & sa fortune en dépendoient. Dix ans auparavant le Roi de Judée avoit fait jetter les fondements d'une Ville, qu'il destinoit à porter le nom & à perpétuer la mémoire de son bienfaicteur & de son Maître. Il l'appella Césarée. Ce grand ouvrage étoit accompli. Il ne restoit plus que d'en faire la dédicace. Hérode la fit avec plus de somptuosité qu'il n'en avoit employé à Jérusalem, pour la consécration de son nouveau Temple au Dieu immortel. A la verité ce ne fut pas par des cérémonies de Religion qu'il honora Auguste son unique Divinité. Il craignit les murmures de son Peuple. Mais la dépense qu'il fit en Jeux & en Spectacles parut énorme Tout ce que l'Europe Orientale & l'Asie avoient alors de célébres Musiciens, d'habiles Athlétes, d'Acteurs excellents pour le Théâtre, & de Gladiateurs fameux, fut invité à Césarée. Le Roi fit les frais de leur voyage, & récompensa libéralement leur industrie. On prétend que tout l'appareil de la fête revint à cinq cens talens. * Aussi Livie contribua-t'elle du sien à une pompe instituée en l'honneur de son mari. Pour Hérode il reçut avec une magnificence excessive tous les Seigneurs des Nations voisines, accourus en foule aux Spectacles d'une si somptueuse dédicace. En repas & en presens, le Roi parut avoir épuisé tous les Trésors d'un aussi petit Etat que la Judée.

Jos. l. 16. ant. c. 9.

* Quinze cents mille livres de notre monnoye.

De Rome l'an 743. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 39.

Cependant il eut de quoi fonder à perpétuité les Jeux qu'il avoit consacrés à l'honneur d'Auguste, & voulut qu'on les renouvellât tous les cinq ans. Auguste lui-même fut étonné de la prodigalité du Roi des Juifs. *Son cœur*, dit-il plus d'une fois, *est plus grand que ses Etats. Les revenus de l'Egypte & de la Syrie entiére conviendroient mieux à un Prince si libéral, que ceux d'un Royaume trop borné.* Aussi César amplifia-t'il son Domaine autant que l'équité le lui permit, & sous sa protection Hérode s'acquit d'immenses revenus.

Cependant Auguste voyoit tomber autour de lui les têtes d'un grand nombre de personnes qu'il avoit le plus tendrement chéries. C'est un désagrément ordinaire aux hommes, dont la vie est prolongée jusqu'à la vieillesse. Octavie ne survêcut guéres plus d'une année au grand Agrippa. Elle mourut âgée de cinquante-quatre ans. Quelle perte pour l'Empereur & pour l'Empire! La réputation de la sœur égaloit presque à Rome celle du frére. Celui-ci passoit pour un modéle de sagesse par rapport au gouvernement public. Celle-là étoit un exemple parfait de toutes les vertus domestiques propres de son sexe. Née dans les malheureux tems de la République expirante, c'est-à-dire, dans un siécle où la licence des mœurs étoit passée des hommes jusqu'aux femmes, Octavie à la fleur de ses années ne donna pas lieu même à la plus légére médisance. Sa naissance, sa beauté supérieure à celle de toutes les filles de son âge; sa modestie, sa douceur, & l'excellente éducation qu'elle avoit euë, la rendirent l'objet de bien

bien des vœux. Peu s'en fallut que Jule César son grand oncle ne lui fît épouser Pompée. Le sort qui régle les mariages lui donna un époux sortable & digne de fixer toutes les inclinations d'une femme vertueuse. Celui-ci étoit Marcellus, homme dont le nom annonce la Noblesse & d'un âge mûr, puisque dès-lors il avoit été élevé au Consulat. Un mari si tendrement aimé lui donna trois enfans, un fils nommé Marcellus comme son pere, & deux filles connuës sous le nom des deux Marcelles. Octavie portoit encore dans son sein le fruit de son amour conjugal, lorsque la mort lui enleva son époux. Le regret qu'elle ressentit de sa perte [a] ne fut que le commencement de ses douleurs. A peine eut-elle le tems d'en faire les obséques, qu'elle se vit contrainte de se sacrifier à la politique de son frére. Avant ses couches Auguste la força d'épouser Marc-Antoine; & la femme du monde la plus compatissante devint le lien du plus cruel Triumvirat qui fut jamais. Que n'eut-elle pas à souffrir des reproches qu'elle s'en-

De Rome l'an 743.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

[a] Si l'on en croyoit Séneque *Consolat ad Marciam*, *Cap.* 2. Octavie après la mort de Marcellus se cacha dans la solitude pour le reste de ses jours, & s'interdit tout commerce, même avec ceux qui lui étoient unis par les liens de la nature & du sang. Tout lui paroissoit odieux, & dans cette espéce de mysantropie qui ne l'abandonna point jusqu'à la mort, elle n'apprenoit qu'avec chagrin les prospérités de l'Empereur son frére. Le portrait de son fils dont la vûë renouvelloit ses douleurs, ne fut plus exposé dans ses appartements. Elle défendit qu'on lui en parlât jamais, & dédaigna les vers qui avoient été faits à la gloire de cet illustre mort. Enfin elle n'envisageoit qu'avec des yeux jaloux les Dames Romaines, qui trouvoient dans leurs enfans l'espérance ou l'appui de leur maison. Ce récit ne s'accorde point avec celui des autres Historiens, qui ont emprunté les plus riches traits pour peindre les vertus & l'aimable caractére d'Octavie.

De Rome l'an 743. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 39.

tendoit faire de l'inhumanité de son frére, & de son nouveau mari! Elle n'y répondit que par des larmes, & n'eut de part aux massacres que pour en diminuer le nombre, & pour en adoucir la rigueur. Octavie devint le recours de tous les affligés. Pour surcroît d'infortune, elle ne trouva dans Antoine qu'un cœur volage, & qu'un époux infidéle. Ses débauches étoient devenuës la fable de tout Rome. Quelle épreuve pour la vertu d'une Dame dont la beauté étoit encore dans sa fleur! Le dépit ne mit point de différence dans sa conduite. Elle espéra sans se plaindre que quand la fougue des passions seroit rallentie, Antoine reviendroit enfin à la raison. Elle se flatta même de le ramener au bon sens lorsqu'un long intervalle de mers l'en eut séparée, & que Cléopatre l'eut plongé dans un abîme de désordres. Octavie fit toutes les avances pour l'enlever du précipice, & l'alla chercher jusqu'au fond de la Gréce. Elle attendit long-tems le retour de son infidéle époux, mais Antoine retenu dans des liens plus forts lui refusa jusqu'aux marques d'attention que la politesse exigeoit d'un mari. Toute autre Romaine auroit eu recours au divorce; mais la crainte de rompre par-là un reste d'intelligence entre son frére & son mari, retint la prudente Octavie. Retournée à Rome elle eut assez de force d'esprit pour dévorer ses chagrins dans le silence; & des mépris d'Antoine elle se fit une raison pour augmenter sa délicatesse sur ses devoirs. Une épouse si courageuse ne fut pas une mere moins tendre. Que de larmes lui coûta la mort de Marcellus! Avec quels

regrets vit-elle mettre au tombeau dans la personne de ce fils les trop courtes délices des Romains, & la principale espérance d'Auguste, qui l'avoit adopté ! Elle donna tous ses soins à élever les deux filles de son premier lit, & les deux autres qu'elle avoit euës d'Antoine. Octavie maria celles-ci, l'une à Domitius Ænobarbus, & l'autre à Drusus. Les deux Antonia ne se ressemblérent ni par la régularité des mœurs, ni par les talens naturels. La cadette égala sa mere en beauté, en pudeur, & en courage. Comme Octavie elle eut à essuyer bien des traverses, que nous lui verrons supporter avec la constance d'une Héroïne. Lorsque la sœur d'Auguste eut établi tous ses enfans, & ceux-même que son mari avoit donnés à * Fadia, elle s'ensevelit, pour parler ainsi, dans la solitude. Il sembla qu'elle eût oublié que son frére fût le Maître du Monde, si ce n'étoit lorsqu'il fallut protéger des malheureux. Ce fut une sœur si vertueuse qu'Auguste perdit, lorsqu'il avoit à peine essuyé les pleurs qu'il avoit répanduës sur Agrippa. Il n'omit rien pour honorer les obséques d'Octavie. Le corps de la défunte fut exposé sur un lit de parade dans le Temple nouvellement érigé à la gloire de Jule César. L'Empereur en personne prononça la harangue funébre. Drusus dans cette triste cérémonie se dépoüilla de la robe de Sénateur, prit un habit de deüil, & à l'exemple d'Auguste, il rendit à la mémoire de cette femme incomparable le tribut de loüanges qu'elle méritoit. Jamais sujet d'éloge ne fut plus fécond que celui d'une Princesse supérieure en vertus à Pénélope

De Rome l'an 743.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

* Premiére femme de Marc-Antoine.

Dio. l. 54.

De Rome l'an 743. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, IULUS ANTONIUS, & Q. FABIUS MAXIMUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 39.

& à Tanaquil. Dans qui trouva-t'on jamais plus de noblesse de sentimens, plus de grandeur d'ame, plus de courage dans les amertumes d'une vie traînée dans l'affliction, sans la moindre trace de dépit, d'emportement, ou même de murmure? Quelle femme joignit ensemble tant d'agrémens avec une retenuë si constante, tant de noblesse & tant de crédit avec si peu d'ostentation & de fierté; enfin tant de moyens de se vanger, avec une douceur & une tranquillité si parfaite? L'Empereur voulut que les quatre gendres d'Octavie, c'est-à-dire, les maris des deux Marcelles & les maris des deux Antonia, portassent leur belle-mere à la sépulture. Le Sénat fit des décrets pour élever la mémoire de la défunte au-dessus de la condition humaine, & jusqu'à la Divinité. Auguste n'admit pas tout ce que la flatterie inspira aux Peres Conscripts. Il se souvint de la modestie de sa sœur & consulta la sienne.

Drusus pleuroit encore la mere de sa femme lorsqu'il prit possession du Consulat, avec T. Quinctius Crispinus son Collégue. Peut-être que le chagrin qu'Auguste conçut alors de la mort des deux personnes qu'il avoit le plus estimées, lui donna du dégoût pour la Capitale. Du moins il est certain qu'il s'éloigna de Rome, qu'il vint habiter dans la Gaule Transalpine, qu'il établit son séjour dans la Province Lugdunoise, & qu'il conduisit avec lui Tibere & Drusus son frére. Pour donner plus de clarté aux narrations qui vont suivre, il n'est pas hors de propos d'exposer ici en détail le nombre & les noms des personnes des

Suet. in Aug. c. 52. 53. 54.

deux sexes, qui composoient alors la Maison Impériale. Auguste n'avoit point d'autres enfans qu'une fille nommée Julie. Celle-ci aussi féconde qu'elle étoit belle & peu chaste, avoit donné trois fils au grand Agrippa son second mari; sçavoir, Caïus & Lucius Césars, aussi bien qu'Agrippa Postumus, venu au monde après la mort de son pere. Du même Agrippa Julie avoit eu deux filles, dont l'aînée porta le nom de sa mere, & s'appella Julie comme elle, & la cadette eut le nom de son pere, & s'appella Agrippine. Ainsi Auguste n'eut en ligne directe que trois petits-fils, & deux petites filles, dont il fut l'ayeul. En ligne collatérale l'Empereur n'avoit alors que quatre niéces, deux qu'Octavie sa sœur avoit euës de Marcellus son premier mari, & deux autres du mariage de tette même Princesse avec Marc-Antoine le Triumvir. Ces deux derniéres portérent le nom de leur pere. L'une fut connuë à Rome sous le nom d'Antonia l'aînée, & l'autre sous celui d'Antonia la cadette. A proprement parler le sang d'Auguste ne couloit, en ce tems-là, que dans les veines de dix personnes, c'est-à-dire, de Julie la mere, de ses cinq enfans, & des quatre filles d'Octavie. A cela seul se réduisoit ce que nous appellerions aujourd'hui les Princes & les Princesses du Sang. Cependant l'alliance avoit fait passer dans la Maison de l'Empereur deux hommes, dont l'Impératrice Livie avoit été mere avant qu'elle épousât Auguste. D'un premier mariage avec Tib. Claudius Nero elle avoit eu deux fils, qu'elle avoit transmis avec elle d'abord dans le

De Rome l'an 744.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40.

De Rome l'an 744.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40.

Palais, ensuite qu'elle fit entrer dans la Famille Impériale. Le premier étoit Tibére, qui sçut dissimuler ses vices tandis qu'Auguste vêcut, & qui devint le troisiême mari de Julie fille de l'Empereur. Le second étoit Drusus, jeune Romain d'une vertu sans reproche & d'une probité à toute épreuve. Aussi passoit-il dans l'estime publique, plûtôt pour le fils d'Auguste que de Claudius Nero. On avoit remarqué qu'il avoit été conçû au commencement des amours d'Octavien avec Livie, avant que Claudius la lui eût cédée pour être sa femme. Né dans le logis d'Auguste, Drusus avoit plus de part à son affection que Tibére. Certainement il s'en étoit rendu plus digne par une conduite réglée, & par je ne sçai quel air de franchise qui gagnoit les cœurs. Aussi Auguste lui donna-t'il pour femme Antonia la jeune, qui de ses niéces tenoit la premiére place dans son cœur. Tout Rome avoit applaudi à ce mariage. On n'avoit point vû d'assortiment plus parfait. Une des plus vertueuses Princesses du monde se trouvoit unie au Seigneur de la Cour le plus accompli. On admiroit dans les deux époux les avantages du corps, de l'esprit & du cœur rassemblés. Dêja la sage Antonia avoit donné plus d'un gage de son amour à son mari. Mere de trois enfans elle avoit mis au monde d'abord Drusus, qui bien-tôt deviendra célébre sous le nom de Germanicus, ensuite Liville si connuë dans la suite par ses crimes, & enfin Claude que le Ciel destinoit à l'Empire. Ainsi la Maison Impériale se trouvoit augmentée de trois Princes. Dans le tems donc que Drusus

nouvellement élevé au Consulat, goûtoit d'innocens plaisirs à Rome, Auguste lui annonça & à Tibére qu'il falloit quitter la Capitale, pour le suivre dans les Gaules. Il est croyable qu'Antonia qui aimoit éperduëment son mari, fit tous ses efforts pour rompre ce départ. Du moins elle fit publier ave affectation certains événemens arrivés à Rome, dont on tira de funestes présages. La foudre étoit tombée du Ciel & avoit abbatu divers Temples. Celui de Jupiter Capitolin avoit été endommagé, & un Sanctuaire voisin du Capitole avoit été presque consumé. Ces pronostics n'effrayérent point Auguste, son parti étoit pris. Il se prépare à passer les Alpes accompagné de son gendre & du mari de sa niéce, & à y conduire deux armées à tout événement. Les femmes ne furent pas du voyage. Julie & Livie restérent à la Ville, celle-ci pour gouverner la famille Impériale, celle-là pour joüir en liberté de ses infâmes amours. Elle avoit pris alors d'étroits engagements avec le Consul Quinctius, sans prévoir que ses privautés deviendroient un jour funestes à ce favori. Pour Antonia, je ne sçai quels pressentiments l'allarmérent sur le départ de Drusus. Elle fondit en pleurs & parut aussi inconsolable, que si elle eût dû en être séparée par la mort. Cependant Auguste se confirmoit dans la pensée de poursuivre l'expédition de Germanie, qu'il y avoit commencée les années précédentes. Il soupiroit sans cesse après une si vaste conquête. Tibére par des vûës d'ambition, & Drusus par un amour sincére de la Patrie; l'un & l'autre excités par les conseils de leur

De Rome l'an 744.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40.

De Rome l'an 744. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

De l'Empire Romain, An. 40.

mere, irritoient sur un si grand projet les desirs de l'Empereur. Enfin la résolution fut prise, de faire passer deux armées dans la Région des Germains, l'une sous la conduite de Tibére, l'autre sous les ordres de Drusus. L'Empereur lui-même s'avança sur les bords du Rhin, pour être plus à portée d'apprendre les nouvelles de ses Légions, & de leur progrès dans le Païs ennemi. Tibére à la tête d'une armée ne s'occupa qu'à vuider la Germanie de quelques Peuples indociles qui la troubloient. Les Breuniens ou Breuciens Peuples de la Pannonie, & les Dalmates, qui avoient fait irruption dans cette contrée furent pour lui une conquête aisée. Après les avoir assujettis Tibére les obligea de passer le Rhin, & les établit au nombre de quarante mille dans un Païs inhabité de la Gaule Transalpine & voisin de ce Fleuve. Pour Drusus emporté par son ardeur martiale il s'enfonça bien plus avant dans la Germanie. Mais avant que de suivre ce rapide Conquérant à travers des Nations jusqu'alors inconnuës aux Romains, il est bon de faire connoître ce jeune Victorieux, & de sonder jusqu'aux mouvements secrets de son cœur. Drusus au milieu d'une Cour dévoüée à la Monarchie conservoit une ame vraiement Républicaine. Malgré les liaisons que l'alliance, & peut-être que la nature lui avoient données avec Auguste, il ne considéroit cette plénitude de puissance dans le Souverain du Monde, que comme une usurpation. Il avoit sur cela osé découvrir ses sentimens avec la liberté d'un Héros. Si Drusus s'étoit embarqué dans une guerre périlleuse

Suet. l. 3. c. 9. & Dio. l. 55.

Suet. l. 3. c. 50. & l. 5. c. 1.

périlleuse sous les auspices d'Auguste, il publioit avec assez peu de ménagement, qu'il ne travailloit que pour la République, & que peut-être il auroit le plaisir un jour de la voir rétablie. Il n'en étoit pas ainsi de Tibére. Aussi ambitieux & aussi fourbe, que son frére étoit sincére & dégagé de tout autre amour que de celui du bien public, Tibére ne songeoit qu'à ruiner Drusus dans l'esprit d'Auguste, & qu'à prendre la premiére place dans son affection. Il en trouva l'occasion favorable. Du fond de la Germanie il reçut une Lettre de son frére, à peu près en ces termes : *Les Dieux ont remis entre nos mains le sort & la liberté de Rome. Auguste nous a confié toutes les forces de l'Empire. Tournons-les ensemble au rétablissement de la République, & rendons à Rome cette ancienne splendeur que deux usurpateurs lui ont ravie. Il est beau d'être les libérateurs & les vangeurs de la Patrie.* Drusus ne connoissoit pas assez jusqu'où alloit l'ambition & la jalousie de son frére. Le perfide le trahit, non pas par l'amour du devoir, mais par les motifs de son propre intérêt. Il communiqua la Lettre de Drusus à l'Empereur, aigrit ses soupçons, & fit sa cour aux dépens d'un Prince, qu'il regardoit dês-lors comme un rival.

De Rome l'an 744. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40.

Drusus cependant poussa ses conquêtes au-delà du Véser. En vain les Cattes & les Suéves s'opposérent à son passage. Il les soumit & pénétra jusques dans le Païs des Chérusques. De-là avançant toûjours vers le Septentrion, il arriva sur les bords de l'Elbe, où les Romains n'avoient point encore porté leurs armes. Les efforts qu'il fit pour traver-

Dio. l. 55. & Suet. l. 5. c. 1.

De Rome l'an 744. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40.

ser ce dernier Fleuve furent inutiles. Il se contenta d'y élever des trophées, pour faire connoître que les armes Romaines avoient pénétré dans ces climats. Là se terminérent les courses & les exploits de ce Prince. On les apprit à Rome, & Livie sa mere, de concert sans doute avec Antonia son épouse, se hâtérent de lui préparer de magnifiques ornements pour son entrée triomphante dans la Capitale. Vains empressements de deux femmes qui n'étoient pas instruites du malheureux destin, qui menaçoit le Héros qu'elles aimoient! Drusus parut effrayé à la vûë de l'Elbe. Peut-être regarda-t'il ce grand Fleuve comme une barriére insurmontable. Quoiqu'il en soit, tout-à-coup il rebroussa chemin, & reconduisit son armée à travers les mêmes Régions qu'il venoit de parcourir. Pour informer ses soldats du dessein qu'il avoit pris de retourner brusquement vers le Rhin, il inventa une fable qu'il répandit parmi ses Légions, & qu'elles crurent sur le témoignage de leur Général. *A peine me fus-je montré*, leur dit-il, *sur la gréve du fleuve qui partage la Germanie ultérieure, de la partie que j'avois soumise, lorsqu'une femme, d'une taille énorme par sa grandeur s'apparut à moi, & me fit entendre ces paroles : Arrête, Drusus, & mets ici des bornes à tes conquêtes ; C'est assez pour toi d'avoir chargé mes rives de tes trophées, & ensanglanté les terres que j'arrose! Retourne dans le Païs d'où tu es parti, pour ne revenir plus dans ces lieux. Tu touches au terme de ta vie ; & bien-tôt tes projets se termineront avec tes jours. Ce qui causa mon étonnement,*

c'est que la Divinité qui m'apparut prononça tout ce discours en latin. Qui peut dire si Drusus ne feignit pas une apparition si subite, pour colorer le dessein dont il avoit fait la confidence à son frére, ou si les Allemans par un nouveau stratagême, n'avoient pas travesti en femme un homme d'une taille gigantesque, pour arrêter Drusus au milieu de ses exploits. Peut-être ce Prince ne s'empressa-t'il si fort de descendre vers le Rhin, que pour tenter la délivrance de Rome. Peut-être aussi ne parla-t'il de sa mort prochaine, que par la défiance qu'il avoit d'avoir été trahi par Tibére. Quoiqu'il en soit, il marche à grandes journées, & vient camper entre les riviéres de la Sêle & du Rhin. Là il se vit obligé de faire rester ses troupes en quartier de rafraîchissement. Alors Drusus parut accablé de fatigues, & sentit vivement les douleurs de la blessure qu'il avoit reçûë sur la route. Trente jours auparavant il étoit tombé de cheval, & s'étoit considérablement blessé à la cuisse. La chaleur de la saison, la lassitude, & l'abcès que sa chûte avoit formé, lui causérentune fiévre violente. On en fût averti d'abord au Camp qu'Auguste commandoit sur le Rhin. Dans l'instant même l'Empereur dépêcha un courier à Tibére, pour l'avertir du danger de son frére. Celui-ci qui campoit à 60. lieuës de-là part en diligence, & se rend auprès du malade. Il n'arriva que pour recevoir les derniers soupirs de Drusus. La médisance fit courir le bruit qu'Auguste & Tibére avoient employé le poison, pour avancer la mort du jeune Héros. Le secret de la

De Rome l'an 744.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40.

De Rome l'an 744. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40.

Suet. l. 3. c. 50. & l. 5. c. 1. & Tacit. l. 1. Annal. c. 6.

Lettre qu'il avoit écrite à son frére, & dont celui-ci s'étoit fait le délateur auprès d'Auguste, avoit transpiré. Sur ce préjugé on publia que l'Empereur avoit résolu d'abreger les jours du Vainqueur des Germains. Cependant le même Historien qui nous atteste la verité de la Lettre remise par Tibére entre les mains d'Auguste, ne peut se persuader que l'Empereur ait poussé la vangeance, jusqu'à ravir le jour à un Prince qu'il regardoit comme son fils. C'est une imagination de quelques Historiens médisants que nous n'adopterons pas pour ternir la mémoire d'Auguste sur un simple soupçon. D'ailleurs est-il croyable qu'Auguste eût formé le dessein de se défaire d'un Prince qu'il avoit honoré de son estime & de sa tendresse, jusqu'à le désigner dans un de ses testaments pour son successeur, conjointement avec. Lucius & Caïus ses petits-fils ? On peut juger de son inclination pour Drusus, par les termes dont il usa dans la harangue funébre qu'il prononça aux obséques de ce jeune Héros. *Plaise aux Dieux*, dit-il, *que ma mort soit aussi glorieuse que la sienne, & que mes petits fils lui ressemblent.* L'épitaphe qu'Auguste composa en vers, & qu'il fit graver sur le tombeau du Prince défunt, fut un monument sincére de sa douleur & de ses regrets. Il en donna les marques les plus sensibles, lorsque de retour à Rome après une année de deüil & de solitude, il refusa de prendre part aux réjoüissances publiques.

Dês que Drusus eut les yeux fermés ses Légions le pleurérent comme leur pere. Sa bonté, sa ten-

dresse même pour les troupes avoit été le grand ressort qui les avoit animées à le suivre en des Régions stériles, sans autre intérêt que celui d'augmenter sa gloire. Sous sa conduite ses soldats n'avoient point été rebutés de s'embarquer sur l'Océan Septentrional, de courre les risques d'une Mer inconnuë aux Romains, de traverser des Lacs qui passoient pour impraticables, de traverser les glus grands Fleuves sur de frêles radeaux, enfin de combattre & de vaincre les Nations les plus féroces & les plus voisines du Nord. Le corps du défunt fut réservé par Tibére pour être transporté à la Capitale. Ses soldats, pour se consoler de la perte d'un si aimable Général, lui dressérent un tombeau proche de Mayence, & ils élevérent dessus une pyramide. Là tous les ans ils s'assembloient en grand nombre au jour de sa mort, qui fut l'onziême de Juillet, dans la trentiême année de son âge, & faisoient des évolutions Militaires en son honneur. Pour le corps de Drusus Tibére voulut lui-même le conduire à Rome. Sur le chemin par où passa le Char qui le portoit, les Officiers des Municipes & des Colonies vinrent au-devant du convoi, & l'accompagnérent d'une Ville à l'autre. Lorsqu'on eût passé les Alpes & qu'on fût entré en Italie, les principaux Décurions des Colonies allérent recevoir le corps, & le suivirent jusques sur le territoire voisin. Ainsi le cortége fut toûjours égal dans tous les endroits de son passage. Enfin cette premiére pompe funébre entra dans Rome; mais elle ne fut que le prélude des obséques encore plus magnifiques

De Rome l'an 744.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40.

Ex inscriptione citatâ à Lipsio.

Suet. l. 5. c. 1.

De Rome l'an 744. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 40.

Dio. l. 55. Joseph. l. 18. Val. Max. L. 4. c. 3. Consol. ad Liv. apud Ovid.

qu'on lui destinoit. Auguste revint lui-même des Gaules pour les honorer de sa présence. Il avoit préparé un éloge funébre à la gloire du mort, & il le prononça dans le Circ de Flaminius. Tibére en récita un autre dans la grande place, où le corps avoit été exposé. De-là il fut transporté par les Chevaliers Romains au Champ de Mars, où ses chairs furent réduites en cendres, & enfermées dans le Mausolée qu'Auguste s'étoit destiné. Le Sénat ne s'oublia pas, dans une si belle occasion de faire sa cour. Il ordonna qu'on érigeroit à Drusus des statuës & un arc de Triomphe [a] tout de marbre : ce ne fut que depuis la mort de ce Vainqueur qu'il fut honoré dans ses inscriptions du titre de *Germanicus*, titre qui se conserva dans sa famille. On ne peut exprimer l'excès de la douleur d'Antonia, elle fut inconsolable de la mort de son mari. Cette généreuse Romaine fut fidéle à sa mémoire, & ne trouva plus d'époux qui fût digne d'elle, quoiqu'Auguste l'eût sollicitée plus d'une fois à se remarier. Pour Livie le Sénat tâcha de la consoler. Il lui fit ériger de nouvelles statuës, & lui accorda les mêmes droits & les mêmes gratifications qu'avoient les femmes à Rome lorsqu'elles étoient meres de trois enfans.

Voyez la VII. Planche des Médailles.

[a] La tête de Drusus, surnommé Germanicus après sa mort par un decret du Sénat, le Rhin représenté sous la forme d'une Divinité, l'arc de Triomphe, les enseignes Militaires, & les trophées qui paroissent avec l'inscription DE GERMANIS sur les Médailles frappées à la gloire de ce jeune Héros, sont des monuments de ses exploits dans les contrées de la Germanie que le Rhin arrose.

1
NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMANICVS IMP.
RHENVS
d'Argent

2
DE GERM.
d'Argent

3
DE GERMAN
d'Argent

4
CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE
AVGVSTI F. COS. DES. PRINC. IVVEN. C. ET. L. CAESARES
d'or

5
PRINC. IVVENT.
COS.
d'Argent

6
ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΜΕΓΑΛΟΥ
d'Argent

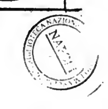
7
CAESAR DIVI F. ARMENIA CAPTA
d'Argent

8
ARMENIA
CAPTA
d'Argent

9
C. CAESAR
AVGVSTI. F.
d'Argent

10
ARMENIA
CAPTA
d'Argent

11
TI. CAESAR AVG. F. PON. COS. II. TR. POT. VI. IMP. III.
CAESAR TI. F. AVG. N. COS. DES. GERMANICVS
d'or



De Rome l'an 744. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, NERO CLAUDIUS DRUSUS, & T. QUINCTIUS CRISPINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 40. *Dio. Ibid.*

Auguste ne resta pas long-tems en Italie après avoir rendu les derniers devoirs à Drusus Germanicus. Cependant avant son retour dans la Gaule il crut devoir réformer un abus, que son trop de facilité avoit laissé introduire dans le Sénat. La plûpart des Peres Conscripts s'en absentoient sous le moindre prétexte. Aussi la décision des affaires importantes ne s'y faisoit plus comme autrefois, & tout se portoit au Tribunal du Souverain. D'ailleurs Auguste avoit réglé, que les Arrêts auroient toute leur force, quoiqu'ils n'eussent été portés que par un assez petit nombre de Sénateurs. De-là leur négligence à fréquenter les assemblées Sénatoriales aux jours marqués. L'Empereur remédia efficacement à ce désordre. Il établit que les Sénateurs absents payeroient une amende, & que quand ils n'auroient assisté au Sénat qu'en très-petit nombre, on tireroit au sort les noms des négligens, & que chaque cinquiême recevroit une peine afflictive. Auguste voulut encore que les délibérations qui se feroient dans ces assemblées peu nombreuses, ne portassent le nom que de *Réglements du Sénat*, & non pas de *Senatus-Consultes*. Telle étoit l'autorité & en même-tems la sagesse du Monarque. Pour adoucir néanmoins la rigueur de cette Loi, il permit que le Sénat lui-même se l'imposât, ou du moins qu'il parût l'avoir acceptée volontairement. Il la proposa transcrite sur l'airain, la fit lire, demanda les avis, & personne n'osa réclamer. Ce fut avec la même autorité qu'il accorda aux Préteurs de son choix le droit d'opiner au Sénat. Pour ses

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

Questeurs, il leur donna une grande étenduë de Jurisdiction. Il les constitua Gouverneurs ou Intendants de toutes les Villes Maritimes de l'Italie. Auguste fit tous ces Réglements dans un Fauxbourg de Rome où il alla loger. Durant le séjour qu'il y fit il ne voulut pas mettre le pié dans sa Capitale, tandis que le corps de Drusus y fut exposé.

Le deüil finit l'année Consulaire. A peine C. Asinius Gallus & C. Marcius Censorinus élûs au Champ de Mars; mais soupçonnés d'avoir acheté les suffrages à prix d'argent, eurent pris possession du Consulat, lorsqu'il plut à Auguste d'entrer dans l'enceinte de Rome. Ce fut alors, si l'on en croit quelques Historiens, qu'il fut déterminé par une Loi irrévocable, que le mois *Sextilis* changeroit absolument de nom, & que dans l'année même il seroit appellé pour la premiére fois le mois * d'Auguste. L'Empereur fit aussi au même-tems une nouvelle réformation des années Juliennes. Depuis peu il leur avoit donné plus d'ordre, mais on y avoit laissé quelques erreurs qui furent soumises à une seconde censure. Quoiqu'il en soit, il est plus certain qu'alors même Auguste se fit proroger l'Empire pour dix nouvelles années. Bien sûr que personne ne consentiroit à sa déposition, il affecta de vouloir se dépoüiller du titre d'Empereur. Avec quelle dissimulation sçut-il déguiser l'ardeur qu'il avoit de continuer à dominer! Il fallut lui faire quelque sorte de violence, pour l'engager à reprendre pour dix nouvelles années le timon des affaires. Quand il eut plié

* Le mois d'Août.

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

plié les épaules sous le prétendu fardeau, ce fut alors qu'il reçut les plaintes du Public contre les nouveaux Consuls, accusés d'être redevables de leur dignité à la brigue, & à l'argent qu'ils avoient répandus dans le Comice. On sçait que durant l'absence du Souverain les Tribus reprenoient leur ancien droit, & qu'ils choisissoient les Consuls par la voie des suffrages. Les nouveaux Consuls les avoient achetés, tandis qu'Auguste faisoit son séjour dans les Gaules. A la verité l'Empereur ne les obligea pas à se démettre, mais il prit des précautions pour arrêter à l'avenir la fureur des brigues. Les Patriciens recherchoient alors les premiéres dignités avec autant d'empressement, qu'ils en avoient eu de dégoût dans les premiers tems de la Monarchie. Auguste fit donc une Loi, par laquelle il ordonna, que tous les prétendants aux premiéres Charges, s'il ne les nommoit pas lui-même consigneroient entre ses mains une somme, qu'ils perdroient s'ils étoient convaincus d'avoir employé des moyens illicites. Un Edit si sage contre la vénalité des Magistratures fut généralement approuvé. L'Empereur en fit un second qui fut blâmé par les uns, & regardé par les autres comme une précaution nécessaire, pour arrêter les débordements du crime. De tout tems les Loix Romaines n'avoient point admis en Justice le témoignage des Esclaves. Elles avoient encore moins permis d'appliquer ces malheureux à la torture pour en tirer l'aveu des excês dont on accusoit leurs Maîtres. Le Souverain pour la sûreté de sa personne, mais sous prétexte

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR, Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

de la sécurité publique, changea cette ancienne disposition du droit. Pour paroître néanmoins avoir un peu respecté l'ancienne Loi, il statua qu'en cas de nécessité les Esclaves des personnes accusées d'un crime capital seroient déclarés appartenir à la République, ou à l'Empereur. Par là soumis à une domination étrangére, les Esclaves pouvoient sans indécence, déposer contre ceux dont ils auroient été les confidents, ou les complices. Les rigides zélateurs de l'ancienne Jurisprudence murmurérent de ce changement. Après tout, les avantages que la nouvelle institution procura pour l'administration de la Justice, égalérent pour le moins les inconveniens qui la suivirent. Une si bisarre innovation avoit irrité la haine des mécontents. Mais enfin la clémence d'Auguste, raffûra le Peuple contre les allarmes que le nouveau statut avoit causées dans la Capitale. Cette bonté naturelle se fit remarquer d'une maniére bien sensible à l'égard d'un simple soldat. Celui-ci avoit un procès à poursuivre; il eut recours à Auguste, qu'il pria de prendre sa cause en main, & de se faire son Avocat auprès des Juges. L'Empereur alors surchargé d'occupations pressantes, remit le soin de cette affaire à un Orateur. Le soldat ne l'entendoit pas ainsi; il comptoit qu'Auguste voudroit bien lui-même plaider sa cause. *Quoi donc*, dit-il, *l'ai-je servi à la guerre par Procureur* ? Cette réponse naïfve & hardie ne déplut point à l'Empereur. Il vint au Barreau, sollicita pour faire valoir le bon droit du soldat, & plaida lui-mê-

me la cauſe. Il avoit dêja fait la fonction d'Orateur ou d'Avocat pour un Citoyen accuſé, & avoit engagé ſes Juges à le déclarer innocent. L'accuſateur outré d'avoir eu un concurrent ſi redoutable, avoit parlé publiquement de lui, avec une inſolence digne de punition. Cependant Auguſte non-ſeulement lui pardonna, mais encore il ſe fit ſon protecteur dans une occaſion délicate, où il avoit tout à craindre de ceux qui à leur tour l'avoient cité en Juſtice. Il eſt pourtant vrai que cette bonté naturelle étoit ſoumiſe aux regles de l'équité & à l'Empire des Loix. Jamais Auguſte ne diſtribua de graces au préjudice de perſonne, & toûjours il refuſa ſa protection, même à ſes plus chers favoris, s'ils étoient convaincus de quelque crime capital, ſur-tout lorſque le bien public demandoit la punition des coupables. Il abandonna à toute la ſévérité des Juges ſon affranchi Proculus, qui avoit été ſurpris en adultére avec une femme de qualité, & l'amitié dont il l'honoroit ne le ſauva pas du dernier ſupplice, qu'il avoit merité. Une ſeule fois il ſollicita la grace d'un Citoyen dont il avoit reçû de grands ſervices; encore ne crut-il pas devoir interpoſer ſon autorité pour dérober le criminel à la Juſtice. Ce ne fut que par voie d'inſinuation & de priéres, qu'il engagea l'accuſateur à ſe déſiſter de ſa pourſuite.

De Rome l'an 745.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

Durant ces occupations d'Auguſte attentif à regler les affaires civiles, & à ſe prêter aux beſoins de ceux qui s'adreſſoient à lui, ſa principale inclination le rappelloit ſans ceſſe à la conquête de

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

la Germanie. La mort de Drusus l'avoit interrompuë ; mais Tibére restoit encore, & seul il paroissoit suffire à l'éxécution d'un si grand dessein. Ce fut donc à Tibére qu'Auguste confia uniquement le Commandement de ses armées, dans les vastes contrées du Rhin & du Danube. Pour donner plus de relief au nouveau Général, il lui permit de joüir avant son départ des honneurs de l'*Ovation*. Si nous avions pû ajoûter foi aux Fastes Capitolins, dont l'autorité nous a toûjours paru respectable, j'aurois placé cette espéce de Triomphe sous l'année précédente. Mais quelle apparence y a-t'il, que la Cour & la Ville uniquement occupées des obséques de Drusus ayent mêlé les regrets avec la joie, & l'appareil d'une pompe funébre avec les réjoüissances d'une pompe Triomphale ? Il est donc plus vraisemblable que la magnifique entrée de Tibére fut différée jusqu'à son départ pour la Germanie. Les larmes alors qu'on avoit versées sur le corps de son frére étoient essuyées, & il paroissoit juste d'accorder à Tibére les récompenses qu'il avoit méritées par sa propre valeur, & d'y joindre celles qu'on devoit à Drusus pour ses exploits. Le fils de Livie parut donc à Rome, non pas avec tout le luxe d'un Triomphateur porté sur un Char, & escorté par ses Légionaires ; mais magnifiquement vêtu, monté sur un superbe coursier, & précédé du Sénat en Corps. La présence d'Auguste faisoit disparoître alors les anciens usages des Triomphes. Il n'étoit plus permis à des Sujets de briller avec tant d'éclat aux yeux de leur Souverain. Ce-

pendant Tibére donna de grands repas aux Citoyens de Rome sur le Capitole & en d'autres quartiers de la Ville, tandis que Livie sa mere & Julie sa femme régaloient à part les Dames Romaines, dans les appartements du Palais. Le titre de l'*Ovation* dont on honora Tibére, fut pour avoir vaincu les Dalmates & les Pannoniens. Il se prépara ensuite à tourner ses armes vers la Germanie, pour y recüeillir une nouvelle moisson de gloire.

De Rome l'an 745.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls,
C. MARCIUS CENSORINUS,
& C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

Auguste s'étoit déterminé à ne faire plus la guerre par lui même. Il avoit éprouvé que le succès de ses expéditions étoit plus infaillible lorsqu'il abandonnoit le Commandement à des subalternes, à qui il prêtoit ses Dieux & ses auspices. Il marchoit néanmoins d'ordinaire en campagne, & résidoit dans un Camp à quelque distance des Généraux qu'il mettoit en action. Delà il leur faisoit porter ses ordres, dirigeoit leurs mouvements, & leur envoyoit des secours, suivant les besoins. Selon cette maxime, tandis qu'il employeroit les bras de Tibére chez les Germains, il résolut de s'en approcher, non pas en repassant les Alpes Occidentales pour rentrer dans la Gaule ; mais marchant du côté des Alpes Orientales, dans le Tirol, & au Pais des Carnes. Ce fut donc vers Aquilée qu'il prit sa route, après avoir consacré ses lauriers à Jupiter Férétrien. LEmp reur conduisit avec lui le jeune Prince Caïus César son petit-fils âgé pour lors de douze ans. Comme il l'avoit adopté & qu'il songeoit à en faire son successeur, il voulut l'instruire par

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

lui-même au métier des armes, après avoir formé son esprit par la connoissance des Lettres. Le montrer aux Légions, l'accoûtumer de bonne heure au maniement des armes, l'assujettir à la discipline des Camps, & à la Police Militaire, c'étoit un point capital pour Auguste. Aussi pour lui affectionner les troupes, il leur fit au nom de son petit-fils une distribution assez considérable d'argent. Cependant il modéra les premiéres ardeurs du jeune Prince, contraignit sa valeur, & le retint à ses côtés dans l'enceinte du Camp.

Auguste attendoit paisiblement sur les bords du Timave que Tibére eût passé le Rhin, & qu'il eût poussé ses conquêtes assez avant dans la Germanie. Durant cet intervalle le séjour de l'Empereur aux environs d'Aquilée, ne fut pas oisif. Il gouverna de-là le Monde entier, & les affaires de l'Orient & de l'Occident y furent portées à son Tribunal. Le Roi de Judée qui n'osa prononcer sur les démêlés de sa famille qu'avec dépendance du Maître de l'Univers, alla le chercher dans son Camp, & porta jusques dans la Carniole ses chagrins domestiques. C'est ici une suite d'événements, qu'il faut reprendre de plus loin, & qui ne paroîtra pas étrangére au sujet que nous traitons, puisqu'Hérode en soumit la décision à Auguste.

Joseph. Lib. 1. de Bell. Jud. c. 18.

Le Roi de la Judée avoit eu plusieurs enfans de neuf femmes. Celle qu'il avoit le plus tendrement aimée pour sa beauté, & la plus considérée, étoit la célébre Mariamne. De cette Princesse petite fille du dernier Roi Hircan, Hérode entre

autres enfans avoit eu deux fils, alors à la fleur de l'âge. On vantoit sur-tout leurs qualités du corps & de l'esprit. Le nom de l'aîné étoit Aléxandre, & celui du cadet Aristobule. Une autre femme nommée Doris, avoit aussi donné au Roi un fils, qu'on nommoit Antipatre. Celui-ci égaloit en âge les deux Princes nés de Mariamne: mais il les surpassoit en souplesse & en fourberie. Elevés tous trois dans l'espérance du Thrône, de cette nombreuse postérité qu'avoit euë Hérode de tant de mariages, ils étoient les seuls en état d'aspirer à la succession du Sceptre paternel. Cependant la prédilection du Roi s'étoit long-tems déclarée en faveur du Sang de Mariamne. Il est vrai qu'il avoit ordonné la mort d'une Reine si accomplie, mais la tendresse de son mari pour elle lui survivoit, & se communiquoit à ses enfans. Aussi la vertu & le courage de leur mere sembloient être passés dans eux avec ses graces. Aléxandre & Aristobule avoient puisé dans le sein de Mariamne un peu de sa fierté, & du mépris qu'elle avoit toûjours fait paroître pour Hérode. Elle n'avoit pû s'accoûtumer à le considérer autrement que comme un vil Iduméen. Ses enfans trouvoient dans leur pere l'assassin de la Reine leur mère, & souvent, en présence de leurs confidents, il leur échapoit des plaintes contre la cruauté d'un Roi & d'un mari inhumain. Hérode étoit naturellement soupçonneux, & faisoit veiller sur la conduite & sur les discours des Princes. Sa sœur Salomé lui servoit d'espion domestique, & par ses rapports elle avoit trouvé le secret

De Rome l'an 745.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls,
C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

De Rome l'an 745.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

Jos. l. 16. Ant. c. 6, 7, 8.

d'aigrir ou de calmer le cœur du Roi son frére; selon ses intérêts ou ses caprices. Cette dangereuse calomniatrice avoit dêja causé la mort de Mariamne par ses délations artificieuses, & ne craignoit rien tant, que de voir un jour sur le Trône les fils d'une Reine dont elle avoit procuré la mort. Salomé devint donc tout à la fois & la plus cruelle ennemie d'Aléxandre & d'Aristobule, & la protectrice déclarée d'Antipatre. Elle se joignit à Phéroras son frére, & de concert ils résolurent de perdre les enfans de Mariamne, & d'élever sur leurs ruines le fils de Doris. Ce projet qu'il fut aisé de pénétrer, alluma la discorde dans la Cour de Judée. Les armes dont se servirent les combattants furent différentes. Aléxandre & son frére n'agirent contre Phéroras & sa sœur, que par les voies nobles de la hauteur & du dédain. Ceux-ci au contraire n'employérent contre ceux-là que les faux bruits, & les menaces les plus artificieuses. Ils aigrirent si fort l'esprit du Roi par des accusations controuvées au désavantage des fils de Mariamne, qu'à la fin ils les firent décheoir du rang qu'ils occupoient dans le cœur de leur pere. Antipatre de son côté joüa habilement son rôle, se mit en la place de ses rivaux, & reçut du Roi des préférences, qui remplirent d'amertume les deux fréres.

Jusques-là Hérode ne songeoit point encore à devenir parricide. Il envoya seulement Antipatre à Rome pour s'y faire des amis, & pour s'y concilier les bonnes graces d'Auguste. C'étoit le mettre en voie de devenir un jour le successeur du Trône

Trône de son pere. Pour Hérode il s'éloigna de Jérusalem, dégoûté sans doute des dissensions de sa famille, & alla trouver Agrippa qui étoit pour lors à Sinope, une des principales Villes du Pont en Asie; son absence les augmenta. Aléxandre & Aristobule insultérent avec plus de liberté au frére & à la sœur du Roi, leur reprochérent la mort de Mariamne, & imputérent à Hérode, du moins indirectement, le meurtre de leur mere. Le retour subit du Roi fut pour eux un coup de foudre. Ils s'attendirent aux plus rudes traitements. L'affaire alla plus loin encore qu'ils ne l'avoient appréhendé. Salomé s'arma de tous ses artifices contre les Princes, & mit en œuvre les plus noires calomnies. Leur fierté naturelle & la sensibilité qu'ils avoient toûjours montrée contre les assassins de Mariamne, rendoit croyable tous les discours injurieux de Salomé. Cette dangereuse Furie mit dans la tête de son frére, qu'Aléxandre & Aristobule avoient formé le complot d'aller à Rome, d'y demander justice de la mort de leur mere, & d'y accuser leur pere d'avoir été son bourreau. Archelaüs Roi de Cappadoce avoit donné sa fille Berenice pour épouse au Prince Aristobule le cadet des deux fils de Mariamne. A en croire Salomé, c'étoit justement à l'aide du Cappadocien que les deux fréres devoient passer en Italie, se jetter aux piés d'Auguste, & implorer sa vangeance. Les circonstances donnoient une couleur de vraisemblance aux imaginations perverses de Salomé. Hérode s'en laissa éblouïr par la crainte qu'il eut d'être traduit au Tribunal du

De Rome l'an 745.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

Maître de la Terre. Ce fut alors qu'il prit la résolution de prévenir les menées de ses deux fils, de s'en faire lui-même l'accusateur, & s'il venoit à bout de les faire condamner, de se décharger du soupçon d'avoir répandu leur sang, enfin de rejetter leur mort sur l'Empereur Romain. Il part donc pour l'Italie, & fait embarquer Aléxandre & Aristobule avec lui, sous prétexte d'aller revoir leur frére Antipatre à Rome, où il achevoit de se pervertir le cœur. Ce jeune ambitieux n'avoit point cessé de donner par lettres à son pere de funestes impressions contre ses freres, & de les noircir dans l'esprit de l'Empereur & du Sénat. Cependant le Vaisseau qui portoit Hérode & sa suite arriva dans l'un des Ports de l'Iapigie, & le Roi de Judée se rendit à la Capitale.

Auguste étoit dêja parti pour Aquilée. Ce ne fut donc pas au Sénat que se plaida la cause d'Hérode & de ses deux fils, ce fut dans un Camp & sous des tentes. Là le pere inhumain, devenu calomniateur à son tour, supposa à ses enfans un nouveau crime, que Salomé elle-même n'avoit osé feindre. Il les accusa d'avoir voulu l'empoisonner. Conduits devant César, Aléxandre & Aristobule n'eurent plus d'autre confiance qu'en la justice de leur cause, & qu'en la tendre bienveillance dont l'Empereur les avoit toûjours honorés. Au jour marqué pour l'audience lorsque tout fut préparé, Auguste se tourna vers Hérode & lui fit signe de parler le premier. Le Roi exhala donc sa douleur, ou plûtôt sa colére en ces termes : *Malheureux pere, à quelle dure né-*

Jos. ibid.

ceſſité me vois-je réduit ! Vous m'aviez, Seigneur, accordé la permiſſion de me choiſir un ſucceſſeur dans ma famille. Je réſervois le bienfait dont vous m'aviez rendu maître à celui de mes enfans, qu'un fidéle attachement à ma perſonne en auroit rendu digne. Les deux ambitieux que je préſente ici à leur Juge & au mien, ont mieux aimé enlever la Couronne ſur la tête de leur pere, que l'attendre & la mériter. La mort qu'ils m'ont deſtinée, m'a moins fait craindre, que je n'ai été indigne d'avoir mis au monde ceux parricides. Encore ſi leur barbare réſolution n'avoit été que l'effet d'une prémiére ſaillie, j'aurois pû l'excuſer & la couvrir. La ſource du mal eſt dans le cœur de mes enfans. Depuis long-tems ils couvent une haine implacable contre leur pere & leur Roi. Faut-il que ma Cour depuis qu'ils y réſident, n'ait été qu'une mer orageuſe ſans ceſſe agitée de mille tempêtes ? Quelle inquiétude pour moi, d'avoir à redouter juſqu'aux alimens dont je me ſers, & juſqu'aux careſſes dont la nature me porte à combler mes fils ? Me faudra-t'il toûjours être en garde contre le poignard ou contre le poiſon ? Parlez, répondez-moi, perfides ? Quel droit avez-vous ſur mon Sceptre & ſur ma vie ? La Couronne n'appartient qu'à moi ſeul. C'eſt par mille travaux que je l'ai obtenuë des Maîtres du Monde. Vous en ont-ils fait le tranſport à mon préjudice ? Pour ma vie, n'eſt-elle pas le principe de la vôtre ? Pouvez-vous l'arracher à celui dont vous l'avez reçûë ? Je ne dis pas aſſez, & voici le comble de votre ingratitude. Aléxandre & Ariſtobule ! que n'ai-je pas fait pour vous ? Elevés dans la pourpre avec tous les ſoins que l'enfance

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

éxige, ne vous ai-je pas fait passer à Rome? L'honneur seul que je vous ai procuré d'approcher d'Auguste & d'étudier ses vertus, n'a-t'il pas dû m'attirer votre plus tendre reconnoissance? Comptés encore parmi mes bienfaits l'indulgence que j'ai euë de ne vous déférer qu'au Tribunal le plus juste de l'Univers, & le plus favorable pour vous. Qu'ai je dit, Seigneur, & quel mot vient-il de m'échapper! Non, ce n'est pas votre faveur que j'implore pour des fils dénaturés. La justice la plus rigoureuse ne le sera pas assez pour étouffer deux monstres qui font horreur à la nature.

Tandis qu'Hérode parloit avec toute la véhémence que la passion inspire, Aléxandre & Aristobule fondoient en larmes. Ni l'un ni l'autre n'avoient à se reprocher le crime abominable dont on les accusoit. Cependant tout fiers qu'ils étoient, ils n'osoient donner le démenti à leur pere. Ainsi les soupirs & les pleurs furent quelque tems leur unique défense. Enfin la nécessité de faire entendre leur justification l'emporta sur le respect qu'ils devoient à leur accusateur. César apperçut dans leur embarras des marques de leur innocence & de leur retenuë. Toute l'assemblée étoit émuë de compassion. Dans les yeux même d'Hérode, on voyoit encore quelques traces de sa tendresse pour ses fils. On les encouragea donc à se défendre. Alors Aléxandre se mit en devoir de soutenir sa cause & celle de son frére. Ce ne fut point à l'Empereur, ce fut au Roi qu'il adressa le discours, en ces termes: *Le Juge que vous avez choisi, mon cher pere, & le Tribunal où vous nous présen-*

Jos. ibid.

tés, marquent bien, que vous n'avez pas dépoüillé tous les ſentimens paternels à l'égard de vos enfans. Arbitre vous-même de notre ſort en qualité de pere & de Roi, vous auriez pû prononcer contre nous l'Arrêt le plus funeſte. Nous traduire devant le Libérateur du Monde, c'eſt faire ſentir que vous aſpirez à nous abſoudre. Ce n'eſt point aux Sanctuaires qu'on a recours lorſqu'on eſt réſolu de faire périr les coupables. C'eſt donc moins pour éviter le ſupplice, que pour effacer juſqu'aux moindres des ſoupçons dont on vous a rempli, que des fils innocens oſent contredire un pere prévenu. J'en conviens, tout peut paroître ſuſpect dans la conduite de deux Princes ſi voiſins du Trône, que la triſte avanture de leur mere pourroit avoir irrités. Après tout, les préjugés ſont-ils des preuves infaillibles, & les ſoupçons des verités inconteſtables? L'ambition prématurée & l'impiété cruelle dont on nous accuſe, ſont des crimes trop énormes, pour être crûs ſur de ſimples préſomptions. Nous avons voulu, dit-on, ravir le jour à celui qui nous l'a donné. Le poiſon étoit déja tout prêt. Dieux Immortels! Sur quel indice, de mépriſables délateurs ont-ils pû nous déshonorer, juſqu'à nous imaginer capables d'un lâche aſſaſſinat. Nos mœurs, notre éducation, & le ſang qui coule dans nos veines n'auroient-ils pas dû les détromper? Où ſont les complices du prétendu empoiſonnement, les Miniſtres que nous avons corrompus pour l'exécuter, les témoins enfin qui dépoſent ſur une ſi déteſtable conſpiration? Tout ſe tait, perſonne ne ſe récrie, & nous ſommes coupables! Il nous eſt échappé quelques murmures, nous n'en diſconvenons pas; mais avons nous

De Rome l'an 745.
AUGUSTE EMPEREUR.
Conſuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

De Rome l'an 745. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

porté l'indiscrétion jusqu'à violer le respect dû à un pere? Telle est dans les Cours la mauvaise disposition des esprits. On regarde comme fait ce qu'on présume pouvoir être, & l'on y réalise ce qu'on s'imagine. Nous avons, il est vrai, donné des larmes à l'infortunée Mariamne. Qu'avons nous prétendu, sinon de justifier la mémoire d'une Reine, que des langues envénimées s'efforçoient de noircir? Mais nous avons formé des prétentions sur le Trône, du vivant même de celui qui s'y trouvoit établi: Vaine chimére! Nous serions nous exposés à en perdre l'espérance par des desirs précipités? Des assassins de leur pere n'auroient ils pas trouvé des obstacles à leur élévation dans la Cour de Jérusalem, parmi le Peuple de Judée, & n'eussent-ils pas été retenus par l'horreur que le Maître du Monde a pour le crime? Les terres & les mers se seroient soulevées contre nous, & les Lévites nous auroient interdit l'entrée du Temple, qu'un pere plein de Religion a rebâti. Nous avions une mere à vanger, dira-t'on, mais sa mort ne devoit-elle pas plûtôt retenir, qu'animer notre colére? Non, mon pere, non, les enfans qui sont sortis de vous, n'ont pas pusé dans votre sang la noirceur qui ne convient qu'aux scélérats. Malheureux que nous sommes! Nous ne pouvons renoncer à la vie sans nous charger du plus affreux déshonneur. Si nous demandons donc à vivre ce n'est que pour couler de tristes jours, dans le souvenir éternel d'avoir été soupçonnés du plus détestable des forfaits. A ces mots, on vit couler des yeux d'Aléxandre & d'Aristobule des torrents de larmes, qui touchérent jusqu'à leur accusateur.

Auguste avoit eu les yeux attachés sur Hérode tandis que son fils avoit parlé. Comme il étoit pénétrant, il avoit remarqué que le pere étoit ébranlé, & que le moment étoit propre à l'adoucir. D'ailleurs les Romains disposés autour du Tribunal marquoient tout à la fois leur indignation contre le Roi, & leur compassion pour les jeunes Princes. L'Empereur rompit donc le silence qu'il avoit gardé jusqu'alors, & prononça un Arrêt également favorable aux deux parties. *Aléxandre & Aristobule*, dit-il, *vous avez trop peu ménagé la sensibilité d'un pere, dont les bontés demandoient un retour d'affection plus marquée & moins suspecte. Moins fiers à l'avenir, conservez-vous dans les bonnes graces du Roi, & ne le contraignez plus à me rapporter ici de nouveaux mécontentemens. Pour vous, Hérode, ne prêtez plus des oreilles si faciles à la malignité des délateurs. Que vos soupçons cessent, & vous verrez renaître la tranquillité dans votre Cour, & le calme dans votre famille.* L'Empereur n'eut pas plûtôt achevé, qu'il fit signe aux deux fils de se prosterner aux genoüils de leur pere. Hérode les prévint & courut les embrasser. La réconciliation parut sincére, & n'auroit point été suspecte si elle avoit été durable. Antipatre avoit été témoin des scênes qu'Hérode avoit données au Camp d'Aquilée. Bien fâché de la justice qu'Auguste avoit renduë à ses fréres, il ne laissa pas de les en féliciter. Hérode de son côté, pour mieux dissimuler son chagrin, fit à l'Empereur un présent de trois cents talents. Sur le champ Auguste les fit distribuer à ses soldats au

De Rome l'an 745.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls,
C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

De Rome l'an 745. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

nom de Caïus César son petit-fils. Par-là il affectionna de plus en plus les troupes à ce jeune Prince qu'il destinoit à lui succéder. L'Empereur au reste ne se laissa pas vaincre par le Roi des Juifs en libéralité. Il lui accorda la moitié du revenu qui se tiroit des mines de cuivre dans l'Isle de Chypre, lui donna l'administration de l'autre moitié, & lui fit divers autres présents, qu'il accompagna des plus vives démonstrations d'une amitié sincére. Ensuite après l'avoir comblé de faveurs durant une agréable hospitalité, & lui avoir confirmé le droit de se choisir un successeur à son gré, il le renvoya dans la Judée avec ses trois fils. Hérode auroit vêcu aussi tranquille dans ses Etats qu'il étoit estimé au-dehors, s'il avoit été aussi bon pere, aussi bon mari, & aussi bon Roi qu'il étoit habile politique.

Dio. l. 55.

Cependant Tibére faisoit de grands progrès dans la Germanie. Après avoir passé le Rhin il suivoit les mêmes routes que son frére Drusus lui avoit frayées l'année d'auparavant. Il faut avoüer que Tibére trouva la victoire plus facile que s'il lui avoit fallu porter les premiers coups aux Germains. Dèja la terreur des armes Romaines avoit pénétré jusques sur les bords de l'Elbe. Les Sicambres, les Chérusques, les Cattes, & bien d'autres Peuples Barbares avoient été entamés.

Après tout les exploits de Drusus n'avoient été, pour parler ainsi, qu'une ébauche de sa victoire. Son expédition de l'année précédente avoit eu plus l'air d'une irruption Militaire qui jette l'effroi

en

en tous lieux, que d'une véritable conquête qui soumet les Nations & qui les asservit. Pour Tibére, il eut la gloire d'avoir fait porter le joug Romain à la Germanie. Un grand nombre de Peuples répandus sur les bords du Danube & ailleurs, depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe, envoya des Députés pour demander la paix. Il paroît qu'Auguste les reçut en personne, ces Députés, soit dans son Camp d'Aquilée, soit après s'être enfoncé plus avant dans les terres de la Germanie. Il semble même qu'il ait joint ses armes à celles de Tibére, ou que s'il fit la guerre séparément, il combattit par lui-même. Du moins nous sçavons qu'il se laissa donner par ses soldats le titre d'*Imperator*, & qu'il permit à Tibére de l'accepter par l'acclamation de ses troupes. A l'égard de la paix, Auguste refusa de l'accorder aux Germains avant qu'ils se fussent réünis en Corps de Nation pour la demander. Cependant les Députés des Provinces vaincuës furent partagés en différentes Villes, pour y attendre les derniéres résolutions de l'Empereur. Ce fut alors que l'ennui de se voir comme emprisonnés, & la rage d'avoir négocié sans fruit, leur fit prendre le parti du désespoir. Ils se donnérent tous la mort à eux-mêmes. Les Cattes seuls persistérent à vouloir la guerre. Ainsi le projet de paix s'évanoüit. Les Germains demeurérent donc en partie soumis & en partie résolus à conserver leur liberté. Dans la suite de l'Histoire, nous les verrons la vendre bien cher aux Romains. La Campagne finit; Auguste revint à Rome avec Caïus César son fils adoptif; mais

De Rome l'an 745.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

Eusèb. in Chron. Dio. l. 55. Suéton. in Octav.

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

avant que de quitter son Camp, il désigna Tibére Consul pour l'année suivante.

Nous l'avons dêja dit, tel est le sort des Princes qui parviennent à une extrême vieillesse ; ils ont la douleur de voir mourir autour d'eux leurs confidents les plus fidéles, & leurs courtisans les plus attachés. Mécéne avoit toûjours tenu à la Cour d'Auguste un rang distingué. Son zéle pour les intérêts d'Octavien son ami de tous les tems, lui avoit merité une des premiéres places dans l'estime & dans l'affection du [a] Souverain. Le déplaisir que Mécéne avoit eu de l'attachement scandaleux d'Auguste pour sa femme n'avoit mis que quelque intervalle de refroidissement entre eux. Mécéne trouva dans la dissolution où il se plongeoit un reméde à sa jalousie. Il méprisa Térentilla, & ne discontinua pas d'aimer Auguste. Ce n'étoit pas par ambition qu'il s'étoit attaché au dispensateur des graces. Il n'avoit jamais eu de goût pour les dignités, & content du titre de simple Chevalier Romain, il passoit ses jours dans une oisiveté, qui alloit jusqu'à la mollesse. On l'auroit pris pour un homme parvenu à cette parfaite [b] indolence, qui faisoit la béatitude des Epicuriens, si son assoupissement dans le plaisir

[a] Auguste avoit une amitié si tendre pour Mécéne, que lorsqu'il étoit malade il se faisoit transporter chez lui, pour trouver dans la vûë d'un ami si fidéle, & dans les charmes de sa conversation un soulagement à son mal.

[b] Quelques Auteurs ont attribué cette indolence de Mécéne, autant à la foiblesse de son tempérament, qu'au panchant de son cœur pour la volupté. Du moins on sçait de Pline le Naturaliste *L. VII.* qu'il fut pendant toute sa vie travaillé d'une

n'avoit cessé quand les besoins de l'Etat demandoient sa vigilance & son ministére, ou lorsqu'il s'agissoit de défendre César & de corriger ses défauts par des avertissements salutaires. Alors son zéle l'emportoit sur sa douceur, & il reprenoit Auguste sans ménagement. Les Historiens de Rome ont eu soin de conserver à la postérité un exemple mémorable de l'Empire que cet illustre favori sçavoit prendre à propos sur l'esprit de son Maître. Un jour que l'Empereur assis sur son Tribunal paroissoit prêt à condamner bien des gens à la mort, Mécéne qui panchoit toûjours vers la douceur, essaya de s'approcher du Trône. Ne pouvant fendre la presse il prit ses tablettes & écrivit dessus ces mots: *Leve-toi bourreau, & quitte la Séance*. Puis les ayant jettées sur les genoux du Juge irrité il disparut. Auguste qui alloit se déshonorer par un Arrêt injuste, fit grace aux accusés, & sçut bon gré à Mécéne de sa sincérité. Aussi ce sage Romain ne s'étoit-il jamais servi de son crédit, que pour protéger les malheureux, pour obtenir des bienfaits aux uns, & pour faire la fortune à d'autres. A l'égard de la sienne, il la négligeoit au point de s'attirer le reproche d'avoir enlevé à son Maître le plaisir de paroître reconnoissant. La mort sépara enfin ces deux amis, qu'un égal fond de probité avoit unis. Mécéne mourut un an ou environ après Drusus. Ce célébre Chevalier Romain, d'une illustre naiss-

fiévre lente qui le consumoit, que trois années avant sa mort il ne goûta plus les douceurs du sommeil, & que cette cruelle insomnie le conduisit enfin au tombeau.

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

Sueton. in Octav. c. 76. Macrob. l. 2. Saturn. cap. 4.

fance, puisqu'on le croyoit descendu d'un de ces Lucumons, qui avoient autrefois regné en Etrurie, joignoit tous [a] les vices de l'Epicurisme aux vertus de la Philosophie la plus rigide. Aussi délicat que la femme la plus molle, il usoit dans ses lettres & dans [b] ses écrits, en prose & en vers, d'un stile plein d'affectation & de mignardise. Il employoit volontiers les diminutifs des mots latins pour donner plus de graces à sa diction. Souvent Auguste le plaisantoit sur cette fausse politesse, & lui récrivoit dans un style aussi lascif que le sien. Cependant quelque énervée que fût l'élocution de Mécéne, il ne laissa pas d'approuver & d'estimer des Poëtes, dont le langage su-

[a] On l'accuse sur-tout d'avoir passé les bornes de l'amitié pour le Comédien Bathylle, & pour de jeunes enfans dont on le soupçonna d'avoir corrompu l'innocence. Tacite & Sénéque lui ont reproché avec raison, une passion si monstrueuse, & ses privautés illicites avec des femmes mariées qu'il se faisoit gloire de séduire. La plûpart des Ecrivains qui ont tracé son caractére ne lui font pas plus de grace sur son luxe & sur ses profusions. Son goût pour les pierreries & les bijoux rares l'engagea dans des dépenses énormes. Il porta si loin la manie en ce genre de curiosités, qu'il avoit à ses gages & à son service, un affranchi uniquement destiné à polir ses pierres prérieuses & à les enchasser dans de l'or, comme le fait entendre une ancienne inscription conçûë en ces termes: C. IVNIO THALATIONI. C. MAECENATIS LIBERTO FLATVRARIO. SIGILLIARIO, &c. Aussi apprend l'on de Pline *L.* 2. qu'il avoit composé un Traité sur la nature & les différentes espéces de pierres prétieuses. Tous les Historiens se sont accordés pour publier la somptuosité de sa maison, la beauté de ses jardins, la délicatesse de sa table, où par un rafinement singulier il faisoit servir de jeunes Asnons comme un mets exquis.

[b] Priscien *L.* 10. Sénéque, *Ep.* 92. & Izidore, *Orig. L.* 19. reconnoissent Mécéne pour auteur de différents Ouvrages, entre autres d'une Histoire des Animaux, d'un Journal de la vie d'Auguste, d'un Traité sur l'art d'écrire par abbréviation, de deux Tragédies, l'une qui avoit pour titre *Octavie*, & l'autre *Prométhée*.

blime approchoit de celui des Dieux. Virgile, Horace, & bien d'autres Sçavans eurent la meilleure part à son affection. Il les fit connoître à la Cour, les y protégea, & les enrichit de ses bienfaits. Par-là sa réputation a passé jusqu'à la postérité la plus reculée. Elle est presque aussi étenduë que celle d'Auguste, & l'on a donné le nom de *Mécéne* à tous les protecteurs des gens de Lettres. C'est à cette même année que les Ecrivains de Rome fixent la mort d'un Caïus Cæcilius Isidorus, qui après avoir perdu une partie de son bien pendant les guerres civiles, laissa par testament à ses héritiers des richesses immenses. Ils eurent à partager entre eux quatre mille cent seize Esclaves, trois mille six cents paires de bœufs; deux cents cinquante-sept mille piéces de bétail, & en espéces sonnantes soixante millions de petits sesterces, c'est-à-dire, environ sept millions cinq cents mille livres de notre monnoye, sans compter près de cent cinquante mille livres que Cæcilius avoit destinées pour fournir aux frais de ses funérailles.

De Rome l'an 745. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. MARCIUS CENSORINUS, & C. ASINIUS GALLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 41.

Plin. l. 33. c. 10.

La mort d'Horace suivit de près celle de Mécéne. Celui-ci avoit perdu la vie vers le mois de Septembre, celui-là mourut le 27. de Novembre dans la même année, âgé de cinquante-sept ans. Fut-ce de douleur d'avoir perdu un patron si généreux? Quoiqu'il en soit, la perte de l'un & de l'autre fut presque également sensible à Auguste & à sa Cour. Le premier étoit un habile courtisan & un politique éclairé. Le second un homme de plaisir, d'une conversation agréa-

De Rome l'an 745. Auguste, Empereur. Consuls, C. Marcius Censorinus, & C. Asinius Gallus.

De l'Empire Romain, An. 41.

Suet. in vitâ Horat.

ble, d'un esprit élevé, & d'un goût sûr dans tous les genres de Littérature. Petit-fils d'un esclave, & fils d'un affranchi, Horace avoit suivi le parti de Brutus dans la guerre de Philippes. Tout issu qu'il étoit d'un Marchand de chair salée, il avoit servi en qualité de Tribun Militaire. Comme il se trouvoit plus propre à cultiver les Muses qu'à s'illustrer dans la guerre, il avoit ignominieusement tourné le dos & jetté ses armes après le combat. Retourné au parti d'Auguste & reçû en grace par l'intercession de Mécéne, il devint l'adorateur & le panégyriste de l'Empereur. Aussi le Maître du Monde l'honora-t'il d'une affection particuliére. Auguste le demanda à Mécéne dont il étoit le commensal, pour en faire son Sécretaire du Cabinet. Un Epicurien comme Horace appréhenda la gêne d'une fonction laborieuse, & s'en excusa. Auguste n'en fut point offensé. Il attribua ce refus au libertinage du génie poëtique, qui ne peut souffrir de contrainte. L'Empereur ne cessa point de le traiter en ami, & lui écrivit des lettres avec une familiarité qui marquoit un excês de bienveillance. Il l'appelloit quelquefois un *aimable débauché*, & plus souvent un *joli petit homme*. En effet Horace étoit d'une fort petite taille, & si l'on s'en tenoit à son éxagération poëtique, il n'étoit haut que de deux piés. Aussi l'Empereur en se plaignant gracieusement à lui, de ce que ses Odes étoient trop courtes, *Avez-vous peur*, lui disoit-il, *que vos piéces de Poësies ne paroissent plus grandes que vous*? Quelque agrément qu'Horace trouvât à la Cour il aimoit la solitude,

Sa belle maison de campagne proche de Tibur lui servoit moins de délassement après les fatigues de la Ville, que d'un agréable séjour. Il n'en sortoit guéres que pour des visites de bienséance ou par volupté; car il alloit passer les hyvers à Tarente. Reconnoissant envers Auguste son bienfaicteur il imita Mécéne, & par son testament il le fit comme lui son légataire universel. La mémoire d'un si grand Poëte sera éternelle, & les lauriers qu'il cüeillit sur le Parnasse ne flétriront jamais. Que ne fut-il moins licentieux dans ses Ouvrages, & pourquoi la pureté de ses mœurs n'égala-t'elle pas celle de son stile!

De Rome l'an 746. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & CN. CALPURNIUS PISO, DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 42.

Le changement de Consuls fit oublier à Rome la tristesse que la mort de Mécéne & d'Horace y avoit répanduë. Les Calendes de Janvier ramenérent la joye dans la Ville, & l'année commença par un spectacle magnifique, & depuis longtems inusité. Le jour même que Tibére prit pour la seconde fois possession du Consulat, avec Cn. Calpurnius Piso son Collégue, le premier fut honoré d'un Triomphe dans les formes, & non pas comme l'année précédente d'une simple *Ovation*. Depuis qu'Auguste avoit pris les rênes de l'Empire, on n'avoit point vû d'autre Triomphateur entrer à Rome avec tout l'appareil de l'ancienne pompe. Les Généraux subalternes n'avoient fait la guerre & n'avoient vaincu que sous les auspices de l'Empereur. De-là Rome & le Maître qui la dominoit avoient conclu, qu'il n'appartenoit plus à des Commandans subordonnés d'obtenir les mêmes honneurs Militaires, que ceux à qui le

Dio. l. 55.

De Rome l'an 746.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & CN. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 42.
Velles. Paterc. L. 2. & Eusebius in Chronic.

Peuple & le Sénat les avoient accordés sous la République. Ceux-ci avoient combattu en Chef & sans dépendance. Le Triomphe proprement dit, fut donc une prérogative qu'on ne réserva qu'à Auguste, comme au Généralissime de toutes les armées Romaines. De-là le Sénat venoit tout récemment de décerner le Triomphe à l'Empereur après son retour de Germanie. Il y avoit partagé les exploits de Tibére ; mais rassasié de gloire il avoit refusé de Triompher. En sa place & par indulgence pour le fils de sa femme, il fit ordonner le Triomphe en faveur de Tibére. Tout se fit dans les formes juridiques de l'ancien tems, Du consentement d'Auguste, Tibére écrivit de sa Province au Sénat pour lui demander le Triomphe. Il séjourna au faux-bourg de Rome après son arrivée, & les Peres Conscripts furent convoqués hors des murs dans la Basilique Octavienne. Le jeune Vainqueur y fit le récit de ses conquêtes, & la pompe Triomphale lui fut décernée sans opposition. La considération qu'on avoit à Rome pour le gendre de l'Empereur, pour le fils de l'Impératrice, & pour le mari de Julie, redoublérent l'empressement des Romains à honorer la fête. Les boucliers, les armes des Germains, & les trophées remportés sur eux, furent revêtus de lames d'or & d'argent. Les Rois captifs, qui dans leur humiliation portoient encore sur le visage les marques de leur ancienne fierté étoient couverts de plus magnifiques habits que ceux qu'ils portoient sur le Trône dans leur Païs. La représentation du Rhin ayant la tête ombragée de roseaux, fut

Ovid. de Ponto. l. 3. Ep. 4.

fut donnée en ſpectacle, & les eaux qui couloient de ſon urne parurent teintes de ſang. Enfin Livie n'avoit rien épargné pour donner de la magnificence au Triomphe de ſon fils. Ce fut avec ce nombreux cortége de priſonniers de guerre, de gens portant des trophées, & des figures de Villes vaincuës que Tibére entra dans Rome, porté ſur un Char & ſuivi de ſes Légionaires. Fut-il le premier qui triompha depuis le regne d'Auguſte, ou non? C'eſt ce que nous n'oſerions aſſûrer, quoiqu'en diſe un Hiſtorien. Du moins depuis long-tems nul Triomphe n'avoit paru plus magnifique.

De Rome l'an 746.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls,
TIB. CLAUDIUS NERO, & CN. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 42.
Sueton. in Aug.

Les ſoins du Conſulat n'obligérent pas Tibére à reſter dans ſa Capitale. De nouveaux ordres de l'Empereur le firent bien-tôt repartir pour la Germanie. Sans doute que quelques Peuples indociles avoient fait renaître les troubles dans cette Région nouvellement conquiſe. Il paroît que le Lieutenant Général & le Miniſtre de Céſar appaiſa la ſédition; mais qu'il ne pouſſa pas ſes exploits plus loin que l'année derniére. Auguſte ne le ſuivit pas en campagne. Il s'adonna tout entier à faire de nouveaux établiſſements dans Rome.

Dio. l. 55.

Cette Capitale avoit été depuis peu fort endommagée par un furieux incendie, qui conſuma grand nombre de beaux édifices du côté de la grande place. On attribua ce funeſte événement aux débiteurs inſolvables, qu'on diſoit avoir été les incendiaires dans le deſſein de profiter de la confuſion & du déſordre pour ſe délivrer de l'op-

De Rome l'an 746.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Confuls, TIB. CLAUDIUS NERO, & CN. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 42.
Publius Victor in Descript. Urb. Rom.
Horat. Sat. 8. l. 1.

preſſion où ils étoient tenus par leurs créanciers.

Ce fut alors que par une nouvelle diſtribution il pourvût à la Police & à la ſûreté de la Ville. Autrefois elle n'avoit été partagée qu'en quatre quartiers par le Roi Servius Tullius. Augmentée depuis par le concours de tous les Peuples du Monde, Auguſte la diviſa en quatorze Régions, où il établit autant de Magiſtrats ou de Commiſſaires de quartiers, *Curatores Vicorum*, qui veillérent ſur les incendies & ſur la propreté des ruës. Entre autres prérogatives attachées à leurs Charges, ils eurent celles de porter la robbe réſervée aux Magiſtrats, & d'être eſcortés de deux Licteurs; & afin qu'ils ne manquaſſent pas de ſecours dans l'exercice de leur emploi, l'Empereur mit à leur diſpoſition les ſix cents Eſclaves, qui auparavant étoient attachés au ſervice des Ediles pour ſemblables fonctions. Selon la diviſion faite par Auguſte, chacun de ces Magiſtrats eut ſon guet public & ſa Juriſdiction ſéparée, afin que l'ordre y fût mieux obſervé. Mais l'inſpection générale des quatorze quartiers appartenoit toûjours, ſelon que le ſort en décidoit, ou aux Commiſſaires mêmes, ou aux Tribuns du Peuple, ou aux Préteurs.

On aſſûre que dans le cours de cette année Auguſte amplifia Rome du côté de la Porte Eſquiline, & qu'il enferma de murailles un champ fort étendu, qui ſervoit de Cimetiére à la plus vile populace. Il eſt plus certain encore qu'il fit la dédicace d'un édifice extrémement vaſte & pourtant couvert. Ce lieu ſitué dans le Champ de Mars s'ap-

pelloit [a] *Diribitorium*, parce qu'on y faisoit les revûës, & qu'on y payoit la solde aux Légionaires, que l'on y rassembloit avant que de les conduire en païs ennemi. Ce magnifique bâtiment avoit été commencé par Agrippa, & l'Empereur venoit de l'achever. Il étoit difficile de concevoir comment on avoit pu asseoir un toît sur des murs si éloignés les uns des autres. L'architecture alors étoit arrivée à un haut point de perfection. Cependant ce surprenant ouvrage ne put résister aux injures du tems. Le *Diribitorium* ne fut bientôt plus qu'une aire découverte ; mais si spatieuse, qu'on y donna souvent des spectacles au Peuple. Ainsi pour la décoration entiére du Champ de Mars, il ne resta guéres à perfectionner que le Portique de Paula sœur d'Agrippa, que cette illustre Romaine avoit commencé à ses frais. Ce fut au Champ de Mars, si fort orné par les libéralités de la Famille Vipsania, qu'Auguste résolut de renouveller la mémoire d'Agrippa son ami, & presque son Collégue de l'Empire. Il ordonna des Jeux Funéraires en son honneur, dans l'enclos que cet illustre mort avoit superbement construit ; pour y recevoir les suffrages du Peuple. On y forma une arêne, où des Gladiateurs combattirent d'abord deux à deux, ensuite par bandes. Il y eut ordre aux spectateurs de ne paroître dans l'assemblée qu'en habits de deüil, sans excepter même Caïus & Lucius Césars. Auguste fut le seul qui s'éxempta de la Loi générale. Il se mon-

De Rome l'an 746.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
TIB. CLAUDIUS NERO, & CN. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 42.

Dio l. 55.

[a] C'étoit une grande salle de cent piés de long, située au même endroit où est à présent le Collége Romain.

De Rome l'an 747.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
C. ANTISTIUS VETUS, & D. LÆLIUS BALBUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 43.

tra dans l'Amphithéâtre avec ses habits ordinaires, & marqua par cette distinction la différence qu'il falloit mettre entre le Souverain & ses plus illustres Sujets.

Il est croyable cependant qu'Auguste eut encore intention de mortifier ses petits-fils qu'il destinoit à l'Empire, lorsqu'il ne leur permit d'assister aux spectacles qu'habillés de noir, comme le reste des Citoyens. Du moins il avoit reçû des jeunes Princes certains mécontentements secrets avant l'année que Caïus Antistius & D. Lælius Balbus prirent possession du Consulat. Caïus & Lucius Césars croissoient en âge, & les vivacités de leur adolescence se faisoient sentir, même au pere qui les avoit adoptés. Lucius le second des fils que Julie avoit eus d'Agrippa, porta la hardiesse, jusqu'à demander avec instance que Caïus son frére, âgé seulement de quinze ans, fût élevé à la dignité Consulaire pour l'année suivante. Lucius cachoit sa propre ambition sous la Requête qu'il présentoit à l'Empereur. Il espéroit qu'à son tour il obtiendroit à pareil âge le passe-droit qu'il demandoit pour son aîné. La circonstance du lieu & du tems, où le jeune téméraire venoit de faire à son grand-pere une proposition si peu sensée, augmentoit sa faute. Sans en avoir obtenu la permission de ses Gouverneurs, il étoit entré brusquement au Théâtre où l'Empereur étoit assis. Fier des applaudissements que les Spectateurs donnérent lorsqu'il arriva pour prendre sa place, il lui avoit fait en public sa demande avec je ne sçai quel air de fierté. Au-

guste fut étonné de l'audace de son petit-fils, & comprit que Caïus & Lucius étoient d'intelligence pour aspirer aux premiers honneurs avant le tems. L'Empereur n'étoit pas d'un caractére à souffrir dans ses enfans une ardeur prématurée pour les grands emplois, quelque tendresse qu'il eût pour eux. Il appréhenda pour lui-même une si violente saillie des deux jeunes ambitieux. Ce fut en cette occasion qu'Auguste dit, qu'il souhaitoit ardemment de n'être jamais obligé comme autrefois d'élever personne au Consulat avant qu'il eût atteint l'âge de vingt-deux ans. Sur les instances réïtérées que lui firent les jeunes Princes, il leur répondit d'un ton de Maître, qu'un emploi de cette importance ne convenoit point à un âge dominé par les défauts qu'ils devoient eux-mêmes corriger. *Votre présomption*, ajoûta-t'il, *Vous rend indignes d'une Magistrature, qui suppose dans celui qui en est revêtu, une modération & une sagesse à toute épreuve.* Cependant Auguste ne put se défendre d'accorder quelque chose à la tendresse paternelle. Il permit à Caïus César, de prendre séance parmi les Sénateurs, & de s'asseoir au même rang qu'eux pendant la solemnité des Jeux & des autres Spectacles. Mais pour réprimer les saillies de leur ambition & pour en prévenir les suites, le sage Monarque s'appliqua plus que jamais à rabaisser l'orgüeil de ses petits-fils. Tibére avoit toûjours été pour eux un objet de jalousie. Auguste l'aggrandit & l'approcha de la dignité Impériale autant que la prudence le lui permit. Outre son

De Rome l'an 747.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. ANTISTIUS VETUS, & D. LÆLIUS BALBUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 43.
Dio. l. 55.

De Rome l'an 747. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. ANTISTIUS VETUS, & D. LÆLIUS BALBUS.

De l'Empire Romain, An. 43.

Velles. L. 2. Zonaras, & Sueton. in Aug.

Consulat & son Triomphe de l'année précédente, il l'associa à la dignité de Tribun du Peuple pour cinq ans. Par ce nouveau grade le gendre d'Auguste devint presque aussi puissant que l'avoit été Agrippa. Tant d'honneurs ne consolérent pas Tibére des chagrins que lui donnoit Julie. Elle ne gardoit plus aucunes mesures, & elle se livroit aux derniers excès. Les considérations les plus capables de la retenir étoient impuissantes contre les boüillantes saillies de sa passion. Enfin son infamie devenoit publique; mais il étoit dangéreux de s'en plaindre à un pere crédule, qui ne vouloit reconnoître dans sa fille que de l'enjouëment & de la legéreté, sans aucun mêlange de déréglement. Tibére versoit donc des larmes en secret, & retenu par son ambition, il craignoit un divorce qui pourroit mettre obstacle à sa fortune. Iulus Antonius fils de Marc-Antoine, & Quinctius Crispinus autrefois Consuls, les deux principaux favoris de sa femme, étoient un objet d'exécration aux yeux de l'infortuné mari. Cependant il n'osoit s'en vanger, crainte de faire trop d'éclat & d'irriter le Souverain. Heureux à la Cour & en faveur auprès du Maître; mais malheureux dans le domestique, Tibére attendoit le moment propre à quitter Rome, & à se délivrer de ses jalousies.

Tout se préparoit, ce semble, à favoriser le dessein que Tibére avoit conçû. Depuis la mort de Tigrane l'Arménie avoit renoncé à l'asservissement où elle avoit été réduite sous l'Empire des Romains. L'Arménien avoit pris des intelligen-

ces avec le Roi des Parthes. C'étoit une occasion pour Tibére d'obtenir d'Auguste la conduite des armées Romaines en Orient, & d'aller oublier Julie dans une Région éloignée. D'ailleurs de nouvelles factions avoient troublé le repos de la Judée. La Trachonitide, dont Auguste avoit accordé le Domaine au Roi Hérode, avoit pris les armes contre son Souverain, & après avoir été châtiée de sa révolte, elle avoit eu recours à Obodas Roi d'Arabie. Le Prince Arabe avoit pris les devants à Rome, il avoit envoyé son Ministre Syllæus à Auguste, pour se plaindre des véxations du Roi de Judée, & avoit trouvé grace auprès de l'Empereur. Le courroux d'Auguste contre Hérode étoit allé au point de lui mander, *Que jusqu'alors il l'avoit consideré comme un ami, mais que bientôt il le traiteroit en Sujet.* Ces broüilleries faisoient espérer à Tibére, que dans peu il pourroit passer dans la Phénicie pour y commander les Légions Romaines. Il présumoit encore qu'Auguste pourroit se passer de lui à Rome. C. César ne devoit pas tarder à prendre la robbe virile. Il passoit quinze ans, & n'attendoit que la dix-septième année commencée, pour quitter la *Prétexte*, & pour se revêtir de la *Toge*, qu'on appelloit *Pure*, parce qu'elle n'étoit pas ornée d'un bordé de pourpre, comme les habits que les jeunes Romains avoient coûtume de porter dans l'enfance. Après cette cérémonie Tibére ne doutoit pas que l'Empereur ne lui accordât son congé. Il remarquoit de plus, que quelque semblant qu'eût fait Auguste d'humilier ses deux petits-fils, il

De Rome l'an 747.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. ANTISTIUS VETUS, & D. LÆLIUS BALBUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 43.
Jos. l. ant. 16. c. 11.

De Rome l'an 747. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. ANTISTIUS VETUS, & D. LÆLIUS BALBUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 43. Tacit. ann. I.

étoit dans la résolution de les faire désigner Consuls au même âge, qu'il l'avoit été lui-même; c'est-à-dire, à vingt ans. Tibére avoit été témoin de l'empressement qu'avoit eu l'Empereur à faire déclarer Caïus César [a] *Prince de la jeunesse*. Les premiers Empereurs donnérent solemnellement ce titre à leurs fils, ou à ceux qu'ils avoient destinés pour être leurs successeurs à l'Empire. Celui qui étoit honoré d'un si beau nom, avoit la jeune Noblesse de Rome à ses ordres. Elle se formoit sous ses enseignes dans le Champ de Mars aux exercices Militaires; & sur-tout dans les Jeux Troyens le Prince de la Jeunesse étoit à la tête des combattans, qui le reconnoissoient comme leur

[a] Que Caïus César, & après lui Lucius son frére ayent été déclarés PRINCES DE LA JEUNESSE, c'est un fait attesté par les Monuments Historiques & par les anciennes Médailles; en particulier par celle que nous produisons aux yeux du Lecteur. On y voit l'un & l'autre Prince, & tout autour l'inscription C. ET. L. CAESARES AVG. F. COS. DES. PRINC. IVVENT. Il ne s'agit plus que de sçavoir ce que signifioit ce titre d'honneur. Sous la République florissante les plus distingués d'entre les jeunes Chevaliers Romains, furent nommés *Princes de la Jeunesse*. Tite-Live leur donne le même nom au Livre XLII. *c. 61. Equites illi Principes juventutis*. Aussi Juvenal, Sat. IV. v. 32. a-t'il rendu ces termes *Princeps juventutis* qu'on lit sur une Médaille de Domitien, par ceux-ci, *Princeps equitum*. En effet la jeune Noblesse étoit comprise dans l'Ordre des Chevaliers Romains, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge requis par les Loix pour prétendre aux dignités. A la tête de cette jeunesse, soit dans la revûë que faisoit le Censeur, soit dans les carrousels des Jeux Troyens, étoit le *Princeps juventutis*, revêtu de la Prétexte ou de la Robbe Triomphale, comme on l'apprend de Tacite au douziéme Livre des Annales *cap.* 5. L'inspection seule d'une Médaille de l'Empereur Sévére, qui représente trois jeunes Cavaliers, dont le premier est dans l'attitude d'un homme qui commande; & la légende *Princ. juvent.* appuyent notre explication. Il est manifeste que ce revers n'est qu'un tableau racourci des courses à cheval qui se faisoient aux Jeux Troyens.

Voyez la VII. Planche des Médailles.

Chef.

Chef. Ce titre n'avoit été accordé que rarement pendant que la République subsista; mais sous les Empereurs il devint assez commun aux jeunes Princes de la Famille Impériale. Toutes ces considérations engagérent Tibére à prendre le parti de la retraite. L'opprobre que sa femme répandoit sur sa personne, & les projets de son ambition presque ruinés, lui causérent un dégoût de Rome, dont il ne fut pas maître. Cependant il patienta, dans la crainte de déplaire à l'Empereur, & à Livie sa mere. Le mari de Julie attendit donc des événemens un prétexte favorable pour abandonner la Cour.

Le changement de Consuls n'adoucit pas les mécontentements de Tibére. Il ne servit même qu'à l'augmenter. Il plut à Auguste de se faire nommer Consul pour la douziéme fois, & de prendre pour Collégue Lucius Cornélius Sylla. Tibére pénétra les intentions de l'Empereur, & ne tarda pas à se convaincre qu'il ne s'étoit encore une fois chargé du Consulat, que pour faire plus d'honneur à Caïus César l'aîné de ses petits-fils. Dans cette année-là même Caïus se disposoit à prendre la robbe virile. Il devoit être bien plus glorieux au jeune Prince d'en avoir été revêtu par un Consul publiquement, & en présence du Peuple assemblé. Tibére devina juste. Auguste souhaita de présider à une si magnifique cérémonie, & de donner par-là une marque de sa tendresse à celui qu'il destinoit à devenir l'appui de sa vieillesse, & son successeur après sa mort. Pour cela seul l'Empereur s'étoit

De Rome l'an 748.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, AUGUSTE CÉSAR, & CORNELIUS SYLLA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 44.
Ovid. Fast. l. 3. & Suet. in Aug.

attribué le Consulat, qu'il avoit constamment refusé depuis dix-sept ans. Lors donc que le septiéme de Mars fut arrivé, jour marqué pour faire sortir Caïus de l'enfance & pour le faire entrer dans la carriére des honneurs, le grand-pere suivi de son petit-fils parut dans la Place publique au haut de la Tribune; il montra au Peuple ce beau Prince, & à sa vûë tout Rome en conçût les mêmes espérances que Julie & qu'Auguste. La phisionomie de Caïus étoit heureuse. On appercevoit dans les traits de son visage & dans l'aimable vivacité qui brilloit dans ses yeux, la douceur & la fierté d'Agrippa son pere, mêlées avec les graces de sa mere. La courte harangue que fit l'Empereur pour le recommander au Sénat & à la Commune, fut suivie des acclamations de tout le Peuple. Lorsque son grand-pere l'eut revêtu de la Toge virile, il le combla de tous les honneurs qui convenoient à son âge. Il le désigna pour être Consul dans cinq ans, lui donna place au Sénat, & le nomma Pontife subalterne (car Auguste ne se défit jamais du Souverain Pontificat.) Ce fut alors pour le plus tard, ou pour le plus tôt deux ans auparavant, que l'Empereur fit fermer le Temple de Janus. Aussi la naissance du Dieu de Paix approchoit, & JESUS-CHRIST le desiré des Nations alloit bien-tôt reconcilier le Ciel avec la terre.

Ex titulo statuæ apud Pighium.

Vel. Pat. l. 2.

Les orages que les désordres de Julie, & que la nouvelle gloire de Caïus César avoient excités dans le cœur de Tibére n'étoient pas appaisés. Ce mari & ce politique jaloux prit enfin son parti.

Il obtint quoiqu'avec peine la permission d'aller faire la guerre en Orient pour calmer les troubles d'Arménie. Mais Tibére cachoit un autre dessein. Il fit des instances incroyables pour obtenir son congé. Livie s'opposoit par ses larmes & ses priéres au départ de son fils. L'Empereur de son côté se plaignoit au Sénat dans les termes les plus tendres, de ce qu'il vouloit l'abandonner. Sur le premier refus Tibére fut quatre jours sans prendre de nourriture. Enfin il força l'Empereur & Livie à le laisser partir. Les marques de mécontentement qu'il donna à son départ ne firent rien augurer d'avantageux au sujet de son absence. En effet sa résolution étoit dêja prise, de se retirer à Rhodes, d'y attendre la mort de l'Empereur qui devenoit vieux, de se former un parti en Orient, & de disputer de là l'Empire aux petits-fils d'Auguste. Il s'étoit persuadé qu'on ne pourroit se passer de lui à Rome, & que son absence le rendroit plus considérable à mesure qu'elle le rendroit plus nécessaire. Mais on ne peut douter que les effroyables désordres de Julie sa femme n'ayent été la principale raison qui le força enfin de prendre le parti de la retraite. Il n'osoit répudier cette épouse infidelle, dans la crainte de s'attirer la disgrace d'Auguste. D'ailleurs il n'ignoroit pas que Julie n'oublioit rien pour le ruiner dans l'esprit de son pere. En effet, dans les Lettres qu'elle écrivoit à l'Empereur, Lettres qui passoient pour avoir été dictées par ses amants, elle ne laissoit échapper aucune occasion de lui faire un portrait odieux de Tibére. Ce-

De Rome l'an 748.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, AUGUSTE CESAR, & CORNELIUS SYLLA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 44.

De Rome l'an 748. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CÆSAR, & CORNELIUS SYLLA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 44.

pendant le Prince colora son départ & son séjour à Rhodes d'un prétexte spécieux. *Je fais aujourd'hui*, disoit-il aux gens qu'il vouloit tromper, *ce que fit autrefois le Grand Agrippa dans une circonstance pareille. Admis dans une participation de l'Empire presque égale à celle du Souverain, il se retira à Mitylenes, pour ne point faire d'ombrage à Marcellus son rival. Auguste par le Tribunat qu'il m'a accordé pour cinq ans, m'a si fort élevé, que je crains d'obscurcir les nouveaux Astres qui s'élevent à la Cour. Ne paroissons pas vouloir éclipser Caïus & Lucius Césars. Peut-être que leur jalousie troubleroit la Famille Impériale. Retirons-nous, & respectons la tranquillité d'un beau-pere & du mari de ma mere.* Après tout, ce discours artificieux n'étoit qu'un déguisement. Tibére se trahit lui-même par la conduite qu'il tint à Rhodes. A la verité durant les premiers mois de son arrivée dans une Isle abondante alors en délices, il parut n'avoir d'autre soin, que de joüir du bon air qu'on y respire. Il n'affecta nulle magnificence, ni dans ses appartemens, ni dans son escorte, ni dans ses équipages. On l'auroit pris pour un simple particulier qui n'auroit établi sa demeure à Rhodes, que pour y goûter une vie tranquille, ou pour y rétablir sa santé. Son unique occupation fut de parcourir les Académies, où la jeunesse étoit formée aux exercices de l'esprit & du corps. Il rendoit des visites aux habitans de l'Isle, sur-tout aux malades, & les traitoit presque d'égaux. Il sembloit qu'il avoit oublié la qualité de gendre d'Auguste, & sa dignité alors éminente de Tribun du Peuple. Il n'en

Suet. l. 3. c. 10. & 11.

fit qu'une fois les fonctions, pour punir un Philosophe insolent, qui dans la dispute s'étoit échapé jusqu'à lui manquer de respect. Sa précaution alloit jusqu'à écarter les visites des grands Seigneurs Romains, que des Charges ou des Commissions de l'Empereur attiroient au Levant. Il affectoit de passer pour un homme disgracié, dont on devoit éviter le commerce. Cependant une si grande modestie ne se soûtint pas pendant le long séjour qu'il fit à Rhodes, (car il y demeura sept ans.) Là il reçût les visites des Gouverneurs & des Ambassadeurs qu'Auguste envoyoit en Syrie & ailleurs, & tâcha de se les rendre favorables. Il demanda même par leur entremise son retour à Rome & ne put l'obtenir. Auguste lui fit dire, que puisqu'il avoit eu tant d'empressement à quitter ses proches il pourroit long-tems se passer de les voir. Mais laissons Tibére languir dans le lieu de sa retraite, & retournons à la Capitale du Monde, & à la Cour d'Auguste.

Caïus César devenoit tous les jours plus capable de soûtenir le poids des affaires. Auguste apprenoit à se passer de son gendre, & trouvoit dans son fils un sujet propre à être formé aux fonctions du ministére. Il l'envoya donc dès-lors avec son frére visiter les Provinces voisines de Rome, pour y faire un léger apprentissage du Gouvernement. C'est ainsi qu'il préparoit ses enfans à être un jour les héritiers de ses vertus, & de sa Souveraineté. Tandis que Caïus & Lucius parcouroient les Provinces de l'Italie, Hérode songeoit à se rétablir dans les bonnes graces du *Jos. Ant. l. 16. c. 15. & 16.*

De Rome l'an 748. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CESAR, & CORNELIUS SYLLA. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 44.

Maître de l'Univers. Syllæus l'avoit noirci dans l'esprit d'Auguste, sur les mauvais traitemens qu'il faisoit souffrir aux fils de Mariamne. La Lettre foudroyante qu'Hérode en avoit reçûë l'avoit consterné. Il envoya donc à Rome un Ambassadeur tout propre à détruire les mauvaises impressions qu'on avoit données de lui à l'Empereur. Ce Député fut le célébre Nicolas de Damas, aussi grand Orateur qu'il étoit négociateur habile. Celui-ci n'osa pas d'abord se déclarer le défenseur d'Hérode. Les préventions d'Auguste contre lui étoient trop fortes. Il prit un détour & se fit l'accusateur de Syllæus. Par un hasard imprévu, quelques Arabes sujets d'Obodas & mécontents de son Ministre, c'est-à-dire, de Syllæus, étoient venus porter leurs plaintes à l'Empereur; tant le pouvoir des Romains étoit redouté jusqu'aux extrêmités du monde! L'Ambassadeur d'Hérode se joignit aux Arabes mécontents, découvrit par leur moyen les fourberies de Syllæus, justifia parfaitement Hérode, & fit sentir à Auguste qu'on l'avoit surpris par de fausses accusations. Nicolas de Damas fit plus. Après avoir remis à l'Empereur les présents du Roi de Judée, & entre autres une Couronne d'or, il lui exposa les nouveaux chagrins qu'Aléxandre & qu'Aristobule avoient causés à leur pere. Enfin le sçavant Orateur ménagea tellement les intérêts de son Maître, qu'Auguste rendit à Hérode son amitié. Il lui en donna des marques par la Lettre obligeante dont il l'honora. Il alla jusqu'à lui permettre de disposer de ses enfans à son gré,

& de les juger lui-même en dernier ressort. Pour Syllæus condamné à mort il fut renvoyé en Arabie, avec ordre de le traîner au supplice si-tôt qu'il auroit acquitté ses dettes. Ce fut ainsi que le Roi des Juifs par la nouvelle considération qu'il eut à Rome, devint formidable à sa famille, à ses sujets, & à ses voisins. Plus heureux mille fois s'il n'avoit pas abusé de son crédit, pour devenir un mauvais pere & un tyran! Il faut avoüer qu'une partie de la haine que la Nation Sainte conçut contre Hérode, doit retomber sur Auguste.

En effet l'antiquité ne nous a laissé aucun événement plus considérable sous le nouveau Consulat de Calvisius & de Passienus, que la mort d'Aléxandre & d'Aristobule. Auguste & les Gouverneurs Romains qu'il avoit envoyés en Syrie y eurent trop de part, & y joüérent de trop indignes rôles pour ne lui pas donner place dans le corps de l'Histoire Romaine. Si-tôt qu'Hérode eût reçû la permission de disposer en maître du sort de ses deux aînés, il rappella dans sa mémoire tout ce que de faux rapports lui avoient fait appréhender de la conduite des fils de Mariamne. Certain Grec, nommé Eurycles, né à Lacédémone, grand fourbe & dangereux flatteur s'étoit glissé dans la Cour de Jérusalem. Antipatre l'y avoit introduit, pour être son espion auprès de ses fréres, & le délateur des calomnies, qu'ils forgeoient ensemble au désavantage d'Aléxandre & d'Aristobule. Eurycles s'insinua donc dans la confidence d'Aléxandre, tira ses secrets,

De Rome l'an 749. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. CALVISIUS SABINUS, & L. PASSIENUS RUFFUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 45. *Jos. Ant. l. 16. c. 16.*

leur donna de mauvais tours, & s'en servit pour noircir dans l'esprit du Roi deux fils innocens, qui n'avoient à se reprocher qu'un peu trop de franchise. Les plaintes qu'ils avoient faites à Eurycles sur la mort de leur mere devinrent dans son imagination, autant d'attentats dêja formés contre la vie d'Hérode. Il en avertit le Roi soupçonneux, & l'exhorta de se précautionner contre les embûches de ses enfans. Sur le champ Hérode récompensa de cinquante talents la calomnie du délateur. Antipatre ne fut guéres moins libéral à l'égard d'un homme qui l'avoit servi à décrier ses fréres. Alors le Grec enrichi par les présens de la Cour & d'Aléxandre même qu'il avoit trahi, disparut, se retira en Cappadoce, & de-là en son Païs. Hérode alors ne garda plus de mesures avec ses deux aînés, & n'eut aucun commerce avec eux. Il les fit observer, & chercha de quoi les rendre criminels. L'occasion s'en présenta d'elle-même. Aléxandre avoit pris à son service deux hommes qu'Hérode avoit congédiés de la troupe de ses gardes. Leurs noms étoient Jucundus & Tyrannus. C'étoit deux soldats d'une taille gigantesque, crûs plus braves qu'ils n'étoient, & qui paroissoient à leur nom avoir été Romains ou Italiens d'origine. Ce fut-là justement l'objet de la défiance d'Hérode. On les saisit par son ordre, & on les appliqua à la torture. Les lâches déclarérent, qu'ils avoient été sollicités par Aléxandre à tuer son pere dans une chasse. La déposition n'avoit nulle apparence de verité, mais on voulut bien y ajoûter foi. Cependant pour

pour donner plus de couleur au témoignage des deux scélérats, le Gouverneur d'*Alexandrium* devenu suspect, fut emprisonné. On l'accusa d'avoir vendu aux Princes sa Citadelle, & le trésor de l'Etat, qui y étoit renfermé. Le généreux Officier attesta l'innocence d'Aléxandre & d'Aristobule jusqu'au milieu des supplices. Cependant ce Gouverneur avoit un fils partisan secret d'Antipatre. Celui-ci déposa contre son propre pere, & produisit une lettre qu'on supposa de la main d'Alexandre. Elle étoit conçûë en ces termes. *Si-tôt que nous aurons éxécuté le dessein que nous méditons, tenez-vous prêt à nous recevoir dans Alexandrium.* Que falloit-il de plus au soupçonneux Hérode, pour regarder ses deux aînés comme convaincus d'avoir attenté sur sa personne ? Il ne voulut point approfondir si l'écriture d'Aléxandre n'avoit point été contrefaite. On parloit beaucoup alors d'un fameux faussaire nommé Diophantus, qui fut condamné dans la suite pour un grand nombre de falsifications. Un témoignage douteux tint lieu de conviction à un pere barbare qui vouloit perdre ses enfans.

De Rome l'an 749. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. CALVISIUS SABINUS, & L. PASSIENUS RUFFUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 45.

Ce ne fut pas dans l'enceinte de son Palais, qu'Hérode instruisit le procès de ses fils, ce fut en public, & pour parler ainsi à la face de tout son Peuple. Aléxandre & Aristobule, aussi-bien que les témoins à qui la torture avoit arraché de faux témoignages, furent conduits à Jéricho. Là dans la place publique Jucundus & Tyrannus interrogés de nouveau persistérent dans leur déposition. De-là l'indignation du Peuple contre

De Rome l'an 749. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. CALVISIUS SABINUS, & L. PASSIENUS RUFFUS.

De l'Empire Romain, An. 45.

eux. Il prit des pierres & les en accabla. On étoit prêt de faire le même traitement aux autres accusateurs des deux fréres, lorsque le Roi envoya Phéroras calmer l'émotion. Les Princes furent étroitement emprisonnés, avec défense de leur laisser voir le jour. Cependant Aristobule trouva le secret de faire tenir un billet à Salomé la sœur du Roi. Pour la mettre dans ses intérêts il l'invitoit à craindre un sort pareil au sien. *Syllæus le Ministre du Roi d'Arabie*, lui mandoit-il, *vous a recherchée en mariage. Vous l'avez aimé; mais Hérode vous soupçonne d'avoir fait part des secrets de l'Etat à cet ennemi qui l'a voulu perdre.* Salomé eut l'indiscrétion ou la malice de montrer au Roi la lettre d'Aristobule. Il n'y avoit guéres de répréhensible en tout cela qu'une imprudence, que tout autre pere auroit pardonnée. Aléxandre de son côté ne s'étoit rendu coupable, que pour avoir voulu éviter la tempête qu'il voyoit prête à fondre sur lui. Il avoit épousé Glaphire fille d'Archélaüs Roi de Cappadoce. Dans le dessein de se procurer un asile, il avoit écrit au Roi son beau-pere de lui permettre d'aborder dans ses Etats, pour aller ensuite se jetter à Rome aux piés d'Auguste. Ce fut dans lui un crime qui ne méritoit point de pardon. Le cruel Hérode avoit obligé ses deux fils à lui tracer par écrit une confession détaillée de toutes leurs désobéïssances. Aléxandre avec sa franchise ordinaire avoit avoüé, que dans son désespoir il avoit pris des mesures pour fuir en Cappadoce & à Rome. Il n'en fallut pas davantage pour le

destiner à la mort. Cependant afin de ne paroître pas avoir négligé les formalités de la Justice, Hérode voulut qu'Aléxandre fût confronté avec Glaphire sa femme. Il soupçonnoit la jeune Princesse d'être entrée dans le complot. Quelle cruelle situation pour elle de voir son mari enchaîné, & conduit par des Licteurs dans son appartement! Ce spectacle lui causa une surprise qui se changea bien-tôt en fureur. Elle éclata en soupirs, poussa de grands cris, & se frappa la tête à grands-coups redoublés. Interrogée si elle avoit été complice des crimes d'Aléxandre ; *oüi*, dit-elle, *ses crimes sont les miens. La foi conjugale nous a unis, que la mort ne nous sépare pas* ! Sur l'aveu que réïtéra Aléxandre d'avoir sollicité Archélaüs à le recevoir dans ses Ports, la Princesse prit la parole. *C'est moi*, dit-elle, *c'est moi qui ai intercédé auprès de mon pere pour obtenir une retraite à ma famille persécutée.* Du reste, Glaphire & Aléxandre soûtinrent constamment qu'ils n'avoient attenté ni sur la personne, ni sur le sceptre d'un Roi qu'ils révéroient comme leur pere. Toute l'assemblée fondit en larmes, & la sincérité reconnuë du Prince & de la Princesse fut une conviction de leur innocence.

De Rome l'an 749.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. CALVISIUS SABINUS, & L. PASSIENUS RUFFUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 45.

Hérode trouva de quoi perdre l'aîné de ses deux fils dans le seul projet de sa fuite, & le second dans le billet qu'il avoit écrit à Salomé. Cependant il falloit ménager Rome, & ne prononcer pas sur une affaire si délicate sans avoir pris l'avis des Magistrats Romains répandus dans la Judée & au voisinage. Beryte étoit une Ville Phé-

De Rome l'an 749. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. CALVISIUS SABINUS, & L. PASSIENUS RUFFUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 45.

nicienne sur les confins de la Syrie. Cette Province partagée en haute & en basse Syrie avoit pour chacune son Gouverneur qu'Auguste avoit envoyé de Rome. A l'égard de la Ville de Beryte elle se gouvernoit par les Loix Romaines, & portoit le nom de *Colonie Juliéne*, ou de *Colonie d'Auguste*. Là, Hérode demanda qu'il lui fût permis de convoquer une assemblée, où se trouveroient les Gouverneurs Romains de l'une & de l'autre Syrie, & les Seigneurs les plus respectables du Peuple Juif. Saturninus qui avoit été Consul, & Volumnius pour lors Présidents des deux Syries y consentirent au nom de l'Empereur, & se transportérent eux-mêmes à Beryte. Non loin de-là Aléxandre & Aristobule avoient été mis en dépôt sous bonne garde, dans un Village des Sydoniens nommé Pléton. L'intention de leur pere étoit de les représenter à l'assemblée s'il étoit nécessaire. Lorsque les Juges furent assemblés au nombre de cinquante, Hérode parut & fit un odieux personnage. Le pere devint l'accusateur de ses enfans. Sa passion l'enyvra jusqu'à lui faire oublier sa dignité. On le vit effaré & comme perdu, lire les lettres d'Aléxandre & d'Aristobule sans en tirer des conséquences justes pour leur condamnation. Troublé, confus, & embarrassé dans ses expressions il s'égaroit à chaque mot, & son accusation n'avoit point l'air d'un discours suivi. Sans cesse il répétoit sans le prouver, *Ils sont coupables* : *Ce sont des parricides*. Enfin las d'exhaler sa fureur dans les termes les plus injurieux, il conclut de

la sorte. *La nature & César m'ont donné un droit absolu sur mes enfans. Les Loix du Païs où je regne ordonnent, qu'un pere mette les mains sur la tête d'un fils rebelle, & qu'à l'instant celui ci soit lapidé par les mains du Peuple. Aléxandre & Aristobule sont atteints & convaincus. Que reste-t'il, sinon qu'ils soient livrés à toute la rigueur de la Loi? Ce n'est pas au reste pour décider que je vous ai assemblés à Beryte. La condamnation est portée. Je n'ai voulu que donner plus de célébrité à une punition qui doit servir d'exemple à tous les enfans indociles.*

De Rome l'an 749. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, C. CALVISIUS SABINUS, & L. PASSIENUS RUFFUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 45.

Lorsqu'Hérode eut parlé on vint aux avis. Saturninus qui représentoit Auguste fut trop sage pour opiner à la mort. Il avoit à ses côtés trois de ses fils, qui pour lors faisoient les fonctions de Lieutenants Généraux dans la haute Syrie. Ils auroient été scandalisés ou peut-être effrayés de la trop grande rigueur de leur pere. Saturninus ne décerna donc qu'une peine assez légére contre les deux accusés, & ses fils se rangérent à son sentiment. La plûpart des autres Juges s'apperçûrent aisément qu'Aléxandre & Aristobule n'avoient point de grace à espérer. Ils déférérent par complaisance à l'inique jugement de leur pere. Pour Volumnius, Proconsul de la basse Syrie, il suivit le parti le plus sévére, & condamna les accusés à avoir la tête tranchée. Hérode alors, autorisé par le Jugement d'un des deux Magistrats Romains, donna une libre carriére à son courroux. De Beryte il fit transporter par mer avec lui ses fils dans la Ville de Tyr. Durant la

De Rome l'an 749.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, C. CALVISIUS SABINUS, & L. PASSIENUS RUFFUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 45.

traverſée il rencontra Nicolas de Damas nouvellement arrivé de ſon Ambaſſade à Rome. *Que penſe-t'on à la Cour d'Auguſte*, lui dit-il, de ma conduite à l'égard des deux fils de Mariamne? *Vos amis, Seigneur, ſouhaiteroient*, répondit l'Ambaſſadeur, *que vous ne précipitaſſiez rien dans une affaire ſi importante. Un coup eſt bien-tôt porté; mais il cauſe ſouvent de longs repentirs.* Ce diſcours frappa Hérode. Il reçut Nicolas de Damas dans ſon Vaiſſeau avec ſes fils, & enſemble ils prirent terre à Céſarée. Dans cette grande Ville tous étoient informés du Jugement rendu à Beryte. On y plaignoit les deux Princes, mais perſonne n'oſoit s'expliquer en leur faveur. On reſpectoit dans le Roi juſqu'à l'injuſtice du plus mauvais pere qui fut jamais. Parmi ce grand nombre de Citoyens il ne ſe trouva qu'un vieux guerrier nommé Tyro, aſſez courageux pour être l'interprete des ſentimens publics. Il cria d'abord dans les aſſemblées du Peuple, que l'iniquité prévaloit ſur l'innocence. Enſuite devenu plus hardi il oſa ſe préſenter devant Hérode lui-même, & lui faire ſentir les ſuites de ſa cruauté. *Tous vous appréhendent*, lui dit-il, *& tous vous fuyent juſqu'à vos proches. Que deviendra votre Cour, qu'une vaſte ſolitude! Votre armée même fait entendre des murmures.* Le Roi d'abord ne prit la remontrance que comme un avis ſalutaire. Laſſé enfin de ces reproches qui devenoient trop vifs, *Qui ſont*, dit-il à Tyro, *ces perſonnes ſi affectionnées qui prennent tant d'intérêt à ma gloire.* Tyro les nomma, & pour prix de ſa franchiſe il fut conduit en

prison avec les autres Officiers de guerre qu'il avoit déclarés.

Tyro avoit un fils fort connu du Prince Aléxandre & l'un de ses confidents. Ce fut contre eux qu'on aposta un faux témoin, pour les faire périr ensemble. Ce scélérat étoit un valet de chambre d'Hérode nommé Tryphon. Il accusa Tyro & son fils de l'avoir sollicité à couper la gorge au Roi son Maître lorsqu'il passeroit le rasoir sur son visage. Incontinent Tryphon & Tyro avec son fils furent appliqués à la torture. Tyro fort avancé en âge ne supporta la question qu'avec peine. Il poussa de grands cris. Le cœur de son fils en fut émû, & sans y réfléchir assez il demanda qu'on diminuât les douleurs de son pere. Ce fils trop tendre alla même plus loin, il déclara qu'il alloit tout avoüer. Par une compassion déplacée l'aveu que fit le fils de Tyro coûta la vie, à lui, à son pere, & aux deux Princes aînés. Il avoüa que Tyro devoit se servir du libre accès qu'il avoit auprès du Roi pour l'assassiner, sans se mettre en peine des suites, pourvû qu'il plaçât Aléxandre sur le Trône. Une déclaration si précise, quoiqu'extorquée par une fausse tendresse suffit à Hérode, pour presser l'exécution de l'Arrêt prononcé à Beryte. Il fit conduire ses fils à Sébaste, & les remit entre les mains de leurs bourreaux. Les deux Princes furent étranglés par ordre de leur pere, & leurs corps furent transportés au Fort d'*Alexandrium*, sépulture de leurs ayeuls maternels. Faut-il rejetter sur les soupçons & sur la cruauté d'Hérode seul toute la haine

De Rome l'an 749.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. CALVISIUS SABINUS, & L. PASSIÉNUS RUFFUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 45.

d'une action si barbare ? Nous ne pouvons nous dispenser de dire, que l'aversion trop marquée des deux fils pour leur pere y donna lieu. Ils ne furent pas coupables d'un parricide, je le crois; mais leur indocilité se produisit par de si grands éclats qu'elle devint inexcusable. Le pere usa d'une trop grande sévérité, & les enfans eurent trop de hardiesse. Après tout, le crime d'Aléxandre & d'Aristobule pouvoit être réprimé par toute autre voie que par la mort. Le merite des Princes & l'affection que le Peuple avoit pour eux hâtérent leur condamnation. Aléxandre surtout étoit les délices, & l'espérance de la Nation Juifve. Estimé d'Auguste, il en fut regretté; mais Saturninus qui avoit pour lors une armée sur les lieux n'eut point ordre de le vanger. La paix continua de regner dans tout l'Empire Romain, & l'Empereur ne s'occupa que du soin de rétablir les aquéducs de sa Capitale.

L'année suivante qui fut marquée par le Consulat de Cornélius Lentulus, & de Valérius Messalinus, ne fut ni moins tranquille, ni plus chargée d'événemens. La seule Judée fournit encore de la matiére à l'Histoire. L'ambitieux Antipatre l'aîné des enfans d'Hérode, goûta le plaisir d'avoir contribué par ses artifices à la perte de ses fréres. Il ne lui restoit plus qu'un crime à commettre pour arriver au comble de ses desirs. Le Roi de Judée vivoit, & quoiqu'âgé de soixante & dix ans, il joüissoit d'une santé parfaite. Son inclination pouvoit changer, & maître de se choisir un successeur à son gré, il pouvoit ou laisser le

Sceptre

Sceptre à quelqu'un de ce grand nombre de fils qu'il faisoit élever dans son Palais, ou partager son Royaume entre plusieurs. L'ambition d'Antipatre se trouva donc animée par les circonstances. Hérode étoit devenu odieux à sa Cour. Salomé sa sœur venoit d'être obligée, contre son inclination, d'épouser je ne sçai quel Alexas vil Courtisan, qui n'avoit d'autre merite que la faveur du Roi. La Princesse étoit picquée du refus que son frére lui avoit fait de Syllæus pour mari. Ce fut avec elle qu'Antipatre prit des intelligences. Ce fils ambitieux se servit avantageusement de la protection de Salomé. Elle avoit de grands rapports à Livie; & à sa priére elle s'étoit enfin déterminée à devenir la femme d'Alexas. Antipatre fit donc agir Salomé en sa faveur auprès de l'Impératrice. Ce n'étoit pas assez pour un homme avide du Trône. Il envoya de grosses sommes à Rome & s'y fit des partisans. Enfin également transporté de jalousie contre le reste de ses fréres, & ennuyé du trop long regne d'Hérode, il résolut de les perdre tous à la fois. Cependant le Roi avoit mis sa confiance en lui & ne redoutoit nullement un fils, que la punition de ses deux aînés avoit dû rendre sage. Le perfide Antipatre abusoit de la crédulité de son pere, & complotoit sourdement avec Phéroras pour lors mécontent du Roi son frére. La chose alla si loin, qu'Hérode fut obligé d'ordonner à Antipatre de faire cesser tout commerce avec un ennemi caché sous le nom de frére. La défense aigrit mutuellement le fils d'Hérode & Phéroras,

De Rome l'an 750.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, LUCIUS CORNELIUS LENTULUS, & M. VALERIUS MESSALINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 46.

Jos. l. 17. c. 1.

De Rome l'an 750. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, LUCIUS CORNELIUS LENTULUS, & M. VALERIUS MESSALINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 46.

Ils se fréquentérent à l'ordinaire ; mais en secret, & se donnérent des rendez-vous pour des repas nocturnes. Ces déportemens ne pouvoient être long-tems inconnus au vigilant Hérode. Antipatre alors ne songea plus qu'à s'éloigner d'une Cour où il étoit devenu suspect. Il pressa les amis qu'il avoit à Rome, de lui obtenir de l'Empereur un ordre, & de son pere une permission d'aller à la Capitale du Monde, sous prétexte d'y faire régler la succession au Royaume de Judée.

Auguste consentit à la demande d'Antipatre. Il fut mandé à Rome & partit du consentement d'Hérode, chargé des présents du Roi pour l'Empereur. Le pere confia même son testament à son fils, avec ordre de le montrer à Auguste. Un des articles portoit, qu'Antipatre seroit l'héritier de la Couronne, & à son défaut le jeune Hérode, que le Roi avoit eu de la fille de Simon grand Pontife de la Nation Juifve. Cette destination devoit suffire à l'ambitieux Antipatre, & remplir l'avidité de ses desirs. Cependant il sentoit augmenter son ardeur d'occuper incessamment le Trône. *Il pourra m'échapper*, se disoit il, *tandis que mon pere vivra.* On lui écrivoit de Jérusalem, qu'Hérode tournoit son affection du côté du jeune Hérode & de ses petits-fils, & que les enfans d'Aléxandre & d'Aristobule prenoient la premiére place dans son cœur. C'étoit un sujet d'allarmes pour Antipatre. Il apprenoit encore que Phéroras quoiqu'éxilé de la Cour avoit changé à son égard, & qu'à son préjudice il étoit devenu le

partisan des autres fils & des petits-fils d'Hérode. Le cruel Antipatre ne tarda pas à se vanger. Il fit empoisonner Phéroras par le ministére de Doris sa mere, Reine aussi ambitieuse & aussi scélérate que son fils. Cet empoisonnement fut la cause de tous les malheurs d'Antipatre. Hérode découvrit que Doris en étoit l'auteur. Après avoir fait appliquer ses femmes à la torture, il apprit d'elles un mystére bien plus intéressant pour lui. Antipatre à son départ pour Rome avoit laissé à son homme d'affaires un poison très-subtil, qu'il l'avoit chargé d'employer à faire périr le Roi lui-même. Un attentat si détestable & suffisamment prouvé réveilla l'attention d'Hérode & anima sa vangeance contre un si malheureux fils. Cependant il dissimula ses ressentimens, & se contenta de chasser Doris de son Palais. Le coupable étoit éloigné & résidoit à Rome en sûreté, sous la protection d'Auguste. Enfin un nouveau crime d'Antipatre mit le comble à ses iniquités, & remplit son pere d'une nouvelle fureur contre lui.

De Rome l'an 750.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, LUCIUS CORNELIUS LENTULUS, & M. VALERIUS MESSALINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 46.

Ce fils dénaturé s'avisa d'envoyer à son pere un de ses affranchis nommé Bathylle. Ce malheureux avoit reçu de la main d'Antipatre un nouveau genre de poison, tel qu'on le préparoit à Rome mieux qu'en aucun lieu du monde. A peine l'affranchi fût-il arrivé à Jérusalem qu'on l'emprisonna, & qu'on le mit à la torture. La rigueur du suplice lui fit avoüer qu'il étoit porteur d'un poison, que son maître avoit destiné à donner la mort au Roi. Bathylle mourut dans les tour-

De Rome l'an 750.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, Lucius Cornelius Lentulus, & M. Valerius Messalinus.

De l'Empire Romain, An. 46.

mens ; mais Hérode saisit des lettres que le Député avoit apportées de Rome. Il y trouva l'accusation indirecte qu'Antipatre faisoit de deux de ses fréres Archélaüs & Philippe, élevés aussi à la Cour d'Auguste. En faisant semblant de les excuser sur la légereté propre de leur âge, il leur imputoit d'avoir rempli tout Rome de leurs plaintes au sujet de la mort d'Aléxandre & d'Aristobule. Hérode reconnut les supercheries ordinaires de l'aîné qui lui restoit. Il opposa une ruse aux artifices d'Antipatre, & lui présenta une amorce bien capable de le tenter. *Partez incessamment de Rome*, lui écrivit-il, *& retournez à Jérusalem. Venez vous reposer dans les embrassements d'un pere qui vous aime, qui veut partager le Gouvernement avec vous, & qui dans un âge avancé ne peut confier qu'à vous seul l'administration pénible d'un Royaume, qui doit vous appartenir un jour.* Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'Antipatre ne fut point averti des menées qui se tramoient en Judée contre lui. Le Roi y avoit pourvû. Il faisoit garder éxactement les issuës de Jérusalem, & les frontiéres de ses Etats. D'ailleurs Antipatre étoit devenu si odieux à la Cour & à la Ville, que personne ne s'empressà de se mettre en danger pour l'en tirer. Il donna donc dans le piége, & quitta Rome en diligence. A peine eût-il abordé en Cilicie qu'il apprit la disgrace de sa mere. Cette nouvelle fut pour lui le sujet de bien des réfléxions. Il délibéra s'il ne s'éloigneroit pas de la Judée, ou s'il retourneroit à la Cour de son pere pour l'appaiser. Il prit ce dernier parti con-

De Rome l'an 750.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, Lucius Cornelius Lentulus, & M. Valerius Messalinus.
De l'Empire Romain, An. 46.

tre l'avis des gens de sa suite, & vint débarquer à Sébaste. Sur les visages & dans les discours publics il put appercevoir dês-lors, combien il s'étoit fait de changement dans sa fortune. Cependant il continua sa route & vint à Jérusalem. Lorsqu'il y arriva Quinctilius Varus envoyé par Auguste, pour succéder à Saturninus dans le Gouvernement de Syrie, l'avoit précédé de quelques jours. Dêja le Roi avoit découvert au Proconsul Romain les forfaits d'Antipatre. Ils délibéroient ensemble sur le châtiment qu'avoit merité ce fils dénaturé, lorsqu'il survint tout-à coup. La garde avoit ordre de le laisser entrer au Palais, mais d'en exclure tous les gens de sa suite. Si-tôt qu'Hérode l'apperçut il ne fut plus maître de sa colére. Il jetta sur son fils des regards pleins de menaces, & se refusa à ses embrassemens. Hérode ne lui fit entendre que ce peu de paroles, *Demain Varus & moi nous serons vos Juges.*

Antipatre agité de ses remords passa une cruelle nuit. Le Conseil du Roi fut assemblé dês qu'il fit jour, & Varus y présida. On produisit à l'assemblée un nouveau témoin. C'étoit un Esclave de la Reine Doris, qu'on avoit surpris sur le chemin de Jérusalem à Rome. Doris l'avoit chargé d'une lettre pour son fils. Elle contenoit en substance, *Qu'il se gardât bien de retourner en Judée, & qu'il mît toute son espérance dans la protection d'Auguste. Nos trames sont rompuës*, ajoûtoit-elle, *& les soupçons d'Herode les ont désourdies.* Cette lettre contenoit donc un aveu de l'attentat du fils & du crime de la mere. Cepen-

De Rome l'an 750. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, Lucius Cornelius Lentulus, & M. Valerius Messalinus.

De l'Empire Romain, An. 46.

dant le Roi ne précipita pas l'Arrêt. Antipatre comparut dans le cercle des Juges. Pour lors son pere éclata contre lui en reproches, & lui fit entendre ces améres invectives. *Sont-ce donc là les fruits de cette bonté paternelle dont tu dus sentir la préférence ? Ne t'ai-je si fort élevé, égalé presqu'à moi, & choisi pour succeßeur, que pour armer ton bras contre ton pere & ton Roi ? N'étoit-ce pas assez pour toi que d'avoir procuré la mort à tes fréres par d'indignes artifices ? Falloit-il encore ravir le jour à celui dont tu l'as reçû ?* A ces mots les larmes étoufférent la voix de l'infortuné vieillard. Il donna ordre à Nicolas de Damas son Ministre & son confident d'ajoûter le reste. Celui-ci alloit parler lorsqu'Antipatre le prévint. *C'est de vos bontés même, Seigneur,* dit-il à son pere, *que je tire la plus forte preuve en ma faveur. Déclaré votre successeur, quelle raison avois-je d'attenter sur vos jours ? On a abusé de mon absence pour vous le persuader. Est-il étonnant que la jalousie de tant de fréres, & que l'ambition de tant de femmes, ayent excité des orages dans votre Cour ? De quel poids sont des dépositions arrachées par la torture ?* Antipatre alloit en dire davantage, lorsque le Roi lui imposa silence. Nicolas de Damas prit la parole, & mit les crimes de l'accusé dans tout leur jour. Par la science des Loix & au moyen de l'art oratoire, dont il faisoit profession, il démontra que l'accusé étoit convaincu sur tous les Chefs dont il étoit atteint. L'Orateur rassembla sous une seule vûë les débauches monstrueuses d'Antipatre, la corruption qu'il avoit introduite dan sla

maison de Phéroras, & la licence où il avoit vécu parmi les femmes de la Cour. Enfin il rendit le fils de Doris & d'Hérode aussi odieux qu'il étoit criminel. Ce ne fut plus qu'un cri de toute l'assemblée. Chacun l'accusa à l'envi, & révela bien des mystéres jusqu'alors inconnus.

Le Prince pressé par Varus de répondre le fit d'une maniére à augmenter la conviction de ses crimes. Il se jetta le ventre contre terre, & s'appuyant sur ses coudes il leva les yeux & les mains vers le Ciel. *Dieu juste & tout-puissant*, s'écria-t'il, *sois ici mon défenseur ! Toi qui sondes les cœurs & qui en pénétres les replis, fais connoître le mien, & manifestes mon innocence ! Renouvelles les miracles que tu fis autrefois en faveur de Susanne & de tant d'autres innocens, faussement accusés !* Le scélérat avoit toûjours vêcu sans Religion, & ne se souvint de Dieu qu'au plus fort du danger. Varus ne fut point touché de ces cris, & ne crut pas que le Dieu d'Israël dût se déclarer en faveur d'un parricide. Il se fit montrer le poison que Bathylle avoit apporté de Rome. On en fit l'essai sur un criminel condamné à la mort. Celui-ci en mourut sur l'heure. Varus leva donc brusquement la séance, eut une conférence secrette avec Hérode, & partit le lendemain pour Antioche. Cette Ville étoit la résidence ordinaire des Gouverneurs de Syrie. Qui peut dire ce qu'Hérode & le Proconsul conclûrent ensemble ? Nous ne pouvons douter néanmoins, que Varus n'eût conseillé au Roi de ne disposer d'Antipatre que quand il auroit reçû le consentement de la Cour

De Rome l'an 750. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, Lucius Cornelius Lentulus, & M. Valerius Messalinus.

De l'Empire Romain, An. 46.

Impériale. Du moins le pere suspendit la punition de son fils, & se contenta de le tenir enfermé dans un appartement du Palais. On peut bien juger que les efforts que le vieux Roi se fit à lui-même, & que la tristesse où il fut plongé, altérérent sa santé. Pour comble de chagrin, il trouva une autre de ses femmes impliquée dans les criminels attentats d'Antipatre. Celle-ci étoit la fille du grand Pontife Simon & la mere du jeune-Hérode. Nous avons dit que le Roi de Judée avoit désigné ce Prince en second, pour lui succéder au défaut d'Antipatre. Hérode fit rayer de son testament le nom de ce fils, exila sa mere, & déposa Simon de la suprême Sacrificature. Telles furent les tempêtes dont la Cour d'Hérode fut agitée, dans une année si voisine du plus grand Mystére que jamais la grace ait opéré. L'iniquité abondoit dans l'Univers, lorsque le jour marqué pour la Rédemption des hommes s'approchoit. Dêja Jean-Baptiste, cette étoile du matin qui devoit précéder le Soleil de Justice étoit né en Judée, dans le Païs des Montagnes. C'étoit un nouveau sujet que la Providence donnoit à Auguste; mais dont la destination surpassoit infiniment celle des deux Césars, que l'Empereur faisoit élever à Rome dans l'espérance d'être un jour les Maîtres du Monde. Cependant Jean-Baptiste *n'étoit pas la lumiére elle-même*. Il ne paroissoit au monde que pour l'annoncer, *& pour lui rendre témoignage.*

L'année sept cens cinquante & uniême de Rome, dont l'Univers doit à jamais conserver le souve-

nir,

nir, fut marquée par le treizième Consulat d'Auguste, qui voulut bien se donner [a] M. Plautius pour Collégue. La Cour de l'Empereur n'étoit guéres plus tranquille alors que celle du Roi de Judée. L'absence de Tibére ouvroit à la licence effrénée de Julie une libre carriére. Séparée d'un mari clair-voyant, qu'elle regardoit comme un censeur importun & dont l'humeur sombre tenoit dans la contrainte, le malheureux penchant de son cœur, elle n'écoûta ni les loix de la pudeur, ni celles de la raison, ni la bienséance de son rang. Les engagements de son mariage lui parurent un joug incommode. Tibére fut pour elle un objet odieux, sur-tout depuis la mort d'un fils qu'elle lui donna dans la Ville d'Aquilée. Dès-lors elle ne garda plus de mesure, & compta pour rien de déshonorer sa naissance par l'excès de son libertinage. Sénateurs, Chevaliers, Magistrats, Généraux d'armée, tous étoient en société de débauche avec Julie. Il leur en coûtoit peu pour se rendre maîtres d'un cœur qui étoit d'intelligence avec eux. Ce grand nombre d'amants de toutes les conditions étoit comme à ses gages, & lui formoit un cortége pendant ses courses nocturnes, qu'elle terminoit par des repas,

De Rome l'an 751.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.
Suet. in Aug. Tiber. & Calig. Dio l. 55. Tacit. Ann. l. 1. & 4. Macr. l. 2. Saturn. Anonym. in vitâ Aug. apud Plutarc. Vellei. l. 2. Senec. de Clement. & de Benefic. Plin. l. 21. cap. 11. Aurel. Victor. Epitom. in Aug.

[a] Marcus Plautius, surnommé Sylvanus, ne joüit pas des honneurs du Consulat pendant tout le cours de l'année. Il abdiqua quelques mois après son élévation, & Caïus Caninius Gallus lui fut substitué; nous en avons la preuve dans le second Livre de Velléius Paterculus. Cet Historien assûre que Julie fut reléguée dans l'Isle Pandataire, sous le Consulat d'Auguste & de Caninius Gallus. Il n'est pas moins constant que le premier abdiqua pour faire place à un autre, comme on l'apprend de Suétone.

De Rome l'an 751. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.

De l'Empire Romain, An. 47.

où l'intempérance, & les discours lascifs préparoient aux derniéres horreurs de la dissolution. Julie n'eut pas même, comme la plûpart de ses semblables, la précaution de voiler ses crimes sous des dehors de modestie, qui convenoient à son sexe & à son rang. Tous les quartiers de la Capitale retentissoient du bruit de ses prostitutions; elle en faisoit gloire comme d'autant de conquêtes, & n'avoit pas honte de publier elle-même son infamie. Il n'y eut pas jusqu'à la Tribune aux harangues qui ne devînt le théâtre de ses horribles débordements; enfin pour mettre le comble à tant d'abominations, elle eut l'impudence de compter ses adultéres nocturnes, par le nombre des couronnes qu'elle faisoit poser chaque jour sur la statuë de [a] Marsyas.

Auguste ignora long-tems la conduite de sa fille; car les Princes sont d'ordinaire les derniers informés de ce qui se passe dans leur famille. Soit qu'il n'eût pas voulu ajoûter foi à des rapports qu'il croyoit faux, ou que ses occupations & ses voyages ne lui eussent pas laissé le loisir d'éclairer les démarches de Julie, soit que l'amour paternel eût suspendu son courroux; trop d'indulgence la rendit encore plus coupable; peut-

[a] Personne n'ignore ce que la Fable a débité du malheureux sort de Marsyas, qui fut écorché vif par Apollon pour avoir osé disputer à ce Dieu le prix de l'harmonie. Les Romains lui avoient érigé dans la grande Place de Rome une statuë, peut-être comme un monument de sa témérité, & de la victoire que le Dieu de la Musique remporta contre ce foible concurrent. C'étoit un usage à Rome parmi les Orateurs ou les Avocats, de mettre sur la tête de cette statuë autant de couronnes qu'ils avoient gagné de causes.

être aussi prenoit-il un intérêt criminel à la réputation de sa fille. On disoit que son pere l'avoit aimée, & Caligula se vantoit de devoir sa naissance à un inceste d'Auguste avec Julie son ayeule. Enfin l'Empereur fut instruit de tant d'indignes pratiques. Alors sa patience se changea en fureur. Saisi de la douleur la plus vive au récit des crimes de sa fille, il crut ne pas devoir tolérer plus long-tems l'opprobre de sa famille. D'abord il n'écoûta que son ressentiment, & s'abandonna aux tristes réfléxions que fit naître le honteux détail des déportemens de Julie. Le chagrin qu'il en conçut, le força à s'éloigner du commerce des hommes, & à se renfermer pendant plusieurs jours dans son Palais. Là en proye à la mélancolie, tantôt il concluoit à la mort, tantôt à l'exil, contre celle qui avoit flétri la gloire de sa Maison. Dans ces incertitudes le Sénat fut assemblé par son ordre. Auguste lui adressa une lettre où il se plaignoit dans les termes les plus touchans & les plus pathétiques des excès de sa fille; il l'accusoit d'adultére, & demandoit justice pour Tibére absent, qu'elle déshonoroit. Peut-être y mêla-t'il aussi les plaintes qu'il avoit à faire contre Julie la jeune cette femme d'Emilius Paulus qui n'avoit que trop suivi les traces de sa mere. Cependant par un retour de tendresse, il se repentit bien-tôt d'avoir produit lui-même au grand jour la vie scandaleuse de sa fille, & de n'avoir pas enseveli dans le silence ce qu'il n'avoit appris que trop tard. Il ne pouvoit se pardonner d'avoir agi avec trop de précipitation

De Rome l'an 751.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.

De Rome l'an 751. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.

sur une affaire si délicate. Dans le trouble qui agitoit son cœur, il chargeoit de malédictions celle qui lui causoit des déplaisirs si cruels, ou déploroit son malheur de ne plus retrouver parmi ses Sujets, un autre Agrippa, & un autre Mécéne capables de régler ses démarches par la sagesse de leurs conseils, & d'adoucir l'amertume de ses chagrins. Au milieu de ces perpléxités, Auguste qui ne pouvoit laisser tant de crimes impunis, sans contrevenir à ses Loix, prit enfin le parti de reléguer sa fille pour lors âgée de trente-huit ans dans l'Isle de [a] Pandataire; & parce qu'il étoit à craindre qu'elle ne s'y fit suivre de quelques-uns de ses amants, il fut défendu sous les plus griéves peines de passer dans cette Isle, sans en avoir obtenu le consentement exprès de l'Empereur; encore prit-il toutes les précautions nécessaires pour n'être pas trompé. On ne permit à personne d'approcher de l'Isle sans avoir examiné son poil, sa taille, & son âge. Ce n'étoit pas assez, on faisoit une information rigoureuse de ses mœurs. Outre la peine du bannissement décernée contre Julie, l'Empereur lui défendit l'usage du vin, des mets délicats & des riches habits. Scribonie autrefois femme d'Auguste, & dont il avoit eu cette fille unique, vivoit encore. Elle suivit Julie dans son exil, & ne l'abandonna jamais dans sa disgrace. La seconde Julie aussi coupable que sa mere, eut

[a] La petite Isle Pandataire, située vis-à-vis l'extrêmité Occidentale de la terre de Labour, est aujourd'hui déserte, & porte le nom de *Santa Maria*.

un sort pareil, & fut resserrée dans l'Isle de [a] Trémére, vers les côtes de la Poüille vis à-vis du Mont Gargan.

De Rome l'an 751. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CÆSAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.

Ceux qui avoient été les complices des débauches de la Princesse, ne purent éviter le châtiment qu'ils méritoient; on en fit une recherche exacte, & tous portérent la peine de leurs crimes, non pas avec la même sévérité. Auguste dans les premiers accès de la fureur qui l'animoit, se lança sur un d'entre eux, & oubliant sa dignité, il s'échappa jusqu'à le frapper à grands coups; un personnage si peu digne d'un Empereur, le rendit méprisable aux yeux même du coupable, qui osa lui reprocher en face d'avoir été le premier infracteur de ses Loix contre les adultéres. Auguste confus alors d'un emportement qui dégradoit la Majesté Impériale, se retira dans son appartement pour y cacher sa honte. Sempronius Gracchus fut banni, & on lui marqua l'Isle de [b] Cercine vers la côte d'Afrique pour le lieu de son éxil, où dans la suite Tibére devenu le maître le fit mourir pour vanger les affronts qu'il en avoit reçus. Crispinus personnage Consulaire, qui sous l'extérieur d'une vertu austére cachoit un cœur corrompu, eut une destinée semblable à celle de Gracchus, pour avoir abusé de la foiblesse de Julie. Claudius & Scipion avoient empoisonné le

[a] Les Naturels du Païs donnent le nom de *Tremiti* à l'ancienne Isle de Trémére. Elle est une des deux que les anciens ont appeliée les Isles de Dioméde.

[b] L'Isle de Cercine est placée près de la petite Syrte, vers la côte du Royaume de Tunis. Son terroir est aride & peut à peine fournir aux besoins d'un petit nombre d'Insulaires.

De Rome l'an 751. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.

cœur de cette Princesse, de leurs déreſtables maximes ; cependant ils en furent quittes pour l'exil. Si Iulus Antonius fut le plus criminel, il fut auſſi le plus malheureux. Quoique fils de Marc-Antoine l'implacable ennemi d'Auguſte, il avoit été élevé aux honneurs du Conſulat & du Sacerdoce. L'Empereur après l'avoir comblé de biens l'avoit honoré de ſon alliance, en l'uniſſant par les nœuds du mariage avec Marcella fille de ſa ſœur Octavie. Mais épris des charmes de Julie, il eut le malheur de lui plaire. [a] Iulus devint l'amant le plus aſſidu de cette Princeſſe autant par intérêt que par inclination. L'ingrat avoit porté ſes vûës juſqu'à vouloir envahir l'Empire par les intrigues de la fille d'Auguſte. Il lui en coûta la vie. Quelques-uns ont cru qu'il avoit prévenu par une [b] mort volontaire le ſupplice qui lui étoit deſtiné. D'autres aſſûrent que par un Arrêt du Sénat, il fut condamné à perdre la vie comme coupable d'adultére & de leze-Majeſté. Il ne fut pas le ſeul. On en compta pluſieurs qui payérent de leurs têtes les faveurs qu'ils avoient partagées avec lui. Les femmes qui avoient ſervi aux déréglements de la Princeſſe, ſubirent la même peine qu'elle. Une affranchie nommée Phœ-

[a] Iulus Antonius s'étoit rendu célébre parmi les gens de Lettres, par un Poëme de ſa façon, intitulé *Diomedea*, & diviſé en douze Livres, comme on l'apprend du vieux Commentateur d'Horace. C'eſt à lui que ce Poëte adreſſa la ſeconde Ode du Livre quatriéme.

[b] Iulus Antonius laiſſa un fils fort jeune qu'Auguſte relégua à Marſeille, ſous prétexte de le faire inſtruire dans les Lettres par les Grands-Maîtres qui illuſtroient l'Académie de cette Ville. Il mourut ſans poſtérité, & dans lui finit la famille Antonia.

bé confidente des amours de Julie alloit être jugée à la rigueur. Elle n'attendit pas l'Arrêt de mort, & se pendit de désespoir. Auguste quoiqu'indigné contre cette femme qui présidoit, pour ainsi dire aux débauches de sa Maîtresse, ne put s'empêcher d'admirer son courage. *Oüi*, dit-il, *j'aurois mieux aimé être le pere de Phœbé que de Julie.* Aussi avoit-il coûtume de gémir sur le malheur de sa condition, lorsqu'il se plaignoit de *ses trois apostumes*; il parloit des deux Julies & de son petit-fils Agrippa posthume, que nous verrons bien-tôt enveloppé dans la disgrace de sa mere.

Tibére apprit dans le lieu de sa retraite les scénes qui se passoient à Rome. Auguste venoit de le vanger avec éclat des infidélités de sa femme. On peut juger de la joie qu'il ressentit à cette nouvelle par le dégoût qui le porta à quitter l'Italie, pour n'être pas le spectateur & le témoin des désordres de Julie. Mais comme il possédoit mieux que personne l'art de dissimuler, il employa le langage de la plus vive compassion, pour fléchir le cœur d'Auguste en faveur de la Princesse. Dans la lettre qu'il en écrivit à l'Empereur, il le supplioit de la maniére la plus touchante, de rappeller sa premiére tendresse pour une épouse qui auroit été moins coupable si elle avoit été plus en garde contre les traits de la malignité. *Pardonnez*, *Seigneur*, ajoûtoit-il, *à la foiblesse de son sexe & à la vivacité de son tempérament. Si vous m'aimez, épargnez une épouse qui m'est chére.* C'est ainsi que s'exprimoit Tibére, tandis que dans le secret du cœur, il triomphoit

De Rome l'an 751. Auguste, Empereur. Consuls, Auguste César, & M. Plautius Sylvanus.

De l'Empire Romain, An. 47.

de se voir délivré d'une femme, qui par son incontinence lui avoit causé les plus mortels déplaisirs.

Le Peuple de son côté agissoit plus sincérement, lorsqu'il fit des instances réitérées auprès d'Auguste pour obtenir le retour de Julie. Mais ses empressements furent inutiles. L'Empereur se montra inéxorable jusqu'à la fin, & jura qu'on verroit le feu & l'eau s'allier ensemble, avant qu'il révoquât l'Arrêt de bannissement prononcé contre sa fille. Son infléxibilité ne fit que redoubler les vœux du Peuple pour le rappel de la Princesse; & afin de dégager Auguste de son serment, les Citoyens de Rome jettérent dans le Tibre des brandons allumés. Comme si le miracle de l'union de ces deux élémens se fût opéré; le Peuple renouvella ses priéres pour désarmer le courroux du pere de Julie. Ce fut en vain, non-seulement l'Empereur se roidit contre les importunités des supliants; mais encore il fit transférer sa fille à Rhégio dans la Calabre, sur l'avis qu'il reçut d'un projet formé pour enlever la Princesse. Il adoucit à la verité les rigueurs de son éxil; mais en même-tems il rendit à Tibére la liberté de contracter un nouveau mariage. Enfin Auguste porta jusqu'au tombeau son ressentiment contre sa fille, lorsque par son testament il défendit qu'elle fût inhumée après sa mort dans le sépulchre des Césars.

L'Empereur ne s'étoit chargé d'un nouveau Consulat, que pour faire à Lucius César son second petit-fils, le même honneur qu'il avoit fait

à

à Caïus deux ans auparavant. Nous l'avons vû donner en cérémonie la robbe virile à l'aîné des deux enfans qu'il avoit adoptés. Il ne crut pas devoir frustrer le second d'une distinction, qui devoit mettre quelque égalité entre les deux fréres. Ce fut donc avec le même appareil qu'il reçut Lucius dans la Place publique, & qu'il lui fit quitter les ornements puériles dont on paroit les jeunes Romains, jusqu'à l'âge de dix-sept ans commencés. Le but principal de cette solemnité étoit de leur ouvrir une entrée dans les emplois Militaires. Enfin c'étoit les introduire comme dans une espéce d'apprentissage de la guerre. Aussi les Chevaliers Romains accompagnérent-ils Lucius en pompe jusques sur la Tribune aux harangues. Si-tôt qu'il eut déposé la prétexte de l'enfance, ils lui mirent à la main, comme ils avoient fait à son frére, une sorte d'esponton garni d'argent. La fête ne se termina pas au jour qui l'avoit vû naître. Auguste l'accompagna de spectacles qui durérent quelques semaines. Rien n'étoit devenu plus commun à Rome que les courses du Circ, que les représentations sur la scêne, & que les combats de l'amphithéâtre. Pour varier les divertissements publics Auguste renouvella des Jeux inusités depuis un tems, & qui ne se faisoient qu'à grands frais. Il fit creuser un canal de mille huit cens piés de longueur, & de deux cens piés de large, où il rassembla les eaux du Tibre & celles des aquéducs de Rome. Toute la rive fut bordée de degrés, d'où un nombre prodigieux de peuple pouvoit voir à l'aise la beau-

De Rome l'an 751.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 47.

Suet. l. 2. c. 4. Dio. l. 55. & Vellei. L. 2.

De Rome l'an 751.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.

té du spectacle. C'est tout dire, tant de monde y accourut, qu'il fut nécessaire de disposer des gardes dans les quatorze quartiers de Rome, de crainte que les maisons désertes ne fussent en proye aux voleurs. Souvent Auguste avoit donné au Peuple le plaisir de certaines chasses des bêtes les plus féroces de l'Afrique, comme d'Eléphans, de Lions, de Rhinocéros, & de Tigres. Pour lors ce fut sur l'eau que se donnérent des combats contre des animaux amphibies. D'abord le nouveau canal parut couvert de crocodilles. Dans des barques on alla attaquer ces bêtes meurtriéres, & l'on en tua jusqu'à trente-six. Ce ne fut là que le prélude d'un plus grand spectacle.

Ovid. l. 1. de arte.

Ex monumento Ancyrano.

Aux deux extrêmités du Lac artificiel parurent deux Flottes, l'une de Galéres construites à la Grecque, l'autre de Vaisseaux bâtis à la Persane. On admira également la beauté des Navires, la magnificence des équipages, & l'adresse des matelots. Le combat naval commença au son des trompettes. Trente Vaisseaux armés de leurs becs de proue, attaquérent des Trirêmes plus lourdes, plus longues & plus chargées de soldats. On tâcha de les percer par le flanc. Alors se firent mille manœuvres différentes pour éviter l'éperon des agresseurs. Enfin l'on en vint à l'abordage. Pour lors les eaux du canal furent rougies [a] du sang qui fut répandu. Par-là finit le spectacle, qui n'eût

[a] La plûpart des combattans périssoient dans les Naumachies. Aussi les champions réservés pour donner au Peuple un spectacle si sanglant, n'étoient pour l'ordinaire que des scélérats destinés à la mort.

pas été si agréable aux Romains, s'il n'eût pas été sanglant. On parla long-tems à Rome de cette *Naumachie* (car ce fut ainsi qu'on l'appella) & tous avoüérent qu'on n'avoit rien vû dans les amphithéâtres de si brillant, & de mieux diversifié. Tous ces amusemens qu'Auguste donnoit au Peuple n'étoient que pour l'accoûtumer au gouvernement Monarchique. Rome y avoit déja pris tant de goût, qu'elle laissa sans murmurer son Empereur se donner une garde nombreuse, & mettre à la tête de ce premier Corps de la Milice deux Capitaines, qu'on nomma *Préfets du Prétoire*. Ces Charges deviendront dans la suite si considérables, que le sort des Empereurs dépendra souvent de ceux qui en seront revêtus. Nous verrons avec le tems les Préfets du Prétoire causer toutes les révolutions de l'Etat. Pour lors tout fut tranquille par l'administration modérée du plus sage Monarque qui fut jamais. Auguste crut se suffire à lui-même pour gouverner le Monde entier. Tibére qu'il avoit autrefois choisi pour Ministre s'étoit confiné dans l'Isle de Rhodes. L'Empereur se trouva assez de santé pour vacquer aux affaires de l'Empire sans le secours même de ses deux petits-fils, quoique l'un approchât de dix-neuf ans, & que l'autre eût seize ans accomplis. Il songea à les faire partir l'un après l'autre pour diverses Provinces éloignées, & à les envoyer apprendre l'art de gouverner loin de Rome & de sa Cour. C'est un événement dont tous les Historiens nous ont conservé la mémoire.

De Rome l'an 751.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
AUGUSTE CÉSAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.
Dio. l. 55.

Vell. l. 2. Suet. l. 2. c. 65. & l. 3. cc. 12. & 13 Zonar. Ovid. in Descript. Naumachia, & alii.

De Rome l'an 751.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.

Au retour du Printems, lorsque Plautius Sylvanus se fût volontairement démis du Consulat, & qu'on eût substitué en sa place pour le reste de l'année C. Caninius Gallus, Auguste fit tout préparer pour une expédition qu'il confioit à l'aîné de ses fils pour l'Orient. Les Parthes avoient rompu l'alliance qu'ils avoient contractée avec Rome. Ils étoient entrés dans l'Arménie après la mort d'Artabaze, qui avoit succédé à Tigrane son frére, & qu'Auguste avoit établi Roi de cette Contrée. L'Empereur jugea qu'il étoit dangereux de souffrir les Parthes envahir les Royaumes Tributaires de l'Empire ; mais il étoit trop vieux pour aller en personne réprimer l'audace d'un Peuple difficile à dompter. Il en donna donc la Commission à Caïus César. Le jeune Prince fut charmé d'avoir à recüeillir de la gloire, & à exercer une puissance presque Souveraine dans un aussi vaste Gouvernement que celui de l'Asie entiére auquel il se vit nommé. Phraate qui tenoit alors les Parthes sous sa loi, pensa renverser les espérances de Caïus. Il écrivit à Auguste une Lettre pleine de soûmission ; mais il n'exécuta ses promesses qu'à demi. Il resta maître de la petite Arménie dont il s'étoit emparé, & la mauvaise foi du Roi barbare hâta le départ du Prince aîné. L'Empereur ne laissa pas partir son fils bien aimé, sans l'avoir confié à deux hommes d'une valeur & d'une expérience consommée. Le premier étoit M. Lollius Officier de bon conseil, & d'un âge mûr. Le second étoit Paulus Sulpicius Quirinus ou

Cyrinus, nommé en cas d'accident pour succéder à Lollius dans la place de Gouverneur du Prince. Caïus part des Ports d'Italie, fait voile vers l'Orient, & si l'on en croit un Historien grand adulateur de Tibére, il va d'abord débarquer à Rhodes pour y rendre visite au mari de sa mere Julie. Deux autres Historiens moins flatteurs assurent, que Caïus vint en premier lieu descendre dans l'Isle de Samos, ou dans celle de Chio, que là Tibére vint rendre hommage à son beau fils, & qu'il fit des soûmissions trop rampantes aux Seigneurs de sa suite. L'ambitieux avoit ses vûës, & dês-lors il arrangeoit dans sa retraite le plan de son élevation au premier rang. Cependant le jeune César par le conseil de Lollius répondit à ces démonstrations de respect & d'amitié avec un air de froideur, qui choqua Tibére & contre le Prince & contre le Gouverneur chargé de régler ses démarches.

De Rome l'an 751.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
AUGUSTE CÆSAR, & M. PLAUTIUS SYLLANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 27.
Vell. Pat. l. 2.
Dio. l. 55. & Suet. c. 3.

Caïus continua son voyage. Il entra dans la Syrie à la tête de l'armée qu'il conduisoit contre Phraate. Auguste écrivit en même-tems à ce dernier pour le sommer de retirer ses troupes de l'Arménie, s'il ne vouloit avoir les Romains pour ennemis. Ce Roi Barbare plus offensé de la souscription de la Lettre, qui portoit simplement *à Phraate*, que de ce qu'elle contenoit, avoit fait à l'Empereur une réponse insultante. Il s'y donnoit à lui-même la qualité[a] de *Roi des Rois*,

[a] Sur toutes les Médailles Grecques des Rois Parthes, on retrouve le titre fastueux de ROI DES ROIS. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ. Voyez la VII. planche des Médailles.

De Rome l'an 751.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.

De l'Empire Romain, An. 47.

Jos. l. 17. ant. c. 3. & S. Lucas Ev. c. 2.

Luc. c. 2.

& n'attribuoit au Maître du monde que le titre de César. Son insolence méritoit d'être punie, & le jeune Caïus s'approchoit la foudre à la main. Il perdit [a] Lollius en chemin, & sa mort fit place à Cyrinus, qui prit le double titre de Gouverneur du Prince & de Président de la Syrie. La Judée étoit comprise dans l'étenduë de son Gouvernement. Il fallut tirer de l'argent du Païs où il présidoit, & en particulier du Peuple Juif. Cyrinus fit donc un Edit qu'il autorisa du nom d'Auguste, dont il avoit reçu sa Commission. Il prescrivoit par cet Edit que les Syriens & les Juifs iroient se faire inscrire dans les Villes de leur origine. L'intention de Cyrinus étoit de faire dresser un rôle exact de tous les chefs des familles, dont on exigeroit la capitation. Joseph Habitant de Nazareth, & Marie son épouse, quoique toûjours Vierge, se disposérent à obéïr aux ordres de l'Empereur. Ils se transportérent ensemble à Bethléem, Ville où David dont ils descendoient avoit pris naissance. Si l'Ordonnance fut publiée dans tout l'univers, ou non, c'est un problême que nous ne pouvons résoudre par le seul témoignage de ce petit nombre d'Auteurs profanes qui nous restent. Un des Evangelistes l'assure, & c'est assés. L'Historien Joseph s'unit ici à l'Evangeliste S. Luc. Ils conviennent l'un & l'autre que l'Edit porté par Cy-

[a] Selon Paterculus Livre 2. le bruit courut à Rome qu'Auguste avoit été informé par le Roi même des Parthes que Lollius cachoit de mauvais desseins & qu'il trahissoit sourdement le jeune Caïus. Ainsi le même Historien panche à croire ou qu'il se tua lui-même, ou que son Maître le fit empoisonner.

rinus sous l'autorité d'Auguste fut publié du moins dans la Judée, & qu'on s'y soûmit. Ce qu'ajoûte un Historien n'est pas hors de vraisemblance, que Caïus César vint lui-même à Jérusalem. Il est du moins sûr que passant par la Judée il négligea d'aller rendre ses respects dans le Temple du Dieu du Ciel & de la terre, & qu'Auguste qui l'apprit à Rome loüa la sagesse de son fils. Les politiques de ce tems-là n'avoient guére d'autre soin & d'autre Religion que par rapport aux intérêts de leur fortune.

De Rome l'an 751.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.
Oros. l. 7. c. 3.
Suet. in Aug. c. 93.

Caïus César ne séjourna pas long-tems en Syrie, & conduisit sa formidable armée sur la Frontiére du Royaume des Parthes. Ce fut alors que Phraate se rendit plus traitable, & que la crainte lui fit beaucoup rabattre de sa fierté. Il eut recours à la négociation, & se présenta lui-même pour traiter de la paix. Suivant les conseils de Cyrinus le jeune César voulut bien s'aboucher avec le Roi des Parthes dans une Isle que formoit l'Euphrate. Là, il fut conclu que Phraate évacuëroit [a] la petite Arménie, & qu'il renonceroit au titre de *Roi des Rois*. Les conditions furent acceptées, & la paix fut renduë à l'Orient. Il ne fut donc pas nécessaire à Auguste d'ouvrir le Temple de Janus au sujet de la guerre contre les Par-

Vell. l. 2.

[a] Auguste se fit honneur & à son petit-fils Caïus César de la liberté renduë à l'Arménie par l'expulsion de Phraate. Il regarda la soumission de ce Monarque, comme un des plus glorieux événements de son Regne. Aussi voulut-il que ce fait fut imprimé sur les monnoyes publiques: Plusieurs Médailles où l'on voit l'Arménie en posture de suppliante & les noms d'Auguste & de Caïus César, en ont conservé la mémoire sous différents symboles.

Voyez la VII. Planche des Médailles.

De Rome l'an 751. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS.

De l'Empire Romain, An. 47. *Noris. ex Cœnotaph. P. s.*

Plin. l. 6. c. 28.

thes. Elle ne fut jamais déclarée cette guerre. Ainsi les Ecrivains qui avancent de quelques années la Naissance de JESUS-CHRIST pour la seule raison qu'il vint au monde dans un tems de paix, n'ont pas eu raison d'être embarrassés de la dissension passagére, qui survint entre Auguste & Phraate. Elle ne fut pas plûtôt émuë qu'elle fut assoupie. Les deux Chefs se regalérent mutuellement, l'un en-deçà, l'autre au-delà du fleuve; & l'alliance des Parthes avec Rome fut renoüée. Il est à croire que Caïus tourna ses armes du côté de l'Arabie Heureuse. C'étoit une Région que les Romains n'avoient entamée qu'une fois sous la conduite de Gallus. Caïus n'acheva pas cette expédition commencée, & changea de résolution. Il ne fit que saluer l'Arabie de loin, & ne pénétra pas au-delà des bords du Golfe Arabique. Il revint en Syrie, & vit de plus près les mouvemens qui troubloient Hérode & sa Cour.

Jos. l. 17. c. 7.

Tandis qu'Antipatre languissoit dans le lieu qui lui servoit de prison, & que son pere attendoit le consentement d'Auguste pour le condamner à la mort, le mauvais cœur de ce malheureux fils se manifesta par une nouvelle perfidie. Lorsqu'il étoit encore à Rome il avoit gagné à force d'argent une Esclave Juïve, que l'Impératrice Livie avoit à son service. Son nom étoit Acmé. Cette méchante femme, à la persuasion d'Antipatre, s'avisa de transcrire une Lettre prétenduë qu'elle feignit avoir été écrite par Salomé la sœur d'Hérode, à l'épouse d'Auguste. A l'en croire la Lettre étoit contraire aux intérêts & à la réputation

tation du Roi de Judée. Lorsqu'elle l'eut fabriquée, elle la fit remettre entre les mains d'Hérode ; mais en même-tems elle en adressa une autre à Antipatre, qui devoit lui être renduë par le canal de je ne sçai quel Egyptien nommé Antiphile. La Lettre d'Acmé à Antipatre fut interceptée, & l'on y lut ces mots. *Je vous ai obéi & j'ai addressé à Salomé la Lettre que vous m'avés dictée & que nous avons supposée.* Toute cette intrigue n'avoit été concertée entre l'Esclave & le Prince, que pour décréditer la sœur du Roi dans l'esprit de son frére. Par la confrontation des deux Lettres Hérode connut la fourberie de son fils. Il l'auroit fait mourir sur l'heure comme le perturbateur du repos de sa famille ; mais il attendit les ordres de l'Empereur. Il délibéra s'il n'envoyeroit point le calomniateur à Rome pour y être jugé. De crainte qu'il n'échappât par son industrie dans la traversée, il abandonna ce dessein. Mais il retint Antipatre dans une plus étroite captivité.

Tant de chagrins survenus coup sur coup iettérent Hérode dans un abbattement extrême. La maladie dont il mourut commença dês-lors ; mais le Ciel permit que la vie lui fût prolongée pour donner à la Nation sainte un exemple sensible des châtimens, dont le Dieu vangeur afflige tôt ou tard les Rois impies. A proprement parler Hérode n'avoit point reconnu d'autre Divinité qu'Auguste. Il lui avoit bâti des Temples, érigé des Sanctuaires, & consacré des Jeux, contre les principes de la Religion de son Païs. Aussi

De Rome l'an 751. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CÆSAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47.

son cœur fut également noïé dans l'amertume & son corps accablé de douleurs. Dans cet état de langueur il dicta un nouveau testament, qu'il envoya à Rome pour y être confirmé par l'autorité Impériale. Voici le précis de cette seconde volonté d'Hérode, qui ne fut pas la derniére. Il exclut de la succession au Trône 1°. Antipatre, 2°. le jeune Hérode, 3°. Archélaüs, 4°. Philippe, quatre de ses fils les plus âgés. Il nomma Antipas pour son successeur. Celui-ci étoit le plus jeune des Princes ses enfans, qu'il avoit eu de Matthacé l'une de ses femmes née à Samarie. Après quoi son grand âge, (car il approchoit de soixante & onze ans) & le renouvellement de ses maux lui causérent de fréquentes foiblesses. Un feu secret lui déchiroit les entrailles, & l'abondance des alimens pouvoit à peine appaiser la faim dont il étoit dévoré. Devenu odieux à lui-même, Hérode l'étoit encore plus à son Peuple. Le Public n'ignoroit pas que la maladie du Roi étoit incurable. Delà Judas & Matthias deux fameux Maîtres en Israël chargés du soin d'instruire la jeunesse de Jérusalem, avoient pris l'occasion d'exciter leurs disciples, à renverser l'aigle d'or, qu'Hérode avoit fait poser sur le frontispice du nouveau Temple, consacré au Dieu vivant, & qu'il avoit réédifié. La sédition éclata, & ne fut appaisée que par le sang des coupables. Les Chefs de la révolte furent condamnés à être brûlés vifs. C'est ainsi que les astres à leur couchant répandent leurs influences les plus malignes. Cependant il restoit à Hérode bien des

crimes à commettre, avant que la mort lui eût fermé les yeux. Auguste, qui le connoissoit cruel, différoit toûjours à lui envoyer son consentement, au sujet de la mort d'Antipatre.

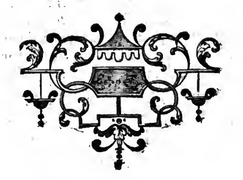
Toute la terre étoit en paix, & la discorde ne regnoit que dans la famille d'Hérode, & un peu dans celle d'Auguste. Le débordement du crime s'étoit étendu dans toutes les parties du monde. L'ambition déguisée en vertu, sous le beau nom de sagesse ou d'habileté, mettoit en œuvre les calomnies, les empoisonnemens, le parricide. Le torrent de la dissolution n'étoit plus arrêté par les bornes de la modestie, de l'honneur, & de la honte naturelle. Le Dieu des richesses étoit l'Idole universelle, à qui l'on sacrifioit sa vie & son honneur depuis le levé du Soleil jusqu'à son couché. Enfin *toute chair avoit corrompu ses voyes*, comme au tems du premier déluge. Il falloit un miracle plus surprenant pour réparer le genre humain, que pour l'abolir. Alors le Verbe Eternel consubstantiel à son Pere *se fit chair*, & nâquit à Bethléem. JESUS Fils de David y fut inscrit au nombre des sujets de l'Empire Romain. Ce fut plus vrai-semblablement en l'année 42. du Regne d'Auguste, en [a] la trente-

[a] Les Auteurs ont été partagés dans tous les tems sur l'année de la naissance de JESUS-CHRIST. Cette différence d'opinions à sa source dans l'embarras des Chronologistes quand il s'agit de fixer au juste, 1°. le tems précis de la mort d'Hérode, qui vivoit encore lorsque le Sauveur vint au monde, 2°. le commencement de l'Empire d'Auguste, & de celui de Tibére, 3°. l'année de la récension faite en Judée sous les ordres de Cyrinus Gouverneur de Syrie. Les Historiens paroissent ne point s'accorder entre eux touchant ces trois articles, & leur peu de con-

De Rome l'an 751. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, AUGUSTE CESAR, & M. PLAUTIUS SYLVANUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 47. *Lucas c. 2.*

neuvième de celui d'Hérode, en la 751. depuis la fondation de Rome, & en la quarante-septième depuis l'établissement de l'Empire Romain. Dès-lors la paix des cœurs & la tranquillité des passions, auroit été aussi générale que celle du monde, si tous avoient voulu se prêter à la grace de la Redemption, & devenir des hommes *de bonne volonté.*

cert a donné lieu à des discussions aussi ennuyeuses qu'inutiles. Comme elles seroient de trop dans notre Histoire; nous épargnons au Lecteur le détail des raisons pour & contre. Nous avons crû devoir nous en tenir au sentiment de Salien qui place la Naissance du Rédempteur sous l'année de Rome 751. Cette époque précéde d'une année l'Ere commune de Denys le Petit.



AN. DE J. C. 1.
De Rome l'an 752.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, CASSUS CORNELIUS LENTULUS; & L. CALPURNIUS PISO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 48.
Macrob. Sat. l. 1. c. 4.

LIVRE HUITIE'ME.

LA Naissance de JESUS-CHRIST dans une étable, fit peu de sensation à Rome. Il est vrai qu'Auguste ne put guére ignorer, que trois Rois de Païs Etranger étoient venus chercher en Judée un nouveau Roi des Juifs, qu'Hérode & toute sa Cour en avoient été allarmés, & que la jalousie du Trône lui avoit fait répandre bien du sang innocent aux environs de Bethléem. Du moins il parut qu'Auguste y faisoit allusion, lorsqu'il dit un bon mot au sujet de la nouvelle qu'il apprit, que le Roi de Judée avoit mêlé le sang d'un de ses fils avec celui des enfans de Bethléem. *Il vaudroit mieux*, avoit dit César, *être le pourceau d'Hérode que son fils.* L'Empereur s'étoit exprimé de la sorte, parce qu'il n'ignoroit pas que la Nation Juïve s'abstenoit de manger la chair des animaux réputés immondes. Ce fils qu'Hérode avoit fait mourir étoit vrai-semblablement Antipatre. Voici comme on raconte la fin tragique de ce Prince, arrivée peu de tems après la Naissance du Sauveur, dans l'année que Cornélius Lentulus & L. Calpurnius Piso occupoient à Rome les deux places de Consuls. Hérode accablé de maladies & rongé de vermine n'avoit rien relâché de sa sévérité à l'égard d'un fils ingrat. Il le tenoit resserré dans un appartement de son Palais, & faisoit veiller sur sa conduite par des personnes affidées. Il n'attendoit plus que

Jos. l. 17. Antiq. c. 9.

An. de J. C. 1.
De Rome l'an 752.
Auguste, Empereur.
Consuls, Cassus Cornelius Lentulus, & L. Calpurnius Piso.

De l'Empire Romain, An. 48.

la permission de César, pour faire exécuter l'Arrêt de mort qui dèja avoit été prononcé contre le coupable. Enfin il arriva ce Courier attendu de Rome depuis long-tems. Il apporta au Roi la confirmation de son second testament, une puissance absoluë de disposer de son fils, soit pour la mort, soit pour l'éxil, & lui apprit le supplice d'Acmé livrée aux bourreaux par ordre de l'Empereur. Cependant Hérode suspendit encore l'excès de l'indignation qu'Antipatre s'étoit attirée. Il délibéra entre le choix des deux punitions qu'Auguste lui avoit laissé libre d'exercer contre son fils. Tandis qu'il balance, sa maladie augmente, ses nerfs se rétrécissent, ses jambes s'enflent, sa respiration devient embarrassée, & rongé de vers il exhale une odeur insupportable. Il espére neantmoins la guérison, & par le conseil de ses Médecins il se fait transporter en-delà du Jourdain, aux bains chauds de la Fontaine Calliroë. Il en but, il s'y baigna, & n'en fut point soulagé. Alors son mal lui parut plus fort que les remedes. Hérode se fit donc transporter à Jéricho, & manda les principaux Seigneurs de ses Etats. Plusieurs n'obéïrent qu'avec peine, à un Roi mourant, qu'ils n'avoient regardé de son vivant que comme l'usurpateur du Sceptre de Juda. Enfin contraints sous peine de mort ils vinrent à Jérusalem, où ils attendirent le retour du Roi. Ce fut alors qu'Hérode sentit vivement le mépris que ses sujets faisoient de sa personne. *Ils ne me regretteront pas après ma mort*, dit-il. *Rendons-la si funeste à mon Royaume qu'elle*

soit suivie de bien des larmes ! Plein d'une si bizarre pensée il fait enfermer tous ces Seigneurs dans le Circ de sa Capitale, & donne ordre qu'on les massacre si-tôt qu'il aura expiré.

AN. DE J. C. 1. De Rome l'an 752. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, CASSUS CORNELIUS LENTULUS, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 48.

Hérode cependant connut par la violence de ses maux que sa mort étoit proche. La faim qui le dévoroit étoit devenuë si furieuse, qu'on ne pouvoit suffire à lui fournir sans cesse de nouvelle nourriture. Il demanda une pomme & un coûteau. Dans ce moment les douleurs qu'il sentit redoublérent à un tel excès, qu'il voulut se percer du coûteau même qu'il avoit à la main. Salomé n'abandonnoit point son frére. Achiab son fils tenoit compagnie à sa mere près du lit où le Roi son oncle étoit en proïe à la douleur. Ce jeune Seigneur s'apperçut le premier du mouvement que faisoit Hérode pour se percer lui-même. Il fit un cri & arrêta le bras du Roi. Le bruit que fit Achiab mit l'allarme dans tout le Palais. Il vint jusqu'au lieu où Antipatre étoit détenu. Le prisonnier ne douta point que son pere ne fût mort. Ainsi plein de joye & d'espérance il tâcha d'engager son Geolier par les plus belles promesses, à le laisser échapper. Le Geolier fut fidéle & vint avertir Hérode des desseins d'Antipatre. Alors le Roi se laissa transporter à de nouvelles fureurs. Il se frappa la tête, s'arracha les cheveux, & s'appuyant sur les coudes il ordonna à un Soldat de sa garde, d'aller sur l'heure étrangler ce fils rebelle. Ainsi périt Antipatre, autrefois les délices, ensuite l'exécration de son pere & de tout le Peuple Juif. Son corps fut porté sans pompe au Château

An. de J. C. 1.
De Rome l'an 752.
Auguste, Empereur.
Consuls, Cassus Cornelius Lentulus, & L. Calpurnius Piso.
De l'Empire Romain, An. 48.
Jos. l. 15. c. 10.

d'*Hircanium*, où il fut inhumé. Hérode devenu plus tranquille depuis la mort de ce fils qui caufoit tous fes chagrins, fit réfléxion au défordre qu'il alloit caufer parmi fes enfans, s'il laiffoit la fucceffion entiére à Antipas le plus jeune de fes fils. Il dreffa donc un troifiéme teftament, qui fut le dernier & qu'il crut devoir fubfifter. Il nomma Archélaüs pour fon fucceffeur dans le Royaume de Judée. Il partagea le refte de fes Etats en quatre Tétrarchies, & affigna celle de Batanée à Philippe frére utérin d'Archélaüs. Antipas eut pour fon partage la Galilée & la Pétrée. Il légua à fa fœur Salomé trois Villes en propriété, & une fomme confidérable en argent. Augufte & Livie ne furent pas oubliés. Hérode laiffa à l'Empereur fa vaiffelle d'or & d'argent, fa magnifique garde-robbe avec des fommes immenfes de l'argent monnoyé de fon Païs, & la moitié autant à l'Impératrice. Enfuite fes foibleffes le reprirent, & il expira cinq jours après la mort d'Antipatre dans la foixante & onziême année de fon âge, & à la trente-feptiême de fon Regne. Ce fut un Prince que la fortune éleva au-deffus de fa naiffance, mais dont le rang fut inférieur à fon efprit, & la grandeur infiniment fupérieure à fes vertus. Il fe conferva dans les bonnes graces d'Augufte avec une adreffe furprenante, augmenta confidérablement fes Etats, & ne fit jamais la guerre qu'avec fuccês. Du refte foupçonneux, jaloux de fon autorité, & cruel, il fut l'effroi de fa famille & le Tyran de fon Peuple. Enfin pour comble d'impiété, après avoir vêcu fans

sans Religion il chercha à faire périr le Messie promis aux Juifs, après avoir appris des Docteurs de la Loi qu'il avoit assemblés, le tems & le lieu de la Naissance de cet Homme-Dieu, marqués par les Prophétes.

AN. DE J. C. 1. De Rome l'an 752. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, CASSUS CORNELIUS LENTULUS, & L. CALPURNIUS PISO. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 48.

Archélaüs alors revenu de Rome fit faire de magnifiques obséques à son pere. Ce jeune Prince fut proclamé Roi de Judée; mais il refusa d'en prendre le titre. Auguste n'avoit pas encore autorisé le dernier testament d'Hérode. Ainsi l'élevation d'Archélaüs sur le Trône fut suspenduë jusqu'à ce qu'elle eût été confirmée par le Maître du monde. Cependant avant que la mort d'Hérode fût divulguée, pour éviter un de ces interregnes toûjours dommageables aux Etats, de concert avec Salomé, le Prince héritier fit les fonctions de Roi. Il assembla la Milice & lui fit lire une Lettre de son pere par laquelle le Monarque défunt rendoit graces à ses Soldats de leurs fidéles services. Hérode les exhortoit en même-tems à conserver pour Archélaüs son légitime successeur le même attachement qu'ils avoient eu pour lui. Ptolomée à qui il avoit confié son sceau, lut tout de suite le testament, qui selon la volonté du testateur ne pourroit avoir lieu que de l'agrément d'Auguste. Le nouveau Regne commença heureusement. La Noblesse du Païs, que le feu Roi avoit fait renfermer dans le Circ en fut tirée & renvoyée dans les Provinces. Salomé fit honneur à Hérode de cet acte de clémence, & supposa que ce Prince avant sa mort avoit révoqué l'Arrêt sanglant qu'il avoit prononcé contre tant de

AN. DE J. C. I. De Rome l'an 752. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, CASSUS CORNELIUS LENTULUS, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 45.

personnes de condition. Tout étoit tranquille à Jérusalem. Le nouveau Monarque se préparoit à partir pour Rome dans le dessein d'y obtenir l'Investiture du Royaume, lorsqu'une sédition s'éleva tout à coup. La mémoire d'Hérode étoit devenuë détestable aux Seigneurs & au Peuple de la Nation Juïve. Une partie même de la haine publique retomboit sur la postérité d'un si mauvais Roi. Des invectives contre le pere on alla jusqu'à former des complots contre son fils. On demanda à grands cris la déposition de Joazar, qu'Hérode avoit élevé depuis un an à la suprême Sacrificature. Enfin la mutinerie fut poussée si loin, qu'Archélaüs fut obligé d'en venir à de grands excês. La Fête de Pâques se célébroit alors, & la dévotion avoit attiré bien des Etrangers à Jérusalem. Ceux-ci mêlés avec les séditieux occupoient le Temple, & s'étoient attroupés avec eux contre l'autorité Souveraine. Archélaüs après avoir essayé divers moyens pour appaiser le tumulte, usa enfin de violence. Il fit entrer son armée dans l'enceinte du Temple & y tua trois mille hommes. L'action parut barbare & sacrilége. La crainte seule rétablit la paix, sans diminuer l'aigreur dont les cœurs étoient remplis.

Cependant le nouveau Roi de Judée se détermina à s'embarquer pour Rome. Il comptoit d'y obtenir sans peine l'investiture d'un Royaume, dont son pere l'avoit institué l'héritier. Matthacé sa mere fut du voyage ; mais les autres compagnons qu'il avoit associés le trompérent. Il les crut dévoüés à ses intérêts ; ils se portérent pour ses

accusateurs les plus acharnés devant Auguste. Ce fut de Césarée qu'Archélaüs comptoit de mettre à la voile. Tandis qu'il y séjournoit, certain Sabinus chargé de l'administration & du recouvrement des finances dans la Syrie étoit passé en Judée pour veiller aux intérêts d'Auguste. Il vint se présenter à Archélaüs. Le Romain lui déclara que par le ministére qui lui avoit été confié par l'Empereur, il se trouvoit obligé de mettre le scellé au Palais, & dans tous les lieux où Hérode avoit enfermé ses trésors. Outre les droits que Rome avoit usurpés sur la dépoüille de tous les Princes de l'Orient, après leur mort, Auguste avoit une raison particuliére d'être attentif à la succession d'Hérode. Il avoit été institué le légataire d'une partie des biens du feu Roi. Archélaüs fut surpris du discours de Sabinus, & regarda la proposition comme une insulte. Varus qui commandoit dans la Syrie en qualité de Proconsul se trouvoit alors à Césarée, où il avoit conduit des troupes. Archélaüs eut recours à ce Commandant Général. Varus fut de bonne composition, & accommoda l'affaire. Il épargna au Prince l'affront de voir le scellé mis sur le Palais de son pere; mais il laissa à Sabinus une de ses Légions en quartier à Jérusalem, afin de pourvoir à ce que les biens du Roi défunt ne fussent pas distrairs. Après quoi Varus repartit pour Antioche & Archélaüs prit sa route vers l'Italie.

AN. DE J. C. 1.
De Rome l'an 752.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, CASSUS CORNELIUS LENTULUS, & L. CALPURNIUS PISO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 48.

Le Roi de Judée parut à Rome dans l'année, que [a] Caïus César le petit-fils d'Auguste avoit

[a] Cassiodore a donné faussement Auguste pour Collégue à

An. de J. C. 2. De Rome l'an 753. Auguste, Empereur. Consuls, Caius Julius Cesar, & L. Æmilius Paulus. De l'Empire Romain, An. 49.

pris possession du Consulat. Ce Prince désigné cinq ans auparavant pour cette Charge, n'en faisoit les fonctions que [a] dans la Syrie, où il résidoit alors. Æmilius Paulus venoit d'être déclaré son Collégue. La Capitale du monde n'étoit troublée ni par des factions populaires, ni par les dissensions du Sénat, ni même par des bruits de guerre en Païs Etranger. La seule Judée donnoit quelque occupation à l'Empereur. Archélaüs venoit apporter à son Tribunal une affaire difficile à terminer. Antipas étoit aussi parti d'un Port de la Judée, & avoit conduit avec lui Salomé fort agréable à l'Impératrice, & avec elle son fils Antipatre grand Orateur, & bien capable de soûtenir la cause qu'il alloit défendre. En effet le droit d'Antipas paroissoit aussi bien fondé que celui d'Archélaüs. Celui-ci à la vérité avoit été nommé successeur du Trône de Judée par la derniére volonté de son pere ; mais ce troisiême testament n'avoit point été ratifié par Auguste. Au contraire le testament antérieur d'Hérode, par lequel Antipas avoit été déclaré Roi, étoit revêtu

Emilius Paulus. Il auroit donc été Consul pour la quatorziême fois. C'est une erreur manifeste. Tacite & Suétone nous assûrent qu'Auguste ne fut que treize fois Consul. Ainsi l'on doit s'en tenir aux anciens monuments, à la Chronique d'Eusébe, & aux Fastes Grecs qui comptent Caïus César pour un des deux Consuls de l'année 753.

[a] Que Caïus César ait été créé Consul absent, & qu'il ait exercé les fonctions du Consulat en Orient, c'est un fait attesté par les Historiens, & nécessairement lié avec la suite de cette Histoire. Il est donc étonnant que Joseph ait avancé qu'Auguste remit à un Conseil où présidoit Caïus César fils d'Agrippa & de Julie, le soin d'examiner la querelle d'Archélaüs, & d'Antipas, nouvellement arrivés à Rome pour se disputer le droit de regner en Judée.

de toutes ses formalités. L'Empereur l'avoit confirmé. Ainsi l'affaire étoit litigieuse, & il paroissoit qu'Antipas l'emporteroit, du moins par le crédit que Salomé lui prêteroit auprès de Livie. Auguste marqua le jour où les parties seroient entenduës, & la cause fut plaidée d'un côté par Nicolas de Damas qui parla en faveur d'Archélaüs, de l'autre par Antipatre qui défendit les droits d'Antipas. Leurs plaidoyers nous sont restés, & l'on peut y appercevoir que l'éloquence Juïve n'étoit pas beaucoup inférieure à celle des Grecs & des Romains. Nous n'en donnerons que le précis.

AN. DE J. C. 2.
De Rome l'an 753.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, CAIUS JULIUS CESAR, & L. ÆMILIUS PAULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 49.

Antipatre se leva le premier & se fit l'accusateur du nouveau Roi. *Sied-il bien à Archélaüs de venir demander ici un Trône dont il s'est déja emparé ? N'a-t'il pas fait les fonctions de Roi, & n'a-t'il pas marqué sa domination par les mêmes cruautés que son pere ? Les trois mille hommes qu'il a fait massacrer dans le Temple sont-ils des indices peu sûrs d'une autorité usurpée ? Est-ce comme homme privé, ou comme Roi, qu'Archélaüs a ordonné une exécution si barbare ? De quelque côté qu'il se tourne il est coupable, ou d'un assassinat criminel, ou d'une injuste usurpation de la Royauté. Vous étoit-il permis, Archélaüs, de vous donner pour Souverain, avant une confirmation légitime ? Que dirai-je des Requêtes du Peuple qu'il a reçûës, & des changemens arbitraires qu'il a faits dans la Milice ? Ne sont-ce pas autant d'attentats contre la Majesté Impériale.? Au fond, par quel endroit Archélaüs prétend-il l'emporter sur Antipas ? Par le dernier testament de son pe-*

AN. DE J. C. 2.
De Rome l'an 753.
AUGUSTE, EMPEREUR,
Consuls,
CAIUS JULIUS CESAR, & L. ÆMILIUS PAULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 49.

re, dit-il. *Quel testament encore ? Une derniere volonté d'Hérode extorquée dans un moment où le corps affoibli ne laissoit plus de liberté à l'esprit. Ah ! que le feu Roi connut bien Archélaüs, lorsque par son second testament il le priva du droit de lui succéder ! Sa raison étoit dégagée, & ses vûës étoient saines quand il légua le Royaume de Juda à son fils Antipas. Aussi, Seigneur, approuvâtes-vous la disposition si raisonnable d'un Roi en son bon sens. Aujourd'hui nous donnerez-vous pour Maître un fils dénaturé qu'on a vû insulter à la cendre de son pere ? Hérode n'eut pas plûtôt les yeux fermés qu'Archélaüs donna tout le jour à répandre des larmes feintes, & toutes les nuits à la crapule. Il ne quitta le personnage de fils affligé que pour passer à de grands repas, où il se dédommagea avec ses amis de la contrainte d'un deüil qu'il affectoit au-dehors. Connoissés par là, Seigneur, connoissés le caractére d'un Prince, assés téméraire pour envahir sans votre aveu une Souveraineté qu'il a commencé de rendre indépendante, & assés ingrat pour insulter à la mémoire de ses bienfaicteurs.*

Lorsqu'Antipatre eut parlé avec toute la dignité d'un Prince neveu d'Hérode, Nicolas de Damas fit entendre ces paroles. *La nature, le droit commun, & votre affection, pour un Prince élevé sous vos yeux, servent de défense à Archélaüs contre les attaques de ses proches. Lorsqu'une juste condamnation eut enlevé trois fils au feu Roi de Judée, Archelaüs se trouva l'aîné. La bonté paternelle se seroit dês-lors déclarée en sa faveur, si la défiance ne l'eût pas emporté sur l'équité dans le cœur d'un pere*

soupçonneux. Hérode s'étoit trop mal trouvé d'avoir fait luire l'espérance du Trône aux yeux de ses trois premiers fils, pour se hasarder encore à choisir pour successeur le plus âgé des Princes qui lui restoit. Par un excès de précaution il tourna son choix sur le dernier de ses enfans encore en bas âge. La raison détruisit bien-tôt un arrangement que la politique avoit conseillé. Aux approches de la mort, lorsque les nuages formés par les soupçons furent dissipés, Hérode n'eut plus d'égard qu'à l'ordre de la nature & au merite. Par un dernier testament il se nomma Archélaüs pour succeßeur. Que les derniéres volontés des peres soient sacrées, qu'elles l'emportent sur toutes leurs dispositions antérieures, c'est une Loi confirmée par le Droit Romain, & que le bon sens a dictée aux Nations les plus barbares. Vous avez éprouvé, Seigneur, quelle fut la dépendance d'Hérode pour le moindre signe de vos volontés. Prétendit-il annuller à votre insçû & contre vos souhaits la donation en faveur d'Antipas que vous aviez ratifiée? Non sans doute. Il espéra que par cette même facilité que vous aviez euë à confirmer son second testament, il la trouveroit encore dans vous, Seigneur, pour autoriser le troisiême. N'avoit il pas lieu de s'y attendre? C'étoit sous vos yeux & à l'ombre du Trône Impérial qu'Archélaüs avoit été élevé. C'étoit à la source même des vertus qu'il avoit appris à les pratiquer. Vos bontés, votre tendreße même, si j'ose le dire, pour ce fils, lui répondoient qu'il vous paroîtroit digne de regner. Qu'a donc fait depuis Archélaüs pour détruire les favorables préjugés de son pere, & les vôtres? Il a fait tuer, dit-on,

AN. DE J. C. 2.
De Rome l'an 753.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, CAIUS JULIUS CESAR, & L. ÆMILIUS PAULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 49.

An. de J. C. 2.
De Rome l'an 753.
Auguste, Empereur.
Consuls, Caius Julius Cesar, & L. Æmilius Paulus.

De l'Empire Romain, An. 49.

trois mille révoltés dans l'enceinte du Temple. Le coup d'essai d'un jeune Prince, qui doit passer pour un chef-d'œuvre de sagesse, sera-t-il donc regardé par ses envieux comme un attentat sur les droits de l'Empire, & comme un excès d'inhumanité? On se révolte à Jérusalem, on prend les armes, & sous prétexte de Religion on se barricade dans le Temple, qui sert de Citadelle à la Ville. Jérusalem alloit être au pillage ou saccagée. Dans un interregne, ou si l'on veut durant une anarchie, qui la secourera? Auroit-on voulu qu'Archélaüs, sous prétexte que son regne n'étoit pas confirmé, eût laissé la Capitale en proye à une canaille mutinée? Avant le massacre il essaya toutes les voyes de pacification; mais sa douceur augmenta la fierté des Rebelles. La violence fut nécessaire, le Prince l'employa avec sagesse. Voilà son crime. Pour la tristesse simulée d'Archélaüs après la mort de son pere, & ses débauches nocturnes, ce sont de ces fictions qu'un jeune Orateur employe, pour détourner la haine que merite une accusation odieuse dans la bouche d'un parent.

Après que Nicolas de Damas eut parlé, Archélaüs se prosterna aux piés d'Auguste. L'Empereur releva le jeune Prince, lui donna des marques de bonté, confirma ses espérances, & congédia l'assemblée. Cependant Auguste se souvint d'une maxime usitée au tems de la République. C'étoit un principe de politique pour elle, de partager autant qu'on pourroit les Etats des Rois tributaires ou alliés, afin que toute la force d'un grand Païs ne résidât pas sur une seule tête. Auguste pancha dês-lors à diviser le vaste Domaine

Joseph. Lib. 17. c. 13.

Domaine du Roi défunt entre ses enfans. Cependant il ne statua rien sur l'heure. La considération qu'il avoit pour Matthacé mere d'Archélaüs, qui avoit trouvé place dans son cœur, suspendit la décision. Cette Reine, Samaritaine de naissance mourut à Rome de maladie, & dês-lors le crédit de son fils diminua. La scène changea bien-tôt après. Il parut à Rome une députation de cinquante Notables envoyés au Nom du Peuple Juif. Leur escorte fut au moins de huit mille hommes de la Nation, la plûpart habitués dans la Capitale du Monde. Une sédition arrivée à Jérusalem depuis le départ d'Archélaüs & d'Antipas, donna occasion à une si nombreuse Ambassade. Sabinus n'avoit point cessé d'exercer de cruelles véxations dans tout le Royaume de Judée. Il trouvoit son intérêt à promener de Villes en Villes la Légion qu'on lui avoit laissée, & sous prétexte de rechercher le trésor d'Hérode, il lui faisoit exercer bien des brigandages à son profit. Enfin il lassa la patience des habitans de Jérusalem. Au jour d'une célébrité considérable parmi les Juifs (ils l'appelloient la Pentecôte) le Peuple s'ameuta, occupa trois postes avantageux, & prit la résolution d'investir Sabinus avec sa Légion, & de les accabler du moins par le nombre. Les révoltés s'emparérent des plattes-formes qui couvroient le Portique extérieur du Temple, & lancérent de-là des pierres & des traits sur les Romains. Sabinus se retira dans un donjon qu'Hérode avoit fait construire en mémoire de Phasaël son frére. De-là le lâche encourageoit

AN. DE J. C. 2.
De Rome l'an 753.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, CAIUS JULIUS CESAR, & L. ÆMILIUS PAULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 49.

AN. DE J. C. 2. De Rome l'an 753. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, CAIUS JULIUS CESAR, & L. ÆMILIUS PAULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 49.

ses Légionaires à faire main-basse sur les Juifs. Ces braves mirent le feu sous les arcades du Portique, & la flamme gagna jusqu'à la couverture. Il devint incertain s'ils firent périr plus de gens par le fer que par le feu. La révolte des Juifs alla si loin, qu'il fallut que Varus accourût pour l'apaiser, à la tête de deux nouvelles Légions, qu'il renforça par les secours qu'il reçut à son passage. Il fut assez à tems pour délivrer Sabinus assiégé dans la Tour qui lui servoit d'asile. Varus en partie par sa présence, en partie par des exécutions Militaires, mais plus encore par sa douceur, calma les esprits & rétablit la tranquillité. Cependant il ne put se dispenser de rendre compte à Rome du tumulte arrivé en Judée. De-là vint cette députation que la Ville de Jérusalem se crut obligée de faire à Auguste, pour justifier la conduite de ses habitans. Les Ambassadeurs étoient encore chargés d'une autre négociation plus importante; mais qu'ils tinrent secrette jusqu'à leur arrivée à Rome.

Auguste donna audience aux Ambassadeurs Juifs dans le Temple d'Apollon qui faisoit partie de son Palais. Archélaüs & Antipas y furent admis. Ils entendirent avec chagrin la justification que les Députés firent de leur révolte. Ceux-ci l'établirent en partie sur l'absence des deux Princes, que l'ambition de regner avoit attirés à Rome. *Hé! qu'avons-nous besoin de Rois*, s'écriérent les Ambassadeurs, *Dans vous, Seigneur, la Providence ne nous a-t'elle pas donné un Maître qui nous suffit? Assujettis à votre Empire com-*

me le reste de la Syrie, nous vivrons selon nos Loix sous les ordres des Proconsuls que vous nous envoyerez. Qu'elle a été dure l'épreuve que nous avons faite de la Royauté, sous Hérode & sous Archélaüs son fils! L'un fut une harpie dont l'avidité n'eut point de bornes, l'autre est une vipére dont les morsures ne sont pas encore guéries à Jérusalem. Les enfans d'Hérode ne sont ni moins cruels ni moins avares que leur pere. Délivrés-nous, grand Empereur, d'une double domination, puisque la vôtre suffit pour nous rendre heureux! Auguste fit des réfléxions profondes sur la requête des Députés du Peuple Juif. D'un côté elle lui parut raisonnable & peut-être avantageuse à l'Empire. De l'autre il craignit d'effaroucher les Rois de l'Orient. Quel trouble n'auroit-il pas excité dans cette belle portion de l'Etat Romain, s'il avoit fait appréhender aux petits Souverains qui la partageoient, de voir à leur tour leurs Païs réduits en Provinces Romaines? Il laissa donc une espéce de Souveraineté aux fils du grand Hérode. Voici l'Arrêt qu'il prononça, Arrêt qui fut mesuré sur les circonstances, qui donna quelque chose aux desirs des prétendants, & qui fut dans Auguste l'effet d'une sagesse consommée. *Nous voulons*, dit l'Empereur, *& nous ordonnons que le domaine du feu Roi de Judée soit divisé en deux parties égales. Archélaüs retiendra sans aucune autre dépendance que de nous, une moitié de ce Royaume partagé, non plus sous le nom de Roi; mais sous le nom* d'Ethnarque,) c'est-à-dire de Souverain d'une petite Contrée.) *Nous nous réservons à lui conférer le titre de Roi quand il l'aura*

AN. DE J. C. 2.
De Rome l'an 753.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, CAIUS JULIUS CESAR, & L. ÆMILIUS PAULUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 49.

An. de J. C. 2.
De Rome l'an 753.
Auguste, Empereur.
Consuls, Caius Julius Cesar, & L. Æmilius Paulus.

mérité. L'autre moitié sera sous-divisée en deux parties égales. L'une appartiendra à Antipas & l'autre à Philippe, les deux fréres d'Archélaüs. La décision de l'Empereur fit Loi. Les deux Ethnarques retournérent en leur Païs, & mirent Philippe en possession de son partage.

De l'Empire Romain, An. 49.

Joseph. Antiq. l. 17. c. 14.

Ce fut dans ces circonstances que parut sur la scéne un fourbe qui se donna pour le Prince Aléxandre ce fils de Mariamne, qui fut sacrifié avec son frére Aristobule aux soupçons d'Hérode. Sous ce nom il osa disputer la Couronne de Judée aux légitimes successeurs du Roi défunt. Le nouveau prétendant n'étoit qu'un vil Juif Habitant alors de la Ville de Sidon. Mais sa démarche, sa taille, les traits de ressemblance qu'on appercevoit entre le feu Prince & lui accréditérent l'imposture. Pour mieux réüssir dans son projet, il employa le ministére d'un autre Juif de sa Tribu, homme artificieux. Tous deux de concert ils feignirent qu'Aléxandre & Aristobule, avoient échappé à la mort, & accompagnérent cette Histoire fabuleuse de tous les incidens qui pouvoient lui donner un apparence de vérité. Cette fable eut cours dans la Judée, & trouva créance parmi un grand nombre de mécontents. La plûpart se mirent à la suite du faux Aléxandre, qui se rendit à Rome dans l'espérance de prévenir Auguste en sa faveur. Mais l'Empereur ne fut pas la duppe d'une fiction si grossiére. Il confondit l'Imposteur & le força de confesser son crime. Auguste fléchi par l'aveu sincére du coupable lui fit grace de la vie, & se conten-

ta de le condamner à servir sur les Galéres Romaines en qualité de Forçat. Il n'en fut pas ainsi du Juif que ce Roi de Théâtre avoit mis en œuvre pour ourdir toute la trame, & qui avoit été le principal auteur de la séduction. Ce malheureux conduit au supplice par l'ordre d'Auguste termina ses jours & ses intrigues sur une croix où il expira à la vûë de plusieurs de sa Nation qu'il avoit engagés dans son parti.

AN. DE J. C. 2. De Rome l'an 753. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, CAIUS JULIUS CESAR, & L. ÆMILIUS PAULUS.

Cependant la paix continuoit à regner dans tout l'Empire. Une légere émotion populaire en Judée ne fit pas r'ouvrir le Temple de Janus. La Cour Impériale goûtoit plus de tranquillité que jamais, depuis l'éxil des deux Julies & l'éloignement de Tibére. Sa mere Livie se rendoit de jour en jour plus maîtresse de l'Empereur, & par mille complaisances elle sçavoit le captivet sous ses volontés. Livie n'avoit pû néanmoins obtenir le rappel de Tibére, à qui le séjour de Rhodes devenoit ennuyeux. Elle en étoit réduite à tramer sourdement des intrigues contre les Princes Caïus & Lucius Césars, qui seuls mettoient obstacle au parfait aggrandissement de son fils. En effet Auguste venoit d'écrire tout récemment à Caïus la Lettre du monde la plus tendre. *Mon cher fils*, *qui faites toutes mes délices*, lui avoit-il mandé, *que je meure si je ne soûpire pas tous les jours après votre retour! Mes yeux vous chercheront dans la célébrité qui va se faire au jour que j'aurai atteint ma soixante & quatriême année. Graces aux Dieux je suis prêt d'échapper à mon année Climatérique! Je prie les Immortels de vous combler de prospéri-*

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 49.

A. Gell. l. 15. c. 7.

AN. DE J. C. 3. De Rome l'an 754. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. ALFINIUS VARUS, & P. VINUCIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 50.

Horat. Serm. l. 1. Sat. 3. & Pompon. de origine juris.

tés, jusqu'au tems que plein de vertus & de gloire, vous serez en état de remplir la place que j'occupe. C'étoit lui déclarer assés ouvertement qu'il le destinoit à devenir son successeur. Mais c'étoit une atteinte cruelle, que donnoit Auguste à l'ambition & à la jalousie de l'Impératrice. Elle n'avoit de vûës & d'attention qu'à élever sur le Trône, après son mari, Tibére, le seul fils qui lui restoit de son premier mariage. S'il est vrai que par des menées secrettes elle ait procuré la mort des deux jeunes Césars, jamais entra-t'il dans la Famille d'Auguste de Furie plus dangereuse?

Le Consulat de Caïus César finit à peu près avec l'année Climatérique de l'Empereur son grand-pere. Le droit des faisceaux fut transmis à des hommes moins illustres que l'année précédente. [a] P. Alfinius n'étoit de son extraction qu'un simple Cordonnier; mais que son mérite éleva aux plus grands honneurs. Disciple du célébre Jurisconsulte Serv. Sulpicius il s'acquit de la réputation, & de degrés en degrés il monta jusqu'au grade le plus éminent, où un homme de sa sorte pouvoit aspirer. Aussi sous Auguste tout genre de supériorité, soit dans le mêtier des armes, soit

[a] Horace nous a fait connoître Alphinius Varus dans la troisiéme Satyre du premier Livre.

Ut Alphinius vafer omni
Abjecto instrumento artis, clausâque tabernâ
Sutor erat.

Sur cet endroit du Poëte, le Commentateur Acron rapporte qu'Alphinius étoit de Crémone, qu'il abandonna son métier pour se faire le disciple du célébre Jurisconsulte Servius Sulpicius, que ses grands progrès dans la science des Loix lui frayérent le chemin aux premiéres dignités, & qu'enfin par une distinction peu commune, le public fit les frais de ses obséques.

par le talent de la parole, soit dans la science des Loix, étoit immanquablement récompensé. Le Collégue qu'on donna au Sçavant Alfinius fut un homme distingué par sa naissance. P. Vinucius avoit eu pour pere Marcus Vinucius un des Consuls subrogés dans le cours de l'année 734. Ce mêlange de gens, tantôt tirés de la plus vile roture pour les plus grands Emplois, tantôt choisis parmi la plus haute Noblesse, affectionnoit tous les ordres de l'Etat au Gouvernement du Souverain. La Cour d'Auguste étoit alors un peu déserte. Tibére & les deux Julies y avoient laissé un grand vuide. La joye & le luxe n'y regnoient plus comme autrefois ; mais aussi l'excês du vice en étoit banni. L'ambition y avoit pris la place de la galanterie ; les sourdes trahisons y faisoient autant de désordre que la dissolution la plus scandaleuse. Livie étoit le nœud de toutes les intrigues. Auguste avoit cent fois plus à craindre du mauvais esprit de sa femme vertueuse & moderée en apparence, que du libertinage de sa fille. Nous allons voir quel ravage cette Impératrice dissimulée va faire dans la Famille des Césars. Livie commença d'abord par ménager à force de caresses le retour de son fils à Rome. Le biais qu'elle prit fut artificieux, & l'esprit le plus pénétrant y auroit été trompé. *Pourquoi*, dit-elle à Auguste, *laissés-vous couler des jours sans gloire aux deux fils qui fondent l'espérance des Romains, & la vôtre ? Je ne parle point d'Agrippa Posthumus ; il est en trop bas âge. Du moins Caïus & Lucius Césars, sortis de l'enfance & revêtus de la robbe*

AN. DE J. C. 3.
De Rome l'an 754.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, P. ALFINIUS VARUS, & P. VINUCIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 50.

An. de J. C. 3.
De Rome l'an 754.
Auguste, Empereur.
Consuls, P. Alfinius Varus, & P. Vinucius.
De l'Empire Romain, An. 50.

virile, languiront-ils ici dans une molle oisiveté? L'Empire Romain n'est pas un héritage qui doive incontestablement passer du pere au fils. Il a fallu vous faire connoître, avant que de vous assurer la place que le grand Jule César vous avoit laissée. Vous la devés plus à vos exploits qu'au sang dont vous êtes sorti. Servés de modéle à vos petits-fils. Sur vos traces qu'ils aillent recüeillir de la gloire, avant que d'en recevoir le prix. Dês à présent leurs vertus les rendent dignes du Trône; mais ils risquent de n'y arriver jamais, si une réputation bien établie ne leur sert de degré pour y monter.

Par des discours si artificieux Livie avoit obtenu trois ans auparavant, que Caïus l'aîné des deux Césars allât en Orient faire la guerre au Roi des Parthes. Ce jeune Prince y restoit encore occupé à chasser Phraate du Royaume d'Arménie, dont celui-ci s'étoit emparé tout récemment pour la seconde fois. Tout éloigné de Rome que fût Caïus, Livie avoit ses Emissaires auprès de lui. Nous le verrons dans peu expirer misérablement en Syrie. Si l'Impératrice ne fut pas la cause de sa mort, du moins elle en fut soupçonnée. Le but de cette femme ambitieuse étoit alors de procurer à Lucius César le même éloignement de la Cour, & peut-être le même sort qu'elle destinoit à son frére. Elle renouvella donc auprès de l'Empereur les discours dont elle s'étoit servie pour écarter Caïus. Nulle guerre à la vérité ne demandoit qu'un Prince du Sang Impérial fût à la tête d'une armée pour encourager les Légions. Livie se retrancha sur la nécessité de faire paroître au grand

jour

jour un jeune Héros, dont la vertu se rallentiroit dans les délices de la maison paternelle. *Caïus*, disoit-elle, *est à l'extrêmité de l'Orient. Envoyés Lucius à l'Occident. Par là vous préserverés l'un & l'autre de ces jalousies qui jettent souvent la discorde, entre les fréres.* Auguste déféra aux conseils de sa femme. Une armée campoit alors en Espagne pour marcher à tout événement. L'Empereur prit le parti d'y envoyer son second fils, du moins pour le dépaïser & pour le faire connoître aux Soldats. On prépara les équipages du Prince qui fut charmé de prendre l'essor, & d'aller commander loin de Rome, où il vivoit dans une retenuë forcée.

AN. DE J. C. 3. De Rome l'an 754. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. ALFINIUS VARUS, & P. VINUCIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 50.

Lorsque la résolution fut prise de faire partir Lucius pour l'Espagne, Livie entreprit plus aisément d'engager Auguste à rappeller Tibére. Ce Prince vivoit à Rhodes depuis quelque tems dans un lieu solitaire éloigné du commerce des hommes. Par un changement bisarre il avoit quitté l'habit ordinaire des Romains pour prendre celui des Philosophes Grecs. Sous cette apparence de réforme, & parmi quelques vertus affectées les Rhodiens avoient sçû démêler son caractére vicieux. La renommée ne fut que trop fidelle à publier les mauvaises qualités de Tibére. Le bruit s'en répandit jusqu'à Nismes, où les Habitants qui ne le considéroient que comme un malheureux banni, firent éclatter leur haine en renversant ses statuës. On ajoûte même que quelqu'un s'étoit offert à Caïus César de lui apporter la tête de cet ennemi jaloux de sa grandeur. Tibére qui fut in-

AN. DE J. C. 3. De Rome l'an 754. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. ALFINIUS VARUS, & P. VINUCIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 50.

formé que les Insulaires en vouloient à sa vie, renouvella ses instances, auprès de l'Impératrice sa mere pour obtenir son retour. Il languissoit à Rhodes depuis huit ans, & cet éxil quoique volontaire & agréable d'abord, lui étoit devenu insupportable. Son ardeur pour revenir à Rome s'étoit accruë par la crainte du péril, & par les refus qu'il avoit essuyés plus d'une fois. Lucius étoit prêt de partir. Livie saisit cette occasion pour solliciter le retour de son fils auprès de l'Empereur. *Dans quelle solitude allés-vous vivre*, dit l'Impératrice à son mari, *& comment pourrés-vous en soûtenir l'ennui? Un Courtisan tel que Tibére, dans l'absence de vos deux fils, est seul capable de donner de l'ame à votre Cour. Rappellés-le, Seigneur, pour répandre ici l'allégresse, & pour ma propre consolation!* Auguste étoit un mari complaisant. Il accorda à sa femme, mais du consentement de Caïus César son petit-fils, le retour de Tibére; à condition qu'il vivroit à Rome en simple particulier, & qu'il ne s'intrigueroit plus dans les affaires de l'Etat, ni dans celles de la Maison Impériale. Sans doute que dans les querelles qu'il avoit euës avec Julie sa femme, la Princesse avoit eu soin de le démasquer & de le faire connoître à son pere pour un factieux. Dans tous les démêlés domestiques l'une & l'autre partie perdent toûjours de leur réputation. Les impressions que font leurs plaintes mutuelles, restent souvent dans les esprits, & contribuënt à une diffamation réciproque. Tibére quoique moins en faveur reparut dans la Capitale. Son premier soin fut de présenter au Peuple

Suet. l. 3. c. 14. & 15.

son fils Drusus, qu'il avoit eu de sa premiére femme Vipsanie Agrippine, & de lui faire prendre la robbe virile en cérémonie. Il changea de logement, & du quartier des Carines il passa dans la cinquiême Région de Rome sur le Mont Esquilin. Là renfermé en apparence dans les bornes des affaires de sa maison, il forma de grands projets pour son élevation. Les Devins & les réponses des Oracles l'encourageoient à tout espérer. Avant son départ de Rhodes, une Aigle oiseau qu'on n'avoit jamais vû dans l'Isle, vint se percher sur son Palais. On rapporte même sur son compte un événement assés singulier, & qui fut dês son enfance un pronostic de sa grandeur future. Livie le portoit encore dans son sein, lorsqu'il prit envie à cette mere curieuse de sçavoir, si ce seroit un garçon ou une fille qu'elle mettroit au monde. Elle prit donc un œuf sous une poule qui le couvoit. Après l'avoir tenu long-tems entre ses mains, & ensuite l'ayant remis en celles de ses femmes pour l'échauffer, elle en vit éclorre un poussin couronné d'une crête plus vermeille & plus élevée que celle des poulets ordinaires. Ce fut pendant sa retraite à Rhodes que Thrasyle fameux Astrologue avec qui il contracta une étroite amitié, lui avoit prédit son futur avénement à l'Empire. Tibére dans un accès de mauvaise humeur que lui causoit son éxil, voulut éprouver d'une maniére bien étrange, la science de cet homme qui se picquoit de lire dans les astres les événements les plus cachés, & de pénétrer dans le secret des cœurs. Tandis que tous deux se prome-

AN. DE J. C. 3.
De Rome l'an 754.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, P. ALFINIUS VARUS, & P. VINUCIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 50.

AN. DE J. C. 3. De Rome l'an 754. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, P. ALFINIUS VARUS, & P. VINUCIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 50.

noient sur le rempart de la Ville, il résolut intérieurement de jetter Thrasyle du haut en bas, s'il ne devinoit pas ce qui faisoit alors l'objet de sa pensée. Il l'interrogea donc sur le dessein qu'il formoit actuellement. La conjecture de l'Astrologue qui connoissoit le naturel féroce & malfaisant de Tibére fut des plus heureuses; il devina juste & répondit qu'il étoit menacé d'un grand danger. Alors le Prince l'embrassa tendrement, le rassûra, & compta plus que jamais sur la vérité de ses prédictions. Peu de tems après le même Thrasyle lui annonça son rappel à Rome avant l'arrivée du Courrier qui en apporta la nouvelle de la part d'Auguste. Ces préjugés servoient de motif à l'ambition de Tibére; mais il sçavoit la dissimuler & mésurer ses démarches avec circonspection.

Après son retour de Rhodes Tibére put encore voir à Rome Lucius, avant le départ de celui-ci pour l'Espagne. Qui sçait s'il n'introduisit point parmi les gens de son escorte quelqu'un de ces habiles empoisonneurs, dont l'art étoit devenu si commun dans la Capitale du monde? Nous n'avons sur cela que des soupçons; mais ils sont autorisés par plus d'un Historien de l'antiquité. Lucius s'embarqua dans un des Ports d'Italie, & fit une heureuse traversée jusqu'à Marseille. Il n'y fut pas plûtôt descendu, qu'il y expira d'une mort si soudaine, qu'elle causa de l'étonnement & de l'effroi à toute sa suite. Quelle douleur pour Auguste lorsqu'on apprit à Rome un événement si peu attendu! En même-tems quel sujet de joye

Vell. l. 2. Tacit. ann. l. 1. Flor. l. 4. c. ult. Zonar. l. 10. Dio. l. 55.

& d'espérance pour Livie, & pour Tibére! Des trois têtes qui seules pouvoient mettre obstacle à son élevation dêja l'une étoit tombée. Caïus vivoit encore, mais les mêmes embûches qui avoient ravi le jour au second fils de Julie & d'Agrippa, pouvoient réüssir contre son aîné. Pour le jeune Agrippa Posthumus leur troisiéme frére, il étoit moins à craindre. Dês l'enfance il avoit donné certains indices de démence & de férocité, qui le rendoient indigne de regner. Cependant ce fut avec les démonstrations du plus grand deüil, que Livie & Tibére reçûrent le corps de Lucius César. Conduit par mer de Marseille en Italie il fut transporté à Rome depuis le Port où il arriva, sur les épaules des Tribuns Légionnaires & des Décurions des Colonies & des Villes Municipales par où il passa. Ensuite exposé durant plusieurs jours dans la place publique, il fut gardé par les Chevaliers Romains. Cette illustre compagnie avoit fait présent à Lucius d'un riche esponton le jour qu'il avoit pris la robbe virile. On le suspendit cet esponton, dans la salle du Sénat. Enfin il est à croire, qu'après les obséques on enferma les cendres de Lucius dans le superbe mausolée, qu'Auguste s'étoit fait construire pour lui-même. Ce pere infortuné ne s'attendoit pas que la mort de son second fils dût être si-tôt suivie de celle de Caïus son frére.

AN. DE J. C. 3.
De Rome l'an 754.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, P. ALFINIUS VARUS, & P. VINUCIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 50.

Dio. l. 55.

Le changement de Consuls & le commencement d'une nouvelle année ne mirent qu'un court intervalle aux regrets de la Cour. L. Ælius Lamia & M. Servilius prirent ensemble possession

AN. DE J. C. 4. De Rome l'an 755. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, L. ÆLIUS LAMIA, & M. SERVILIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 51.

des faisceaux Consulaires. Le tems de leur Magistrature se passa tristement. La paix qui regnoit dans l'Univers causoit à la Ville un silence & une inaction parfaite. Le seul fait mémorable qui fournit pour lors de la matiére aux discours publics, fut une espéce de prodige arrivé dans l'enceinte de Rome. Le feu prit au Temple de la mere des Dieux bâti sur le Mont Palatin. Autrefois la statuë de cette Déesse avoit été apportée de Pessinonte à Rome. Pour lors ce Sanctuaire si fameux de cette prétenduë Protectrice des Romains périt tout entier par l'incendie. Chose assés étonnante ! la statuë seule de la Vestale Quinta Claudia, posée dans le vestibule du Temple ne fut point endommagée. On se souvient que cette Prêtresse accusée d'avoir déshonoré son Sacerdoce par un inceste, prouva sa virginité en dégageant d'un banc de sable avec sa ceinture le Vaisseau qui portoit Cybéle. Alors la flamme, qui ne respecta pas la Déesse, ne consuma point le monument qu'on avoit élevé en l'honneur de la Vestale. Si le fait nous paroissoit aussi véritable que les Historiens nous l'attestent, ne pourrions-nous pas dire, que le Ciel par le même embrasement se plut à justifier en même-tems, la vertu soupçonnée, & à confondre l'Idolâtrie ? Ce qu'il y eut de plus remarquable encore, c'est, dit-on, que ce fut pour la seconde fois que la statuë de Claudia, fut préservée d'un pareil accident. La Providence prit soin d'autoriser la continence dans un siécle si corrompu, & prépara les voyes à la Religion d'un Dieu toûjours vierge lui-même;

Val. Max. l.1.c.6.

& né récemment d'une mere vierge.

Le Palais Impérial n'étoit pas éloigné du Temple de Cybéle. Auguste y passoit assés souvent de longues heures dans la retraite, sans autre consolation que les plaisirs languissans dont Tibére & Livie avoient soin de l'amuser. Celui-là faisoit réguliérement sa cour à l'Empereur, & déja il avoit regagné ses bonnes graces. Depuis son retour à Rome, Tibére s'étoit abstenu, & s'abstenoit encore de toute négociation éclatante, soit parmi le Peuple, soit au Sénat, soit par rapport aux Nations Alliées. Sans cesse l'Impératrice faisoit l'éloge d'une si sage conduite à son mari. Insensiblement Auguste augmentoit en bienveillance pour le fils de sa femme. Enfin dans un heureux moment son inclination pour lui alla si loin, qu'il lui proposa de se laisser adopter, de passer dans sa famille, & de porter le nom de César. Tibére étoit trop habile, pour accepter si-tôt un honneur après lequel il soûpiroit. *A quoi pensés-vous, Seigneur*, dit-il à Auguste dans un entretien qu'il eut avec lui ? *Je comprends toute la grandeur du bienfait dont vous voulés m'honorer. Devenir votre fils ce seroit le comble de ma gloire. Après tout vos intérêts doivent l'emporter dans mon cœur sur mes propres avantages. Il vous reste deux petits-fils Caïus & Agrippa. Quelle jalousie n'exciteriés-vous pas entre-eux, & contre moi ! Votre cour est tranquille, ne la troublés pas par des divisions, que mon élevation ne manqueroit pas d'exciter. Content d'une vie privée, je n'eus jamais d'autre ambition, que de vous voir paisible sur le Trône, & que d'aider*

AN. DE J. C. 5. De Rome l'an 756. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

vos fils à y monter. Le perfide lorsqu'il parloit ainsi avoit dèja tout préparé pour enlever Caïus César à la terre. C'est un funeste événement qui se développera sur la fin de l'année qui va suivre.

Sex. Ælius, & C. Sentius entrérent dans le Consulat, lorsque le monde commençoit à perdre cette tranquillité parfaite dont il avoit joüi depuis un tems. Des soulevemens se faisoient dèja sentir en quelques contrées de l'Empire. Etoit-il possible qu'un si grand Etat subsistât dans un calme assez inaltérable, pour n'être pas troublé par des tempêtes du moins passagéres? La Germanie en Europe rapidement assujettie par Drusus & par Tibére songeoit à secoüer le joug Romain. En Afrique la Numidie domptée autrefois par Jule César, & réduite en Province Romaine avoit repris les armes contre ses vainqueurs. Enfin les Arméniens au fond de l'Asie s'étoient soustraits à l'alliance faite avec les Romains, & s'étoient donnés au Roi des Parthes. La guerre dont les Germains menaçoient l'Empire n'étoit encore ni déclarée ni commencée. Celle des Numides ne dura pas. Ce ne fut qu'un orage qui eut son cours, & que les deux Généraux Passiénus & Cossus dissipérent en peu de mois. Aussi Auguste sçut-il récompenser leur vigilance & leur valeur. Il leur accorda, non pas le Triomphe, la coûtume en étoit passée; mais les honneurs qu'on ne perdoit plus lorsque l'on avoit triomphé. Pour la révolte d'Arménie ce fut un objet un peu plus sérieux; mais pourtant qui n'obligea pas l'Empereur

Vell. Pat. L. 2.

An. de J. C. 5. De Rome l'an 756. Auguste, Empereur. Consuls, Sex. Ælius Catus, & C. Sentius Saturninus.

De l'Empire Romain, An. 52.

Dio. Legat. 39. Zonar. l. 10. & Dio. in Fragmentis.

reur à faire ouvrir le Temple de Janus. C'est une avanture qu'il est important d'éclaircir, parce qu'elle causa le renversement presque entier de la famille des Césars.

Tigrane nommé par Auguste Roi d'Arménie n'occupa pas long-tems le Trône. Il étoit mort quelque tems après son élévation. Artavasde ou si l'on veut Artabaze installé par l'ordre de l'Empereur Romain en la place du Roi défunt, se rendit si odieux à ses sujets, que dans une émotion soudaine ils le dépoüillérent de la Royauté, & le chassérent du païs. Les Arméniens alors, de leur propre mouvement & sans consulter Rome, mirent, dit-on, la Couronne sur la tête d'un des fils de Tigrane qui portoit le même nom que son pere. Artavasde avoit compté de rentrer triomphant en Arménie soûtenu d'une armée formidable de Romains, mais la mort avoit renversé ses espérances. Le jeune Tigrane qui n'avoit plus de concurrent à craindre, ne pensa plus qu'à s'appuyer de la protection d'Auguste pour se maintenir dans le Royaume qu'il avoit usurpé. Ce fut dans ce dessein qu'il envoya des Députés à Rome chargés de présents & d'une lettre où ce Prince s'exprimoit dans des termes pleins de la plus respectueuse soumission aux volontés du Maître du Monde. Auguste parut s'être laissé fléchir par les priéres de Tigrane. Il lui conseilla de passer en Syrie, de s'aboucher avec Caïus César, & de s'en tenir aux conditions qu'il plairoit à ce jeune Prince de lui prescrire. Mais le Roi d'Arménie ne voulut point courir

An. de J. C. 5.
De Rome l'an 756.
Auguste, Empereur,
Consuls, Sex. Ælius Catus, & C. Sentius Saturninus.

De l'Empire Romain, An. 52.

les risques d'une entrevûë où il seroit à la merci des Romains. Il prit donc le parti de doubler les garnisons des places fortes de l'Arménie & de s'y défendre jusqu'à la mort. Ainsi le nouveau Roi se fit un point d'honneur de n'être redevable qu'à lui-même de son élevation ; c'étoit insulter à la domination d'Auguste : mais le jeune Monarque s'appuya des secours que lui présentoit Phraate, & fit entrer dans son Païs toutes les forces du Roi des Parthes. L'inconsidéré Tigrane fut la duppe de sa politique. D'une part les Romains lui opposérent un Ariobarzane Mede d'origine, que sa taille majestueuse & la réputation de ses vertus guerriéres avoient dêja rendu aimable aux Peuples d'Arménie. D'un autre côté le Royaume de Tigrane devint la proye des Parthes. Ils le pillérent, le ruinérent, se rendirent maîtres de toutes les places. C'étoit à Rome de purger l'Arménie de ses usurpateurs. D'abord Auguste jetta les yeux sur Tibére. Pour lors ce Prince étoit encore à Rhodes. Que pouvoit-on faire de mieux que de lui confier la conduite d'une expédition, qui paroissoit intéressante à la gloire de l'Empire ? Les ennemis secrets de Tibére ou plûtôt son caprice, le portérent à refuser l'offre que lui fit Auguste d'une si honorable commission, & à préférer le séjour de son Isle à une guerre dont il pouvoit recüeillir beaucoup de gloire. Caïus César fut donc chargé d'aller tenter les hostilités contre Phraate. Nous avons dêja vû qu'il le trouva docile, & que par un accord conclu sur les rives de l'Euphrate la bonne in-

AN. DE J. C. 5. De Rome l'an 756. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS.

telligence fut renoüée entre les Parthes & les Romains. Cette alliance ne fut pas de longue durée. Quatre ou cinq ans après, l'ambition du Roi des Parthes le rappella en Arménie, contre la foy des traités. Pour la deuxième fois ses sujets s'y établirent, sous la conduite d'un certain Addo, que d'autres appellent Domnés, qui y prit la qualité de Gouverneur, ou de Vice-Roi.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

Sext. Rufus in brev.

L'audace de Phraate tira Caïus de l'assoupissement, où les délices de la Syrie commençoient à le plonger. Suivi d'une armée formidable il passe l'Euphrate & vole à l'ennemi. On n'a jamais bien sçû si le Roi des Parthes & Domnés étoient de concert avec Tibére ou non. Du moins le refus que celui-ci avoit fait d'aller chasser les Parthes du Royaume qu'ils avoient envahi, a fait croire que le fils de Livie & Phraate avoient des rapports ensemble. Leur intelligence aboutit à la mort du jeune César. Voici comme elle arriva. L'armée Romaine que Caïus conduisoit entra sans obstacle jusqu'au cœur de l'Arménie. Lorsqu'elle parut devant la Ville d'Artagére (on lit Artaxate dans les Auteurs) Domnés qui y avoit établi son séjour, ne résista pas au jeune Prince, & ne l'arrêta pas autour des murailles d'une Place meurtriére. Le perfide n'en vouloit qu'au seul fils d'Auguste, & son dessein n'étoit pas de faire périr ses Légions avec lui. Ce fut une marque presque certaine, que le complot n'avoit été formé que contre le seul Caïus César. Quel en fut l'Auteur ? Il est aisé de le conjectu-

Vell. Pat. l. 2. Flor. Senecæ in controv. Sext. Rufus in brev. Suet. l. 3. c. 25. Tacit. l. 1. ann. & Dio. l. 55.

AN. DE J. C. 5. De Rome l'an 756. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

rer ; mais il n'est pas permis de l'assûrer avec certitude. A la présence de Caïus les portes d'Artagére s'ouvrent. Il y est admis plûtôt comme un Triomphateur que comme un ennemi. Aussi Domnés avoit-il flatté le Prince de l'espérance qu'il trouveroit dans un Parthe le cœur d'un Romain, un homme résolu de trahir Phraate, pour se ranger sous ses Aigles. L'accüeil que le traître fit à Caïus fut accompagné de civilités & de distinctions inoüies. Enfin il lui présenta un mémoire qui marquoit en détail les différents lieux, où les trésors des Rois d'Arménie avoient été cachés. Caïus dévora des yeux l'écrit, & le parcourut avec toute l'attention que meritoit l'importance de l'affaire. Tandis qu'il est appliqué à une lecture si intéressante, Domnés tire un poignard & le lui enfonce dans le corps. Le malheureux étoit un de ces téméraires assassins, qui comptent pour rien de perdre la vie, pourvû qu'ils fassent périr leur ennemi. Sur l'heure Domnés fut puni de son crime. Percé de mille coups, il se traîna encore au bûcher qu'il s'étoit préparé pour lui-même, & il expira dans les flammes.

Dio. l. 55. & A. Gell. l. 15. c. 7.

La playe que Caïus avoit reçûë ne fut pas mortelle ; mais elle lui affoiblit tout à la fois l'esprit & le corps. La vie languissante qu'il menoit en Orient obligea Auguste à le rappeller en Italie. Depuis prês d'un an son pere le sollicitoit au retour ; mais l'amour de la vie oisive le retenoit dans un climat le plus délicieux du monde. Parmi les gens de sa Cour, dont plusieurs étoient vendus à Tibére, il s'en trouvoit quelques-uns,

AN. DE J. C. 5. De Rome l'an 756. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

Vell. Pat. l. 2. & Suet. l. 2. c. 65.

qui pour flatter les inclinations du Prince lui présentoient sans cesse de nouveaux plaisirs, pour l'arrêter en Asie. Enfin Caïus reçut des ordres trop précis, pour pouvoir résister aux volontés de son pere. Il prend la route de la Lycie, dans le dessein de s'embarquer pour Rome. Lorsqu'il fut à Limyre Ville Maritime, d'où il devoit faire voile, sa santé se trouva extraordinairement altérée. Il se plaignit sur-tout de la blessure qu'il avoit reçuë dans Artagére, & les douleurs qu'il avoit souffertes se renouvellérent plus que jamais. Dans cet état de langueur il fut aisé aux personnes qui le pançoient de glisser de nouveau poison dans sa playe sans devenir suspectes. Quoiqu'il en soit, Caïus mourut à la [a] fleur de ses années. Ce fut un Prince voluptueux, mais d'un naturel porté à la douceur. On remarqua dans lui tous les panchans de Julie sa mere, & nul vestige des vertus d'Agrippa son pere. Plus heureux que Lucius son frére, il s'étoit acquis quelque réputation dans les guerres d'Arménie. Dês-lors il étoit mûr pour l'Empire, & il auroit maintenu l'Univers en paix, pour peu qu'il eût voulu se laisser conduire par de sages conseils. Sa mort laissa le champ libre aux prétentions de Tibére. Il ne resta plus au fils de Livie qu'un concurrent, c'étoit le foible Agrippa Posthumus. Mais Auguste pouvoit-il compter sur ce seul petit-fils, qu'il n'avoit pas encore daigné adopter, tant il lui trouvoit de défauts. Pour Livie elle vit une am-

[a] Caïus étoit né l'an de Rome 733. ainsi il ne comptoit que vingt-quatre ans lorsqu'il mourut.

AN. DE J. C. 5.
De Rome l'an 756.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.
Suet. l. 2. c. 65.

ple carriére ouverte à son ambition. Maîtresse du cœur d'Auguste elle compta qu'elle la deviendroit bien-tôt de tout l'Empire, sous le nom de son fils.

Il est difficile d'exprimer la désolation de l'Empereur, lorsqu'il apprit la mort de son fils bien-aimé? En dix-huit mois il avoit perdu les deux héritiers de son Trône, & les plus fermes appuis de sa maison. Il ordonna pour Caïus les mêmes honneurs funébres qu'on avoit décernés à Lucius. Léger soulagement de la douleur la plus amére qui fut jamais! Pour l'adoucir, Livie redoubla ses complaisances & dissimula sa joie. Tibére lui-même aida les projets de sa mere par ses assiduités auprès de l'Empereur. Il se fit son consolateur, & par des voies indirectes, il vint à bout de lui persuader, que la Famille Impériale n'avoit plus d'autre véritable soûtien que lui seul. Pour lors Auguste le pressa vivement d'accepter l'adoption qu'il lui avoit proposée autrefois sans empressement. On peut bien juger que Tibére se laissa aisément engager à devenir son fils & à porter le nom de César. Cependant l'Empereur ne l'adopta qu'avec précaution. 1°. Il fit la même faveur à son petit-fils Agrippa Posthumus, tout incapable qu'il le jugeoit d'être un jour son successeur. La cérémonie de la double adoption se fit au même jour, en public, & devant les Curies assemblées, mais avec une distinction bien honorable pour Tibére. En le déclarant son fils, il prononça ces paroles remarquables : *C'est pour le bien de la République que je vous adopte.* Il n'en

Justinian. l. 1. instit.

dit pas autant lorsqu'il donna le nom de fils à Agrippa. 2°. Auguste voulut que Tibére, avant que d'être déclaré César, adoptât lui-même son neveu Germanicus fils de son frére Drusus & de la vertueuse Antonia. Tibére sentit vivement la préférence que l'Empereur donnoit alors à son neveu sur son propre fils (car il en avoit un aussi nommé Drusus.) Il fallut plier sous des ordres absolus & voir à regret Germanicus devenir aussi par adoption le petit-fils de l'Empereur. Par-là Auguste crut avoir assez appuyé le Trône & assez donné d'héritiers à sa famille. Si-tôt que Tibére eut pris le nom de César les honneurs & les grands emplois vinrent se réünir dans sa personne. Avant son adoption Auguste lui avoit interdit pour un tems les fonctions publiques, & le manîment des affaires. Il fut tiré de la vie privée, & son pere partagea avec lui la *Puissance Tribuniciéne*, dont il le revêtit pour dix ans. Autrefois Auguste la lui avoit conférée pour cinq ans; mais dans sa retraite à Rhodes il n'avoit point fait usage de cette importante dignité.

C'est dans le cours de cette année de Rome 757. que tous les Ordres de l'Etat se réünirent, pour déférer à l'Empereur le titre de MAISTRE, ou de SEIGNEUR. Auguste avoit dêja refusé de se parer d'un nom odieux à un peuple encore prévenu des maximes Républicaines. Content du titre de *Pere de la Patrie*, il déclara par un Edit solennel, qu'il n'en vouloit point d'autre. Son désintéressement ne lui fit pas alors moins d'honneur que sa modestie. Son Palais avoit été

An. de J. C. 5.
De Rome l'an 756.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sex. Ælius Catus, & C. Sentius Saturninus.
De l'Empire Romain, An. 52.

consumé par les flammes. Les Citoyens de toutes les conditions s'empressérent à lui offrir des sommes d'argent considérables, pour relever l'édifice; mais il n'éxigea pour cette entreprise qu'une médiocre quantité d'argent, sur les différentes Communautés, qui étoient alors établies dans la Capitale. Encore voulut-il que ce Palais appartînt au public, qui en avoit fait les frais. Pour lui il ne se réserva d'autre logement que celui qui étoit destiné aux Grands Pontifes dont il remplissoit la place.

L'attention d'Auguste à faire le bonheur des Peuples ne se bornoit pas à réformer les abus qui depuis la promulgation de ses Loix s'étoient introduits dans le Sénat, il se faisoit un plaisir de répandre ses bienfaits dans le sein des pauvres familles. Les gratifications qu'il accorda à grand nombre de jeunes gens vertueux, tant de l'Ordre des Sénateurs que des Chevaliers réduits à l'indigence sans y avoir contribué de leur part, donnérent un nouvel éclat à la gloire de son Empire.

Quand la fortune a commencé à départir ses faveurs, souvent elle en devient prodigue. Tibére l'éprouva depuis son retour de Rhodes. Dans la même année qu'il fut adopté, la guerre se ralluma en Germanie. Il est vrai que trois ans auparavant on en avoit apperçu les premiéres étincelles; mais Marcus Vinicius les avoit étouffées. Pour lors l'incendie fut général. Sur quel autre que sur Tibére, Auguste pouvoit-il jetter les yeux pour une expédition devenuë nécessaire? Les Germains

Vel. Pat. l. 2.

Germains avoient autrefois senti les effets de sa valeur & de sa conduite. L'Empereur confia donc au nouveau César la vengeance de l'Empire insulté par ces Barbares. Cependant comme Auguste avoit lieu d'appréhender que le nom de fils adoptif ne réveillât dans lui des sentimens d'ambition, il lui donna un surveillant. C. Sentius étoit un des Consuls de l'année. Il fut créé le premier Lieutenant Général de Tibére, mais avec une autorité presque égale à la sienne. En effet Sentius étoit un homme agréable, qui sçavoit se partager entre le plaisir & l'action. Grand homme de guerre, comme il payoit de sa personne dans l'occasion avec l'intrépidité d'un soldat, aussi dans le tems du repos il goûtoit la joie avec plus de délicatesse & de raffinement que nul autre. Enfin Sentius n'accordoit à la volupté que les momens qu'il lui étoit permis de dérober au devoir. Un si brave & si galant homme fut le compagnon qu'Auguste prit plaisir d'associer à Tibére. Ils ne partirent pour la Germanie que l'année suivante. Dans l'intervalle Tibére crut sans doute qu'il lui seroit honorable de faire rappeller Julie de son exil; elle étoit devenuë sa sœur & sa femme, depuis que César l'avoit adopté. D'ailleurs peut-être fut-il touché de compassion au récit des rigueurs qu'on exerçoit depuis cinq ans contre Julie, dans l'Isle Pandataire. Par l'ordre d'Auguste on lui avoit interdit l'usage du vin & des viandes délicates. Rien de plus gênant que la captivité où on la retenoit. On fit défense à tout homme de lui rendre visite, que par la permission expresse

AN. DE J. C. 5.
De Rome l'an 756.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

Suet. l. 2. c. 65.

An. de J. C. 5.
De Rome l'an 756.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sex. Ælius Catus, & C. Sentius Saturninus.

De l'Empire Romain, An. 52.

de l'Empereur. On rendoit compte à son pere de tous ceux qu'on admettoit dans son appartement, de leur taille, & de leur figure, soit qu'ils fussent esclaves ou non. Ce qui étoit encore plus infamant pour elle, c'est que si elle devenoit mere dans sa prison, il étoit défendu de laisser vivre les enfans qui naîtroient d'elle. Tant de mauvais traitements purent attendrir Tibére. Quoiqu'il en soit de ses sentimens pour sa femme, du moins bien des gens s'intéressérent auprès de lui en faveur de Julie. Il demanda son rappel à la Cour, mais Auguste fut infléxible. Son cœur étoit tellement ulcéré contre elle, qu'il répondit un jour au Peuple qui le pressoit de consentir au rétablissement de sa fille. [a] *Plût aux Dieux, ou que je n'eusse jamais eu de femme, ou que je fusse mort sans enfans! Que ceux qui me fatiguent par leurs priéres importunes puissent avoir des filles ou des épouses qui ressemblent à celle qui fait le sujet de ma douleur.* Ce qu'on put gagner sur son indignation, fut que Julie passeroit de l'Isle Pandataire, dans le continent. On la transporta donc à Rhége, où elle vécut dans une captivité un peu plus supportable.

Auguste n'usa pas de la même sévérité à l'égard de Cornélius Cinna, encore plus coupable que Julie. Ce Seigneur Romain avoit puisé dans le Sang dont il sortoit une haine implacable contre la Maison des Césars. Sa mere étoit fille du grand Pompée. C'est assez dire pour faire com-

[a] Auguste faisoit allusion à ce vers d'Homére. Αἴθ' ὄφελον ἄγαμον' ἔμεναι ἄγονον τ' ἀπολέσθαι.

An. de J. C. 5.
De Rome l'an 756.
Auguste Empereur.
Consuls, Sex. Ælius Catus, & C. Sentius Saturninus.
De l'Empire Romain, An. 52.

prendre que Pompéïa avoit élevé son fils dans l'aversion des Tyrans. Auguste dominoit seul depuis long-tems, & dans les premiéres années de son regne il avoit eu à essuyer bien des complots tramés contre sa vie. La même fureur qui avoit suscité les Brutus & les Cassius contre Jule César, avoit successivement armé Salvidiénus, Muréna, & Cœpion, contre le second Empereur de Rome. Dans le tems même que la prescription sembloit avoir autorisé la Souveraineté indépendante d'Auguste (car la Monarchie comptoit cinquante-deux ans depuis son établissement) l'amour de la liberté n'étoit pas éteint dans tous les cœurs. Du moins il vivoit encore parmi les restes de la famille du grand Pompée. Ce fut dans le petit-fils de ce Chef des Républicains, qu'Auguste trouva un ennemi. Cornélius Cinna forma une conspiration contre l'Empereur, rassembla des conjurés, & arrangea son plan à peu près sur celui de Brutus & de Cassius. La Ligue qu'on avoit tramée contre Jule fut plus secrette que celle qu'on avoit formée contre Auguste. *a* Cinna fut trahi. L'Empereur apprit de plus d'un délateur les noms des Conjurés & les circonstances de la conspiration. Cependant il ne précipita point les moments de sa vengeance, & ne se rendit pas aux premiers mouvements de sa colére. Auguste différa au lendemain à assembler ses amis pour prendre d'eux un conseil salutaire.

Senecâ de irâ. c. 9. L. 1. de Clement.

a Il est étonnant que Sénéque contre la foi des Historiens se soit mépris sur le lieu & sur le tems de cette conjuration. Il la place dans les Gaules où étoit alors Auguste, vers la quarantiême année de son âge.

AN. DE J. C. 5. De Rome l'an 756. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, &C. SENTIUS SATURNINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

Il passa néanmoins une nuit fort inquiéte. Livie l'entendit soupirer. L'agitation de son esprit se produisit par des discours contradictoires, qui lui échappérent, tantôt contre des coupables, tantôt en leur faveur. *Faudra-t'il sans cesse répandre le sang le plus illustre de Rome*, disoit-il ? *N'en ai-je pas assez versé par de cruelles proscriptions ? Pour conserver le Trône serai-je aussi inhumain que je le fûs pour l'acquérir. La fin de mon regne sera-t'elle déshonorée par les mêmes cruautés que son commencement ?* Puis un moment après il ajoûtoit, *Je verrai donc l'ingrat abuser de ma bonté pour me perdre ? Il marchera tête levée dans Rome, tandis qu'il me contraindra, plein d'allarmes, à me renfermer dans mon Palais ? Ma vie n'aura-t'elle échappé aux périls des guerres civiles que pour m'être ravie par une troupe d'assassins ? Non, qu'ils perissent ! Mais est-ce vivre que d'avoir toûjours à craindre le fer d'une foule de mécontents. C'est avoir acheté bien cher la suprême Puissance pour la posséder à si haut prix.*

Ces paroles que Livie entendit prononcer par son mari à diverses reprises, la jettérent dans l'étonnement & dans le trouble. Elle en ignoroit la cause, & ne pouvoit deviner les auteurs d'une conspiration qu'Auguste lui révéloit sans le vouloir. Elle le tira donc de sa rêverie, & lui parla en ces termes. *Je m'apperçois, Seigneur, de votre inquiétude, & j'ai lieu de croire que vous n'appréhendez pas que je la partage avec vous. Est-il étonnant que dans un grand Etat quelques insensés se forgent des mécontentements, dont ils cherchent à*

Dio. l. 55.

se soulager par le crime ? Vos Romains ont trouvé jusques dans leur vertu des prétextes pour devenir parricides. Il est donc trop dangereux, reprit Auguste, *de regner à Rome. Que Sylla fut sage de renoncer à la Souveraineté presque aussi-tôt qu'il l'eût envahie ! Faudra t'il que j'aye toûjours à redouter les embûches d'un Cinna & de ses semblables ?* Livie fut frappée à ces mots. Elle comprit que le cœur de son mari panchoit à se démettre de l'Empire. Qu'alloit devenir Tibére ? Dans quel état d'infériorité se verroit-elle réduite elle-même ? L'ambitieuse Impératrice continua donc de la sorte. *Cinna, Seigneur, oüi, ce Cinna que vous craignez n'est pas aussi redoutable qu'on se le figure. La garde qui vous environne ne veille-t'elle pas sur vos jours ? Foible défense*, reprit Auguste, *Souvent un traître occupe une place parmi les soldats qui nous escortent. J'en conviens*, répondit Livie; *Mais il est contre les attentats un préservatif plus sûr que vos troupes Prétoriénes ; c'est l'affection de vos Sujets. Auguste, vous vous êtes assez rendu formidable ! Jusqu'ici aucun des complots formés contre vous n'est demeuré impuni. Quel effet a produit le sang que vous avez fait répandre ? Nul autre, que de faire naître de nouveaux assassins ; comme autrefois dans les plaines de la Colchide, des dents d'un dragon semées on vit éclorre des bataillons armés. Faites aujourd'hui, Seigneur, ce que font les Médecins au tems des maladies longues & dangereuses. Après avoir éprouvé l'inutilité des remédes violents, ils en essayent de plus doux. Peut être la clémence sera t'elle plus efficace que la sévérité. Peut-être*

AN. DE J. C. 5. De Rome l'an 756. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

AN. DE J. C. 5. De Rome l'an 756. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

qu'un peu d'indulgence ramenera les cœurs à vous; Cinna lui-même n'est pas insensible aux bienfaits. Souvent les animaux les plus féroces se laissent apprivoiser par des caresses. Eloignez donc d'autour de vous ces délateurs, qui vous rendent odieux en vous rendant terrible. Faites cesser la crainte publique, & vous mettrez fin à vos inquiétudes. Signalez votre bonté par un trait si marqué, qu'il soit capable lui seul de bannir toutes les défiances. Pardonnez à Cinna après l'avoir convaincu du crime dont on l'accuse. Il sera le premier à publier vos vertus. Qu'aurez-vous à craindre de lui & de ses complices, lorsque vous vous serez contenté de les éxiler dans une Isle. En leur sauvant la vie vous préserverez la vôtre des embûches qui vous allarment.

Auguste approuva le conseil de Livie, plus heureux s'il n'avoit déféré que cette fois-là seule à ses avis! L'Empereur porta la clémence au-delà de ce que sa femme lui avoit inspiré. Il fit venir Cinna, lui fit prendre un siége dans son cabinet, lui ordonna de l'entendre sans l'interrompre, & lui fit un dénombrement de tous les bienfaits dont il l'avoit comblé. *Vous avez porté les armes contre moi, Cinna, dans les campagnes de Philippes*, lui dit-il. *Maître de trancher le fil de vos jours, je les ai épargnés. Etoit-ce pour me ménager un assassin dans votre personne? Je vous ai honoré de ma confiance; avez-vous pû en abuser pour me perdre?* Ici Cinna voulut parler. *Vous observez mal*, continua Auguste, *les Loix que je vous ai prescrites. Vos excuses sont inutiles; soyez attentif à mes reproches. Je n'ignore rien des préparatifs*

que vous avez faits pour m'enlever à la terre. C'est dans le Temple, en me présentant les instrumens du Sacrifice, que vous avez résolu de m'immoler. Je connois vos complices. Auguste les nomma tous; mais l'Histoire nous a dérobé leurs noms. Ensuite il ajoûta: *Vous vous déconcertez, Cinna! Vous pâlissez! Hé quoi! Craindriez-vous la mort! Cessez d'être effrayé; je vous donne encore une fois la vie. Plaise aux Dieux que vous soyez plus reconnoissant du second pardon que du premier! Je n'attends point d'autre retour de vous que votre amitié. Puis-je me promettre qu'elle sera aussi sincére pour moi que la mienne fut tendre pour vous!* Cinna parut plus étonné de la grace qu'on lui accordoit, qu'il ne l'auroit été d'un arrêt de mort. Il demeura quelque tems interdit, & fit ensuite mille protestations d'un attachement inviolable. Si-tôt qu'il eut repris ses esprits, *Vous ne me demandez rien*, lui dit Auguste? *Qu'aurois-je à vous demander, Seigneur*, reprit Cinna, *moi qui n'ai merité que votre indignation? Hé bien! Recevez de moi le Consulat pour l'année prochaine*, ajoûta l'Empereur, *& prêtez-moi vos conseils pour gouverner le Monde.* Le petit-fils du grand Pompée rentra donc dans les Charges autrefois si ordinaires dans sa Famille. Il sentit expirer toute la haine qu'il avoit conçûë contre le nom des Césars, il devint un sujet fidéle, & à son exemple nul Romain ne regarda plus comme un tyran le plus débonnaire des Monarques.

Sous le Consulat de Cn. Cornélius Cinna & de L. Valérius Messala qui fut son Collégue, Ti-

AN. DE J. C. 5.
De Rome l'an 756.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEX. ÆLIUS CATUS, & C. SENTIUS SATURNINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 52.

AN. DE J. C. 6.
De Rome l'an 757.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, CN. CORNELIUS CINNA, & L. VALERIUS POTITUS MESSALA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 53.

bére accompagné de C. Sentius partit pour la Germanie. A son passage pour la Gaule Cisalpine, il eut le plaisir de voir grossir sa Cour d'un nombre prodigieux de ces Officiers & de ces Légionnaires, qui autrefois avoient servi sous lui. La qualité de César qu'il avoit prise récemment, lui avoit attiré ce concours de gens de guerre. On s'empressoit à le féliciter de sa grandeur présente, & on lui en faisoit espérer une autre encore plus brillante pour l'avenir. Enfin à travers la Gaule Transalpine Tibére passa en Germanie. Le célébre Historien Velléïus Paterculus avoit de l'emploi dans ses troupes. Il le suivit dans la Région des (1) Caninéfates que le Général Romain soûmit à son arrivée. De-là il entra chez (2) les Attuariens & chés les Bructéres. Pour les (3) Chérusques ils se soûmirent à lui presque sans combat. Par là Tibére se rendit maître de tous les bords (4) de la Visurgis. Il passa plus avant, affectant toûjours de se donner pour le seul Commandant des Légions, & ne laissant à Sentius que les expéditions les moins honorables. Enfin il parut sur les rives du (5) Lupias, & y laissa ses Légions en quartier d'hyver. Son éloignement de Rome le tenoit sans cesse dans des défiances mortelles. Moins pour avoir le plaisir de revoir Auguste que pour observer ceux qui pouvoient traverser sa fortune, il revint à la Capitale, & sembla y ramener

Vell. Pat. l. 2.

Dio, l. 55.

(1) La Province d'Utrecht.
(2) Peuples du Territoire de Munster.
(3) Peuples qui habitoient les Duchés de Brunsvvic, de Lunebourg, &c.
(4) Du Veser.
(5) La Lyppe qui prend sa source & son cours dans la Vvestphalie, d'où elle va se décharger dans le Rhin.

avec

AN. DE J. C. 6. De Rome l'an 757. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, CN. CORNELIUS CINNA, & L. VALERIUS POTITUS MESSALA.

avec lui tous les malheurs ensemble. 1°. Un terrible tremblement de terre y causa de grands ravages. 2°. Le Tibre rompit ses digues, se déborda, renversa le pont qui conduisoit au Janicule, & la Ville fut tellement inondée pendant sept jours, qu'on n'y passa plus qu'en batteau. 3°. Le Soleil sembla refuser sa lumiére & sa chaleur à l'Italie. 4°. La famine fut extrême à Rome par le défaut des grains, qui n'arrivérent pas à leur maturité. La disette fut si grande, qu'on fut obligé d'en chasser d'abord ce grand nombre d'Esclaves qu'on menoit vendre au marché comme des troupeaux; ensuite on en bannit les Athlétes & les Gladiateurs qui servoient aux spectacles, & généralement tous les Etrangers, enfin le plus grand nombre des domestiques de condition servile, hors les Medecins & les Précepteurs des enfans. Auguste alors redoubla ses libéralités pour soulager les indigents; mais il le fit avec quelque sorte d'œconomie. Il voulut que le blé dont il gratifia le menu Peuple fût distribué à chacun dans sa Tribu; mais il exclut de la répartition générale certains Esclaves, que leurs Maîtres affranchissoient & faisoient enrôler dans les Tribus uniquement pour leur faire tomber une part à la munificence du Prince. C'étoit un artifice des riches avares, qui se déchargeoient sur l'Empereur de la nourriture d'un nombreux domestique. Il s'en fallut peu même qu'Auguste n'abolît toutes ces largesses à perpétuité. *Elles ne servent*, disoit-il, *qu'à entretenir l'oisiveté de la populace. D'où il arrive que les terres de l'Empire de-*

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 53. *Suet. l. 2. c. 42.*

AN. DE J. C. 6. De Rome l'an 757. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, CN. CORNELIUS CINNA, & L. VALERIUS POTITUS MESSALA.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 53. Dio. l. 55.

meurent en friche faute de Laboureurs. Auguste changea dans la suite de résolution, & sçut pourvoir par d'autres moyens à la culture des campagnes.

Le Maître du monde ne s'intéressoit pas moins à la déçence du culte des Dieux en qualité de Souverain Pontife, qu'à la subsistance de ses sujets en qualité d'Empereur. Le Collége des Vestales ne fut composé dans sa premiére institution que de quatre & ensuite de six filles, qui consacroient leur virginité au service des Autels. Jusqu'ici l'on n'avoit admis dans ce Sanctuaire du Paganisme que des personnes distinguées par leur naissance. La piété alors se trouva refroidie. Dans ce grand nombre de Maisons illustres qui remplissoient la Ville de Rome, il ne s'en présenta pas une qui voulût sacrifier une seule de ses filles au ministére de Vesta. Il fallut qu'Auguste permît par une Loi aux filles des Affranchis, d'aspirer à des places, qui n'avoient été destinées qu'à celles qui étoient issuës de la plus haute Noblesse. Ces réglemens sur des affaires de Religion n'occupérent que médiocrement Auguste. Les Parthes lui causérent plus d'embarras & lui attirérent de nouveaux applaudissemens. Ce Peuple situé à l'extrêmité de l'Asie & le plus voisin du fleuve Indus, étoit le seul du monde connu qui ne reconnoissoit point l'Empire des Romains. Phraate IV. de la race des Arsacides, qui l'avoit gouverné long-tems, avoit de son vivant respecté Auguste ; mais il s'étoit maintenu dans l'indépendance. Sa domination s'étendoit depuis la mer

Suet. l. 3. c. 16 & Tacit. l. 2. ann. & Jos. l. 18 c. 3.

Caspiéne jusqu'à l'Ocean des Indes en tirant vers l'Orient. Ce puissant Monarque avoit envoyé à Rome les quatre aînés de ses fils, non pas en ôtage; mais pour se délivrer lui-même de la crainte qu'ils n'usurpassent son Trône, comme il avoit enlevé la vie & le Sceptre à son pere. Enfin ce Phraate avoit reçû la mort de la main d'un de ses fils nommé Phraatace, à la sollicitation de [a] Thermuse l'une des femmes de Phraate & mere de Phraatace. Celui-ci ne joüit pas long-tems du fruit de son crime. Ses sujets lui donnérent la mort. En sa place ils mirent sur le Trône un Orodes, qui quoique du sang des *Arsacides*, n'étoit pas issu de la branche Royale. Ses mœurs parurent trop féroces au Peuple le plus barbare qui fût au monde. Aussi ses sujets l'assassinérent dans un repas. Après tant de révolutions arrivées en peu de tems, les Parthes eurent recours à Auguste pour lui demander un Roi de sa main. Les Ambassadeurs qu'ils députérent à Rome, y trouvérent encore vivant un de ces quatre Princes, que Phraate y avoit envoyés. Le nom de celui-ci étoit Vonone. Quoiqu'il fût le plus jeune des quatre premiers fils de Phraate; depuis la mort de ses fréres il étoit devenu l'aîné de toute la famille des Arsacides. Auguste crut l'honorer lui-même en faisant monter sur le Trône un Roi élevé sous ses yeux. Il accorda Vonone aux instan-

AN. DE J. C. 6.
De Rome l'an 757.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, CN. CORNELIUS CINNA, & L. VALERIUS POTITUS MESSALA.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 53.

Vide Strabonem.

[a] Thermusa étoit Italienne de naissance & de condition servile. Elle avoit été chargée par Auguste de conduire à Phraate le jeune Prince son fils encore en bas âge, comme on l'a rapporté dans le cours de l'Histoire. Thermusa étoit belle; & Phraate épris de sa beauté lui donna le premier rang parmi ses concubines.

AN. DE J. C. 7. De Rome l'an 758. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.

ces des Parthes, & s'en glorifia comme d'une victoire. A le bien prendre cette gloire fut frivole. Les Parthes ne cessérent pas de vivre indépendants, & l'Empire Romain n'en reçut aucun accroissement. Cependant la flatterie en fit une époque glorieuse au Regne d'Auguste. Ce fut vers ce tems-là même qu'Agrippa Posthumus le seul petit-fils qui restoit à l'Empereur prit la robbe virile.

Le renouvellement de chaque année causoit toûjours de nouveaux embarras au Maître de l'Empire. Peut-être que jamais Auguste n'eut plus d'affaires épineuses à démêler, que sous le Consulat d'Æmilius Lépidus & de Lucius Arruntius. La famine ne cessa point d'affliger Rome, & les vivres y devinrent si chers, qu'Auguste lui-même se vit obligé de congédier une partie des Commensaux de sa Maison, & grand nombre de ses domestiques. La mesure de blé du poids de vingt-quatre livres Romaines s'y vendit [a] cinq piéces d'or, & un peu plus. Pendant une désolation si générale le Sénat fit cesser ses Assemblées, & chacun des Sénateurs eut permission de l'Empereur d'aller vivre dans ses terres jusqu'au retour de l'abondance. Cependant avant leur séparation ils

[a] La valeur de l'AUREUS étoit de vingt-cinq drachmes Attiques, ou de douze livres dix sols selon l'estimation qu'en fait Dion Cassius. Ainsi le prix d'un boisseau de 24. livres de blé auroit été de 62. livres 10. sols monnoye de France. Si l'on s'en tient à la Chronique d'Eusebe. Dans la version Latine que S. Jérôme a faite de cet Ouvrage, on lit que la valeur de cinq boisseaux de blé, fût de vingt-sept deniers & demi ou d'environ quatorze francs. La différence est sensible, & donne lieu de révoquer en doute la fidélité des Manuscrits.

eurent soin de faire ratifier leurs Actes, afin que leurs Arrêts ne restassent pas sans effet. Il fut même statué que les Decrets du Sénat quoique portés par un petit nombre auroient force de Loi. Un nouveau fleau se fit sentir à Rome après leur départ. Le feu acheva de consumer les maisons, que l'eau n'avoit pas démolies. Des quatorze quartiers de la Ville un incendie en ravagea sept, & jetta les Habitans dans une tristesse inconcevable. Auguste fut vivement touché de tant de malheurs qui se succedérent sans interruption. Déclaré PERE DE LA PATRIE il compatit aux maux de ses sujets. Pour subvenir à l'indigence de tant de malheureux, malgré la disette, il ne diminua rien de la quantité de blé qu'on avoit coûtume de distribuer par ses ordres au menu Peuple. A la vérité depuis quatre ans le nombre de ceux qui prétendoient avoir part à cette distribution avoit été fixé à deux cents mille. Mais l'Empereur pourvut d'ailleurs aux besoins du reste des Citoyens. Il ne voulut pas même consentir que la populace se privât le jour de sa naissance du fruit qu'elle pouvoit retirer de son travail. Afin de précautionner la Capitale contre les embrasemens nocturnes, il établit encore un nouveau corps de Soldats du Guet, qu'il choisit d'entre les fils des Affranchis, & mit un Chevalier Romain à leur tête. Ceux-ci veillérent sur les sept quartiers que la flamme avoit épargnés. Leur établissement se perpétua jusques sous les Empereurs suivants; mais avec une augmentation considérable de cette Milice si nécessaire.

AN. DE J. C. 7.
De Rome l'an 758.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls,
M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.

Eus. in Chron. ad hunc annum.

Dio. l. 55.

AN. DE J. C. 7.
De Rome l'an 758.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L. ARRUNTIUS,
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.

Une année si désastreuse fut aussi une année de trouble & de confusion. Rome attribua les malheurs dont le Ciel l'affligeoit, au Maître qu'elle s'étoit donné. La désolation présente lui fit oublier les bienfaits qu'elle avoit reçûs d'Auguste. On cabala, on s'ameutta & l'on parla de rétablir la République. Les plus séditieux d'entre les Citoyens firent courir des billets & des libelles, capables d'échauffer les esprits. La Cour soupçonna un certain P. Rufus d'en être l'auteur. Il étoit innocent & n'avoit eu nulle part à ces menées furtives; des gens plus artificieux que lui se couvroient de son nom pour tenter une révolution dans l'Etat. Auguste ne se laissa pas effrayer par de vains efforts. Ce qui l'allarma ce fut le soûlévement de quelques Provinces éloignées. Outre la Germanie dont la meilleure partie restoit à conquérir, les Dalmâtes & les Pannoniens paroissoient déterminés à secoüer le joug Romain. Leur révolte avoit commencé par des plaintes contre les impôts, dont Rome les surchargeoit. Cependant tandis que Valérius Messalinus resta en Dalmatie sous le titre de Proconsul, il contint les séditieux, & les força à s'en tenir à de simples murmures. Auguste le rappella, le chargea de conduire les troupes de sa Province en Germanie, & d'aller grossir l'armée, qui se formoit sur les bords du Wéser. De-là prirent leur origine les révoltes que nous verrons bien-tôt éclorre, & qui ne furent appaisées qu'après avoir fait couler bien des ruisseaux de sang.

Auguste alors menacé d'avoir deux guerres à

soûtenir, l'une en Germanie, l'autre dans la Dalmatie, fit le dénombrement des troupes de l'Empire. La multitude des Légions qu'Auguste pouvoit avoir sous ses ordres en qualité d'Empereur ou de Généralissime des forces de tout l'Etat Romain nous paroîtroit incroyable, si nous n'avions pour garants les plus fidéles Historiens de l'antiquité. 1°. Dans la Ville de Rome & dans les Païs où l'on joüissoit des droits de la Bourgeoisie Romaine, on pouvoit aisément lever vingt-cinq Légions toutes composées de Citoyens obligés par leur âge à servir. 2°. Les Colonies & les Villes Municipales devoient fournir leur contingent de Cohortes associées, qui montoient à un nombre prodigieux. 3°. Les Rois Etrangers, les Républiques, & les Villes libres Alliées avec Rome devoient lui prêter, au premier ordre, autant de troupes Auxiliaires qu'il en éxigeroit. 4°. La Cavalerie Romaine presque toute composée de Gaulois, de Germains, de Numides, & sur-tout de Bataves, dont on vantoit l'habileté à manier les chevaux & à escadronner formoient un corps nombreux & invincible. 5°. La Garde de l'Empereur composée de dix mille hommes sous le nom de *Cohortes Prétoriennes*, étoit l'élite des Manipules & des Escadrons de toutes les armées. 6°. Le corps le plus formidable de tous étoit celui des *Evoqués*, c'est-à-dire de ces Vétérans qui après avoir rempli l'obligation commune du service, se prêtoient comme volontaires ou aux besoins de la Patrie, ou à leur inclination particuliére pour leurs Généraux. Le nombre de ceux-ci étoit consi-

AN. DE J. C. 7.
De Rome l'an 758.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.
Dio. l. 55.

AN. DE J. C. 7. De Rome l'an 758. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L. ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.

dérable. 7°. On réservoit six mille Légionnaires pour servir de Garnison à la Capitale.

L'Empereur comprit qu'en tems de guerre il n'étoit pas possible de faire subsister tant d'hommes avec les revenus ordinaires de l'Etat. Dans les circonstances présentes même, il étoit devenu plus difficile que jamais de rassembler d'autres fonds que les tributs ordinaires des Provinces. Auguste néanmoins s'étoit mis en tête d'établir un *trésor militaire*, où l'on trouveroit à perpétuité des ressources pour mettre sur pié de grosses armées, & pour les entretenir. Au conseil secret de la Cour le projet parut impraticable. La Ville avoit été épuisée d'argent par la cherté des vivres. L'inondation & les incendies avoient démoli un si grand nombre de maisons, que toutes les finances ne paroissoient pas devoir suffire, pour les rebâtir. D'ailleurs les murmures contre le Gouvernement commençoient à éclater, & les libelles qu'on répandoit sourdement marquoient un feu caché. Ces considérations n'ébranlérent point Auguste. Il sçavoit que dans les grands besoins les Etats ont toûjours des ressources, & qu'il ne s'agissoit plus que de trouver un expédient pour lever des fonds, sans trop irriter la multitude. La domination d'un seul homme sur un Peuple autrefois Républicain pouvoit encore passer pour nouvelle. Il étoit dangereux de se prévaloir trop tôt de la Souveraineté, jusqu'à exiger de nouveaux impôts avec hauteur. Que fit donc Auguste ? Il essaya de détourner sur le Sénat la haine de l'établissement nouveau d'un trésor militaire perpétuel. Il

requit

requit les Peres Conscripts de vouloir employer leurs soins à chercher, & à trouver les moyens de rendre à jamais Rome invincible, en lui procurant un fond toûjours prêt pour l'entretien des plus grosses armées.

Ici parut l'empressement des Sénateurs à se conformer aux volontés du Prince. Chacun séparément médita sur l'affaire qu'Auguste avoit proposée, écrivit son projet, & présenta son mémoire. Parmi les différents biais que six cens hommes d'esprit avoient inventés pour fonder le trésor militaire, Auguste n'en choisit qu'un, encore n'étoit-il pas nouveau. On prétend qu'il avoit été proposé à Jule César; mais qu'il n'avoit pas jugé à propos de le hazarder. Le voici. Le Sénat déclara *que la vingtiême partie des successions collatéralles, à moins qu'elles ne fussent échûës à des parens três-proches, comme à des oncles, ou à des neveux, & que tous les legs testamentaires, à moins qu'ils ne fußent en faveur des pauvres, appartiendroient au trésor de la guerre.* On ne peut croire jusqu'où montérent les sommes que le nouvel Edit produisit à l'Etat. Auguste & Tibére signalérent aussi leur libéralité pour augmenter le revenu du nouveau trésor. Les Rois, les Républiques, & les Peuples Etrangers promirent à l'envi d'y contribuer. Pour les particuliers de Rome nul d'entre-eux ne se sentit porté à enrichir la Milice aux dépens de son bien. *N'est-ce pas assés pour nous*, disoient-ils, *de perdre l'espoir d'obtenir en entier les successions collatéralles qui pourroient nous écheoir?* Malgré leur résistance la quaisse fut remplie. L'ad-

An. de J. C. 7.
De Rome l'an 758.
Auguste Empereur.
Consuls, M. Æmilius Lepidus, & L. Arruntius.
De l'Empire Romain, An. 54.

ministration d'un fond si riche & si nécessaire fut confiée à trois personnes choisies au sort, d'entre les anciens Consuls. Leurs fonctions furent d'augmenter le trésor, d'en ménager les revenus, & d'en contrôler les recettes & les dépenses. L'Empereur se fit une affaire capitale de chercher toutes les voyes d'en accroître les fonds. Il en trouva une dans sa famille, & ne la négligea pas aux dépens même de son propre intérêt. C'est un trait de son Regne qu'il importe de développer.

Agrippa Postumus étoit le seul petit-fils, qui restât à Auguste après la mort de Caïus & de Lucius Césars. Adopté par son grand-pere au même jour que Tibére l'avoit été, il venoit tout récemment de recevoir la robbe virile. Il se trouvoit donc à peu près du même âge où étoient ses deux fréres, lorsque l'Empereur envoya l'un en Syrie, & l'autre en Espagne, pour se faire connoître aux troupes & pour gagner leur bienveillance. Il est vrai que dans le naturel & dans la conduite du jeune Agrippa on remarquoit peu de qualités dignes d'un Prince. Il étoit fier, farouche, & si fort impoli, qu'il passoit pour brutal. La force de corps lui tenoit lieu de tout mérite, & il en tiroit vanité. Son unique plaisir étoit de manier la rame en Forçat. Il aimoit à vivre sur mer, & s'étoit fait donner le nom de Neptune. Aussi dans ses yeux & sur tout son visage le jeune Agrippa avoit quelques-uns de ces traits, que les Peintres & les Sculpteurs donnoient à ce Dieu truculent lorsqu'il soûlevoit les tempêtes. Du reste ce petit-fils d'Auguste étoit sans malice. S'il n'étoit pas

Tacit. l. 1. Ann. Suet. l. 2. c. 65. & Dio. l. 55.

ſupportable à la Cour, c'étoit moins par les mauvaiſes qualités du cœur, que par ſtupidité, & par la biſarrerie de ſon humeur. Auguſte prit de l'averſion pour Agrippa préciſément au tems qu'il pouvoit lui donner du relief dans les Emplois Militaires. N'étoit-il pas plus convenable à l'Empereur pour la dignité de ſa Famille d'envoyer plûtôt en Germanie le fils de ſa fille, que le fils de ſa femme? Agrippa avoit deux adverſaires formidables dans Livie & dans Tibére. A leur inſtigation on le peignoit avec des couleurs ſi affreuſes à ſon grand-pere, qu'il ne put pas même en ſouffrir la préſence. Il faut tout dire. Des paroles de mépris lui étoient échappées par bêtiſe contre Julie ſa mere, & quelquefois il s'étoit plaint des procédés d'Auguſte qui lui avoit ravi, diſoit-il, la meilleure partie des richeſſes, qu'il auroit dû hériter du grand Agrippa. Ce furent là les cauſes de ſa diſgrace. En premier lieu, on ſaiſit les grands biens, que lui avoient laiſſés ſon pere & ſes deux fréres. Auguſte les appliqua au tréſor militaire dont il étoit fondateur. Peu de tems après Agrippa fut relégué, pour un tems à Surrente dans la Campanie, & de-là (1) à Planaſie entre l'Iſle de Corſe & celle (2) d'Ilva. Alors Tibére fut ſans rival & poſſéda ſeul les bonnes graces de ſon pere par adoption.

AN. DE J. C. 7.
De Rome l'an 758.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L. ARRUNTIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.
Dio. l. 55.

Tout parut tranquille à la Cour, à la Ville & dans les Provinces voiſines de Rome. La diſette ne ſe faiſoit plus ſentir. Les fonds pour la guerre paroiſſoient être inépuiſables; Tibére étoit au

(1) L'Iſle de Pianoſa. (2) L'Iſle d'Elbe.

AN. DE J. C. 7. De Rome l'an 758. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS,& L. ARRUNTIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.

comble de ses vœux, les murmures des Citoyens étoient appaisés. Dans ce calme profond Auguste se délassoit des soins du Gouvernement par le plaisir qu'il prenoit à réparer les dommages que le dernier embrasement avoit causés, & à embellir la Capitale de superbes édifices où le marbre & le porphyre n'étoient point épargnés. Sa magnificence éclatta jusques dans les maisons des particuliers où l'art des plus habiles Architectes fut mis en œuvre pour en faire autant de Palais. Aussi se fit-il gloire à juste titre, peu de jours avant sa mort, *de laisser Rome toute de marbre, après l'avoir trouvée bâtie de brique*. Peut-être aussi pensoit il alors plûtôt à la majesté & à la solidité qu'il avoit établies, qu'à la somptuosité des bâtimens dont Rome avoit été décorée sous son Empire.

Ce fut dans cet intervalle de tranquillité que Germanicus récemment adopté par Tibére, & son jeune frére Tibérius Claudius Nero renouvellérent la joye publique. Tous deux ils donnérent en mémoire de leur pere Drusus le spectacle d'un combat de Gladiateurs au Peuple. Ce souvenir, & ces marques de piété dans des enfans pour l'auteur de leurs jours, furent agréables à Livie & à la multitude. On ne fut pas moins content de Tibére, lorsqu'à la dédicace du Temple de Castor & de Pollux il joignit au nom de César, qu'il avoit pris depuis qu'Auguste l'avoit adopté, le surnom de *Claudianus Drusus*. C'étoit faire entendre que son élévation ne lui avoit pas fait oublier sa premiére origine. Cependant Tibére fut jaloux des acclamations dont le Peuple fit re-

tentir le Cirque en faveur de ses deux neveux. Il les regarda dês-lors comme des rivaux redoutables qui pourroient un jour lui disputer l'Empire. Comme il craignoit que ces deux Princes ne remplaçassent Drusus leur pere dans le cœur d'Auguste, il suivoit des yeux toutes leurs démarches, & s'absentoit rarement de la Cour sous prétexte que les affaires ne lui permettoient pas de s'éloigner. Il fallut pourtant que Tibére allât en Germanie s'acquérir l'estime des Soldats par de nouveaux exploits. Si l'on en croit Velleïus Paterculus, qui l'accompagna, & qui trouvoit son compte à le flatter, jamais conquérant ne fit passer la victoire en tant de lieux. » Il commença par soûmettre » (1) les Cauques, la plus belle & la plus nom» breuse Nation de la Germanie. Tibére la vit tou» te entiére fléchir les genoux devant son Tribu» nal. De-là il passa dans la Région des (2) Lango» bards, ou Lombards, & dompta la fierté de ce Peu» ple plus féroce encore que ne le sont d'ordinaire » les Germains. Enfin, chose inoüie & qui n'est gué» re concevable ! Tibére parcourut quatre cens mil» les d'un Païs coupé de riviéres, vint camper sur les » bords de l'Albis ou de l'Elbe, & jetter l'épou» vante jusques chés les (3) Semnons, & les (4) » Hermondures.

AN. DE J. C. 7.
De Rome l'an 758.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L. ARRUNTIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.
Vell. Pat. l. 2.

» Il sembloit que le Ciel prenoit plaisir à mul» tiplier les prodiges en faveur de Tibére. Sa flotte

(1) Peuples de la Frise orientale, des Comtés d'Oldembourg, & d'Hoye, d'une partie de l'Archevêché de Brême, &c.

(2) Partie de la nouvelle & de la vieille Marche de Brandebourg ancienne habitation des Lombards.

(3) L'Holsace & quelque peu de la Silésie.

(4) Partie du Palatinat de Baviére, la Voite-Gland, la Misnie, & un Canton de la Thuringe.

AN. DE J. C. 7. De Rome l'an 758. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L ARRUNTIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.

» traversa des mers inconnuës, & conduite comme » par la main de Neptune elle entra dans l'Albis » sans guide, par son embouchure. Autre prodige. » Pendant la traversée les vents avoient respecté » les Vaisseaux de César; mais tandis que la flotte » Romaine moüilloit vers la rive du fleuve, & » qu'elle débarquoit des provisions, les Dieux mé- » nagérent à Tibére un nouveau sujet de gloire. » Deux armées ennemies étoient rangées en ba- » taille, l'une sur la rive orientale de l'Albis, l'au- » tre sur la rive occidentale lorsque nous vîmes » un spectacle nouveau. Un vieillard d'une aima- » ble figure; & qui à son air paroissoit homme de » condition, se détacha de l'armée des Germains, » saisit un canot d'écorce, & le gouverna avec » une adresse surprenante. Après avoir demandé » de loin par des signes la permission d'approcher » de nos Vaisseaux, & l'avoir obtenuë, il pria nos » Marins avec instance qu'on lui accordât de pas- » ser dans le camp Romain, & d'y voir César. On » eut égard à la priére du vieillard, & l'on s'em- » pressa de le suivre. Lorsqu'il fut arrivé dans la » tente de Tibére, il parut aussi surpris que s'il » avoit été transporté dans un nouveau monde. » Ah! que nos Compatriotes sont insensés, s'é- » cria-t'il! Ils craignent César lorsqu'il est éloigné. » Ils tremblent quand ils le voyent présent. Ce- » pendant ils tardent encore à venir se jetter à ses » pieds, & à l'adorer comme une Divinité.

Qui ne s'apperçoit pas que ce narré de Paterculus n'est de sa part qu'une adulation fade pour se concilier la bienveillance du Prince? L'avanture

du vieillard a plûtôt l'air d'un Episode de Roman que du récit sérieux d'une Histoire véritable. Un Écrivain plus sincére raconte tout autrement l'expédition de Tibére, & ne la surfait pas. » Il traversa, dit Dion Cassius, tout l'espace de terres » compris entre l'Elbe & le Wéser. Du reste il » ne fit rien de remarquable. Cependant Auguste » & Tibére, reçurent pour cela même, le nom » d'*Imperator* par l'acclamation des Soldats. Le » Lieutenant Général C. Sentius qui pour la se- » conde fois faisoit la guerre en Germanie, fut aussi » récompensé. On lui accorda les priviléges des » Triomphateurs sans lui permettre de triompher.

AN. DE J. C. 7.
De Rome l'an 751.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & L. ARRUNTIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.
Dio. l. 55.

Tibére finit la campagne sur les bords de l'Albis. Cependant un ennemi plus formidable, que ceux qu'il avoit eu jusqu'ici à combattre, l'attendoit en Germanie pour l'année suivante. C'étoit le fameux Marobode dont nous allons bien-tôt décrire les avantures. Nous verrons que Rome ne fut pas alors sans ennemis. Les Isauriens Peuples de cette Province de l'Asie Mineure qui fait aujourd'hui une portion considérable de la Caramanie, avoient porté le ravage dans les Royaumes Tributaires de l'Empire, & en étoient venus à une guerre ouverte, qui se termina enfin par la réduction entiére de ces Brigands. En même-tems les Gaules avoient pris les armes contre Juba Roi de Mauritanie. Les Romains s'étoient unis avec ce Monarque, & plusieurs d'entre-eux qui s'étoient établis dans cette Contrée, avoient été massacrés par les Barbares. Cornélius Cossus fut chargé de soumettre ces Rebelles : il soutint leurs efforts

AN. DE J. C. 8.
De Rome l'an 759.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.

avec tant de succès, qu'il obtint les mêmes prérogatives que le Sénat ou l'Empereur ne manquoit pas d'accorder à ceux qui avoient reçu les honneurs du Triomphe. Mais la résistance des Germains & les troubles de la Dalmatie & de la Pannonie vont donner une nouvelle occupation à l'Empereur & à ses Généraux.

Tibére revint à Rome pour y passer l'hyver auprès d'Auguste. Metellus Creticus & Licinius Nerva y prirent au même-tems possession du Consulat, & furent installés aux Calendes de Janvier. Qui n'auroit cru que Tibére ramenoit avec lui la famine toutes les fois qu'il reparoissoit dans la Capitale ? L'abondance n'y avoit regné que durant son absence, & la disette des vivres recommença après son retour. Il est vrai-semblable que les Pourvoyeurs chargés de remplir les greniers publics avoient négligé les fonctions de leur emploi. Auguste les changea, & commit à deux anciens Consuls le soin de veiller sur le transport des grains à Rome, & sur la distribution qu'il en vouloit faire entre les Citoyens. Il assigna des Licteurs aux deux *Nourriciers* du Peuple (car ce fut ainsi qu'on les appella) & leur Charge devint considérable. L'argent néanmoins manquoit dans les coffres publics pour l'achat qu'il falloit faire de ces immenses provisions, capables de sustenter le nombre infini d'hommes que Rome renfermoit dans ses murs. On imagina un nouvel impôt, qui suffit & pour remplir les magasins de blé, & pour la nourriture des Romains indigents, & pour payer la solde des nouveaux Soldats du Guet. Auguste

guste par un Edit ordonna *que le cinquantiéme de la vente des Esclaves appartiendroit au Fisc public*, & que les sommes employées à l'entretien & aux combats des Gladiateurs seroient réservées pour des besoins plus pressants. Ce reglement enrichit considérablement l'épargne & mit l'Empereur au large. Aussi les Romains avoient-ils multiplié à l'infini le nombre de leurs Esclaves. Il n'est guére possible d'assigner au juste le produit des achats qui s'en faisoient dans les marchés publics, soit pour les travaux des terres à la campagne, soit pour le luxe & la somptuosité du service dans les maisons opulentes à la Ville. Cependant un Peuple peu accoûtumé à souffrir des impositions murmura de celle ci. Auguste usa d'un artifice assés singulier pour l'appaiser. Parmi cette multitude d'Etrangers que le desir de faire fortune attiroit dans la Capitale du monde, il se trouva une de ces femmes d'industrie qui se mêlent d'annoncer l'avenir. Elle avoit fait inscrire sur ses bras par des incisions certain nombre des lettres de l'alphabet. Sur les cicatrices de sa peau elle faisoit lire leurs destinées aux plus crédules d'entre les gens du Peuple. L'imposture étoit grossiére, & la Fanatique méritoit d'être punie selon les Loix. Auguste n'avoit d'estime pour ses prédictions qu'autant que le bon sens lui permettoit d'en avoir. Cependant il la mit dans ses intérêts & se servit utilement de ses prestiges pour se conserver dans la bienveillance du Peuple.

AN. DE J. C. 8.
De Rome l'an 759.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.
D. o. l. 55.

Tibére avoit fait une cour réguliére à l'Empereur durant tout l'hyver. Rome & le Souverain

AN. DE J. C. 8. De Rome l'an 759. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55. Vell. Pat. l. 2.

en étoient contents, mais le retour du printems le pressoit à repartir pour la Germanie. Marobode l'y attendoit & brûloit d'ardeur de se mésurer avec le fils d'un Empereur Romain. A proprement parler, ce Marobode si vanté n'étoit qu'un Avanturier, qui s'étoit érigé en Souverain dans un canton de la Germanie. Né d'une ancienne & illustre Maison du Païs, il surpassoit en forces de corps la plûpart de ses Compatriotes. C'étoit un grand mérite parmi les Germains. L'élévation de son esprit égaloit la hauteur de sa taille, & il n'avoit guére de barbare que ce que l'éducation lui en avoit donné. Avec ces avantages de la nature il lui fut aisé de prendre une autorité suprême, dans la Région, où il avoit pris naissance. Marobode s'en rendit maître, s'y établit une domination permanente, & comme s'il n'eût rien dû au hasard, mais tout à la naissance, il s'en fit le Souverain & la gouverna avec la supériorité d'un Monarque. Son premier soin fut d'inspirer à son Peuple de l'aversion pour les Romains. Lorsque par ses bravades il l'eût encouragé à mépriser les forces de l'Empire, il tourna ses armes contre les Nations nouvellement conquises par Tibére. Son entreprise réüssit. Marobode s'empara de tous les Païs voisins de son district, & prit les uns par force & les autres à composition. Il ne faut pas s'en étonner. Le nouveau Général avoit formé son armée sur le plan de la Milice Romaine. Après l'avoir partagée en Légions & en Cohortes, afin d'imiter mieux la conduite des Empereurs il s'étoit donné à lui-même une Garde de braves & de fi-

déles Soldats, ſous le nom de Cohortes Prétoriennes. Par-là il aſſuroit ſa perſonne & ſa Monarchie. La politique de Marobode étoit alors de n'attaquer pas les quartiers où les Romains étoient répandus en Germanie pour y paſſer l'hyver. Il ſe contenta d'écrire à Céſar des Lettres en partie mêlées de ſoûmiſſion, & en partie d'une intrépidité barbare. Du reſte il recevoit à bras ouverts & les déſerteurs des armées Romaines, & les transfuges des Nations qu'il vouloit ſubjuguer. Pour tout dire en un mot, Marobode étoit en quelque ſorte, l'Emule de la puiſſance, & de la conduite des deux premiers Empereurs de Rome ; mais il ne vouloit paroître que le défenſeur de la liberté Germanique. Son armée étoit nombreuſe ; on y comptoit ſoixante & dix mille piétons, & quatre mille hommes de Cavalerie.

AN. DE J. C. 8.
De Rome l'an 759.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.

Ce fut contre ce nouveau Roy * des Marcomans, contre ce formidable Marobode, que Tibére tourna ſes armes. Il n'avoit juſqu'alors eu à faire en Germanie, qu'à des Peuples tremblans, qui ſe rendoient aux approches des Romains, ou qui les prévenoient par leurs ſoûmiſſions. Il n'en fut pas ainſi du Général des Marcomans. Tibére à ſon arrivée le trouva poſté dans le Païs du monde le plus avantageux, ſoit qu'il voulût ſe rabbattre ſur les terres de l'Empire, ſoit qu'il ſe contentât de défendre ſon Païs ſans attaquer les Peuples de la domination Romaine. De front & à ſa gauche il avoit la Germanie proprement dite, à ſa droite la Pannonie, & derriére lui la Région des

* Peuples qui occupoient le Royaume de Bohême.

AN. DE J. C. 8. De Rome l'an 759. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.

Dio l. 55.

Noriques, c'est-à-dire l'Illyrie Occidentale. Ainsi tournant la face du côté de la Carniole & de la Carinthie, & prenant le chemin des Alpes Orientales, il pouvoit aisément pénétrer jusqu'en Italie. Il n'en étoit éloigné que de deux cens milles. Cette situation de Marobode effraya Auguste. Cependant Tibére, quoiqu'il eût ordre d'entrer en action, ne se pressa pas d'attaquer Marobode. Le dessein du Général Romain n'étoit pas de finir la guerre par une bataille décisive. Il avoit ses vûës & ne songeoit qu'à tirer les hostilités en longueur, de peur d'être obligé de désarmer trop tôt. Auguste devenoit vieux, & s'il venoit à mourir il étoit de l'intérêt de Tibére d'avoir une armée toûjours prête à seconder son ambition, & à lui faciliter la succession du Trône. Il partagea donc le gros corps de troupes, qu'il avoit sous ses ordres, en donna une partie à Messalinus, & confia l'autre à C. Sentius, pour attaquer la Marcomanie de divers côtés. Le dernier prit sa route par (1) le Païs des Cattes pour entrer sur les terres de l'ennemi, & se fit de larges ouvertures dans (2) la Forêt Hercyniéne. Pour Tibére, accompagné de Messalinus il tenta le passage en Germanie par la Région des Noriques, après avoir joint à son armée les troupes Romaines qu'il avoit trouvées en Illyrie. Tandis qu'il y séjourne, qu'il affecte des lenteurs, & qu'il différe d'attaquer Marobode, la révolte de la Pannonie & de la Dalmatie devient sérieuse. Nous en avons marqué l'origine un peu

Vell. Pat. l. 2.

(1) Le Comté de Schauvenbourg, partie de Brunsvick, de Thuringe, de Hesse, &c.

(2) Voyés le Tom. 4. not. 6.

AN. DE J. C. 8.
De Rome l'an 759.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS.

plus haut. Il nous reste d'en décrire le progrès & les suites.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.
Dio. l. 55 & Vell. Pat. l. 2.

Deux Capitaines du même nom, l'un Pannonien, l'autre Dalmate, soûlevérent en même-tems & de concert chacun sa Province, & se promirent de les enlever à la domination Romaine. Les deux Chefs des rebelles confédérés s'appelloient également Bâton; mais comme cette ressemblance de noms pourroit jetter de la confusion dans l'Histoire, nous nommerons l'un *Bâton le Dalmate*, & l'autre *Bâton le Pannonien*. Les forces des deux Nations révoltées étoient considérables. Ils auroient pû mettre sur pié huit cens mille hommes; mais pour lors les deux Bâtons se contentérent d'armer chacun cent mille Fantassins, avec neuf mille hommes de Cavalerie. Comme la Dalmatie & la Pannònie obéïssoient depuis long-tems aux Romains, leurs Habitans étoient instruits à faire la guerre à la Romaine. Le projet de leurs deux Généraux étoit vaste. Ils n'aspiroient à rien de moins qu'à se rendre maîtres de l'Italie, après y avoir pénétré par (1) Nauport & par Trieste, Villes de leur voisinage. Des détachements de Rebelles s'étoient dêja jettés dans la Macédoine & y exerçoient des brigandages, pendant que d'autres détachements couvroient leur Païs, & le mettoient en sûreté contre les approches des Romains. L'autorité des deux Bâtons étoit égale pour chacun dans son district; leur convention étoit qu'ils se réüniroient selon les besoins, & qu'ils fe-

(1) Laubach Capitale de la Carniole située sur une riviére du même nom qui se jette dans la Save.

An. de J. C. 8. De Rome l'an 759. Auguste, Empereur. Consuls, A. Licinius Nerva, & Q. Cecilius Metellus.

De l'Empire Romain, An. 55.

roient la guerre ensemble sans jalousie du Commandement. On peut dire que peut-être jamais deux Nations ne prirent plus vîte des intelligences ensemble, ne formérent des résolutions plus uniformes, & ne les exécutérent avec plus de célérité. C'est tout dire, elles prirent Auguste le plus vigilant des hommes au dépourvû. Il avoit eu si fort à cœur la conquête de la Germanie, qu'il avoit retiré Messalinus de la Dalmatie & de la Pannonie où il commandoit une armée, & qu'il l'avoit envoyé servir sous Tibére. Ce manque de défiance & de précaution attira sur l'Empire une tempête, qui, si l'on en excepte les guerres Puniques, fut la plus dangereuse & la plus violente que Rome eût jamais euë à essuyer.

L'Empereur se trouva dans une étrange perplexité lorsqu'il apprit le soûlévement des deux Bâtons. D'un côté Marobode menaçoit de lui enlever les conquêtes, que Drusus d'abord & que Tibére ensuite avoient faites en Germanie. Ce formidable Marcoman étoit à portée de l'Italie. De l'autre les Bâtons n'avoient qu'un pas à faire pour y entrer. Cependant Rome n'avoit alors qu'une armée sur pié, c'étoit celle de Tibére. A peine suffisoit-elle pour arrêter les efforts de Marobode, & pour l'empêcher de se joindre aux Pannoniens & aux Dalmates révoltés. D'ailleurs qui choisir pour l'opposer aux progrês des Bâtons ? Agrippa étoit disgracié & n'étoit pas capable de commander des armées en chef. Tibére étoit devenu suspect à son pere. La lenteur qu'il avoit affectée en Illyrie lorsqu'il auroit pû écraser Marobode d'un

AN. DE J. C. 8. De Rome l'an 759. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.

seul coup, avoit irrité l'Empereur contre ce fils adoptif. Il ne jugea donc pas à propos de l'opposer aux Dalmates & aux Pannoniens. Germanicus eut la préférence. C'étoit par les ordres d'Auguste que Tibére l'avoit adopté malgré lui. La valeur que son pere Drusus avoit montrée faisoit espérer, qu'un rejetton d'un si beau sang seroit aussi l'héritier de ses vertus. Auguste se résolut donc à confier ses armes & ses Dieux à Germanicus pour agir en Dalmatie & en Pannonie. Aussi bien ce jeune Prince étoit devenu son petit-fils, depuis que Tibére l'avoit adopté. Entré dans la Famille des Césars & ayant Livie pour grand-mere, il ne pouvoit manquer d'être agréable au Souverain. Il faut dire encore que sa bonne conduite soutenoit son crédit. De son côté Auguste quitta le séjour de la Capitale, & se rendit * à Ariminum, d'où il pouvoit plus facilement donner ses ordres aux deux Généraux & pourvoir par la sagesse de ses conseils à l'heureux succês de la nouvelle expédition.

* Rimini.

Si tôt qu'il fut décidé que Germanicus feroit la campagne, Auguste se plut à lui composer une armée. Il rassembla quelques anciennes Légions de Citoyens Romains & fit de nouvelles levées. On enrôla jusqu'à des Affranchis, on tira certains Esclaves de la servitude, & on les acheta de leurs Maîtres pour en faire des Soldats. Ce choix de la Milice étoit contraire aux anciens usages. Quelques personnes s'en plaignirent à Auguste. *Dans les besoins pressants tout doit être permis*, répondit-il. *Les ennemis sont si proche de nous qu'en dix jours*

AN. DE J. C. 8. De Rome l'an 759. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.

ils peuvent être à Rome, & insulter nos remparts. Au fond le principal dessein qu'eut l'Empereur lorsqu'il forma pour Germanicus un corps d'armée supérieur à celui de Tibére, c'est qu'il vouloit donner un Emule à ce fils ambitieux. On peut croire encore qu'il souhaittoit de terminer en peu de tems une guerre que Tibére se plaisoit à prolonger pour demeurer toûjours sous les armes. Cependant Auguste ne défendit pas au Général de Germanie d'aider le Général de Dalmatie à faire des expéditions & de prêter secours à Germanicus. Le poste de l'un n'étoit pas éloigné du camp de l'autre. Ainsi Tibére, tandis que Germanicus étoit encore occupé à faire des préparatifs, quitta pour quelques mois l'expédition qu'il avoit commencée contre Marobode, & tourna ses armes contre les Bâtons. L'émulation redoubla son activité, & il parut un tout autre homme chés les Dalmates qu'en Germanie.

Dio. l.55.

Pendant que Tibére occupoit le Païs qui séparoit la Pannonie du Royaume de Marobode pour empêcher la jonction des Germains & des Pannoniens, il apprit que les Rebelles faisoient du progrês chacun dans sa Province. Bâton le Dalmate venoit de tailler en piéces un corps de Romains qui s'opposoit à ses ravages. Cet avantage hâta le soulévement universel des Peuples de la Dalmatie. De son côté Bâton le Pannonien s'étoit trouvé assés fort pour aller faire le siége de Sirmium, où il y avoit Garnison Romaine. Il est vrai que Cæcina Severus Gouverneur de la Mysie étoit accouru au secours de la Place; qu'il avoit défait les Rebelles

Rebelles sur les bords de la Drave, & qu'il les avoit contraints à lever le siége ; mais sa victoire lui avoit coûté beaucoup de sang & l'armée rebelle avoit repris des forces. Pour Bâton le Dalmate il n'avoit pas perdu courage, & chassé des environs de Sirmium il étoit venu se rabattre sur * Salone Ville Maritime de son Païs. Au siége qu'il en forma il reçut un coup de pierre, qui le mit hors de combat. Avant que sa blessure fût guérie il fit des détachements, qui ruinérent les Provinces Romaines jusqu'aux environs d'Apollonie. Le succès des combats qui se donnérent alors entre les Romains & les Dalmates fut parfaitement égal. Chacun fut vaincu ou vainqueur à son tour.

AN. DE J. C. 8.
De Rome l'an 759.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CÆCILIUS METELLUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.
* Spalatro.

Ces nouvelles animérent le courroux de Tibére. Avant que Germanicus arrivât en Dalmatie son oncle se pressa d'aller finir la sédition ou du moins de la calmer. Il prit avec lui Messalinus qui lui servoit de Lieutenant Général, & il entra dans les Provinces révoltées. Cependant il voulut que Messalinus le précédât, & qu'il essayât le premier les forces & la valeur de Bâton le Dalmate. Quoique la playe de ce Général ne fût pas encore fermée, il alla au-devant du Romain, & le batit. Messalinus eut sa revanche ; si pourtant il ne dut pas la vie à la pitié & à l'indulgence de Bâton. Ce Capitaine des Rebelles enferma Messalinus dans un défilé. Celui-ci n'avoit avec lui que la vingtiême Légion, qui même n'étoit pas complette. Il échappa néantmoins par un heureux hasard de ce mauvais pas. Paterculus exaggére cette retraite de Messalinus comme une proüesse qui

Suet. l. 3. c. 20.

AN. DE J. C. 8.
De Rome l'an 759.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Confuls, A. LICINIUS NERVA, & Q. CECILIUS METELLUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 55.
Dio. l. 55.

le rendoit digne du Triomphe. Un autre Hiftorien affûre que Tibére la regarda comme un bienfait de Bâton & qu'il l'en récompenfa. Cependant les deux Bâtons fe réünirent, & s'emparérent du (1) Mont *Almus* proche (2) de Sirmium, & fe cantonnérent dans un Païs fertile & bien peuplé. Il fallut les en chaffer. Tibére employa pour cette expédition les fecours que lui prêta Rhymétalcés l'un des petits Rois de Thrace. Celui-ci eut quelque léger avantage fur les Bâtons. A. Cæcina Severus vint enfuite les attaquer; mais il les trouva fi bien retranchés, qu'il n'ofa pas les forcer. De-là ayant été rappellé dans la Myfie dont il étoit Gouverneur, pour s'oppofer aux incurfions des Daces & des Sarmates qui défoloient cette Province, il fut obligé de céder fa place à un nouveau Général.

Jufqu'ici Tibére n'avoit point encore paru fur la fcéne, & ne s'étoit point préfenté en perfonne devant les Rebelles. Retiré à (3) Scifcia il n'avoit été que le fpectateur des combats qui s'étoient donnés. Enfin il fortit de l'inaction & hâta fes marches. Il faut avoüer que quand il fe montra les Bâtons oubliérent leur audace, & n'allérent point à fa rencontre. En vain Tibére leur préfenta la bataille. Ils l'évitérent & fe difperférent en divers lieux, portant avec eux le ravage & la défolation. La connoiffance qu'ils avoient du Païs, les aidoit à changer fans ceffe de Contrée, & à fe retrancher dans des endroits inacceffibles. D'ail-

[1] Le Mont Arpatano.
[2] Sirmich.
[3] Siffeg Ville de la haute Pannonie.

leurs leurs troupes armées à la legére étoient bien plus allerte que celles des Romains. L'hyver approchoit & les chemins commençoient à être rompus. Ainsi les Rebelles se jettérent dans la Macédoine pour y faire le pillage. Ce fut là qu'ils reçûrent un échec considérable. Rhymétalcés & Rascipolis son frére les y poursuivirent, & leurs Thraces en firent un grand carnage au profit des Romains leurs Alliés. Là se terminérent les exploits de Tibére, que Paterculus amplifie plûtôt avec la partialité d'un Panégyriste, qu'avec la sincérité d'un Historien. Pour Germanicus, comme il n'entra vrai-semblablement dans la Dalmatie, que l'année suivante, nous nous réservons à parler de ses exploits en leur tems.

AN. DE J. C. 9. De Rome l'an 760. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. FURIUS CAMILLUS, & SEXT. NONIUS QUINCTILIANUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 56.

Au retour de l'hyver Tibére revint à Rome, à son ordinaire. Bien-tôt après M. Furius Camillus, & Sext. Nonius Quinctilianus furent mis en possession des faisceaux Consulaires. Les Charges de Consuls n'étoient pas encore tout à fait avilies. Il restoit à Rome une forme d'Etat Républicain, & les Provinces du monde étoient partagées entre le Souverain & la République. Les Consuls avoient soin de maintenir la domination limitée que l'Empereur avoit bien voulu laisser au Peuple Romain. Après tout l'autorité des Consuls, du Sénat & de la Commune étoit si fort diminuée, que tous ensemble ils ne font nulle sensation dans l'Histoire. Bornons donc toute notre attention à Auguste. Lui seul à le bien prendre étoit l'ame de l'univers. La Judée sentit encore une fois les effets de sa toute-puissance. Nous avons dit

AN. DE J. C. 9. De Rome l'an 760. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. FURIUS CAMILLUS, & SEXT. NONIUS QUINCTILIANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 56. *Jos. l. 2. de bell. Jud. c. 9.*

que l'Empereur Romain avoit divisé en trois parts l'ample domination dont Hérode le Grand avoit joüi durant sa vie, & qu'il les avoit distribuées entre trois de ses fils. La moitié de ce Royaume, sous le nom d'Ethnarchie, étoit échuë au Prince Archélaüs. Celui-ci avoit eu en partage l'Idumée, la Judée proprement dite en entier, & la Samarie. Cette Région dont Jérusalem étoit la Capitale produisoit à son Seigneur quatre cents talents de revenu. Antipas sous le nom de Tetrarque hérita de la Galilée, & de tout le Païs que son pere possedoit en-de-là du Jourdain. Par là il devint riche de deux cents talents de rente. Pour la Tetrarchie du Prince Philippe, moins fructueuse de moitié que celle de son second frére, elle comprit la Trachonitide, l'Auranite, & la Batanée. Lorsqu'Auguste fit ce partage entre les trois fils d'Hérode il recommanda expressément à l'aîné qu'il avantagea, d'user modérément de son pouvoir, & d'administrer la justice avec douceur.

Archélaüs étoit fier & vindicatif. Il se souvint des séditions que ses sujets avoient excitées contre lui à Jérusalem après la mort de son pere, & les traita à la rigueur. Son avarice le porta encore à maltraitter les Samaritains & à les accabler d'impôts, pour accumuler les trésors qu'il cacha en divers lieux. La tyrannie de l'Ethnarque devint si insupportable à ses Peuples, qu'ils crurent devoir réclamer la justice du Monarque universel. Ils s'adressérent à Auguste & lui portérent leurs plaintes. Elles parurent si raisonnables, que sur le champ le Maître du monde ordonna au

Résident d'Archélaüs, d'aller citer son Maître à comparoître à Rome devant son Tribunal. Auguste ne daigna pas même honorer l'Ethnarque d'un mot de Lettre. Il fut obéï. Archélaüs comparut, & convaincu d'avoir opprimé ses sujets il fut relégué à Vienne dans la Gaule Transalpine, & finit ses jours sur les bords du Rhône. Ses fréres Hérode Antipas, & Philippe profitérent de l'exemple de sévérité que Rome avoit exercée contre leur aîné. Ils gouvernérent leur Tetrarchie avec modération. Le premier vivoit encore au tems que J. C. fut condamné à la mort. Ce fut lui qui fit revêtir le Sauveur du monde d'une robbe blanche, & qui le livra aux insultes des Soldats. Antipas & Philippe espérérent de partager entre eux les dépoüilles de leur frére exilé & détrôné. Rome ne jugea pas qu'il fût de son intérêt d'augmenter le domaine des deux Tétrarques, & de les rendre moins soûmis en les rendant plus puissants. Elle envoya Cyrinus pour prendre avec le titre de Proconsul de la Syrie la place de Quintilius Varus, qui fut rappellé. Cyrinus eut ordre de passer par Jérusalem. Ce fut alors que se fit la révolution entiére de l'Idumée, de la Samarie, & de la Judée proprement dite. Elles furent réduites en Provinces Romaines, sous la dépendance néanmoins du Gouverneur de Syrie. Coponius fut, au nom d'Auguste, établi Président ou *Procurateur* de l'Ethnarchie qu'Archélaüs avoit possédée durant dix ans. Ainsi les Juifs purent prononcer dês-lors ces paroles qu'ils firent entendre quelques années aprês : *Nous n'avons point d'au-*

AN. DE J. C. 9.
De Rome l'an 760.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. FURIUS CAMILLUS, & SEXT. NONIUS QUINCTILIANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 56.

An. de J. C. 9. De Rome l'an 760. Auguste, Empereur, Consuls, M. Furius Camillus, & Sext. Nonius Quinctilianus.

De l'Empire Romain, An. 56. Vell. Pat. l. 2.

tre Roi que César. Ce changement ne put s'exécuter que dans l'intervalle de deux ans. Nous l'avons rapporté tout entier à l'année qu'il commença, pour ne point trop distraire l'attention.

Auguste enrichi des dépoüilles du Roi de Judée se trouva plus en état que jamais de réprimer l'audace des Dalmates & des Pannoniens, & de contenir Marobode dans ses limites. Aussi-tôt que la saison le permit, Tibére de son côté & Germanicus du sien entrérent dans le Païs rebelle. Si nous en croyons l'Auteur qui nous a fait le Panégyrique de Tibére plûtôt que l'Histoire de sa campagne, jamais Général n'eut de plus grandes qualités que lui pour la guerre. Il traita en pere les Soldats & les Officiers de son armée. Leur santé lui fut plus chére que la sienne propre. Il tint des voitures prêtes pour transporter les plus foibles de ses Légionnaires. Sa littiére même devint commune à tous les Officiers qui voulurent s'en servir. Sa table fut ouverte à tous, & ses étuves pour les bains redonnérent la santé à bien des malades. Pour lui, toûjours à cheval il soutint les fatigues avec la constance d'un simple Cavalier. Jamais il ne prit ses repas couché sur un lit, mais assis, & les convives qui se trouvérent à ses repas, suivirent son exemple. Il corrigeoit les fautes contre la discipline plûtôt par des admonitions, que par des châtimens, & laissoit passer bien des contraventions au bon ordre en faisant semblant de les ignorer. Où aboutit une indulgence qui parut plûtôt partir de l'ambition, que de l'amour du service ? A de grands exploits ?

Non. Mais à se concilier la bienveillance des troupes pour le moment critique ; c'est-à-dire pour le tems de la mort d'Auguste, qui ne pouvoit pas être fort éloignée.

AN. DE J. C. 9.
De Rome l'an 760.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. FURIUS CAMILLUS, & SEXT. NONIUS QUINCTILIANUS.

Germanicus tout jeune qu'il étoit acquit plus de véritable gloire, & recüeillit dans ses expéditions de plus grands avantages que Tibére. Il dompta les Mazéens Peuples de la Dalmatie, porta le ravage dans leur Païs, & les remit sous le joug Romain. Il fit le siége d'une Ville importante, & ne la prit que par une avanture assés bisarre. Germanicus avoit dans ses troupes un Soldat Germain de la plus grande taille & d'une force de corps inconcevable. Les murailles de la Place assiégée étoient capables de résister aux efforts du bellier. Le robuste Germain leva de terre une pierre d'une grosseur énorme & la lança contre le mur avec tant de roideur, qu'elle en ébranla un pan & qu'elle en fit tomber un Soldat ennemi. Le coup épouvanta si fort la Garnison qu'elle se retira de la Ville dans la Citadelle. Peu de tems après l'une & l'autre se rendirent à discrétion. Cependant les Dalmates & les Pannoniens n'eussent pas discontinué leur révolte, si la famine & les maladies qui la suivirent n'avoient mis des bornes à leur fureur. Alors Bâton le Dalmate jugea qu'il étoit tems de se soûmettre, au moins en apparence. Il eut donc recours à Tibére, & fit devant lui fléchir les genoux à l'armée qu'il avoit révoltée. Tibére assis sur son Tribunal lui parla en ces termes. *Hé qui peut donc vous avoir engagé à former & à soûtenir si long-tems une*

DE L'EMPIRE ROMAIN, An. 56.
Dio. l. 55.

Vell. Pat. & Dio. locis citatis.

AN. DE J. C. 9. De Rome l'an 760. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. FURIUS CAMILLUS, & SEXT. NONIUS QUINCTILIANUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN 56. Dio. l. 55. sub finem.

Ligue contre l'Empereur mon pere ? C'est vous, Seigneur, ce sont les Romains eux-mêmes, répondit Bâton, avec plus de fierté que celui qui l'interrogeoit. *Pourquoi Rome nous a-t'elle envoyé plûtôt des loups pour nous dévorer, que des Bergers pour nous garder ?* Cette réponse satisfit Tibére & l'instruisit pour l'avenir. Il adoucit l'aigreur de Bâton le Dalmate, & l'engagea à tourner ses armes contre Bâton le Pannonien. On peut dire que ce fut là le chef-d'œuvre de Tibére & le plus bel exploit de sa campagne.

En effet dès ce moment là même les deux Bâtons devinrent ennemis. Celui de Pannonie s'étoit emparé du Royaume (1) des Breuciens, & là il exerçoit un Empire dont il faisoit sentir la puissance aux Romains. Maître d'un Païs montagneux il avoit & plus de moyens & plus d'audace pour entretenir la révolte. Sans doute il ne s'attendoit pas d'avoir bien-tôt pour adversaire un ami, un confédéré. Bâton le Dalmate en homme défiant, & peut-être jaloux de partager le Commandement avec un Collégue, rôda autour des Villes, que Bâton le Pannonien occupoit. Celui-là paroissoit ne vouloir enlever que des ôtages, mais il visoit en effet à engager son rival à livrer un combat. Il se donna, & le Dalmate eut tout l'avantage. Le Pannonien se réfugia dans une Citadelle où il fut trahi. Remis ensuite aux mains de son vainqueur il porta seul la peine du crime, dont il avoit eu pour complice celui qui après l'avoir battu & fait prisonnier, le massacra inhu-

[1] Peuples qui habitoient aux environs de la Save.

mainement

mainement. Ainsi se termina une campagne, dont Tibére ne recüeillit pas toute la gloire. On vit encore quelques restes de la sédition se réveiller en de certains cantons de la Pannonie. Un Sylvanus, & d'autres Généraux Romains moins illustres que les deux Césars suffirent pour appaiser de simples tumultes. Enfin la Dalmatie & la Pannonie acceptérent les conditions de paix que Rome voulut lui prescrire. Ces deux Provinces s'interdirent à elles-mêmes les brigandages qu'elles avoient coûtume d'exercer avant leur souléve-ment. Ce calme auroit rendu la vieillesse d'Auguste plus heureuse s'il eût été durable. L'inconstance du seul Bâton qui restoit mettra bien-tôt pour la seconde fois la Pannonie & la Dalmatie en feu.

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

Lorsque la crainte des Romains fut un peu dissipée, Auguste dêja vieux ne s'appliqua plus qu'à réformer les mœurs de la Capitale. Sous le Consulat de C. Sulpicius & de C. Poppæus, il fit assembler dans la place de Rome, d'un côté ceux des Chevaliers Romains qui refusoient de sortir du célibat, & de l'autre ceux qui d'un légitime mariage avoient eu des enfans. Le corps des Chevaliers étoit à proprement parler la Noblesse du Païs, & tenoient lieu de ce que nous appellons parmi nous les *Gentilshommes*. La débauche de ce corps illustre étoit montée à de furieux excès. La plûpart faisoient gloire de ne se marier point afin de vivre sans contrainte dans le libertinage. Auguste trouva que les gens mariés étoient beaucoup inférieurs en nombre, à ceux qui n'avoient

An. de J. C. 10.
De Rome l'an 761.
Auguste, Empereur.
Consuls, C. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus.
De l'Empire Romain, An. 57.

point pris de femmes. L'indignation du Prince éclatta contre ceux-ci, & ses largesses se répandirent sur ceux-là. Il sépara donc les uns des autres en deux bandes, & fit à chacun des discours que l'Antiquité nous a conservées. *Quel sujet d'étonnement pour moi*, dit-il aux personnes mariées, *de voir aussi peu de gens soûmis aux Loix de la Patrie, que j'en apperçois dans le corps des Chevaliers! Plus d'un Edit a ordonné en général ce que vous avés pratiqué vous seuls à l'avantage de Rome. Par vous le sang Romain se perpétuëra, & il ne tiendra pas à vous qu'il ne coule dans les veines d'une longue postérité. C'est vous qui réparés les brêches que la mortalité fait tous les jours dans la société humaine. Tandis qu'une succession peu interrompuë des enfans à leurs peres a remplacé la perte des uns par les autres, à quel point de grandeur cet Etat n'est-il point parvenu? Quoi d'ailleurs de plus conforme à la nature que de prendre des femmes qui conservent elles-mêmes la pudicité, & qui nous aident à la conserver? Dans elles nous trouvons de fideles économes, des administratrices soigneuses de nos biens, des compagnes dans nos afflictions, & du soulagement dans la vieillesse. Tous les Empires sont périssables, mais le nôtre est si bien affermi, qu'on ne doit pas compter si-tôt sur sa ruine. C'est vous qui lui assurés l'immortalité. Sans vous nos faisceaux & nos chaises Curules passeroient bien-tôt à des Etrangers nourris & élevés dans des climats barbares. Aussi pour qui seront les grandes Magistratures que pour vous? C'est à vous seuls que je les destine. Vous participés déja comme moi au nom & à la qualité de Pe-*

Dio. l. 56.

res. Recevés encore de ma bouche le nom & la qualité de PERES DE LA PATRIE.

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

Lorsqu'Auguste eut harangué de la sorte les peres de famille assemblés, il se tourna vers ceux des Chevaliers, qui dans l'âge compétent ne s'étoient point assujettis au joug du mariage. Son discours eut toute la dignité d'un Maître qui parle à des sujets, & toute la vivacité de la répréhension la plus amére. *Quel nom vous donnerai-je*, leur dit-il ? *Celui d'hommes ? Non. Vous n'en avés que l'extérieur & l'habit. Celui de Citoyens ? Non. Il ne tient pas à vous que la race des Romains ne soit anéantie. Que deviendroit le monde si tous vous ressembloient ! Votre nombre vous justifie-t'il ? Il augmente l'horreur de vos parricides. A combien d'enfans légitimes enviés-vous le jour ? N'êtes-vous nés que pour rendre votre Patrie stérile ? Ce n'est pas dans la magnificence des Temples & des Portiques, ou dans une enceinte de Tours & de Citadelles, que consiste la gloire & la force de Rome ; c'est dans la multitude d'une jeunesse, qui trouve dans sa noblesse de quoi relever son courage. Ainsi l'avoit compris Romulus lorsqu'il fit enlever les Sabines. Avant que d'amplifier son domaine, il songea à procurer des épouses à ses Romains. Ce fut là sa premiére conquête. Mais vous moins excusables que les Sabins irrités vous faites à la Patrie une guerre sourde, & vous lui enlevés plus de sujets que Titus Tatius n'en fit périr par le fer. Les Vestales*, dites-vous, *sont autorisées par les Loix à consacrer leur virginité. Ah ! quel exemple nous cités-vous ? Est-ce dans les mêmes vûës & sur les mêmes princi-*

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS & C. POPPÆUS SABINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

pes que vous vous obstinés au célibat ? S'il en étoit ainsi, combien verrions-nous d'incestueux Chevaliers enfoüis sous terre pour avoir violé leur consécration ? Vous ne vous abstenés de prendre des femmes que pour vous livrer avec plus de licence & sans reproche à tous les genres d'impudicité. Si vous voulés ressembler aux Vestales, soûmettés-vous donc à la punition que nous leur avons décernée lorsqu'elles se sont abandonnées au désordre. Pardonnés un peu d'aigreur à l'indignation qui me transporte. Il faut couper lorsque la playe ne peut être guérie que par le fer. Pour éviter les réprimandes cessés d'être répréhensibles. Qu'avés-vous fait ? Malgré l'autorité des Loix qui ont précédé mon administration ; malgré celles que j'ai portées moi-même en aggravant les peines contre les infracteurs, on persiste à s'éloigner du mariage. Cependant je l'ai facilité à la Noblesse. J'ai permis à tous, excepté aux Patriciens, d'épouser des filles d'Affranchis. Je n'ai pressé personne de prendre des engagemens. J'ai accordé jusqu'à deux & trois ans pour se déterminer. Législateur patient ai-je été obéi ? Mais que de traverses, dit-on, *ne trouve-t'on pas dans le mariage ? Quoi ! la vertu s'acquiert-elle sans peine ? Faut-il la négliger parce qu'elle est pénible ? Je dis plus. Les douceurs d'une union bien assortie ne tempérent-elles pas la contrainte du joug ? Les récompenses que j'ai promises aux personnes mariées ne sont-elles pas un nouvel attrait, pour leur sacrifier les caprices du libertinage ? L'ambition ne l'emportera-t'elle pas sur la licence ? Je me flatte, Romains, que vos répugnances céderont à la raison, au bien public, & à la tendre affection que j'ai pour vous.*

Rome m'a déféré le nom de Pere Commun, me refuſerés-vous des enfans? Qu'un prompt hyménée ſuccéde à de volages amours! C'eſt Auguſte qui vous en prie, c'eſt l'Empereur qui vous l'ordonne.

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE EMPEREUR.
Conſuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.

Les menaces du Souverain furent ſuivies d'une prompte exécution. En même-tems qu'il décerna aux péres de famille qui avoient pluſieurs enfans de plus grandes récompenſes, & à ceux qui contractérent des mariages dans l'année, il punit les réfractaires. * Par la Loi *Voconia* il avoit été défendu aux femmes mariées de recevoir aucun legs qui excédât le quart de l'héritage. Auguſte augmenta leurs droits. Les Conſuls C. Poppæus & Q. Sulpicius ſix moix après leur promotion avoient remis les faiſceaux Conſulaires à M. Papius Mutilus, & à Q. Poppæus Secundus. La Loi *Papia-Popæa* qui fut alors portée ſous les ordres d'Auguſte, & qui pour cette raiſon fut auſſi appellée la *Loi Julia*, emprunta ſon nom de ces deux Conſuls ſubrogés. De-là il parut combien l'Edit qui obligeoit la principale Nobleſſe à ſe marier étoit néceſſaire, puiſque Papius même & Popæus étoient du nombre de ceux qui ſembloient avoir renoncé au mariage pour vivre dans le célibat.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.
Dio. l. 56.

Vide Vulpianum.

Un an entier ne s'étoit pas encore écoulé depuis la premiére pacification des Dalmates & des Pannoniens, lorſque le feu de la ſédition ſe ralluma dans ces deux Provinces avec plus de violence que jamais. Il parut que le ſeul Bâton qui reſtoit n'avoit été, ou qu'un trompeur, ou qu'un

* Voyés le XI. volume de cette Hiſtoire ſur la Loi Voconia p. 594. & ſuiv.

AN. DE J. C. 10. De Rome l'an 761. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57. Vell. Pat. l. 2.

homme volage sur qui Rome ne devoit plus compter. L'Empereur se vit alors embarrassé du renouvellement d'une guerre qu'il regardoit comme terminée. Elle lui sembla d'autant plus formidable, que dans la Germanie proprement dite les Peuples commençoient à s'ébranler. Dês l'année précédente Auguste y avoit envoyé Quinctilius Varus, qui par ses ordres avoit quitté le Proconsulat de Syrie pour aller contenir les Nations conquises depuis le Rhin jusqu'à l'Albis. Ce Varus étoit d'une maison illustrée par les Charges, mais dont l'origine ne remontoit pas fort avant dans les derniers siécles de la République. Homme de guerre assés médiocre, il n'avoit de vivacité que pour éxiger des contributions, dont il profitoit lui-même. Du reste Varus avoit l'esprit doux & les maniéres aisées. Accoutumé à vivre désœuvré jusques dans les camps on ne le tiroit de l'indolence qu'en lui offrant un gain présent. On disoit de lui que son administration en Syrie avoit été pacifique; mais qu'il y étoit entré pauvre & qu'il en étoit sorti fort riche. Il nous a fallu faire connoître ce Varus avant que de représenter ses malheurs. Sa défaite jettera bien-tôt une consternation universelle dans l'Empire. Cependant allons au plus pressé; c'étoit la nouvelle révolte de la Dalmatie. L'ordre des tems nous y conduit.

Dio. l. 56.

Germanicus fut le premier prêt à partir pour aller pacifier les Dalmates. Nul motif d'ambition ne le retenoit à Rome & l'intérêt de sa gloire le rappelloit en Dalmatie. Sa premiére expédition

fut le siége de Rhétine. Il s'en fallut peu qu'une partie de son armée ne périt par l'artifice des Rhétinois. Aussi-tôt que ceux-ci se virent investis ils abandonnérent leur Ville à l'ennemi, & se retirérent dans la Citadelle. Les Romains entrent donc dans Rhétine, s'y cantonnent, & s'apprêtent à en escalader la Citadelle. Jusques-là les Assiégeants ne s'étoient point apperçûs que les caves & les bas étages des maisons qui les environnoient avoient été remplis de matiéres combustibles, & que tout étoit préparé pour y mettre le feu. Tandis que les Romains s'empressent à élever leurs machines autour des murs qui couvrent les Rebelles, tout à coup ils se virent assaillis par un ennemi plus à craindre que les défenseurs de Rhétine. La flamme les enveloppa de toutes parts. On se retire du côté où le feu ne paroissoit pas encore; mais il se produisit à l'instant au milieu d'une épaisse fumée. Cependant du haut de la Citadelle placée sur une éminence, les assiégés ne cessérent point de lancer des traits sur leurs ennemis, que des tourbillons de flammes obligeoient à se serrer au pié de la Forteresse. Ce fut alors que le massacre des assiégeants fut horrible. On vit tout à coup la terre jonchée de leurs corps. Ce qui resta de Romains profita du carnage même pour échapper à l'incendie. On entassa les morts & l'on s'en fit comme un rempart pour se défendre du feu. Ce fut ainsi que les Romains sortirent de la Ville à travers une ruë, dont la flamme leur avoit d'abord fermé toutes les avenuës. A l'égard des Rhétinois, ils souffrirent à

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

An. de J. C. 10.
De Rome l'an 761.
Auguste, Empereur.
Consuls, C. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus.
De l'Empire Romain, An. 57.

leur tour du même embrasement qu'ils avoient excité. Il se communiqua jusqu'à la Citadelle, & contraignit ceux qui s'y étoient retirés à fuir durant la nuit, & à se cacher dans des creux de rochers.

Le Général Romain décampa après une perte assés considérable & quitta une Ville que ses Habitans eux-mêmes avoient ruinée. Germanicus marcha vers *Seretium* & l'investit. Cette Place avoit déja essuyé un siége, & l'année précédente Tibére s'étoit en vain efforcé de la réduire. Le nouveau Général s'en rendit maître, & joignit à cette conquête plusieurs Châteaux répandus à la campagne. Quelque diligence que pût faire le jeune Prince, Auguste s'ennuyoit d'une guerre que la valeur & l'industrie des révoltés rendoient longue & difficile. Ce qui redoubloit son empressement de la voir finir, c'étoit la famine, qui commençoit de se faire sentir à Rome. Auguste donc, en partie pour délivrer la Capitale d'un grand nombre de bouches inutiles, en partie pour hâter l'expédition de Dalmatie renvoya Tibére dans cette contrée avec sa nombreuse armée. Les inclinations du pere & du fils étoient différentes. L'Empereur vouloit voir au plûtôt la révolte appaisée, & toutes les troupes étoient entrées dans les vûës du Souverain. Tibére seul cherchoit des retardemens. Cependant il céda aux souhaits de ses Soldats & aux ordres de l'Empereur. Il quitta Rome, divisa ses Légions en trois parts, en prit une pour lui, & donna le commandement des deux autres à Silanus & à M. Lépidus ses Lieutenans Généraux.

On

On marcha en bel ordre & Tibére se chargea d'aller combattre Bâton. Comme Silanus & Lépidus n'avoient point d'autres ennemis que des détachements de l'armée rebelle, ils s'en débarrassérent sans peine. Toute la difficulté pour Tibére fut de joindre le Chef des révoltés. Bâton étoit un Général rusé. Sans cesse il décampoit, passoit de Provinces en Provinces, & fatiguoit son ennemi à sa poursuite. Enfin Tibére l'atteignit aux environs de Salone dans un poste, nommé *Anderium*. Le Chef des Rebelles sembloit avoir choisi ce lieu exprès, pour en faire l'écüeil où la gloire de Tibére viendroit échoüer.

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

Anderium étoit une Place forte située sur une roche isolée. De tous côtés cette hauteur étoit environnée de profondes vallées entre-coupées de torrents, qui tomboient des montagnes dont le vallon étoit environné comme d'un cercle. C'étoit sur les cimes escarpées de ces montagnes que Bâton avoit retranché le gros de son armée. A son égard les Romains ne paroissoient que comme des gens enfoncés dans un abîme. Ainsi les Légions venuës pour assiéger Anderium étoient comme assiégées elles-mêmes, & commençoient à manquer de vivres. Rien n'étoit plus aisé à Bâton que de couper leurs convois. Peu s'en falloit que Tibére ne se trouvât dans la même extrêmité, où autrefois une armée Consulaire s'étoit vûë réduite dans les fourches Caudines. On ne peut exprimer quel fut l'embarras du Général Romain. Il se repentit de s'être exposé à la double nécessité, ou de périr ou de reculer avec déshonneur,

An. de J. C. 10.
De Rome l'an 761.
Auguste Empereur.
Consuls, C. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus.

De l'Empire Romain, An. 57.

Tandis qu'il délibére, une partie de l'armée Rebelle vient se poster à mi-côte sur le panchant du rocher, par où il falloit nécessairement passer pour former le siége d'Anderium. Alors Tibére rassembla ses troupes & leur proposa le choix, ou de marcher sur le ventre à l'ennemi pour aller présenter l'escalade à la Place, ou d'abandonner l'entreprise, & de se déshonorer. A ces mots les Légionnaires poussérent un grand cri qui fut entendu des Bataillons ennemis qu'ils avoient en face. Les Dalmates craignirent d'entrer en action avec des désespérés, & se débandérent. Alors Bâton qui vit une partie de ses troupes dispersées par une terreur panique, désespéra de vaincre des hommes dont la voix seule suffisoit pour imprimer de la terreur. Il fit réfléxion que sa révolte n'étoit plus soûtenable; que presque toute la Dalmatie avoit été reconquise par les Romains, que les deux armées de Tibére & de Germanicus étoient plus que suffisantes pour forcer le reste à l'obéïssance. Plein de ces pensées il envoye des Députés pour traiter de la paix. On peut bien juger que Tibére exauça la priére d'un ennemi qui de formidable étoit devenu suppliant. Bâton en effet promit de mettre bas les armes, de ne les reprendre jamais contre ses maîtres, & d'être aussi fidéle, qu'il avoit été obstiné à la révolte. Il tint parole. Le reste de son armée ne consentit point aux propositions que le Chef avoit envoyé faire. Pour lui, constant dans sa promesse il quitta le commandement, & se retira pour vivre le reste de ses jours dans une paix préférable à l'agitation

& aux revers. Quel bonheur pour Tibère d'avoir été tiré comme par hasard d'un aussi mauvais pas que celui, où son imprudence l'avoit engagé !

An. de J. C. 10.
De Rome l'an 761.
Auguste, Empereur.
Consuls, C. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus.
De l'Empire Romain, An. 57.

Que restoit-il au Général Romain sinon de prendre la Ville qu'il étoit venu assiéger. Ce ne fut plus qu'un jeu pour Tibére. Malgré la hauteur du rocher où Anderium étoit placé, il crut pouvoir s'en rendre maître sans répandre beaucoup de sang. Il engagea ses Légionnaires à grimper sur le panchant de la montagne. Pour les y encourager, il fit élever son Tribunal au milieu du vallon, & de-là il anima ses Soldats des yeux, du geste, & de la voix. L'enceinte de la Ville occupoit presque tout le circuit de la cime du rocher. Ainsi les Anderins ne pûrent poster que peu de troupes en-dehors de leurs murs, en forme de garde avancée. Celles-ci néanmoins firent une courageuse résistance. Pour arriver jusqu'à cette hauteur il fallut que les Romains prissent les routes étroites qui y conduisoient. Les Manipules des assaillans ne pouvoient y marcher que séparés & par pelotons. Ainsi les uns arrivoient plûtôt que les autres en s'efforçant de gagner le pié du mur. Les assiégés alors usérent de leur avantage. D'abord ils lancérent de dessus le rempart sur leurs ennemis une grêle de cailloux avec la fronde. Ensuite ceux qui combattoient au-dehors firent rouler contre les Romains de grosses pierres, qui en culbutérent un grand nombre. Bien-tôt ce ne fut plus à la main qu'on jetta des pierres, on en chargea de grandes quaisses & des chariots dont on accabloit les assiégeants. De plus les assiégés fabri-

AN. DE J. C. 10. De Rome l'an 761. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

quérent des rouës meurtriéres, qu'ils firent rouler à travers les sentiers du rocher, & qui causérent bien du carnage parmi les ennemis. Le gros de l'armée Romaine, resté dans la vallée, animoit les aggresseurs par ses cris. Tantôt ils applaudissoient aux braves qui se distinguoient par leur valeur; tantôt ils insultoient par des huées aux lâches, qui cédoient à la fatigue ou à la crainte. Malgré les raisons d'honneur, le détachement Romain commandé pour l'attaque auroit été repoussé ou défait, si Tibére n'eût eu soin de remplacer les morts, & de faire succéder sans cesse des troupes fraîches à celles qui paroissoient rebutées. Enfin, à force d'hommes & de travaux, les Romains trouvérent moyen de faire lâcher pié à la troupe qui défendoit la Place par dehors. Elle ne put rentrer dans Anderium, & se dispersa sur les montagnes. On la poursuivit, & peu échappérent à la poursuite: tant on avoit d'envie d'exterminer les Rebelles! Lorsque les Romains eurent gagné assés de terrain vers la cime du rocher pour pouvoir dresser des échelles, les assiégés parlementérent, & se rendirent à composition. Tibére accomplit tous les articles du Traité qu'il fit avec eux, & ne songea plus qu'à pacifier ce qui restoit de troubles en Dalmatie.

Dio. ibid.

Arduba tenoit un des premiers rangs entre les Villes rebelles. Sa situation la rendoit fiére, & sa Garnison s'étoit accruë du débris des Anderins. Il sembloit que l'amour de la liberté étoit plus profondément enraciné dans le cœur des Habitans d'Arduba, que dans celui des autres Dalmates.

Aussi la Place qu'ils défendoient étoit propre à les rendre mutins. Une riviére dont le courant étoit rapide l'environnoit presque de toutes parts, & baignoit ses murailles. D'ailleurs les déserteurs des armées Romaines s'y étoient jettés en grand nombre, comme dans l'asile le plus sûr. Quoique les Ardubans fussent naturellement séditieux, cependant plusieurs d'entre-eux panchérent à céder aux armes des vainqueurs. De-là l'émotion qui s'excita dans la Ville, entre ceux qui vouloient la paix, & ceux qui s'obstinoient à la guerre. Qui l'auroit cru ? Les femmes naturellement timides furent les plus ardentes à crier *aux armes !* Comme leurs maris ne répondoient point à leurs souhaits, ou qu'ils y répondoient foiblement, elles s'associérent les transfuges Romains & les choisirent pour leurs défenseurs. Un combat se donna dans les murs entre les femmes soûtenuës par des déserteurs, & les autres Citoyens qui songeoient à se réconcilier avec Rome. Le plus foible parti succomba sous le plus fort, & les maris l'emportérent sur leurs femmes. Ces désesperées ne crurent pas devoir survivre à leur défaite & à leur servitude. Les unes se précipitérent dans le fleuve, les autres se jettérent dans des buchers ardens & y périrent elles & leurs enfans. Cet événement facilita la reddition d'Arduba. Germanicus s'en approcha & reçut les hommages de la Ville & de ses environs. Ensuite il alla joindre Tibére. Alors leurs armées réünies se préparérent à parcourir la Dalmatie & la Pannonie entiéres, pour y rétablir par tout la tranquillité.

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

An. de J. C. 10.
De Rome l'an 761.
Auguste, Empereur.
Consuls,
C. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus.

De l'Empire Romain, An. 57.

Les deux armées Romaines étoient prêtes à quitter leurs camps & à se répandre en divers lieux, lorsque le fils de Bâton nommé Scéva vint se présenter aux Généraux. La nouvelle qu'il apportoit étoit intéressante. Il fut admis dans la tente de Tibére. Scéva venoit au nom de son pere demander l'impunité pour les deux Nations révoltées. De son côté il promettoit, que Bâton feroit mettre bas les armes à toutes les troupes, qui jusqu'alors avoient soûtenu la révolte avec tant de valeur. Les deux Princes ne balancérent pas à recevoir les suppliants en grace. Si-tôt que Tibére eut prononcé le mot *d'amnistie*, le fils courut en porter la nouvelle à son pere. Sur le champ celui-ci eut la confiance de venir au camp Romain. La Conférence de Tibére, de Germanicus & de Bâton ne roula de la part de celui-ci, que sur l'Apologie qu'il fit de ses Compatriotes. *Pour moi*, ajoûta-t'il, *je m'engage sur ma tête à ne reprendre jamais les armes contre mes Souverains.* A ces mots Tibére l'interrompit, & lui demanda, une seconde fois, pourquoi il avoit engagé ses Compatriotes dans la sédition. A la même interrogation Bâton fit la même réponse. *Si vous voulés que vos troupeaux soient dociles*, dit-il, *donnés-leur des Bergers & non pas des loups pour les gouverner*. Ainsi fut terminée une guerre, qui consuma Rome en frais, qui lui coûta bien des hommes, & dont elle ne tira nul émolument. On eut égard, dans la suite à n'envoyer en Pannonie & en Dalmatie que des Proconsuls d'une probité reconnuë. Alors ces Peuples ne se départirent plus

du devoir, & demeurérent fidéles à l'Empire.

Germanicus s'empressa d'aller annoncer à Auguste l'heureuse réduction des deux Nations, qui avoient mis en péril Rome & l'Italie. La Cour & la Ville furent également surprises & contentes d'une si difficile expédition & si promptement terminée. L'Impératrice sur-tout tressaillit de joye, de voir son fils & son petit-fils couronnés par la victoire. La Pannonie elle-même avoit érigé à la gloire de ses vainqueurs, deux arcs de triomphe chargés des trophées & des dépoüilles de l'ennemi. Quel heureux présage! Livie ne douta plus que l'Empire ne dût tomber un jour dans sa famille. Les Fêtes alloient recommencer à Rome, lorsque cinq jours après le retour de Germanicus un Courrier venu de Germanie changea les réjoüissances en désolation. Nous avons dit que Quintilius Varus avoit gouverné la Syrie, sans cruauté il est vrai, mais avec une avarice souvent moins supportable que la cruauté. Transféré depuis en Germanie il ne s'étoit pas précautionné contre les Peuples qu'il avoit à gouverner, & les avoit méprisés faute de les connoître. *Les Germains*, disoit-il, *n'ont d'homme que le corps & la figure. Leur férocité les met de pair avec les bêtes de leurs forêts, mais l'on peut venir à bout de les apprivoiser comme des ours.* Varus s'étoit laissé tromper par les apparences de simplicité & de naïveté qu'il appercevoit dans les Peuples soûmis à son administration. Il ignoroit que les Cattes & les Chérusques, (car c'étoit dans leur Région qu'il avoit établi son Tribunal) joignoient, quand il étoit nécessaire;

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

An. de J. C. 10.
De Rome l'an 761.
Auguste, Empereur.
Consuls, C. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus,

De l'Empire Romain, An. 57.

l'artifice & l'industrie à leur valeur naturelle. On le lui fit bien voir, & il sentit par une funeste expérience, que tout l'esprit de l'homme ne consiste pas dans les maniéres polies des Grecs, des Asiatiques, ou des Romains. Quintilius Varus ne s'appliqua donc qu'à policer les Germains & négligea de les contenir par la force des armes. Il introduisit parmi eux les Loix Romaines, & ne s'occupa qu'à juger les procès entre les particuliers. Aussi sa tente étoit-elle plus semblable à une salle d'audience qu'au Prétoire d'un camp, d'où l'on envoye des détachemens faire des expéditions Militaires. Cette conduite étoit conforme au génie du Proconsul. Varus naturellement oisif & paresseux n'aimoit que le repos ; & les exercices paisibles de la justice étoient plus de son goût que les travaux de la guerre.

Parmi les Germains se trouva un jeune homme d'un esprit supérieur qui pénétra le caractére de Varus. Son nom étoit Arminius. Né d'une maison illustre dans le Païs des Cattes il avoit pour pere Sigimer, l'un des plus puissans Seigneurs de la Contrée. Le fils surpassoit encore le pere dans toutes les qualités de l'esprit & du cœur. Le feu brilloit dans ses yeux, & sa seule physionomie marquoit un génie au-dessus du vulgaire. La valeur d'Arminius égaloit celle des plus braves de ses Compatriotes ; mais il n'avoit point d'égal en ruses & en artifices. Ce fut à son instigation que les Germains prirent le parti d'amuser leur Gouverneur par des jugemens de procès, & de le plonger par là dans l'oisiveté qu'il aimoit. Tous les jours

jours on lui portoit des causes, tantôt réelles, tantôt imaginaires à décider. Le bon Varus se plaisoit à faire le personnage d'un grave Magistrat; & les fonctions d'un Solon ou d'un Lycurgue paroissoient être plus de son goût que celles d'un Général d'armée. Cependant il se repaissoit de la vaine gloire d'avoir mis de l'ordre dans les Villes que les Proconsuls des années précédentes n'avoient que fortifiées pour tenir en respect les Nations Germaines. En effet avant que cette vaste Contrée eût été soumise à l'Empire Romain, les Peuples vivoient épars dans les campagnes & dans les forêts, où ils n'habitoient au plus qu'en des Villages. Varus avoit encore un défaut, c'est qu'il étoit intéressé. Quoi qu'envoyé dans un Gouvernement beaucoup moins riche que celui de Syrie, il éxigea des Germains les mêmes tributs dont il accabloit les Syriens Peuple mou & né pour la servitude. Il n'avoit pas même honte de vendre à son profit les Charges que ses prédécesseurs avoient accordées gratuitement aux gens du Païs. Les Allemans il est vrai avant l'arrivée de Varus commençoient à porter moins impatiemment le joug d'une domination étrangére; ils quittoient leurs forêts, cultivoient leurs terres & bâtissoient des Villes, où ils se réünissoient pour y vivre en commun sous l'autorité des loix Romaines. Mais les exactions & les rapines du nouveau Proconsul firent revivre dans cette Nation belliqueuse les regrets que lui avoit causés la perte de son ancienne liberté. L'habile Arminius saisit l'occasion que lui offroit une conduite si odieuse pour faire en-

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

visager à ses Compatriotes la dure servitude où ils se trouvoient réduits par la tyrannie de leurs nouveaux maîtres. Arminius avoit commencé ses premiéres armes au service des Romains, & Auguste qui estimoit ses vertus guerriéres, l'avoit honoré du titre de Chevalier. Mais le desir d'acquérir de la gloire en se faisant le libérateur de sa Patrie, l'emporta dans son cœur sur la reconnoissance. Il leva l'étendart de la rébellion, malgré les remontrances de Ségeste son oncle dont la fidélité ne se démentit jamais. Pour mieux tromper l'inconsidéré Gouverneur, les Chefs de la Nation, de concert avec Arminius, souscrivirent en apparence à la levée des impôts. Tandis que Varus s'endormoit sur la foi d'une soumission feinte, ils négocioient une Ligue avec les Villes & les Provinces voisines pour s'affranchir de l'esclavage. Presque tous les Peuples de la Contrée entrérent dans la Confédération & n'attendirent plus que le signal de la révolte. Voici les moyens que prit Arminius pour abolir, s'il étoit possible, le nom Romain dans toute l'étenduë de la Germanie. Il inspira ou fit inspirer à Varus le dessein de parcourir les Provinces de ce vaste Continent depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe, soit pour contenir dans le devoir quelques Peuples indociles, soit pour arrêter les courses des brigands qui désoloient la campagne. A la persuasion d'Arminius, le Proconsul affoiblit son armée en la partageant; des divers corps de troupes qu'il en détacha, les uns furent dispersés dans les Villes ouvertes ou suspectes, les autres se répandirent sur les grands che-

mins pour escorter les convois. En vain le fidéle Ségeste fit donner des avis secrets, sur la conspiration qui se tramoit ; l'imprudent Proconsul ne se réserva que trois Légions, qu'il conduisit à travers le Païs des Cattes & des Chérusques. Varus jugea qu'il étoit inutile d'user de précautions pendant sa marche au milieu d'une Nation soumise en apparence. Il ne crut donc pas devoir astraindre ses troupes à se réünir dans un même camp, & leur permit sous divers prétextes d'errer çà & là sans avoir pourvû à leur défense en cas d'attaque. Pour Arminius & Sigimer son pere ils n'abandonnérent point le Gouverneur ; mais sourdement ils firent rassembler des troupes Germaines, & les placérent en embuscade dans un endroit où ils devoient conduire Varus & ses trois Légions. Souvent les deux traîtres faisoient entendre au Général Romain qu'il n'étoit pas assés sur ses gardes, & leur avis ne faisoit qu'augmenter sa confiance. Varus lui-même leur reprochoit leur timidité, & leur faisoit entendre qu'il n'y avoit rien à craindre dans un Païs ami, où l'affection pour les Romains s'exprimoit d'une maniére si naïve. Ce n'est pas que par intervalles on n'apperçût des troupes Allemandes voltiger sur les hauteurs ; mais Varus interprétoit tout en bonne part. Il se flattoit d'être aimé de la Nation qui cherchoit à le faire périr. Peu de tems après, la trahison se montra à découvert. L'armée Impériale marchoit à travers une forêt épaisse entre-coupée de montagnes, de vallons, & de marais entre l'Ems & le Rhin. Les Allemans ligués sous les Enseignes d'Ar-

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN. AN. 57.

AN. DE J. C. 10. De Rome l'an 761. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 54.

minius attendoient là le Proconsul. Après avoir égorgé les Cohortes Romaines séparées du gros de l'armée, ils s'étoient embusqués dans la forêt, bien résolus de faire main-basse sur les Légions qui ne soupçonnoient rien du piége qu'on leur tendoit. Les Rebelles rassemblés de toutes parts saisirent l'avantage que leur offroit l'imprudence de Varus. Ils avoient à combattre des Légionnaires épuisés des fatigues d'une longue marche, & dont le plus grand nombre étoit encore occupé à couper des arbres pour rendre les routes plus praticables, ou à fabriquer des ponts pour passer des marais. D'ailleurs l'embarras des charrettes & la multitude des femmes, des enfans & des goujats, qui suivoient pêle-mêle comme en tems de paix & en Païs ami, ne permettoient pas aux Soldats Romains de se mettre en bataille, s'ils venoient à être pris au dépourvû. Pour comble de malheur un orage survenu tout à coup, détrempa la terre, & rendit les chemins si glissants, qu'on pouvoit à peine avancer ou reculer. Ce fut dans des circonstances si fâcheuses que les Germains vinrent fondre sur l'armée Romaine.

Il ne fut pas difficile aux Rebelles qui connoissoient les issuës de la forêt, d'envelopper les Légions de Varus. D'abord on ne les attaqua que de loin en lançant contre elles une grêle de traits. Quand les ennemis s'apperçurent qu'un grand nombre de Romains, ou morts ou blessés étoient hors de combat, on s'approcha de plus près. Les Germains eurent bon marché des Légionnaires qui s'étoient déchargés de leurs armes, comme

des gens qui voyagent. Les Manipules ne purent se rallier & se présenter de front à l'ennemi, à cause de la difficulté du terrain. Ainsi plusieurs des Soldats Romains furent percés même à travers leurs charrettes qui leur servoient de rempart. Cependant ils avancérent toûjours, & trouvérent un vallon embarrassé d'arbres & environné de collines, qui les rendit moins abordables. Ils y dressérent un camp à la hâte, après avoir brûlé leurs charrettes & une partie du bagage qu'elles portoient. Le lendemain il fallut décamper pour gagner une plaine découverte, qu'on disoit être au voisinage. Ce ne fut pas sans péril & sans perte que Varus y arriva. Il ne put éviter de traverser une nouvelle forêt. Ce fut dans ce lieu-là que les Romains armés alors, songérent à se défendre. Leur Infanterie se rangea en plusieurs cercles & leur Cavalerie la couvrit. Mais de quel usage pouvoit être la Cavalerie dans une forêt hérissée de buissons & plantée de gros chênes ? Plusieurs y périrent sous les traits que l'ennemi leur lançoit de toutes parts. Le Soldat Romain frémissoit de rage d'avoir à passer toute la nuit sous les armes sans pouvoir se défendre. Le jour suivant fut encore plus désastreux. Il s'éleva un si grand vent mêlé d'une pluye abondante, qu'on perdoit haleine en avançant & que les armes défensives étoient devenuës inutiles. De plus la troupe des Germains étoit beaucoup augmentée. Il en vint de tous côtés pour avoir part au butin. Ceux-ci encouragés par l'exemple de leurs Compatriotes & encore tous frais alloient à l'at-

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls,
C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

An. de J. C. 10. De Rome l'an 761. Auguste, Empereur. Consuls, C. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus. De l'Empire Romain, An. 57.

taque avec ardeur comme à une victoire certaine. Ce fut dans cet instant que le désespoir saisit le Général Romain ; il avoit été blessé aussi bien qu'un grand nombre de ses Officiers. Varus & eux après lui, se donnérent la mort de leur propre main, pour ne point survivre à leur malheur. Cet infortuné Proconsul, en se perçant lui-même, suivit l'éxemple de son pere & de son grand-pere. Le premier s'étoit fait poignarder par un de ses Affranchis après la bataille de Philippes, le second, à ce qu'on croit, s'étoit percé de son épée, dans la déroute de Pharsale, ou en Afrique après la défaite de Domitius.

Vell. Pat. l. 2.

La perte des Romains monta environ à dix mille hommes, en comptant ceux des Légionnaires, & des Alliés, qui périrent dans l'action. Presque toute la Cavalerie se sauva à travers les forêts, & avec eux un Vala Numonius un des Lieutenans Généraux de Varus. L'Histoire lui fait un crime d'avoir abandonné l'Infanterie si-tôt qu'il vit la Cavalerie prendre la fuite. A plus forte raison a-t'elle flêtri la mémoire d'un Mestre de Camp, nommé Césonius. Il proposa aux Généraux de livrer l'armée à la discrétion des ennemis lorsqu'il en vit le salut désespéré. Sur le champ Césonius fut condamné à la mort ; tant les lâches étoient abhorrés dans les troupes Romaines ! Quoiqu'un assés bon nombre de Légionnaires se fût échappé de la défaite, on la regarda toûjours à Rome comme la plus funeste de celles qu'elle eût éprouvées, si l'on en excepte la déroute de Crassus chés les Parthes. Il est naturel de croire que Marobode

eut bonne part à cette conjuration contre les Romains, puisqu'on lui porta la tête de Varus à demi brûlée sur le bucher où les Cattes avoient mis son corps pour le consumer. Marobode, sans doute dans le dessein d'insulter à Auguste, lui envoya ce triste reste d'un Général que trop de confiance rendit malheureux. Quoique l'Empereur eût cent raisons d'être mécontent de Varus il fit à sa tête des obséques honorables. Par son ordre, elle fut enfermée dans le tombeau de ses ancêtres. Arminius fier d'une expédition si glorieuse rentra triomphant dans les Provinces de Germanie, au milieu des Aigles Romaines, qu'il avoit enlevées aux Légionnaires. Après cet exploit toute l'Allemagne se souleva, & devint le théâtre d'une guerre furieuse.

AN. DE J. C. 10. De Rome l'an 761. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

On ne peut concevoir jusqu'à quel point Auguste porta la douleur & la crainte lorsqu'il apprit la défaite de ses trois Légions en Germanie. Aussi passoient-elles pour être l'élite de ses armées. Fût-ce son bon cœur, sa timidité naturelle, ou la foiblesse de l'âge qui causérent cet excês de désolation ? On le vit déchirer ses habits, laisser croître sa barbe & ses cheveux durant plusieurs mois, frapper les murs de sa tête, & s'écrier, *Varus, ah ! Varus rends-moi mes Légions* : Cependant la tristesse où il s'abîma ne lui fit rien perdre de sa prévoyance ordinaire pour les grands besoins de l'Etat. Il fit redoubler les sentinelles dans tous les quartiers de Rome pour prévenir les émotions subites, & ne renouvella point les Gouverneurs des Provinces, de peur que les Peuples

Suet. l. 2. c. 23. Dio. l. 56. Vell. l. 2. & Tacit. l. 1. Ann.

AN. DE J. C. 10.
De Rome l'an 761.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SULPICIUS CAMERINUS, & C. POPPÆUS SABINUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 57.

ne se soulevassent sous une administration nouvelle. Auguste fit vœu de donner aux Romains de grands Jeux en l'honneur de Jupiter, si ce Dieu prenoit soin du salut de l'Empire. Il fit mettre au nombre des jours malheureux celui qui fut marqué par la défaite de Varus; & tous les ans à pareil jour il se couvrit d'un habit de deüil. Enfin la crainte d'une irruption soudaine de Marobode en Italie, fit prendre à l'Empereur les mêmes précautions, que la République avoit prises autrefois lorsqu'elle étoit menacée par les Cimbres & les Teutons.

Ces premiéres frayeurs d'Auguste ne furent pas de longue durée. On n'avoit point douté à Rome que les Germains après une victoire si complette ne passassent le Rhin pour entrer dans les Gaules à main armée. Mais la consternation cessa, sur la nouvelle que ces Barbares n'avoient pas profité de leurs avantages. L'Empereur apprit en même-tems que le massacre de ses Légions n'étoit pas entier, & que le danger de l'Empire n'étoit pas aussi pressant qu'il l'avoit cru. En effet plusieurs Cohortes avoient échappé à la fureur des Allemans sous la conduite de Lucius Asprénas neveu de Varus & Lieutenant Général dans son armée. Les ennemis se contenoient dans leurs limites, & Arminius n'avoit pas osé passer le Rhin pour venir révolter la Gaule. Enfin Marobode avoit l'Illyrie pour barriére, & l'armée de Tibére victorieuse des Dalmates couvroit l'Italie de ce côté-là. Le vieux Empereur attribua l'échec qu'il avoit reçû au courroux des Dieux. Il se souvint des présages

préſages qu'il croyoit lui avoir annoncé un ſi grand malheur. Le Temple de Mars avoit été frappé de la foudre. Une nuée de ſauterelles s'étoit montrée ſur la Ville, & avoit été diſſipée par des hirondelles. Il étoit tombé de groſſes roches du ſommet des Alpes, & les gouffres des montagnes avoient exhalé des feux ſoûterrains. Ces effets naturels avoient impoſé à la crédulité du vieillard. Ce qu'on lui rapporta d'une ſtatuë de la Victoire érigée en Germanie étoit une pure fable. On diſoit qu'immobile juſques-là, quoiqu'elle regardât le Païs des Germains, elle avoit d'elle-même, changé tout à coup de ſituation, & qu'elle avoit tourné la face du côté d'Italie. Ces bruits laiſſérent dans le cœur d'Auguſte un fond d'appréhenſion, qui ne fut diſſipée que l'année ſuivante, lorſque Tibére eut réparé en Germanie les déſordres que Varus y avoit cauſés.

AN. DE J. C. 11.
De Rome l'an 762.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls,
P. CORNELIUS DOLABELLA, & C. JUNIUS SILANUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 58.

L'élection de nouveaux Conſuls, ou plûtôt la nomination de ces Magiſtrats par l'Empereur, s'étoit faite à l'ordinaire, & P. Cornélius Dolabella avec C. Junius Silanus avoient été mis dans la premiére place. L'arrivée de Tibére à Rome avoit dêja calmé une partie des inquiétudes, qu'avoit ſon pere adoptif ſur l'état préſent de l'Empire. Auguſte trouvoit une reſſource dans ce cher fils. Auſſi lui avoit-il décerné le Triomphe dês l'année précédente ; en même-tems qu'il avoit honoré Germanicus de toutes les prérogatives, dont joüiſſoient les Triomphateurs, & de celles qui étoient attachées à la dignité de Préteur. Mais on crut devoir attendre des circonſtances plus

An. de J. C. 11.
De Rome l'an 762.
Auguste, Empereur.
Consuls,
P. Cornelius Dolabella, & C. Junius Silanus.

De l'Empire Romain, An. 58.

heureuses pour célébrer les exploits des deux Vainqueurs de Dalmatie. La tristesse de la Cour & de la Ville ne permettoit pas alors ces sortes de réjoüissances. Du moins l'Empereur voulut que Tibére reçût à son entrée dans Rome quelque sorte de distinction. Dans l'enceinte du Parc où le Peuple Romain alloit donner ses suffrages, Auguste fit dresser une estrade, sur laquelle on posa quatre chaises Curules. Tibére s'y montra vêtu de la robbe Consulaire & couronné de laurier, ornemens qu'il avoit pris avant que d'entrer dans la Ville. Il reçut les félicitations des Sénateurs & des autres Corps de l'Etat. Ensuite Auguste lui-même parut sur la Tribune préparée, s'assit sur une des chaises du milieu, Tibére sur l'autre, & les deux Consuls à leurs côtés. On délibéra s'il n'étoit pas à propos de donner à Tibére un surnom honorable. Les uns vouloient qu'on l'appellât *le Pannonique*, les autres l'*Invincible*, d'autres enfin *le Pieux*. Auguste n'agréa aucune de ces démonstrations : *Mon fils*, dit-il, *portera après ma mort un nom plus glorieux, que celui dont on veut l'honorer*. Il prétendit faire entendre qu'il le destinoit dès-lors à l'Empire, & qu'il auroit après lui le surnom d'Auguste.

Suet. l. 3. c. 17.

Dès ce moment même le Souverain du monde n'eut rien de plus à cœur, que de rendre Tibére assés illustre pour le faire monter sur le Trône, sans contradiction. Il ne restoit plus aux Romains d'autre prétexte de faire la guerre, que la vangeance qu'il falloit tirer des vainqueurs de Varus, & de ce grand nombre de Légionnaires que

les Germains avoient fait périr par la trahiſon. Ce ne fut donc plus l'ardeur de conquérir, ce fut l'empreſſement d'effacer la honte du nom Romain qui détermina Auguſte à reprendre les armes. Nul autre que Tibére ne fut choiſi pour aller recüeillir de la gloire en Germanie. La Commiſſion ne fut pas même partagée entre Germanicus & lui. Auguſte ne remit qu'à Tibére ſeul ſes Auſpices & les intérêts de l'Empire. Lorſqu'il fallut faire les levées ordinaires dans la Ville pour en former des Légions, il parut combien la défaite de Varus avoit cauſé de terreur aux Citoyens de Rome. Bien des gens refuſérent de prêter le ſerment Militaire. *C'eſt une guerre de caprice*, diſoit-on, *que le ſeul point d'honneur a conſeillée, & qui n'aura point d'autre utilité, que de vanger un Gouverneur avare, un Général imprudent.* L'Empereur remonta juſqu'à la ſource de la frayeur publique, & de la déſobéïſſance qu'elle excitoit. Il trouva que Rome étoit pleine de Gaulois & de Germains, qui ſous main par des diſcours ſéditieux détournoient ſes ſujets de la guerre. L'Empereur chaſſa ces broüillons de la Capitale. A l'égard des Romains qui faiſoient difficulté de ſe faire inſcrire ſur la liſte des enrôlemens, le châtiment léger des uns & les ſupplices des autres les ramenérent tous à la ſoûmiſſion. A ces nouvelles troupes Auguſte joignit un grand nombre de Vétérans, & ne dédaigna pas d'enrôler des Affranchis parmi les Légionnaires. Ce fut ainſi que l'Empereur répara les pertes de Varus, & qu'il compoſa une nombreuſe armée pour ſervir à ſa vangeance ſous Tibére.

An. de J. C. 11.
De Rome l'an 762.
Auguste, Empereur, Conſuls, P. Cornelius Dolabella, & C. Junius Silanus.

De l'Empire Romain, An. 58.
Tacit. l. 1. ann.

Dio. l. 56.

An. de J. C. 11.
De Rome l'an 762.
Auguste, Empereur.
Consuls, P. Cornelius Dolabella, & C. Junius Silanus.
De l'Empire Romain, An. 58.

Il faut avoüer que le nouveau Général ne montra jamais tant d'habileté qu'alors à conduire les troupes qui lui avoient été confiées. Tibére avant son départ dédia sous son nom & sous celui de Drusus son frére mort depuis quelques années le Temple de la Concorde, comme un monument de l'union qui regnoit dans la Famille Impériale dont il étoit le Chef. Après quoi il quitta la Capitale, fit passer les Alpes à son armée, entra dans la Gaule Transalpine, & la pacifia par sa présence. On peut bien juger que l'échec qu'avoit reçu Varus, l'avoit un peu ébranlée. Rien de plus contagieux pour une Nation asservie, que l'exemple d'une autre Province qui vient de secoüer le joug. La Gaule aspiroit sourdement au même bonheur que la Germanie; mais les armes de Tibére anéantirent l'espoir de sa délivrance. Le fils d'Auguste marcha sans obstacle à travers les Provinces Gauloises, & vint camper sur les bords du Rhin. Ce fut en ce lieu-là qu'il fit de profondes réfléxions, sur la conduite qu'il devoit tenir dans le Païs rebelle où il alloit s'engager. Il avoit appris que Varus s'étoit attiré son malheur par trop de sécurité, & par un manque de précaution. Tibére prit la résolution de faire garder une exacte discipline à ses Soldats, de ne camper jamais qu'en des lieux sûrs, de se faire précéder dans ses marches par des batteurs d'estrades, enfin de n'entreprendre aucune action de sa tête & sans avoir pris conseil des Officiers de son armée. C'étoit se faire violence à soi-même, car il aimoit à agir indépendamment d'autrui. Cette précaution lui

[illegible] P. 2 c. 118.

parut nécessaire contre des ennemis fiers de leur victoire, & d'ailleurs artificieux. Pour sa gloire & pour son intérêt Tibére crut ne devoir rien hasarder. La moindre démarche répréhensible auroit pû dégoûter les Romains de lui, & l'éloigner du Trône. Cet ambitieux Prince avoit encore à redouter deux rivaux, Germanicus & Agrippa. De-là les ménagemens qu'il prit pour ne donner aucune prise sur la gloire de sa campagne.

Lorsqu'il eut passé le fleuve qui séparoit la Germanie de la Gaule, il redoubla sa vigilance. Il ne prit plus de repos qu'assis à platte-terre & sur le gazon. Souvent il passa les nuits en plein air sans avoir fait dresser sa tente. Le soir il donnoit ses ordres pour le lendemain sur des tablettes. Si l'on avoit quelques doutes sur ce qu'il avoit mis par écrit, il vouloit que pour les résoudre on s'adressât à lui seul à toutes les heures du jour & de la nuit. Il devint le vangeur sévére de la discipline violée. Il rappella d'anciennes punitions usitées du tems de la République ; mais qui pour lors étoient abolies. Il les remit en usage jusqu'à décerner une peine infamante contre un Tribun Légionnaire pour avoir permis à quelques-uns de ses Soldats d'aller à la chasse, avec l'un de ses Affranchis. Lorsque l'occasion de livrer un combat se présentoit, il ne s'en servit jamais, que quand l'avantage étoit sûr & qu'il en devoit coûter peu de sang à ses troupes. Durant la nuit il ne souffrit pas qu'on éteignît les lumiéres qui l'éclairoient, il attendoit qu'elles s'éteignissent d'elles-mêmes, persuadé, disoit-il, que c'étoit pour

Idem Suet. eodem libro. c. 18. & 19.

AN. DE J. C. 11.
De Rome l'an 762.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, P. CORNELIUS DOLABELLA, & C. JUNIUS SILANUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 58.

lui le présage de l'heureux succês de ses entreprises. Malgré ces précautions il s'en fallut peu qu'un (1) Bructére (d'autres disent (2) un Ruthénien) ne l'assassinât lorsqu'il revenoit d'une expédition glorieuse. Le coupable fut mis à la torture & il avoüa son crime. Telle fut la conduite que Tibére observa, & l'ordre des marches qu'il établit dans son armée. Il parut bien que la vigilance étoit nécessaire dans un Païs où les artifices & les embûches devenoient ordinaires sous les ordres d'Arminius.

Vell. Pat. l. 2.

Après avoir essuyé bien des périls, Tibére pénétra enfin jusqu'au cœur de la Germanie. Qu'y fit-il, & par quels exploits se signala-t'il? Ici l'Histoire est en défaut, & ne nous a laissé aucun détail. Nous nous contenterons de dire en deux mots que Tibére obligea Arminius à disparoître; que ce Germain exclus d'abord de tout commerce avec Rome n'osa plus venir soûtenir la trahison dont il étoit l'auteur; qu'on alla le chercher jusques dans ses terres d'où il s'étoit volontairement exilé; qu'on remplit de sang & de carnage le Païs des Cattes & des Chérusques, que Rome y reprit son ancienne domination; enfin que par le feu & par le fer Tibére vangea au centuple la mort de Varus & la perte de ses Légions. Ce qu'il y eut de plus étonnant & de plus glorieux au Général Romain, c'est qu'il ramena ses troupes en quartier d'hyver sans avoir perdu un seul homme. On peut ici juger de la différence qu'il y eut entre Tibére

(1) Allemans des environs de Tréves.

(2) Gaulois de la Province de Roüergue.

An. de J. C. 12. De Rome l'an 765. Auguste, Empereur. Consuls, M. Æmilius Lepidus,& T. Statilius Taurus.

aspirant à l'Empire, & ce même Tibére arrivé au comble des honneurs ? Il mérita le Trône tandis qu'il fut en voye de l'acquérir, & le déshonora par ses crimes lorsqu'il l'eut acquis. Aimable Héros avant que de regner, il se rendit odieux & méprisable lorsqu'il regna. Mais ne prévenons point les événemens, & revenons à Auguste.

De l'Empire Romain, An. 59.

Tibére chargé de gloire ne se montra point à la Capitale ; mais il passa l'hyver dans la Gaule sur les Frontiéres de la Germanie. Cependant aux Calendes de Janvier Rome se donna de nouveaux Consuls. M. Æmilius Lépidus & T. Statilius Taurus occupérent les deux premiéres Charges. Tout âgé qu'étoit Auguste il paroît qu'il n'avoit pas encore renoncé aux vices, dont il s'étoit fait une honteuse habitude depuis sa jeunesse. Il est vrai qu'il déroboit aux yeux de sa Cour avec tout l'artifice possible l'incendie que la fureur d'une passion criminelle allumoit dans ses veines. Il aima, dit-on, avec emportement une Dame Romaine dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. Le mari de la Dame, ou par complaisance, ou par crainte, laissa long-tems un cours libre aux amours de l'Empereur. Il arriva qu'un jour Auguste envoya chercher la personne qu'il aimoit, dans une litiére couverte. Par hasard [a] Athénodore connu d'Au-

Zonaras. l. 10. sub finem.

[a] Cet Athénodore avoit été Précepteur de Tibére comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Son Poëme sur la bataille de Philippes lui acquit l'amitié de Marc-Antoine, & lui fraya le chemin aux premiers honneurs. Par son crédit auprès d'Auguste il obtint pour les Habitants de Tharse sa Ville natale une diminution d'impôts. Selon Plutarque dans la vie de Publicola, il dédia un de ses Ouvrages à Octavie sœur de l'Empereur. Athenée lui attribuë, un Traité Grec *des choses sérieuses & badines.*

AN. DE J. C. 12. De Rome l'an 763. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS,& T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 59. Dio. l. 56.

guste & son ami sincére se trouva chés le mari, lorsque le Messager de l'Empereur arriva. Il sentit que le commerce de la Dame avec le Prince commençoit à devenir ennuyeux au mari & à la femme, & qu'enfin il pourroit tourner au déshonneur d'Auguste. Pour délivrer l'une de ces visites importunes, & le Souverain de l'infamie où il s'exposoit par des foiblesses inexcusables à son âge, Athénodore forma un dessein capable de le perdre; mais que l'événement justifia. Armé comme il étoit il prend les habits de la Dame, se couvre le visage pour n'être pas reconnu, s'enferme dans la litiére, & se fait transporter dans l'appartement d'Auguste. Si-tôt qu'il eût été introduit il mit l'épée à la main, & prenant ensuite un ton d'autorité & de respect tout ensemble. *Ah! Seigneur*, s'écria-t'il, *à quels périls vous exposés-vous par les contre-tems, qui peuvent naître d'une passion qui ne vous convient plus!* Auguste prit l'avis en bonne part, rendit graces à Athénodore, & réforma sa conduite.

S'il étoit permis de mêler une conjecture à des faits attestés par l'Histoire, on oseroit dire, que la disgrace du célébre Ovide qui arriva précisément en ce tems-là, prit sa source dans l'avanture d'Athénodore. Ce Poëte ingénieux & Chevalier Romain de naissance avoit les entrées libres au Palais de l'Empereur. Ne put-il pas être témoin

Laërce & Strabon citent du même Auteur des Dissertations sur différentes matiéres, par exemple sur le flux & le reflux de la mer. Lucien nous apprend qu'il mourut à Tharse sa patrie âgé de quatre-vingt-deux ans, & que ses Compatriotes rendoient tous les ans de grands honneurs à sa mémoire.

de

AN. DE J. C. 12.
De Rome l'an 763.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & T. STATILIUS TAURUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 59.

de la confusion que reçut le Prince lorqu'il vit un homme armé au lieu d'une femme, qu'il attendoit ? Du moins Ovide avouë lui-même, qu'il a été présent à une action qui causa son malheur. *Pourquoi ai-je vû, dit-il, ce que je ne devois pas voir ! Pourquoi ai-je rendu mes yeux criminels !* On s'apperçoit bien que la crainte de perdre la vie lui fait dissimuler le reste d'un mystére odieux. Il est vrai qu'Auguste prit pour l'éxiler le prétexte des vers licentieux, que ce Poëte avoit composés dans sa jeunesse. Après tout, le Monarque l'avoit long-tems souffert à sa Cour depuis que sa Muse s'étoit exercée sur des sujets lascifs. C'est à tort que quelques spéculatifs ont prétendu, qu'Ovide fut puni pour avoir eu part aux débauches de Julie. Depuis long-tems cette Princesse étoit éxilée, & ses complices avoient été rigoureusement châtiés. Il est plus vrai-semblable qu'il eut des rapports indiscrets à l'Impératrice Livie. Du moins c'est d'elle qu'il semble parler, lorsqu'il disculpe une Dame du premier rang de la faute qu'on avoit mise sur son compte. *Une illustre Princesse*, dit-il, *dans qui la Fortune elle-même pourroit se reconnoître, n'est point coupable du désordre qu'on lui a imputé.* Quoiqu'il en soit du sujet qui fit éxiler Ovide, il fut transporté à Tomes en Scythie, y souffrit toutes les rigueurs d'un climat où il n'étoit pas accoûtumé, & y languit jusqu'à la mort.

Ovid. 2. de trist.

Ovid. 2. in Ponto.

La réformation des mœurs qui parut dans Auguste quoiqu'un peu tardive produisit de bons effets dans la Capitale. Si le débordement du vice n'y fut pas entiérement arrêté, du moins les gens

An. de J. C. 12.
De Rome l'an 763.
Auguste, Empereur.
Consuls, M. Æmilius Lepidus, & T. Statilius Taurus.

De l'Empire Romain, An. 59.

vicieux se cachérent, & l'on ne se fit plus gloire d'un libertinage scandaleux. Par un Edit exprès il défendit aux Astrologues de prédire la mort de qui que ce fût ou en public ou en particulier. Ce n'étoit pas qu'Auguste craignît pour soi. Il avoit fait dresser son horoscope & le faisoit courir parmi le Peuple, sans se mettre en peine des conséquences que les gens crédules ou mal intentionnés pourroient en tirer à son désavantage. Il voulut prévenir les fraudes dangereuses de ces imposteurs, qui pour se donner l'air & la réputation de Prophétes éclairés sur l'avenir, abrégeoient les jours de ceux dont ils avoient annoncé, à tout hasard, la mort prématurée. Quoique jusqu'alors il n'eût été permis à aucun Chevalier Romain de faire, sur l'arêne le mêtier de Gladiateur, cependant presque tous désobéïssoient à la Loi, sans craindre l'infamie attachée à la transgression. L'Empereur changea en peine de mort celle de la dégradation. Malgré l'Edit la fureur de ces espéces de duels où l'on croyoit se signaler ne cessa pas entierement; tant le préjugé d'un faux point d'honneur a d'empire sur les esprits! Le zéle d'Auguste pour le bien public, s'étendit alors jusqu'aux Gouverneurs de Provinces. Par un Statut qui eut force de Loi, il ordonna que désormais aucun d'eux ne joüiroit des prérogatives attachées à sa dignité que soixante jours après avoir quitté la Capitale, pour se rendre au lieu de son département. Il jugeoit que ces honneurs anticipés étoient autant d'hommages serviles, & qu'on ne pouvoit trop faire pour retenir les Pro-

Dio. l. 56.

consuls & les Propréteurs dans les bornes de la modestie.

L'Empereur n'étoit pas moins attentif à procurer des honneurs à ceux qui lui appartenoient par des alliances, qu'à réformer les abus de la Ville. Tibére avoit eu un fils de Vipsanie Agrippine sa premiére femme. Celui-ci qui n'avoit pas été adopté par le Souverain, retenoit son nom de Famille, & s'appelloit Drusus. L'Empereur le nomma Préteur avant l'âge prescrit, & le fit Président du Tribunal où se jugeoient les causes des Citoyens Romains entre eux. A l'égard de Germanicus qu'il avoit contraint Tibére d'adopter, & qui étoit devenu le petit-fils d'Auguste par adoption, il avoit dêja brillé dans le Commandement des troupes en Dalmatie. L'Empereur le désigna a Consul pour l'année suivante, & le fit partir pour la Germanie avec une armée. Il entroit beaucoup de sagesse dans cette conduite d'Auguste. Quelque confiance qu'il eût dans Tibére, il ne négligea pas de lui donner un émule pour partager sa gloire, & pour mettre un frein à son ambition. Germanicus se rendit donc aussi sur les bords du Rhin, & joignit ses forces à celles de son pere adoptif & son oncle tout à la fois. Chacun d'eux commanda des corps séparés, & avec une autorité égale sur les Légions de leur

AN. DE J. C. 12.
De Rome l'an 763.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & T. STATILIUS TAURUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 59.

a En mémoire du futur Consulat de Germanicus fut frappée à Rome une Médaille, ou une Monnoye courante qui d'une part représente la tête de ce Prince, & de l'autre celle de Tibére son pere par adoption. Le Monétaire y donne au premier le titre de Consul désigné. GERMANICVS CÆSAR. TI. F. AVG. N. COS. DESIG.

Voyez la VII. Planche des Médailles.

AN. DE J. C. 12.
De Rome l'an 763.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & T. STATILIUS TAURUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 59.

partage. Qui n'eût crû que les deux armées Romaines, sous les ordres des deux plus illustres Généraux de l'Empire alloient engloutir toute la Germanie ? Voici à quoi se bornérent leurs exploits.

Les deux Proconsuls, (car c'étoit le titre d'autorité qu'ils avoient reçû) passérent le Rhin ; mais sans s'en éloigner beaucoup. Ils ne remportérent aucune victoire, parce qu'ils ne trouvérent point d'ennemis à combattre. Ils ne s'enfoncérent pas même dans les Païs où Marobode avoit étendu sa domination, sous prétexte qu'ils pourroient y être affamés ou enveloppés durant une si longue marche. Le courage manquoit-il donc à Germanicus ? Nous n'osons le croire. Son âge & les preuves qu'il avoit données de sa valeur nous obligent à penser que l'inaction n'étoit pas de son goût. Il faut donc que la déférence qu'il eut pour Tibére ait retenu son activité naturelle. Tibére étoit son pere. Il n'étoit pas de l'intérêt de ce fils adoptif de l'Empereur que la nouvelle campagne fût aussi glorieuse que celle de l'année précédente. Le mérite en auroit été partagé, & Tibére vouloit l'avoir tout entier à lui seul. Il est donc vrai-semblable qu'il trouva des moyens, pour suspendre l'ardeur du jeune Général son Collégue. Quoiqu'il en soit ; sur la fin de l'été le pere & le fils repassérent le Rhin, & rentrérent dans la Gaule. Là ils amusérent leurs troupes à faire des Jeux pour célébrer le jour de la naissance d'Auguste. Les Cavaliers y firent des courses de chevaux. Ensuite les deux armées traversérent la Gau-

le pour regagner les Alpes. En descendant le Rhin Tibére trouva quelques émotions dans la Ville de Vienne & les calma sans peine. Enfin les deux Chefs reparurent à Rome sur la fin de l'Automne.

AN. DE J. C. 12.
De Rome l'an 763.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, M. ÆMILIUS LEPIDUS, & T. STATILIUS TAURUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 59.
Vell. Pat. l. 2.

La mémoire de la campagne que Tibére avoit faite lui seul en Germanie n'étoit point effacée par celle, qu'il venoit de faire avec Germanicus. Auguste répandit son cœur dans le sein de ce cher fils. C'est assés l'ordinaire des vieux Monarques de se décharger sur quelqu'autre d'une partie de leurs soins. Le Gouvernement du monde entier étoit devenu onéreux à Auguste, & ses forces chancelantes ne lui permettoient plus de longs travaux. Dês l'année précédente il avoit remis à trois Sénateurs l'emploi fatiguant de donner audience aux Ambassadeurs, & de terminer les affaires des Rois Etrangers. Pour lors il parut comme s'associer Tibére à l'Empire. Le pouvoir qu'il lui confia fut plus ample & plus juridique que celui qu'il avoit autrefois accordé à son fidéle Agrippa. Voici l'Arrêt qu'il fit porter par le Sénat en faveur de son fils adoptif. *A la Requête du Peuple Romain, Nous accordons à C. Julius César Tibére la même autorité sur les Provinces Impériales & sur les armées de tout l'Etat Romain, qu'Auguste a long-tems possedée, qu'il retient encore, & que nous prions les Dieux de lui conserver durant plusieurs années.* Ce Decret du Sénat égaloit en quelque sorte le pouvoir du fils à celui de son pere. Certainement Tibére avoit mérité préférablement à tout autre la distinction qu'il recevoit. Livie en triompha.

Vel. Pat. l. 2.

An. de J. C. 12.
De Rome l'an 763.
Auguste, Empereur.
Consuls, M. Æmilius Lepidus, & T. Statilius Taurus.
De l'Empire Romain, An. 59.

Aussi par ses caresses cette femme ambitieuse devenoit de plus en plus maîtresse des sentimens de son mari. Elle lui faisoit oublier Agrippa le véritable petit-fils d'Auguste, & détournoit toute la faveur en partie sur Germanicus ; mais principalement sur Tibére. Cependant il lui restoit bien des démarches à faire pour assurer la Couronne sur la tête de son fils. Les vieillards sont changeans & la moindre bourrasque auroit pû renverser ses prétentions.

Le nouvel honneur que l'Empereur venoit de faire décerner à Tibére rassura une mere inquiéte, & la rendit presque sûre, que rien ne pourroit ébranler les fondemens qu'elle avoit jettés pour son fils. Depuis un tems Auguste n'accordoit plus à aucun de ses Généraux Subalternes les honneurs du Triomphe. Il leur avoit simplement permis d'avoir les prérogatives des Triomphateurs, sans souffrir qu'ils entrassent dans Rome accompagnés de la pompe Triomphale avec cet attirail de chars, de captifs, & de monuments de leurs victoires. En faveur de Tibére, Auguste renouvella encore une fois l'ancien appareil des Triomphes. Il fut conduit depuis la porte Triomphale, jusqu'au Capitole. Pour lors Tibére descendit de son char, se jetta aux genoux d'Auguste, lui fit hommage de sa gloire, & lui rendit graces du bonheur qu'il avoit de triompher. Ce jour-là même, ou peut-être le lendemain, Tibére donna à tout le Peuple un repas public, & fit dresser mille tables pour un nombre prodigieux de conviés. Ceux du Peuple qui n'eurent point de part au festin reçu-

Suet. l. 3. c. 20. & Vell. l. 2.

rent trois cents petits sesterces. Avec de la gloire, de la faveur, & l'affection du Peuple, à quoi Tibére n'étoit-il pas en droit d'aspirer?

AN. DE J. C. 13. De Rome l'an 764. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, GERMANICUS CESAR, & FONTEÏUS CAPITO. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 60.

Le Consulat dont Germanicus César fut revêtu avec C. Fontéïus Capito son Collégue ne donna nul ombrage à Tibére. Il ne craignit plus son Rival lorsqu'il eut pris une parfaite supériorité sur lui par l'Arrêt du Sénat, qui venoit d'égaler sa puissance à celle de son pere. D'ailleurs la probité modéroit dans Germanicus les saillies d'une ambition trop vive. Rome le connoissoit pour un Prince vertueux, plus digne de regner que Tibére; mais incapable de se frayer les voyes du Trône par la violence. Il n'abusa ni de l'autorité Consulaire, ni de l'affection des Soldats dont il étoit aimé à l'adoration, pour traverser la fortune de son oncle, ou pour ravir le Sceptre à Auguste. Cependant l'Empereur n'en supportoit plus le poids qu'avec peine. Germanicus ne regarda pas le titre de Consul comme un degré pour monter sur le Trône. Il étoit dèja surchargé d'honneurs lorsqu'il prit le manîment des affaires de Rome, sans avoir passé par la Prêture. L'Empereur l'avoit adopté pour son petit-fils, & lui avoit accordé les priviléges des Triomphateurs. La réputation qu'il s'étoit acquise dans les armées le mettoit au rang des Héros. Il ne prit donc la nouvelle dignité dont on l'honoroit, qu'avec répugnance, & pour parler ainsi qu'à titre onéreux. Il s'en chargea néanmoins, pour obéïr à son pere & à la coûtume; mais dans les fonctions de sa Charge il fit oublier, que Fontéïus la partageoit

Dio. l. 56.

AN. DE J. C. 13. De Rome l'an 764. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, GERMANICUS CESAR, & FONTEÏUS CAPITO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 60. *Fasti. Capit.* *Suet. l. 4. c. 1.*

avec lui. Toute la confiance de la Cour, du Sénat, & du Peuple fut pour Germanicus. Il devint l'ame des affaires. Aussi Fontéïus renonça-t'il au Consulat avant son année expirée. Il céda sa place à un C. Visellius Varro, qui prit les faisceaux le premier jour de Juillet, seulement pour laisser à la postérité le souvenir qu'il avoit été Consul. Toute l'administration de l'Etat tomba sur Germanicus, & le petit-fils sembla remplacer en quelque sorte son grand-pere. Le respect que Rome avoit pour lui s'accrut encore lorsque sa femme Agrippine jeune Princesse d'une beauté & d'une vertu rares lui eut donné un fils, qui vint au monde dans l'année de son Consulat. Nous verrons un jour cet enfant succéder à Tibére, & regner sous le nom de Caligula.

Auguste après s'être déchargé sur Tibére des soins du Gouvernement, ne pensa plus qu'à se procurer dans la retraite une vie plus tranquille, sans cependant perdre de vûë le bien de ses Peuples, & le maintien du bon ordre dans toute l'étenduë de l'Empire. Dès ce moment il dispensa les Courtisans & les Magistrats de le venir saluer chaque jour selon la coûtume; il ne parut que rarement en public, & se réduisit à prendre ses repas en particulier sous prétexte que son grand âge & la foiblesse de son tempéramment le mettoient dans la nécessité de mener une vie frugale.

Tandis que Tibére & Germanicus portoient le faix du Gouvernement, la caducité ne permettoit plus à Auguste d'autre soin, que celui de réformer les mœurs de ses sujets. Il paroît que Tibére

re lui inspira le conseil d'arrêter cette inondation de libelles diffamatoires, qui se répandoient dans toutes les Provinces de l'Empire. Peut-être ce Prince appréhenda-t'il que sa propre personne n'en fût blessée, & qu'on ne démasquât dans des écrits furtifs des vices que l'ambition lui avoit fait cacher. Quoiqu'il en soit; il fut ordonné par un Edit que les Ediles feroient dans Rome une exacte recherche de ces papiers infamants, que les Chefs des Colonies & des Municipes s'en saisiroient dans leur district, que tous ces ouvrages seroient condamnés au feu, & que leurs auteurs seroient punis même de mort selon la griéveté du délit. Une Ordonnance de la sorte parut nouvelle. Sous la République on ne punissoit guéres que les actions, & jamais les paroles soit prononcées, soit écrites. C'étoit une partie de la liberté Républicaine. Lorsque l'Etat fut devenu Monarchique il devint nécessaire d'arrêter le cours de ces libelles injurieux. La licence des Satyres auroit pû donner atteinte à la Majesté du Souverain & au respect dû à ses Ministres. L'éxil devint le châtiment le plus ordinaire de ces Ecrivains téméraires, qui n'épargnoient la réputation ni des hommes du plus haut rang, ni des Princesses du Sang Impérial.

AN. DE J. C. 13.
De Rome l'an 764.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, GERMANICUS CESAR, & FONTEÏUS CAPITO.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 60.
Dio. l. 56.
Tacit. l. 1. ann.
Dio. l. 56.

Ceux qu'Auguste avoit éxilés trouvoient quelque avantage dans leur malheur. L'eau & le feu ne leur étoient interdits que sur le Continent. Ils se retiroient donc dans les Isles voisines de la terre-ferme, y faisoient grand-chére, & y joüissoient de la colére du Prince & du courroux des Dieux. Pour rendre la condition de ces éxilés

AN. DE J. C. 13.
De Rome l'an 764.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, GERMANICUS CESAR, & FONTEÏUS CAPITO.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 60.

moins heureuſe, l'Empereur par un ſecond Décret défendit à toutes les Iſles qui n'étoient pas au moins éloignées de la terre-ferme d'environ ſept lieuës, de leur donner retraite. Il en excepta cependant les Iſles de Co, de Rhodes, de Sardaigne, & de Leſbos. En même tems il ne leur permit d'avoir pour leur paſſage qu'une Galére, & deux Vaiſſeaux de charge. Il fixa le nombre de leurs Eſclaves à vingt, & ne leur laiſſa la joüiſſance que de cinq cens mille petits ſeſterces, qui font à peu près ſoixante-deux mille cinq cens livres. L'augmentation de la peine la rendit encore plus formidable aux auteurs médiſants de profeſſion.

Cependant Auguſte ſentoit ſes forces s'affoiblir, & il paroît même que ſon eſprit ne conſervoit plus ſon ancienne vigueur. On en jugera par un trait qui pourtant n'a pas paru ſi fort répréhenſible à tous les Hiſtoriens. L'Empereur s'aviſa d'écrire deux Lettres, l'une au Sénat par laquelle il lui recommandoit Germanicus, l'autre à Tibére par laquelle il mettoit le Sénat ſous ſa protection. Que prétendoit-il faire par une conduite ſi biſarre ? Ceux qui paroiſſent avoir deviné le plus juſte ſoûtiennent qu'Auguſte avoit en vûë d'élever Tibére au-deſſus du Sénat, comme il vouloit ſoûmettre Germanicus au Sénat même. Il vouloit, ajoûtent-ils, que ſon ſucceſſeur eût autant de ſupériorité ſur le premier Ordre de l'Etat, que le corps Sénatorial en auroit à ſon tour ſur les Princes de ſa Maiſon. Peut-être auſſi prétendoit-il mettre Germanicus à l'abri du Sénat, & par là

le préserver de la jalousie de Tibére. Vains projets d'un Souverain qui sent la mort s'approcher ! Les précautions pour l'avenir de la part du Maître le plus absolu ne sont efficaces, que sous le bon plaisir du Monarque qui lui succéde.

An. de J. C. 14. De Rome l'an 765. Auguste, Empereur. Consuls, C. Silius, & L. Munacius Plancus.

Quoique Germanicus vît Tibére plus proche du Trône que lui, il ne craignit point de se concilier sans affectation la bienveillance du Peuple Romain. En qualité de Consul il donna au public un magnifique spectacle dans le Circ. Il sembla que pour le plaisir des Romains toute l'Afrique avoit été épuisée de lions. On en tua deux cens dans l'arêne. Le combat fut-il livré par des Gladiateurs contre ces furieux animaux, ou par des Esclaves condamnés à la mort, ou bien par d'autres bêtes également féroces ? C'est ce que l'Histoire ne nous a point appris.

De l'Empire Romain, An. 61.

Les ennemis de l'Empire semblérent respecter les derniéres années d'Auguste. Jamais la paix ne fut si générale & moins troublée dans le monde entier que sous le Consulat précédent ; & sous celui de C. Silius & de L. Munacius Plancus qui va commencer. Dèja Auguste s'étoit fait renouveller cinq fois la puissance Impériale seulement pour la forme. D'abord ce n'avoit été que pour cinq ans, ce fut ensuite pour dix ans. A le bien prendre la demande que fit à diverses reprises l'Empereur d'être continué dans le Commandement général des armées, ne fut de sa part qu'une pure cérémonie. Le Peuple & le Sénat n'étoient ni disposés à rejetter sa Requête, ni en état de lui ravir l'autorité. Du moins le Monarque marquoit

AN. DE J. C. 14. De Rome l'an 765. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, C. SILIUS, & L. MUNACIUS PLANCUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.

Dio. l. 56.

par là à ses sujets une déférence qui lui gagnoit les cœurs. Rome ne se croyoit pas entiérement asservie tandis qu'on témoignoit par une espéce de soûmission qu'on tenoit d'elle les droits de la Souveraineté. Ce fut donc pour la sixiéme fois qu'Auguste, à la pénultiéme année de sa vie voulut bien demander au Peuple & au Sénat qu'on lui prorogeât l'Empire du monde encore pour dix ans. Sans doute il n'espéroit pas à son âge & eu égard à ses infirmités, pouvoir remplir tout le tems d'une si longue domination. Mais il prétendit conserver au successeur qu'il se destineroit par testament le droit de souveraineté dont il demandoit la prolongation. Tibére étoit pour lors l'héritier qu'il avoit en vûë. Aussi fit-il renouveller dans ce tems-là même en faveur de son fils par adoption, la puissance Tribuniciéne, pour dix autres années. C'étoit un titre d'autorité qu'Auguste lui avoit communiqué dix ans auparavant, au même jour qu'il l'avoit adopté. L'Empereur fit aussi de nouvelles graces au propre fils de Tibére à la sollicitation de Livie. Il désigna Drusus Consul à deux ans de-là, c'est-à-dire pour l'année de Rome 767.

Auguste avoit toûjours été d'une compléxion délicate, mais la vieillesse l'avoit encore affoiblie. Comme il étoit souvent obligé de garder le lit, il ne pouvoit guére assister & présider aux Assemblées du Sénat. Il fit donc prier les Peres Conscripts de lui députer pour un an vingt Sénateurs, au lieu de quinze qui jusques-là avoient composé tour à tour son Conseil Privé par Semestre, &

d'ordonner par Arrêt que les résolutions qu'il prendroit avec ces vingt Conseillers, les deux Consuls & ses deux fils adoptifs, auroient la même force que les Sénatus-Consultes. C'étoit transporter toute l'autorité publique au seul Conseil Privé de l'Empereur. Cependant tous obéïrent à ses volontés. Auguste à la vérité eut la modération de ne prononcer dans ces Assemblées domestiques que sur les affaires les plus importantes de l'Etat. Mais il ne resta plus au corps des Sénateurs que des décisions vulgaires à porter, & pour parler ainsi que des réglemens de police. D'ordinaire Tibére & Germanicus se trouvoient aux Assemblées communes du Sénat. Il étoit naturel que leur avis y prévalût. Les Peres Conscripts pouvoient-ils manquer de regarder leur sentiment comme dicté par Auguste, & de le suivre par condescendance. Dans la crainte donc que son fils & son petit-fils ne fussent soupçonnés d'être d'intelligence avec lui, Auguste leur ôta le droit de suffrage. C'étoit ainsi que le prudent vieillard sçavoit respecter en quelque sorte la délicatesse des Magistrats, & mettre des bornes au crédit de ceux mêmes qu'il avoit le plus élevés. Par de si sages ménagemens Auguste retint jusqu'à la fin sur sa Capitale, sur le Sénat, dans sa Cour, enfin sur le monde entier, la domination la plus absoluë, mais la plus douce qui fût jamais.

AN. DE J. C. 14.
De Rome l'an 765.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, C. SILIUS, & L. MUNACIUS PLANCUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.

Il est vrai qu'il s'éleva dans Rome des murmures, à l'occasion du vingtième denier, que l'Empereur voulut alors lever sur les revenus de tout son Peuple. Auguste trouva le moyen d'appaiser

AN. DE J. C. 14.
De Rome l'an 765.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SILIUS, & L. MUNACIUS PLANCUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.

la sédition prête à éclater. Il enleva l'affaire du nouvel impôt à la Jurisdiction de son Sénat domestique, & l'envoya discuter par le Sénat public. Pour préliminaire il notifia aux Sénateurs que l'Etat avoit besoin d'un gros subside. Ensuite il les laissa maîtres d'en assigner les fonds de la maniére qui leur paroîtroit la plus convenable. D'où pouvoient naître, dira-t'on ici, ces besoins si pressans, au tems d'une paix universelle ? Supprimons nos conjectures. Il ne doit être permis à personne de deviner, lorsque tous les Ecrivains de l'antiquité se taisent. Quoiqu'il en soit donc, chacun des Peres Conscripts envoya des mémoires à la Cour dont nul ne contenta l'Empereur. Alors il fit semblant de vouloir changer son premier projet. Au lieu de tirer la somme qu'il avoit fixée, des revenus de chaque Citoyen, il déclara qu'il la tireroit de leurs fonds de terres & des maisons dont ils étoient propriétaires. Dêja en exécution de son nouveau dessein il avoit envoyé à la Ville & à la campagne des arbitres pour en estimer le prix, & des Exacteurs pour le recevoir. Les Romains se rendirent enfin à la raison. Ils aimérent mieux payer le vingtiême de leur revenu que le vingtiême de leurs fonds. L'Empereur fut content & tout fut tranquille dans la Capitale.

Nous oserons hasarder qu'Auguste ne leva de si gros tributs, que dans le dessein de renouveller la guerre en Germanie. Sa plus forte passion avoit toûjours été de conquérir un si vaste Païs, de dompter Arminius, & d'exterminer Marobode. Jule César avoit réduit la Gaule en Province

Romaine. Auguste par émulation vouloit emporter chés les Morts le nom de Conquérant des Régions Germaniques. Il forma donc encore une fois deux nouvelles armées, l'une dont Germanicus seroit le Chef, l'autre dont Tibére auroit le Commandement. La premiére devoit entrer par le Rhin dans la Région que défendoit Arminius, la seconde devoit pénétrer par l'Illyrie dans le vaste Royaume où Marobode s'étoit établi en Souverain. Auguste fit partir dès-lors Germanicus & retint Tibére à sa Cour jusqu'à l'année suivante. A quelles extrêmités ne se laisse pas emporter l'avidité du cœur humain. La Souveraineté sur un Etat qui s'étendoit depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Britannique n'avoit pas encore rempli les desirs d'un Prince, qui sentoit la mort s'approcher. Auguste lorsqu'il entreprit d'ajoûter à son domaine la seule portion de l'Europe qui lui manquoit, avoit dèja fait son testament, en partie écrit de sa main, en partie tracé sur deux tables par deux de ses Affranchis Polybe & Hilarion. Il avoit été mis ce testament, datté du troisiême jour d'avant les noms d'Avril sous le Consulat de Silius & de Plancus, en dépôt chés les Vestales. Nous verrons ce qu'il contenoit, lorsqu'après la mort d'Auguste il fut ouvert, lû & approuvé par le Sénat, enfin exécuté dans tous ses articles.

AN. DE J. C. 14.
De Rome l'an 765.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, C. SILIUS, & L. MUNACIUS PLANCUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.

Suet. l. 2. c. 101.

Aux Calendes de Janvier deux nouveaux Consuls entrérent en exercice. Ce qu'il y eut d'étonnant & de glorieux pour l'Empereur, c'est qu'il éleva au Consulat Sextus Pompéïus dont le grand-pere du même nom avoit si fort traversé en Si-

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Ovid. l. 4. de Ponto.

Suet. l. 2. c. 97.

cile les commencemens de son regne. Les ressentimens ne survivoient pas dans le cœur d'Auguste aux chagrins qu'il avoit reçûs. Le Collégue qu'il donna à Pompéïus fut Sextus Apuléïus, l'un de ses Courtisans les plus assidus, & qui par son crédit avoit fait changer en éxil la peine de mort décernée contre Ovide. Auguste alors joüit d'un intervalle de santé & se remit aux affaires. Il avoit associé Tibére non-seulement à l'Empire & à la puissance Tribuniciéne; mais encore à la Censure. Ce fut donc conjointement avec lui qu'il entreprit de faire un lustre, c'est-à-dire un dénombrement des Citoyens de Rome & une récension de leurs biens. Tout le Peuple sans exception fut assemblé sous les armes au Champ de Mars, & après une perquisition exacte, on trouva que tant en Italie que dans les Provinces de l'Empire quatre millions cent trente-sept mille hommes étoient en état de porter les armes, avec le titre & les priviléges de Citoyens Romains. Durant le Sacrifice d'expiation qui se faisoit toûjours à la clôture de chaque lustre Auguste montra encore de la vigueur. Il parcourut les files des Centuries rangées comme en bataille. Cependant les spéculatifs observérent certains signes, qui passérent dans leur esprit pour des présages de la mort prochaine du Souverain. On vit une Aigle voltiger long-tems autour de lui. Durant la cérémonie cet oiseau considéré à Rome comme le symbole de l'Empire, alla se percher au-dessus du nom d'*Agrippa* inscrit sur le frontispice du Mausolée, que ce gendre d'Auguste s'étoit fait ériger pour renfermer

renfermer ses cendres. Auguste lui-même fut sensible à cet événement. Il comprit qu'il n'avoit pas long-tems à vivre. Aussi quand le Grand-Prêtre qui présidoit aux Sacrifices du lustre vint l'inviter à prononcer la Formule du vœu, qu'on avoit coûtume de faire *pour le salut de l'Empire & pour la prospérité des Citoyens*, il députa Tibére en sa place. On l'entendit ensuite prononcer tristemenr ces paroles : *Pourquoi ferai-je des vœux que je ne serai plus en état d'accomplir !*

An. de J. C. 15. De Rome l'an 766. Auguste Empereur. Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus. De l'Empire Romain, An. 62.

Une autre avanture encore plus bisarre que celle de l'Aigle, confirma Auguste dans la pensée, que sa mort n'étoit pas éloignée. Le tonnerre tomba sur une de ses statuës. De toute l'inscription tracée sur la base la foudre n'effaça que la lettre initiale C du mot *César*. Les Devins conclurent de-là qu'Auguste n'avoit plus que cent jours à vivre, puisque le C étoit la lettre numérique qui servoit à désigner le nombre de cent. Ils conjecturérent plus juste, lorsqu'à l'occasion du mot *Esar*, qui restoit, ils prononcérent, que le second Empereur de Rome seroit mis au nombre des Dieux après sa mort. En effet *Esar* en langue Etrusque signifioit *une Divinité*. A ces présages la superstition publique en ajoûta un troisième. Dans des Jeux solemnels on avoit placé à l'ordinaire le Trône de Jule César. Son successeur avoit coûtume de l'occuper lorsqu'il assistoit aux spectacles. Je ne sçai quel fou s'avisa de s'y asseoir, de prendre la Couronne, & de se la mettre sur la tête. On augura de-là que la place Impériale seroit bien-tôt remplie de nouveau, & que le Sceptre passeroit

Dio. l. 56.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

Tacit. l. 1. ann.

en d'autres mains. La vieilleſſe & les infirmités d'Auguſte rendoient la prédiction aiſée à faire. Cependant à Rome & dans le reſte du monde tout étoit tranquille. Nul Romain ne formoit plus de vœux pour le recouvrement de la liberté. Les batailles de Philippes & d'Actium, mais principalement les proſcriptions avoient enlevé à la terre ce reſte de Républicains qui préféroient la mort à la ſervitude. Tout ce qu'il y avoit à Rome de gens conſtitués en dignité, ou iſſus des plus illuſtres familles, avoient vieilli dans l'eſclavage. On y étoit accoûtumé à ſouffrir le joug d'un Maître, & le Gouvernement d'Auguſte avoit fait goûter la Monarchie. Un petit nombre de Romains s'aviſa de parler encore de République & de liberté, mais leurs diſcours ne furent point écoutés. On ne craignit que de voir renaître des guerres civiles entre les prétendans à la ſucceſſion du Trône. Les entretiens de la Ville ne roulérent plus que ſur l'état pitoyable où Rome ſe trouveroit réduite, ſous l'héritier & le ſucceſſeur d'Auguſte, quel qu'il fût.

Dans l'incertitude du choix qu'avoit fait Auguſte pour tenir ſa place après lui, (car les articles de ſon teſtament n'avoient point encore été divulgués) chacun raiſonna à ſa maniére. *Non, Auguſte*, dirent ceux-ci, *n'aura pas oublié Agrippa Poſtumus. C'eſt le fils de ſa fille. Le ſang aura parlé plus haut que la faveur au cœur d'un grand-pere. Agrippa*, dirent ceux-là, *eſt un mauvais ſujet. Après l'avoir adopté, ſon grand-pere ne l'a pas jugé digne des Emplois civils ou Militaires. On a*

beau dire, disoient les autres, *Tibére aura sans doute été préféré dans le testament d'Auguste. Seroit-ce en vain que de son vivant il l'auroit associé à l'Empire. La gloire que Tibére s'est acquise par les armes ne le rend-elle pas supérieur à ses concurrens? Quel malheur donc pour Rome*, concluoient les plus clairvoyans, *s'il arrive que le fils aîné de Livie soit placé sur nos têtes! A travers ses déguisemens nous avons apperçû bien des indices de cet orgüeil & de cette inhumanité, qui semblent inséparables de la famille Claudia. Pour plus grand malheur encore, il nous faudra essuyer les caprices d'une femme. Tibére ne sera que l'organe des volontés de sa mere.* Ces discours, & d'autres réfléxions aussi sensées occupérent l'attention des Romains, durant la derniére année de la vie d'Auguste.

AN. DE J. C. 15.
DE Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Cependant l'Empereur reprit des forces. Il crut en avoir assés pour hasarder un voyage. Voulut-il changer d'air & aller respirer celui de Naples & de la Campanie, ou plûtôt faire cesser les bruits de Rome sur sa mort prochaine? C'est assés l'ordinaire des vieillards de vouloir paroître plus sains & plus vigoureux qu'ils ne le sont en effet. Soit besoin, soit politique, soit ostentation, Auguste annonça qu'il avoit résolu de quitter Rome. Bien des gens l'en détournérent, & pour l'arrêter lui suscitérent des affaires à décider. *Non*, s'écria-t'il, *je partirai & Rome ne me verra plus.* Les Romains donnérent un air de présage à ces paroles. *L'Empereur*, dirent-ils, *a peut-être annoncé plus vrai qu'il ne pensoit.* Tout se prépara pour le départ. Le prétexte que prit Auguste pour sortir de Ro-

Suet l. 2. c. 97.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeius, & Sext. Apuleius.
De l'Empire Romain, An. 62.

me fut qu'il vouloit accompagner Tibére jusqu'à Bénévent. Nous avons dit que dès l'année précédente il avoit destiné ce Collégue de l'Empire à entrer chés les Germains par l'Illyrie. Il étoit tems que Tibére partît, & qu'il allât ouvrir la campagne. Au fond le veritable dessein d'Auguste étoit d'aller passer l'été à Naples, séjour des personnes opulentes de Rome lorsque leur santé étoit chancelante. Pour avoir une raison apparente de s'y transporter, il avoit fait ordonner à Naples des Jeux magnifiques afin de célébrer le jour de sa naissance. Livie fut du voyage. Elle n'avoit garde de quitter l'Empereur dans un tems si critique. Cette mere ambitieuse avoit à consommer l'ouvrage de sa politique, c'est-à-dire à faire tomber sur Tibére la succession à l'Empire.

Auguste, Livie, & Tibére sortirent donc de Rome ensemble au jour prescrit. La mauvaise santé de l'Empereur ne lui permettoit de marcher qu'à petites journées. Cependant lorsqu'il fut arrivé à Astura, un vent si agréable s'éleva sur le soir, & l'air parut si serain, qu'il se hasarda contre son ordinaire à continuer sa route, sans craindre les fraîcheurs de la nuit. Le lendemain il se sentit attaqué d'une cholique qui lui causa un dévoyement. L'indisposition parut legére, & ne l'empêcha pas de monter un Vaisseau Marchand nouvellement venu d'Aléxandrie. Auguste s'en servit pour parcourir les charmantes côtes de la Campanie. Lorsqu'il fut à la hauteur de Puteoles, une troupe de Matelots & de Passagers du Port, vint se présenter à lui en habits blancs, & le com-

plimenter à leur façon. *C'est par vous que nous respirons*, lui dirent-ils, *par vous que nous avons des vents à souhait*, *& par vous que nous joüissons de la liberté*. Auguste fut si content de l'affection de ces bonnes gens, qu'il leur fit distribuer quatre cens piéces d'or, à condition qu'ils les employeroient à acheter les marchandises du Vaisseau d'Aléxandrie. Il leur fit encore divers petits présents, aux Romains d'habits à la Grecque, & aux Grecs d'habits à la Romaine. Il prit plaisir à entendre parler aux Latins la langue des Grecs, & aux Grecs la langue Latine. Ces amusemens ne retinrent pas long-tems l'Empereur à Puteoles. Il passa de-là dans l'Isle de [a] Caprée, où il séjourna quelques jours.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEIUS, & SEXT. APULEIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

On a toûjours dit que la Campanie étoit le Païs du monde le plus délicieux, mais on peut ajoûter que Caprée qui n'en est séparée que par un canal fort étroit, surpasse encore en délices la terre ferme dont elle est voisine. Ce fut là qu'Auguste goûta le repos avec une entiére liberté, & qu'il se dépoüilla de toute la contrainte que donne la grandeur. Il se plut à voir les assemblées des jeunes Grecs & Italiens, qu'on envoyoit de tout

[a] L'Isle de Caprée dans la mer de Toscane, vis-à-vis de Pouzzole appartient au Royaume de Naples. Elle a douze milles de circuit & porte aujourd'hui le nom de *Capri* avec la Ville qui en dépend. Autrefois Auguste à son arrivée dans cette Isle s'imagina voir un vieux houx reprendre sa verdure. Dès-lors il conçut de l'inclination pour un lieu si charmant où les Dieux avoient paru se déclarer en sa faveur par des prodiges. Caprée ressortissoit de la République de Naples sous la domination de Rome ; l'Empereur en fit une échange avec les Napolitains, & leur céda l'Isle d'Ænaria qui étoit de son domaine.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

tems en grand nombre à Caprée, s'y former dans les Académies aux exercices du corps & de l'esprit. Auguste se donna le plaisir de les régaler tous, & voulut assister lui-même au repas. Pour ne point gêner une si brillante jeunesse, l'Empereur lui permit de n'avoir nul égard à sa personne. Il ne trouva pas mauvais qu'ils enlevassent de la table des piéces entiéres & des fruits, pour les envoyer à leurs amis. Dans une Fête si réjoüissante le vieil Empereur affecta de paroître aussi jeune que ses convives, & se donna les mêmes libertés qu'il leur permettoit. Autrefois Auguste avoit accordé à l'un de ses mignons, nommé Masgaba, une espéce de Surintendance sur l'Isle de Caprée. Ce Gouverneur, que les Insulaires honoroient, je ne sçai pourquoi, du nom de *Créateur*, étoit mort depuis un an. Justement durant le festin on renouvella ses obséques avec un grand appareil de torches & de flambeaux allumés. Auguste vit la cérémonie du lieu où les tables avoient été dressées, & fit sur le champ, en présence de cette jeunesse instruite à la Poësie, un vers Grec, dont voici la signification. *Quoi ? le Créateur lui-même est enfermé dans un tombeau ?* Ensuite se tournant du côté de Trasylle il composa avec la même facilité un second vers en ce sens, *voyés-vous comme on illustre Masgaba par une brillante illumination ?* Ce Trasylle étoit un homme de Lettres attaché à la Cour de Tibére. Il étoit alors plongé dans une profonde spéculation d'Astronomie. Auguste l'en tira & lui demanda de quel Poëte étoient les deux vers qu'il venoit de réciter. *De quelque Poëte qu'ils*

ſoient, répondit bruſquement Traſylle, *ils ſont bons*. Cette réponſe fit plaiſir à l'Empereur, & cauſa un grand éclat de rire dans l'aſſemblée.

Ces paſſe-tems ne firent pas oublier à Auguſte l'inclination naturelle, qu'il ſentoit encore pour Agrippa ſon petit-fils. Plus d'une fois ceux qu'il honoroit de ſa confiance, avoient été les dépoſitaires de ſes chagrins domeſtiques. Souvent ils l'avoient entendu accuſer la rigueur du deſtin qui le réduiſoit à la triſte néceſſité de ſe donner pour ſucceſſeur le fils de ſa femme. Il ſe rappelloit alors le ſouvenir de Marcellus, & la triſte mort prématurée des deux Céſars Caïus & Lucius ſes petits-fils. Dans ces momens de mélancholie il gémiſſoit ſur le triſte ſort du jeune Agrippa, & laiſſoit appercevoir des retours de tendreſſe pour un Prince qui auroit paru plus digne de l'Empire, ſi Livie n'avoit point eu de concurrent à lui oppoſer. Ces réflexions touchérent le cœur d'Auguſte, il ſe repentit de s'être laiſſé trop facilement prévenir contre un petit-fils que les ſeules Loix de la nature & du ſang devoient lui rendre aimable. L'Empereur forma donc le deſſein d'aller voir Agrippa dans ſon éxil. Il en fit confidence au ſeul Fabius Maximus; & après avoir pris toutes les précautions néceſſaires, à l'inſçû de Livie & de Tibére, il ſe déroba, ſuivi du ſeul Fabius, & fit voile vers l'Iſle de Planaſie, qui n'étoit qu'à peu de diſtance de Caprée. On peut bien s'imaginer quelle fut l'entrevûë du grand-pere & du petit-fils & combien elle fut touchante? On répandit de part & d'autre des torrents de larmes. Le cœur

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Tacit. l. 1. Ann. Dio. l. 56. & Plut. in libello de Garrulitate. Anonym. apud Plutar. de vitâ Aug. Oroz. Zonar. Vellei, &c.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR, Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

d'Auguste fut émû à la vûë du jeune Prince qui étoit tout à la fois & son petit-fils & son fils adoptif. Il le trouva digne de sa tendresse, & lui fit espérer que bien-tôt il le rappelleroit à sa Cour. Qu'avoit-il de plus cher au monde ? Après la mort de Caïus & de Lucius Césars, Agrippa étoit le seul reste de son sang. Il paroît même que l'adversité avoit adouci le naturel féroce du jeune Prince. Quoique moins illustré par les armes que Tibére, il avoit des qualités qui le rendoient plus estimable que le fils de Livie. Le grand fond de droiture, qu'il avoit reçu de la nature, & qu'on auroit dû appeller franchise pouvoit être tourné à bien. Il étoit à présumer que quand il auroit acquis un certain degré de maturité & de politesse, Agrippa pourroit donner à l'Univers un Empereur moins vicieux que Tibére. Ce fut avec ces sentimens qu'Auguste quitta Planasie.

Le départ brusque de l'Empereur & son absence de Caprée donnérent de mortelles inquiétudes à Livie ? Qu'est devenu Auguste ? Où est-il allé ? Quel a été le compagnon de sa course ? Elle découvrit que Fabius Maximus avoit été le seul confident que l'Empereur eût pris avec lui. Elle interrogea donc Marcia femme de Fabius, qui vraisemblablement tenoit le rang de Dame d'honneur auprès d'elle, puisqu'elle avoit été du voyage de la Cour. Fabius avoit eu l'indiscrétion de révéler le secret à Marcia, & celle-ci eut la foiblesse ou l'imprudence de déclarer tout le mystére à Livie. Cet aveu indiscret fit naître dans l'esprit de cette Princesse des défiances qui furent funestes à l'Empereur

&

& au malheureux Agrippa. L'Impératrice, vive & emportée comme elle étoit lorsqu'il s'agissoit des intérêts de Tibére, fit mille reproches à l'Empereur. *Pourquoi*, lui dit-elle avec un air de fierté mêlé de dépit, *tant de précautions pour me cacher le voyage de Planasie. Ma conduite passée ne vous répond-t'elle pas de la sincérité de mon amour? Prétendés-vous faire passer vos injustes soupçons dans le cœur de celui que vous destinés à l'Empire?*

Quelques Historiens panchent à croire que dês-lors elle forma la résolution de hâter la mort de son mari, dans la crainte que s'il revenoit jamais à Rome, il n'exécutât le dessein qu'il avoit pris à Planasie. Pour Fabius, dês ce moment même il tomba dans la disgrace d'Auguste qu'il avoit méritée. Par son imprudence, il avoit excité la tempête domestique que l'Empereur venoit d'essuyer. Ainsi lorsque le lendemain matin Fabius parut & vint faire sa cour à l'ordinaire, à peine eut-il prononcé cette formule de salutation en usage parmi les Courtisans; *je vous souhaite une heureuse journée, Seigneur*, Auguste lui répondit d'un air irrité; *& moi je vous dis un long adieu.* C'étoit le chasser de sa présence. Fabius se retira à l'instant, & devina la cause de sa disgrace, se plaignit amérement à sa femme de son indiscrétion qui l'avoit perdu. *Je n'ai plus d'autre parti à prendre*, lui dit-il, *que celui de me donner la mort à moi-même. Vous l'avés méritée*, reprit Marcia; *vous qui me connoissiés depuis long-tems; avés-vous dû me confier un secret que vous auriés dû vous cacher à vous-même? Aprês tout, vous ne mourrés pas seul & ma mort prévien-*

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Sueton. in Octav. Tacit. l. 1. Ann. Anonym. apud Plutarch. de vitâ Aug. & lib. de Garrul. Oros. Zonar. Velleius, &c.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

dra la vôtre. A ces mots elle saisit un poignard, & se perce le cœur ; tandis que Fabius l'imitoit dans son désespoir. Tacite ne s'accorde point avec Plutarque sur les circonstances de ce fait. Il semble douter si ce Favori se donna la mort à lui-même, ou si Auguste employa sourdement le ministére de ses satellites pour le faire périr. Le même Ecrivain fait entendre que Marcia survécut à Fabius, lorsqu'il dit que pendant la cérémonie funéraire elle fit entendre ses regrets en s'accusant elle-même d'avoir causé la perte de son mari.

Depuis le voyage de Planasie il parut quelque refroidissement entre Auguste & Livie. Cependant le foible mari prit avec sa femme la route de Naples. La Cour y arriva, & l'Empereur assista au spectacle qui s'y donnoit de cinq en cinq ans, en mémoire de la santé que les Dieux lui avoient autrefois renduë. La cérémonie finit par des applaudissemens qu'on réïtéra en faveur d'Auguste, & par les vœux du Peuple pour la conservation de ses jours. Quoique l'Empereur sentît quelques atteintes de cholique, il se remit en marche, pour conduire Tibére jusqu'à Bénévent comme il l'avoit promis. Là, le pere & le fils se séparérent. Tibére prit la route de l'Illyrie & Auguste revint à Naples. Dans ce dernier voyage ses douleurs devinrent si cuisantes, qu'il fallut enfin céder à la violence du mal, & transporter le malade à Nole. Il arriva par hasard qu'on le logea dans le même appartement où son pere Octavius étoit expiré. Obligé de se mettre au lit, Auguste jugea lui-même qu'il n'en releveroit pas, & qu'il n'a-

Dio. l. 56.

voit plus que peu de jours à vivre. Alors envisageant la mort sans frayeur, il s'entretint de la vanité des choses humaines avec ses plus chers Favoris qu'il avoit retenus auprès de sa personne. Après leur avoir recommandé bien des choses qui concernoient le bon ordre de l'Etat & leur intérêt particulier, *Je meurs content*, dit-il; *lorsque je fus chargé du Gouvernement, Rome n'étoit bâtie que de pierre, & je la laisse bâtie de marbre.* En s'exprimant de la sorte, il avoit moins en vûë, dit un Historien, la beauté des édifices dont il avoit orné la Capitale, que cet état de grandeur & de stabilité dont l'Empire fut redevable à la sagesse de son administration. Comme la maladie devenoit plus sérieuse, Livie envoya courriers sur courriers à Tibére pour le presser de revenir. Si nous en croyons un Historien qui n'a écrit ce semble que pour flatter Tibére, nous dirions que la tendresse filiale lui donna des aîles. Il est plus vraisemblable qu'il ne consulta que son interêt, pour précipiter son retour. Dèja entré dans l'Illyrie, Tibére revint en hâte sur ses pas, & fut assés à tems pour avoir de longues conférences avec le mari de sa mere. Ce fut alors, dit Paterculus que Tibére fut nommé Empereur par Auguste. Pour derniers ordres le pere recommanda à ce fils adoptif de maintenir ses Actes dans leur vigueur & de se conformer en tout à sa conduite. Cependant nous jugerons autrement de tout ce récit si nous ajoûtons foi à un autre Ecrivain l'ennemi outré de Tibére. Il est incertain, dit-il, si le fils trouva son pere en vie, lorsqu'il parut à Nole.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.
Dio. l. 56.
Vell. Pat. l. 2.
Tacit. l. 1. Ann.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïu.
De l'Empire Romain, An. 62.
Suet. l. 2. c. 99.

Livie, continuë ce dernier Auteur, avoit caché l'état de son mari & disposé des corps de gardes sur tous les chemins, de peur qu'on n'allât divulguer la nouvelle de sa mort. Quoiqu'il en soit de ces deux narrations si differentes, soit que Tibére ait été nommé à l'Empire de la bouche même d'Auguste mourant; soit qu'il n'en ait reçû l'investiture que par son testament, le droit de succession ne lui fut point disputé. Revenons à l'Empereur.

Durant le cours de sa maladie Auguste n'eut qu'un seul délire. Il s'écria qu'il voyoit quarante jeunes hommes l'enlever. On regarda ces paroles plûtôt comme un de ces présages que la superstition attribuoit aux mourants, que comme une aliénation d'esprit. Il arriva en effet que quarante Fantassins de sa garde transportérent son corps lorsqu'il fallut l'exposer en public. Le jour qu'il mourut il se prépara à recevoir le trait de la mort avec décence. C'étoit une coûtume que les anciens Romains observoient avec soin autant qu'il leur étoit possible. Auguste demanda un miroir, arrangea ses cheveux, se fit raser la barbe & releva ses paupiéres pendantes. Ensuite adressant la parole aux personnes qui l'environnoient : *Hé bien, mes amis*, leur dit-il, *n'ai-je pas bien joüé mon rôle sur le théâtre du monde? La piéce est finie, battés des mains & applaudissés*. Ensuite, il fit retirer tout le monde hors Livie, & lui demanda des nouvelles de la fille de Drusus, dont on n'avoit pû lui cacher la maladie. Si-tôt qu'il eût appris qu'elle étoit mieux, il tomba dans une défaillan-

ce mortelle. Revenu pour un moment à lui-même il fixa ses derniers regards sur sa femme qui le tenoit entre ses bras : *Adieu Livie*, lui dit-il d'une voix mourante, *souvenés-vous de moi & des nœuds qui nous ont unis si long-tems*. En donnant ces derniéres marques de sa tendresse à l'Impératrice, il expira. Si l'on en croit quelques Historiens, cette femme ambitieuse que le voyage de Planasie avoit allarmée sur le sort de Tibére, & qui craignoit le retour d'Agrippa, avoit avancé la mort de son mari, soit dans le voyage depuis Naples jusqu'à Bénévent, soit au retour. Elle cüeillit, dit-on, quelques figues au même arbre, les partagea entre elle & l'Empereur, & lui donna celles qu'elle avoit empoisonnées. Auguste mourut le quatorziême jour devant les Calendes de Septembre, c'est-à-dire le dix-neuviême jour d'Août âgé de soixante & quinze ans dix mois & vingt-six jours. Il avoit regné cinquante-six ans, à les compter depuis son premier Consulat. C'est là l'époque, que les Sçavans regardent comme la plus ordinaire du commencement de sa Souveraineté. Si l'on veut néanmoins, qu'il n'ait véritablement regné, que quand il fut le seul maître du monde, c'est-à-dire après la bataille d'Actium & la prise d'Aléxandrie, nous conviendrons qu'il ne fut sur le Trône que quarante-trois ans accomplis.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Dio. Lib. 56. Suet. in Oct. Anonym. apud D. Ut.

La mort d'Auguste, qui selon quelques Historiens de Rome avoit été annoncée par une éclipse de Soleil, ne mit pas fin aux honneurs qu'on lui rendit & qui lui étoient dûs. Hors l'Apothéose & le culte divin, qu'il est toûjours insensé d'accor-

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

Dio. l. 56. & Suet, l. 2. c. 100.

der à un homme mortel, Rome ne pouvoit trop faire pour immortaliser la mémoire du second de ses Empereurs. Le corps du défunt fut transporté depuis Nole jusqu'à (a) Boville sur les épaules de tous les Magistrats des Colonies & des Villes Municipales qui se trouvérent sur la route. Cette premiére marche ne se fit que de nuit à cause des chaleurs du mois d'Août. Durant le jour le corps étoit déposé dans le Temple principal de la Ville où on l'avoit transporté. Distinction singuliére, puisqu'il étoit défendu par les Loix Pontificales d'introduire aucun cadavre dans les Sanctuaires des Dieux! Pour Auguste, de son vivant même il avoit eu des Temples & on l'avoit honoré comme une Divinité, du moins hors de l'Italie. Lorsque le convoi fut aux portes de Boville les seuls Chevaliers Romains reçûrent le corps & le transportérent à Rome, où ils n'arrivérent que de nuit. On le déposa sur le Mont Palatin dans le vestibule du Palais Impérial. Par un hasard qui donna lieu aux réfléxions superstitieuses du menu peuple sur le Gouvernement futur, Sexte Pompée un des Consuls de l'année se cassa la jambe en allant de Rome à Boville pour accompagner la pompe funébre; & fut contraint de se faire porter lui-même à la suite du convoi jusqu'à la Capitale. Tandis que les Citoyens viennent en foule rendre leurs derniers hommages au Souverain défunt, Tibére en vertu de l'autorité attachée à la dignité de Tribun du Peuple, convoqua le Sé-

(a) Cette Ville située à peu de distance de Rome est ensevelie sous ses ruines.

nat pour le lendemain. Les Peres Conſcripts aſſemblés obſervérent un cérémonial nouveau. Pour marque de deüil ils ne prirent que les habits en uſage parmi les Chevaliers ; les Magiſtrats Curules quittérent la Prétexte , & ne parurent qu'en habit Sénatorial. Tibére & Druſus ſon fils ne ſe montrérent à l'Aſſemblée qu'en habits noirs taillés pourtant à la maniére des toges Sénatoriales. On fit dans le Temple où le Sénat avoit été convoqué un Sacrifice lugubre. Tibére offrit de l'encens aux Dieux ; mais on ne mêla point comme à l'ordinaire de ſimphonie ni de concerts de flûtes dans la cérémonie.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE EMPEREUR. Conſuls, SEXT. POMPEIUS, & SEXT. APULEÏUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Lorſque le Sacrifice fut fini les Sénateurs prirent leurs places ordinaires , excepté les Conſuls. De ces deux premiers Magiſtrats l'un s'aſſit parmi les Préteurs , l'autre parmi les Tribuns du Peuple. Il eſt à croire qu'ils cédérent les deux places d'honneur à Tibére & à Druſus. S'il en fut ainſi , pouvoient-ils ſacrifier la liberté publique d'une maniére plus éclatante , & donner des marques plus certaines d'un aſſerviſſement durable ? Si-tôt que chacun eut pris ſon rang , Tibére demanda d'être abſous de l'irrégularité où il étoit tombé pour avoir touché le corps de ſon pere , & pour l'avoir accompagné depuis Nole. C'étoit ſelon les préjugés de la ſuperſtition Païenne , une eſpéce de ſoüillure qu'il avoit contractée , & dont il demandoit d'être purifié avant qu'on pût l'admettre dans la ſociété publique. Sa demande fut accordée. Enſuite il adreſſa la parole aux Sénateurs & aux Magiſtrats aſſemblés. Il commença

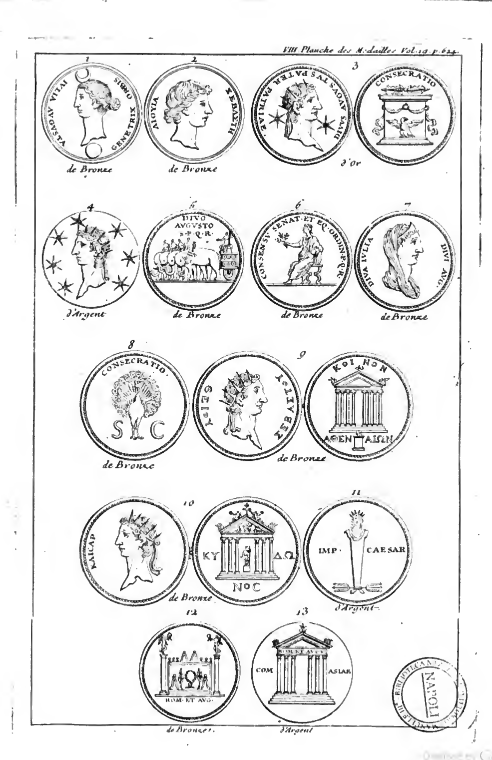
Dio. l. 56.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

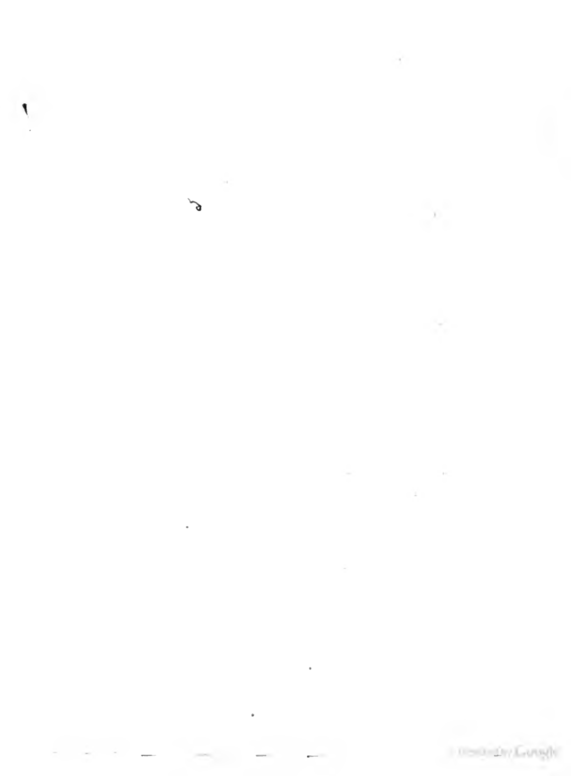
De l'Empire Romain, An. 62.

Suet. in Aug. & Tiber.

son discours d'une voix entre-coupée de sanglots. Puis comme s'il eût été suffoqué par l'excès de sa douleur, il sembla vouloir respirer un moment; après quoi, il dit en soupirant, que dans des circonstances si lugubres la mort étoit pour lui un bien infiniment plus désirable que la vie, & que les Dieux lui auroient épargné bien des regrets, s'ils l'avoient enlevé à la terre avant celui dont il pleuroit la perte. Alors Tibére, comme si la parole lui eût manqué tout à coup, remit à son fils Drusus un papier qui concernoit apparemment le motif de la convocation, ou l'ordre de la cérémonie, & le chargea du soin d'en faire la lecture. Tout de suite on délibéra sur les honneurs qu'il convenoit de rendre à la mémoire d'Auguste, les uns furent d'avis qu'au jour marqué pour les funérailles, les Magistrats & les Chevaliers quittassent l'anneau d'or pour en prendre un de fer, en signe de deüil; d'autres proposérent que par distinction les cendres de l'Empereur défunt fussent recüeillies par les Prêtres & les Pontifes du premier ordre. Parmi ceux qui composoient l'Assemblée, il y eut un Sénateur dont le sentiment fut qu'il ne falloit point transmettre le nom d'*Auguste* au mois *Sextilis*, mais à celui de Septembre, parce que le Prince défunt étoit né dans le courant de ce même mois. Un autre demandoit que tout l'intervalle de tems qui s'étoit passé depuis la naissance de l'Empereur jusqu'à sa mort, fut appellé *le siécle d'Auguste*, & que comme tel il occupât un rang distingué dans les Fastes. Après que les Sénateurs eurent conclu sur ces différens articles ou



1
2
3
de Bronze
de Bronze
d'Or
CONSECRATIO
GENETRIX
SEBAΣTH
4
5
6
7
DIVO AVGVSTO S·P·Q·R·
CONSENSV SENAT·ET EQ·ORDIN·P·Q·R·
DIVA IVLIA
DIVI AVG.
d'Argent
de Bronze
de Bronze
de Bronze
8
9
CONSECRATIO
S C
KOI NON
de Bronze
de Bronze
10
11
KY
ΔΩ
NOC
IMP·
CAESAR
de Bronze
d'Argent
12
13
ROM·ET AVG·
COM
ASIAE
de Bronze
d'Argent



à l'affirmative ou à la négative, on procéda à vérifier le testament d'Auguste dont une partie avoit été écrite de sa main. Ce fut Polybe, l'un des Affranchis de l'Empereur défunt, qui servit de Greffier, & qui le lut à haute voix. Les premiéres lignes en étoient conçûës dans les termes suivants, *puisque le Ciel m'a ravi mes deux petits-fils Caïus & Lucius*, à leur défaut *je déclare Tibére mon successeur, & je lui remets tous mes droits.*

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Suet. l. 2. c. 101.

Par ce testament Auguste laissoit à Tibére comme à son principal héritier les deux tiers de ses biens. L'autre tiers étoit assigné à Livie, mais à condition qu'elle prendroit le nom de *Julia Augusta*, & c'est sur cette derniére volonté d'Auguste que fut fondée l'adoption de l'Impératrice [a] dans la famille *Julia*. Il est certain que le partage de Livie monta bien plus haut, que ce qu'il étoit permis aux femmes par *la Loi Voconia* de percevoir par la voye d'héritage. Aussi Auguste avoit-il, en sa faveur abrogé *la Loi Voconia*. La portion des biens que l'Empereur avoit mis en réserve fut partagée entre Drusus le propre fils de Tibére, & Germanicus son petit-fils adoptif, & les trois Princes ses enfans. Outre ces héritiers du premier & du second rang, l'Empereur faisoit des legs considérables. 1°. Il vouloit qu'on distribuât au Peuple Romain quarante millions de pe-

[a] L'Histoire est d'accord avec le bronze sur l'adoption de Livie dans la Famille des Jules. Delà les noms de JULIA AUGUSTA, & les titres que les Romains lui prodiguérent, tels qu'on les lit sur les Médailles, où elle est appellée tantôt la mere du monde, la mere de la Patrie, MATER PATRIÆ. GENETRIX ORBIS. ΛΙΟΥΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ.

Voyez la VIII. planche des Médailles.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeius, & Sext. Apuleius.
De l'Empire Romain, An. 62.

tits sesterces, & aux trente-cinq Tribus, trente millions cinq cens mille piéces de la même monnoye. Ces deux sommes réduites à notre maniére de compter donnent la valeur de huit millions cinq cens mille livres. 2°. Il léguoit aux Soldats de sa garde mille petits sesterces ou environ cent vingt-cinq livres par tête, la moitié de cette somme aux Soldats commis pour le bon ordre de la Ville, trois cens à chaque Légionnaire. Ces derniers legs devoient être acquittés sur le champ, & l'on en devoit trouver l'argent tout compté dans les coffres de l'Empereur défunt, où il le tenoit en réserve. A l'égard des legs qui passoient vingt mille sesterces, il permettoit d'en différer le payement jusqu'à un an après sa mort. 3°. Il s'excusoit sur la médiocrité de ses largesses. *Je ne laisse en tout*, disoit-il, *à mes héritiers que la somme de* (1) *cent cinquante millions de petits sesterces, quoique j'aye reçû, les derniéres années, par des donations testamentaires, la somme de* (2) *cinq cens millions. C'est que j'ai tout employé au service du Public.* 4°. Quoique sa fille Julie eût eu quelque part au testament d'Auguste il ne la rappella point de son éxil, il défendoit même qu'on enfermât ses cendres & celles de la seconde Julie aussi débauchée que sa mere dans le tombeau des Césars. 5°. Il ordonnoit qu'on restituât aux enfans de ceux qui l'avoient fait leur héritier les biens paternels dont on les avoit frustrés. C'est ainsi qu'il en usa pendant tout le cours de sa vie. Quand

(1) Douze millions cinq cens mille livres.

(2) Quatre mille millions de petits sesterces.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

par un usage qui avoit sa source dans une politique servile, il devenoit légataire au préjudice des héritiers légitimes, il ne manquoit pas de rendre les biens dont il avoit été mis en possession, à ceux que les droits de la nature & les Loix civiles appelloient à la succession. Il avoit coûtume de dire à ce sujet qu'un pere de famille ne privoit ses enfans de l'héritage qui leur appartenoit, que quand le Prince étoit un Tyran.

Lorsqu'on eut vérifié & confirmé par Arrêt le testament d'Auguste, on produisit aux Peres Conscripts quatre volumes, que le feu Empereur avoit écrit. Ce fut Drusus qui en fit le rapport à la Compagnie. Le premier contenoit des Réglemens pour la cérémonie de ses obséques. Le second étoit un Journal de ses actions les plus mémorables qu'il vouloit qu'on gravât sur les colonnes de bronze qui devoient soûtenir le frontispice du mausolée. Un ancien marbre trouvé dans la Ville d'Ancyre depuis environ cent cinquante ans a conservé une partie de ce Journal; ce monument précieux tout tronqué qu'il est, nous a souvent servi à justifier bien des dattes par rapport à l'Histoire d'Auguste. Le troisiéme volume comprenoit un état de la Milice Romaine, des revenus de l'Empire, des sommes qui restoient dans le trésor public, & des dépenses qu'il falloit faire en tems de guerre & durant la paix. Enfin le quatrième étoit un Recüeil d'instructions adressées également à Tibére, & à la République pour maintenir la splendeur & la tranquillité de l'Empire. Entre autres avis il lui conseilloit de ne

Dio. l. 56.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeius, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

choisir pour l'administration des affaires que des personnes sages & vertueuses ; mais il ajoûtoit en même-tems qu'il étoit dangereux de confier à un seul homme toute l'autorité ; qu'alors il seroit à craindre que la puissance du Monarque dégénerât en tyrannie, & que sa ruine n'entraînât celle de l'Etat, & précipitât les Romains dans des malheurs inévitables. Il recommandoit sur tout à ceux qui seroient après lui chargés du Gouvernement, de ne pas penser désormais à étendre les limites de l'Empire par de nouvelles conquêtes ; mais plûtôt de s'appliquer à conserver les anciennes. Le reste de ces avertissemens étoit le précis de la conduite, qu'Auguste avoit gardée lui-même pendant son Regne.

Les Livres de l'Empereur défunt furent approuvés & applaudis du Sénat. Après quoi l'on ne songea plus qu'à lui faire de magnifiques funérailles. Le lit sur lequel on le déposa étoit d'yvoire enrichi d'or massif, dont la garniture étoit d'un drap de pourpre tissu d'or. A la vérité son corps fut enfermé dans une biére ; mais on avoit fait au Circ une représentation qui exprimoit au naturel la taille, le visage & tous les traits de l'Empereur revêtu de ses habits Impériaux. Le brancard sur lequel le corps étoit porté fut conduit par les Consuls que le défunt avoit désignés. Cette premiére troupe partit du Palais. Une seconde troupe la suivit, & sortit du lieu où s'assembloit le Sénat, pour accompagner la statuë d'or que les Peres Conscripts avoient fait fondre, à la mémoire du mort. Une troisiême statuë du

Monarque étoit portée sur un char de triomphe. Toutes ces bandes venuës de divers quartiers se réünirent vers la porte Triomphale, par où le convoi entra dans Rome. La marche en fut superbe. Parut à la tête de cette pompe funéraire le magnifique simulacre de la Victoire, tout d'or massif, qu'Auguste avoit autrefois apporté de Tarente. Marchoient ensuite les enfans des Patriciens, de l'un & de l'autre sexe, qui chantoient des Cantiques funébres; suivoient les images ou les bustes des hommes illustres issus de la famille Julia depuis Enée. La figure de Jule César ne fut pas donnée en spectacle. Les Loix prescrites par la Religion ne permettoient pas, que les statuës d'un Prince mis au rang des Dieux servissent à la décoration d'une pompe funébre. Le buste du Grand Pompée y eut sa place, parce qu'il avoit été gendre du premier des Empereurs. Cette longue file étoit suivie de la représentation des divers Peuples qui avoient été vaincus sous les auspices d'Auguste. Tous parurent dans l'habit propre de leur Païs. On peut dire que la curiosité, plus encore qu'une véritable affection attira les Romains à la cérémonie. Tel est le sort des plus grands & des plus vertueux Princes. Le vulgaire n'en connoît parfaitement tout le prix & tout le mérite, que quand on a eu le tems de les comparer avec leurs successeurs moins vertueux & moins habiles.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.
Suet. l. 2. c. 100.
Dio. l. 56.

Cependant le convoi s'avança à travers les ruës de Rome, & prit la route du Champ de Mars. Lorsqu'on fut arrivé dans la grande place, on fit

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

une pause. Alors Drusus monta sur la Tribune aux Harangues, & lut au Peuple un éloge du mort. Ensuite la pompe tourna du côté du magnifique marché que Jule César avoit fait construire & orner. Ce fut là que Tibére prononça, par l'ordre du Sénat, une Harangue funébre à la gloire de son pere, Harangue qui nous reste encore, & qui peut passer pour un modéle de ces sortes d'ouvrages. Nous ne pouvons nous dispenser d'en donner le précis. On y trouvera le caractére en beau, du Héros dont nous avons tracé l'Histoire.

Si j'avois à faire l'éloge d'Auguste devant des Etrangers, dit Tibére, *à peine me pourrois-je promettre qu'on ajoûteroit foi à mes paroles. Le récit d'une vie où tout est merveilleux & au-dessus de l'ordinaire, fait naturellement autant d'incrédules que d'auditeurs. Ce qui m'encourage, c'est que l'Assemblée qui m'environne est composée de Romains témoins oculaires & admirateurs perpétuels des vertus civiles & militaires d'un homme égal aux Dieux. Ce que je crains, c'est de ne pouvoir représenter par les le discours tout ce que le souvenir vous en rappelle. Ne formons tous ensemble qu'un concert de loüanges, à la gloire d'un Empereur digne de l'immortalité. Non, personne d'entre nous ne se flatte de l'avoir égalé ou de pouvoir l'atteindre, & nul ne lui conteste la supériorité qu'il a prise sur le reste des mortels. Quelle fut sa jeunesse, & quelle lumiére ce nouvel astre ne répandit-il pas à son levé! Instruit à l'Ecole du grand Jule il devint l'héritier, plûtôt de ses qualités héroïques, que de ses biens. La mort lui enleva son modéle & les tems devinrent nébuleux. Avec*

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.

quel courage vangea-t'il la mort du pere qui l'avoit adopté ? La conspiration des assassins de Jule, les divisions de Rome, la foiblesse de l'âge où se trouvoit Octavien, & la délicatesse de son tempéramment ne l'effrayérent pas. Les premiéres années d'Aléxandre le Grand & celles de Romulus furent-elles comparables aux siennes ? Auguste fut un autre Hercule qui étouffa des hydres au berceau. Aussi crûtes-vous devoir l'honorer du Consulat dans un âge, où les autres sont à peine capables d'être admis dans nos Légions. Dès-lors il leva, il commanda des armées, & ne fut étonné ni par le nombre, ni par les forces de ses rivaux. Voici le chef-d'œuvre de sa sagesse. Semblable au jeune Horace il recula, pour n'avoir pas sur les bras tous ses ennemis à la fois. Il les sépara, les combattit, & les défit l'un après l'autre. Avoir gagné des batailles, conquis des Royaumes, ajoûté l'Egypte à nos Provinces ; c'est ce que d'autres que lui auroient pû faire. Je ne parlerai point de ses victoires. Il en partagea le succès avec ses Légions. Tirons, tirons, s'il se peut le rideau sur des guerres nécessaires, mais qui coûtérent tant de sang Romain. Voici un genre de gloire qui n'est propre que de l'illustre mort dont nous pleurons la perte. L'ordre qu'il a mis dans tout l'Etat Romain peut l'en faire passer pour le fondateur, & pour le pere ; vous-mêmes lui décernâtes un titre si glorieux dès qu'il eut cessé d'en être le vangeur. Le monde n'a vû naître que trop de Conquérants. Mais à peine en dix siécles s'éleve-t'il un Legislateur assés industrieux pour réformer les abus d'un grand Etat, & assés maître des esprits pour maintenir avec vigueur les nouveautés

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

salutaires qu'il a introduites. Avec quel art le vainqueur de Brutus, de Cassius, de Sexte Pompée, & des deux Antoines, sçut-il se concilier les cœurs? Le même fond de raison qui l'avoit rendu cruel & sanguinaire par une triste nécessité, le porta bien-tôt après lorsque le calme eut succédé aux tempêtes qui agitoient la République, à suivre son panchant pour le parti de la douceur & de la clémence. A qui Cinna, Scaurus, Lépide, & tant d'autres furent-ils redevables de la vie qu'ils avoient mérité de perdre? Indulgent à l'égard de ses ennemis, que ne fit-il pas pour ses amis? Agrippa & Mécéne conservent dans le séjour des morts une tendre reconnoissance pour leur bienfaicteur. Sylla & Marius étendirent leur rage jusques sur les enfans de leurs Proscrits. César & Pompée au tems de leur union abandonnérent un trop grand nombre de têtes à leurs amis. Auguste mit des bornes à son courroux, & ne céda qu'en gémissant aux fureurs de ses associés. En sage Medecin il tira un peu de sang corrompu d'un corps mal sain; mais bien-tôt après il répara les forces. Maître absolu de s'attribuer une domination entiére & indépendante, il voulut la partager entre la République & lui. Il se chargea de tout ce que le Gouvernement avoit d'onéreux, & ne prit pour soi que le Commandement des armées. Fut-ce pour toûjours? Non. A diverses reprises il renouvella les marques de sa dépendance. Par de si justes tempéramens, que de séditieux appaisés! Que de jaloux déconcertés! Que d'ambitieux réprimés! C'est tout dire, le Parthe même nous respecta. Sous ses ordres & sous les vôtres quelle maison particuliére fut gouvernée avec une plus sage

œconomie

œconomie que les trois parties du monde ? La paix refleurit, le Temple de Janus fut plus d'une fois fermé, nos Frontiéres ne manquérent plus de défenseurs, l'argent de nos Provinces vint fondre dans le trésor Romain, les sciences & les arts furent perfectionnés, & la police rétablie mit nos vies en sûreté. Combien de largesses répanduës sur le Peuple ! Combien de spectacles donnés sur les théâtres, dans l'arêne, & au Circ ! Quelle affluence d'Etrangers à Rome ! Quelle magnificence dans les édifices publics, & quel goût d'architecture pour nos maisons particuliéres ! Auguste trouva Rome bâtie de briques, & l'a laissée, pour parler ainsi, toute construite de marbre. C'est donc à tous les Ordres de marquer leur gratitude envers un Héros, dont la mémoire doit durer autant que le monde. Le Sénat deux fois réformé par sa sagesse, souvent honoré de sa présence, toûjours admis dans ses conseils, poura-t'il jamais oublier les distinctions qu'il en a reçûës ? L'ordre des Chevaliers illustré par de nouveaux priviléges, maintenu dans ses fonctions, & engagé à perpétuer sa noblesse à une longue postérité, ne doit-il pas transmettre son nom aux siécles reculés ? Le Peuple Romain heureux sous sa domination, & mis à couvert de l'oppression par la sagesse de ses Loix, peut-il pousser assés de gémissemens sur sa perte ? Enfin la Milice lui refusera-t'elle des actions de graces immortelles, pour avoir toûjours vaincu sous ses auspices, & pour n'avoir jamais été exposée aux périls sans nécessité ? Qu'ai-je dit, & pourquoi n'ai-je parlé que de reconnoissance & de remercîmens ? Nous devons à Auguste quelque chose de plus que

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

des hommages vulgaires. Puisque ses vertus l'ont élevé au rang des Immortels, ce sont des vœux, c'est un culte de Religion qu'il est en droit d'éxiger. Divinité nouvelle! Astre placé au plus haut du Ciel! Versés de salutaires influences sur les terres de votre Empire! Jettés des regards propices sur le monde entier qui vous a reconnu pour Maître! Protégés Rome, qui vous promet des Autels, & les mêmes adorations qu'elle rend aux plus grands Dieux!

Idem Dio. l. 56.

Tibére finit de parler, & le convoi continua sa marche dans le même ordre jusqu'au Champ de Mars. Les Sénateurs & les Chevaliers Romains, tous accompagnés de leurs femmes, suivirent le corps. Venoient après eux les Soldats de la Garde Prétorienne & une multitude infinie de Peuple. Lorsqu'on fut arrivé au bucher mortuaire les Pontifes & les Prêtres firent au tour du cadavre un premier cercle qui l'environna. Derriére ceux-ci les Chevaliers Romains formérent un second circuit, ensuite les Légionnaires. Chacun de ces guerriers vint jetter dans le bucher les prix de la valeur qu'ils avoient reçûs d'Auguste après ses victoires. Enfin les Centurions mirent le feu avec des torches à la pile de bois qui consuma le corps. Ce qui parut nouveau, c'est qu'une Aigle qu'on avoit attachée par une de ses serres avec une corde sur la biére du mort, prit son vol & fendit l'air aux acclamations des Soldats & de la multitude. Les plus crédules se persuadérent que l'oiseau de Jupiter emportoit l'ame d'Auguste dans le sein du Maître des Dieux. Telle fut la cérémonie de

ces * *Apothéoses*, que nous verrons se renouveller souvent à la mort des Empereurs. La flatterie les

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls,
SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

* Hérodien & quelques autres après lui, rendent un compte exact des cérémonies qui se pratiquoient dans ces sortes d'Apothéoses. Le corps de l'Empereur défunt, disent ces Historiens, étoit enseveli avec pompe. Sa figure en cire paroissoit à l'entrée du Palais Impérial sur un lit d'yvoire enrichi des plus précieux ornements. Pendant l'espace de sept jours le Sénat, les Grands, les différents Ordres de l'Etat, & les Dames Romaines venoient tour à tour en habit de deüil rendre leurs hommages au portrait. Les Médecins même y joüoient leur rôle, se rangeoient autour du lit de parade, comme si le Prince eût eu encore besoin de leur ministére pour recouvrer sa santé. Au huitiéme jour l'élite des Sénateurs & des Chevaliers portoient le lit funéraire, par la voye sacrée jusqu'à la plus grande place de Rome, au milieu des différents chœurs de jeunes personnes des deux sexes occupées à chanter au son des instruments les loüanges de celui qui alloit devenir l'objet de la vénération publique. A l'endroit le plus apparent de la place on élevoit sur une estrade un second lit couvert de tapis à fond d'or, & construit en forme de Perystile. Là on faisoit une pause & l'on plaçoit l'image de cire sur cet autre lit. Ensuite la marche continuoit jusqu'au Champ de Mars, avec cet appareil superbe qui avoit plus l'air d'un triomphe que d'une cérémonie lugubre. A la suite de ce long ordre de statuës qui représentoient les Héros de l'Empire, les ancêtres du défunt, & les Villes ou les Provinces qu'il avoit conquises, on voyoit un autel brillant d'or & de pierreries porté par les gens de guerre pour être consacré à la nouvelle Divinité. Magistrats, Sénateurs, Chevaliers, Citoyens de tous les Etats, Légionnaires, ou accompagnoient ou précédoient le convoi. Les Dames Romaines y avoient leur rang à part, & formoient un nombreux cortége au tour du lit de parade. La marche au reste étoit interrompuë par l'éloge funébre que prononçoit ordinairement celui qui étoit désigné pour successeur à l'Empire. Enfin on se rendoit au Champ de Mars, où d'avance on avoit élevé un édifice de charpente chargé en dedans de matiéres combustibles, décoré en-dehors de riches étoffes, de peintures & de divers autres ornements de grand prix. Cette espéce de catafalque étoit à plusieurs étages, dont le dernier étoit terminé en maniére de couronnement par le char doré du feu Empereur. Les Chevaliers arrivés au lieu où avoit été dressé ce bucher mortuaire, remettoient le lit entre les mains des Pontifes, qui l'élevoient au second étage, & le parfumoient d'aromates de toutes les sortes. Alors le nouvel Empereur & les parents du mort brisoient la re-

inventa, & cette coûtume impie subsista, jusqu'à ce que Rome devenuë Chrétienne eut honte d'avoir égalé des hommes à la Divinité.

Depuis la mort d'Auguste Livie n'avoit pas encore paru. Durant cinq jours elle s'étoit ensevelie comme dans une espéce de retraite, au voisinage du Champ de Mars. La perfide triomphoit. Auguste étoit mort, son fils Tibére alloit regner, & l'ouvrage de sa cruelle politique étoit accompli. Cependant elle affecta de paroître inconsolable, elle versa des larmes, & un de ses premiers soins fut de faire rendre à la mémoire de son ma-

présentation en cire, & se plaçoient selon le rang qui convenoit à chacun. Après plusieurs évolutions des gens de guerre & des courses de chars conduits par des cochers vêtus de pourpre au tour du catafalque, le successeur du défunt, suivi des Consuls & des Magistrats, mettoit le feu au bucher. Au moment que la flamme commençoit à s'élancer, on lâchoit du dernier étage une Aigle qui prenoit tout à coup son vol dans les airs. C'en étoit assés pour donner cours à cette opinion populaire, que l'Aigle avoit porté au Ciel l'ame du Prince. On ne tardoit pas à lui ériger des Temples, & à lui rendre le culte religieux qui ne convient qu'à la Divinité. De-là ce titre *Divus* qu'on retrouve sur les Médailles d'Auguste dont plusieurs que nous produisons ici retracent les cérémonies de cette Apothéose, ou de cette consécration. Dans les unes on voit la figure d'un catafalque, & une Aigle au milieu, avec ce mot CONSECRATIO. La tête d'Auguste est couronnée de rayons & environnée d'étoiles pour marquer, que comme un nouvel astre il avoit été transporté au Ciel. Dans les autres on remarque les prérogatives & les symboles attribués aux Divinités du Paganisme. De ce genre sont la couronne terminée en forme de rayons, le sceptre, connu parmi les anciens sous le nom de *Hasta Pura*, le char qui portoit en triomphe la statuë du Héros déïfié dans le Circ pendant la solemnité des grands Jeux. On procédoit dans les Apothéoses des Impératrices, à peu près comme dans celles des Empereurs, avec cette différence, qu'à l'Aigle qui passoit pour l'oiseau de Jupiter, on substituoit un paon oiseau consacré à Junon. On a la preuve de cet usage dans une des Médailles de Livie, qui après sa mort reçut les honneurs de l'Apothéose.

Voyez la VIII. Planche des Médailles.

ti les plus grands honneurs. Lorsque la foule des Sénateurs, du Peuple, & de la Milice fut dissipée, on la vit approcher nuds piés du bucher où le corps de l'Empereur défunt avoit été consumé. Sous les apparences de la plus vive douleur, elle ne s'occupa pendant cinq jours qu'à recüeillir les os & les cendres d'Auguste. Les principaux d'entre les Chevaliers Romains partagérent avec elle ces devoirs funébres. Les restes du cadavre que le feu avoit épargnés furent mis dans une urne d'or & renfermés dans un superbe Mausolée, que cet Empereur s'étoit fait ériger long-tems avant sa mort, durant son sixiême Consulat entre le Tibre, & la voye Flaminia dans un enclos couvert d'arbres & de bocages. Jusqu'ici nul mortel n'avoit été plus favorisé de la Fortune, & n'avoit plus mérité de l'être que C. Julius César Octavianus, surnommé Auguste. Les distinctions qu'il reçût après sa mort l'emportérent encore sur les honneurs, dont on l'avoit comblé durant sa vie. Outre que par un Edit du Sénat le deüil des Dames de Rome fut fixé à un an ; par un autre Décret les honneurs divins furent déférés à l'Empereur défunt. Dês qu'il eût été mis au nombre des Dieux du consentement de tous les Ordres de l'Etat, on s'empressa de lui ériger ª des Temples, Bien-tôt la maison où il étoit né & celle où il avoit passé les premiéres années de son enfance devinrent des Sanctuaires où les Romains alloient

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

ª Plusieurs Médailles d'Auguste ont conservé les vestiges & la forme de ces Temples que les Villes d'Orient, entre autres celles d'Athénes & de Sidon lui érigérent soit de son vivant, soit après sa mort.

Voyez la VIII. planche des Médailles.

AN. DE J. C. 15.
Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEIUS, & SEXT. APULEIUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.
Tacit. l. 1. ann.

porter leurs hommages. Livie, nommée alors *Julia Augusta*, se fit honneur d'être la principale Prêtresse du culte de son mari, & eut à ses ordres un nombreux Collége de Sacrificateurs. Ainsi par un assortissement bisarre Livie fut en même-tems veuve, fille & Prêtresse d'Auguste. Tibére consacra un Sanctuaire dans son Palais à son pere, & lui choisit vingt & un Prêtres parmi les Sénateurs, dont lui & Drusus furent les Chefs. Tandis qu'on achevoit de bâtir ce Sanctuaire, on coucha dans le Temple de Mars la statuë d'or d'Auguste sur un lit de parade, où la multitude alla lui présenter ses offrandes. La maison où il étoit mort à Nole fut changée en un lieu réputé saint, qui fut dédié à son honneur. Le culte de la nouvelle Divinité s'étendit en tous lieux, depuis qu'un Sénateur, nommé Numerius Atticus pour faire sa cour à l'Impératrice eut assûré avec serment, qu'il avoit vû l'ame d'Auguste monter au Ciel. Aussi fut-il bien récompensé. Livie lui fit compter (1) dix mille grands sesterces pour avoir donné cours à ce mensonge impie. C'étoit une imitation puérile de la Fable que Julius Proculus avoit autrefois publiée de Romulus. Cependant l'imposteur Numerius fut cru sur sa parole. Auguste a été un grand homme il est vrai, & son Regne peut servir de modéle à tous les Souverains. Tibére dans sa Harangue funébre l'a peint, en Orateur avec les plus brillantes couleurs. Pour nous en Historiens, par le respect que nous devons à la vérité, nous le représenterons au natu-

(1) Cent vingt-cinq mille livres de notre monnoye.

rel, & nous joindrons ses défauts à ses qualités héroïques.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

On ne peut disconvenir qu'Auguste avoit reçû de la nature un fond de génie, & des talens pour le Gouvernement dont on n'a vû que peu d'exemples avant ou après lui ? Il laissa incertain s'il avoit montré plus de résolution pour conquérir l'Empire, ou plus de sagesse, pour le gouverner. D'abord tout le Sénat se ligua contre lui. Les Chefs de cet Ordre si puissant voulurent lui faire illusion par de feintes caresses. Il les trompa lui-même. Octavien qu'ils regardoient comme un enfant se réconcilia avec Antoine & Lépide. Les engagemens qu'il prit avec eux donnérent le premier coup à la puissance Sénatoriale, qu'il acheva d'éteindre par la proscription des plus factieux. Dans le carnage qui s'en fit alors il sauva du moins une partie de sa réputation, & parut le plus modéré de ses Collégues dans le Triumvirat. On a pû remarquer dans le cours de cette Histoire avec quelle adresse il fit tomber sur Antoine l'administration de l'Asie, & se réserva la domination sur l'Occident ? Pour Lépide, il le réduisit à aller cacher son indolence dans les climats brûlants de l'Afrique. On ne pouvoit mieux s'y prendre pour se frayer le chemin à la Monarchie universelle. Antoine trouva en Egypte un écüeil plus funeste qu'Annibal n'en avoit trouvé à Capouë. Lorsque des passions indignes eurent amolli son courage & flêtri sa gloire, Octavien l'attaqua, & remporta sur lui une victoire facile, qui le délivra du dernier de ses rivaux. Il faut l'a-

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR, Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

voüer. A l'égard des deux batailles qui le rendirent maître du monde, sa conduite y eut plus de part, que son courage. Il vainquit Brutus & Cassius à Philippes par les armes d'Antoine, & défit Antoine lui-même à la vûë d'Actium, par l'habileté & l'expérience de Vipsanius Agrippa. Aussi faut-il mettre bien de la différence entre le genre de valeur qui fut propre de Jule César, & celle qui distingua Octavien Auguste. Le premier fut brave par nature & par tempérament. Le second ne le fut pour parler ainsi, que par art & par réfléxion. Né timide jusqu'à craindre le tonnerre & à se cacher, crainte d'en être frappé; dans les occasions il se donna par artifice ce qu'il n'avoit pas de son fond. De-là le reproche d'Antoine, plus brave, mais moins heureux que lui. *Octavien*, disoit il, *s'endormit durant la bataille qu'il avoit livrée à Sexte Pompée, & ne se réveilla, que quand Agrippa eut mis en fuite les Vaisseaux ennemis.* Qu'importe après tout qu'il ait presque toûjours vaincu par autrui! En fut-il moins le maître de l'Univers? Il faut cependant avoüer que le désir de conquérir ne fut jamais la passion dominante d'Auguste, plus d'une fois on lui entendit dire, qu'il falloit moins songer à faire de nouvelles conquêtes qu'à conserver les anciennes. C'est sur le même principe qu'il réprima la trop grande ardeur de Lentulus un ses Généraux. Celui-ci enflé de ses succès contre les Daces & les Gétes, avoit écrit à l'Empereur que ces Peuples divisés alors entre eux sembloient s'offrir d'eux-mêmes au joug Romain. Auguste lui répondit, qu'on ne pouvoit sans injustice

An. de J. C. 15. De Rome l'an 766. Auguste Empereur. Consuls, Sext. Pompeius, & Sext. Apuleïus. De l'Empire Romain, An. 62.

justice profiter de leurs divisions intestines pour les réduire en servitude ; qu'en voulant tout hasarder pour un gain modique, il ressembloit à un Pêcheur qui risqueroit de perdre un hameçon d'or pour prendre quelque vil poisson. *Abandonnés*, ajoûtoit-il au Général, *abandonnés ces Nations Barbares* à leur propre fureur, & laissés-les vanger sur elles-mêmes les outrages qu'elles ont faits au nom Romain.

La prudence qu'eut Auguste dans un degré si éminent lui tint lieu de toutes les vertus qui lui manquoient, & fit en quelque sorte disparoître tous ses défauts. Jamais il ne prit de résolutions inconsidérément & avec précipitation. Souvent il avoit à la bouche cette maxime : [a] *Ce qui se fait bien se fait toûjours assés tôt.* De-là cette lenteur qu'il affecta, lorsqu'il fallut se faire décerner les principales dignités de la République. Il ne les envahit que successivement. Déclaré d'abord EMPEREUR, c'est-à-dire Généralissime de toutes les armées Romaines, il ne se hâta pas de se faire revêtir de la puissance Tribuniciéne. Ce ne fut qu'après un long intervalle qu'il réünit dans sa personne le suprême Pontificat & la Charge de Censeur perpétuel à celle de Prince du Sénat. Ainsi, avec le tems il se trouva lui seul en posses-

[a] Cette maxime étoit renfermée dans ces deux termes Grecs qu'Auguste répétoit souvent, *Σπεῦδε βραδέως.* FESTINA LENTE. *Faites les choses avec activité, mais ne les précipités pas.* Cette Sentence est exprimée naïvement sur le revers d'une Médaille d'Auguste, où se voit la figure d'un Terme & d'un Foudre symbole tout à la fois de la lenteur & de la vivacité, pour faire entendre que l'une doit être tempérée par l'autre dans l'éxécution des entreprises importantes.

Voyez la VIII. planche des Médailles.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste Empereur.
Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.
De l'Empire Romain, An. 62.

sion de toute l'autorité sacrée, civile, & militaire, qui avant lui avoit été partagée entre plusieurs. Par degrés, pour parler de la sorte, il monta sur le Trône, & quoiqu'à pas lents il arriva au faîte du pouvoir Souverain. Quel flegme & quelle sagesse! Si Auguste en eût eu moins auroit-il pû éviter le sort de Jule son prédécesseur? Celui-ci se pressa trop de vouloir ceindre sa tête du diadême. Celui-là, sans affecter de prendre les dehors de la Royauté, en eut tout l'essentiel. Par-là & par les voyes de la modération, de la douceur, & de la vigilance, il calma les indociles sujets, & força les plus audacieux conspirateurs à respecter ses jours & sa personne. Il ne manqua de précaution que contre les trahisons de Livie. Pouvoit-il s'attendre qu'une épouse si caressante, & unie avec lui depuis si long-tems, seroit assés perfide pour trancher le fil de sa vie? On peut dire néanmoins qu'il ne pécha que par une complaisance trop aveugle pour les désirs ambitieux de sa femme, & par un dévoüement entier à ses volontés. Tant de foiblesse dans un Prince si politique, fit dire dans la suite à Caligula qu'on auroit pris Auguste pour un Ulisse déguisé en femme, *Ulissem stolatum*. Tout Rome soupçonnoit Livie d'avoir fait empoisonner les petits-fils de son mari, pour faire passer le Trône à Tibére. L'Empereur seul ignora qu'il nourrissoit une Furie dans son sein, & le plus sage des mortels fut la duppe de sa femme. Il faut pourtant avoüer que tout autre qu'Auguste se fût laissé prendre aux piéges qu'elle sçut lui tendre avec adresse, quand

Suet. in Calig.

elle voulut le faire plier ſous ſes loix. Pour conſommer l'ouvrage de ſon ambition, Livie prit des routes impénétrables même aux plus clairvoyants, & trouva le ſecret de dérober aux yeux de ſon mari juſqu'aux apparences du crime qu'elle méditoit. A un eſprit élevé & orné des plus belles connoiſſances elle joignoit tous les rafinements de la politique, & un diſcernement exquis dans les affaires les plus épineuſes. Auſſi Auguſte qui la conſultoit ſouvent lorſqu'il s'agiſſoit de prendre un parti ſûr lui étoit-il redevable d'une partie de ſa gloire comme il le reconnut plus d'une fois. De ſi belles qualités que des maniéres inſinuantes & un enjoüement délicat rendoient encore plus aimables, lui acquirent un ſi grand empire ſur l'eſprit de ſon époux, que tout Maître qu'il étoit de l'Univers il paroiſſoit être l'Eſclave de Livie.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Conſuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Quelle marque plus certaine qu'Auguſte étoit né pour commander aux autres hommes que l'ordre nouveau qu'il établit dans tout l'Etat Romain? En qualité de Généraliſſime il commença par réformer la Milice. L'Empereur ne permit que rarement, même à ſes Lieutenans Généraux, de quitter les camps & de retourner à Rome avant l'hyver. Rigide Exacteur des enrôlemens preſcrits par les Loix, il fit confiſquer les biens d'un Chevalier Romain, & le condamna lui-même à l'eſclavage, pour avoir coupé les pouces à deux de ſes fils afin de les exempter du ſerment militaire. Il renvoya la dixiéme Légion pour une legére déſobéïſſance, & en caſſa d'autres avec ignominie, ſans leur laiſſer l'eſpérance d'avoir part aux récom-

Suet. l. 2. c. 24. 2

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

penses des Vétérans. Il ordonna que l'on décimât toutes les Cohortes qui reculeroient durant le combat, & ne fit donner que du pain d'orge aux lâches sur qui le billet de mort ne seroit pas tombé. Lorsque quelque Centurion par timidité, ou par négligence avoit quitté son poste, sur le champ Auguste le punissoit de mort. Il sçavoit proportionner les châtimens aux fautes dans le service. Tantôt le coupable restoit tout un jour debout devant le Prétoire. Tantôt on le condamnoit à changer l'habit Militaire en habit de Ville, tantôt à porter une perche à la main au lieu d'armes. Ni lui ni ses petits-fils lorsqu'ils furent à la tête des armées, ne donnérent plus aux Légionnaires le nom honorable de *Camarades*, comme avoit fait Jule César. Ils les appellérent simplement *Soldats*; pour leur faire mieux sentir leur dépendance. Le Généralissime n'employa que deux fois des troupes composées d'Affranchis, à la défense des Frontiéres; mais il ne mêla point ces hommes vils parmi les Légionnaites, & leur donna des armes différentes. Si l'Empereur fut rigoureux à éxiger les devoirs de la Milice, il fut libéral lorsqu'il falloit distribuer les prix de la valeur. Rarement il se contenta d'accorder des couronnes civiques ou murales, qui ne donnoient que de la distinction sans autre émolument. Il se plut à récompenser les braves par des présens útiles. Des colliers, des bracelets, des couronnes d'or & d'argent, ou de magnifiques harnois lui paroissoient plus capables d'honorer sa libéralité, que des honneurs imaginaires, sans profit.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Suet. l. 2. c. 30.

Après avoir reglé la discipline militaire, Auguste donna ses soins à policer sa Capitale. Autrefois divisée seulement en quatre Tribus il la partagea en quatorze *Régions*, & créa pour chacune un Capitaine de quartier, & des Compagnies du Guet. Par-là il préserva la Ville des vols, des assassinats, des incendies, & des attroupemens séditieux. Jusqu'à Auguste les débordemens du Tibre avoient causé autant de ravage à Rome, que le feu & l'embrasement des maisons. Il fit creuser & élargir le lit du fleuve, le purgea des décombres qui en arrêtoient le cours, & en fit revêtir les bords de quais élevés en forme de remparts, avec leurs parapets. Nous avons exposé en détail ce nombre prodigieux d'édifices publics qu'Auguste fit construire, ou à ses frais, ou par la libéralité de ses amis. Il n'y eut guére d'autre moyen plus efficace de lui faire sa cour que de contribuer par des largesses à l'embellissement de Rome. De-là les Portiques, les Aquéducs, les Basiliques, les Théâtres, les Circs, les Amphithéâtres, les Bibliothéques, & les places ornées de Péristyles s'y multipliérent jusqu'à remplir l'idée qu'on peut se former d'une Capitale du monde. Aussi tout ce que la Gréce, l'Egypte, & l'Asie eurent de monumens rares ou précieux, avoit été transporté à Rome. Enfin il sembla que l'art n'avoit mis en œuvre que pour elle, l'industrie des plus fameux Peintres, Sculpteurs, & Architectes anciens ou modernes. C'étoit peu pour Auguste d'avoir orné la Ville, il la rendit plus spacieuse, & plus saine. Nous n'avons touché que légére-

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Horat. l. 1. Satyr. 8.

ment le fait qui va suivre, en voici le détail. Hors la porte Esquiline, dans la vallée la plus proche du Mont Esquilin étoit un champ assés étendu, que le menu Peuple de Rome avoit choisi pour lui servir de sépulture. On les y enterroit (car de tout tems on n'avoit brûlé sur des buchers que les corps des Citoyens riches.) L'odeur des cadavres souvent mal couverts d'un peu de terre infectoit le quartier de la colline voisine. Auguste étendit de ce côté-là l'enceinte de la Ville, renferma dans les murs ce cimetiére des pauvres, & rendit l'air plus salutaire aux Habitans du Mont Esquilin. Le Peuple Romain pouvoit-il manquer de respect & d'affection pour un Maître, dont il appercevoit à chaque pas les effets d'une libéralité bienfaisante?

Suet. l. 2. c. 31.

En qualité de suprême Pontife, Auguste craignit les Dieux & les fit honorer. Il considéra la Religion comme le plus fort lien qui attache les Peuples à leurs Souverains. Il est vrai qu'entraîné par la superstition générale, tout bel esprit qu'il étoit, il reconnut de la Divinité dans des Idoles, ou du moins qu'il les adora comme le vulgaire. Cependant il purgea le culte de ces faux monumens que l'imposture y avoit introduits, & fit brûler dix mille volumes de Prophéties incertaines, qu'on avoit répanduës à Rome, & qui amusoient la crédulité des femmes. Auguste ne conserva que les Livres Sibyllins. Leur antiquité seule les rendoit autentiques. Sous son Regne le Sacerdoce prit une nouvelle splendeur. Comme suprême Pontife il augmenta le nombre & le revenu des

Prêtres, & prit un soin particulier des Vestales. Ce Collége de vierges lui parut respectable. Auguste protesta plus d'une fois qu'il consacreroit volontiers les Princesses de sa Maison, si elles étoient en âge d'y être admises. Combien d'institutions sacrées remit-il en vigueur après en avoir réformé les abus ? Il rétablit les *Lupercales ;* mais il défendit aux jeunes Romains d'en exercer les fonctions. C'étoit donner lieu au désordre, que de permettre aux femmes de se laisser approcher, sous prétexte de Religion par des personnes d'un autre sexe, que leur âge pouvoit rendre susceptibles des plus violentes passions. Durant les Jeux Séculaires dont les Sacrifices ne se faisoient que de nuit, il ne souffrit pas que la jeunesse sortît du logis autrement que bien accompagnée. Il redonna du lustre aux Jeux *Compitalices*, c'est-à-dire à la Fête des Dieux Lares, qui se célébroient dans les carrefours de Rome. Son soin s'étendit jusqu'à perpétuer la mémoire des célébres Romains, qui avoient illustré la République. Il en consacra les bustes dans les deux portiques de la place, qu'il avoit fait construire, & qui portoit son nom. Dans l'Edit qu'il publia, au sujet de la consécration de tant de grands hommes, il inséra ces paroles remarquables : *Si je défére des honneurs presque divins aux Héros de la Patrie, c'est afin de conserver le souvenir de leur vertu, pour ma propre instruction, & pour celle des Princes mes successeurs.* La statuë du grand Pompée ne fut pas oubliée, & tint son rang parmi les hommes illustres. Elle fut transportée du lieu où Jule César

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

avoit été assassiné, & placée au frontispice d'un Temple de Janus. Enfin la répararion de tous les Sanctuaires démolis durant les guerres, & la construction d'une infinité de nouveaux Temples, donnérent à Auguste la réputation d'un Prince Religieux.

Quel soin n'eut pas l'Empereur de réformer les grands Corps qui dominoient dans l'ancienne République ! Il prit, pour parler ainsi, la faulx à la main, & coupa les branches d'un Sénat, dont la multitude jettoit une trop grande ombre. Lorsqu'il eut réduit ce premier ordre à plier sous ses volontés & à ne dicter que ses Loix, il l'honora de sa confiance, & se choisit d'entre les Sénateurs les membres de son Conseil Privé. Les Edits alors & les Sénatus-Consultes ne furent plus l'ouvrage de la caballe, ou le resultat des factions. Auguste fit des Loix en son nom, porta des jugemens indépendamment du Sénat, & les Ordonnances des Peres Conscripts n'eurent de force, qu'autant qu'elles furent inspirées ou du moins aggréées par le Souverain. Le grand nombre des Assemblées Sénatoriales lui devint suspect, il n'en permit plus que deux fois par mois. Lorsqu'Auguste assistoit aux jugemens, il faisoit ouvrir les avis, non pas par l'ordre de l'âge ou de la dignité ; mais par celui des Sénateurs qu'il lui plaisoit. Il ne permit plus qu'on divulguât les Arrêts du Sénat & qu'on mit au jour ses délibérations : ce qui fut encore plus humiliant pour les Sénateurs, c'est qu'Auguste préposa trois hommes pour choisir les membres du Sénat, & pour écarter de l'ordre des Chevaliers

Suet. l. 2. c. 35.

valiers

valiers ceux que leurs mœurs en rendoient indignes. Dans la vûë de diminuer l'autorité du Sénat l'Empereur créa de nouveaux Magistrats, qui partageroient les fonctions Sénatoriales. Il augmenta le nombre des Préteurs, donna l'Intendance des bâtimens à des particuliers, & le soin de distribuer les eaux & de réparer les grands chemins à d'autres. Sur-tout la Charge de Préfet de Rome instituée par Auguste absorba une partie de la Jurisdiction des Sénateurs. Les Censeurs qu'il remit en exercice sans perdre lui-même la qualité de Préfet Général des mœurs causérent bien de la jalousie au Sénat. Ce fut ainsi qu'il donna habilement, & sans éclat de grands coups à la toute-puissance du Sénat. Cependant il accorda aux membres de ce premier corps de l'Etat certaines prérogatives qui ne tiroient point à conséquence. Il permit aux Peres Conscripts 1°. de mener leurs fils aux Assemblées du Sénat si-tôt qu'ils auroient pris la robbe virile. 2°. De ne quitter plus le *Laticlave* (c'est-à-dire l'habit qui distinguoit les Sénateurs) quand bien même dans la suite ils ne seroient pas admis au corps Sénatorial. 3°. Lorsqu'à leur tour ces mêmes fils des Sénateurs entroient dans la Milice pour y payer les services communs, Auguste ne souffrit pas que comme autrefois ils servissent dans les rangs inférieurs de simples Fantassins. Il les fit commencer d'abord, par les fonctions de Tribuns Légionnaires. Il les distingua même en leur donnant de grands Emplois dans les troupes Auxiliaires. Par là Auguste se donna la gloire d'avoir procuré de la

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Suet. l. 1. c. 37.

Idem l. 1. c. 38.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEIUS, & SEXT. APULEÏUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

considération à la haute Noblesse.

A l'égard des Chevaliers Romains, Auguste s'en rendit maître, en partie par crainte, en partie par des bienfaits. Il rétablit dans ce corps les revûës dont les guerres civiles avoient causé l'interruption. Il prit avec lui de la main des Sénateurs dix hommes pour faire des perquisitions exactes sur la vie & les mœurs de ces Nobles, qui se faisoient honneur de leurs déréglemens. Il remit en usage cette cavalcade en mémoire de Castor & de Pollux, qui se faisoit autrefois aux Ides de Juillet, & qui étoit suivie de la répréhension & de la dégradation des Chevaliers qui se trouvoient coupables. Cette cérémonie se pratiquoit avec beaucoup d'appareil, & en présence de tout le Peuple, accouru pour avoir le plaisir du spectacle. Tous les Chevaliers montés chacun sur le cheval qu'il avoit reçû du public, & couronnés d'olivier, partoient du Temple de Mars hors la Ville, & passoient par celui de Pollux pour se rendre au Capitole. Durant la marche on observoit leurs personnes & leurs chevaux, & pour peu qu'on eût de plaintes à en faire on les déféroit aux Censeurs. Auguste qui se trouvoit à toutes ces revûës prenoit occasion d'humilier cette arrogante Noblesse. Il notoit les uns d'infamie, & décernoit des punitions aux autres. Cependant pour adoucir la rigueur de ses procédés, souvent il écrivoit sur des tablettes le sujet des reproches qu'il avoit à leur faire, & les donnoit à lire aux coupables pour diminuer leur confusion. Il ordonna même qu'on ne prît plus le tems de ces

cérémonies, pour saisir les Chevaliers débiteurs, ou accusés de quelque crime à la honte de tout le corps. Il déchargea encore les Chevaliers qui avoient atteint l'âge de trente-cinq ans du soin d'entretenir à leurs frais le cheval, que le public leur avoit donné. Il permit aux vieillards d'un Ordre si distingué de s'absenter des revûës. Il accorda la même dispense à ceux qu'une infirmité habituelle, ou qu'une difformité trop marquée éloignoit du commerce du monde. D'ailleurs lorsqu'il s'agissoit de choisir des Tribuns du Peuple, s'il ne se présentoit point de Sénateurs (car on n'élevoit plus guére personne au Tribunat que de l'ordre Sénatorial,) Auguste y faisoit nommer des Chevaliers Romains. Dês lors il les déclaroit Sénateurs à perpétuité. Par ce tempérament de sévérité & de bienfaits il vint à bout de réduire le corps le moins docile de l'Etat.

Pour le Peuple, autrefois si jaloux de ses droits, & si insolent défenseur de ses intérêts, il obéït plus volontiers à un Souverain qu'il ne s'étoit soûmis au Sénat, sous la République. Le changement de ses Tribuns Plébéïens en Patriciens contribua beaucoup à le calmer. Ce ne fut plus à leur fantaisie & en tumulte que les Bourgeois vinrent demander des billets, pour obtenir du blé des magasins publics. On ne leur accorda que tous les mois la provision destinée à leurs familles, selon les regles de l'équité. Il est vrai qu'Auguste n'ôta pas absolument aux Citoyens de Rome le droit de suffrage dans les Comices; mais outre que la plûpart des élections se firent à sa recommandation,

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.
Suet. l. 2. c. 40. & 41.

il ne fut plus permis d'employer la brigue & la faveur pour s'élever aux dignités. Auguste avoit à lui deux Tribus, la premiére qui s'appelloit autrefois *Fabia* & qui avoit pris le nom de la Tribu *Julia*, & la seconde qu'on avoit nommée d'abord *Scaptia*, & qui n'étoit plus connuë que sous le nom de la Tribu *Octavia*. A l'aide de ces deux Tribus, qu'il honoroit singuliérement de ses gratifications, il étoit devenu maître des autres Tribus. D'ailleurs Auguste s'étoit rendu agréable à la Commune. Pour ne point mêler trop de sang impur au sang Romain, il avoit réprimé l'excès des affranchissemens. Il ne fut pas moins réservé à accorder le titre & les prérogatives de Citoyen Romain. Sur çela l'Empereur fut si rigide, qu'il refusa à Tibére le bienfait de la Bourgeoisie, qu'il demandoit pour un Grec du nombre de ses clients, jusqu'à ce qu'il fût persuadé que sa demande étoit juste; il n'eut pas plus de déférence pour Livie qui le pressoit d'accorder la même grace à un Gaulois, sujet au tribut. Elle n'en put obtenir autre chose, sinon que celui pour qui elle s'intéressoit ne payeroit point d'impôts. Auguste dit à ce sujet que la diminution des revenus de l'Empire étoit un moindre mal, que l'avilissement d'un titre aussi honorable que celui de Romain. Il est incroyable combien par là Auguste s'étoit rendu aimable au Peuple Romain. Les richesses qu'il procura à la Ville y contribuérent encore plus que tout le reste. Après la prise d'Aléxandrie & la réduction de l'Egypte l'argent fut si commun à Rome, que le prix des vivres y

augmenta de moitié, sans causer de disette. L'intérêt de l'argent fut réduit à peu de chose & la valeur des terres devint considérable. Auguste lui-même se vit obligé de confier le produit des confiscations à ceux qui lui donnérent des cautions, sans tirer aucun avantage du prêt. Aussi augmenta-t'il l'état des biens qu'on avoit autrefois prescrits pour avoir place parmi les Chevaliers & parmi les Sénateurs. Il fallut être riche de quatre cens mille sesterces pour entrer dans le premier de ces corps, & de douze cens mille pour être incorporés dans le second. Cette richesse publique augmentoit extrêmement l'affection de la multitude pour le Prince qui en étoit l'auteur.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.
Juven. Sat. 13.

Ce ne fut pas assés pour Auguste d'avoir réformé les divers corps que renfermoit la Capitale. Il se crut redevable au monde entier. Un de ses premiers soins fut la réparation des grands chemins de l'Empire pour la commodité du public; réparation jugée si nécessaire, que pour reconnoissance on lui érigea des statuës à Rome & à Rimini; & afin de perpétuer un ouvrage si important, il partagea avec le Sénat l'obligation de veiller à l'entretien de toutes les routes de l'Empire. Il ne fut pas moins attentif à décorer les Temples & la Capitale des plus riches monumens de l'Egypte & de l'Asie. Auguste se fit un point capital de rétablir le bon ordre d'abord en Italie. Le plus grand nombre des Villes de cette belle Région la plus voisine de Rome étoit destitué d'Habitans, à cause de la multitude infinie d'hommes qu'on en avoit tirés, pour soûtenir les guer-

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompeius, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

Suet. l. 2. c. 46.

res étrangéres & civiles. Le sage Empereur y envoya des Colonies & repeupla ces Villes désertes. Il assigna même à chacune des revenus, pour servir à la décoration de ces anciennes Cités tombées dans le mépris par leur pauvreté. A plusieurs d'entre-elles il accorda un droit presque égal à celui de la Bourgeoisie Romaine. Auguste ne permit pas à la vérité que chaque Citoyen des Villes Municipales vînt au Champ de Mars donner son suffrage pour les élections. La foule auroit mis de la confusion dans les Comices. Du moins il voulut que les Décurions, c'est-à-dire les Magistrats des Colonies, envoyassent à Rome leurs suffrages cachetés. Cette prérogative n'étoit qu'honorable & ne tiroit point à conséquence. Les libéralités qu'il répandit sur les Cavaliers de la Milice Municipale, (c'étoit d'ordinaire les plus honnêtes Bourgeois de leurs Villes;) eut quelque chose de plus solide. Toutes les fois qu'il les passoit en revûë, il leur donnoit, pour chacun de leurs enfans légitimes, mille petits sesterces qui font environ cent vingt-cinq livres de notre monnoye. Ces gratifications furent bien placées. Elles servirent à conserver & à multiplier les familles honorables des Villes d'Italie.

L'Empire s'étendoit au loin & comprenoit les trois parties du monde connu. Cependant Auguste en visita presque toutes les Provinces, & y établit de salutaires reglemens. Hors l'Afrique & la Sardaigne il se montra dans toutes les Régions de ses Etats, & il en connut par lui-même les richesses, ou l'indigence. Il soulagea les unes, &

tira de plus gros tributs des autres. Certaines Villes libres qui se fioient sur leur exemption, & que la liberté rendoit insolentes, furent dépoüillées de leurs priviléges & réduites sur le pié commun. D'autres que les tremblemens de terre avoient ruinées furent rebâties, & affranchies pour long-tems de tout impôt. Celles qui s'étoient signalées par des services en faveur de l'Empereur ou de l'Empire reçurent pour récompense, ou le droit de *Latinité*, ou même, celui de la Bourgeoisie Romaine. Des Etats qu'Auguste conquit lui-même, ou qu'il trouva déja conquis par les anciens Généraux Républicains, il n'en réduisit qu'un petit nombre en Provinces Romaines; ou bien il y laissa les mêmes Rois avec le titre d'Alliés & de Tributaires; ou s'il en détrôna quelques-uns, ce fut pour transporter leurs Sceptres en d'autres mains plus fidéles & moins suspectes. Sa politique fut d'entretenir une bonne intelligence entre les Souverains de sa dépendance. *Leurs divisions*, disoit-il, *sont autant de guerres civiles allumées dans le sein même de l'Empire*. En effet ces Rois Alliés étoient autant de sujets, dont Auguste éxigeoit les soûmissions plus à la rigueur, que celles des particuliers de ses Etats. Il attiroit à son Tribunal les procès, que les Peuples de leur dépendance leur suscitoient, & à parler en général il panchoit plus à juger en faveur des sujets que de leurs maîtres.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Pour se maintenir en possession de regner sur les Rois, il entretint toûjours de grosses armées dans les Provinces Romaines de leur voisinage.

Suet. l. 2. c. 48.

An. de J. C. 15. De Rome l'an 766. Auguste, Empereur. Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus. De l'Empire Romain, An. 61.

D'ailleurs il eut à ſon commandement deux flottes, l'une à Miſéne, l'autre à Ravéne, toûjours prêtes à faire voile, l'une pour l'Orient l'autre pour l'Occident. Afin de mettre un frein aux mouvemens de l'Italie il diſtribua les Soldats de ſa garde dans les Villages aux environs de Rome, & n'en retint que trois Cohortes auprès de ſa perſonne. Il diminua même avec le tems le nombre de ſes Soldats Prétoriens, & congédia deux de leurs Compagnies, l'une d'Eſpagnols & l'autre de Germains. Pour pouvoir entretenir les gros corps de troupes repanduës ſur les Frontiéres & au cœur de l'Etat, il établit parmi elles une ſolde uniforme. Elle fut taxée à dix ſols par jour pour chaque Soldat. A l'égard des récompenſes qu'il aſſigna aux Vétérans lorſqu'ils avoient rempli tout leur tems de ſervice, elles ne furent pas aſſés abondantes pour fomenter ou leur pareſſe ou leur penchant à la révolte ; mais elles furent plus que ſuffiſantes pour fournir à leurs beſoins. Il étoit difficile de pourvoir à tout dans une Monarchie preſque auſſi étenduë que le monde. L'habileté d'Auguſte ſuppléa à l'intervalle immenſe que la nature avoit mis entre les deux extrêmités de ſes Etats. Depuis les derniéres Villes de l'Empire juſqu'à la Capitale il diſtribua d'abord de diſtance en diſtance des courriers à pié qui ſe remettoient ſucceſſivement les uns aux autres les pacquets qui étoient à ſon adreſſe ou à celle de ſes Miniſtres. Mais enſuite afin d'accélérer les expéditions, & pour la commodité de ces mêmes courriers il établit des relais & des voitures publiques. De-là nos poſtes

Tacit. l. 1. Ann.

postes ont pris leur origine du moins en Occident; (car les Perses, dit-on, les avoient inventées avant les Romains.) Auguste étoit infatigable à faire réponse aux Proconsuls & aux autres Officiers qu'il employoit dans les Provinces. Il y passoit une partie des jours & des nuits.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

Cependant les soins de l'Empire ne rendirent l'Empereur ni chagrin ni inabordable. Il donnoit à son Peuple & aux Etrangers de fréquentes Audiences où les personnes les plus viles furent toûjours reçûës avec bonté. Il encourageoit même les plus timides à lui présenter leurs requêtes. Aux jours du Sénat il ne manquoit guére à salüer tous les Sénateurs l'un après l'autre par leurs noms, lorsqu'il entroit dans la salle, & avant que d'en sortir. Je ne sçai quel air d'affabilité le rendoit aimable à toutes les heures. Il sembloit que nulle visite ne pouvoit le lasser ou l'importuner. Nous ne parlerons point de sa clémence. On se récrieroit d'abord, qu'il n'affecta de la douceur que quand il fut las de répandre du sang. Quoiqu'il en soit des premiéres années de son Regne, depuis qu'il fût le Maître du monde sans concurrent, peut-être que jamais Souverain ne fut plus indulgent & plus prompt à pardonner. Il comptoit pour rien les paroles qui échappoient à des sujets mal affectionnés. Un Junius Novatus fit courir une Lettre sous le nom d'Agrippa Postumus, & la remplit d'invectives contre l'Empereur. On en connut l'auteur qui en fut quitte pour une amande pécuniaire. Je ne sçai quel Cassius Patavinus dit tout haut, dans un repas, *qu'il*

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.
Herodot. & Xenoph.
Suet. l. 2. cc. 52. 53. &c.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR, Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

ne manquoit ni de bonne volonté ni de courage pour assassiner le nouveau Monarque. Auguste ne regarda son discours que comme un effet de l'yvresse, & se contenta de le reléguer à quelques lieuës de Rome. Un jour Tibére s'avisa de se plaindre à son pere par une Lettre, de quelques propos injurieux, qu'un certain Emilius de Cordouë avoit tenus contre le respect dû à la Majesté Impériale. *Méprisés*, lui récrivit Auguste, *méprisés des paroles qui s'envolent. Nous faisons assés nous autres lorsque nous pouvons nous préserver des coups de main.* La leçon auroit été utile à Tibére s'il avoit sçû en profiter. Je ne sçai quel Ælianus fut accusé en présence d'Auguste, d'avoir conçû de mauvais sentimens contre sa personne. L'Empereur méprisa la délation & se contenta de dire; *qu'Ælianus me les découvre ces mauvais sentimens! J'ai une langue. Je pourrai lui répondre, & dire de lui quelque chose de pis que ce qu'il pense de moi.* Il ne fit pas plus d'attention aux libelles diffamatoires qu'on répandit contre lui. Il n'en rechercha presque jamais les auteurs; mais il fit un Edit général contre les écrits satyriques qui blessoient la réputation d'autrui. Titus Cassius Séverus aussi méprisable par la bassesse de sa naissance, que redoutable par son caractére malfaisant, fut un de ceux à qui Auguste fit ressentir les effets de sa juste indignation, moins pour venger ses propres injures, que pour le punir des maux qu'il avoit faits par ses violentes satyres contre les plus illustres personnes de l'un & de l'autre sexe. Il délivra Rome de cet infâme délateur qui faisoit servir à la ruine

Senec. Præfat. L. 3. Decl. & L. 5. controv. Tacit. Ann. L. 1. & 4.

de ses Concitoyens, les talents qu'il avoit reçûs de la nature pour parler en public ; & [a] le relégua dans l'Isle de Créte. Ce fut à peu près dans le même-tems que le Sénat condamna au feu les écrits d'un médisant de profession [b] nommé Labiénus, qui pour ne pas survivre aux productions de son esprit satyrique, s'enferma tout vivant dans le tombeau de ses ancêtres.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

a On verra dans la suite de cette Histoire que la disgrace de Cassius ne corrigea point cet esprit de malignité, qui le portoit à déchirer impitoyablement la réputation d'autrui, & à s'ériger en Accusateur banal. C'est dommage qu'il fit un abus si étrange de cette éloquence mâle & vive dont Sénéque a fait, en parlant de lui, une si brillante peinture. [*Præfat. L.* 3. *Declam. & Epit.*] Il est pourtant vrai que Quintilien n'en a pas jugé si avantageusement. [*Institut. Orator. L.* XI. *c.* 1.] Ce malheureux panchant de Cassius à troubler le repos des Familles par de sanglantes invectives, le portoit à se charger des plus mauvaises affaires, & à se faire le délateur des personnes les plus respectables. Aussi avoit-il pour l'ordinaire le chagrin de voir les Accusés absous, ou déclarés innocents de tous les chefs d'accusation qu'il leur imputoit. Souvent même c'étoit un préjugé favorable à leur cause, d'avoir Cassius pour Accusateur. C'est ce qui donna lieu à une plaisanterie que Macrobe, [*Saturnal. L.* 2.] a mise parmi les bons mots d'Auguste. Cet Empereur qui faisoit bâtir un nouveau marché, souffroit impatiemment les lenteurs de son Architecte ; sur quoi il forma un souhait qu'il est difficile de rendre autrement qu'en Latin. *Vellem Cassius & meum forum accuset.* Cette parole d'Auguste n'est fondée que sur la double signification d'*absolvere*, qui signifie également *absoudre* & *achever*. Un seul trait fera mieux connoître ce fameux délateur ; il avoit déféré au Tribunal du Préteur, Nonius Asprénas comme ayant empoisonné cent trente conviés dans un seul repas. *Graces aux Dieux, je suis vivant*, dit-il, *& le plaisir que j'ai de voir Asprénas entre les mains de la justice est une des plus grandes douceurs que je puisse goûter dans la vie.* [*Quintil. L.* XI. *Institut. Orator.*

b Selon la remarque de Sénéque en même-tems qu'on brûloit les Livres de Labiénus, Cassius Severus qui étoit uni avec lui d'inclination & d'intérêt, s'avisa de dire publiquement à ce sujet, *il faut donc qu'on me brûle tout vif*, moi qui sçais par cœur les écrits qu'on vient de réduire en cendres.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR, Consuls, SEXT. POMPEÏus, & SEXT. APULEÏus.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.

Au milieu des honneurs que l'Univers s'empressoit de rendre à Auguste, il s'étudia à paroître modeste. Il ne permit pas qu'on lui érigeât des Temples & des Autels dans Rome, & s'il souffrit qu'on lui en consacrât dans les Provinces il voulut qu'on mêlât toûjours le nom de Rome avec le sien. Ainsi tous les Sanctuaires qu'on lui consacra portérent pour inscription, À ROME [a] ET A AUGUSTE, *Romæ & Augusto*. Toûjours il rejetta la dénomination de Seigneur, & fit des instances pour n'admettre pas celle de Dictateur. Il fit fondre les statuës d'argent qu'on lui avoit élevées, & les changea en or pour en fabriquer des espéces de trépieds, dont il orna le Temple d'Apollon. Quoiqu'il goûtât les vrayes loüanges, il haïssoit les flatteries, si ce n'est peut-être dans les écrits des Poëtes qui les prodiguoient sans conséquence. Son orgüeil n'alla jamais jusqu'à vouloir se distinguer beaucoup des grands Magistrats. Souvent on le vit marcher à pié dans les ruës de Rome, ou tout au plus il ne se fit porter qu'en litiére découverte, d'où il rendoit le salut aux passans de quelque rang qu'ils fussent. Dans le Comice il présentoit son suffrage comme un simple Citoyen, & souvent lorsqu'il étoit cité en témoignage il comparoissoit devant les Juges, comme un homme vulgaire. Un jour au théâtre certain Acteur récita avec emphase ces termes de son rôle : *O le bon & l'équitable Maître que les Dieux*

Voyez la VIII. Planche des Médailles.

[a] On retrouve sur les revers de deux Médailles d'Auguste cette même inscription ROMÆ ET AVGVSTO. On la remarque au frontispice d'un Temple, que la Province d'Asie COMMVNITAS ASIÆ fit ériger à la gloire de cet Empereur.

nous ont donné ! Les spectateurs les appliquérent à Auguste, ces paroles, & firent retentir l'air d'acclamations. Le mot de *Maître* parut offenser le Prince. Il fit signe de la main qu'il ne l'agréoit pas. Tant de démonstrations de popularité firent oublier aux Romains qu'ils étoient dominés par un Souverain.

An. de J. C. 15. De Rome l'an 766. Auguste, Empereur. Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

Le détail que nous avons fait d'un si sage Gouvernement ne suffit-il pas pour remplir l'idée d'un Monarque accompli ? Aussi la postérité qui se plaît à rendre justice au vrai mérite ne lui a préféré, ne lui a pas même égalé aucun des Empereurs qui l'ont suivi. Quelques-uns de ses successeurs ont pû entrer en comparaison avec Auguste sur certaines qualités particuliéres ; peut-être même l'ont-ils surpassé à certains égards. Pour l'assemblage des talents qui font les grands hommes d'Etat, on peut dire que nul ne lui fut comparable. Il entra le premier dans un champ semé de ronces, que les autres Empereurs trouvérent défrîché. Pour avoir voulu tenter la même entreprise qu'Auguste exécuta, le grand Jule s'attira la haine du Sénat, & malgré sa gloire il succomba sous l'effort des conspirateurs. Jule n'eut ni la prudence de les éviter, ni même assés de sagacité pour les soupçonner. Il n'en fut pas ainsi d'Auguste. Lorsqu'il fut seul sur le Trône, la terreur qu'il avoit imprimée pendant son Triumvirat par les proscriptions, lui tint lieu de sévérité. Il n'eut plus besoin de sévir pour se faire craindre. Sa vigilance étouffa jusqu'aux desirs que l'amour de la liberté auroit pû faire naître dans le cœur de cer-

De l'Empire Romain, An. 62.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls, Sext. Pompéïus, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

tains séditieux contre sa vie, & sa pénétration lui en fit découvrir le plus grand nombre. Il en punit peu, & pardonna à plusieurs. [a] Sa confiance servit à suspendre le bras des plus emportés, & l'on ne forma plus de coupables desseins contre un Maître, qui sçavoit les prévoir & les prévenir, sans s'en allarmer. Enfin la mauvaise volonté de quelques particuliers se changea en une bienveillance universelle. Tous les Ordres l'aimérent sincérement, & s'efforcérent de lui donner à l'envi des preuves de leur affection. Le Sénat d'un consentement unanime lui décerna le titre de PERE DE LA PATRIE. Les Chevaliers Romains, pour lui marquer leur reconnoissance, se cottisérent entre-eux pour célébrer sa naissance deux jours de suite, par des courses de chars dans le Circ. Le Peuple, pour obtenir que les Parques

[a] Auguste eut à se garantir des mauvais desseins de quelques grands de Rome qui conspirérent contre ses jours, comme on l'a fait remarquer dans le cours de cette Histoire. Lucius Paulus même, selon le témoignage de Suétone, quoique marié avec une des niéces de l'Empereur s'étoit livré au parti des Conjurés; mais on s'étonnera que des hommes de la plus basse condition eussent porté l'audace jusqu'à vouloir attenter à son pouvoir & à sa vie. Parmi ces gens obscurs & sans nom, l'Historien que l'on vient de citer, conte un Lucius Audasius vieux faussaire qu'on accusoit d'avoir falsifié des testaments, un Asinius Epicadus homme de neant & de race d'Affranchi, qui avoit formé le projet d'enlever Julie & son fils Agrippa Posthumus du lieu de leur éxil. De ce nombre encore, au rapport de Suétone, fut un vil Esclave nommé Teléphus; cet insensé s'étoit persuadé que les Dieux le destinoient à l'Empire du monde. Plein de ces folles idées, il avoit projetté la ruine de l'Empereur & du Sénat. Enfin un Goujat de l'armée d'Illyrie ne craignit pas de se glisser, armé d'un coûteau de chasse, dans la chambre d'Auguste; on soupçonna qu'il y attendoit le moment favorable d'égorger son Souverain, quoique la violence des tourmens qu'on lui fit souffrir, n'eût jamais pû arracher de lui l'aveu du crime qu'il méditoit.

filassent de longues années à l'Empereur, se fit une habitude de jetter tous les ans des offrandes aux Dieux Manes dans l'abîme où le fameux Curtius s'étoit précipité tout vivant. On apperçut principalement cette affection générale de la Commune pour Auguste lorsqu'un incendie eut consumé son Palais. Les Romains de tous les Ordres s'empressérent à lui porter des sommes chacun selon ses moyens, pour l'aider à le rebâtir. Le Prince usa modérément de leurs offres & ne prit de personne plus qu'environ dix sols, pour ne pas paroître mépriser les présens.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Hors de Rome cette tendresse filiale pour le Pere commun, passa de l'Italie jusques dans les Provinces les plus reculées. Au voisinage de la Capitale bien des Colonies & des Municipes ne comptérent le commencement de leur année, que du jour qu'il les avoit honorés de sa visite. Il n'y eut guére de Villes ou de Villages qui ne lui érigeassent des Temples ou des Autels, du moins après sa mort. Les Cités même les plus opulentes lui consacrérent des Jeux, qui se renouvellérent tous les cinq ans. Pour les Rois Etrangers, dont la plûpart étoient redevables de leurs Couronnes à la libéralité d'Auguste, bon nombre d'entre-eux, ou bien bâtirent des Villes en son honneur, ou firent prendre son nom à des Villes dêja construites. Telle fut la célébre Césarée en Palestine, qui fut l'ouvrage d'Hérode le Grand. Athénes de son côté donna une preuve sensible de son attachement pour le Maître du monde. Toute la Ville se mit en frais pour achever la

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

construction du Temple de Jupiter Olympien commencé dès le tems de Pisistrate. L'intention des Athéniens étoit de le dédier, ce Temple, *au Génie d'Auguste*. Ils n'achevérent pas pour lors cet ouvrage l'un des plus magnifiques qui fût au monde, & il n'eut sa perfection entiére que sous Adrien. Les Athéniens eurent du moins le mérite de l'avoir continué, & d'en avoir voulu faire un monument à la gloire du plus grand des Empereurs. L'impression de la Majesté d'Auguste se faisoit sentir même aux Rois Asiatiques, tout fiers & tout orgüeilleux qu'ils étoient. Lorsqu'ils venoient à Rome pour leurs propres affaires, ou lorsque l'Empereur résidoit dans leurs Contrées, ils venoient réguliérement lui faire la cour. Plusieurs quittoient le faste de la Royauté en sa présence, & ne paroissoient devant lui qu'en habits à la Romaine. Leur cœur au reste étoit conforme à leurs démonstrations extérieures. Ils aimoient véritablement un supérieur, qui n'affectoit de se donner sur eux d'autre prééminence, que celle qu'il étoit obligé de prendre par la dignité de son rang.

Suet. l. 2. c. 61. & sequent.

Peut-on dire qu'Auguste ait eu, au même degré les qualités domestiques que les vertus politiques & militaires ? On en jugera par le portrait que nous en a laissé un Historien, qui après nous l'avoir montré dans tout l'éclat de sa Majesté, nous le peint pour parler ainsi en déshabillé, non plus en Empereur ; mais en simple Citoyen. Selon lui Octavien fut bon fils, bon pere ; bon mari, bon parent, & bon ami. Il vit

mourir

mourir son pere Octavius lorsqu'il étoit si jeune, qu'à peine pouvoit-il en ressentir la perte. Pour sa mere Atia, il l'honora tandis qu'elle vécut, & récita en son honneur un éloge funébre après sa mort. Des deux Octavies ses sœurs il considéra particuliérement la cadette, parce qu'elle étoit née de la même mere que lui. Aussi fut-elle le modéle des Dames Romaines. Octavie la jeune réünit dans sa personne les vertus des Tanaquilles, des Cornélies, & des Lucréces. Des trois femmes qu'Octavien épousa fort jeune, la seule Scribonie lui donna une fille. Ce fut l'infâme Julie qui causa d'abord tant de joye à son pere, & qui lui devint ensuite par ses débauches un objet d'éxécration. Du moins il fit passer aux enfans, que Julie avoit eus d'Agrippa son époux, la tendresse qu'il avoit euë pour sa fille tandis qu'elle avoit été sage. Il faut l'avoüer, Livie eut la premiére place dans le cœur d'Auguste. Foible mari il la ménagea trop. Au préjudice de ses petits-fils il avança immodérément les enfans de sa femme, & mit Tibére de niveau avec Caïus & Lucius Césars. Quelque discrétion qu'il eût euë dans le choix de ses amis, il y fut quelquefois trompé. Auguste témoigna beaucoup d'affection à Salvidiénus Rufus. C'étoit un perfide, qui le trahit, qui conspira contre lui, & qui mérita la mort qu'il reçut par l'ordre de son bienfaicteur. Cornélius Gallus étoit entré bien avant dans sa confidence. Il en abusa. L'Empereur le dépoüilla de ses Emplois. Enfin condamné par le Sénat il se donna la mort de sa propre main. Vipsanius

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Senec. l. de Cl. c. 9. & App. l. 5. bell. civ.

AN. DE J. C. 13.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEIUS, & SEXT. APULEIUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Agrippa & Mécéne furent pour Auguste des amis d'un tout autre caractére. Aussi les aima-t'il jusqu'à leur mort, malgré le refroidissement que de légers mécontentements firent naître dans le cœur du premier, & que la jalousie au sujet de sa femme suscita dans l'ame du second.

On peut dire qu'à parler en général Auguste fut bon Maître à l'égard de ses domestiques. Il aimoit à se faire servir plûtôt par ses propres Affranchis, que par des Etrangers de condition libre. Licinius Encéladus, à qui il avoit confié l'administration de ses finances dans les Gaules, eut toûjours la meilleure part à sa confidence. Dioméde l'Intendant de sa Maison l'accompagnoit un jour dans une chasse, & marchoit devant lui. Un furieux Sanglier se présenta & sembla vouloir fondre sur Dioméde. Celui-ci s'écarta & laissa son Maître exposé à la fureur de la bête. Après le danger, Auguste tourna en plaisanterie la poltronnerie de son Affranchi, & n'en tira point d'autre vangeance. Lorsque dans la conduite de ses gens il appercevoit plûtôt des crimes que des fautes, il ne les laissoit pas impunis ; mais ses châtimens étoient toûjours modérés par la douceur. Il condamna cependant Thallus l'un de ses Secretaires à avoir les jambes rompuës, parce qu'il avoit vendu ses secrets à prix d'argent, & livré une de ses Lettres à l'intéressé. Il fit noyer le Précepteur de Caïus César son petit-fils, accusé d'avoir exercé à Marseille après la mort de son disciple d'énormes brigandages & de cruelles véxations. Il ne fut pas moins sévére à l'égard de Proculus celui de ses

Suet. l. 2. c. 67.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.

Affranchis qu'il avoit le plus aimé. Ce malheureux se servit du crédit qu'il avoit auprès de son Maître, pour engager les Dames du plus haut rang à consentir à ses passions brutalles. Auguste fut-il donc chaste lui-même ? Ne donna-t'il point de prise à la médisance par des galanteries ? On ne peut disconvenir, qu'il n'ait eu sur cela d'étranges foiblesses. Mais l'exemple de ses Dieux sembloit les rendre moins odieuses dans sa Religion. Nous ne dissimulerons point, que durant sa jeunesse Auguste porta à l'excès tous les genres de dissolution. Marc-Antoine devenu son ennemi divulgua que son adoption avoit été le prix & la récompense *a* de ses privautés criminelles avec Jule César son pere adoptif. Lucius Antonius lui fit le même reproche, & l'accusa de s'être livré aux infâmes désirs d'Hirtius pour la somme de trois cens mille sesterces, ou de trente-sept mille cinq cens livres. Sexte Pompée l'insulta dans des termes pleins de mépris comme un homme endormi dans le sein de la volupté. Ses rendés-vous scandaleux avec grand nombre de Dames Romaines n'échappérent pas au pinceau d'Antoi-

Sueton. in Octav.

a Ce que l'Histoire a mis sur le compte d'Auguste encore jeune paroît avoir été insinué dans une Epître à Octavius que bien des Sçavans attribuënt à Cicéron. Marius apprendra dans les Enfers, dit l'Auteur de la Lettre, que nous obéïssons à un Maître impudique, lui qui demandoit dans ses Soldats des mœurs innocentes : Brutus & sa postérité qui nous avoient affranchis de la tyrannie des Tarquins seront informés que leur ouvrage est détruit, & que l'esclavage du Peuple Romain est le prix de la plus infâme débauche. *Audiet Caïus Marius impudico domino parere nos, qui ne militem voluit nisi pudicum. Audiet Brutus eum populum quem ipse primo, post progenies ejus à Regibus liberavit pro turpi stupro datum in servitutem.*

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 765. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

ne. Le bruit de ses débauches étoit si public qu'un jour le Peuple assemblé au théâtre lui appliqua avec un air d'insulte ce vers que récitoit un des Acteurs, VIDES NE VT CINÆDUS ORBEM DIGITO TEMPERET. *Voyez-vous comme cet efféminé gouverne le monde d'un seul doigt.* L'Acteur adressoit ces paroles à un Eunuque consacré au culte de Cybéle, & joüant alors d'une espéce de tambeur de basque. La Chronique médisante de ces tems-là publioit qu'il avoit employé le ministére de ses Favoris pour lui chercher de belles femmes. On disoit même que les plaintes améres de Scribonie sur la préférence & le crédit qu'il sembloit donner à une concubine, furent la véritable cause de son divorce. Livie qui connoissoit son foible contribuoit de son côté à le rendre sensible pour de jeunes personnes de son choix, afin de le détourner de tout autre commerce d'une plus dangereuse conséquence. Encore vicieux sur le Trône Auguste déguisa ses foiblesses sous divers prétextes. Incontinent, même dans sa vieillesse il prit des précautions pour éviter le scandale. Enfin il réforma ses mœurs, non pas par la crainte de déplaire aux Romains qui comptoient pour peu des désordres que la raison condamne; mais pour n'abréger pas ses jours, & pour ne les exposer pas aux dangers que ces sortes de passions traînent souvent après elles.

Si Auguste eut la réputation d'aimer les femmes cette inclination ne le fit jamais donner dans le faste. On ne vit rien dans ses vêtemens, dans ses meubles, dans sa vaisselle, ou dans ses équi-

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.
Prop. l. 4. El. 5. & Plin. l. 37. c. 2.

pages, qui sentît le luxe. De tous les bijoux précieux des Rois d'Egypte, dont il se rendit maître à la prise d'Aléxandrie, [a] Auguste ne se réserva qu'un vase dont le prix étoit assés modique. Le Palais de l'Empereur à la Ville n'avoit rien de somptueux, & ses maisons de plaisance se sentoient de la modestie de leur Maître. *Je me trouve comme perdu*, disoit-il, *dans ces vastes appartemens, plus magnifiques que commodes.* A la campagne il ne cherchoit que le bon air & les promenades, principalement sur les bords de la mer. Il faisoit peu d'attention au reste. Censeur rigide il fit abbatre la superbe maison que Julie la jeune sa petite-fille avoit fait bâtir à trop grands frais. Pour ses habits il n'en porta point d'autres, que ceux que ses filles & Livie lui avoient tissus de leurs mains. Il chaussoit une espéce de brodequin plus haut que les souliers ordinaires, pour donner par art un peu plus de grandeur à sa taille. Il ne la portoit qu'en public, cette chaussure distin-

[a] Cependant on a repris dans Auguste des marques d'avarice indignes d'un grand Prince. On en jugera par deux traits. Un Poëte lui avoit présenté plusieurs fois des vers à sa loüange sans en recevoir la moindre récompense; Auguste un jour fit remettre une Epigramme de sa façon à son Panegyriste. Celui ci picqué depuis long-tems d'avoir travaillé en vain compta deux deniers à l'Empereur: *Je vous donnerois davantage*, dit-il, *si j'étois plus riche.* C'étoit lui reprocher ingénieusement ou une épargne sordide, ou du moins peu d'attention à récompenser le mérite. On ne doit pas oublier à ce sujet la brusque saillie d'un Soldat. Après avoir pris une Choüette qui depuis long-tems troubloit le sommeil d'Auguste à la campagne, il la lui présenta, bien persuadé qu'il éprouveroit les effets de sa libéralité. Outre de n'avoir reçû que la valeur d'environ vingt-quatre livres, il laissa échapper l'oiseau. *C'est trop peu*, dit-il à l'Empereur, *j'aime mieux qu'il vive...* Macrob. L. 2. cap. 4.

An. de J. C. 15.
De Rome l'an 766.
Auguste, Empereur.
Consuls,
Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

guée, mais dans ses appartemens il étoit toûjours en mules. Nous sentons bien que nous nous attachons un peu trop à des minucies : mais quand il s'agit des hommes extraordinaires, la curiosité nous porte à n'en rien ignorer, & tout passe à la faveur de leurs noms. Nous ajoûterons donc qu'aux repas qu'il donnoit fréquemment, il ne mettoit point de différence dans les mets & dans le vin qu'il faisoit servir à sa table. Tout y étoit égal pour lui & pour les conviés. Il est vrai qu'il vouloit du choix dans les personnes qu'il invitoit à manger. Jamais il n'admit à ses festins d'autre Affranchi que Ménas l'Amiral de Sexte Pompée. Du reste il en usoit sans façon. Tantôt il ne venoit prendre place à table qu'après les autres, & tantôt il en sortoit avant eux, selon l'éxigence de ses affaires. Communément ses repas n'étoient qu'à trois services & tout au plus à six, aux jours solemnels ; mais ils étoient toûjours accompagnés de sa part d'une politesse sans égale. Il y encourageoit les plus timides à parler, mais il souffroit impatiemment les entretiens particuliers à l'oreille. Auguste permettoit à ses convives les contes facétieux, & souvent il faisoit entrer dans la salle des bouffons, dont les burlesques plaisanteries le réjoüissoient par leur nouveauté. Quelquefois il aimoit à y entendre des Philosophes discourir de la vertu.

Suet. l. 2. c. 77. & 78.

La joye redoubloit au Palais de l'Empereur à la Fête des Saturnales. Il aimoit alors à faire des Loteries, où il distribuoit, tantôt des vases d'or ou d'argent, des tableaux de grand prix, de super-

bes habits ; tantôt des monnoyes étrangéres ou fabriquées dans les premiers tems de Rome. D'autrefois il se faisoit un plaisir de ne faire à ses amis que des présens méprisables, comme des piéces de la plus vile étoffe, des éponges, des tenailles ou d'autres bagatelles avec des étiquettes plaisantes, & qui faisoient des allusions ingénieuses & satyriques. On tiroit ces lots au hasard, & ils s'apportoient, tandis qu'après chaque service on se lavoit les mains, pour recommencer à goûter de nouveaux mets. Ces amusemens faisoient le plaisir des repas splendides dans ces jours de réjoüissance. Quelque grande que fut la chére, Auguste étoit d'une étonnante sobriété. Rien n'étoit plus à son goût que du pain bis, du fromage mou, & des figues ou tout au plus quelques petits poissons, nourriture légére. Soit régime, soit dégoût, il ne touchoit à aucune des viandes exquises qu'il faisoit servir, mais il mangeoit plusieurs fois le jour selon son appetit, tantôt des dattes, tantôt quelques grains de raisin. Du pain trempé dans l'eau, une tranche de melon ou une tige de laictuë suffisoient pour lui rafraîchir la bouche, & lui tenoient lieu de vin. Il en buvoit très-peu. A un dîner frugal il faisoit succéder un léger sommeil, sans se déshabiller. A l'égard de son soupé il étoit si léger, qu'immédiatement après il se retiroit dans un cabinet fait exprès pour écrire des Lettres, ou pour étudier. Il y passoit une bonne partie de la nuit, puis il se couchoit pour prendre tout au plus durant sept heures un sommeil souvent interrompu. Lorsqu'il

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE, EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 61.

An. de J. C. 15. De Rome l'an 766. Auguste, Empereur. Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

s'éveilloit pendant la nuit, sur le champ il appelloit du monde auprès de lui, crainte de se livrer à des pensées trop appliquantes, qui lui auroient fatigué la tête. Alors, ou bien on lui faisoit une lecture, ou on l'amusoit de contes propres à le rendormir. Par ces artifices, & sur-tout par sa frugalité, il ménagea sa foible compléxion & vécut long-tems.

De l'Empire Romain, An. 61.

Quoiqu'Auguste ne fût que d'une taille un peu au-dessous de la médiocre il paroissoit je ne sçai quoi de grand dans son air. Dès l'enfance on avoit admiré dans lui les traits d'une beauté parfaite. Lorsqu'avec le tems cette premiére fleur de teint fut effacé, il conserva toûjours sur son visage, jusques dans la vieillesse, les agrémens propres de chaque âge. Ce n'est pas qu'il cherchât à se donner des graces par artifice. Il sembloit même négliger sa personne. Pour mettre son tems à profit il en accordoit très-peu à ses domestiques chargés du soin de le raser. Tandis qu'on étoit occupé au tour de lui, souvent il écrivoit, ou du moins il faisoit quelque lecture nécessaire. A tous les momens du jour la sérénité regnoit sur son front, & ses regards étoient à la fois si doux & si perçants, qu'il imprimoit ensemble de la confiance & du respect. Un Gaulois fut tellement frappé, seulement à le voir, qu'il abandonna l'étrange dessein qu'il avoit pris, de le précipiter du haut des Alpes. Tant de feu sortoit de ses yeux, qu'on ne pouvoit en soûtenir l'éclat. Aussi étoit-il charmé qu'on baissât la vûë aussi-tôt qu'on l'avoit regardé. Ses cheveux naturellement

Suet. l. 2. c. 79.

Sueton. in Octav. c. 84. 85. & seq.

frisés

frisés & tirans sur le blond, ses oreilles très-petites, son nés médiocrement aquilin & un peu recourbé, donnérent bien de l'avantage à sa physionomie. On n'appercevoit que deux défauts dans une si belle tête; le premier que des sourcils trop touffus y étoient joints sans discontinuation; le second que ses dents cariées, trop aiguës, & mal arrangées, lui donnoient un ris un peu désagréable. Du reste la proportion des membres, & la régularité des traits étoit parfaite dans Auguste.

AN. DE J. C. 15.
De Rome l'an 766.
AUGUSTE EMPEREUR.
Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.
DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Les qualités de l'esprit l'emportérent encore sur celles de son corps. Peu d'hommes, même parmi les Héros eurent la conception plus vive qu'Auguste, *a* la repartie plus prompte & la pénétration plus sûre. Il sembloit qu'il atteignît dès la premiére vûë le point essentiel des affaires, plûtôt par intelligence que par raisonnement. Cependant le flegme qu'il avoit reçû de la nature

a Parmi tous les bons mots qui échappoient à Auguste, celui qu'il adressa aux Députés de Tarragone mérite d'avoir place. Ils étoient venus lui annoncer comme un heureux présage la naissance subite d'un palmier sur un Autel qui lui étoit consacré: *Assurément*, leur dit-il, *vous avés brûlé bien peu de victimes.* Sa réponse à un Officier qu'il avoit privé de son Emploi n'a pas moins de sel que la premiére. Cet Officier dégradé demandoit une gratification: *Moins*, disoit-il, *par le motif d'un vil intérêt que pour avoir la satisfaction de répandre dans le public que l'Empereur m'a jugé digne de ses bienfaits, & que de mon plein gré j'ai quitté le service. Si cela est ainsi*, lui répliqua Auguste, *vous pouvés publier en toute sûreté que je vous ai fait du bien. Je ne vous démentirai pas.* C'est dans le même goût qu'il répondit à un guerrier, qui affectoit de vanter ses exploits. Ce Fanfaron donnoit pour preuve de sa valeur une large playe qu'il avoit reçûë au front. *Jamais*, lui dit Auguste, *ne tournés la tête en fuyant.* Macrob. L. 2. c. 4.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Consuls, SEXT. POMPEÏUS, & SEXT. APULEÏUS.

DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

suspendoit la vivacité de ses premiéres idées. Pour ne rien donner à la précipitation & ne rien déterminer trop légérement, il délibéroit, & pesoit ses démarches. Ce caractére lui étoit propre & le distinguoit de Jule César. Nous ne prétendons pas qu'Auguste ait eu le génie plus étendu que son pere, & plus de vivacité que lui quand il s'agissoit de former de grands desseins, & de les exécuter. Ce que nous assûrons à son avantage, c'est qu'il les concerta, ces desseins, avec plus de maturité, qu'il en prévit mieux les suites, & qu'il en vint à bout plûtôt par la persévérance que par l'activité. Jule fut plus semblable à un torrent dont la rapidité entraîne tout avec violence. Octavien ressembla plus à un fleuve qui se resserre dans ses rives, qui coule avec majesté, & qui conduit plus lentement mais plus sûrement au Port les richesses dont on l'a chargé. Le premier César & le second eurent l'esprit cultivé; mais chacun à sa maniére. Le bon esprit domina dans celui-ci, & le bel esprit dans celui-là. Le premier eut une facilité étonnante à répandre l'aménité dans tout ce qu'il écrivit. Le second composa avec plus de lenteur & moins d'aisance. Les sujets sur [a] lesquels Auguste s'exerçoit étoient pour l'ordinaire sérieux, comme *des Exhortations à la Philosophie*, (ce fut le titre d'un de ses Livres.)

[a] Dans le dénombrement des ouvrages d'Auguste, Suétone fait mention d'une Tragédie que ce Prince commença, & dont il abandonna le dessein après avoir effacé avec une éponge le peu de vers qu'il en avoit composés. Aussi dit-il alors qu'il n'avoit employé d'*autres armes qu'une éponge pour tuer Ajax*, qui étoit le Héros de la piéce.

L'un & l'autre tracérent l'Hiſtoire de leurs guerres, mais avec un ſuccês différent. Les Ephémérides du fils qui renfermoient un détail ſuivi des principales actions de ſa vie, eurent ſi peu de réputation dans le public, qu'à peine avons-nous appris qu'il en ait composé. Les Commentaires du pere, échappés à la barbarie des ſiécles & mille fois tranſcrits, feront l'admiration de tous les âges. Jule & Auguſte s'adonnérent à l'éloquence. Celui-ci eut quelque élegance de ſtile, du choix dans ſes expreſſions, & un ſon de voix agréable, mais peu de force, & encore moins d'élévation. Celui-là fut un grand Maître dans l'art Oratoire. Ses diſcours furent ſouvent mis en parallele avec les Harangues du Prince des Orateurs. Ceſſons de comparer entre-eux les deux premiers Empereurs de Rome ſur les productions de leur eſprit. Nous avoüons que ſur cela le fils fut inférieur à ſon pere.

AN. DE J. C. 15. De Rome l'an 766. AUGUSTE, EMPEREUR. Conſuls, SEXT. POMPEIUS, & SEXT. APULEIUS. DE L'EMPIRE ROMAIN, AN. 62.

Ce que nous ne pouvons refuſer à la mémoire d'Auguſte, c'eſt qu'il eut un goût exquis pour les ouvrages d'eſprit. Il reprochoit ſans ceſſe à Mécéne cette affectation de langage, dont il rempliſſoit ſes Lettres & ſes Ecrits. Tout y étoit plein de mignardiſes, & chacun de ſes mots, pour m'exprimer comme Auguſte, *ſembloit avoir été confit dans du miel parfumé.* Au contraire, il reprenoit Tibére de ce qu'il aimoit à ſe ſervir de vieux termes & d'expreſſions ſurannées. Le ſtile de Marc-Antoine lui paroiſſoit encore moins ſupportable. Celui-ci enfloit ſes diſcours de grands mots & d'épithétes emphatiques, plus pour ſe

An. de J. C. 15. De Rome l'an 766. Auguste, Empereur. Consuls, Sext. Pompeïus, & Sext. Apuleïus.

De l'Empire Romain, An. 62.

faire admirer que pour se faire entendre. Pour lui, il préféroit une maniére d'écrire naturelle; mais aussi il énervoit ses discours par une exactitude trop scrupuleuse à ne s'écarter jamais des regles de la Grammaire. Cependant il usoit de certaines expressions favorites, qu'il employoit trop souvent. Auguste s'étoit fait une ortographe particuliére, & n'écrivoit les mots que comme il les prononçoit. Habile dans la Langue Grecque il l'entendoit & la parloit aisément. Il s'étoit fait instruire des principes & des subtilités de la Philosophie par un Sphærus Areus, dont il avoit pris les enfans en affection. Auguste avoit orné sa mémoire des plus belles maximes des Poëtes & des Philosophes, & les citoit à propos. Sçavant comme il étoit, pouvoit-il manquer d'avoir de l'estime pour les gens de Lettres? Comblés de ses bienfaits ils l'honorérent comme leur Protecteur & comme leur Pere. On peut dire qu'une partie de sa gloire s'est perpétuée par eux jusques à nos derniers tems. Le siécle d'Auguste passera toûjours pour le siécle de l'élégance, de la politesse, & de l'érudition. Aussi long-tems que les noms des grands Maîtres dans tous les genres de littérature subsisteront, aussi long tems celui du Héros qu'ils célébrérent vivra dans l'estime de la postérité.

Fin du XIX. Volume & du Regne d'Auguste.

TABLE

DES MATIERES CONTENUES dans ce dix-neuviême Volume.

A

C

Cassius

Suite des Consuls.

M

V

Fin de la Table des Matiéres du XIX. Volume.



Errata du XIX. Volume.

PAge 159. ligne 14. des Chefs, *lisés* les Chefs.
Page 232. ligne 22. quoiqu'il & s'offrit, *lisés* quoiqu'il s'offrît.
Page 247. ligne 17. emple, *lisés* Temple.
Page 274. ligne 27. deux de ses femmes, *lisés* deux de leurs femmes.
Page 278. ligne 30. que lui presentérent, *lisés* que lui remirent.
Page 88. colonne 1. ligne 21. ses trois sources, *lisés* ses trois ouvertures.
Page 291. colonne 2. ligne 3. GALBVS, *lisés* BALBVS.
Page 312. ligne 23. étoient, *lisés* étoit.
Page 333. ligne 15. *Suessonium*, lisés *Suessionum*.
Page 339. ligne 16. cent sesterces, *lisés* cent grands sesterces.
Page 355. ligne 28. qui s'observoient, à Rome, *ôtés* à Rome.
Page 361. à la marge la 11. planche, *lisés* la VI. planche.
Page 419. ligne 10. je n'ai été indigne, je n'ai été indigné.
Page 422. ligne 7. sinon de justifier, *lisés*, sinon justifier.
Page 488. ligne 32. après avoir vécu, *lisés*, ayant vécu.
Page 543. ligne 27. Les Gaules, *lisés* les Gétules.
Page 578. ligne 10. Segeste son oncle, *lisés*, son beau-pere.
Page 607. ligne 23. les noms, *lisés*, les nones.
Page 618. ligne 25. Tibete, *lisés* Tibére.
Page 628. ligne 7. & précipitât, *lisés*, & ne précipitât.
Page 672. ligne 14. fut effacé, *lisés*, fut effacée.

